This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

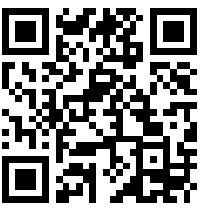

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 1,102,220

Digitized by Google

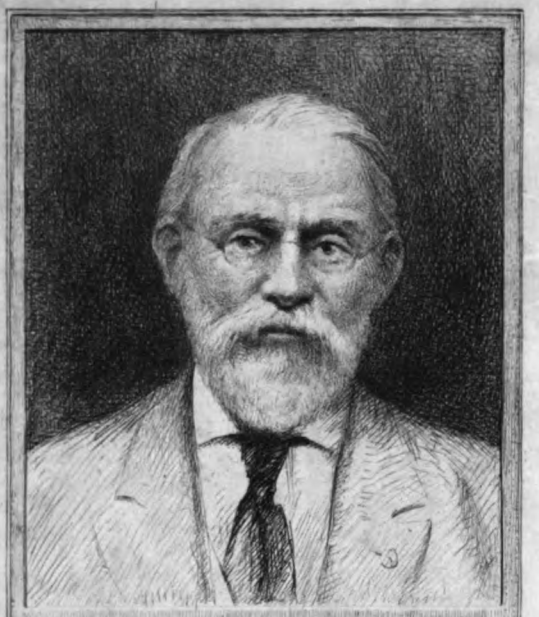

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

16
V3

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE VAUCLUSE

DEUXIÈME SÉRIE

TOME XVIII. — ANNÉE 1918

AVIGNON
FRANÇOIS SEGUIN, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
13, rue Bouquerie, 13
—
1918

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-4-26
13603

ACADEMIE DE VAUCLUSE

FONDÉE LE 20 JUILLET 1801.

BUREAU POUR L'ANNÉE 1918.

Président	MM. Alexis MOUZIN.
Vice-présidents	Louis BELLADEN.
	Augustin MARIE.
Secrétaire général	Joseph GIRARD.
Présidents de section	Auguste PALUN.
	Léon HUOT-SORDOT.
	J.-B^te^ RIPERT.
Secrétaire	Joseph DIDIÉE.
Trésorier	Alphonse GILLES.
Bibliothécaire-Archiviste	Adrien MARCEL.

BIENFAITEURS DE L'ACADÉMIE DÉCÉDÉS.

Le D^r^ A. DUFOSSÉ († 20 septembre 1877).
Paul DE FAUCHER († 23 septembre 1907).
Léon BRUNEL († 18 décembre 1912).

ANCIENS PRÉSIDENTS DE L'ACADÉMIE.

(depuis la reconstitution de la Société en 1882)

1882. † CERQUAND. — 1883-84. D^r^ Alfred PAMARD. — 1885-86. † Commandant Ducos. — 1887. † DE SEYNES. — 1888-89. † A. SAGNIER. — 1890-91. † ROCHETIN. — 1892. † TORCAPEL. — 1893. D^r^ Alfred PAMARD. — 1894-95. † MORDON. — 1896-97. M. Alexis MOUZIN. — 1898-99. † D^r^ Marius CARRE. — 1900-01. D^r^ Victorin LAVAL. — 1902-03. † Gabriel BOURGES. — 1904-05. Baron Marc DE VISSAC. — 1906-07. M. A. JOLEAUD. — 1908-09. Baron Marc DE VISSAC. — 1910-11. M. Alexis MOUZIN. — 1912-13. D^r^ REMY-ROUX. — 1914-1915. † Capitaine REBOULET. — 1916-1917. Baron Marc DE VISSAC.

Digitized by Google

MEMBRES D'HONNEUR.

MM.

LE PRÉFET de Vaucluse.
LE GÉNÉRAL commandant la 30e division militaire.
LE MAIRE de la ville d'Avignon.
L'ARCHEVÊQUE d'Avignon.
BELLEUDY, Jules, ✻, ✪ I., O. ★, préfet honoraire, trésorier payeur général, rue de Bonneval, 64, à Chartres (Eure-et-Loir).
CHEVALIER Ulysse (Chanoine), ✻, membre de l'Institut, rue des Clercs, à Romans (Drôme).
JULLIAN, Camille, O. ✻, ✪ I., membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue du Luxembourg, 30, à Paris (6e).
LABANDE, L.-H., ✪ I., correspondant de l'Institut, conservateur des archives du Palais, rue du Tribunal, 10, à Monaco.
LASTEYRIE (Comte DE), Robert, ✻, ✪ I., membre de l'Institut, rue du Pré-aux-Clercs, 10 bis, à Paris (7e).
VILLARET (DE), Gd. O. ✻, Général commandant d'armée.

A titre étranger :

PINCHIA (Comte Emilio), C. ✻, membre de la Chambre des députés d'Italie, à Rome.

MEMBRES TITULAIRES AYANT PERPÉTUÉ LEUR COTISATION.

MM.

CHOBAUT, Alfred, ✪ I., docteur en médecine, *bienfaiteur de l'Académie,* rue Chaulfard, 4, à Avignon (5 avril 1889).
EYSSÉRIC, Joseph, ✪ I., artiste peintre, rue Duplessis, 14, à Carpentras (13 avril 1895).
MANTEYER (DE), Georges, archiviste-paléographe, au château de Manteyer, par la Roche-des-Arnauds (Hautes-Alpes) (7 janvier 1904).
OWENS (Miss), Florence-Shakespeare, rue du Cherche-Midi, 13, à Paris (6e), (5 mars 1903).
PANSIER, Pierre, docteur en médecine, rue St-André, 6, à Avignon (3 février 1898).

Digitized by Google

MEMBRES TITULAIRES

MM.

ABIT, Henri, ✪ I., inspecteur d'Académie, rue Joseph-Vernet, 85, à Avignon (12 janvier 1911).

ABRIC, Ernest, ancien officier, impasse de l'Oratoire, 6, à Avignon (5 novembre 1908).

ABRIC, Maurice, rue de la Masse, 10, à Avignon (1883).

ACHARD, Félix, percepteur, rue Grande-Monnaie, 3, à Avignon (1882).

ADHEMAR DE CRANSAC (Comtesse René d'), rue Taulignan, 11, à Avignon (7 octobre 1909).

ALPHANT, O. ✻, docteur en médecine, place du Petit-Paradis, 27, à Avignon (1er juin 1895).

AMALBERT, ✪, industriel, à Vaucluse (7 juillet 1904).

AMIC, Joseph, avocat, rue des Teinturiers, 28, à Avignon (6 mars 1902).

ARNAL, docteur en médecine, rue des Marchands, 38, à Avignon (5 juin 1913).

ARNAUD, notaire, à Arles-sur-Rhône (1886).

ARNAUD D'AGNEL, ✪, aumônier du Lycée, rue Montaut, 10, à Marseille (11 octobre 1906).

AUBANEL, Jean, imprimeur-éditeur, place St-Pierre, 9, à Avignon (11 novembre 1907).

AUROUZE (Abbé), ✪, rue Joseph-Vernet, 14, à Avignon (2 décembre 1897)

AVON, Émile, ✪, artiste peintre, rue Joseph-Vernet, 36 bis, à Avignon (1883).

AVON DE COLLONGUE (Baron D'), ✻, anc. ministre plénipotentiaire de France, à Collongue, près Cadenet (6 novembre 1902).

AZÉMAR, docteur en médecine, rue de la Croix, 9, à Avignon (2 décembre 1897).

BARTHELEMY, ✪, ★, conseiller de Préfecture, à Avignon (14 novembre 1907).

BARBER, Maurice, licencié en droit, quartier St-Ruf, villa des Célestins, à Avignon (8 novembre 1917).

BAUDOIN (E.), conservateur des hypothèques, place du Grand-Paradis, à Avignon (7 mai 1914).

BEAULIEU (DE), Roger, notaire, rue Viala, 3, à Avignon (5 mai 1904).

BEC, Fortuné, ✻, docteur en médecine, rue Portail-Magnanen, 49, à Avignon (3 décembre 1903).

Digitized by Google

BELLADEN, Louis, négociant, rue Bonneterie, 54, à Avignon (2 décembre 1897).

BENOIT DE LONGCHAMP, Adolphe, rue Arnaud de Fabre, 11, à Avignon (7 janvier 1909).

BERNARD, ✪, commissaire de surveillance administrative du chemin de fer, à la gare d'Avignon (9 novembre 1911).

BÉZIAT Georges, rédacteur au *Petit Provençal*, 33, rue Galante, à Avignon (2 mars 1916).

BIRET, Noël, ✪ I., ancien ferronnier d'art, rue Pétramale, 5, à Avignon (1882).

BLANC, Alfred, ✪, professeur au collège de Carpentras (4 mars 1904).

BOCH, ✪, architecte, route de Monclar, 10, à Avignon (7 janvier 1904).

BOISSIÈRE-ROUMANILLE (Mme), rue Saint-Agricol, 19, à Avignon (7 octobre 1909).

BOJERO, C., ✪ I, pharmacien, rue Grétry, 26, à Nîmes (5 mars 1908).

BONNAUD, Philippe, chemin de l'Arrosaire, impasse Madagascar, à Avignon (6 décembre 1947).

BONNECAZE, 40, cours Mirabeau, à Aix-en-Provence (16 avril 1896).

BONNET, Julien, ancien conseiller de préfecture, rue Arnaud de Fabre, 10, à Avignon (1882).

BONNET, Léon, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, Impasse de l'Oratoire, 1, à Avignon (1883).

BONFILS, Marcel, à Carpentras (juin 1909).

BOUGENOT, directeur de la Société générale, rue Victor-Hugo, 15, à Avignon (9 octobre 1913).

BOURGES (Dr), Michel, ✱, avenue Riondet, à Hyères (1er février 1900).

BROCHE, E., Gaston, ✪, professeur de l'Université, rue de la Corderie, 8, à Avignon (6 décembre 1906).

BROELEMANN, Henry, propriétaire, à Pau (Basses-Pyrénées) (11 octobre 1900).

BRUN, Auguste, chirurgien-dentiste, rue St-Pierre, 1, à Avignon (6 juillet 1911).

BRUN, Gérard-Clément, artiste-peintre, 1, rue de l'Oriflamme, à Avignon (7 mars 1918).

BRUNEAU, Benezet, villa des Roses, route de Monclar, 73, à Avignon (4 janvier 1912).

BUFFAVEN, maire, à Vaison (5 février 1914).

CAMMAN, ancien notaire, à Tarascon (15 mars 1914).

Digitized by Google

CAPEAU, Edmond, ✠, 14, rue Pétramale, à Avignon (6 janvier 1898).

CASSIN, Paul, docteur en médecine, 15, place du Palais, à Avignon (1882).

CATELAN, Louis, à Buis-les-Baronnies (Drôme) (2 mai 1912).

CHAMBON, A., membre de la Chambre de commerce, rue Thiers, 17, à Avignon (16 janvier 1902).

CHAMBON fils, ✠, O. ✱, conseiller d'arrondissement, boulevard Limbert, à Avignon (9 janvier 1908).

CHAMBRE DE COMMERCE d'Avignon (1892).

CHANSIERGUES-ORNANO (Comte DE), propriétaire, rue St-Etienne, 17, à Avignon (6 avril 1905).

CHARLET, Louis, docteur en médecine, rue St-Agricol, 21, à Avignon (6 mars 1913).

CHOBAUT, Hyacinthe, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint des archives du Palais, à Monaco (3 mars 1910).

CLAPIER (Mme), née HOUCHART, ✠, avenue de Lodève, à Montpellier (5 janvier 1905).

COLLARD, Paul, ✱, ancien résident de France au Cambodge, villa Beau-Site, Sanary (Var) (6 novembre 1913).

COLOMBE Gabriel, ✠, docteur en médecine, rue Petite-Fusterie, 25, à Avignon (6 janvier 1910).

COTTE, notaire à Pertuis (Vaucluse) (6 juin 1912).

COUSIN, Joseph, ✠, docteur en médecine, à Pertuis (9 nov. 1911.)

DAMPEINE, Edouard, à Monteux (Vaucluse) (2 juin 1910).

DAUVERGNE, René, avoué, place St-Didier, 16, à Avignon (2 juin 1898).

DAVID, Paul, ingénieur, au château du Joncquier, près Bagnols (Gard) (6 juin 1901).

DEBANNE, Victor, ✱, vétérinaire-inspecteur, à l'Abattoir, à Avignon (4 mai 1905).

DELACOUR, Théodore, rue de la Faisanderie, 94, à Paris (16e) (1883).

DELEUZE, avocat, rue Bugeaud, 18, à Paris (16e) (1886).

DESTANDAU, ✠, pasteur de la religion réformée, à Mouriès (B.-du-Rhône (1892).

DEYDIER, Marc, ✠, ✱, notaire honoraire, correspondant du ministère de l'Instruction publique, à Cucuron (Vaucluse) (1890).

DIBON, Henri, ✠ I., négociant, rue Carnot, 50, à Avignon (8 janvier 1914).

DIDIÉE, Joseph, ✠ I., O. ✱, sous-ingénieur principal des Ponts-et-chaussées, rue Pétramale, 16, à Avignon (17 octobre 1901).

DONNAT, ✠, ✱, docteur en médecine, rue des Fourbisseurs, 37, à Avignon (6 février 1910).

Digitized by Google

DRAGON, Auguste, libraire-éditeur à Aix-en-Provence, 1 et 3, place des Frères Prêcheurs (8 novembre 1917).

DROMART (Mlle Yvonne), 47, rue Terrusse, à Marseille (3 mai 1917).

DUBOURGUIER, notaire à Saint-Laurent-des-Arbres (Gard) (5 avril 1906).

DU LAURENS D'OISELAY (Vicomte), Maurice, ✻, commandant en retraite, rue St-Étienne, 14, à Avignon (6 mai 1909).

DUNAND, Paul, rue Guillaume-Puy, 41, à Avignon (11 juin 1903).

DUPRAT, Eugène, ✪, professeur au Lycée, rue du Chêne, 5, à Marseille (16 janvier 1902).

DURANTI LA CALADE (de), rue Mignet, à Aix-en-Provence (5 juillet 1917).

DURIAU, entreposeur des tabacs, boulevard St-Michel, à Avignon (6 novembre 1913).

EYRIÈS, Gabriel, vétérinaire-sanitaire, à Carpentras (7 nov. 1912).

FABRE (Dr), rue Petite-Saunerie, 13, à Avignon (8 janvier 1914).

FABRE André, ✪, Président du Tribunal de Commerce à Avignon, place Principale, 4 (25 juin 1914).

FABRE, Henri, ✻, ✪ I., secrétaire de la Chambre de Commerce, rue Victor-Hugo, 4, à Avignon (9 mars 1911).

FABRE, Ulysse, conseiller général, à Vaison (5 février 1914).

FAGES-FABRE, publiciste, rue du Pont-Trouca, 5, à Avignon (6 juin 1913).

FAGNIEZ, Charles, entomologiste, au château de la Bonde, par La Motte-d'Aigues (Vaucluse) (16 janvier 1902).

FANAU (Mlle Jeanne), à Belleville-sur-Saône (Rhône) et Mornas (Vaucluse) (6 février 1914).

FAUCHIER, notaire honoraire, à Orange (5 juillet 1890).

FLANDREYSY (Mme Jeanne DE), villa des « Lierres », Valence (Drôme), (6 avril 1916).

FORBIN DES ISSARTS (Marquis de), au château des Issarts (Gard), et rue de Monceau, 71, à Paris (8e) (11 avril 1907).

FORMENTIN, Charles, ✻, ✪ I., O. ✱, ancien trésorier-payeur général, à Aix-en-Provence (6 février 1910).

GAMBIN, Maurice, ✪, attaché aux Archives départementales, villa Mireille, St-Ruf, Avignon (3 mars 1909).

GAP, Lucien, ✪, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque d'Avignon, rue des Camélias, à St-Ruf, Avignon (1882).

GAUGER, procureur de la République, boulevard des Villas, St-Ruf, à Avignon (5 décembre 1912).

GÉRIN-RICARD (Marquis DE), ✪ I., rue Wulfran-Puget, 33, à Marseille (1882).

Digitized by Google

GERMAIN, Eugène, ✪ I., économe au Lycée d'Avignon (3 juillet 1913).
GILLES, Alphonse, rue Chapeau-Rouge, 17, à Avignon (6 avril 1911).
GILLES (Mme Joseph), rue de la Masse, 12 bis, à Avignon (1er mars 1917).
GILLES-CHENIVESSE, Clément, rue du Chapeau-Rouge, 19, à Avignon (6 avril 1911).
GIRARD, Joseph, ✪ I., archiviste-paléographe, licencié en droit, conservateur de la Bibliothèque et du Musée Calvet, rue de la Croix, 12, à Avignon (12 octobre 1905).
GIRARD, Pierre, ✠, docteur en médecine, rue de la Croix, 12, à Avignon (5 juin 1913).
GOLLIARD, ✪, secrétaire général de la Préfecture, rue Saint-Charles, 10, à Avignon (4 décembre 1913).
GOUIRAND, licencié ès sciences, inspecteur pharmacien, chef du service départemental de la bactéréologie, rue de la République, 26, à Avignon (6 avril 1905).
GRANIER, Lucien, ✪ I., inspecteur primaire, impasse Monvoisin-Autard, Avignon (2 juillet 1914).
GUIGNARD DE BUTTEVILLE, à Chouzy (Loir-et-Cher) (1885).
GUIGNOT, Félix, docteur en médecine, rue des Trois-Faucons, 25, à Avignon (6 février 1914).
GUIGUE, Julien, à l'Isle-sur-Sorgue (7 mars 1918).
GUND (Mme), villa « les Cèdres », à Monclar, Avignon (5 juin 1913).
HONORAT, Bastide, quartier de la Cèbe, à Digne (1892).
HUC, Louis, villa St-André, route du Pontet, à Avignon (5 juin 1913).
HURARD, Joseph, artiste peintre, rue des Trois-Colombes, à Avignon (7 mars 1918).
HUOT-SORDOT, ✪ I., professeur au Lycée d'Avignon (12 janv. 1911).
IGONNET, docteur en médecine, rue Carnot, 28, à Avignon (5 mars 1908).
ILLY, Félix, rédacteur à la Préfecture, rue Petite-Saunerie, 8 bis, à Avignon (5 juin 1913).
IMBERT, J., négociant, quai St-Lazare, à Avignon (13 février 1913).
JACQUEMIN (Mlle Louise), rue Victor-Hugo, à Avignon (7 mars 1918).
JACQUET, Georges, ✻, docteur en médecine, rue Taulignan, 9, à Avignon (11 avril 1912).
JAUFFRET (J.), ✻, chef de bataillon en retraite, Vieille Chapelle, à Toulon (Var), (5 mars 1914).
JEAN, Hippolyte, ✪, ✶, rédacteur au « Petit Marseillais », rue Bancasse, 1, à Avignon (6 juillet 1911).
JOLEAUD, Léonce, ✻, ✠, docteur ès-sciences, plage du Prado, 16, à Marseille (6 octobre 1904).

Digitized by Google

JOLEAUD, O. ✻, ✠ I., ✶, sous-intendant militaire en retraite, boulevard Chave, 208, à Marseille (8 novembre 1900).

JOUËT-PASTRÉ (Mlle Aimée), château de Roberty, Le Pontet (10 janvier 1918).

JOUVE (Mlle), Marie-Thérèse, à Cavaillon (6 mars 1902).

JULLIEN, pharmacien, à Orange (6 mars 1913).

KASLER, tapissier, rue St-Agricol, 31, à Avignon (8 janvier 1903).

LABRELY, R., archiviste de la ville de Bourg-St-Andéol (Ardèche) (8 mai 1913).

LAFFONT, ✠, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (17 octobre 1901).

LAFOUILLADE, ✻, ✠, capitaine au 2e chasseurs à pied, faubourg de Nancy, 165, à Lunéville (11 avril 1912).

LALO, Henri, ✻, ✠, O. ✶, ingénieur, rue de la République, 18, Avignon (2 juillet 1914).

LARCHÉ, ✠, docteur en médecine, rue Bancasse, 23, à Avignon (1883).

LAUTIER, notaire, à Noves (Bouches-du-Rhône) (12 mai 1909).

LAVAL, Victorin, O. ✻, ✠ I., médecin-major en retraite, rue de la Croix, 18, à Avignon (1880).

LAZARE, Isidore, directeur de l'école publique, à Jonquières (4 novembre 1909).

LECRENIER (Mlle), Nelly, rue du Lac, 19, à Bruxelles (26 février 1906).

LE GRAS, Charles, notaire, rue Petite-Saunerie, 10, à Avignon (2 juin 1898).

LE GRAS, Joseph, ✠, docteur en médecine, rue Bancasse, 30, à Avignon (5 mars 1908).

LESBROS, Alfred, artiste-peintre, rue des Fourbisseurs, à Avignon (7 mars 1918).

LEYDET (Mme Victor), rue Petite Fusterie, 17, à Avignon (7 mai 1914).

LHERMITE, Joseph, homme de lettres, rue Joseph-Vernet, 34, à Avignon (1889).

L'HOMME, ✠, sculpteur, à Vaison (12 octobre 1916).

LIMASSET, docteur en droit, à Roquemaure (Gard) (1882).

LOYE (DE), ✻, chef de bataillon du génie en retraite, 5, route de Monclar, Avignon (2 mars 1916).

LULLÉ-DEJARDIN, ✻, ✠, ancien officier, rue Jh-Vernet, 71, à Avignon (3 mai 1917).

MAITROT DE VARENNE, O. ✻, ancien préfet, à Sauveterre (Gard) (6 novembre 1913).

MANIVET, Paul, ✠ I., juge de paix, à Bollène (1883).

Digitized by Google

MARCEL, Adrien, ✪ I., méd. de 1870, rue de l'Hôpital, 9, à Avignon (7 juillet 1910).

MARCHAL, Georges (abbé), licencié ès-lettres, professeur au Collège St-Joseph (8 novembre 1917).

MARIE, ✪, ✱, ancien président du Tribunal de commerce, rue du Chapeau-Rouge, 18, à Avignon (6 octobre 1904).

MARTIN, Joseph, notaire, rue Banasterie, 15, à Avignon (5 décembre 1912).

MATHON, ✪ I., directeur de l'École normale d'instituteurs, rue de l'Hôpital, à Avignon (5 juin 1913).

MAUCUER, notaire, à Sorgues (Vaucluse) (5 juin 1913).

MÉRITAN (Abbé), Jules, curé de St-Ruf, à Avignon (3 février 1898).

MICHEL-BÉCHET, Louis, docteur en médecine, rue Chauffard, 11, à Avignon (7 juin 1895).

MIELLY, Marc, propriétaire, au Devès, Noves (Bouches-du-Rhône), (6 novembre 1913).

MOIRENC, Albert, ✱, ✪, agent-voyer, à Bonnieux (Vaucluse) (7 juillet 1909).

MONTILLET (vicomte Edouard DE), rue Violette, 2 bis, à Avignon (4 mars 1909).

MOURRET, ✪ I., notaire, à Tarascon (B.-du-Rh.) (10 janvier 1907).

MOUZIN, Alexis, ✱, ✪ I., route de Tarascon, villa « La Fragonette », à Avignon (1880).

NOURRY, Marcel, rue Thiers, 56, à Avignon (7 décembre 1899).

NOUVEAU, Louis, négociant, 1, rue Mi-grenier, à Avignon (4 avril 1918).

PALUN, Auguste, négociant, rue Banasterie, 13, à Avignon (1882), *bienfaiteur de l'Académie*.

PALUN (M^me^ Auguste), rue Banasterie, 13, Avignon (7 février 1917).

PAMARD, Alfred, O. ✱, ✪ I., docteur en médecine, place de l'Amirande, 4, à Avignon (1880).

PAMARD, Paul, ✱, ✪, docteur en médecine, rue des Fonderies, 2, à Avignon (7 février 1912).

PAOLETTI, commis à l'Inspection d'Académie, rue des Lices, 20, à Avignon (6 mars 1913).

PARROCEL, Pierre, ✪ I., docteur en droit, substitut du procureur de la République, rue St-Ferréol, 51, à Marseille (5 avril 1895.)

PELLEGRIN (M^lle^), ex-professeur au collège de jeunes filles, rue du Mont-de-Piété, 2, à Avignon (14 novembre 1907).

PENNE, docteur en médecine, rue Philonarde, 13, à Avignon (14 novembre 1901).

PERNOD, René, ✱, capitaine au 23^e^ d'infanterie, château de Tresques, par Tresques (Gard) (9 février 1911).

Digitized by Google

PERNOD-RIPERT, Jules, rue Guillaume-Puy, 77, à Avignon (7 février 1907).

PEYRON, Jules, chanoine, place du Palais, à Avignon (12 avril 1917).

POIRSON Alexandre, ✻, ⚜, industriel à Cantarel, Montfavet (25 juin 1914).

PRENER, Josué-Georges, rabbin, rue Buffon, 18, à Avignon (3 février 1910).

RAOUSSET-BOULBON (Comte de), Gaston, ch. de Boulbon, à Boulbon (B.-du-Rhône), (7 décembre 1916.

RAYNOLT, ✿, bibliophile, rue Rempart de Loulle, 3, à Avignon (1er février 1900).

REMY-ROUX, ✻, ⚜, ✿ I., docteur en médecine, rue Arnaud de Fabre, 9, à Avignon (8 juillet 1897).

RENCUREL, ✿, ancien conseiller de préfecture, rue St-Jean-le-Vieux, 17, à Avignon (1882).

REVEST (Abbé), curé de La Levade (Gard) (10 novembre 1905).

REYMOND Gabriel, agent général de la Cie *L'Abeille*, rue du Mont-de Piété, 2, Avignon (8 juin 1916).

RIEU, Fernand, avocat, rue Victor-Hugo, 7, à Avignon (11 avril 1912).

RIOUSSET (Jules), industriel, rue de la Campane, 31, à Avignon (8 janvier 1914).

RIPERT, homme de lettres, à Bollène (14 avril 1910).

RIPERT, Jean-Baptiste, professeur de musique, rue de la Banasterie, à Avignon (2 décembre 1897).

RIPERT-MONCLAR (Marquis DE), C. ✻, ministre plénipotentiaire de France en retraite, au château d'Allemagne (Basses-Alpes) (6 novembre 1903), *bienfaiteur de l'Académie*.

ROUX, Louis, notaire, à Cavaillon (2 juillet 1908).

SAPPEY, directeur de l'enregistrement, à Grenoble (3 mars 1910).

SAUTEL (Abbé), professeur au Petit-Séminaire, rue St-Thomas-d'Aquin, 6, à Avignon (9 janvier 1908).

SAUVE, Fernand, ✿ I., archiviste-bibliothécaire, à Apt (1892).

SAVOURNIN, ✿ I., ancien conseiller général du canton de Gordes, à L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) (17 octobre 1901).

SCALA, Joseph, directeur de l'Ecole libre à Rognonas (B.-du-Rh.) (7 mars 1918).

SCHÆFFER, O. ✻, colonel de gendarmerie en retraite, rue Joseph-Vernet, 83 *bis*, à Avignon (7 mai 1914).

SIAUD, Henri, industriel, rue Grivolas, 5, à Avignon (5 mars 1914).

SORBIER, Edouard, capitaine au 86e de ligne, à St-André de Roquepertuis par Pont St-Esprit (5 juillet 1917).

Digitized by Google

SOUVET, Henri, entrepreneur de travaux publics, rue Thiers, 50, à Avignon (6 avril 1911).

SUSINI (DE), Nicolas, inspecteur régional d'assurances, 26, rue de la République, à Avignon (6 mars 1913).

TALLET, docteur en médecine, à L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse) (4 mars 1904).

TARDIEU, ✱, docteur en médecine, à Arles (13 octobre 1888).

TARTANSON, ⚜, docteur en médecine, rue des Lices, 24, à Avignon (5 juin 1913).

THÉVENET, directeur du Crédit foncier, Square Antonin, à Nimes (12 octobre 1905).

THOMAS, Pierre, rue Collège-de-la-Croix, 10, à Avignon (1er avril 1909).

THOMAS, Robert, ancien officier, rue Collège-de-la-Croix, à Avignon (8 novembre 1917).

THOMAS, René, pharmacien à St-Igny-de-Vert (Rhône) (9 juillet 1903).

TOURTET, ✠ I., architecte départemental, rue Bouquerie, 16, à Avignon (2 février 1897).

TROUILLET (Abbé), curé doyen de Pertuis (Vaucluse) (3 mai 1900).

VALABRÈGUE, Roger, avocat, rue de la Croix, 6, à Avignon (1er mars 1890).

VALLA (Abbé), Louis, ✠, aumônier, rue Collège d'Annecy, 15, à Avignon (7 décembre 1894).

VALENTIN, Louis, ✠ I., architecte des monuments historiques, rue de la Masse, 7, à Avignon (1883).

VALLENTIN DU CHEYLARD, Roger, ✠, archéologue, rue Bouverie, à Montélimar (Drôme) (5 novembre 1887).

VAYSSIÈRE, A., ✠ I., correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences et directeur du Museum d'histoire naturelle, rue Croix-de-Régnier, 22, à Marseille (12 mars 1881).

VÉRAN, Auguste, ✠ I., architecte des monuments historiques du département des Bouches-du-Rhône, rue de la Rotonde, 13, à Arles-sur-Rhône (1883).

VERDET-KLÉBER, Maurice, ✱, ⚜, prieuré de Montaut, Villeneuve-lez-Avignon (1913).

VERNEJOULS (Edgard DE), publiciste, château de Chanteyrie, à Nyons (Drôme) (10 janvier 1918).

VERNET, Honoré, industriel, 4, rue Grivolas, à Avignon (3 juillet 1913).

Digitized by Google

VIDAU, Léopold, ✠ I., félibre, à Cabannes (Bouches-du-Rhône), (5 mars 1914).

VINCENTI, docteur en médecine, rue de la Masse, 6, à Avignon (14 novembre 1902).

VINCENTI, Henri, notaire, rue du Portail-Matheron, 4, à Avignon (2 mars 1905).

VISSAC (Baron DE), Marc, ✠, ancien directeur du Crédit foncier de France pour le département de Vaucluse, rue Banasterie, 38, à Avignon (18 octobre 1895).

ZACHAREWICZ (Ed.), ✱, ✠ I., C. ✶, directeur des Services agricoles du département de Vaucluse, route de Monclar, 33, à Avignon (6 juin 1901).

Les Sociétaires sont priés d'aviser le Secrétaire de l'Académie des modifications qu'il pourrait y avoir lieu d'apporter à la liste ci-dessus dans leurs nom, prénoms, qualités ou adresse.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MM.

ALLEC, Ludovic, anc. directeur de la Revue historique de Provence, à Marseille.

ANDRÉ, Charles, ✻ I., professeur à la Faculté des sciences et directeur de l'Observatoire de Lyon.

BARRIER, docteur en médecine, à Meyzieu (Isère).

CAZALIS DE FONDOUCE, géologue, à Montpellier.

COMPAYRÉ, Gabriel, O. ✻, recteur de l'Université et de l'Académie de Lyon.

CUNHA (DA), Xavier, ✻, directeur de la Bibliothèque nationale, à Lisbonne.

DEPÉRET, Charles, ✻, doyen de la Faculté des sciences de Lyon.

DEVARS, docteur en médecine, à Barcelonnette (Basses-Alpes).

GAUDRY, Albert, C. ✻, membre de l'Institut, à Paris.

GOURJU, Antonin, ancien sénateur du Rhône.

JANET, Charles, ingénieur des manufactures, à Beauvais.

LECOMTE, officier d'administration du génie, à Commercy (Meuse).

LEENHARD, géologue, à Montpellier.

LIEUTAUD, Victor, à Volonne (Basses-Alpes).

MARCHAND, Henri, sous-directeur honoraire au Ministère de l'agriculture, à Paris.

MAS, ✻, inspecteur général de l'Instruction publique.

SAINT-VENANT (DE), inspecteur des forêts, à Nevers.

TESTU, professeur à la Faculté de médecine de Lyon.

VILLEFOSSE (Héron DE), O. ✻, conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut, à Paris.

ABONNÉ

V^ve^ BRUN, libraire, à Carpentras (Vaucluse).

Digitized by Google

SOCIÉTÉS AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE ÉCHANGE SES MÉMOIRES.

1° *Par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction publique.* (74)

Alpes (Basses-). . . . . — Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes, à Digne.

Alpes (Hautes-) . . . . — Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.

Alpes-Maritimes . . . . — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.

Ariège. . . . . — Société des sciences, lettres et arts, et Société des études du Conserans, à Foix.

Aude. . . . . — Société des arts et sciences de Carcassonne.

Bouches-du-Rhône . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres d'Aix.

Archives départementales des Bou-du-Rhône.

Bibliothèque de l'Université d'Aix.

Bibliothèque de la ville d'Aix.

Société archéologique de Provence, 63, boulevard Longchamp, Marseille.

Société d'études provençales, à Aix.

Société des Amis du Vieil-Arles, rue de la Monnaie, 4, à Arles.

Société d'horticulture et de botanique de Marseille, quai du Canal, 12.

Société linnéenne de Provence, à Marseille.

Calvados. . . . . — Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, à Caen.

Charente. . . . . — Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.

Charente-Inférieure . . — Société des Archives historiques, cours National, 99, à Saintes.

Constantine . . . . . — Société archéologique du département, à Constantine.

Corrèze. . . . . — Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze, à Tulle.

Digitized by Google

Côte-d'Or . . . . . — Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Doubs . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.

Drôme . . . . . — Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.

Gard. . . . . — Société scientifique et littéraire d'Alais.
Académie du Gard, à Nîmes.
Comité de l'art chrétien, à Nîmes.
Société d'étude des sciences naturelles, quai de la Fontaine, 6, à Nîmes.
Bibliothèque et Musée de la ville, à Bagnols.

Garonne (Haute-) . . . — Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Gironde . . . . . — Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société archéologique de Bordeaux.

Hérault. . . . . — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Académie des sciences et lettres de Montpellier.
Société archéologique de Montpellier.
Société languedocienne de géographie, à Montpellier.
Société pour l'étude des langues romanes, à Montpellier.

Isère . . . . . — Académie delphinale, à Grenoble.
Société de statistique de l'Isère, à Grenoble.

Loire. . . . . — La Diana, à Montbrison.

Loire (Haute-). . . . . — Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Le Puy.

Loiret . . . . . — Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Lot-et-Garonne. . . . . — Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen.

Digitized by Google

Meurthe-et-Moselle . . . — Académie de Stanislas, à Nancy.
Société d'archéologie lorraine et Musée historique lorrain, à Nancy.

Nord . . . . . — Commission historique du département du Nord, à Lille.
Bibliothèque de l'Université de Lille.

Pas-de-Calais . . . . . — Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Puy-de-Dôme . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.
Bibliothèque de l'Université de Clermont-Ferrand, avenue Carnot, 4.
Annales de la station limnologique de Besse, à Clermond-Ferrand.

Pyrénées (Basses-) . . . — Société des sciences, lettres et arts de Pau, rue Serviez, 26.

Pyrénées-Orientales . . — Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Rhône . . . . . — Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, au Palais des Arts, place Sathonay.
Société Linéenne de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique, 2, Montée de Fourvière, à Lyon.
Bibliothèque de l'Université de Lyon, quai Claude Bernard, 18.

Saône-et-Loire . . . . . — Société éduenne des lettres, sciences et arts, à Autun.
Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, à Chalon-sur-Saône.
Académie de Mâcon.

Savoie . . . . . — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, à Chambéry.

Savoie (Haute-) . . . . — Académie florimontane de la Haute-Savoie, à Annecy.

Seine . . . . . — Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts : Archives du service des monuments historiques. — Comité des travaux historiques et scientifiques. — Congrès des Sociétés savantes.
Bibliothèque d'art et d'archéologie, rue Spontini, 19, à Paris.

Digitized by Google

Seine. . . . . — Société nationale des antiquaires de France, au Musée du Louvre, à Paris.
Bibliothèque de l'Université de Paris, à la Sorbonne.

Somme. . . . . — Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Tarn. . . . . — Société des sciences, belles-lettres et arts du Tarn, à Albi.

Tarn-et-Garonne. . . . — Société archéologique du Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Var . . . . . — Académie du Var, à Toulon.
Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.

Vaucluse. . . . . — Bibliothèque et Archives de la ville, à Apt.
Bibliothèque et Musée de la ville, à Carpentras.

Vosges. . . . . — Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Alsace-Lorraine. . . . — Académie de Metz.
Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, à Strasbourg.

Belgique.. . . . . — Revue Mabillon, à Chevetogne, par Lignon.
Société des Bollandistes, boulevard St-Michel, 22, à Bruxelles.

Etats-Unis d'Amérique. — American Museum of natural history, à New-York.
The Missouri botanical garden.
Lloyd library, à Cincinnati.

Italie. . . . . — Accademia di conferenze storico-giuridiche di Roma.
Accademia scientifica Veneto-Trentino-Istriana, à Padoue.
École française de Rome.
Società storica lombarda, à Milan.

Mexique . . . . . — Bibliotheca nacional de Mexico.
Museo nacional de Arquelogia, à Mexico.

Digitized by Google

Suède. . . . . — Université royale d'Upsal.
Kongl. vitterhets, historie och antiquitets Akademien, (Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités), à Stockholm.

Suisse. . . . . — Société neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
Historische und antiquarische Gesellschaft, à Bâle.

2° *Echange direct*. (2)

Ardèche. . . . — Revue du Vivarais, château d'Entrevaux, par Privas.

Rhône. . . . — Bulletin historique du diocèse de Lyon.

3e *Service*. (6)

Avignon (*Vaucluse*). — Archives départementales.
Bureaux de la Préfecture.
Musée Calvet (2 exemplaires).
Syndicat des Typographes.

Paris. . . . . — Revue historique, 108, boulevard Saint-Germain.

Digitized by Google

COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES POUR 1917

RECETTES.

Reliquat au 1er janvier 1917			689 15
Revenus des titres sans affectation	408 90		
Intérêts des fonds. Caisse d'Epargne	69 25	.....	523 15
Revenus avec affectation. Prix Dufossé	45 »		
4 cotisations de l'année 1916 à 12 fr. =	48 »		
168 — — 1917 à 12 fr. =	2 016 »	.....	2 064 »
9 Droits de Diplôme à 2 fr.			18 »
Vente de fascicules et abonnement			35 40
Subvention de la ville d'Avignon			200 »
— du Conseil général			100 »
Versement par Madame de Faucher (Prix de Faucher)			200 »
Remboursement d'un Bon du Trésor			500 »
Prélèvement à la Caisse d'Epargne			150 75
Total des recettes			4.480 45

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau			200 »
Impositions	42 60		
Assurance	11 05	.. ....	53 65
Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage et chauffage			96 75
Traitement du gérant			100 »
Etrennes diverses			21 »
Convocation des membres. Impression et envoi			137 05
Recouvrement des cotisations. Timbres et frais			81 20
Frais d'impression des Mémoires			1.721 20
Frais d'expédition des Mémoires			95 25
Prix Dufossé			46 50
Attribution au chanoine Requin du prix de Faucher			200 »
Versement à la Caisse d'Epargne			150 »
Placement en Bons de la Défense nationale			1.000 »
Impression des Chartes d'Avignon (facture Protat) solde 1re partie			422 15
Dépenses imprévues (conférence J.-C. Roux)			26 »
Solde en caisse			129 70
Total des Dépenses			4.480 45

Digitized by Google

ETAT DU FONDS SOCIAL AU 1er JANVIER 1918

Un titre nominatif de rente française 3 %, n° 0802.763, de 94 fr de rente, soit en capital au pair	3.133 30
Un titre nominatif de rente française 5 %, n° 11.068, de 100 fr. de rente, soit en capital au pair	2.000 »
Un titre nominatif de rente française 5 %, n° 1.271, de 30 fr. de rente, soit en capital au pair	600 »
Huit obligations nominatives P.-L.-M. remboursables à 500 fr. : 1 fusion nouvelle n° 388.034, 7 — anciennes n°s 427.180, 562.376, 548.797, 1 4 2 soit en capital remboursé à 500 francs	4.000 »
Deux obligations nominatives communales du Crédit Foncier de France, n°s 512.681/512682, remboursables à 500 fr.	1.000 »
Un livret de la Caisse d'épargne n° 50.409, montant à	1.835 05
Compte spécial à l'impression des Chartes d'Avignon	86 35
Un Bon de la Défense Nationale	1.000 »
Reliquat en caisse au 1er janvier 1918	129 70
Total du fonds social	13.784 40

Le fonds de réserve montant à la somme de 3.000 fr. est compris dans le total.

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1918

RECETTES.

Reliquat au 1er janvier 1918 : 129 fr. 70	Pour mémoire.
Revenus des titres de l'Académie	500 »
Cotisations : 5 à recouvrer de 1917.. 60 » ; 170 — de 1918.. 2.040 »	2.100 »
Vente de fascicules et abonnements	30 »
Subvention de la ville d'Avignon 200 » ; — du Conseil général 100 » ; — du Ministère 400 »	700 »
Allocation du prix de Faucher	200 »
Total des Recettes	3.530 »

DÉPENSES.

Loyer du local des réunions du Bureau	200 »
Impositions et Assurance	55 »
Frais de bureau, correspondance, entretien des collections, éclairage, chauffage	125 »
Traitement du gérant	100 »
Etrennes diverses	25 »
Convocation des membres. Impression et envoi	140 »
Recouvrement des cotisations. Timbres et frais	90 »
Frais d'impression des Mémoires	2.300 »
— d'expédition —	100 »
Prix Dufossé	45 »
— Paul de Faucher	200 »
Dépenses imprévues	150 »
Total des Dépenses	3.530 »

Digitized by Google

Membres de l'Académie

tombés au Champ d'Honneur

Capitaine REBOULET, ✱, Président de l'Académie.

Capitaine DE JERPHANION, ✱.

ELYSÉE GONNET, Directeur de l'Ecole Bossuet.

RAYMOND GAFFAREL, Sous-Préfet d'Apt, Lieutenant aviateur.

Commandant FARJON, ✱.

CHARLES FAUQUE, Notaire à Orgon, Lieutenant d'infanterie.

ADRIEN DE FAUCHER, ✱, attaché à la Banque de France, Capitaine d'infanterie.

EDOUARD SORBIER, capitaine au 86e régiment d'infanterie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Installation du nouveau Bureau

En ouvrant sa séance du 10 janvier 1918, l'Académie de Vaucluse, conformément à ses statuts, a procédé à l'élection des membres de son Bureau pour les années 1918 et 1919.

Ont été élus :

MM. Alexis MOUZIN, *président* ;
Louis BELLADEN, Augustin MARIE, } *vice-présidents* ;
Joseph GIRARD, *secrétaire général* (mobilisé) ;
Léon HUOT-SORDOT, Auguste PALUN, J.-B. RIPERT, } *présidents de section* ;
Joseph DIDIÉE, *secrétaire* ;
Alphonse GILLES, *trésorier* ;
Adrien MARCEL, *bibliothécaire-archiviste*.

L'installation du nouveau Bureau a eu lieu dans la séance du 7 février. M. le baron de Vissac, président sortant, a prononcé l'allocution suivante :

MES CHERS COLLÈGUES,

L'heure a sonné pour moi de reprendre dans vos rangs, à l'arrière, tout à fait à l'arrière, la place dont les circonstances que nous traversons avaient seules pu me faire sortir. En effet, nos statuts ont sagement conservé pour le Président le service de deux ans... Et j'ai fait mes deux ans de service auxiliaire, non peut-être avec toutes les qualités requises pour un président, mais du moins avec un dévouement absolu et une scrupuleuse exactitude. En dépit de mon âge, il m'a été donné de ne faillir à aucune de vos séances publiques, non plus qu'à aucune des séances du Bureau. Je ne revendique que ce mérite et que cette mention sur ma feuille de congé définitif.

En vertu des mêmes prescriptions statutaires, nos deux Vice-Présidents et nos trois Présidents de section m'accompagnent dans ma retraite. Ils auraient pu, eux, je ne dirai pas par voie hiérarchique, car il n'y a pas de hiérarchie parmi nous, mais par mutation de fonctions, continuer leur action si éminemment

Digitized by Google

féconde au sein du Conseil. Ils en ont été sollicités avec les plus vives instances. Ils ont obstinément décliné toutes les avances, en faisant remarquer qu'ils avaient déjà doublé le cap réglementaire en s'inclinant devant la décision dérogatoire prise par l'Académie au mois de Janvier 1916,

Et moi qui sais qu'ils n'avaient consenti à cette dérogation que pour me prêter leur précieux concours, — condition formelle de mon acceptation, — je manquerais à tous les devoirs de la reconnaissance si je ne leur en présentais pas publiquement mes remerciments les plus chaleureux.

Pourquoi dissimulerais-je le sentiment de regret que j'éprouve en me séparant de nos collègues formant la portion permanente du Bureau : de notre secrétaire, M, Joseph Didiée, qui, depuis quatre ans déjà, assure, en dehors de ses fonctions, la lourde tâche du Secrétariat général avec une virtuosité et une ampleur de compétence qui font notre admiration à tous ; — de notre Trésorier, M. Gilles, qui trouve le moyen de pourvoir à des charges plus onéreuses avec des ressources plus restreintes, ce qui est un comble en trésorerie ; je lui demanderai son secret ; — de notre savant Archiviste, M. Adrien Marcel, qui, tout en conservant, en augmentant et en classant nos richesses bibliographiques, dirige l'impression de nos Mémoires et nous sert de trait d'union avec 97 Sociétés correspondantes. Aménité constante dans les rapports, harmonie et cohésion dans les vues, action utile sans faste, confiance et affection réciproques, voilà ce qui fait le charme de leur collaboration et qui naturellement mélancolise un peu les adieux.

Tous ensemble, membres permanents et membres provisoires, — oiseaux de passage, — avons rivalisé d efforts pour maintenir à notre Compagnie le relief qu'elle a conquis dans toute la région médiévale. Elle a résisté à l'orage qui sévit sur le monde et qui a paralysé momentanément quelques-unes de nos sœurs littéraires. Ses séances, de plus en plus suivies, grâce au concours de conférenciers d'élite, agrandissent la zone de son influence ; ses Mémoires dont l'apparition persistante a déconcerté certaines prévisions, fournisssnt la preuve de sa vitalité intellectuelle.

Je suis même autorisé à dire textuellement que, sous ses auspices, grâce à une grandiose et munificente initiative provoquée par l'attraction qu'elle exerce, s'élèvera bientôt en Avignon, dans un cadre archéologique ciselé au XV^e^ Siècle, — un des joyaux de la vieille Cite papale, — une fondation destinée a

Digitized by Google

glorifier Avignon, le Comtat, la Provence et toute la vallée du Rhône.

Toutefois, à voir la barque filer son nœud sans heurt apparent, sur une mer si agitée, nul de vous ne s'est illusionné sur les coups d'aviron pleins de prudence et parfois sur les coups de sonde indispensables pour éviter les bancs de mines. Et c'est pourquoi vous vous êtes, en prévoyants de l'avenir, précautionnés d'habiles pilotes pour la constitution de votre nouveau Bureau.

En plaçant à votre tête, pour la troisième fois, M. Alexis Mouzin, par votre vote unanime du 10 Janvier dernier, vous vous êtes fait un cadeau à vous-mêmes, un vrai cadeau de jour de l'an. Difficile eût été d'avoir la main plus heureuse. Maturité d'expérience, prestige du talent, auréole de la renommée, tout se réunissait en lui pour une harmonieuse évocation de vos suffrages.

Vous souvient-il, mon cher Président, qu'il y a près d'un quart de siècle, hélas ! c'est vous qui m'accueillîtes dsns cette enceinte quand je me fixai à Avignon, non par le hasard d'une nomination, mais par l'option réfléchie d'une résidence qui me devait être une seconde patrie. Les échos du grand mur d'Orange avaient déja proclamé votre avènement à la gloire. Votre accueil me fut aussi flatteur que gracieux. Que de fois, depuis lors, ai-je applaudi à vos nouveaux triomphes ! Quel plaisir ai-je éprouvé à exprimer ici même, en maintes circonstances, avec toute la réserve que m'imposaient votre présence et votre modestie, mon admiration pour votre œuvre et ma vive sympathie pour son auteur !

A un tel président, il fallait, Messieurs, des collaborateurs de même race intellectuelle. Vous avez cueilli dans notre inépuisable réserve un lot de fervents et distingués disciples des Sciences, des Lettres et des Arts, ces trois Déités de notre culte académique. Notre nouveau Chef nous dira assurément combien nous devons nous montrer fiers de les avoir pour guides. Je salue leur venue comme une aurore d'espérance.

Avec de pareils éléments de direction groupés autour des éléments de tradition qui restent à la barre, la traversée biennale qui commence, s'annonce sous les plus favorables auspices.

Digitized by Google

Et maintenant, je m'arrête, Messieurs. Ma tâche est remplie. C'est le cas d'appliquer le précepte oriental qui recommande de ne pas laisser passer l'occasion propice de mettre un bœuf sur sa langue. Ai-je d'ailleurs assez péroré durant les deux années qui viennent de s'écouler, moi qui suis un fanatique du silence! Ai-je assez abusé de vos oreilles! Je m'en excuse humblement ; je ne le ferai plus.

Et, puisque c'est vraisemblablement la dernière fois que j'aurai l'honneur de prendre la parole devant vous, je tiens à ce que ces dernières paroles contiennent l'expression de ma profonde reconnaissance, de mon indéfectible gratitude pour la bienveillance dont vous m'avez toujours entouré. J'ai respiré parmi vous une atmosphère de sympathie dont l'impression, je vous l'assure, ne s'effacera jamais de ma mémoire et de mon cœur.

M. Alexis Mouzin, en prenant place au fauteuil de la présidence, a répondu en ces termes :

MESDAMES, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

De nouveau je vous dois l'honneur de succéder à M. le baron de Vissac, comme président de notre Académie. Plus d'une raison cependant semblait désigner à votre choix d'autres noms que le mien. Il eût suffi notamment d'une acceptation désirée de nous tous, pour faire trouver, dans le Bureau même, le Président qu'il fallait. Si je ne me suis pas récusé à mon tour, c'est sans doute que les poètes sont plus accessibles que les archéologues ou les historiens aux offres flatteuses, et je suis poète, au moins par ce défaut-là.

Succéder à M. de Vissac qui est, entre tous, le directeur courtois, l'orateur chaleureux, le conférencier encyclopédique, en un mot l'académicien né, je ne m'illusionne pas sur la dose d'abnégation que le rôle réclame. Vous en tiendrez compte, même si vous êtes privés d'entendre, au cours de nos séances, les commentaires savamment documentés, ou élégants avec bonne grâce, qui accompagnaient toutes les lectures, pour en déterminer la portée. Et rien n'a contribué davantage à nous attirer un auditoire fidèle, où la présence des dames prouve que l'érudition est maintes fois aimable et attrayante.

M. de Vissac, en effet, excelle à parer ses jugements de la plus cordiale obligeance. Toujours prêt, du reste, à compléter les

Digitized by Google

conseils par les exemples, il ne se lasse pas de donner à nos *Mémoires* des travaux de rare valeur ; le nombre en est déjà considérable, depuis *Le Maréchal Brune et la Maréchale Brune*, compte-rendu bibliographique paru en 1900, jusqu'à *Un compagnon de Latude à la Bastille : le comtadin d'Allègre*, étude historique publiée l'année dernière. Mais la série, si brillante soit-elle, n'est pas terminée ; nous n'en voulons pour garant que la vivace activité de l'auteur.

Il a bien voulu rappeler que j'avais eu l'occasion de lui adresser des paroles de bienvenue, lors de sa réception parmi nous ; mes paroles furent certainement insuffisantes. Dès longtemps apprécié par l'Académie de Clermont, qui avait tenu, elle aussi, à l'élire président, il divise son œuvre, comme sa vie, en deux régions distinctes : celle du Puy-de-Dôme, celle de Vaucluse. On se souvient que notre ancien collègue, M. de Grailly, a analysé ici même, avec beaucoup de goût, la partie très importante qui concerne l'Auvergne ; et il appuyait volontiers ses appréciations élogieuses sur celles de grandes revues telles que la *Revue des Deux Mondes* et le *Correspondant*, ou celles de maîtres indiscutés tels que Brunetière.

Je demande à M. de Vissac la permission de le juger simplement d'après lui-même. Il ne prétend pas, déclare-t-il, « faire œuvre essentielle d'historien : l'histoire est trop solennelle » ; il est séduit par « l'épisode intime, le fruit savoureux de la légende » ; il burine, avec énergie ou finesse, des figures de comparses ; seulement ces comparses « sont les premiers rôles des scènes isolées du drame provincial qui se fond dans le drame d'ensemble » ; il n'affecte point l'impassibilité documentaire. mais ne s'émeut qu'avec clairvoyance et le dit en termes éloquents : « Le blason des chevaliers ne nous éblouit pas ; quand ils mouraient pour la patrie, on voyait leur âme, on ne voyait pas leur écusson ».

Divers passages ainsi détachés nous montreraient l'écrivain peint par lui-même, il y a quelque vingt ans. La ressemblance a persisté depuis, sauf un seul changement : l'affectueuse prédilection de M. de Vissac s'est tournée tout entière vers le pays vauclusien, avec l'Académie de Vaucluse pour centre. Les projets qu'il conçoit ou qu'il seconde, la doivent rendre plus prospère, et je serai heureux de recourir, dans l'occurrence, à la sûreté de ses vues. Nos statuts n'ont pas tout réglementé, pas même les procédés de gratitude.

Digitized by Google

Vous m'avez adjoint d'ailleurs des collègues qui résument en eux l'utile variété de notre Compagnie et ne se confinent pas chacun dans un genre exclusif. Lamartine, au temps de ses entretiens littéraires, s'est élevé contre la manie française de trop spécialiser les aptitudes ; il a rappelé que les anciens étaient tour à tour tribuns, poètes, administrateurs, généraux même. Lamartine songeait évidemment qu'on oubliait trop en lui l'orateur et l'historien pour ne voir que le poète. Son observation n'en est pas moins à retenir. Nous en reconnaissons la justesse dans les occupations divergentes de beaucoup d'existences.

Pourquoi des classifications étroites dans notre existence académique ?

La composition du nouveau Bureau me répond clairement. Les vice-présidents d'abord : M. Belladen, que les soins d'un important négoce n'empêchent pas d'être un judicieux critique d'art, un peintre d'une noble inspiration et d'une maîtrise saisissante, n'a-t-il pas touché à la philosophie de l'histoire en scrutant « la pensée d'un peuple » ? — M. Marie, qui a siégé dans la magistrature consulaire, n'a-t-il pas publié des travaux de botanique, des recherches sur les cryptogames ? — Et nos présidents de section : M. le professeur Huot-Sordot, dont vous avez souvent applaudi les poèmes pénétrants, les odes vigoureuses ou attendries, n'a-t-il pas écrit, d'une plume exquise, des voyages au pays du Mont-Blanc, et plus modestement au pays des Alpilles ? — M. Ripert, devenu malgré lui commerçant notable, a-t-il cessé d'être l'organiste de renom, l'impeccable maître de chapelle, le sûr critique musical que l'on cite avec déférence ? — Si j'ai réservé pour la fin M. Auguste Palun, c'est que, plus visiblement que personne, par sa situation dans la haute industrie régionale, il montre cette diversité d'action : fervent musicien, aquarelliste brillamment consacré, organisateur expert et influent, il a sa place au premier rang des avignonais considérables dont la protection est assurée aux tentatives artistiques ; on sait, en Avignon aussi bien qu'à Orange, que sur ce sujet je ne parle pas sans preuve.

M. le Président de Vissac s'est fait un devoir de rendre hommage à ses collaborateurs du Bureau précédent. Parmi eux, je me félicite de conserver moi-même pour collaborateurs ceux de nos collègues rééligibles qui constituent — on ne saurait le redire assez — le foyer régulier, permanent, de l'Académie de Vaucluse. Nous nous déconcerterions de ne plus avoir parmi

Digitized by Google

nous MM. Didiée, Adrien Marcel et Gilles ; nous nous flattons qu'ils seront pour nous ce qu'ils furent pour nos prédécesseurs. Et par dessus tout, dans les circonstances présentes, nous comptons que l'éloignement prolongé de M. Girard prendra fin sous peu de temps, dans le rayonnement d'un beau retour, aussi glorieux que désiré.

L'heure où nous sommes, toute difficile à traverser qu'elle soit, nous laisse entrevoir derrière elle un lendemain délivré d'anxiété. Sous un ciel plus voilé qu'aujourd'hui, le Bureau précédent aura mérité d'être appelé le Bureau de la ténacité confiante ; nous voulons augurer que le nôtre, après la période des épreuves actuelles, pourra être celui de la paix réparatrice.

Digitized by Google

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

M. le chanoine Henri REQUIN

Discours prononcé a la Séance du 10 janvier 1918
par M. le Président M. de VISSAC

C'est un deuil cruel pour une Société que la perte d'un membre aussi éminent que l'était M. le Chanoine Requin, dont la mort nous a séparés au cours du mois dernier.

Ce n'est ici ni le lieu, ni mon rôle de retracer la carrière du prêtre, de le suivre du Grand-Séminaire d'Avignon à sa chaire de professeur du collège de Ste-Garde où il avait fait ses études, de l'accompagner dans ses divers vicariats de Morières, du Thor, de Carpentras, et enfin dans sa cure de Jonquerettes, son pays natal.

D'autres l'ont fait ou le feront, plus à même que moi d'apprécier ses vertus presbytérales.

D'ailleurs, par un scrupule de conscience qui l'honore, craignant que sa propension irrésistible pour les recherches d'archéologie historique nuisit aux fonctions de son ministère, il avait, depuis de longues années, repris sa liberté et s'était fixé dans notre ville, où des prébendes moins absorbantes : la garde des archives diocésaines, une aumônerie aux Pénitents Blancs et enfin une stalle de chanoine honoraire à la Métropole, l'avaient successivement récompensé de ses services.

Dès lors, plus un instant de repos pour cette nature de Bénédictin. Il se fait le forçat volontaire du travail, le porion de la science. Les jours n'ont pas assez d'heures pour son labeur.

Il regarde autour de lui. Il étudie l'église St-Pierre, sa façade, sa porte, ses chapelles ; — il identifie mieux que ses prédéces-

Digitized by Google

seurs le tombeau d'Alain Chartier aux Antonins ; — il restitue à son véritable auteur le fameux tableau de Villeneuve ; — il retrouve le testament du cardinal de Foix.

Il s'absorbe dans l'histoire de l'Art en général et des artistes en particulier, des artistes d'Avignon, du Comtat, de Provence, dont il rêve de faire une encyclopédie générale, en rendant à la lumière ceux que le Temps a injustement couverts de son ombre.

A cet effet, il va, il vient. Il fouille les bibliothèques publiques et les bibliothèques privées ; il compulse les archives communales et départementales ; il dépouille — véritable travail d'Hercule — les archives notariales d'Avignon, de Carpentras, de Tarascon, d'Aix... et d'autres encore. S'il rencontre sur sa route des données précieuses sur les monuments, les églises, les vieux hôtels, les anciennes familles, voire sur le commerce, l'économie sociale, les traditions, il les recueille avec soin. Il est insatiable, il glane dans tous les champs.

Que de trouvailles intéressantes dans cette chasse aux documents ! Il met la main sur de curieux renseignements relatifs aux *faïences de Moustiers* ; vite, il s'en empare et en élabore une œuvre spéciale. La céramique fait aussi partie du domaine de l'Art.

La typographie également rentre dans le domaine de l'Art. Aussitôt le dénicheur de papiers se propose une étude sur *l'Origine de l'Imprimerie à Avignon en 1444* et sur *l'Histoire de l'Imprimerie en Provence au cours du XV^e^ siècle.*

Entre temps il entr'ouvre quelques-uns de ses cartons et livre au public — sous réserve de les refondre et de les compléter — une trentaines de plaquettes ou même de volumes qu'il dissémine dans des *Revues*, des *Bulletins*, des *Mémoires* scientifiques de toutes sortes, publications devenues aujourd'hui d'autant plus rares qu'elles sont plus remarquables par la profondeur du savoir et la sûreté de la documentation.

Des controverses se produisent sur certaines appréciations artistiques ; mais notre collègue, qui a puisé aux bonnes sources, riposte aux contradicteurs en polémiste avisé mais chatouilleux, car l'abbé *Requin* a la dent incisive. Que dis-je ? Il a trois rangées d'incisives — il le sait, — et il signe hardiment sa réplique du pseudonyme diaphane de *Squale.*

Son nom est dorénavant en relief. On le cite, on le consulte, on recherche sa collaboration ; les éditeurs de Paris réclament sa prose. Il devient successivement correspondant du Ministère

Digitized by Google

de l'Instruction Publique, membre non résident du Comité des Beaux-Arts, correspondant de la Société des Antiquaires, correspondant de l'Institut...

Il ne considère toutefois son œuvre que comme une ébauche sujette à retouches ; il amasse toujours de nouvelles richesses ; il entasse notes sur notes, fiches sur fiches. Il classe avec frénésie —ou plutôt, je me trompe, il ne classe rien du tout ; il cueille au hasard, sans ordre, sans plan bien défini ; il débrouillera ce chaos *plus tard* ; ce sera l'occupation de ses derniers jours. Il dérive le Pactole vers son cabinet : *plus tard*, il en extraira les paillettes ; il réunit des lingots : *plus tard*, il les monneyera.

Doué d'une constitution robuste, bâti à chaux et à sable, il escomptait l'avenir, oublieux volontaire de l'exclamation du poëte :

Non, l'avenir n'est à personne,
Sire, l'avenir n'est qu'à Dieu.
A chaque fois que l'heure sonne,
Tout ici-bas nous dit adieu.
L'avenir ! l'avenir ! mystère !

L'avenir se présenta à lui soudain, inopinément, prématurément, sous la forme d'une de ces atteintes qui paralysent la volonté, qui énervent l'action, qui laissent à l'homme toutes les aspirations et lui imposent toutes les impuissances.

Quelle angoisse au cœur ! Quelle anxieuse tristesse ! Son œuvre n'était pas achevée ! Son grand *Dictionnaire des Artistes* était incomplet ; ses *Faïences de Moustiers* attendaient leur second volume ; *l'Imprimerie en Provence* n'était pas au point. A quoi bon ce fouillis de notes dont lui seul avait la clé ? A quoi bon tous ces matériaux réunis à pied d'œuvre qui n'avaient rien édifié ? Il se disait bien qu'une main amie utiliserait peut-être la semence en laissant au semeur une gloire posthume. mais il n'assisterait pas à l'éclosion de la récolte.

— J'ai gâché ma vie, soupirait-il un jour devant moi, en voulant trop étreindre. Trop tard il se rappelait le précepte de Littré : Travaillez, amassez comme si vous ne deviez jamais mourir. Utilisez vos recherches comme si vous deviez mourir demain.

Inutile d'ajouter, Messieurs, que M. le Chanoine Requin était des nôtres, presque depuis l'époque de la reformation de la Société, et qu'il a déposé dans nos *Mémoires* de nombreuses

Digitized by Google

pages du plus haut intérêt. Sa valeur scientifique était telle que l'Académie s'honora en l'appelant à l'honorariat.

Je le vois encore assis dans un de ces fauteuils, il y a cinq mois à peine, retrouvant un sourire en entendant la lecture, qu'il ne pouvait plus faire lui-même, de son étude sur Elzéar Genet, le maître de chapelle de Léon X.

L'attribution du prix de Faucher pour l'année 1917 fut pour lui le dernier témoignage de notre admiration. Que sa mémoire, sûre de notre impérissable souvenir, reçoive ici le dernier témoignage de nos unanimes et douloureux regrets.

Digitized by Google

M. Jules CHARLES-ROUX

Président honoraire de l'Académie de Vaucluse.

Discours prononcé a la Séance du 4 avril 1918
par M. le Président MOUZIN

Alors que nous venions tout récemment de l'applaudir, de l'admirer dans sa superbe vigueur de corps et d'esprit, M. Jules Charles-Roux, notre président honoraire, était emporté tout à coup par une rapide maladie. Et nous voici tentés de nous écrier, malgré ses soixante-dix-sept ans, qu'il est mort trop jeune, tant nous sommes sûrs que sa puissante nature n'a point connu de lassitude ni de déchéance.

Au milieu des regrets partout causés par la disparition de cet homme éminent, nos regrets à nous prennent un caractère intime. M. Jules Charles-Roux, — qui avait en Avignon des liens étroits de parenté, particulièrement avec plusieurs des membres les plus en vue de notre Compagnie, — ne s'était-il pas complu à nous admettre en bonne place dans cette famille intellectuelle qu'il commençait à constituer par l'union des Académies de province ?

Certes, nul mieux que lui n'a mérité d'être glorifié comme l'un des propagateurs de l'influence française ; sa miraculeuse activité se dépensa, pendant plus d'un demi-siècle, dans un tel nombre d'entreprises industrielles et financières, que c'était déjà de quoi remplir, de quoi honorer grandement une existence humaine. Il y ajouta des charges publiques, un mandat passager de député. En un mot, ses obsèques ont eu le caractère d'un deuil national, et nous nous sommes associés d'un cœur fervent à cet hommage. Il le méritait d'autant mieux qu'il était, par surcroît, presque par délassement, un écrivain, un conférencier, fidèle à ses prédilections pour la terre natale.

Il n'y a pas de petite patrie. Si l'on applique à la France l'expression tant citée de Montaigne, elle est *diverse et ondoyante ;*

Digitized by Google

mais, sous sa robe de prairies ou de falaises, d'oliviers ou de landes, c'est toujours la même, la seule, la France enfin. Et M. Jules Charles-Roux, qui avait beaucoup voyagé, la reconnaissait, l'aimait, la servait, sous tous les aspects.

Voilà sûrement pourquoi il se montrait passionné d'art régional, de documentation historique locale et de littérature félibréenne.

S'il se souvenait parmi nous de sa situation dirigeante dans le monde économique, n'était-ce pas incidemment ? — « J'ai fait l'expérience, — nous disait-il, — que l'ouvrier est beaucoup plus apte qu'on ne croit à s'intéresser aux questions d'histoire et de géographie, qu'il est désireux de s'instruire et curieux de toutes choses. » Et il en concluait que les Académies de province, trop peu prodigues de leurs travaux, devaient « les répandre dans le peuple » : il déclarait ne prétendre « en aucune façon au titre de littérateur, mais à celui de simple et modeste vulgarisateur. » — Ce dernier point est le seul sur lequel on ne saurait s'accorder absolument avec lui.

N'a-t-il pas publié des pages remarquables dans *La Revue des Deux-Mondes* ? On se pique, je crois, en cet endroit-là, de n'accepter que des collaborateurs sachant exprimer leurs idées, non seulement avec clarté, mais avec art. Son étude récente sur la marine marchande et les réformes de tout ordre à y introduire, nous semble un modèle de précision et de force, qui ne s'adresse pas au vulgaire.

D'autres qualités distinguent ses ouvrages régionalistes, dont le nombre est considérable. Outre ses livres sur *Aix-en-Provence, Nîmes, Fréjus, Vienne, Aigues-Mortes, Arles, La Camargue,* tous conçus et rédigés de manière à dépasser incomparablement les guides populaires ; outre son étude si estimée sur *J.-H. Fabre en Avignon*, et ce beau volume biographique, *William Bonaparte-Wyse*, dont le premier exemplaire fut offert à notre Société ; outre les six in-quarto luxueux des *Souvenirs du passé,* où l'histoire, la légende, l'archéologie, les détails de coutumes et de costumes, toute la vie provençale, toutes les évocations des anciens âges et les visions des temps contemporains, nous apparaissent sous prétexte d'iconographie, mais en réalité charment nos pensées et nos regards à la fois ; outre le *Jubilé de Frédéric Mistral*, véritable monument littéraire commentant un monument de bronze ; M. Jules Charles-Roux projetait une publication de haute importance dont l'Académie de Vaucluse avait déjà eu un premier fragment. Ne préparait-il pas aussi un

Digitized by Google

autre livre qui eût magnifiquement peint Avignon ? La cité jadis papale, aujourd'hui capoulière, le captivait : il y retrouvait partout Mistral. C'est en Avignon que Mistral fit ses études, en Avignon que parut la première édition de *Mirèio*, et tout proche d'Avignon fut fondé le Félibrige ; Mistral, enfant de Maillane, affectionnait notre ville comme la mère nourricière de son intelligence et de sa gloire. Quel critique littéraire pourra l'oublier ?

Lorsqu'en 1882, le Cercle artistique de Marseille décida d'organiser une félibrée solennelle, M. Jules Charles-Roux le présidait ; il convia l'évêque, le préfet, le général ; il réunit en un groupe radieux les plus belles dames d'un pays qui en compte beaucoup de belles. Et quels furent les poètes appelés ? Mistral, Roumanille, Aubanel, Félix Gras, Anfos Tavan. Vous le voyez, la part d'Avignon était léonine.

Sans avoir écrit lui-même, que je sache, aucun volume provençal, M. Jules Charles-Roux s'exprimait aisément en dialecte rhodanien ; il a même prononcé des discours dans la pure langue littéraire consacrée par Mistral, et, de temps en temps, à sa boutonnière, la rosette de commandeur de la Légion d'honneur voisinait avec la cigale d'or du félibre majoral. Comme tant de maîtres écrivains du Midi, Alphonse Daudet, Paul Arène, de Berluc-Pérussis, Clovis Hugues, par exemple, il était bilingue. Probablement n'en écrivait-il que mieux, lui aussi, en français.

Son âme de patriote manifestait la certitude d'accroître la grandeur de la France par le développement plus caractéristique des provinces. Il avait choisi Avignon comme centre d'action dans le Sud-Est, et, dans Avignon, l'Académie de Vaucluse

Soyons-lui reconnaissants de ses projets, trop fatalement suspendus pour que j'y insiste. M. le président de Vissac, mon prédécesseur, mon guide en ce point et en beaucoup d'autres, possède mieux que moi les indications que compléteront, s'il le faut, ses conseils. Et, d'autre part, si une pieuse collaboration doit faire revivre en quelque chose le plan de celui qui restera quand même un bienfaiteur dans notre souvenir, le moment n'est pas venu d'en parler ici. Tout nous affirme que l'œuvre sera fidèlement reprise et accomplie ; mais nos regrets, à cette heure, sont inspirés par un sentiment supérieur à des préoccupations envisageant cette espérance.

M. Jules Charles-Roux ne prendra plus part à nos séances ; il est pour jamais absent, lui qui semblait infatigable et invulnérable. Il était allé, par un perfide jour de mars, assister au lance-

Digitized by Google

ment d'un grand vaisseau de commerce à Port-de-Bouc ; un vent froid se lève, qui brusquement le touche d'un souffle de mort, et, dans la semaine, une longue, une glorieuse carrière se trouve close. Les dieux autrefois voulaient, en certains cas, qu'on payât par de cruels sacrifices la bonne traversée des navires.

Un autre navire, celui qui porte les destins de la Patrie, coûte depuis quatre ans, parmi des légions de Français plus jeunes sinon aussi connus, bien des souffrances, bien du sang. Puisse-t-il arriver du moins au port désiré !

Digitized by Google

ELZÉAR GENET

dit

IL CARPENTRASSO

Dans un article important sur Elzéar Genet, M. Henri Quittard, déplorant notre ignorance sur notre compatriote, s'exprime de la sorte :

« Les artistes de ce temps songeaient peu à la postérité, surtout pour ce qui ne regardait point leur art. Curieux aujourd'hui de restituer leur existence tout entière, nous pouvons regretter cette discrétion sans nous flatter de pouvoir jamais, quelque ingénieuses que puissent être nos déductions, suppléer au silence qu'ils ont gardé sur leur époque et sur leur vie » [1].

Je crois cette affirmation erronée dans sa forme absolue, et je suis au contraire persuadé que des recherches patientes et profondes seraient de nature à donner de bons résultats. Je vais en donner la preuve par l'exemple. Avec les seules archives d'Avignon, et surtout avec les archives notariales de cette ville, j'arrive à fixer un grand nombre de détails de la vie d'Elzéar Genet ; les seuls points qui restent dans l'ombre sont précisément ceux sur lesquels je n'ai pu faire des recherches. J'ai montré la voie, il n'y a qu'à chercher ; on est sûr de trouver.

Elzéar Genet est-il né dans la capitale du Comtat-Venaissin ? Après l'avoir cru comme tout le monde, j'en ai douté un instant, et je suis ensuite revenu à mon premier sentiment. Voici pourquoi :

Massilian, un avignonais qui fut capitaine de frégate, devint ensuite chanoine de Saint-Didier et fut en même temps un chercheur consciencieux, nous dit que Genet était originaire de Carpentras. Cette réserve de Massilian m'avait donné à réfléchir ;

1. *La Tribune de St-Gervais*, juillet 1899, n° 7 page 162.

Digitized by Google

mais, sous sa robe de prairies ou de falaises, d'oliviers ou de landes, c'est toujours la même, la seule, la France enfin. Et M. Jules Charles-Roux, qui avait beaucoup voyagé, la reconnaissait, l'aimait, la servait, sous tous les aspects.

Voilà sûrement pourquoi il se montrait passionné d'art régional, de documentation historique locale et de littérature félibréenne.

S'il se souvenait parmi nous de sa situation dirigeante dans le monde économique, n'était-ce pas incidemment ? — « J'ai fait l'expérience, — nous disait-il, — que l'ouvrier est beaucoup plus apte qu'on ne croit à s'intéresser aux questions d'histoire et de géographie, qu'il est désireux de s'instruire et curieux de toutes choses. » Et il en concluait que les Académies de province, trop peu prodigues de leurs travaux, devaient « les répandre dans le peuple » : il déclarait ne prétendre « en aucune façon au titre de littérateur, mais à celui de simple et modeste vulgarisateur. » — Ce dernier point est le seul sur lequel on ne saurait s'accorder absolument avec lui.

N'a-t-il pas publié des pages remarquables dans *La Revue des Deux-Mondes* ? On se pique, je crois, en cet endroit-là, de n'accepter que des collaborateurs sachant exprimer leurs idées, non seulement avec clarté, mais avec art. Son étude récente sur la marine marchande et les réformes de tout ordre à y introduire, nous semble un modèle de précision et de force, qui ne s'adresse pas au vulgaire.

D'autres qualités distinguent ses ouvrages régionalistes, dont le nombre est considérable. Outre ses livres sur *Aix-en-Provence, Nîmes, Fréjus, Vienne, Aigues-Mortes, Arles, La Camargue,* tous conçus et rédigés de manière à dépasser incomparablement les guides populaires ; outre son étude si estimée sur *J.-H. Fabre en Avignon,* et ce beau volume biographique, *William Bonaparte-Wyse,* dont le premier exemplaire fut offert à notre Société ; outre les six in-quarto luxueux des *Souvenirs du passé,* où l'histoire, la légende, l'archéologie, les détails de coutumes et de costumes, toute la vie provençale, toutes les évocations des anciens âges et les visions des temps contemporains, nous apparaissent sous prétexte d'iconographie, mais en réalité charment nos pensées et nos regards à la fois ; outre le *Jubilé de Frédéric Mistral,* véritable monument littéraire commentant un monument de bronze ; M. Jules Charles-Roux projetait une publication de haute importance dont l'Académie de Vaucluse avait déjà eu un premier fragment. Ne préparait-il pas aussi un

Digitized by Google

autre livre qui eût magnifiquement peint Avignon ? La cité jadis papale, aujourd'hui capoulière, le captivait : il y retrouvait partout Mistral. C'est en Avignon que Mistral fit ses études, en Avignon que parut la première édition de *Mirèio*, et tout proche d'Avignon fut fondé le Félibrige ; Mistral, enfant de Maillane, affectionnait notre ville comme la mère nourricière de son intelligence et de sa gloire. Quel critique littéraire pourra l'oublier ?

Lorsqu'en 1882, le Cercle artistique de Marseille décida d'organiser une félibrée solennelle, M. Jules Charles-Roux le présidait ; il convia l'évêque, le préfet, le général ; il réunit en un groupe radieux les plus belles dames d'un pays qui en compte beaucoup de belles. Et quels furent les poètes appelés ? Mistral, Roumanille, Aubanel, Félix Gras, Anfos Tavan. Vous le voyez, la part d'Avignon était léonine.

Sans avoir écrit lui-même, que je sache, aucun volume provençal, M. Jules Charles-Roux s'exprimait aisément en dialecte rhodanien ; il a même prononcé des discours dans la pure langue littéraire consacrée par Mistral, et, de temps en temps, à sa boutonnière, la rosette de commandeur de la Légion d'honneur voisinait avec la cigale d'or du félibre majoral. Comme tant de maîtres écrivains du Midi, Alphonse Daudet, Paul Arène, de Berluc-Pérussis, Clovis Hugues, par exemple, il était bilingue. Probablement n'en écrivait-il que mieux, lui aussi, en français.

Son âme de patriote manifestait la certitude d'accroître la grandeur de la France par le développement plus caractéristique des provinces. Il avait choisi Avignon comme centre d'action dans le Sud-Est, et, dans Avignon, l'Académie de Vaucluse

Soyons-lui reconnaissants de ses projets, trop fatalement suspendus pour que j'y insiste. M. le président de Vissac, mon prédécesseur, mon guide en ce point et en beaucoup d'autres, possède mieux que moi les indications que complèteront, s'il le faut, ses conseils. Et, d'autre part, si une pieuse collaboration doit faire revivre en quelque chose le plan de celui qui restera quand même un bienfaiteur dans notre souvenir, le moment n'est pas venu d'en parler ici. Tout nous affirme que l'œuvre sera fidèlement reprise et accomplie ; mais nos regrets, à cette heure, sont inspirés par un sentiment supérieur à des préoccupations envisageant cette espérance.

M. Jules Charles-Roux ne prendra plus part à nos séances ; il est pour jamais absent, lui qui semblait infatigable et invulnérable. Il était allé, par un perfide jour de mars, assister au lance-

Digitized by Google

mais elle n'est qu'une preuve nouvelle de la prudence avec laquelle il exprime son opinion. Jusqu'à l'heure présente, rien ne vient établir que notre musicien ne soit pas né à Carpentras ; mais le surnom de *Carpentrasso* que lui ont donné les Italiens n'établit-il pas une forte présomption en faveur de cette ville ?

Qu'étaient ses parents ? A qui l'avaient-ils confié ? et où l'avaient-ils envoyé pour faire ses études musicales, littéraires et théologiques ? Où et quand fut-il ordonné, car il était prêtre quand il devint chantre de la chapelle pontificale ? Nous n'en savons rien.

Les premiers renseignements que nous avons sur lui nous sont fournis par Elzéar Genet lui-même dans la préface du III[e] volume de ses œuvres musicales. Le morceau est intéressant ; je le traduis textuellement dans sa sincérité :

« Au très puissant père et illustrissime seigneur Hippolyte, cardinal de Médicis, Elzéar Genet, de Carpentras, Salut.

« Il fut un temps, Illustrissime Seigneur, où, entraîné par ma jeunesse et ma vie de cour, et, comme on dit, docile esclave du monde, je ne concevais pas d'occupation plus belle que de mettre en musique des chansons populaires et des poésies amoureuses sur des airs langoureux, à mesure brisée et sans règles [1]. Je remarquais en effet que ce genre de musique non seulement plaisait fort au populaire, mais était goûté aussi par les gens de cour et par les princes eux-mêmes ; qu'on en faisait cas, et qu'il valait grand honneur aux musiciens. Mais quand Louis XII, roi de France, très bon et très chrétien, m'eut envoyé à Léon X, oncle de Votre Éminence, qui m'appelait auprès de lui aux premiers jours de son pontificat, et qui me donna la maîtrise de la chapelle que ce bon pape entretint si florissante, je m'aperçus que les chants qu'il préférait à tous les autres, et qui lui plaisaient le plus, étaient ceux qui accompagnaient les cérémonies religieuses, et auxquels les Grecs donnaient, je crois, le nom de prosodies. Telle était en effet l'émotion que ce genre de musique faisait naître chez le saint pontife, que ces pieux concerts arrachaient des larmes à sa piété. J'en vins à faire en moi-même cette réflexion qu'il n'était pas indifférent qu'un homme d'un jugement si fin en toutes choses, et en ce qui concerne l'art musical, et en même temps si savant, parût éprouver une sorte de répulsion pour la musique dont raffolaient les autres princes, tandis qu'il était profondément touché par la musique religieuse, par les chants d'église.

« Quand, la balance en main, pour ainsi parler, j'eus longuement examiné la chose à part moi, je compris que cette musique frivole à cadence brisée était une œuvre futile et vaine, et qu'elle entraînait insensiblement au mal ceux

1. C'est là le Carpentras mondain et joyeux évoqué par Rabelais : « Je ouy Adrian Villart, Gambert, Janequin, Arcadelt, Claudin, Certon, Verdelot... Carpentras.. et autres joyeux musiciens en un jardin secret, sous belle feuillade, autour d'un rempart de flacons, jambons, pastés et diverses cailles coyphées, mignonnement chantans. . » Ce qu'ils chantaient, il n'est pas séant de le dire ici. (*Le quart Livre des Faits et dicts héroïques de Noble Pantagruel.* Prologue de l'Auteur, 1552.)

Digitized by Google

qui s'y plaisaient ; car, telle est la puissance de la musique, qu'elle façonne diversement les sentiments suivant les modes qu'elle emploie, surtout quand c'est dans l'âme des jeunes gens qu'elle s'insinue. Je vis que la musique religieuse, grave et noble de sa nature, est en même temps la seule qui soit digne d'être estimée et mise en honneur ; elle seule, en effet, possède cette harmonie céleste qui, au témoignage d'Aristote, est d'essence divine et d'une beauté plus auguste que ce qui est humain. Je sentais que quand on s'y adonne, et quand on s'attache au sens des cantiques, l'âme, infailliblement, se tourne à la piété et à la religion, et se convertit à la sagesse et à la vertu. J'en parle par expérience, car tant que je me suis occupé de musique mondaine, je me suis vu entraîné, et chaque jour plus enclin à la mollesse et au libertinage ; mais aussitôt que je me fus livré à la musique religieuse, j'ai senti mon âme se changer et revenir à la religion. Tant que je vivrai, je resterai reconnaissant de ce changement au très saint pape Léon.

« Occupé depuis plusieurs années déjà de musique à caractère sérieux et noble, j'ai enrichi de nouvelles modulations, que j'ai variées par l'emploi des huit tons, toutes les hymnes qui, dans le rituel de l'Église, se chantent à vêpres pour tous les jours de l'année, et de même le saint Cantique de la Vierge. De plus, pour qu'il ne manquât rien à l'office du soir en ce qui concerne la musique, j'ai ajouté quelques cantiques destinés à clore cet office selon la solennité du jour.

« Mais, à qui dédier cette production de mon esprit, de préférence à vous, Illustrissime Seigneur, quand j'ai déjà publié deux volumes sous les auspices de Clément VII ? Vous êtes fils de son cousin germain ; vous avez été admirablement instruit aussi bien dans la musique, que dans les autres arts, et vous ne démentez en rien vos ancêtres qui se sont montrés désireux de tous les genres de mérite et passionnés surtout pour la musique. Ces hommes très sages n'ignoraient pas, en effet, que la musique est chère aux dieux, que ce sont les dieux qui l'ont inventée ; qu'elle est tout à fait digne de respect, et, pour parler seulement de la musique sérieuse, qu'elle forme le cœur des jeunes gens à la retenue et à la vertu. Ils savaient que pour cette cause les Grecs avaient toujours mis un soin extrême à enseigner avant toute chose la musique à leur jeunesse, regardant cet art comme souverainement utile en toute circonstance et dans toute action. C'est là ce que comprirent vos ancêtres, (il y a cependant bien peu d'hommes qui s'en doutent) et, en conséquence, eux aussi ont pris soin de faire étudier de bonne heure à leurs rejetons les belles lettres et la musique. Voilà d'où vient que de la glorieuse famille des Médicis sont sortis des hommes doués de la plus rare sagesse et de la plus merveilleuse prudence, lesquels, parés de toutes les vertus, et par cela même tout à fait propres aux grandes affaires, ont gouverné leur patrie et le monde. Vous-même, et ce sera pour vous une éternelle gloire, à peine sorti de l'adolescence, n'avez-vous pas conduit intrépidement contre le Turc barbare une puissante armée au nom de l'Église Romaine ?

« Ainsi, je vous dédie ces volumes à juste titre. C'est un honneur qui est dû à votre personne et à votre nom, et puissent-ils trouver grâce à vos yeux ! Quels qu'ils soient d'ailleurs, daignez, Illustrissime Seigneur, les accueillir avec bienveillance, considérant plutôt l'intention que l'œuvre elle-même. Si vous y consentez, comme je l'espère, vous m'encouragerez dans la publication des chants religieux du même genre, auxquels il me reste à mettre la dernière

Digitized by Google

main, et vous exciterez ma muse à en composer plus tard de nouveaux. — Adieu. »

De cette sorte d'autobiographie, retenons ce point important : que Genet était à la cour de Louis XII quand il fut appelé à Rome par Léon X, et qu'il y fut placé par ce pape à la tête de la chapelle pontificale. Tout le monde savait que Léon X avait appelé Elzéar Genet à Rome ; mais on ignorait généralement qu'il eût séjourné à la cour de France. Ce qu'on ignorait encore davantage, c'est que Genet eût été déjà dans la capitale du monde catholique, et eût fait partie de la chapelle de Jules II. Peut-être avait-il connu ce pape à Avignon, au temps de sa légation dans notre pays ; peut-être aussi avait-il été entraîné par Louis XII dans sa campagne en Italie Quoi qu'il en soit, M. Quittard nous apprend, d'après divers travaux allemands sur la chapelle Sixtine, que Genet était sur la liste des Chapelains-Chantres en 1508. Nous pouvons confirmer la certitude de ce premier séjour de Genet à Rome par un bref de Léon X que nous avons trouvé dans les minutes de Me de Beaulieu. Nous y voyons même que Genet arriva à la célébrité et aux honneurs plus encore à cause de sa belle voix, qu'à raison de son incontestable talent de compositeur.

« *Tu qui*, dit le pape *felicis recordationis Julio IIo, predecessori nostro, ac nobis in vocis organo suavissimo et doctissimo etiam de nostro tempore laudes asssidue reddens gratus fuisti.*

« Toi qui du temps de Jules II, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, nous as été si agréable par l'organe très suave et très habile de ta voix ; toi qui, continue le pontife, as fait de tels progrès dans l'art de la musique, et as tellement profité des expériences de ton génie jusqu'au jour où je t'ai nommé maître de ma chapelle pour laquelle tu prends tant de peine... »

Voila donc un point parfaitement élucidé : Genet a été inscrit au nombre des chantres du pape par Jules II ; il est allé de là, ou il est retourné, à la cour de Louis XII, et a été ensuite rappelé à Rome par Léon X, dont il est devenu le Maître de Chapelle.

Ce qu'il fit à Rome est assez connu pour qu'il soit inutile d'insister là-dessus. Il y composa les œuvres musicales qu'il fit imprimer à Avignon, et dont nous parlerons plus loin ; il y fut honoré de l'amitié de Léon X, et vécut dans cette cour où tout un monde de savants illustres et d'artistes de génie s'était donné rendez vous. Il fut alors ce que le grand Palestrina, le maître des maîtres, y fut plus tard, le chef honoré de la première maîtrise du monde.

Digitized by Google

Aussi Léon X fut-il généreux à son égard ! Dans le bref que nous citions tout à l'heure, il lui accorde toute la succession de Jean Columbi, de l'ordre des Frères-Mineurs, qui fut gardien à Avignon, grand pénitencier du pape dans notre pays, évêque in-partibus de Troie, recteur du Comtat en 1511, et a écrit divers ouvrages de théologie imprimés à Avignon, la plupart par Jean de Channey. La fortune de l'ancien recteur du Comtat était assez considérable, et l'archidiacre d'Arles et les chanoines de Billioti et de Costa, de la Métropole d'Avignon, avaient été chargés de retirer les rentes, de liquider les pensions, de vendre les terres, en un mot, de recueillir cette succession au nom de la Chambre Apostolique, qui était le receveur général des finances pontificales dans notre pays.

Le rôle de Genet était très simple ; il consistait à encaisser toutes les sommes réduites en argent monnayé et à en faire ce que bon lui semblait, sans pouvoir être inquiété le moins du monde par qui que ce soit, sous peine d'excommunication contre quiconque songerait à lui faire la moindre opposition. Ce bref est daté de Rome, le 27 décembre 1518, an 6e du pontificat de Léon X. Ce ne fut pas le premier ni le dernier par lequel le pape reconnut les bons et loyaux services de son maître de chapelle. On peut même dire que tous les honneurs, toutes les prébendes, tous les titres qu'il obtient plus tard (et ils furent nombreux), lui vinrent directement ou indirectement de brefs accordés par Léon X.

On a voulu prétendre même qu'il fut nommé par ce pape évêque *in partibu* , Le malheur c'est qu'on ne donne pas le nom de son évêché, mais une date certaine, le 1er novembre 1518. Nous croyons qu'il y a erreur. D'abord, ni dans les préfaces des œuvres musicales d'Élzéar Genet, ni dans les centaines d'actes où nous avons vu son nom, ni dans les brefs de Léon X et de Clément VII, il n'est jamais qualifié du titre d'évêque, même in partibus. Il est appelé protonotaire apostolique, et c'est pour cela qu'on fait presque toujours précéder son nom de *Reverendo Patre*, Révérend Père ; il est aussi appelé doyen du chapitre de St-Agricol, chanoine de la Métropole, prieur d'ici ou de là ; évêque, jamais. Le pape Léon X avait accordé à Genet la faculté de se faire nommer au premier canonicat vacant à la Métropole d'Avignon, par un bref daté des Kalendes de novembre 1517, ce qui veut dire le 1er novembre 1517 en nouveau style ; mais en vieux style, cela fait le 1er novembre 1518, date assignée pour la

Digitized by Google

nomination d'Elzéar Genet à l'épiscopat. Or ce fut Aldigerius, évêque de Tudertum (aujourd'hui Todi) qui fut chargé de la fulmination et de l'exécution du bref. Un mauvais lecteur aura confondu Elzéarius, futur chanoine de la Métropole avec Aldigerius, évêque de Todi, et aura, sans plus de façon, accordé la crosse et la mitre au directeur de la chapelle du pape.

Genet profita-t-il immédiatement des brefs pontificaux pour se pourvoir de diverses prébendes lucratives? Nous n'en savons rien, sauf pour le prieuré de N.-D. de Châteauneuf-les-Maguelonne ; et encore il est probable qu'il possédait ce prieuré avant de connaitre Léon X, et qu'il l'obtint du pape Jules II. Quand prit-il possession de son titre de doyen de St-Agricol? Nous l'ignorons et pourtant il me semble que nous devrions le savoir. Nous possédons en effet deux sources très précieuses d'informations : les archives du chapitre de St-Agricol, déposées aujourd'hui aux archives départementales et à la paroisse de St-Agricol, et les minutes du notaire du même chapitre à l'époque d'Elzéar Genet. Malheureusement les archives du chapitre sont aujourd'hui incomplètes ; quand au notaire du chapitre, qui se nommait François Marini, il quitta son poste à deux reprises à l'époque probable de la prise de possession de Genet. La seconde fois il est absent pendant plus de 6 mois. Le brave homme ne part pas sans rien dire ; il est parfaitement bien élevé ; la première fois il y avait la peste à Avignon ; la seconde, il crut qu'elle y était, et, courageusement, il fila à Gadagne, et de là à Lagnes, où l'air était meilleur. Il eut bien mieux fait de nous dire quel était le notaire chargé de le suppléer pendant son absence. Quoi qu'il en soit, tandis que l'on trouve chez François Marini les installations de tous les chanoines et de tous les bénéficiers de St-Agricol, le moindre emprunt ou la commande de la plus petite importance faite par le Chapitre, il est impossible d'y découvrir l'installation du doyen Elzéar Genet.

Dès 1520, il devait être, quoique absent, en possession de son poste, car il est plusieurs fois question du doyen sans qu'il figure aux délibérations ; et ce n'est que le 24 mars 1522 que son nom figure en toutes lettres et qu'il est désigné comme présent ; désormais il assiste à presque tous les actes du Chapitre. Nous ne pensons pas que depuis lors il ait quitté Avignon, sauf en 1524 ; et encore son absence à cette époque fut-elle de courte durée ; car il passa un acte le 11 mars et assiste à une délibération du Chapitre le 6 mai de la même année. Il se rendit alors à

Digitized by Google

Rome pour y assister aux premières fêtes de Pâques, célébrées par le pape Clément VII, qui avait été élu le 19 novembre 1523. Il n'avait pas paru à Rome pendant tout le règne d'Adrien VI, bien qu'il eût, semble-t-il, conservé son titre de directeur de la chapelle pontificale jusqu'en 1526, et il ne paraît pas avoir eu une sympathie bien profonde pour ce souverain pontife; lui qui est si prodigue d'éloges pour Léon X et pour Clément VII, ne nomme jamais Adrien VI ; ce silence me paraît en dire long.

C'est pendant son séjour à Rome en 1524 que ses anciens collègues de la chapelle pontificale voulurent lui faire entendre ses *Lamentations*. Mais l'exécution fut si déplorable, les copistes avaient laissé de telles fautes, qu'Elzéar Genet ne put pas reconnaître son œuvre. Baini essaie bien de défendre les copistes italiens ; il voudrait presque les rendre infaillibles ; mais Genet est très catégorique en ce point ; s'adressant à Clément VII, il dit :

« Par l'ordre de Notre Très Saint Père Léon X, j'avais mis autrefois en musique les Lamentations du Prophète Jérémie ; mais ayant vu au bout de quelques années ces chants altérés en mains endroits, et se répandre dans le monde à ce point défigurés qu'il m'était presque impossible de reconnaître mes propres enfants, j'ai pensé qu'il valait la peine de rétablir dans leur intégrité ces chants que vous aviez goûtés tout autant que Léon X lui-même, et de les perfectionner s'il était possible. »

Un autre motif le poussait également à accomplir ce travail. Peu après son retour de Rome, il avait été atteint par une maladie étrange, inconnue jusqu'alors : il éprouvait de violentes douleurs et eprouvait dans la tête de continuels sifflements qui ne lui laissait ni trêve ni repos. Vainement les plus habiles médecins de son temps avaient tenté de le guérir ; tous leurs efforts avaient été inutiles, et ils n'avaient même pas pu donner un nom à sa maladie.

« C'est pourquoi, dit-il dans la préface du I^er^ volume de ses œuvres, j'ai voulu mettre en Dieu tout l'espoir de ma guérison. En attendant, et pour ne pas me laisser consumer par une tristesse qui n'avait pas de fin, j'ai appliqué mon esprit, si mal disposé qu'il fût, à la composition de chants religieux, et je l'ai contraint, bien malgré lui, à se prêter à ce travail ; mais ce ne fut pas je l'avoue, sans de prodigieux efforts. Enfin avec l'aide des Muses, j'ai pu composer quatre volumes embrassant toute la musique d'église. »

A peine avait-il terminé ces quatre volumes qu'il se mit en devoir de les faire imprimer. Il s'était entendu dès le mois d'octobre 1530 avec Jean de Channey, le meilleur imprimeur que

Digitized by Google

nomination d'Elzear Genet à l'épiscopat. Or ce fut Adgerius, evêque de Tudertum aujourd'hui Todi qui fut chargé de la fulmination et de l'exécution du bref. Un mauvais lecteur aura confondu Elzearius, futur chantre de la Metropole avec Adgerius, evêque de Todi, et aura, sans plus de façon, accordé la crosse et la mitre au directeur de la chapelle du pape.

Genet profita-t-il immédiatement des bréfs pontificaux pour se pourvoir de diverses prébendes lucratives? Nous n'en savons rien, sauf pour le prieuré de N.-D. de Châteauneuf-les-Magueloune: et encore il est probable qu'il possédait ce prieuré avant de connaître Léon X, et qu'il l'obtint du pape Jules II. Quand prit-il possession de son titre de doyen de St-Agricol? Nous l'ignorons et pourtant il me semble que nous devrions le savoir. Nous possédons en effet deux sources très précieuses d'informations: les archives du chapitre de St-Agricol, déposées aujourd'hui aux archives départementales et à la paroisse de St-Agricol, et les minutes du notaire du même chapitre à l'époque d'Elzéar Genet. Malheureusement les archives du chapitre sont aujourd'hui incomplètes; quand au notaire du chapitre, qui se nommait François Marini, il quitta son poste à deux reprises a l'époque probable de la prise de possession de Genet. La seconde fois il est absent pendant plus de 6 mois. Le brave homme ne part pas sans rien dire: il est parfaitement bien élevé; la premiere fois il y avait la peste a Avignon; la seconde, il crut qu'elle y était, et, courageusement, il fila à Gadagne, et de la à Lagnes, où l'air était meilleur. Il eut bien mieux fait de nous dire quel était le notaire chargé de le suppléer pendant son absence. Quoi qu'il en soit, tandis que l'on trouve chez François Marini les installations de tous les chanoines et de tous les bénéficiers de St-Agricol, le moindre emprunt ou la commande de la plus petite importance faite par le Chapitre, il est impossible d'y découvrir l'installation du doyen Elzéar Genet.

Des 1520, il devait être, quoique absent, en possession de son poste, car il est plusieurs fois question du doyen sans qu'il figure aux délibérations; et ce n'est que le 24 mars 1522 que son nom figure en toutes lettres et qu'il est désigné comme présent; désormais il assiste à presque tous les actes du Chapitre. Nous ne pensons pas que depuis lors il ait quitté Avignon, sauf en 1524; et encore son absence à cette époque fut-elle de courte durée; car il passa un acte le 11 mars et assiste à une délibération du Chapitre le 6 mai de la même année. Il se rendit alors à

Digitized by Google

Rome pour y assister aux premières fêtes de Pâques, célébrées par le pape Clément VII, qui avait été élu le 19 novembre 1523. Il n'avait pas paru à Rome pendant tout le règne d'Adrien VI, bien qu'il eût, semble-t-il, conservé son titre de directeur de la chapelle pontificale jusqu'en 1526, et il ne paraît pas avoir eu une sympathie bien profonde pour ce souverain pontife; lui qui est si prodigue d'éloges pour Léon X et pour Clément VII, ne nomme jamais Adrien VI ; ce silence me paraît en dire long.

C'est pendant son séjour à Rome en 1524 que ses anciens collègues de la chapelle pontificale voulurent lui faire entendre ses *Lamentations*. Mais l'exécution fut si déplorable, les copistes avaient laissé de telles fautes, qu'Élzéar Genet ne put pas reconnaître son œuvre. Baini essaie bien de défendre les copistes italiens ; il voudrait presque les rendre infaillibles, mais Genet est très catégorique en ce point ; s'adressant à Clément VII, il dit :

« Par l'ordre de Notre Très Saint Père Léon X, j'avais mis en ordre en musique les Lamentations du Prophète Jérémie, que j'avais envoyées à Votre Sainteté avec une épître dédicatoire, pour qu'elle pût voir par elle-même ce que j'avais fait. Mais, à mon grand déplaisir, j'ai appris que les copistes, à qui j'avais confié mon travail, avaient commis tant de fautes, que je ne pouvais plus reconnaître mon œuvre. Je supplie donc Votre Sainteté de vouloir bien ordonner que mon travail soit corrigé, afin que je puisse le reconnaître et que Votre Sainteté puisse l'entendre comme il convient. »

[illegible]

[illegible]

Digitized by Google

notre ville ait connu, celui que Charles Nodier appelait l'Elzévir avignonais. Il lui fit alors l'avance de 20 écus d'or au soleil, probablement afin de lui permettre de faire fondre par Etienne Briard, de Bar-le-Duc, les caractères spéciaux qu'il désirait.

Notons en passant que, précisément, un des témoins de cet acte se nomme Etienne Briard, et qu'il est bénéficier de St-Agricol. Ne faut-il pas voir dans ce Briard le fondeur de caractères ? Sa qualité d'ecclésiastique n'est pas un obstacle, au contraire.

Le contrat d'impression des œuvres musicales d'Elzéar Genet ne fut cependant signé que le 2 janvier de l'année suivante. En voici les clauses principales : Elzéar Genet fournit le papier, les caractères et un homme pour la correction de ladite impression ; il paie l'imprimeur à raison de 4 livres tournois la rame imprimée. De son côté Jean de Channey promet de fournir ladite impression bien imprimée, correcte et de bonne forme... et que notanter, nous dit le notaire dans son français assaisonné de latin, et que notanter et principalement les notes soient bien assises, justement en règle et espace, et que les chantres qui chanteront ladite musique n'aient point à deviner la situation des dites notes. Il devait en outre prendre un compagnon imprimeur qui fût chantre, c'est-à-dire musicien, pour veiller à ce que chaque ligne se terminât à la fin d'une mesure complète. Le tirage était fixé à 500 exemplaires, dont 4 étaient la propriété de l'imprimeur, plus 4 exemplaires sur parchemin si Elzéar Genet le demandait, et cela sans exiger aucun salaire pour ce supplément de travail. Toute l'impression était la propriété de Genet, et les caractères également, si bien que dans la suite Jean de Channey s'engageait à imprimer d'autres œuvres musicales du doyen de St-Agricol à la simple réquisition de celui-ci ; il s'engageait aussi à ne jamais se servir de ces caractéres pour imprimer de la musique pour le compte d'un autre sans avoir prévenu Genet et s'être entendu avec lui sur le prix qui devait lui revenir pour le prêt de ses caractères.

Curieux contrat en vérité, un peu en dehors des habitudes de l'époque. Nous verrons par la suite que Genet possédait une fortune assez considérable, ainsi s'explique qu'il ait entrepris la publication de ses œuvres à ses frais. Au XVI[e] siècle c'étaient les imprimeurs qui éditaient à leurs risques les musiciens, et, pour faciliter la vente de leurs recueils, ils les composaient de morceaux de différents auteurs. C'est ainsi que l'on trouve des

Digitized by Google

motets, lamentations et magnificat de Carpentras lui-même dans les recueils de Gardane, Petrucci, Ballard[1]...

La question des caractères est aussi très importante. Si le contrat insiste tant sur ce point, c'est que ces caractères n'étaient pas ordinaires. On sait que les œuvres musicales de cette époque étaient écrites en notation proportionnelle ; la valeur des signes employés variait suivant certaines indications placées au début de la portée, et suivant la position de ces signes entre eux. C'était une notation compliquée, difficile. D'après Hugo Riemann, « Briard avait donné aux notes, habituellement quadrangulaires, une forme ronde, et remplacé les ligatures compliquées par les valeurs réelles des différentes notes[2]. »

Jean de Channey a-t-il demandé cette licence que mentionne le contrat pour d'autres recueils que ceux de Genet ? Oui, au moins pour un petit volume rarissime qui se trouve à la bibliothèque columbine de Séville, et dont voici le titre : *Règles communes de plain-chant.*

Nous ajouterons que dans ce contrat d'impression il n'est pas question d'Etienne Belleni, dominicain d'Avignon, qui fournit le quart de la somme engagée, et qui devait avoir droit au quart des bénéfices ; un contrat passé ultérieurement (le 7 janvier 1532) avait réglé cette affaire entre le doyen de St-Agricol et le dominicain.

Jean de Channcy se mit à l'œuvre immédiatement et les deux premiers volumes furent promptement livrés ; le premier parut le 15 mai 1532 : il est dédié au Souverain Pontife Léon X[3], et le

1. La liste en est donnée par H. Quittard ; art. cité.

2 H. Riemann, *Dictionnaire de musique*, — Articles *Briard* et *Proportionnelle*, et note communiquée par M. Maurice Barber.

3. Nous trouvons dans la dédicace quelques renseignements intéressants : « Le premier de ces volumes qui renferme les chants de la 3e messe vient aujourd'hui de paraître sous votre nom révéré. A qui, en effet, pouvaient être plus justement dédiés les chants qui accompagnent le plus auguste des sacrifices, qu'au Souverain Pontife lui-même ? à celui surtout, qui... etc..... Faut-il parler des faveurs que m'a accordées le pape Léon X, d'heureuse mémoire ? Parmi ces faveurs, je compte au premier rang la direction de sa chapelle qu'il m'a confiée pendant toute la durée de son pontificat. Et depuis, quels bienfaits, Très Saint Père, n'ai-je pas obtenu de votre munificence ? car j'ai ressenti à tout instant les effets de votre amour pour moi, et avant votre élévation au trône pontifical, et depuis ce temps. Il est donc juste que je vous dédie l'œuvre de mon modeste talent. Si vous y trouvez quelque chose qui soit digne de la chapelle papale, heureux et honoré de cette approbation, je m'occuperai avec ardeur de la publication des autres volumes ; mais si mon espoir est trompé, du moins on ne me fera point de reproches pour avoir mis mon soin non seulement à composer à la louange de Dieu des chants d'église harmonieux, mais

Digitized by Google

second, le 14 août de la même année. Le 3e ne porte point de date, mais il est dédié à Hippolyte de Médicis, qui fut archevêque d'Avignon et cardinal. Tout les auteurs qui se sont occupés de notre artiste, M. Quittard comme les autres, à cause de cette dédicace en ont conclu que le 3e volume avait été imprimé vers la fin de 1533, ou mieux en 1534, parce qu'Hippolyte de Médicis fut élevé au cardinalat en 1533 et mourut en 1534. Deux dates, deux erreurs. Hippolyte de Médicis fut créé cardinal par son cousin Clément VII le 10 janvier 1529, (il était de la promotion qui était la 6e de son pontificat) et il mourut à Fondi, au mois d'août 1535, à l'âge de 24 ans, ainsi qu'on peut le lire sur son tombeau, dans l'église St-Laurent in Damaso. Le 3e volume a donc pu être imprimé de la fin de 1532 jusqu'au milieu de 1535, sans qu'on puisse rien préciser.

Quant au 4e volume dépourvu d'épitre dédicatoire, de préface et de colophon, il aurait été imprimé, d'après M. Quittard, après la mort d'Elzéar Genet et serait une œuvre posthume. C'est encore une erreur ; nous verrons que le doyen de St-Agricol vécut encore seize ans, après l'apparition de ses œuvres musicales. Nous croyons plutôt que ce fut son imprimeur qui mourut à cette époque. Ce qui semblerait le prouver, c'est que ce dernier volume est criblé de fautes, tandis que les trois premiers sont très corrects. D'ailleurs le dernier ouvrage daté, imprimé par Jean de Channey, est de 1536. Cette même année le neveu de Christophe Colomb, le fondateur de la bibliothèque Columbine, à Séville, lui achète un volume en passant à Avignon. L'année d'après on ne trouve plus mention de Jean de Channey. La 1re édition de la *Meygra Entreprisa* d'Antonius Arena est bien de 1537 ; elle est imprimée avec les caractères de Jean de Channey ; mais elle ne porte ni son nom, ni sa marque bien connue. Je mettrai donc l'impression du 4e volume de Genet vers 1537.

Rien de bien saillant ne reste à signaler dans l'existence du doyen de St-Agricol. Notons cependant sa réception au chapitre de la Métropole, qui est bien antérieure à l'impression de ses œuvres musicales. Muni de son bref de Léon X, qui était revêtu de tous les signes possibles d'authenticité, il se présenta, le 28 août 1523, au Chapitre, à la mort d'un certain flamand, dont le notaire du Chapitre n'a jamais su écrire le nom. Le prévôt et

encore à les faire imprimer à grands frais en caractères nouveaux, afin de permettre aux chanteurs de se procurer à bas prix la musique consacrée à louer Dieu. Autant que je le sache, c'est ce que personne n'a fait ici avant moi. »

Digitized by Google

les chanoines qui avaient probablement leur siège fait, et étaient circonvenus par d'autres compétiteurs, examinèrent soigneusement les pièces, et renvoyèrent leur décision au vendredi suivant, c'est-à-dire au prochain chapitre. Le 5 septembre Elzéar Genet fut nettement refusé et les chanoines nommèrent un certain Petri à sa place. Mais Genet s'entêta, fit valoir ses droits, si bien qu'il fut enfin installé le vendredi suivant, c'est-à-dire le 11 ou le 18 septembre. A noter en passant que sa stalle à la Métropole était la 3e des stalles hautes, à droite en entrant dans le chœur. Malheureusement le chœur de la Métropole a été refait au XVIIe siècle et les stalles anciennes n'existent plus.

Genet avait été aussi quelques temps Chanoine de la Métropole d'Aix ; mais il résigna cette fonction peu après l'avoir obtenue. Il fut également nommé chanoine de Saint-Didier, d'Avignon, par le Chapitre de cette Collégiale, le 13 décembre 1542 ; je ne sais qui lui suscita des difficultés, il eut même un procès, et préféra résigner sa charge.

Au surplus, voici le tableau des dignités d'Elzéar Genet, telles que je les ai rencontrées dans des actes divers :

Doyen de Saint-Agricol,
Chanoine de la Métropole d'Avignon,
Chanoine de la Métropole d'Aix (charge résignée),
Chanoine de St-Didier d'Avignon (charge résignée),
Prieur de Châteauneuf-lès-Maguelonne,
Prieur de St-Étienne de Tourves (dépendant de l'Abbaye de St-Victor),
Prieur de St-Sauveur de la Fare (diocèse d'Aix),
Prieur de Ventabren (diocèse d'Aix),
Vicaire perpétuel de La Palud (diocèse de Riez),
Vicaire perpétuel de Meyreste (diocèse de Riez),
Prieur de Notre-Dame de Tournefort (diocèse de Gap),
Prieur de Serre (diocèse de Gap),
Prieur de Barras (diocèse de Gap),
Prieur de St Vincent de Taulignan (diocèse de Die),
Prieur de Rognes (pendant son canonicat d'Aix).

Elzéar Genet jouissait en outre d'une pension sur la Sacristie d'Arles et sur l'abbaye de St-Sébastien-hors-les-Murs à Rome.

Chacune de ces prébendes ne rendait pas des sommes considérables ; mais réunies, elles devaient fournir au doyen de St-Agricol des revenus largement suffisants, même pour se faire

Digitized by Google

imprimer en caractères spéciaux. Cependant, comme beaucoup d'artistes, il devait être un peu prodigue; si bien que nous le voyons un jour emprunter 50 écus d'or à son ami, le peintre Simon de Châlons, pour pouvoir traiter une affaire qu'il avait eue en cour de Rome.

Musicien hors ligne, il aimait aussi les autres arts et les encourageait comme un Mécène. Il procurait de l'ouvrage à Simon de Châlons, dont il était l'ami : il lui commandait un rétable pour l'église de St-Agricol, un autre rétable pour la Métropole. Pour la même Métropole, il avait aussi commandé à Salvator Salvatoris un très beau Christ pour le Maître-Autel. De son temps, à St-Agricol, on sculpta le magnifique autel des Doni ; on construisit la sacristie nouvelle ; on bâtit deux étages du clocher ; on fit broder un dais superbe. Au prix fait, le Chapitre demande à l'artiste chargé de ce soin qu'il soit plus riche que celui de St-Pierre.

Malgré la maladie terrible dont il fut longtemps affligé, E. Genet était un modèle d'exactitude aux réunions des chapitres de la Métropole et de St-Agricol : il s'occupait de préférence des questions de chant et de cérémonie ; il devait aussi exercer une certaine influence sur ses confrères, tant par la droiture de son esprit que par l'aménité de son caractère ; nous le voyons à plusieurs reprises chargé de calmer les tempêtes qui s'élevaient même dans les sacristies, et de ramener à la paix des gens qui en étaient venus plus loin que les gros mots.

Genet a t-il jamais fait exécuter sa musique à Avignon, à St-Agricol, à la Métropole ou ailleurs ? L'affirmative est très probable ; cependant aucun document positif ne vient l'appuyer. Tout ce que nous savons, c'est que, dès le commencement de son décanat (3 mars 1523), il fait venir à St-Agricol un musicien habile à diriger le chant en parties — *in cantu organisato et contrabassa*[1].

1. Nous aurions voulu donner une réponse à une autre question. Il y avait de son temps à la Métropole un petit enfant de Châteaurenard qui avait une merveilleuse voix. Genet fut il son maître, son ami, son Mécène ? Je l'ignore et je voudrais le savoir. Quoi qu'il en soit, l'enfant grandit et sa belle voix de soprano devint un splendide ténor ; si bien que sa réputation s'étendit au loin, qu'il devint chantre du roi de France, plus tard, de la cour d'Espagne, qu'il obtint une cure importante aux environs d'Amiens, devint archidiacre de Tarascon, enfin évêque de Montpellier, où il mourut le 8 octobre 1596, après y avoir laissé la réputation d'un homme de Dieu. Il fut enterré à Montpellier, mais voulut, touchante idée, que son cœur reposât à la Métropole d'Avignon, auprès du tombeau des archevêques. Il fit dans cette église une fondation curieuse qui a été rigoureusement exécutée jusqu'à la Révolution. A

Digitized by Google

La maladie qui emporta Elzéar Genet ne fut pas de longue durée, car il assistait au chapitre des chanoines de la Métropole le 29 mai 1548 et promettait au Prévôt de venir assister à la procession de la Fête-Dieu, cette année là, le 31 mai.

Le 12 juin il faisait son testament. Après avoir recommandé son âme à Dieu, à la bienheureuse Vierge Marie, aux Saints Apôtres Pierre et Paul, à St-Michel archange et à Saint-Elzéar, son patron, il choisit le lieu de sa sépulture à St-Agricol, entre les portes de la sacristie nouvelle et le maître-autel, probablement en avant de la 3e stalle du chœur actuel de St-Agricol. Il voulut que ses funérailles fussent convenables, mais sans pompe ni faste. Il fit ensuite divers legs pieux parmi lesquels il faut citer 4 fondations perpétuelles à St-Agricol et 3 à la Métropole. Il n'oublia ni sa sœur Philippine Genet (de Carpentras), ni ses neveux, Barthélemy et Elzéar Aymonis, ni sa petite nièce, Philippine Bernons, ni son filleul, Elzéar de Châlons, ni ses amis, ni son serviteur Pierre. A la fin de son testament, ses goûts d'artiste, son amour pour la magnificence se font jour encore une fois. En effet, il légua à l'église St-Agricol, 120 écus d'or (somme considérable à cette époque) pour faire placer au chœur de l'église une belle grille en fer forgé, et il ajouta encore 130 écus d'or pour acheter deux tapis destinés à l'ornementation de ce même chœur. Enfin il institua le chapitre de St-Agricol son héritier universel[1].

Il mourut deux jours après, c'est à dire le 14 juin 1548. Elzéar Genet (*Il Carpentrasso*, disent les Italiens) fut le prédécesseur, et peut être, pourrait-on dire, un des initiateurs du grand Palestrina; il fut un des grands musiciens de son temps, le protégé de Jules II, l'ami de Léon X; à ces titres, il s'impose à l'attention de tous. Il fut notre compatriote; il est le fruit de notre sol, il a été fouetté par notre mistral et réchauffé par notre soleil. A ce point de vue, il mérite encore davantage notre admiration, à nous, gens du Comtat et d'Avignon. Il n'est rien au monde de plus méprisable que les cosmopolites qui prétendent aimer le

la messe en musique qu'il avait fondée, au *Memento* des morts (quelques instants après l'élévation), le petit clerc qui servait la messe montait vers le célébrant, et, en le tirant par la chasuble, lui disait à haute et intelligible voix : « Reverendo Domine, memento etiam animæ D. Antonii Subjet olim hujusce sanctæ Ecclesiæ pueri chori et postea episcopi Montispessulani ». — Le testament d'Antoine Subjet, où se trouve cette curieuse fondation, a été publié intégralement par Paul Achard. On le trouvera dans l'appendice du volume de J. d'Ortigue : *La Musique à l'église.*

1. Nous donnons en annexe le *Testament* et l'*Instrumentum horæ mortis*, d'Elzéar Genet.

Digitized by Google

monde entier d'un amour égal. Nous ne sommes pas des déracinés, nous sommes des enracinés, et nous estimons qu'il n'est pas de meilleur moyen d'aimer la Grande Patrie que d'avoir pour la petite patrie, pour ses mœurs, pour ses coutumes, pour ses monuments, et surtout pour ses grands hommes, l'amour et l'estime qu'ils méritent.

Lors des fêtes de la Schola Cantorum, en 1899, M. Charles Bordes eut la pieuse idée de faire entendre sous les voûtes de St-Agricol, où, peut être, reposent encore les restes de Genet, la messe : « *A l'umbre d'ung buissonnet* ». Nous formons le souhait que nos églises gardent le souvenir des musiciens qui les honorèrent, et qu'une pièce au moins de leur œuvre figure au répertoire annuel de leurs maîtrises. Bourgault-Ducoudray écrivait le 10 décembre 1882 à Bonaventure Laurens, qui avait préparé avec tant de soin et d'amour l'exécution du *Magnificat* de Genet en l'église St-Siffrein, de Carpentras : « Si partout on avait cet esprit local, ce respect des gloires du pays, ce culte des souvenirs propres à la ville natale, Notre France serait en vérité plus artistiquement riche qu'elle ne l'est, et nous verrions un peu plus de diversité dans la production et beaucoup plus d'initiatives d'interprétation dans nos provinces. »

Chanoine REQUIN.

Digitized by Google

APPENDICE

A

Testamentum R^di P^is D^ni Elziarii Geneti, Decani Ecclesiæ collegiati S^ti-Agricoli [1].

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti,... etc.

Anno a Nativitate Domini millesimo, quingentesimo quadragesimo octavo, indictione sexta, cum eodem anno more romane curie sumpta et continuata die vero duodecima mensis junii pontificatus Sanctissimi in Christo Patris et Domini nostri Pauli divina Providentia Pape tertii, anno decimo quarto in mei notarii publici testiumque infrascriptorum et specialiter vocatorum et rogatorum presentia existans personnaliter constitutus dictus reverendus Dominus Elziarius Geneti, in sua bona et valida memoria existens suum ultimum nuncupatum condidit testamentum suamque ultimum voluntatem dispositionem et ordinationem in modum et formam sequentem infrascriptam.

In primis dictus testator premisso per eum venerabili sancte crucis signo, dicendo : « In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen. » Animam suamque cunctis operibus pretiosior est dum a carnis nescibus soluta fuerit altissimo omnium creatori Patri et Filio et Spiritui Sancto ipsiusque Trinitati et unitati, beate Virginis Marie, Petro et Paulo, apostolis, Michaëli, archangelo, Elzeario ejus patrono totaque curie supernorum civium humiliter et devote commendavit.

Item elegit dictus testator ejus cadaveri dum illius anima e nescibus sui corporis soluta fuerit ejus ecclesiasticam sepulturam in dicta ecclesia collegiata Sancti Agricoli avenionensis et ante fores seu portam sacristie nove dicte ecclesie protendendo a dicta sacristia versus magnum altare ejusdem ecclesie de longo in longum.

Item voluit fieri ejus in sequias seu exequias et funerabilia tam diei sepulture quam novene et capitis anni ac durante novena honeste secundum condecetiam persone dicti testatoris absque tamen tumultu pompa seu fasto et hoc per executores suos infrascriptos exponi pro eisdem ad voluntatem et discretionem eorumdem executorum.

Item legavit dictus testator de bonis suis hospitali Sancti Bernardi Avinionis seu alias Sancte Marthe et pauperibus in eodem affluentibus decem florenos semel solvendos per ejus heredibus infrascriptis.

Item legavit dictus testator devote confratrie corporis Christi que fuit...

Item legavit dictus testator... beate Marie Magdalenes alias de miraculis hujus civitatis... florenos monete currentis semel solvendos.

1. Quelques passages de ces documents ont été détruits par les rats.

Digitized by Google

Item legavit dictus testator devoto conventui seu monasterio monialium Sancte Clare hujus civitatis avinionis abbatis seque et monialibus ejusdem decem florenos similes semel solvendos per ejus heredibus infrascriptis.

Item voluit et ordinavit dictus testator in diebus sue sepulture si fieri possit sin autem in crastinum necnon novene et capitis anni in dicta ecclesia Sancti Agricoli per dominos canonicos et beneficiatos ejusdem dici et celebrari officium per defunctis fidelibus pro ut solet dici in die defunctorum videlicet in crastinum post festum omnium sanctorum.

Item voluit et ordinavit dictus testator per quos supra in dicta ecclesia diei et celebrari dictis diebus sepulture novene et capitis anni et singulis eorumdem tres missas magnas seu alta voce celebrandas primam de Sancto Spiritu, secundam de Virgine Maria et tertiam pro fidelibus defunctis et voluit elargiri premissa dicentibus celebrari ad dictamen et directionem dictorum executorum.

Item legavit dictus testator honeste mulieri Philippe Geneti ejus sorori centum florenos monete currentis semel solvendos per hujus heredes infrascriptos de quibus ipsa Philippa possit disponere pro libito sue voluntatis et pariter inclusa et comprehensa una pentione septem scutis auri solis regis quam ipse dominus testator acquisivit a communitate Avelleronis diocœsis Carpentoractensis et cujus pentionis fructus dedit eidem Philippa ejus sorori pentionem annuam vigenti quatuor scutorum similium auri solis regis et quam pentionem inclusa dicta pentione septem scutorum quam facit communitas Avelleronis voluit sibi solvi per hujus heredes infrascriptos quamdiu vixerit ipsa Philippa per quatuor solutiones annuales videlicet de trimestri in trimestri sex scutos similes ita quod si ipsa Philippa exigat dictam pentionem dicta Communitate Avelleronis ipsi heredes non teneantur nisi ad solutionem decem septem scutorum similium pro singulo anno per terminos predictos solvendorum in quibus premissis et eorum singulis eamdem Philippam sibi heredem particularem instituit et esse voluit itaque nihil ultra petere possit in et super bonis ac hereditate dicte testatori

. . . . . .

Item legavit dictus testator dominis Bartholomœ et Elzeario Aymonis nepotibus suis videlicet cuilibet illorum decem scutes auri solis regis semel solvandos et hoc pro una veste lugubri seu luctus mortis dicti testatoris et in quibus decem scutis quem libet ipsorum heredem particularem sibi instituit et voluit ita quod nihil ultra petere possint in et super bonis et hereditatem dicti testatoris quacumque eorum titulo vel causa.

Item legavit dictus testator Petro, ejus servitori ultra stipendia sibi constituta et solvi promissa videlicet decem florenos semel solvendos,

Item legavit dictus testator Elzeario Rostrelli, clerico Cavallicensi trigenta florenos monete currentis semel solvendos.

Item legavit dictus testator Domino Johanni Cailhaud, beneficiato dicte ecclesie Sancti Agricoli quinquagenta scutos auri solis regis semel solvendos.

Item legavit dictus testator capitulo ecclesie Avinionis et dominis ejusdem pro fundatione trium anniversariorum annis singulis perpetuis futuris temporibus in dicta ecclesia Avinionis celebrandorum unum videlicet et primum in die sui obitus, secundum in die festivitatis sancti Elzearii et tertium in die secundo mensis januarii summam videlicet centum scutorum auri in auro cugni francorum regis cum signo solis semel solvendorum per heredes infrascriptos

. . . . . .

Digitized by Google

reverendissimo Domino competenti et composituro in et super bonis et hereditate dicti testatoris et in quibus decem floreni eumdem heredem particularem instituit et voluit ita quod nihil ultra petere possit et super bonis et hereditate dicti testatoris.

Item voluit et ordinavit dictus testator quod mortua dicta Philippa Geneto ejus sorore pentio predicta septem scutorum debita per dictam communitatem. Avelleronis cum ipsius pentionis fundo seu capitali perveniat pleno jure, pertinet et spectat Magdalene Berniso de Carpentoracte filie quondam Siffredi Bernisi et [C]atherine nepotis dicti testatoris et hoc pro ipsius (?) Magdalenes dote et quam pentionem cum illius fundo eidem legavit et jure institutionis heredis particularis itaque nihil ultra petere possit in et super bonis et hereditate dicti testatoris.

Item legavit dictus testator Elzeario filio magistri Simonis de Mailhi pictoris filiolo dicti testatoris vigenti quinque florenos semel solvendos per ejus heredes infra scriptos;

. . . . . fieri facere unum cledatum . ....ad eo ut fieri poterite et hoc inter chorum et presbyterium Sancte Agricoli pro quo voluit et ordinavit exponi centum et vigenti scutos auri solis regis et plus si fieri necesse ad dictamem suorum executorum infrascriptorum; pariter voluit et exponi de dictis bonis spolio suis in tapetis vulgo dictis spalieros pro ornamento et decore chori dicte ecclesie et in eodem ponendos et extendendos videlicet summam centum et trigenta scutorum similium;

Pariter voluit fundari et dotari de bonis et hereditate suis predictis quatuor anniversarios, annis singulis perpetuis futuris temporibus in dicta ecclesia Sancti Agricoli per habituatos in eadem dicenda et celebranda, primum in die sui obitus, secundum in die festivitatis Sancti Elzearii, tertium in medio quadragesimi, quartum et ultimum in primo die post festum seu dominicam quasimodo in quibus voluit distribui panem et vinum ut in consuetum;

Et quia heredis institutio ut caput et fundamentum cujuslibet testamenti ..... instituit et voluit . . . . et ore suo proprio nominavit videlicet capitulum ecclesie predicte Sancti Agricoli Avenionensis et dominos ejusdem per quos voluit et ordinavit dictus testator exsolvi et adempleri omnia et singula legata et alia supra per dictum testatorem disposita et ordinata;

Executores vero seu gardiatores præsentis sui ultimi testamenti. . . . . fecit. . . . . dominos Franciscum de Maresiis canonicum et Franciscum Blanqui beneficiatum dicte ecclesie Sti Agricoli. . . . . .quibus et eorum cuilibet legavit tres scutos solis regis pro eorum laboribus in premissis recipiendos . . . . . hoc autem suum ultimum. . . . . cassens et rogans. . . . . .

Acta fuerunt hec omnia premissa Avinionis in domo decanali dicte ecclesie Sancti Agricoli et quadam camera versus occidentem ibidem presentibus domine Antonio Vesiati in jure perito, Jacobo Boeti, mercatore, domino Francesco Blanqui, Johanne de Varisio, mercatore Philippo Griffon, Francisco Brunerii de Avinione, magistri Antonio Cayssolis et Francisco Maurini junior et Antonio Delayo, mensuratore terrarum, tam civibus quam habitatoribus Avenionis, testibus, ad premissa vocatis specialiter et me, Francisco Maurini, notario.

Digitized by Google

B

Instrumentum hore mortis quondam Domini Elzearii Geneti.

.....A nativitate Domini millesimo quingentesimo quadragesimo octavo..... sexta et die jovis..... mensis junii Avinione in domo decanali ecclesie collegiate Sancti Agricoli Avinionis et quadam camera ejusdem a parte sinistra habente visum seu aspectum ad claustra et puteum claustralem dicte ecclesie de mane inter quintam et sextam horam illico mortuo domino Elzeario, decano ecclesie collegiate Santi Agricoli seu eo emittente ultimum spiramen vite sue venerabilis et egregius vir dominus Johannes Columbi canonicus et precentor dicte ecclesie Sancti Agricoli et vice et nomine quorum interest et intererit requisivit me notarium infrascriptum et ibidem astantes infra nominatos..... in verbo veritatis interrogative si videbatur..... eumdem dominum Elziarium Geneti esse mortuum seu dies suos in domino clausis se extremos et qua hora erat et esse poterat, item astantes videlicet dominum Johannes de Maresiis et Franciscus Barrerie canonici et Antonis Crispini beneficiatus et curatus dicte ecclesie, Valerius Ruffi, clericus de Valleriaco, diœcesis Vasionensis, super premissis in verbo veritatis interrogati seriatim unus post alium dixerunt et responderunt eumdem dominum Elziarium Geneti vere esse mortuum et ultimum emisse spiramen eodem tempore videlicet inter quintam et sextam horam de mane pulsatam sed nondum audivisse sextam nec illam fuisse et esse pulsatam, saltum quod audirint.

De quibus premissis et eorum singulis idem dominus Johannes Columbi petiit sibi ac alius quorum interest et intererit fieri et expedivi unum et plura publica instrumenta per me notarium publicum infrascriptum.

Qua premissa acta fuerunt Avenione ubi supra..... adversa dicti quondam domini Elziarii in ibi jacente præsentibus dicti supra Johannes de Maresiis, Francisco Barrerie, canonicus, Antonio Crispini beneficiatis et curato ejusdem ecclesie Sancti Agricoli et Valerio Ruffi clerico de Valleriaco Vasionensis diœcesis ad premissa astantibus et etiam pro testibus vocatis ac rogatis et me Francisco Maurini notario auctorita Apostolica.

(*Etendues de François Maurini, n° XIII, f° 361*).

Digitized by Google

Le menuisier Antoine Peirol

et ses « Noëls provençaux »

On est resté bien longtemps sans rien savoir du noéliste Peirol[1] ; on ignorait jusqu'à son prénom, et tout ce qu'on connaissait de lui, en dehors de ses œuvres, c'est qu'il avait été menuisier. Millin mentionne ses *Noëls provençaux*[2], et Barjavel en enregistre — d'ailleurs inexactement — les deux premières éditions[3] ; mais ni l'un ni l'autre ne donne le moindre renseignement biographique.

Il faut arriver à l'année 1852 pour trouver un premier essai sur la vie du poète. A cette époque parut à Avignon un recueil des noëls de Saboly, de Peirol et de Roumanille, accompagné de notices sur ces trois auteurs, notices non signées, mais dues à Théodore Aubanel. Celui-ci, dans une édition des noëls de Peirol publiée en 1866, reprit la notice qu'il lui avait consacrée quatorze ans auparavant, l'augmenta de quelques développements littéraires, et la signa[4]. Elle est écrite d'après divers actes notariés qui, vraisemblablement, furent communiqués au biographe par les frères Prévot, petits-fils de Peirol. Aubanel eut le tort de s'en contenter et de ne pas les compléter en consultant les registres paroissiaux d'Avignon ; à la vérité, il croyait que ces

1. *Peirol* est la bonne orthographe. C'est celle des actes de l'état-civil du poète et des baptistaires et mortuaires de ses enfants ; c'est celle de la signature qu'il a mise au bas de toutes les pages de son testament. Les deux plus anciennes éditions de ses œuvres écrivent son nom par un *i* ; les modernes l'ont écrit par un *y*. Mistral admet les deux formes (*Trésor du Felibrige*, II, 523.) Il faut aussi prononcer *Pérol*, et non *Peirol* ; j'en trouve la preuve évidente dans l'acte de décès de l'auteur, rédigé par un scribe qui écrivait comme il prononçait : *Perol* pour Peirol, *Isoir* pour Isoard.

2. *Voyage dans les départements du Midi de la France* ; Paris, 1807-1811, III, 460.

3. *Dictionnaire historique... du département de Vaucluse* ; Carpentras, 1841, II, 261.

4. Pour ces éditions, voir les *Pièces justificatives*, C.

Digitized by Google

registres avaient été brûlés, déchirés ou perdus : ce en quoi il se trompait ou avait été trompé.

Ces registres, en effet, existent, et c'est là que j'ai trouvé l'état-civil de Peirol, de sa femme et de leurs enfants. C'est grâce à eux, ainsi qu'aux textes mentionnés par l'auteur de la *Miougrano entre-duberto*, aux indications fournies par le noéliste lui-même dans ses œuvres, et enfin à quelques renseignements tirés de sources que j'indiquerai au fur et à mesure que je les utiliserai, qu'il m'a été possible de marquer les principales étapes de la vie de Peirol. J'ai fait suivre cette biographie d'une étude qui permettra, je l'espère, de mieux apprécier le caractère original et la saveur pittoresque des petits ouvrages de l'artisan-poète, et de mettre en relief les qualités d'observation, de sincérité, de force et de sensibilité qu'on y découvre pour peu qu'on s'attache à les lire avec attention.

I

Antoine Peirol naquit à Avignon, paroisse Saint-Geniès [1], le 3 avril 1709, de Jean-François Peirol et de Jeanne Bertaud [2]. Ses parents furent certainement pauvres, car le poète, évoquant un jour la Misère, lui criait d'une voix pleine de colère et de rancœur: « Misère, Misère, je te tiens, tu me le paieras, puisque tu as tué mon pauvre père [3] ! » Il n'est pas surprenant que nous ne sachions rien des années de jeunesse d'un homme d'une origine si humble, si obscure. Il embrassa la carrière de menuisier, qui était apparemment celle de son père ; mais j'ignore pourquoi Théodore Aubanel fait de lui un *fustié de canisso*, c'est-à-dire un faiseur de claies de roseau [4] : je n'ai vu cela nulle part.

A vingt-quatre ans, il épousa une jeune fille du Barroux, diocèse de Vaison, de quelques années plus âgée que lui et nommée Anne-Marie Isoard. Elle était fille d'Esprit Isoard et d'Elisabeth Renard, qui étaient venus s'établir à Avignon et semblent avoir été d'une condition aussi modeste que celle des parents d'Antoine. Cela se déduit d'une estime des meubles

1. Cette église est aujourd'hui la Bourse du Commerce.

2. Archives d'Avignon, GG. *Saint-Geniès*, Naissances, 1690-1714, fol. 220 v°.

3. *Noël 14*. J'ai cité cette pièce et les autres d'après la classification de l'édition princeps. — La mère du noéliste mourut, veuve, le 16 janvier 1740. (Arch. d'Avignon, GG. *N.-D. la Principale*, Décès, 1713-1779, p. 191).

4. *Nouvè d'Antòni Peyrol*, 1866, p. 1.

Digitized by Google

apportés en dot par la mariée et dont le montant ne s'élevait qu'à la somme de 97 livres 10 sols[1]. Le mariage eut lieu le mercredi 28 octobre 1733, en l'église Saint-Didier[2].

Les nouveaux époux s'installèrent dans un immeuble de la paroisse Notre-Dame la Principale et, de 1737 à 1742, ils y eurent trois enfants : Elisabeth-Madeleine, Marguerite-Rose et Jean-Joseph[3]. Mais un peu moins de deux mois après la naissance de ce dernier, le 9 juin 1742, Antoine Peirol, alors maître menuisier, acheta une petite maison dans la rue des Lices, près du Portail-Peint, qui lui fut vendue par les sœurs Marie-Anne et Térèse Palme. D'après l'acte de vente, cette maison confrontait au midi la rue de Lices, au levant une maison où il y avait un puits, au nord l'église des Cordeliers — le canal de la Sorgue entre deux — et au couchant le portail des Cordeliers, qui était la même chose que le Portail-Peint[4] ; elle possédait un lavoir sur le canal, et il existait un espace vide entre la maison et la porte du cimetière desdits Cordeliers. Le 12 juin, l'acquéreur reconnut la directe du chapitre métropolitain d'Avignon sur la partie de l'immeuble construite sur le canal et pour le lavoir y attenant[5].

Quant à la maison contiguë ayant un puits, Peirol l'acheta aussi, mais j'ignore à quelle époque ; ce que je sais, c'est qu'il y établit son atelier. La maison au puits porte aujourd'hui le n° 72 de la rue des Lices, et la maison au lavoir le n° 74.

Cette double acquisition marque bien que notre artisan jouissait alors d'une certaine aisance. Ce qui le marque mieux encore, c'est un passage des *Noëls* où il mentionne son compagnon, son maître valet, sa chambrière — elle s'appelait Charlotte[6] — et ses deux journalières[7]. Il fallait avoir beaucoup de travail pour occuper tout ce personnel et gagner pas mal d'argent pour l'entretenir et aussi pour nourrir et élever sa famille qui, de 1744 à 1783, s'accrut encore de quatre enfants : Jean-Thomas, Pierre-Joseph, Marie-Ursule et Jean-François-Magne. Il est vrai que, dans la même période, il eut le chagrin d'en perdre deux[8]. Il

1. *Nouvè d'Antòni Peyrol*, 1866, p. 1.
2. Archives d'Avignon, GG. *Saint-Didier*, Mariages, 1703-1734, fol. 197.
3. *Pièces justificatives*, A.
4. Cette orientatation est inexacte : le midi a été pris pour l'ouest, le levant pour le midi, le nord pour l'est et le couchant pour le nord.
5. Archives de Vaucluse, G. *Chapitre mètropolitain d'Avignon*, 23 [16], fol. 320, et Brèves notes d'Étienne Mazelli, fol. 144 v°.
6. *Noël 9*.
7. *Noël 18*.
8. *Pièces justificatives*, A.

Digitized by Google

donna aux survivants une assez bonne instruction, puisqu'il fit apprendre la musique à son petit Jean-Thomas, lequel, dit-il, « avait le goût très fin pour toucher l'épinette » [1]. J'ajouterai qu'il possédait un cheval et un chien, *Mourre-Blanc* et *Barbet* [2]. Cette aisance fut, sans aucun doute, le résultat d'une modification que Peirol avait apportée à sa situation personnelle, ayant ajouté à son métier de menuisier le fructueux commerce des bois [3].

Le 13 juillet 1760, il maria sa fille Marguerite-Rose avec le doreur Jacques Prévot, fils d'un fustier d'Avignon. A cette occasion, il fit donation à la jeune mariée de l'une de ses deux maisons, celle du lavoir, avec le droit de tirer de l'eau du puits de l'autre [4]. Dix ans après, le 11 février 1770, il maria sa seconde fille Marie-Ursule avec Pierre-Joseph Palun, de Montfavet, union qui fut célébrée dans la chapelle des Pénitents violets, au Grand-Paradis. Je penche à croire qu'il donna à Marie-Ursule son autre maison de la rue des Lices, celle du puits. Ce qui me le fait présumer, c'est d'abord que Peirol était un homme trop juste pour ne pas traiter sur le même pied ses deux filles entrant en ménage, et c'est ensuite que nous le voyons, dans cette dernière période de sa vie, quitter la rue des Lices et aller prendre domicile en la paroisse Saint-Pierre.

Peu de temps après, à la date du 13 août 1772, il fit un premier testament en l'étude de M[e] Elzéar Imonier. En 1776, il eut la douleur de perdre Marie-Ursule, qui mariée six ans auparavant, devint veuve presque aussitôt et mourut à peine âgée de vingt-six années. Ce décès lui fit modifier ses dernières volontés par un codicille daté du 27 mai 1779 (François-Henry Catelany, notaire); puis, étant déjà atteint de la maladie qui devait l'emporter, il refit entièrement son testament et le signa, le 2 juin de la même année, dans sa chambre, en présence du même tabellion et de sept témoins. Sur les sept enfants qu'il avait eus, il ne

1. *Noël 37.*

2. *Noëls 33 et 36.*

3. Dans le testament de sa veuve, il est, en effet, qualifié de « marchand de bois », et dans le récit versifié de l'inondation de 1755, il rapporte lui-même que les dégâts s'élevèrent à plus de deux millions et ajoute : « Marchands de bois, nous nous en souviendrons bien ; nous avons eu de terribles alertes » (*Chanson 1.*) — Cette inondation faillit être funeste pour lui. « Ma maison, écrit-il, craque et va tomber » ; il n'en fut heureusement rien. Dans les deux premières éditions des *Noëls*, il y a : *Moun houstau peri et s'en vai toumba* ; mais à partir de 1818 le texte porte : *Moun oustau cresino e s'en vai toumba* ; cette correction — d'ailleurs heureuse — n'est donc point de l'auteur.

4. Th. Aubanel, *Nouvè d'A. Peyrol*, 1866, p. 2.

Digitized by Google

lui restait plus que Rose-Marguerite, Jean-Thomas et Jean-François-Magne. Il légua 300 livres à chacun de ses deux fils et 3 seulement à sa fille, l'ayant déjà dotée en 1760; sa femme était nommée légataire universelle, mais le testament ne détaille point les biens meubles et immeubles dont elle devait hériter[1].

Il rendit le dernier soupir le 19 juillet 1779, à 9 heures du soir, muni des sacrements de l'Eglise et âgé, non pas d'environ 80 ans comme il est dit dans l'acte de décès, mais exactement de 70 ans, 2 mois et 16 jours[2]. Selon le désir qu'il en avait exprimé, son corps fut enseveli dans le « tumbeau commun » au cimetière paroissial de Saint-Pierre, et cinquante messes basses furent dites pour le repos de son âme.

Sa veuve Anne-Marie Isoard lui survécut six ans. Elle fit son testament en l'étude de Me Catelany, le 31 octobre 1781, et demanda aussi que ses restes fussent inhumés dans le tombeau commun de Saint-Pierre et que cent messes basses fussent célébrées à son intention. Elle légua à la dame Prévot, sa fille, ses nippes, linge, meubles et effets, et cinq sous à chacun de ses parents vivants. Elle n'avait plus alors que cette fille et un seul garçon, Jean-Thomas, le joueur d'épinette. Elle leur laissa tous ses biens à parts égales, stipulant que la dame Prévot ne pourra pas « répéter ni demander sur sesdits biens et héritage le capital de trois cents livres à elle constitué en dot par le Sr Peirol, son père, dans son contrat de mariage, ni les arrérages de pension qui auront couru jusques au décès de la testatrice ». Elle ajoutait enfin que si son fils venait à mourir sans enfants issus de vrai et légitime mariage, sa part d'héritage passerait à la dame Prévot et, à son défaut, à ses enfants[3]. Elle mourut le 18 avril 1785, âgée de 80 ans[4].

Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur l'histoire d'Antoine Peirol. C'est une biographie sans incident et sans anecdote; mais c'est celle d'un honnête homme qui vécut dans le travail et l'obscurité et qui, après avoir chanté la naissance de son Dieu, s'endormit avec le calme de la conscience et dans la paix du Seigneur.

1. *Pièces justificatives*, B.
2. Archives d'Avignon, GG. *Saint-Pierre*, Décès, 1772-1790, fol. 30 v°.
3. Archives de Vaucluse, E. *Notaires*. Fonds Charasse, 118; minutes de F.-H. Catelany, 1781, fol 499 v° à 501 v°.
4. Archives d'Avignon, GG. *Saint-Pierre*, Décès, 1772-1790, fol. 70. Le nom de la défunte est orthographié *Isoir* au lieu d'*Isoard*.

Digitized by Google

II.

Après avoir donné le *curriculum vitae* de Peirol, j'ai hâte de parler de ses *Noëls provençaux* [1].

Comme tout le monde sait, les noëls sont des espèces de cantiques célébrant la nativité de Jésus en un langage d'une foi naïve et d'une simplicité toute rustique. Il y a des probabilités pour qu'on ait commencé à chanter des noëls dès le milieu du X[e] siècle, c'est-à-dire au moment où le peuple, ayant cessé d'entendre le latin, s'exprima dans les dialectes locaux alors en formation. Ces cantiques ne furent colligés que plus tard. On connaît quelques compilations du XVI[e] siècle, telles que la *Bible des noëls* et les cinq recueils du poète manseau Toussaint Le Roy. Le XVII[e] siècle fut la grande époque des noélistes et l'on doit citer parmi eux Bernard de La Monnoye et ses Noëls bourguignons, Urbain Renard et ses Noëls angevins, Nicolas Saboly et ses Noëls provençaux, F. Pézant et ses Noëls auvergnats, Tanguy Guégneur et ses Noëls bretons, Jean Chapelon et ses Noëls forésiens, Jacques Brossard et ses Noëls bressans, Pierre Goudouli et ses Noëls toulousains, etc. etc.

Nicolas Saboly, que je viens de nommer et qui mourut en 1675, fut en Provence le maître du genre. Ses petits poèmes ont de la candeur et de la grâce, de l'observation et de la finesse ; ils sont une peinture, évidemment fidèle, des mœurs populaires et champêtres de la région comtadine. Les héros qu'il met le plus souvent et le plus volontiers en scène sont des bergers et des bergères. Assurément, on voit bien qu'il habitait la ville, car d'ici de là il mentionne quelque rue ou quelque porte d'Avignon ; mais il ne s'y attarde guère et retourne aussi vite qu'il le peut aux champs et aux troupeaux. C'est le contraire de Peirol qui, lui, est exclusivement avignonnais et citadin ; il ne sort jamais des remparts de sa ville natale et semble ignorer le restant du Comtat.

« Bien que les vers de Peirol, dit Theodore Aubanel, ne soient pas souvent justes et bien soignés (*ben lisca*) et que ses noëls soient fort loin de ceux du vieux maître Saboly, ils sont très aimés du peuple et beaucoup plus chantés dans beaucoup de quartiers que ceux de Saboly. Peirol chantait comme il savait,

1. *Pièces justificatives*, C.

Digitized by Google

mais il aimait son pays, et ses noëls sont peut-être ce qu'il y a de plus curieux sur les églises, les couvents et les rues d'Avignon, dans ce temps-là[1] ». Voilà bien, en effet, la caractéristique de son œuvre ; j'y reviendrai. Quant à l'art, ne lui en demandez pas : il écrit au hasard de l'inspiration et, pour ainsi dire, « à la bonne franquette. » Il ne se préoccupe ni du style, ni de la prosodie. Ses rimes sont, en général, d'une indigence navrante. Ainsi, par exemple, il fait rimer *magnifique* et *chiche*, *mere* et *nouvelle*, *orfevre* et *superbe*, *botte* et *poste*, *mystere* et *chapelle*, etc.; c'est comme un retour à l'assonance des chansons de gestes. Dans le noël 24, un berger répond en provençal à un ange qui lui parle en français. Oh ! les vers français de Peirol !... Il oublie les élisions et n'oublie pas les hiatus. Je vous assure que ce n'est un puriste ni dans l'une ni dans l'autre langue.

Parlerai-je des airs auxquels il a adapté ses couplets ? On a remarqué que la plupart des noëls qui se chantaient encore aux siècles derniers en France, étaient des gavottes et des menuets d'un ballet composé par Eustache Ducaurroy, pour le divertissement de Charles IX[2]. Mais ceux de Peirol furent composés et chantés sur des motifs retenus dans cette « clef du Caveau » qui s'appelle la mémoire du peuple. Le français s'y mêle au provençal, le sacré au profane, le plaisant au sévère. On y trouve des ponts-neufs qui couraient les rues de la ville, tels que *Pàuri bergié de la montagno; Sus, sus, bergers, réveillez-vous; Vers lou pourtau de Sant-Laze, Més defendu de passa per Avignoun; De bon matin, per la campagno; Fasié que p...* (*canta*, dans l'édition de 1866). D'autres sont des cantiques d'église : *Qu'es dous de servi lou bon Diéu; Santo Sion; Jésus, divin objet; Pàuri mondan, en que pensas...* Peirol utilisa aussi la musique mondaine avec la *Marche royale*, la *Marche des Turcs*, l'air des *Pélerins* et le *Rigaudon du Prince*. D'autres noëls encore furent écrits par lui sur des airs de chansons qui, apparemment, n'étaient pas toujours très édifiantes : *Quoique je sois tendre; Au déclin du jour, près d'un bocage; Filheto, anès pas i viouloun se voulès avé bon renoum; Je vous ai donné mon cœur en gage; Adieu donc, rare beauté; La chambriero dóu vicari* (*de l'oustesso*, 1866); *Mariez-moi, ma mère...* D'autres enfin sont des refrains à flonflons : *A la lure, mon cousin*, et *Turo luro luro, lou gau canto*.

1. *Nouvè de Saboly, Peyrol e J. Roumanille*, 1852, p. 115.
2. Gust. Vapereau, *Dictionnaire universel des littératures*, Paris, 1876, p. 1489.

Digitized by Google

Mais les accents naïfs et pieux du noéliste-menuisier ont, en quelque sorte, purifié cette atmosphère musicale un peu trouble... et troublante.

Il a écrit quarante-un noëls, trois chansons et trois rocantins. Le *rocantin* était primitivement un mélange, un pot-pourri de morceaux empruntés à diverses chansons, ce que les humanistes appelaient autrefois un *centon*[1]; mais dans la suite ce sens perdit de son étroitesse et, au temps de Peirol, le rocantin était devenu une sorte de complainte.

A quelle époque exacte notre menuisier écrivit-il ses ouvrages? Je n'ai, à cet égard, que des présomptions. Le plus ancien évènement contemporain dont il y fasse mention est le traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, et le dernier l'inondation de 1758. C'est donc en cette période de dix années qu'on doit placer sa production littéraire. Mais il ne faut pas croire que les limites extrêmes de cette période soient absolues et inextensibles. Peirol a pu fort bien rimer avant 1748 et après 1758; il nous suffit de savoir avec une certitude relative que c'est dans ces dix années qu'il a produit la plus grande partie de son œuvre. En tout cas, il cessa d'écrire vers 1760. La première édition de ses noëls et rocantins fut publiée sans date, mais vraisemblablement à cette époque, chez Antoine-Ignace Fez, imprimeur du Saint-Office à Avignon[2]. L'humble fustier du Portail-Peint, père de sept enfants, en perdit quatre de son vivant, et je suis persuadé que ces pertes cruelles émoussèrent son inspiration et brisèrent sa plume.

III

Recherchons l'homme dans l'œuvre : on l'y rencontre presque à toutes les lignes.

Peirol est éminemment casanier ; il aime avant tout la tranquillité ; ne lui parlez pas de lointaines expéditions ; il ne se plait que dans sa ville, dans son quartier, dans sa maison. Il ne cache point son peu de goût pour les aventures et aussi son manque de vaillance. Il a grand'peur des voleurs[3]. « Je n'ai pas accoutumé, dit-il, de faire des voyages, ni d'être seul ; je suis un peu poltron,

1. *Dictionnaire de Trévoux*, v° *Rocantin*.

2. Fez, veuf de Marguerite-Rose Planchette, épousa le 21 juin 1758 Catherine-Thérèse Vitalis. (Archives d'Avignon, GG. *N.-D. la Principale*, Mariages, 1745-79, p. 148).

3. *Noël 14*.

Digitized by Google

étant enfant d'Avignon [1]. » Mais il n'est pas le seul, s'il faut l'en croire, et il accuse en maints endroits ses concitoyens de n'avoir pas le cœur plus ferme que lui [2].

Il les taxe aussi de gourmandise ; mais il est si foncièrement Avignonnais que le reproche se retourne contre lui-même. « En Avignon, dit-il, la broche est un instrument qui rend tout le monde content [3]. » Je vous engage à lire son rocantin *Per la veio de Nouè ;* on croirait un chapitre mis en vers des mirifiques ripailles du *Gargantua* de Rabelais. M. Jules Belleudy déclare que, dans les chansons et noëls provençaux, il n'a jamais entendu « un pareil bruit de casseroles » [4]. Certes, Peirol condamne les abus de mangeaille et les goinfreries dont la veille de la Nativité était le prétexte; mais il insiste tellement sur leur description et il s'y attarde avec tant de complaisance, qu'on est amené à penser que sa condamnation n'est que de pure forme et que, dans le fond, il est aussi gourmand que ceux dont il tance la gourmandise.

Une autre preuve qu'il l'est, c'est la moue qu'il ne peut dissimuler en présence des menus de Carême. « Il y a pour vous régaler, écrit-il, des harengs blancs salés avec la réjouissante morue. Il y en a [de ces aliments] qui se font tirer. Tire, tourne, tiraille ; tout cela s'accroche aux dents. Vous mangez toujours, vous n'êtes jamais remplis... Nous aurons de la chicorée. *Zou* sur les choux verts ! Le bouillon d'herbes n'est guère savoureux. » Et, après avoir énuméré les poissons : harengs, anchois, anguilles salées, muges, il regarde défiler avec effroi les légumes secs : pois, haricots, fèves (*Tout acò fai pòu*) ; puis, les salades, les herbes, les poireaux, les raves, les épinards (*Tout acò n'es que d'aigo au cors*). Sans doute, il s'y résigne ; mais se résigner à une chose, n'est-ce pas souvent regretter de ne s'y pouvoir soustraire ? *Lou grand malur d'estre groumand !* conclut-il, sans nul doute avec un long soupir. En tout cas, il ne pardonne point à ceux qui ne savent pas se soumettre, et les raille : « Les chrétiens *du gros grain* sont toujours gourmands ; ils ne font jamais pénitence ; ils ne connaissent pas l'abstinence et ne jeûnent de l'année. Les jours

1. *Noël 24.*

2. Il fait dire à un de ses personnages : « Tu es un *petacho* (peureux) d'Avignon ; tu trembles à l'ombre d'un buisson : un insecte te fait peur ; tu es bon pour garder le lit » (*Noël 38*). Ailleurs : « Les enfants de famille n'auront plus peur ; ils ne risquent rien » (*Noël 12*). Voir aussi *Noëls 20, 36*, etc.

3. *Rocanlin 1.*

4. *La Provence gourmande*, § 30 (*Le Provençal de Paris* du 21 décembre 1913).

Digitized by Google

maigres leur sont amers ; et puis ils disent pour s'excuser qu'ils ne peuvent pas le supporter » [1].

Il est compatissant pour les malheureux, comme on peut voir dans les chansons qu'il écrivit sur les inondations de 1755 et de 1758.

En résumé, s'il n'était pas un homme brave, c'était certainement un brave homme. Il n'a qu'une haine, mais profondément vissée au cœur, la haine, la phobie du diable. « Le démon est la cause de tout, dit-il ; c'est lui qui fait tomber la grêle, qui fait périr les arbres fruitiers, les amandes. Il a tellement abîmé les vignes que, cette année-ci, il n'y aura guère de vin ». Aussi, traite-t-il Belzébut en ennemi personnel. Il invite tout le monde à lui courir sus. « Il faut l'étrangler, puis le noyer dans la Sorgue. Portez le marteau avec un gros clou, coupez-lui l'artère et crevez-lui les boyaux » [2]. Il le poursuit lui-même et le menace, s'il l'atteint, de lui couper les griffes avec sa cognée :

Se Peirol t'attrapo
Dedins son oustau,
Grimau,
Te coupo lis arpo
Emé sa destrau [3].

En dehors de cette haine, il n'a ni fiel ni inimitié. Il n'a qu'un peu de malice, une malice aimable et n'offensant personne.

Cependant, comme il est excellent chrétien, il blâme avec véhémence les jeux du Carnaval, les bals, les déguisements, les masques. Ne sont-ce pas œuvres diaboliques ? « Vous ressemblez à des loups-garous ; vous courrez partout avec vos faux visages... » Et soudain, avec un accent qui semble emprunté au terrible et éloquent Bridaine, son contemporain, il s'écrie : « Misérables pécheurs !... La mort vient vous avertir qu'il est déjà l'heure de partir » [4].

Mais ce n'est pas sa note ordinaire. Il se plait aux choses gaies. Dans la croyance catholique, il a choisi les mystères joyeux. Et il faut voir comme il s'intéresse aux appels des anges descendus sur la terre pour annoncer aux humbles la naissance du Messie ; comme il décrit avec enchantement les longues théories

1. *Rocantin 3.*
2. *Noels 16 et 27.*
3. *Noël 29.*
4. *Rocantin 2.*

Digitized by Google

de pèlerins s'ébranlant pour le grand voyage de Bethléem ; les marches à l'étoile ; les visites à la crèche. Ce ne sont pas seulement les bergers qu'il achemine, c'est tout Avignon. Voici l'archevêque, le clergé et les enfants de chœur ; voici les magistrats municipaux, qui offrent au nouveau-né les clefs de la Maison commune, du Palais apostolique et des sept portes de la ville ; voici les avocats, les médecins, les apothicaires ; voici les Juifs ; voici les musiciens et les campanaires, et, à propos de cloches, il ne manque pas de mentionner la tour de Saint-Agricol qui venait d'être terminée[1], ni la fameuse *Doctore se* qu'on agitait pendant vingt-quatre heures à la mort des docteurs de l'Université[2]. A présent, ce sont les sept paroisses qui défilent, précédées de la métropole. Viennent ensuite les organistes, et nous apprenons, par l'énumération qu'il en fait, que la Madeleine et Saint-Symplorien, quoique paroisses, n'avaient point d'orgues, mais qu'en revanche on en trouvait dans des églises non paroissiales : les Augustins, les Carmes, les Cordeliers, les Dominicains, Saint-Martial et Saint-Nicolas. A propos de l'organiste de Saint-Pierre, il fait remarquer que, lorsque cet artiste montait à sa tribune, il fallait qu'il apportât de la lumière :

Ai vis l'ourganisto ana querre
Un lume pèr mounta eilamon[3].

Je tiens de M. Ripert, organiste actuel, que cette pratique se perpétua jusqu'en 1892, époque à laquelle le gaz fut établi à la tribune.

Je vous fais grâce de la nomenclature des communautés d'hommes, des couvents de femmes, des œuvres pies, des confréries de pénitents. Notre noéliste se garde d'en oublier. Il n'oublie pas non plus les corps de marchands et les corps de métier, particulièrement les fustiers. Etant fustier lui-même, il fait partie, bien entendu, du cortège. Ses confrères donnent à l'Enfant qui un rabot, qui une équerre, qui un tour, qui une varloppe ; lui, il donne un berceau :

1. Les deux étages supérieurs avaient été construits en 1737-1745 ; les deux supérieurs le furent en 1746 (Paul Achard, *Saint Agricol d'Avignon*, 1873, p. 18).

2. Cette cloche fut montée en 1534 aux frais de Jacques Nini de Claretis, primicier de l'Université (Aubanel, *ibid.*, p. 19).

3. *Noël 6.*

Digitized by Google

Meste Peirol per soun oufrando
A fa un bercèu
Tout esculta dessu li bando ;
Èro fort bèu ;
L'Enfant n'avié necessita :
Èro tout-à-fé mau coucha [1].

Mais ce dont Peirol parle le plus souvent c'est de son cher Portail-Peint. Parlons-en donc aussi.

IV

Le portail dont il s'agit était la vieille porte Imbert, qui se dressait à l'entrée de la rue du Cheval-Blanc (aujourd'hui rue des Teinturiers), sur l'alignement de la rue des Lices et de la rue de la Courreterie-des-Chevaux (rue Philonarde). La dénomination de Portail-Peint lui avait été donnée à cause d'une très ancienne peinture s'étalant au-dessus de l'arcade et représentant les *Sept péchés capitaux : Ubi depicta sunt septem Peccata mortalia,* dit un un texte de 1455 [2]. A l'intérieur de l'arcade, il y avait une statue de la *Vierge*, très vénérée dans le quartier. Ecoutez le F. Vincent Laudun : « La grande lanterne qui brule devant l'image de la Vierge, soubs l'arc de la porte, étoit presque toujours pleine sans sçavoir d'où venoit cela » [3]. Le bon frère prêcheur, qui mettait ou voyait du merveilleux partout, ignorait sans doute que l'éclairage de cette lanterne inépuisable était assuré par les membres de la confrérie de l'Aumône du luminaire de la bienheureuse Marie du vieux portail Imbert [4]. Elle brûlait nuit et jour, et chacun pouvait la faire descendre pour y prendre du feu [5].

1. *Noël 32.*

2. Dr P. Pansier, *Les rues d'Avignon au moyen-âge*, 1911, p. 167.

3. *Églises et chapelles principales dédiées à la Mère de Dieu que j'ai peu recueillir dans la France* (Bibliothèque d'Avignon, Ms. 1448, fol. 213 v°).

4. Dr P. Pansier, *Les œuvres charitables d'Avignon en 1433* (*Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1912, p. 227).

5. Augustin Canron, *N.-D. de l'Annonciation* (*Revue des Bibliothèques paroissiales du diocèse d'Avignon*, 1865, p. 428). — « Pour estre marguillier de la chappelle, il faut estre de la ville et demeurer à une des maisons qui sont en veue de l'image de Notre-Dame et de la lampe, pour voir de chez soy si elle est allumée ; que si elle ne l'est pas, donner ordre de l'allumer » (Laudun). — Il est probable qu'on déposait parfois la nuit, sous la porte, des nouveau-nés. Je trouve mention, à la date du 10 octobre 1695, du décès d'un nourrisson de l'Aumône générale nommé Antoine du Portail-Peint, parce qu'apparemment on l'y avait trouvé : *Anthonius dau pourtau pen filius alumnus Eleemosinæ generalis* (Archives d'Avignon, GG. *Saint Pierre*, Décès, 1671-1711, fol. 193 v°).

Digitized by Google

Contre la paroi méridionale du portail s'adossait une toute petite chapelle, un oratoire, qu'on appelait indifféremment Notre-Dame de l'Annonciade, de l'Annonciation, de Bon-Rencontre ou du Portail-Peint. Le F. Laudun rapporte que la reine Jeanne de Naples donna à cette chapelle « les ormeaux qui estoient pour lors le long de la Sorgue despuis cette porte jusqu'au bout de la rue qui va à la porte Limbert, et la rente qui en provenoit; mais despuis que les vers à soye sont en vogue dans ce pays, on y a planté des muriers à la place des ormeaux, qui rendent beaucoup plus ». La chapelle fut visitée par Richelieu en 1617 et par Anne d'Autriche en 1660.

Désirant la reconstruire dans des proportions plus grandes, les bayles de la confrérie du Luminaire jetèrent les yeux sur une maison qui la touchait au sud et qui, ayant appartenu en 1566 à Guillaume Chapelier, était devenue la propriété d'un boulanger nommé Pierre Charlet et surnommé Chapoutat [1]. Le canal de la Sorgue du Chapitre, qui longe la rue des Teinturiers, disparaissant sous cette maison, la voûte où il s'engageait prit, de ce boulanger, l'appellation de « trou Chapoutat ». Le 19 novembre 1664, le susdit Chapoutat vendit son immeuble à François d'Honorati, comte palatin et seigneur de Jonquerettes au comté Venaissin, lequel la rétrocéda, le 20 octobre de l'année suivante, aux bayles du Portail-Peint [2]. En outre, ceux-ci obtinrent de la Chambre Apostolique, le 15 novembre 1666, l'autorisation, pour agrandir leur chapelle, de construire du côté du canal, dans un espace de terrain complanté de mûriers et mesurant 7 cannes de long sur 2 de large [3].

Tout semblait devoir marcher sans anicroche lorsque, brusquement, les bayles se heurtèrent au mauvais vouloir des Cordeliers. Ces religieux franciscains étaient, il faut en convenir, les voisins les plus désagréables du monde, et, trois ou quatre ans après avoir ennuyé la confrérie du Luminaire, ils devaient excéder les Pénitents gris de leurs tracasseries et de leurs contestations au sujet d'un campanile que ces Pénitents voulaient ajouter à leur chapelle. Ils s'opposèrent énergiquement à la reconstruction de

1. Ces Charlet dits Chapoutat étaient une famille nombreuse. Je trouve Imbert, décédé le 29 mai 1623; Bénézet, décédé le 14 novembre 1628, et Antoine, décédé le 9 juillet 1633, tous trois inhumés aux Cordeliers (Archives d'Avignon, GG. *Saint-Geniès*, Décès, 1586-1640, fol. 76 v°, 89 v° et 98 v°.

2. Archives de Vaucluse, G. *Chapitre métropolitain d'Avignon*, 23 [illegible], fol. 138 à 140.

3. Archives d'Avignon, DD. *Régales*, 1618-1677, fol. 675 v°.

Digitized by Google

l'oratoire de N.-D. du Portail-Peint et obtinrent même, le 19 janvier 1673, du grand-vicaire de l'Archevêché, un arrêt interdisant aux bayles de continuer leur bâtisse, à peine de 25 marcs d'amende à payer au fisc de Sa Sainteté[1]. Heureusement, les choses n'en restèrent point là et, dans le courant de la même année, les bayles apaisèrent habilement ces voisins irascibles, jaloux et intéressés en leur versant une somme de 60 écus blancs, avec laquelle les Cordeliers construisirent, sur le canal, un pont qui donnait accès à une fausse porte de leur église[2]. Grâce à ce sacrifice pécuniaire, la chapelle put être réédifiée sans autre difficulté.

Elle était de forme rectangulaire, bâtie en pierres de taille, précédée d'un vestibule et suivie d'une petite cour triangulaire. La porte, que protégeait un auvent, s'ouvrait au-dessus de quelques marches de pierre[3]. L'intérieur était décoré d'une image de la *Vierge*, de statues de différents saints et d'un *Christ en croix* exécuté et donné par le peintre Courtois[4].

Peirol, dont une des deux maisons — celle du lavoir — confrontait cette chapelle, en parle en maint endroit de ses noëls. « Le sonneur du Portail-Peint, dit-il quelque part, est à son clocher et fait tinter la campane ; si, par malheur, il venait à tomber, le clocher et la cloche, tout tomberait »[5]. Pour sentir le sel de cette plaisanterie, il faut savoir que la chapelle dont il s'agit n'avait point de clocher. Elle possédait bien un petit campanile enfourché sur la crête de sa toiture[6] ; mais soit que ce campanile n'eût pas de cloche, soit que la cloche qui s'y trouvait n'eût pas assez de sonorité, les bayles, lorsqu'ils voulaient appeler les fidèles à l'office, faisaient parcourir les rues par un enfant qui agitait une sonnette. Cet enfant était donc à la fois le sonneur, la cloche et le clocher, et il est bien évident que si, par aventure, il avait disparu, tout aurait disparu avec lui.

Peirol était assurément d'Avignon ; mais il était surtout du Portail-Peint. C'est là, en effet, qu'il borne son horizon. La grande rue de la ville, la rue par excellence, *la grand carriero*, est la rue des Lices, et le cœur de la cité, pour lui, bat dans cette

1. Archives de Vaucluse, B. 696, fol. 84.
2. Le F. Laudun, *ibid.*
3. Ces marches ont été oubliées dans le dessin de Laudun.
4. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2476, fol. 160.
5. *Noël* 7.
6. Voir le dessin de Laudun.

Digitized by Google

rue, à la vieille porte Imbert. C'est à peine si, parfois, il consent à s'en éloigner un peu ; mais ce n'est pas pour aller plus loin que le Petit-Paradis, d'un côté, et les Pénitents gris, de l'autre. Lorsque, par hasard, il s'est risqué dans des parages qui lui paraissent sans doute des antipodes, il est comme épouvanté de s'être ainsi aventuré et s'en retourne prestement à son cher portail. Car c'est là qu'il écrit ses noëls, et c'est là aussi qu'il fait se dérouler les épisodes du drame divin dont il s'est constitué le chantre.

N'allez pas supposer, je vous prie, que les anges annoncent aux Avignonnais la naissance du petit Jésus ailleurs qu'en cet endroit. « Un ange, dit-il, a porté la nouvelle, cette nuit, sous le Portail-Peint »[1]. La croyance générale, n'est-ce-pas ? est que l'Enfant est né à Bethléem. Peirol partage tout d'abord cette croyance ; du reste, un envoyé céleste, s'adressant à sa personne, le lui a dit formellement, et un berger qui passait lui a crié : « Compère Peirol, il faut se lever ; il vient de naître en Judée le Messie tant désiré »[2]. Se lever n'est rien ; mais partir est difficile. Nous savons qu'il a l'horreur des voyages. Après bien des hésitations, il se décide enfin à se mettre en chemin avec sa petite famille, sa servante et ses ouvriers ; il prend ses habits de fête, son chapeau de castor, sa belle veste, ses souliers bronzés, son manteau de barracan[3] ; il est prêt...

Mais qu'entend-il ? Un autre ange annonce le même grand événement ; seulement, au lieu de le situer en Terre-Sainte, il le fait advenir au Petit-Paradis[4]. Quoi ! au Petit-Paradis ? si loin !... pourquoi pas au Portail-Peint ? La foi agissant, voilà le Portail-Peint substitué à la Judée, substitué à Bethléem.

Un ange a pourta la nouvelo
De matin, sous lou Pourtau Pen ;
A dit qu'es na dins la capelo
Lou Fis de Diéu l'i a pas lon tem[5].

Mais le Portail-Peint, n'est-ce pas trop loin encore ? Peirol n'a pas l'habitude de tergiverser, et il fait naître bravement le

1. *Noël* 22.
2. *Noël* 25.
3. *Noëls* 22 *et* 25.
4. *Noël* 32.
5. *Noël* 24. — « Dieu est né au quartier du Portail-Peint, dans une petite chapelle : cela est certain ». (*Noël* 29).

Digitized by Google

Sauveur dans sa propre maison. « Allez-vous-en le long de la Sorgue, dans la maison de ce menuisier. Vous n'avez qu'à frapper à sa porte, il vous ouvrira volontiers. C'est là qu'il vous fera voir l'Enfant couché bien pauvrement ; et si vous ne voulez pas me croire, je ne vous dirai plus rien » [1].

Quand je vous certifiais que Peirol n'est pas un poète banal !

Pauvre Portail-Peint ! il a disparu comme son chantre ; mais celui-ci mourut quinze ans assez tôt pour ne pas avoir le chagrin d'assister à sa ruine. Le vent révolutionnaire souffla sur l'antique arceau et sur la chapelle. Tout cela fut vendu nationalement le 12 ventôse an III (2 mars 1795). L'architecte Bondon et l'entrepreneur Bernard les avaient estimés, le 16 nivôse précédent, 1662 livres 4 sols 9 deniers [2]. Ils furent acquis pour une somme bien supérieure, 7000 livres, par le négociant Jean-Joseph Carmagnole — un nom de circonstance [3]. L'arceau fut démoli, et la chapelle, dont les fenêtres en plein cintre furent en partie obturées, devint un atelier de teinturerie. « A cette heure, écrivait Aubanel en 1852, la pauvre chapelle de N.-D. du Portail-Peint n'est plus qu'une maison comme les autres : la première de la rue des Teinturiers à main droite, au-dessus du trou Chapoutat ; seulement, devant la porte, il y a encore deux marches qui y conduisaient. » Il y en a exactement quatre, je les ai comptées, et la première est encastrée dans le trottoir moderne ; elles se superposent devant la porte de la petite maison en retraite ayant le n° 76 de la rue des Lices et le n° 2 de celle des Teinturiers : c'est ce que Peirol appelle, avec peut-être un peu d'exagération, les « grands escaliers » [4].

1. *Noël 29.* — M'an dit : Sabès pas vount' es lou mistero ?
— Es ché lou Fustié
Di gran-z-escaié.
Dedins soun oustau a fa uno capelo
E piei l'i a bouta
La Nativita. (*Noël 17*).

L'usage de ces « Nativités » ou « Crèches » existe depuis bien longtemps en Provence. La première Nativité d'Avignon fut faite à N.-D. des Doms par ordre du pape Jean XXII (Aubanel, *ibid.*, p. 42).

2. Archives de Vaucluse, Q. 3, liasse 11.

3. Archives de Vaucluse, Q. 2, *Ventes des biens nationaux du district d'Avignon*, reg. 2, n° 142.

4. *Noël 17.*

Digitized by Google

V.

Je ne quitterai pas ce bon noéliste sans signaler les glanes que l'histoire locale peut ramasser dans son œuvre.

Saboly ne fait que de très rares allusions aux évènements contemporains ; Peirol, au contraire, se plaît aux actualités. Il connaît mal le passé et quand, par exemple, il parle des eaux divisées dans la chapelle des Pénitents gris, il place ce fameux miracle en l'an 1300 au lieu de l'an 1433[1]. Mais lorsqu'il s'agit de choses qu'il a vues, il est d'une exactitude suffisante.

Les maux de la guerre de la succession d'Autriche avaient eu de la répercussion jusque dans le Comtat. Peirol nous apprend que le blé commun coûtait alors à Avignon 7 francs l'éminée ; que le lait, les œufs et le fromage étaient hors de prix — *n'en fouliè juna ;* qu'on payait 10 sous la morue, 12 le poisson, et qu'on en était réduit souvent aux herbes. « Nos ragouts, écrit-il philosophiquement, étaient vite apprêtés »[2]. Le traité d'Aix-la-Chapelle (18 octobre 1748) fut considéré par les Comtadins comme un bienfait de la Providence.

L'année suivante, le temps fut très mauvais ; les raisins pourrirent ; il n'y eut presque pas de vin et d'huile. Pendant deux jours, Avignon manqua de pain, et cette ville ne fut sauvée de la famine que par le zèle de ses consuls, qui firent venir du blé de n'importe où, à n'importe quel prix. Il est bien évident que l'étoile, qui était apparu quelques années auparavant, avait marqué la colère du ciel[3]. — 1750 fut encore une mauvaise année : à Avignon, où l'on fabriquait alors beaucoup de soieries, les cocons manquèrent ; les mouliniers et les taffetassiers arrêtèrent leurs métiers ; le travail manqua et les vivres renchérirent[4].

On respira ensuite pendant quelques années ; puis arriva la terrible inondation de 1755, ce sinistre qui inspira à Chassenet

1. Acò arribè lou darrié de nouvémbre
En trege cènt, lou jour de Sant André. (*Chanson 1*, suite).

Mettez 30 novembre 1433 (*Institution de la Compagnie des Pénitents gris d'Avignon*, 1740).

2. *Noël 12.* — « Les guerrres sont trop animées, tant sur terre que sur mer; la mort gronde de toutes parts, on n'entend parler que de carnage. Il n'est pas temps de se mettre en voyage. Tu sais que je suis d'Avignon, je ne crains rien tant que le canon. » (*Noel 36*).

3. *Noël 14.*

4. *Noël 16.*

Digitized by Google

son fameux *Fléau aquatique*[1]. Dans la rue des Lices, il y eut au moins neuf pans d'eau, rapporte notre noéliste; les barques voguaient dans la ville pour porter des secours aux habitants bloqués dans leurs demeures. Les eaux mirent deux jours à s'écouler; mais elles laissèrent tant de vase qu'on ne put longtemps se risquer au-dehors qu'avec des bottes. Peirol se consola de ce désastre en pensant à la triste destinée de Lisbonne, qu'un tremblement de terre venait de ruiner de fond en comble (1er novembre 1755, et où il y avait eu, dit-il, cent mille victimes: ce qui est un chiffre exagéré; il périt en réalité 15.000 personnes, et ce nombre est déjà considérable[2].

En 1756, il y eut un grand bruit de batailles et un grand vol de victoires. Le 20 mai, à la hauteur de Port-Mahon, le marquis de La Galissonnière vainquit la flotte de l'amiral Byng, et le 28 juin, le fort Philippe en l'île de Minorque, qui passait pour imprenable, fut emporté dans un assaut de nuit par les soldats du duc de Richelieu. Peirol chanta ces succès avec beaucoup de feu, de verve et d'enthousiasme[3].

Le dernier événement dont ses poésies fassent mention est l'inondation de juillet 1758. Elle fut moins terrible que celle de 1755. L'île de la Barthelasse fut complètement immergée; la moisson venait d'être faite, et on dut transporter précipitamment les gerbes de blé à Avignon et les hisser aux moulins à vent de la Roque des Doms, pour les faire sécher; on en entassa un peu partout, et il y en eut jusqu'à la place des Carmes. La foire de Beaucaire fut aussi dévastée. « De temps en temps, dit Peirol, Dieu nous châtie; pensons donc à changer de vie »[4].

Théodore Aubanel termine la biographie qu'il a consacrée au menuisier du Portail-Peint par ces mots: « Voilà Peirol, toujours vrai, toujours nouveau, plein de génie et d'observation, tout étincelant d'ironie populaire; tantôt il rit, tantôt il pleure et tremble, et toujours il est naturel et sincère. C'est le grand mérite, c'est la gloire de ce pauvre artisan, qui, avec un mauvais pinceau, et sans le savoir, est parfois un admirable artiste »[5]. On ne peut qu'acquiescer à ce jugement et à celui de l'abbé Paul Terris, laquel,

1. Voir Adrien Marcel, *L'orfèvre Chassenet et le « Fléau aquatique »*. (*Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1915, p. 195-215).
2. *Noël 18* — Pour la narration de cette inondation, lisez la *Chanson 1* et sa *Suite*.
3. *Chanson 2*.
4. *Chanson 3*.
5. *Li nouvè d'A. Peyrol*, p. 7.

Digitized by Google

après avoir cité un des poèmes de Peirol, ajoute : « Dans ces strophes, il y a plus que de la vie et du mouvement : le trait y est rapide et net ; c'est à l'emporte-pièce. Les noëls de Peyrol ne ressemblent plus aux délicieux paysages de Goudouli, ou aux scènes plus calmes de Saboly, mais ce sont d'admirables eaux-fortes, une fantasmagorie d'ombres chinoises qui ne manque ni de caractère ni de charme »[1]. Malgré ses défauts, ses incorrections et ses négligences, malgré son ignorance presque absolue de la forme, Peirol plaît, il intéresse, il amuse, il captive même, tant par sa verve endiablée que par sa souriante bonhomie. Il est vivant et original. Mais il y a plus, c'est que, étant Avignonnais, il a su rester Avignonnais. Bien sûr, il est de son temps ; mais il est surtout de sa ville. Son âme est l'âme même de la cité sonnante ; il en a l'impressionnabilité, l'ironie, l'ingénuité, la malice. Et quand il représente avec tant de franchise et d'exactitude la race à laquelle il appartient, croyez-moi, un poète peut faire des vers incorrects et frustes, il n'en fait pas d'insipides et de quelconques.

L'œuvre de Peirol mérite d'être étudiée avec un très grand soin[2], et il serait à désirer que quelque critique, bien au courant de l'histoire et des transformations grammaticales de la langue provençale — car tout ce qui vit change et évolue — s'attachât à cette besogne et nous donnât une édition définitive et *ne varietur* de ses *Noëls*.

Jusqu'à la réforme félibréenne, l'orthographe du provençal était livrée à tous les caprices et à toutes les fantaisies ; chaque écrivain, chaque éditeur, chaque imprimeur avait la sienne ; c'était l'anarchie, autant dire le chaos. La réforme félibréenne mit bon ordre à ce déplorable état de choses en unifiant et coordonnant la graphie, et elle a pu ainsi nous donner un Peirol enfin lisible ; car il ne l'est guère dans l'édition princeps, dans celle de son fils et dans celle de 1818, dont les variations orthographiques sont tout ce qu'il y a de plus absurde et de plus saugrenu.

Mais on peut faire à cette réforme — d'ailleurs si nécessaire, si utile — un reproche qui n'est pas sans importance. En effet, les Félibres ne se sont pas bornés à régulariser l'orthographe de Peirol, ils sont allés jusqu'à changer sa prononciation. Peirol disait *lei*, *dei*, et non *li*, *di* ; *pero*, *mero*, et non *paire*, *maire* ; *soir*,

1. *Les Noëls, essai historique et littéraire* ; Paris-Bruxelles-Genève, 1877, p. 134.

2. « Je regrette d'être si court sur Peyrol ; il mériterait une étude plus approfondie » (P. Terris, p. 135).

Digitized by Google

et non *sèr ; nouè*, et non *nouvè ;* etc., etc. C'était ainsi qu'il prononçait, et tout le peuple d'Avignon avec lui. Avait-on le droit de toucher à cela, et de faire parler les Avignonnais comme parlent les habitants de Saint-Rémy ou de Maillane ? je ne le crois point. — Le corps, la substance même d'un mot, c'est sa prononciation ; la forme extérieure, le vêtement, c'est son orthographe. On peut sans grand inconvénient changer le vêtement ; mais on ne peut pas, on ne doit pas modifier la substance, dénaturer en quelque sorte l'essence du mot ; car cela, c'est l'arche sainte, et il ne faut point porter sur l'arche, même pour la soutenir, une main profane.

ADRIEN MARCEL.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A. — Enfants d'Antoine Peirol et de Marie-Anne Isoard :

1. *Élisabeth-Madeleine*, née le 28 mars 1737, décédée le 11 septembre de l'année suivante [1].

2. *Marguerite-Rose*, née le 6 novembre 1739 et mariée à *Jacques Prevot*, doreur, le 13 juillet 1760 [2]. Elle eut une fille : *Marie-Christine-Iphigénie*, et trois fils ; *Agricol-Marie*, qui fut, pendant la Terreur, arrêté et emprisonné comme suspect au Pont-Saint-Esprit et rendu à la liberté après le 9 thermidor, mort en 1845 [3] ; *Jacques-Bruno*, né le 28 mars 1781 et décédé le 5 avril suivant [4], et *Pierre*, mort en 1841 [5].

3. *Jean-Joseph*, né le 15 avril et décédé le 13 octobre 1742 [6].

4. *Jean-Thomas*, né le 19 novembre 1744 [7]. Il resta célibataire et partit pour Saint-Domingue, d'où il revint lors du soulèvement des mulâtres, en 1790 ; il rentra dans Avignon avec un costume chamarré d'argent et une épée dorée, ayant exercé dans cette île un commandement quelconque. Après la déclaration de guerre à l'Espagne (7 décembre 1793) et la levée de 30.000 hommes, il se fit fournisseur de vivres pour l'armée et se procura des troupeaux de bœufs et de moutons qu'il conduisait jusqu'en terre espagnole. Dans un de ces voyages, il mourut à Narbonne, en 1794 [8].

5. *Pierre-Joseph*, né le 15 août 1747 et décédé le 26 juin 1753 [9].

6. *Marie-Ursule*, née le 22 mars 1750 ; mariée le 11 février 1770, avec Pierre-Joseph Palun, et décédée le 20 avril 1776, veuve [10].

7. *Jean-François-Magne*, né le 18 août 1753 [11], et décédé entre 1779 et 1781.

1. Archives d'Avignon, GG. *N.-D. la Principale*, Naissances, 1686-1739, p. 523 ; Décès, 1713-1799, p. 177.

2. Id., *ibid.*, Naissances, 1686-1739, p. 560 ; *St-Geniès*, Mariages, 1730-1790, fol. 112 v°.

3. Th. Aubanel, *Notice biographique*, 1866, p. 2.

4. Arch. d'Avignon, GG. *N.-D. la Principale*, Naissances, 1780-90, p. 8 ; Décès, 1780-90, p. 9.

5. Th. Aubanel, *ibid.*, p. 3.

6. Arch. d'Avignon, GG. *N.-D. la Principale*, Naissances, 1740-79, p. 35 ; *St-Geniès*, Décès, 1687-1754, fol. 424.

7. Id., *St-Geniès*, Naissances, 1714-1747, fol. 343.

8. Th. Aubanel, *ibid.*, p. 3.

9. Arch d'Avignon, GG. *St-Geniès*, Naissances, 1714-47, fol. 369 v° ; Décès, 1687-1754, fol. 463 v°.

10. Id., *ibid.*, Naissances, 1748-81, fol. 17 ; *St-Symphorien*, Mariages, 1770-90, fol. 11 ; *St-Pierre*, Décès, 1772-90, fol. 13.

11. Id., *St-Geniès*, Naissances, 1748-81, fol. 44 v°.

Digitized by Google

B. — Testament du Sr Peirol.

L'an mil sept cent soixante et dix neuf et le second juin, par-devant nous François Henry Catelany, notaire apostolique de cette ville d'Avignon soussigné, et présents les témoins bas nommés, a été en personne Sr Antoine Peirol, maître menuisier habitant de cette ville, lequel sain de tous ses sens, vue, mémoire et entendement quoyque deteneu dans son lit malade, considérant néantmoins la fragilité de ce monde où il n'est rien de sy certain que la mort ni rien de si incertain que son jour et heure, voulant disposer de ses biens tandis quil est en état de le faire, afin éviter toutes contestations que pourroient arriver après son décès parmi ses enfants et successeurs, de son bon gré et bonne volonté a fait et ordonné, fait et ordonne son dernier et valable testament nuncupatif et disposition finalle de ses biens en la forme qui suit.

Et en premier lieu, comme un bon et fidelle chrétien après s'être muny du vénérable signe de la sainte Croix, disant : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Amen,* avoir recommandé son âme à Dieu le Père tout puissant, aux intercessions de la glorieuse Vierge Marie et de tous les saints, a dit vouloir être enseveli dans l'église paroissiale St-Pierre et tumbeau commun de lad. paroisse, et quand au restant de son enterrement, obsèques et funérailles il s'en remet à la volonté et discrétion de son héritière universelle cy après nommée, voulant seulement que tout incontinent après son décès et le plutôt que faire se pourra soient dites et célébrées cinquante messes basses de *Requiem* pour le repos de son âme et à son intention.

Et a légué et lègue et par voye d'institution particulière a laissé et laisse à Sre Jean-Thomas Peirol et Jean-François-Magne Peirol, ses deux fils, et à chacun deux, la somme de trois cents livres monoye de France à eux et à chacun deux payable pour une fois tant seulement une année après son décès, voulant que moyennant ce sesd. enfants soient contants et que autre chose ils ne puissent avoir, demander et prétendre sur ses biens et héritage tant par droit de légitime suplément d'icelle part et portion héréditaire que autrement comme que ce soit, les instituant aud. légat ses héritiers particuliers.

Plus a légué et lègue à Dlle Rose-Marguerite Peirol, sa fille, épouse du Sr Jacques Prevot, doreur de cette ville, trois livres outre et par dessus ce quil luy a donné dans son contrat de mariage, à elle payables les trois livres dabord après le décès dud. testateur, voulant que moyennant ce sad. fille soit contante et que autre chose ne puisse avoir, demander et prétendre sur ses biens et héritage tant par droit de légitime suplément d'icelle part et portion héréditaire que autrement comme que ce soit, l'instituant aud. légat son héritière particulière.

Et finalement a légué et lègue à ses parents tant en affinité quen consanguinité dont l'obmission pourrait nuire aux présentes cinq sols à eux et à chacun deux payables dabord après son décès, les instituant ses héritiers particuliers.

Et comme le chef et principal fondement est l'institution dhéritier universel sans quoy nul ne scauroit valloir et subsister, led. Sr Antoine Peirol, testateur en tous et chacun ses biens meubles et immeubles, noms, droits, raisons, actions, prétentions et successions présents et à venir généralement quelques oncquils soient et en quoy quils consistent, puissent être et consister, a fait et

Digitized by Google

institué, et de sa propre bouche a nommé et nomme son héritière universelle seule et pour le tout Dᵉˡˡᵉ Marie-Anne Isoard, sa bienaimée épouse, pour laquelle il a voulu et veut ses dettes et légats être payés, les charges de son héritage supportées et sa volonté accomplie, voulant aussi que sesd. deux fils soient nourris et entretenus dans la maison de son héritage aux frais d'iceluy jusques à ce quils ayent receu le susd. legs à eux à droit fait en travaillant au profit de sond. héritage.

L'exécuteur de ce présent testament led. Sʳ testateur a nommé et nomme moy dit notaire, me donnant tout le pouvoir qu'à telle charge appartient.

Cest son dernier et valable testament que ledit Sʳ Peirol approuve, rattiffie et confirme, a voulu et veut valloir, et qu'il vaille par droit de testament nuncupatif, par celuy de codicille de donnation à cause de mort et par tout autre meilleur moyen que mieux de droit pourra valloir et subsister, moy dit notaire pour tous les intéressés absents duement stipulant.

Cassant, révoquant et annullant tous autres testament, codicille, donnation à cause de mort et toutes autres dispositions de dernière volonté qu'il pourroit avoir ci-devant fait et nottemment un testament par luy fait, écrivant Mᵉ Elzéard Imonier, notaire de cette ville, le treize aoust mil sep cent soixante et douze et un codille aussi par luy fait, écrivant moy dit notaire, le vingt-sept may dernier, bien quen iceux y fussent apposé quelques causes derrogatoires, du derrogatoire desquelles il a dit et déclaré, moyennant serment quil a prêté en main de moy d. notaire, les écritures touchées, ne sen ressouvenir, et que sil sen ressouvenoit il en feroit faire expresse mansion et revocation dans le présent sien testament qua voulu et veut rester seul bon et valable et qu'il sorte son plain et entier effet.

Priant et requérant les témoins icy présents à sa requisition assemblés d'être mémoratifs de tout le contenu aux présentes et moy d notaire d'en prendre acte.

Qua été fait et publié aud. Avignon dans la chambre de la maison dud. Sʳ testateur, en présence de Mʳˢ Jean François Bernardon, marchand de soye, Michel Antoine Augustin Delange, praticien, Guilhaume Taranger, chirurgien, Justin André, marchand taffetassier, Benoit Revol, négociant, Esprit Bourrely, taffetassier, et Joseph Fabre, tous habitants aud. Avignon, témoins requis et signés avec ledit testateur.

Peirol.	Bernardon, cadet.	Revol.
Delange.	Joseph Fabre.	Justin André.
Taranger.	Bourrelly.	Catelany, nʳᵉ.

(Archives de Vaucluse, E. *Notaires*, Fonds Charasse. 116; minutes de F.-H. Catelany, 1778-1779, fol. 245 à 247 vº).

C. — Bibliographie des « Noels » de Peirol

Édition princeps. — *Recueil de Noëls provençaux, composés par M. Peirol, menuisier d'Avignon.* A Avignon, chez Antoine-Ignace Fez, imprimeur du Saint-Office, près le Collège des RR. PP. Jésuites. *Avec permission des Supérieurs.* Sans date, in-12 de 154 pp. — Ce recueil renferme 41 noëls, 3 chansons, dont une avec « Suite », et 3 rocantins. — Cerquand affirme que les noëls de

Digitized by Google

Peirol furent publiés pour la première fois en 1789 [1]. Il a trouvé cette date sur l'exemplaire de la Bibliothèque de la ville d'Avignon et l'a prise pour celle de l'édition primitive ; mais ladite date est écrite à l'encre, elle ne prouve donc rien, sinon, peut-être, que le livre entra, cette année-là, en la possession de celui qui l'a écrite. Gustave Brunet croit que la première édition est de 1740 [2] ; mais cela ne peut être, puisque le recueil renferme des pièces relatives aux inondations de 1755 et de 1758. On sait, dit Théodore Aubanel, que les livres, imprimés par Fez l'ont été aux environs de 1760 [3] ; c'est donc à cette époque, c'est-à-dire du vivant de Peirol, qu'il faut fixer, au moins approximativement, la plus ancienne publication des œuvres de ce noéliste. — Je donne un couplet de l'édition princeps pour qu'on puisse comparer l'orthographe de cette édition avec celle des éditions suivantes :

Santou Madalenou a souna,
Aqueste soir yeou yai passa,
Eissa su lei ounze hourou ;
Sei campanou an pas marri son,
S'entendoun dau Pourtau de Loulou,
Dei Fustayié,
Dau Limas, de San Benezé,
De per tou cousta leis ausé.

Deuxième édition — *Recueil de Noëis provençaux, composés par le sieur Peirol, Menuisier d'Avignon. Nouvelle édition, revue et exactement corrigée par le Fils de l'Auteur.* A Avignon, chez Jean Chaillot, imprimeur-libraire, place de l'Horloge, 1791, In-12 de 142 pp. — Cette édition est la reproduction de la première ; elle contient les mêmes pièces, placées dans le même ordre. Seule l'orthographe a été modifiée :

Sante Madalene a souna,
Aqueste soir yeou yai passa
Eissa su lei vounge houre ;
Sei campane an pas marri son,
S'entendon dou pourtaou de Loule,
Dei Fustayé,
Dou Limas, de San Benezé,
De per tout cousta leis ouzé.

Troisième édition. — *Recueil de Noëlz provençaux, composés par le sieur Peyrol, Menuisier d'Avignon. Nouvelle édition revue et exactement corrigée par le Fils de l'Auteur.* Avignon, chez Chaillot ainé, imprimeur-libraire, place du Change, 1818. In-12 de 132 pp. — C'est une réédition de celle de 1791, avec cette différence qu'ici le nom de l'auteur est écrit avec un *y*, au lieu d'un *i*. Quant à l'orthographe, elle est un bizarre mélange de celle de la première et de celle de la seconde édition :

1. *Littérature populaire dans Avignon et le Comtat*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1883, p. 74.
2. Cité par P. Terris, *Les Noëls, essai historique et littéraire*, 1877, p. 132.
3. *Nouvè d'Antoni Peyrol*, 1866, p. 3.

Digitized by Google

Santou Madalene a souna
Aqueste soir yeou y'ay passa
Eiçà su lei vounge houre :
Sei campane an pas marri son,
S'entendoun dou pourtaou de Loule,
Dei Fustayé,
Dou Limas, de San Benezé,
De per tout cousta leis ouzé.

Barjavel, qui a ignoré l'édition de 1791, donne fautivement à celle-ci la date de 1828 [1].

QUATRIÈME ÉDITION. — *Li Nouvè de Saboly, Peyrol et J. Roumanille.* Avignon; L. Aubanel, 1852 ; in-12. — La partie consacrée à Peirol va de la page 67 à la page 115. Elle renferme un rocantin et 31 noëls, et on n'y a pas admis les pièces ne se rapportant pas à la fête de la Nativité. Ce choix est précédé d'une *Noutiço biougrafico* et accompagné de quelques notes au bas des pages ; le tout non signé, mais de Théodore Aubanel. Cette édition, bien qu'incomplète, est très importante, parce que les orthographes précédentes y sont remplacées par la graphie félibréenne :

Santo-Madaleno a souna
Aqueste sèr iéu i'ai passa,
Eiça sus li vounge ouro :
Si campano an pas marrit son,
S'enténdon dou pourtau de l'Oulo,
Di Fustarié,
Dou Limas, de Sant-Benezet,
De per tout coustat lis ausé.

CINQUIÈME ÉDITION. — *Li Nouvè de Saboly, Peyrol, Roumanille, un peçu d'aquéli de l'abat Lambert em'uno mescladisso de nouvè viéi e nòu e de vers de J. Reboul. Edicioun revisto e adoubado per lou Felibre de la Miéugrano emé la bono ajudo dóu Felibre de Bello-Visto.* Avignon, les frères Aubanel, rue Saint-Marc, 1858, in-12. — La partie réservée à Peirol va de la page 75 à la page 119 et comprend 38 noëls ; la notice sur l'auteur est la même que celle de 1852, mais elle est signée : *Lou Felibre de la Miéugrano*, c'est-à-dire Théodore Aubanel. L'orthographe est celle de 1852 et des éditions subséquentes.

SIXIÈME ÉDITION. — *Li Nouvé de Antoni Peyrol e de Danis Cassan, em'uno Noutiço biougrafico sus Peyrol per Teodor Aubanel.* Avignon, Li fraire Aubanel, empremeire-editour, plaço de Sant-Peire, 9, 1866; in-12 de 108 pp., dont 94 pour Peirol. — La notice est la même que celle des deux précédentes éditions, avec des développements littéraires et critiques en sus ; elle est signée et datée d'Avignon, 20 janvier 1865. C'est la meilleure édition moderne ; elle est aussi complète que la princeps et comprend 42 noëls et 6 rocantins ; sous la rubrique de *rocantins*, on a réuni les 3 rocantins, les 3 chansons, et la « Suite » de la chanson de l'inondation de 1755, numérotée ici pour la première fois. Le rocantin de la *Veille de la Noël* ayant été placé en tête et ayant reçu le n° 1, il

1. *Dictionnaire historique, biographique et bibliographique du département de Vaucluse*, t. II, p. 261.

Digitized by Google

en résulte une modification du numérotage primitif : les noëls nos 1, 2, 3, etc., de la première édition, sont devenus, dans la sixième, les noëls nos 2, 3, 4, etc. Je me suis servi du numérotage primitif dans les notes de mon travail ; les lecteurs qui voudront se référer à l'édition de 1866 n'auront qu'à relever les numéros d'une unité.

Il y a eu quelques autres éditions de Peirol ; mais elles ne sont que des répétitions plus ou moins complètes des précédentes, avec la graphie félibréenne. Je ne citerai que les suivantes :

Li Nouvè de Saboly, Peyrol, emé de vers de J. Reboul e quatro dougeno de nouvè, etc. Avignon, Aubanel, s. d In-12 de 200 pp. Epître à Saint-René Taillandier, en forme de préface

Li Nouvè de Saboly, de Peyrol e de J. Roumanille, em'un bon noumbre de vièi nouvè que se canton en Prouvènço. Edicioun revisto coume se dèu. Avignon, J. Roumanille, 1873, in-12.

Li Nouvè, etc. *Edicioun revisto coume se dèu, e aumentado.* Avignon, J. Roumanille, 1897, in-12.

Etc., etc.

Digitized by Google

La Chapelle pontificale « du nord »

annexée à la Métropole [1]

La demeure apostolique, formée de deux palais, comprend deux grandes chapelles. Pendant la première moitié du XIV[e] siècle nos papes ont pontifié dans la nef, de structure archaïque, qui occupe le nord du palais « vieux » [2]. Le touriste, l'archéologue, placés dans l'intervalle la séparant de Notre-Dame des Doms, peuvent mesurer d'un coup d'œil sa longueur, ou examiner à loisir ses nombreux contreforts, saillants, massifs, assez inégalement espacés, qui s'alignent suivant une direction parallèle à l'axe de la cathédrale romane.

C'est une nécessité d'aborder par sa face *septentrionale* la chapelle pontificale « du nord », lorsqu'on se propose comme nous de l'étudier — si je puis ainsi dire — en fonction de l'église métropolitaine. Les relations des deux édifices deviennent très-étroites aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Nulle période ne convenait mieux à notre dessein dès qu'il fallait, pour ne pas courir le risque de s'égarer, limiter le champ des recherches et se décider à choisir un âge dans la longue existence du monument.

*
* *

Bâtie par Jean XXII sur l'emplacement de l'église paroissiale de St-Etienne, la chapelle en question fut prolongée du côté du couchant et agrandie de moitié par Benoit XII [3]. Son chevet

1. Dans le cours de cette étude nous renverrons constamment aux registres du chapitre métropolitain (Archiv. départ., série G). La plus grande partie des renseignements que nous fournissons est tirée des livres de *conclusions* (ou délibérations) et des livres de *fabrique*. Nous tenons à remercier ici M. Duhamel, archiviste du Vaucluse, qui très obligeamment s'est employé à faciliter nos recherches.

2. Restaurée par Révoil, c'est aujourd'hui la grande salle des Archives.

3. V. Ehrle, *Historia Bibliothecæ R. P.*, p. 599, 675 et 782.

Digitized by Google

carré, tourné vers l'orient, n'arrive pas au contact de la tour de Trouillas — bien que certains documents paraissent dire le contraire —. Entre Trouillas et la chapelle s'interpose en effet la cour qui primitivement, recouverte d'une terrasse, servait — sous le nom de « Camera carbonis » — d'entrepôt pour le charbon [1].

A l'autre bout de la bâtisse, un ciel ouvert, mais de petites dimensions, sépare son pignon occidental de la tour de la Campane.

On peut donc la considérer comme à peu près indépendante des constructions voisines, sauf toutefois du côté du midi.

***

A partir du règne de Benoit XII, la première chapelle pontificale est sous le vocable de St-Jean [2], titre qu'elle garde tant que dure le moyen âge et jusque dans l'ère moderne. Nous estimons regrettable que les érudits aient pris l'habitude de réserver ce nom au petit oratoire du bas de la Tour des peintures [3].

Comme sans doute l'église de St-Etienne, à laquelle elle a succédé, la grande chapelle dite de St-Jean comporte un rez-de-chaussée et un étage. Il est fait allusion à sa chapelle « inférieure » [4]. Incontestablement la messe pontificale se célébrait dans la chapelle haute, laquelle se trouve dépouillée de cette prérogative par la chapelle Clémentine, vers 1352.

Dès ce moment la chapelle antique n'a plus qu'une existence effacée. L'épithète d' « obscure » lui convient de tout point. Désaffectée, elle ne l'est pas au sens habituel du mot, sinon après le départ définitif de la Curie. Mais le rez-de-chaussée n'a pas tardé à changer de destination. Lors de l'inventaire de 1369 il prend forme de magasin : on y signale la présence de récipients de pierre contenant de l'huile [5].

Les deux sièges que subit le palais — le premier surtout — portent le plus sérieux préjudice au bâtiment. Sous Jean XXIII (qui siège à Rome) l'on s'occupe de refaire la toiture, particulièrement maltraitée par les machines de guerre [6]. La vieille chapelle

1. Ehrle, p. 783.
2. Ehrle, p. 675.
3. Il s'agit de la tour annexée au bâtiment du grand Tinel et du Consistoire.
4. Ehrle, p. 600.
5. Ehrle, p. 563 : « In capella antiqua inferiori VI lapides ad tenendum oleum ».
6. Claude Faure, in *Mélanges d'arch. et d'hist.*, mai-juillet 1908 : « ...erat maxima quantitas terrarum lapidum et tegularum fractarum que provenerant ex tectis ipsium turrium et *capelle obscure* confractis propter guerram. »

Digitized by Google

délaissée par les légats devint-elle, comme on l'affirme, la proie des flammes ? Une fois, — la seule à notre connaissance, — elle est nommée : la chapelle « brûlée ». Au XVII^e s. nous la trouvons réduite aux 4 murs.

L'an 1667, les chanoines de Notre-Dame adressent une supplique au cardinal Flavio Chigi, neveu du pape Alexandre VII et légat d'Avignon : « Rien de plus étroit, disent-ils, que l'emplacement dont dispose notre église. Depuis le séjour des Pontifes romains dans la cité d'Avignon nous vivons resserrés entre le rocher des Doms et le palais apostolique, sans possibilité de trouver un endroit propice pour bâtir une sacristie, qui nous serait cependant bien utile car nous sommes 40 prêtres [1]. »

Pour tout dire en deux mots, le chapitre caressait le rêve ambitieux d'entrer en possession d'une partie du palais, celle qui confrontait son église. La faveur sollicitée, à notre grand étonnement, est accordée *de plano*. On peut lire au dos de la requête : « *Eminentissimus Dominus annuit* [2]. »

La portion méridionale de l'Eglise métropolitaine

L'accord passé entre le vice-légat et le chapitre, comme d'ailleurs les autres documents relatifs à cette affaire, ne fournissent aucun renseignement sur les chapelles de la métropole qui font face au palais apostolique. Or nous avons besoin d'être édifiés sur leur situation, leur forme, leurs dimensions. C'est par l'une d'elles que les chanoines chercheront un accès à la partie qui leur est dévolue de la grande chapelle St-Jean.

Quelques indications éparses dans les documents contemporains permettraient, à la rigueur, de se faire une idée de l'état des lieux. A ce point de vue, la pièce la plus instructive doit être cherchée dans les papiers de Massilian. Elle s'intitule : plan de la métropole. Elle mérite assez peu ce titre. On la jugerait trop favorablement si l'on se fiait à la soi-disant reproduction que nous en donne Corenson, plus technique, plus précise et apparemment plus exacte, mais qui emprunte une partie de ses traits à des travaux récents [3].

1. Nous comptons, en 1701-1702, 20 chanoines capitulants, 5 hebdomadiers, 13 bénéficiers, et le sacristain qui est prêtre, (Arch. dép., G 477). En 1706-1707, il y a 21 chanoines et 6 hebdomadiers (G 499), sans compter les bénéficiers

2. Arch. départem., G 429, dans le corps de la pièce 41 : « Emin^mo principi Flavio Chigi, etc... »

3. Publiée dans la brochure de L. Duhamel : *Une visite à N.-D. de Doms.*

Digitized by Google

Pour l'étude des XVII[e] et XVIII[e] siècles il est indispensable de recourir à l'original. C'est une sorte de croquis, qui n'a d'autre prétention que de marquer la place des tombeaux dans la métropole et d'énumérer les particuliers ayant droit de sépulture en cette église. Le dessin — accompagné de notes — porte en souscription le nom de Sicard, lequel comptait au nombre des chanoines capitulants de Notre-Dame en 1688. Nous devons considérer ce document comme authentique. Notre savant archiviste départemental a bien voulu, sur ma demande, rapprocher l'écriture du plan de celle des registres du chapitre, ou du moins de la partie de ces registres rédigée par le dit Sicard. M. Duhamel affirme qu'il est sans conteste de la même main [1].

Une difficulté cependant naît de la remarque : que certaines indications sont postérieures à l'année dans laquelle notre chanoine déclare avoir fait son dessin. Mais il est hors de doute que les événements qu'elles regardent se placent tous entre la confection du plan et le décès de l'auteur. Ce sont là des additions, d'une encre plus pâle, faites par Sicard même. Il faut ajouter qu'elles offrent pour nous le plus grand intérêt.

*
* *

Les chapelles, au midi de la métropole, se succèdent dans l'ordre suivant (si l'on va du porche au chevet de l'église) :

1° Notre-Dame de Pitié ;
2° La chapelle des Rois ;
3° La chapelle de Verclos ;
4° La chapelle de la Résurrection (ou de Libelli) ;
5° La chapelle du St-Esprit (ou de Blauvac-Malijac) ;
6° La chapelle de St-Joseph.

Le terrain compris entre la suite de ces chapelles et le palais apostolique est propriété du chapitre. Il porte le nom de « passage de la bouteillerie » [2] ou encore « de la baraillerie » [3], probablement parce qu'il mène aux caves. Son point de départ se trouve au pied des grands degrés de la métropole. Longeant l'ancienne

1. Bibl. d'Avignon, ms 2392, f° 226.
2. Il est déjà question de la « bothellarie » en 1573 et en 1575. (G 440, fol. 88 et fol. 148).
3. G 473, fol. 264 v°.

Digitized by Google

chapelle pontificale, il vient aboutir devant l'oratoire de Sainte-Marthe[1], proche la tour de Trouillas[2].

Le local concédé au Chapitre

Nous ne saurions, sans revoir les termes de l'acte, déterminer avec exactitude l'emplacement donné « à bail et emphytéose perpétuelle aux prévot, chapitre et chanoines » de Notre-Dame des Doms[3].

Il s'agit « d'une moitié de la chapelle qui est dans l'enclos du palais apostolique », nommée « chapelle St-Jean » et d'ailleurs « entièrement détruite et ruinée ». La moitié concédée « à prendre du côté du couchant tirant au levant » serait « voisine et tout proche la sacristie du chapitre ». Devrons-nous donc la chercher aux environs du chevet de la métropole ? La suite va nous le dire.

Les confronts indiqués dans le document sont : « du couchant, la tour appelée de St-Jean (c'est la tour de la Campane) ; du septentrion, le passage dit vulgairement [de] la Bouteillerie ; du midi, le four du palais ». Ce dernier détail, très caractéristique, peut être lui aussi vérifié ; il confirme tous les autres. La chambre du four est attenante à la moitié *occidentale* de la chapelle pontificale du « nord ».

Du moment que ce grand corps de bâtiment est partagé entre deux propriétaires, un mur divisoire devient indispensable, dont la construction, au levant de la partie concédée, paraît avoir été le premier travail entrepris par le chapitre. La délibération du 14 avril 1673 porte que l'héritage de M. de Camaret en couvrira les frais[4].

La nouvelle sacristie occupera-t-elle le rez de-chaussée de la chapelle ruinée ? De nombreuses raisons s'y opposent. On convient de l'établir sur voûte, au premier étage[5]. Presque en même temps il est décidé que la crête du mur « nord » sera abattue.

1. G 473, fol. 173 v° : « Juillet 1780, pour avoir épierré le passage de la baraillerie depuis l'entrée jusques à la chapelle de Ste-Marthe... » ; — f° 154 : « 12 juin 1776, pour avoir balayé la barrarerie depuis la porte des Suisses jusques au pied du grand escalier... »

2. G 447, fol. 70 : « 12 sept. 1732. . quand on démolit quelques pierres qui menaçaient ruine à *la tour de Trouillas*, il en eut beaucoup — nonobstant les précautions qu'on prit — qui tombèrent *sur les toits* tant *de la sacristie de Ste-Marthe* que sur l'appartement du sieur d'Augier... ».

3. Pièce justificative I.

4. G 447, fol. 118.

5. G 445, fol. 247.

Digitized by Google

La démolition à peine commencée soulève des difficultés qui menacent aussitôt de devenir très sérieuses. M. le théologal est chargé de justifier le chapitre aux yeux du cardinal Ottobon — le légat d'alors — et d'autre part de solliciter en cour de Rome l'aide et l'appui du cardinal Chigi, le bienfaiteur insigne, dont les dispositions favorables n'ont pu avoir changé [1].

Les chanoines devaient alléguer pour leur défense l'obligation à eux imposée de recevoir la totalité des eaux de pluie provenant de la toiture à pente unique, d'où la nécessité d'abaisser — et même considérablement — le mur en bordure du passage de la bouteillerie [2]. Il faut que les raisons invoquées aient été admises, car les travaux furent repris. Ils s'achevaient durant l'exercice 1696-97 [3].

Le local mis à la disposition du chapitre mesurait 4 cannes 6 pans de large, 9 cannes et 2 pans de long. Ceci appelle trois remarques : « la première, que la largeur indiquée est exactement celle (9^m 50) que nous reconnaissons à la chapelle St-Jean ; la seconde, que la longueur totale étant d'environ 40 mètres, c'est bien à peu près de la moitié que devait jouir le chapitre à la conclusion de l'accord ; la troisième, que cette surface de 176 mètres carrés représente l'une des plus belles sacristies connues dans notre région.

Le sous-sol voûté [4], de même étendue, est divisé par des barrières de bois [5]. Une portion sera attribuée au maître de chapelle pour en jouir gratis, une deuxième au chapitre qui en fera un débarras. Deux autres serviront de caves à des chanoines. Chapitre et chanoines payeront à la fabrique une redevance destinée à l'entretien de la nouvelle annexe [6].

L'Arc conduisant a la Sacristie

Dans la langue du moyen âge, sacristie est synonyme de vestiaire. Par tradition, c'est le local où l'on revêt les ornements

1. G 445, fol 257.
2. G 445, fol. 246.
3. G 471, fol. 84 v° : « Pendant l'année de ma fabrique, depuis le 1er mai 1696 jusques au dernier avril 1697... la nouvelle sacristie dans l'enclos du palais a été *finie*... »
4. G 445, fol. 310: « 6 mars 1693... sous la voûte de la sacristie, il y aura un grand espace qui pourra servir... divisé en divers membres ».
5. G 472, fol. 84.
6. G 471, fol. 16 v°. — G 472, fol. 262 à 264. — G 473, fol. 41 à 45.

Digitized by Google

sacrés. Il ne se comprend que placé à proximité du chœur. Nous conviendrons que la sacristie nouvelle ne remplit pas cette condition. Comme un espace découvert la sépare de la métropole, on a dû nécessairement prévoir entre les deux édifices un couloir, c'est-à-dire un passage couvert et fermé, bien abrité de la pluie et du vent.

Nous voyons d'abord qu'un arc est en projet « pour aller de l'église à la nouvelle sacristie »[1]. Son établissement n'est pas sans donner lieu à des objections et l'on sent la nécessité de consulter à ce sujet des hommes de l'art, parmi les plus renommés. Il faut « qu'on puisse passer facilement en dessous » de l'arc en question[2]. Dans ce but on abaissera le sol, on ôtera « la terre qui est au passage de la bouteillerie », de telle sorte — est-il encore une fois spécifié le 18 décembre 1693 -- « que les charrettes chargées puissent passer facilement par dessous l'arc qu'on *fait* pour aller à la sacristie neuve »[3]. Cette délibération entre autres renseignements fournit la date de la construction du pont.

L'on reconnaît, en 1695, la nécessité « de faire creuser de nouveau le chemin... depuis l'arc jusqu'à la porte de la bouteillerie, en façon que l'eau aye son cours pour s'écouler »[4]. La pente est établie de l'est à l'ouest ; elle permettra aux eaux de pluie de gagner le fossé qui longe le bâtiment des prisons, à l'occident[5].

Remarquons bien qu'on travaille ici sur l'emplacement de l'ancien *cimetière de Courtine*. Le niveau primitif a été atteint. « Le sieur Palasse — nous dit-on — a remis au sieur Sicard l'anneau d'or qui se trouva dans un tombeau qui était enterré dans le passage de la bouteillerie »[6]. Rien d'étonnant que soient mises au jour des sépultures. On est arrivé en certains points jusqu'au rocher que l'on fait sauter pour faciliter l'entrée des véhicules : ce qui reste la principale préoccupation[7].

Quant au niveau de l'arc lui-même, nous devons admettre qu'il n'était pas *au-dessus* du sol de la nouvelle sacristie ou, si l'on veut, du sol de la chapelle pontificale haute. C'est dire qu'au

1. G. 445, fol. 320.
2. Id., ibid.
3. Id., fol. 324.
4. Id., fol. 348.
5. G 471, fol. 28, fol. 76 et fol. 204 v°.
6. G 446. fol. 1.
7. G 471, fol. 76.

Digitized by Google

XVII[e] siècle, vu la nécessité de passer sous l'arc avec des chargements de blé et de vin, le chemin, dit alors « de la bouteillerie », était plus bas qu'il n'est actuellement de près de deux mètres[1].

*
* *

Nous avons supposé le pont *couvert* et *fermé*. En plusieurs endroits des documents il est fait allusion à ses fenêtres, dont les vitres sont remplacées[2]. Ces détails ont leur intérêt. Mais il nous importe surtout de connaître la situation exacte du passage, et j'avoue que ce point essentiel resterait obscur, si nous n'avions pour l'élucider que les registres de délibérations.

Du chœur à la sacristie on a dû choisir la voie la plus courte. Une ligne droite menée perpendiculairement a l'axe de la métropole et à l'axe — à peu près parallèle au premier — de la chapelle pontificale, si elle part du chœur pour aboutir à la sacristie, passe nécessairement par la chapelle St-Joseph. Il suffit pour s'en convaincre de jeter les yeux sur notre plan. Cette ligne traverse le passage de la bouteillerie à l'endroit le plus resserré, où le pont — suivant nous — doit se trouver placé.

Si notre conjecture est fondée, sur le trajet compris entre les deux chapelles, tant vers le palais que vers la métropole, des ouvertures se feront face. Or, du côté de la chapelle pontificale le parement ayant été refait sur une grande étendue, nous avons bien le droit de supposer qu'existait là une brèche. En se tournant du côté opposé, vers la chapelle St-Joseph, nos regards découvrent les traces d'une porte aujourd'hui murée.

Voici d'ailleurs, des témoignages aussi précis qu'irrécusables. L'architecte Frary, parmi les explications qui accompagnent son plan de Notre-Dame des Doms, signale une « ancienne communication de la métropole avec la partie du palais formant, dit-il, actuellement la prison », et il la marque au même endroit que nous[3]. Le chanoine Sicard, dont le dessin est de 1688 mais dont

1. Le seuil de la porte murée, dans le mur *sud* de la chapelle St-Joseph, est à 1[m] 80 du sol actuel. Une hauteur de 3[m] nous paraît suffisante pour le passage d'une charrette chargée de blé ou de vin.

2. G 473, fol. 165 : « 1[er] oct. 1778... pour les fenêtres du passage de la sacristie... » — G 472, fol. 82 : « 22 sept. 1719... pour avoir remis en plomb deux vitres de l'arc allant à la sacristie et y avoir mis douze carreaux neufs. »

3. Frary, *Monuments du Comtat Venaissin*, 1833.

Digitized by Google

les notes furent complétées après 1695, inscrit, précisement à l'aplomb indiqué, « *Entrée de la Sacristie*[1] ».

La Chapelle de St-Joseph

C'est encore au plan de Sicard qu'il faut recourir, si l'on veut étudier les limites et confronts de la chapelle St-Joseph à l'époque qui nous occupe. De nos jours, elle comprend trois travées. Jadis la travée méridionale était séparée des autres par un mur épais. Il est facile de se rendre compte que les plus rapprochées du chœur sont plus anciennes, qu'elles constituent à elles deux toute la chapelle du XIV^e^ siècle. Le mur, auquel je fais allusion, formait ainsi primitivement le pignon *sud* de la chapelle funéraire bâtie par Jean XXII. La troisième travée, voisine du palais, serait postérieure de quelque 200 ans[2]. Sicard, à son époque, note cette dernière comme l'une des dépendances de la sacristie. En cette année 1688 la séparation existe encore et, près d'elle, le cénotaphe qui a son axe dirigé de l'est à l'ouest, suivant l'usage.

L'autel lui-même est orienté : il s'appuie contre le mur du levant. A sa gauche, une porte s'ouvre dans la salle que nous appelerons bientôt « la sacristie ancienne »[3].

1. Cette mention fait partie des annotations ajoutées après coup.

Au moment de mettre sous presse, le D^r^ Pansier me communique un prix fait (papiers du chanoine Requin) concernant l'arc jeté sur le chemin de la bouteillerie. Ce document confirme nos prévisions, sauf sur un point secondaire La largeur du *pont* est plus grande que nous n'avions supposé. Elle est de 4 mètres et occupe donc tout l'espace compris entre deux contreforts, du côté de la sacristie nouvelle. L'arc est en pierres de taille. Au nord il s'appuie contre la sacristie ancienne et au sud contre un mur de 62 cent. d'épaisseur, que nous avons lieu de croire à l'alignement des contreforts et qui se trouve maintenu dans son aplomb par deux petites bâtisses perpendiculaires, servant d' « arcs buttants » et s'étendant vraisemblablement jusqu'au mur du palais.

Le pont est fermé latéralement par des murettes de 3^m^ 50 de hauteur, percées d'une fenêtre de chaque côté et portant une toiture en tuiles. Le sol est *mavonné* ou carrelé en briques. (Étude de M^e^ Beaulieu, min. de L. I. Maselli, 1693 fol. 398).

2. On remarquera que les profils des arcs et formerets se rapprochent de ceux de la chapelle de Mgr Florès, archevêque d'Avignon, construite en 1506. Il serait possible que la 3^e^ travée de la chapelle de saint Joseph soit de Bernard Carrolacci, chanoine bénéficier de N.-D. des Doms, qui mourut dans le premier quart du XVI^e^ siècle. — G 462, fol. 76 v° : « Obiit venerabilis vir dominus Bernardus Carrolaci condam hujus Sancte Ecclesie metropolitane beneficiatus anno domini 1516... Executores sue anime.. ulterius construi et edificari fecerunt *unam sacristiam* in hac Sancta Ecclesia de bonis ipsius quondam domini Carrolaci. »

3. On l'appelle encore ainsi à la fin du XVIII^e^ siècle. — G 473, fol. 180 : « 24 mars 1782.. payé un cadre à la grecque peint en gris pour un tableau de la Sainte Famille placée au dessus de la porte de la *vieille sacristie*... 12 livres. »

Digitized by Google

Sur la paroi opposée — en face de l'autel — une autre porte débouche à l'extérieur, porte dite « allant au palais ». Certaine baie n'avait pas encore été pratiquée qui, par l'ancienne chapelle des Blauvac-Malijac, permet aujourd'hui d'aller de la nef au tombeau de Jean XXII, sans traverser le chœur [1].

A la place du mur qui ferme la chapelle St-Joseph, du côté du grand autel de la métropole, se trouvait alors une simple balustrade [2].

*
* *

Par la démolition « du vieux mur » la chapelle où repose le pape Jean s'est agrandie d'un tiers, pour devenir le vestibule de la sacristie que les membres du vénérable chapitre doivent se féliciter d'avoir pu créer, grâce à la générosité d'un de leurs collègues. Rien que pour le gros œuvre, 1200 livres sont loin d'avoir suffi à la dépense [3]. Le chanoine Dumonstier, qui a versé cette somme aux mains du trésorier, ne croit pas avoir assez fait. Il charge l'un des frères Péru d'exécuter en pierre de choix une porte monumentale [4]. Mais l'entrée du pont menant à la sacristie occupe un coin de la chapelle, et cette situation défectueuse — dans l'angle — ne permet pas à l'ouvrage du sculpteur de trouver place « avec ses ornements ». La détermination est prise d'en encadrer l'autel, que l'on peut voir, aujourd'hui comme alors, avec cette sorte de « retable » et « ses 4 colonnes de marbre », appliqué contre la paroi *sud*. Le dessin général est bien celui d'une porte... [5]

Puisque l'occasion se présente d'examiner l'autel et ses abords, remarquons à main droite la baie maintenant condamnée qui

1. G 447, fol. 70 : « 12 sept. 1732. Mgr l'Archevêque demande qu'on fasse ouvrir une porte dans la chapelle de MM. de Malijac et de Blauvac pour pouvoir venir de la sacristie dans l'église sans traverser le sanctuaire... »

2. G 446, fol. 85. – Arrivée des ducs de Bourgogne et de Berry, 1701 : « ...préparer dans le chœur auprès de l'autel, du côté de l'épitre, vis-à-vis le siège archiépiscopal, une estrade élevée de trois degrés, de la même hauteur que le siège archiépiscopal... contre *la balustrade* de la chapelle St-Joseph. »

3. G 445, fol. 278 (an. 1691) et fol. 291 (an. 1692).

4. G 445, fol. 354 et 357, et G 445, fol. 5.

5. G 446, fol 12, et G 471, fol. 34 v°. Nous avions peine à croire à tant d'imprévoyance. Un examen attentif des documents contemporains nous permet de comprendre comment les choses se passèrent. Du Monstier avait fait exécuter la porte, qu'on avait délibéré sans doute d'établir dans le mur de séparation « derrière le tombeau », quand les chanoines s'avisèrent qu'il serait plus commode d'abattre la totalité dudit mur. Les « ornements » de Péru se trouvant de ce fait sans emploi et ne pouvant être placés à l'entrée du pont, l'on dut se contenter d'en encadrer l'autel.

Digitized by Google

donnait accès sur le pont[1]. A main gauche, sur un point symétrique, est un enfoncement, celui sans doute qu'avait en vue le secrétaire des délibérations quand il écrivait à la date du 2 décembre 1694 : « Sur la demande du sieur Pertuis [MM. les chanoines] lui ont accordé la fausse porte qui sera vis-à-vis (!) de l'entrée de la dite sacristie pour y faire ses armoires derrière, à condition que ledit fera creuser la muraille à ses dépens[2] ».

A l'histoire de la chapelle St-Joseph se rattache un événement important, arrivé en 1759 : je veux parler de la translation du tombeau de Jean XXII. Suivant le plan de Sicard le monument occupait la 2e travée. Après que le gros mur eut été jeté à bas, il se trouvait à peu près au centre de la salle mais présentait le grave inconvénient « d'être placé par travers », ainsi que le font remarquer les chanoines s'adressant à leur archevêque, Mgr de Manzi. « Il barre le passage ». L'espace qu'il laisse libre aux deux extrémités « a moins de 4 pans de largeur ». Le mausolée est exposé « à être heurté par ceux qui vont et viennent ». Mais à son tour il gêne les fidèles qui visitent les chapelles de la métropole à certains jours de l'année, notamment pour gagner l'indulgence plénière. Au sens littéral du mot, on le dit « indécent ». Il est sûrement « incommode » pour le clergé qui se rend processionnellement de la sacristie à l'église et vice-versa. Personne ne niera qu'il soit « dangereux » si, comme on l'affirme, des fragments se détachent de temps à autre du sommet[3].

Dans la situation qu'il occupe, trop rapproché de la porte qui donne à l'extérieur, il empêche qu'on établisse un tambour devant cette ouverture. Dieu sait cependant si le « paravent » rendrait service — surtout l'hiver et quand la bise souffle — à ceux qui disent la messe dans la chapelle ou célèbrent au maître-autel, aux chanoines qui se tiennent dans le chœur, à Sa Grandeur elle-même quand elle siège au trône.

Tant et de si bonnes raisons devaient forcer l'assentiment de

1. Le chanoine du Monstier fait les avances des frais de percement de cette porte. G 446, fol. 5. — En reconnaissance de ses bienfaits, le chapitre lui accorde le droit de sépulture au pied de l'autel, dans la chapelle St-Joseph. G 446, fol. 12. — Nous savons, d'autre part, que ses armoiries étaient peintes sur les vitraux de la sacristie nouvelle, G 471, fol. 200 v° : « à M. Lauze, peintre, pour avoir peint les armes de M. Monstier sur une vitre rompue par le vent. »

L'arc entre les deux bâtiments est construit aux frais et dépens du chanoine Bernard. — G 445, fol. 320.

2. G 445, fol. 342.

3. Cf. Duhamel. *Une visite à N.-D. des Doms.*

Digitized by Google

l'archevêque[1]. Le tombeau fut reporté au levant, placé en long, et — si je ne m'abuse — contre le mur de la sacristie ancienne[2].

L'aménagement de la nouvelle Sacristie
ce que devient l'ancienne

MM. les chanoines ont mis 30 ans à tirer parti de la bâtisse en ruine qu'ils avaient obtenue de la bienveillance du cardinal Chigi[3]. Visitons les lieux maintenant transformés. Au dessus des caves, dont il a été question, la salle développe en tous sens ses belles proportions. Elle est voûtée[4]. Le pavage — ce qu'ils appellent le bardage — devrait être fait de dalles de Caromb ou de Barbentane, comme à l'ordinaire. Il est dit cependant que « l'entrée » est garnie de carreaux de brique[5]. Vu l'époque, nous ne serons pas étonnés d'apprendre que les parois sont couvertes d'un badigeon cachant le vieil appareil des murs.

Bien éclairée malgré son ampleur, la sacristie paraît avoir conservé les anciennes fenêtres gothiques, à meneaux, celles du moins qui sont pratiquées dans le mur du nord[6]. Du côté de la cour des Suisses, toutes les ouvertures ont été murées, pour qu'il n'y ait rien de commun avec le palais[7].

1. G 454, pièce 20 : « Les prévot, chanoines et chapitre de votre église métropolitaine ont l'honneur de vous représenter qu'ils désireraient pour de très bonnes raisons changer de place le mausolée de Jean XXII. » Id., ibid. : « Approbamus ut prefatum sepulchrum transferatur prope parietem, modo in integrum restauretur. — 26 febr. 1759. » *J. M. Archiep. Avinion.*

2. V. sur notre plan la place de la sacristie vieille, en O.

3. Le terrain est concédé en 1667 et les travaux terminés en 1697. — G 471, fol. 84 v° : « Exercice 1696-97... La nouvelle sacristie dans l'enclos du palais *a été finie*, dont la dépense a été faite par M. Claude du Monstier, chanoine de notre église métropolitaine. Ledit du Monstier a fait faire le retable qui est à l'entrée de ladite Sacristie avec 4 colonnes de marbre ».

4. Arch. départ., fonds Pons, 1322, fol. 668, nous trouvons un prix-fait de Pierre Thibaud architecte à Pierre Roux masson — 1er juin 1691 — où ledit Thibaud « prix-facteur de la bâtisse que MM. du vénérable chapitre... font faire en l'endroit où était la grande chapelle appelée de St-Jean dans l'enceinte du palais apostolique et joignant le quartier des prisons » baille à Roux, à prix-fait : « une voûte en plein cintre... à faire, servant à couvrir la sacristie... ». Il est question « de la pierre taillée pour la construction de la dite voûte » laquelle est distincte d'une « autre voûte qui se doit faire *sous* la susdite » sacristie. Il y a donc deux voûtes, l'une au dessus, l'autre au dessous de la nouvelle sacristie.

5. G 471, fol. 77 v°.

6. Il est vrai qu'il est question (prix-fait de Thibaud à Roux) de *lunettes* dans la voûte supérieure. Comme la naissance de celle-ci est au dessus de la pointe des fenêtres à meneaux, nous sommes portés à croire qu'il y avait d'autres fenêtres, plus haut, vraisemblablement du côté du midi.

7. Pièces justificatives, I.

Digitized by Google

Nous lisons, à la date du 11 septembre 1693 : MM. du chapitre ont député deux des leurs « pour faire exécuter le dessin qui sera nécessaire pour les armoires et boiserie de la sacristie neuve et examiner ce que le tout pourra coûter » [1]. Ils procèdent suivant un plan d'ensemble. « Les armoires pour les ornements du chapitre [se placeront] dans le fond de la nouvelle sacristie », c'est-à-dire contre la paroi *sud*, face à l'entrée. Le reste du pourtour sera laissé aux particuliers (chanoines, hebdomadiers, bénéficiers) qui voudront y disposer des meubles pour leur usage propre, mais « ne le pourront autrement qu'en suivant le dessin et de même bois », et aussi « ne pourront loger aucun armoire vieux dans la dite sacristie » [2].

Il nous serait difficile d'admettre que, pour la confection de cet ouvrage, l'on ait employé d'autre bois que le noyer. Les meubles de la sacristie, comme les stalles du chœur, sont cirés. La boiserie forme soubassement, le long du mur, sur lequel se détache l'élégante galerie qui la surmonte, avec ses petits vases faits au tour [3]. L'auteur de ce travail d'ébénisterie nous est connu. En 1694 est donné le prix fait de la boiserie — ou comme ils disent encore : du boisage — à « Pierre Charles dit le Parisien, pour le prix de 2400 livres, monnaie du roi, à prendre sur les droits de chape » [4].

Le mobilier comprend deux confessionnaux [5], une grande table également en bois ciré [6], un pupitre [7], une coupe en cuivre (ou chauffoir) pour la braise [8], une cornue pour les linges à blanchir [9], une fontaine en cuivre près de l'entrée [10]. A la porte est pendue la cloche — avec sa chainette — qui annonce le départ de l'officiant [11].

Aux murs sont accrochées des toiles, la plupart données par des chanoines [12]. De loin en loin, on les descend pour les soumettre à un nettoyage au blanc d'œuf [13].

1. G 445, fol. 324.
2. Id. fol. 332.
3. G 471, fol. 217 v° et G 473, fol. 141 v°.
4. G 445, fol. 342.
5. G 471, fol. 167.
6. G 473, fol. 126 v°.
7. G 472, fol. 160.
8. G 473, fol. 143 v° ; G 486, fol 106 v° et G 472, fol. 62.
9. G 473, fol. 165 v°.
10. G 473, fol. 144 v°.
11. G 472, fol. 116.
12. G 473, fol. 57.
13. G 472, fol. 126 v°.

Digitized by Google

Un Christ en bois sculpté a été acheté à M. Gimifrin « pour l'usage de la sacristie »[1].

Feu le chanoine Blanqui a légué un miroir qui est aussitôt mis en place[2].

Pour ne rien omettre, signalons que le service — et spécialement le balayage du sol, l'entretien des meubles de la sacristie — sont confiés à deux employés qu'on appelle les « clercs bleus »[3].

* * *

Il semble qu'il y aurait eu mieux à faire pour nous que de relever ces détails de peu d'importance. Des richesses sont ici renfermées[4]. Malheureusement, si l'on en soupçonne la présence, il faut renoncer à les décrire faute de renseignements détaillés et précis. Parmi les ornements nécessaires aux cérémonies du culte abondent sans doute les chapes et les chasubles de valeur, se distinguant par le goût et l'originalité. Nous trouverions à coup sûr d'insignes reliques du passé dans le trésor de cette cathédrale antique, dont le siège fut illustré par des papes, des cardinaux, des évêques de haute lignée...[5].

Aucun inventaire, à ma connaissance, n'est parvenu jusqu'à nous concernant les XVII[e] et XVIII[e] siècles. M. Duhamel a publié un très-curieux récolement d'objets précieux qui se trouvaient dans la métropole en 1511[6]. Une grande partie des calices et des joyaux, et certains livres rares, probablement aussi la vaisselle d'argent et de vermeil, étaient alors gardés « in crotono sacristie »[7].

1. G 472, fol. 102.

2. G 471, fol. 193 et fol. 205.

3. G 473, fol. 74 et 165 v°, et G 472, fol 142.

4. Une armoire basse sert à loger les chasubles précieuses. G 472, fol. 240 (juin 1746).

5. Nous citerons en particulier « la chapelle » de Mgr d'Armagnac, dont il est dit (G 440, fol. 201) : « Reverend[mus] et Illustr[mus] Cardinalis de Arminiaco noster archiepiscopus meritissimus donavit capitulo ornamenta *pulcherrima* et *magni valoris*, ascendentia ad summam circiter scutorum mille et ultra... — 10 janv. 1578.

Une partie au moins de ces ornements devait exister dans la sacristie ou le trésor à l'époque qui nous occupe. Nous serions beaucoup moins affirmatifs pour « la chasuble de feu le pape Jehan » et pour sa chape, dont on se servait encore en 1592 et 1599 (G 441, fol. 264, 268, 406). Nous voyons réparer le *tapis* de Jules II avec du « velours de Gênes », en 1582 (G 441, fol. 13).

6. Inventaire du trésor de la métropole d'Avignon. Extrait de la *Revue des Sociétés Savantes*, tir. à part, 1880. On y lira avec intérêt l'énumération des nombreux dons faits à son église par Julien de la Rovère.

7. Ibid., p. 18.

Digitized by Google

ou encore « in parvo crotino »[1]. Ce réduit voûté distinct de la sacristie proprement dite, nous croyons le retrouver mentionné dans les archives du chapitre alors que la sacristie métropolitaine a changé de local. Nous sommes sûrs qu'il n'a pas de rapports de continuité avec la nouvelle sacristie. Nous le chercherions volontiers autour de la sacristie ancienne, dans l'une des loges indiquées par Sicard et reproduites sur notre plan [2].

La grande salle, récemment aménagée, étant dans un endroit écarté, les matières d'or et d'argent qu'on aurait eu l'imprudence d'y placer, hors de toute surveillance pendant la nuit, eussent tenté les voleurs. Pour les vêtements sacerdotaux qui garnissent les armoires, les chanoines ne sont qu'à moitié rassurés, bien que chaque meuble soit garni d'une serrure[4]. Les quelques calices, laissés dans la sacristie en vue du service commun et journalier, leur semblent en danger du fait du voisinage, puisqu'ils réclament instamment du secrétaire d'Etat « la réparation du mur des prisons ». Ils la jugent nécessaire « pour la conservation des ornements et vases sacrés du chapitre »[5].

*
* *

1. Ibid. p. 30.

2. G 472, fol. 195 v°, il est question du *petit* emplacement où l'on tient le *trésor* et fol. 147 v° de sa *voûte*.

3. Sur la paroi orientale de la chapelle St-Joseph (en F du plan) se trouve une porte ornée, avec l'inscription suivante :

D. O. M. V. D.
SANCTORUM RELIQUIIS EREXIT
R. D. PETRUS GUYON I. V. D.
HUJUS ECCLESIE CANONICUS
ANNO CIↃ IↃ XXVIII

Pierre Guyon parait dans l'assemblée capitulaire en mars 1626. L'année suivante, le livre des conclusions (G 443, fol. 169 v°) nous dit qu'il « a été conclu d'accepter l'offre de M. Guyon chanoine... de vouloir réparer et *orner le trésor* avec pouvoir de se servir des clédis de fer qui seront nécessaires pour cette réparation, lesquels clédis sont dans le chapitre ». Si, comme il est probable, la porte ornée fait partie des réparations annoncées, la pièce P de notre plan représente le trésor des reliques, ou même « le Trésor » tout court. Détail à noter, la sépulture d'un *de Guyon* est indiquée dans ce local (V. le plan de 1688).

Suivant Chambaud (Bibl. municip. d'Avignon, ms 2502, fol. 168) « le magnifique trésor de cette église [métropolitaine] était conservé (au XVIII[e] s.) dans la chapelle de St-Joseph, dans une armoire pratiquée dans le mur avec une porte et une grille de fer ». Il ajoute : « avant que ces précautions eussent été prises, ce trésor avait été volé en partie... le 10 avril 1674 ». Cette disposition n'est plus celle de 1628.

4. G 446, fol. 32 (8 mars 1698).

5. G 447, fol. 291 (13 août 1761).

Digitized by Google

Messieurs du chapitre avaient délibéré de transporter les armoires et leur contenu de l'*ancienne* sacristie dans la salle capitulaire[1]. Ils changèrent d'avis. Nous éprouvons un sentiment de malaise en apprenant que le vieux mobilier a été entassé dans la chapelle de Libelli, qui brillait alors de tout son éclat[2].

La « sacristie ancienne » n'aura plus son importance de jadis. Des *piles* y ont été transportées qui renferment l'huile pour les lampes du sanctuaire[3]. Dans le voisinage immédiat sont la « ciergerie »[4], la « charbonnière »[5]. Elle servira à l'occasion de dépositoire pour les morts[6].

Qu'on ne la croie pas cependant devenue un simple débarras[7]. Elle loge la grande et riche tapisserie que l'on accroche au-dessus des stalles, le grand tapis des jours de fête, les livres de chœur dont on se sert à l'ordinaire[8]. Il semble que des spécialistes — hommes ou femmes — y sont installés qui patiemment raccommodent les ornements susceptibles d'être réparés[9]. Le chanoine *fabricateur* tient la main à ce qu'on la balaye fréquemment. Nous savons que « la décharge des gros meubles de la sacristie » est ailleurs: dans la cave du chapitre[10].

Chambaud nous dit que, lors du déplacement du tombeau de Jean XXII, la caisse contenant le corps « fut ouverte dans la

1. G 445, fol. 357, et G 446, fol. 5.

2. Voir G 471, fol. 85, où nous lisons : « ...à maître Charles Parisien menuisier pour avoir démonté, transporté toute la nuit et remonté derechef avec quatre ouvriers toutes les armoires et caisses qui étaient dans la vieille sacristie et les avoir mises en même temps dans la chapelle de Mgr Libelli ». V. aussi fol. 86 et 100 : « Pour faire sortir les vieux armoires de la chapelle de Mgr l'archevêque (Libelli) qui servait autrefois de sacristie ».

3. V notamment G 471, fol. 129 et G 472, fol. 233 et 236 v°.

4. G 473, fol. 124 et G 471, fol. 106 v°.

5. G 473, fol. 122, il est question de la charbonnière dont on répare la clé. Ce réduit fait partie de la vieille sacristie; nous trouvons (G 473, fol. 81 v°) : « pour avoir nettoyé la vieille sacristie, transporté le charbon et l'avoir balayée » V. en outre (G 472, fol. 105 v°) : « pour nettoyer la charbonnière avec la vieille sacristie ».

6. G 473, fol. 147 v° : « aux maçons qui ont porté le corps de M. de Narbonne dans la vieille sacristie ».

7. C'est l'impression que l'on ressent tout d'abord. — G 472, fol. 226 : « pour avoir porté 4 pierres sacrées aux Stes-Maries et les avoir ensuite remportées dans notre *ancienne sacristie* ».

8. G 472, fol. 151 : « pour avoir porté les vieux livres du chœur aux archives et une partie des nouveaux dans la vieille sacristie ».

9. G 471, fol. 205 v° : « pour... une table dans la petite sacristie sur laquelle l'ermite de Graveson a raccommodé les ornements ». L'ancienne sacristie est appelée *petite* par rapport à la nouvelle qui est dite *grande* sacristie

10. G 472, fol. 32.

Digitized by Google

sacristie, les portes ayant été fermées [1] ». Sur la foi de cet auteur, nous aurions admis qu'il s'agissait de la sacristie « nouvelle ». Ce n'est même pas dans l'ancienne qu'eut lieu la reconnaissance des restes du Pontife. Le procès-verbal [2] que nous avons tenu à consulter ne laisse rien à désirer sous ce rapport comme précision et clarté : « Les sieurs de Ribère pénitencier et Gastaldy capiscol auraient tiré dehors la dite caisse et l'auraient portée avec révérence dans l'endroit destiné par ledit chapitre pour y conserver les reliques, reliquaires, la vaisselle et les joyaux de la dite église appelé *le Trésor* et l'y auraient placé sur une table ou crédence ». Quand tout est fini, la caisse est entourée de cordes sur lesquelles on applique « cinq cachets en cire d'Espagne rouge, aux armes de Monseigneur Archevêque ». Et le notaire d'ajouter : « La caisse ainsi ficelée a été fermée *dans le dit trésor* avec trois clefs..., pour y demeurer en dépôt jusqu'a ce qu'elle soit transférée dans le mausolée qu'on a commencé de rétablir. »

L'autre moitié de la Chapelle pontificale

Treize ans après l'achèvement de la sacristie nouvelle est insérée dans le registre des délibérations la note que voici : « Le pape Clément XI a accordé à notre chapitre un espace dans le palais, contre notre sacristie, pour y bâtir nos archives [3] ». Le chapitre de Notre-Dame avait depuis longtemps constaté avec regret que le local à rez-de-chaussée, qui renfermait les archives, était humide au point que des documents de grande valeur s'étaient altérés ou perdus, au grand dommage de la vénérable institution [4].

Pourrions-nous faire grief aux chanoines d'avoir souhaité jouir en totalité d'un bâtiment à l'abandon, dont en vertu de titres réguliers ils occupaient déjà une part importante ? Ce qui reste de la vieille chapelle, c'est la moitié *orientale*. Le terrain « confronte du levant la tour appelée de Trouillas; du couchant

1. Bibl. d'Avignon, ms 2502, fol. 163 v°.

2. On trouvera le document publié tout au long dans Duhamel, *Le Tombeau de Jean XXII, 1887*, pag. 12-18.

3. G 471, fol. 193 (an. 1709-1710). La nouvelle sacristie avait été terminée en 1696-97 (G 471, fol. 84 v°).

4. G 429, pièce 29 : « ... in sito troppo basso et umido. . varie scritture capitolari di rilievo si sono scassate e ruinate.,. con gran danno di detta chiese et capitolo... ».

Digitized by Google

la sacristie de ladite église [de N.-D. des Doms]; du midi le palais apostolique; de bise la bouteillerie par où l'on passe pour aller au cloître[1] ».

Destiné à une salle d'archives, l'emplacement nous apparaît tout-à-fait hors de proportion. Plus tard les chanoines manifesteront leur intention d'y installer conjointement leur salle capitulaire[2], qui est — comme l'on sait — la pièce principale du chapitre, où se tiennent les assemblées. C'est là qu'est signé, en grand apparat, le procès-verbal de prise de possession de la métropole par les nouveaux archevêques[3]. Le viguier de la ville vient y prêter le serment de respecter les droits et privilèges de la Sainte Eglise, avant d'entrer en fonctions[4]. En cette même salle sont reçus les grands personnages qui font au chapitre l'honneur de le visiter.

Un local propre à ces usages variés, les chanoines le trouveront à la suite de leur grande sacristie, dans la chapelle pontificale et au premier étage. A ce niveau, la partie du bâtiment encore inoccupée mesure plus de vingt mètres. La longueur au rez-de-chaussée se trouve réduite de 2 cannes, ou 4 mètres environ, par une construction adossée contre le mur de pignon, laquelle porte dans l'acte le nom de « fromagière ». D'ailleurs une autre construction est prévue, de 4 m 50 de large, parallèle et contiguë à la précédente, devant servir de passage pour communiquer du palais apostolique à la métropole[5].

* * *

Quand ces Messieurs font valoir que le terrain sollicité n'est d'aucune utilité pour les gens du vice-légat, nous sommes tentés de les chicaner[6]. A rez-de-chaussée, le terrain que l'on dit sans emploi est occupé, en fait, par un *moulin à blé:* moulin à bras qui fournit au palais tout ou partie de la farine nécessaire[7].

De cette machinerie le sort est agité, entre les parties, dès les premiers pourparlers. Il est convenu qu'elle sera démontée,

1. G 429, pièce 29
2. G 273, fol. 47: « La cour destinée à faire une salle capitulaire et les archives... ».
3. G 473, fol. 77. (Mise en possession de Mgr Manzi, 1757.)
4. G 471, fol. 75 v°.
5. Pièce justif. II.
6. G 429, pièce 29: « .. di detta capella distrutta inutile in prattica a detto palazzo apostolico... ».
7. Pièce justif. II.

Digitized by Google

transportée et remontée en un endroit à chercher, que l'on rencontre bientôt, tout à proximité. Ce local, moins étendu mais suffisant, est situé « entre l'escalier qui monte à la galerie des Suisses et la muraille de l'ancienne chapelle St-Jean, où se trouve à présent — nous dit-on — le susdit moulin ». Le nouvel emplacement s'étend en longueur « depuis la muraille du four du palais jusques au vide d'un arc du côté du passage qui va à la tour de Trouillas[1] »

C'est l'évidence même qu'il s'agit d'une cour, ou d'un bâtiment en ruines, car il est question de couvrir l'endroit d'une toiture. Il est dit encore qu'un mur sera monté dans l'ouverture du grand arc[2], du côté du passage de la tour de Trouillas, mur « en pierre pastouyre » dans lequel seront ménagées deux fenêtres et une porte en pierres de taille[3]. Le mur avec les trois ouvertures se retrouve au XIX[e] siècle, dans les documents relatifs aux prisons civiles. Il est porté sur le plan de 1807, avec la mention : *à démolir*[4].

La grande Cour du Chapitre

Parmi les dépendances de la métropole on compte une « grande cour ». Elle ne figure dans les registres que bien après 1711. Etait-ce le cloître qui se trouvait ainsi désigné ? Je l'ai cru d'abord.

Mais l'expression s'applique à « l'emplacement contigu à la sacristie[5] ». C'est « la grande cour destinée pour des archives[6] ». C'est aussi « la basse-cour du chapitre[7] » ou « la grande basse-cour[8] », ce qui veut dire : la grande cour basse.

Cour, « ciel-ouvert[9] », ces termes se retrouvent encore à la veille de la Révolution. Il faut en conclure que le chapitre — probablement faute de fonds — ne put réaliser son projet et que le local si convoité ne remplit jamais sa destination.

Cependant d'importants travaux avaient été effectués. Il avait

1. Pièces II et III. Il est nécessaire de se reporter au plan pour comprendre la configuration des lieux. Le nouveau local destiné au moulin est en S.
2. Arc restauré ou plutôt rétabli par Révoil.
3. En (r).
4. Arch de Vaucluse. Prisons départementales.
5. G 472, fol. 117.
6. G 472, fol. 260.
7. G 472, fol. 224.
8. G 472, fol 194 v°.
9. G 472, fol. 115 v°.

Digitized by Google

fallu transporter ailleurs le moulin à blé, fermer les ouvertures donnant sur le palais et sans doute établir la galerie du rez-de-chaussée.

A quoi aboutirent ces dépenses? Nous pouvons calculer, année par année, le maigre avantage que le chapitre en retira.

La cour de la Sacristie ne produit rien durant les premiers temps. Après 1724 nous la voyons louée successivement à M. de Verclos chanoine[1], à M. Debret hebdomadier[2], à Mme Imberte servante de M. le théologal[3], puis à M. Firmin bénéficier[4], pour le prix uniforme de 3 livres, monnaie du roy.

En 1746, elle passe aux mains de maître Alibert, fondeur[5], qui l'utilise — je pense — pour les besoins de sa profession et paye au chapitre un loyer annuel de 15 livres roy, cinq fois plus que les précédents. C'est la période de prospérité relative. Neuf ans après, elle est occupée par M. Meynier bénéficier[6] qui, en 1762, obtient que la redevance soit réduite à 12 livres ; ensuite par M. Malière, chanoine, qui l'arrente à raison de 6 livres seulement ; enfin par M. le prévot[7], au même prix, lequel ne la garde que quelques mois avant le départ du dernier vice-légat.

En passant, notons que du temps de Mme Imberte la cour basse est devenue une vraie « basse-cour ». Nous avons la certitude qu'elle servait aussi à M. Maliere de « poulailler[8] ».

Le Passage du Vice-Légat

Un point intéressant est demeuré dans l'ombre. Dans les articles dressés par maître Tibaud maçon, le 18 mars 1711[9] — concernant les travaux que le chapitre a pris à sa charge — il en est un qui spécifie qu'on réserve, le long du magasin à fromages, un espace de 4 mètres de large pour servir à Son Excellence de passage, par où il aura le moyen de se rendre du Palais à Notre-Dame. MM. les chanoines sont tenus d'édifier, dans ce but, un mur parallèle à celui de la « fromagière ». Ils voûteront en

1. G 472, fol. 117.
2. G 472, fol. 177.
3. G 472, fol. 230.
4. G 472, fol. 230.
5. G 472, fol 234 v°.
6. V. à l'année 1754 le registre de la fabrique.
7. V. à l'année 1790.
8. G 473, fol. 120.
9. Pièce justif. III.

Digitized by Google

pierres de taille la galerie ainsi formée. On tirera parti d'une porte ancienne, ouverte du côté du palais et dont l'escalier sera réparé avec soin. En outre, une porte nouvelle pratiquée dans le mur du *nord* est prévue, avec des degrés en nombre suffisant pour atteindre le niveau de la bouteillerie. Un solide vantail, en bois de sapin, fermera la baie; il sera muni d'une serrure.

Nous devons considérer comme certain que, dès le temps des papes, existait entre le palais et la métropole une voie directe, et aussi que cette communication était encore utilisée sous les légats. Sans vouloir remonter au delà du XVI[e] siècle, nous citerons les preuves suivantes.

Le lundi 18 septembre 1581, le cardinal d'Armagnac est reçu en grande pompe par son chapitre. La cérémonie terminée, Mgr Illustrissime sort de Notre-Dame par la porte du Chapellet et pénètre dans le palais « par Trouillas », ce qui veut dire : non par la tour même mais par le bâtiment contigu [1].

Marie de Médicis ayant assisté au *Te Deum* chanté en son honneur « se retire dans le grand palais par la fausse porte ferrée, sans sortir [des dépendances] de l'église [2] ». La reine douairière d'Angleterre en 1692 visite la cathédrale et « se retire par la porte de fer, de même qu'elle y était venue [3] ».

Au mois de mai 1701, les ducs de Bourgogne et de Berry sont logés au palais apostolique. Il est à croire qu'ils avaient prévenu les chanoines de leur visite pour une heure déterminée. La pluie ce jour-là tombait à torrents. Voyant la persistance du mauvais temps, les princes se décidèrent à venir à pied, en passant « par la porte du palais qui est vis-à-vis de la chapelle de Ste-Marthe [4] ». Or, cet oratoire était proche de la tour de Trouillas.

Manifestement la communication s'établit à travers le « murus transversalis », lequel relie la grande Tour à la Chapelle pontificale [5].

Il s'agit maintenant de savoir si, peu après 1711, le vice-légat et son escorte, ses invités, ses hôtes, suivent toujours le même chemin.

* * *

1. Bibl. d'Avignon, ms 2394, fol. 83.
2. Valadier, le Labyrinthe royal... p 215.
3. Bibl. d'Avignon, ms 1824, fol. 215.
4. G 446, fol. 86.
5. Nous avons expliqué dans notre travail : *Nicolas Rienzi*, etc. ce qu'il fallait entendre par « le mur transversal ».

Digitized by Google

Je considère comme une véritable bonne fortune d'avoir eu communication du dossier constitué par M. Valentin — l'architecte bien connu de nos concitoyens — au moyen des notes qu'il dut prendre et des dessins qu'il fut chargé d'exécuter, en 1882, pour le compte de la commission des monuments historiques. Dans ce précieux recueil de 11 pièces, dont quelques-unes plus anciennes, je m'occuperai seulement des relevés de notre distingué collègue, lesquels sont si minutieux, si précis, qu'ils me donnent l'espoir d'y trouver les éléments d'une démonstration.

M. Valentin nous fait voir au rez-de-chaussée de la chapelle antique — et à l'extrémité orientale — une construction basse, formée de deux compartiments parallèles; longs de dix mètres et larges, chacun, de quatre mètres environ: ces dimensions cadrent merveilleusement avec les termes du contrat de 1711.

En l'un des compartiments l'on ne peut faire autrement que de reconnaître *la fromagière;* logiquement, l'autre doit être *le passage du vice-légat.*

Par malheur, si la porte *sud* du passage supposé figure sur les plans, nous chercherions en vain la porte « nord ». L'existence de cette dernière reste hypothétique. Avant de formuler une opinion définitive faudra-t-il donc attendre qu'il soit possible d'explorer la maçonnerie et de sonder le mur en cet endroit? Dès à présent quelques remarques s'imposent.

Et d'abord, une condition essentielle du contrat — peut-être la plus onéreuse — a été remplie: le transfert du moulin à blé. On ne comprendrait pas pourquoi la clause non moins formelle, exigeant l'établissement du passage, n'aurait pas été exécutée, elle aussi, du moment surtout que le chapitre est entré en possession.

Si je me réfère aux croquis de M. Valentin, les deux compartiments sont voûtés, d'un mur de façade à l'autre. La *fromagière* est couverte d'une voûte à plein cintre et de « moyen appareil[1] »: nous sommes sûrs qu'elle est de construction ancienne. Au contraire, le second compartiment date des temps modernes, étant donné qu'il est de « grand appareil » et que sa voûte est très vraisemblablement du type en « anse de panier[2] ».

1. Le croquis porte : *petit appareil* ; nous croyons devoir rectifier. La voûte existe encore ; elle est de l'appareil moyen généralement employé dans les constructions primitives du palais.

2. Il faudrait avoir le dessin sous les yeux pour discuter la valeur des raisons que nous aurions à fournir à ce sujet.

Digitized by Google

Toutes les dispositions énoncées dans l'acte ont été réalisées. La galerie réservée au vice-légat a dû fonctionner en tant que passage. La porte du côté « nord », dont on peut dire qu'elle *conditionne* tout le reste et que sans elle les dépenses effectuées l'eussent été en pure perte, n'a pu rester à l'état de simple projet. Telle est notre conviction.

On demandera pourquoi ce renseignement n'a pas trouvé place dans le relevé de l'architecte. Son travail avait un objet déterminé ; il le faisait en vue des restaurations mises à l'étude par le gouvernement. Sans doute a-t-il jugé ce détail sans importance. D'ailleurs, le cloître de Notre-Dame et les bâtisses environnantes ayant été mises en vente en 1798, le procès-verbal d'adjudication spécifie que toutes les ouvertures *donnant dans le fort* seront bouchées, au rez-de-chaussée, « en bonne maçonnerie et dans toute l'épaisseur des murs »[1]. Murée et recouverte d'un enduit épais de mortier, la porte en question devait forcément passer inaperçue.

Epilogue. — Le Préau des Femmes

Quelle fut — par la suite — la destinée de la sacristie métropolitaine comprise dans les bâtiments du palais, je le dirai en peu de mots.

Les anciens registres capitulaires une fois clos[2], il n'est question d'elle nulle part, que je sache, sauf dans l'acte de vente déjà cité[3]. De même, sur les lieux, rien qui rappelle son souvenir. Seules ont une signification — du moins pour les gens avertis — deux entailles horizontales, longues et profondes, que l'on voit sur la face intérieure des murs. Nous y reconnaissons le départ de la voûte en berceau qui couvrait les caves. La grande salle au-dessus mesurait exactement la même étendue.

La sacristie a été détruite intentionnellement. Mais à quelle époque ? Nous n'oserions certifier que ce fut entre 1798 et 1800, bien que cette opinion soit la plus vraisemblable : dans le procès-verbal d'adjudication il est fait mention en effet de « la ci-devant sacristie »[4].

1. V. ci-après.

2. Ils s'arrêtent à 1790.

3. Arch. départ., Q tom. 8, fol. 160 : « Adjudication définitive des matériaux à provenir de la démolion des bâtiments formant ci-devant les cloitres de la métropole de N.-D. des Doms ».

4. Ibid : « il ne sera compris dans la vente que les bâtiments formant le logement des chanoines, le cloître antique, la ci-devant sacristie et la chapelle de Ste-Anne ».

Digitized by Google

Cependant il n'est pas défendu de croire que le document avait en vue — plutôt que la nouvelle — la *Sacristie antique*, laquelle sûrement fut démolie avec les logements des chanoines. Cette hypothèse peut invoquer en sa faveur le témoignage du plan de Pampany où figure encore, en l'an IX, le mur « divisoire » entre les deux moitiés de la chapelle St-Jean. Quoi qu'il en soit, la séparation n'existe plus sur les dessins postérieurs à cette époque[1].

Nous ne saurions fixer le moment précis où l'administration des Prisons s'empare du terrain et cherche à en tirer profit. En 1807 elle forme le projet, presque aussitôt réalisé, d'établir dans la cour des Suisses un préau pour les *hommes*. Si l'on veut admettre que le préau des *femmes* — installé sur l'emplacement de la chapelle pontificale — date du même temps, nous n'avons à faire aucune objection, si ce n'est que la première mention connue concernant celui-ci est seulement de 1818[2].

Les personnes du sexe, détenues au palais, occupent à ce moment un étage de la Tour de la Campane. Elles auront plus tard leur quartier dans le préau même, contre l'escalier situé à l'extrémité occidentale, qui descend à la « Cour des femmes »[3].

Avec le temps, des améliorations sont apportées au régime pénitentiaire. L'air et la lumière pénétrant difficilement dans la dite cour des femmes, l'on décide d'abaisser les murs de clôture. Nous avons montré les chanoines de Notre-Dame attelés à cette démolition en 1687. Leur œuvre néfaste est reprise en 1825, pour les mêmes raisons d'utilité, et sans susciter cette fois de réclamations. A son tour, la partie du mur nord correspondant à la « cour du chapitre » est dérasée jusqu'à la pointe des fenêtres ogivales. Le pignon du levant subit le même sort[4].

Nous ajouterons — en terminant — que vers cette même année, le sol de la cour a été nivelé et bientôt planté de « 9 acacias épineux[5] ». Des arbres de même essence garnissaient aussi le

1. Le plan le plus ancien, après le plan de Pampany, est celui de 1807, où ne figure pas la chapelle pontificale.

2. Arch. départ. F, fonds 1. — Etat de situation définitif au 10 juillet 1818... Agricol Armand entrepreneur. Il convient de remarquer que le préau des femmes est indiqué sur le plan de Caristie (1811)

3. Ibid. — L'architecte... au préfet, 21 févr. 1839, Renaux.

4. Ibid. — Etat pour servir à constater la réduction... occasionnée par la démolition des murs... Mai 1825 (?) : « ... suppression d'une partie du mur du préau des femmes au midi de la métropole et d'une partie du mur du levant dans le même préau ».

5. Ibid. — Devis conditionnel... 27 sept. 1825, Renaux.

Digitized by Google

grand préau. Ils sont devenus légendaires. Parmi les hommes politiques, venus des antipodes de l'opinion, qui le 2 décembre 1851 se rencontrèrent au palais des papes, quelques gens d'esprit mirent à la mode et conservèrent plus tard l'habitude de désigner la prison, où ils passèrent ces jours mémorables, du nom pittoresque d'*hôtel des acacias*.

Dr COLOMBE.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1]

I

(*G. 429. Pièce 41*). — L'an à la nativité N. S. 1667 et le second d'apvril, par devant Mgr Laurent Lomellini referendère de l'une et l'autre signature de N. S. P., régent de sa chancellerie, vice-légat et gouverneur général en cette cité et surintendant des armes de sa Sainteté en cet Estat ; et en présence de moy archiviste et secrétaire d'Estat de la R. Chambre Apostolique et des témoins après nommés ;

Personnellement établis, M. Pierre de Cartier, advocat et procureur général, et noble Antoine Piélat, thrésorier général, par ordre de son Excellence, en sa présence, en suite de la concession de l'E^me^ cardinal légat estant en cette ville le 7^e^ sept. 1664 ;

Ont par ces présentes cédé à nouveau bail et emphitéose perpétuelle aux prévost, chapitre et chanoines de l'Eglise métropolitaine : scavoir est la moitié de la chapelle qui est dans l'enclos du palais apostolique, entièrement détruite et ruinée, voisine et tout proche la sachristie dudit chapitre, nommée la chapelle de St-Jean, à prendre du costé du couchant tirant du côté du levant, ayant icelle moitié 9 cannes et 2 pans de longueur et 4 cannes et 6 pans de large ; confrontant du couchant la tour appelée de St-Jean, du levant l'autre moitié de la dite chapelle, du midy le four du pallais et du septentrion le passage pour aller au cloitre N.-D. dict vulgairement la bouteillerie ; pour en icelle moitié de chapelle construire une sachristie, en façon que par telle construction ne sera porté aucun préjudice au palais apostolique et n'y aye rien de commun avec ledit palais ; et en tel estat seront entretenues par les dits chanoines et leurs successeurs à perpétuité à leurs despans. Sauf la directe — sauf nèantmoins de toute cense, attendu qu'il s'agit d'œuvre pie — sous la charge que les chanoines seront tenus de faire mettre à perpétuité les armes de N. S. P. le pape Alexandre VII heureusement séant et de Mgr le cardinal légat...

II

(*G. 429. Pièce 29*). — L'an mil sept cent onze et le vingt-huitième jour du mois de Mars, par devant Mgr Illustrissime et Révérendissime Sinibaldi Doria, référendaire de l'une et l'autre signature de N. S. Père le Pape, vice-légat et

1. Ces documents sont contenus dans le meme registre, G 429, du chapitre métropolitain et font partie des pièces 41 et 29. La pièce 29 comprend plusieurs actes à la suite relatifs à la même affaire. Nous donnons les deux principaux. Les autres demanderaient à être consultés.

Digitized by Google

gouverneur général en cette cité et légation d'Avignon et surintendant des armes de Sa Sainteté en cet Estat, moi, secrétaire d'estat et archiviste pour notre St-Père et la R Chambre Apostolique en cette dite cité et légation d'Avignon, soussigné, et en présence des témoins après nommés personellement établis, Illustrissime Seigneur François Stefani, advocat fiscal et procureur général de sa Sainteté ès dites cité et légation, et noble Jean-Pierre Madon de Chateaublanc, trésorier général de la Révérende Chambre en icelle, lesquels procédant en exécution de l'ordonance faite par mondit Sgr Illustrissime vice-légat en sa présence et sous son autorité, ensuite du rescript de la Sacrée Congrégation établie à Rome pour les affaires de cette légation, sur le mémoire présenté à N. S. P. le Pape pour la part de MM. les prévost, chanoines et chapitre de la Ste Eglise métropolitaine de cette ville, en date ledit rescript du 19 décembre dernier, la teneur desquels mémorial et rescript seront cy après insérés..., ont par ces présentes baillé .. à nouveau bail et emphitéose perpétuelle... aux dits nobles et vénérables personnes MM. Elzéar François des Achards de La Baume prévost, Joseph Combe capiscol, Philip de Tulle, François de Bergue, André Bernard et Charles Félix de Serre, prestres et chanoines... spécialement fondés pour l'effect des présentes par procuration receüe... le jour d'hier ;

Scavoir est : un espace .. de la chapelle qui est dans l'enclos du Palais apostolique, entièrement détruite et ruinée, nommée la chapelle de St-Jean, la moitié de laquelle chapelle à prendre du costé du couchant tirant contre le levant fut concédée et baillée audit chapitre par Mgr Laurent Lomellini, vice-légat, ensuite de l'ordre de l'Eminentissime cardinal Chigi.. légat... pour en icelle moitié de chapelle édifier une sacristie pour le service de la dite Église... acte de nouveau bail sur ce passé escripvant Claude Floren pour lors archiviste .. le second du mois d'avril 1667, en exécution duquel MM. du chapitre firent construire ladite saçristie qui sert actuellement... Ayant demandé ledit chapitre l'autre moitié pour y construire une archive, pour conserver les tiltres, documents et autres escritures de ladite Église ;

Et la sacrée Congrécation aurait fait son rescript en faveur dudit chapitre, à l'arbitre de Mgr Illustrissime Vice-légat, pour raison du transport et changement du moulin à bled qui se trouve dans la moitié demandée par MM. du chapitre ;

Et mondit Seigneur sur les instances d'icelluy aurait par son ordonance du 21 du présent mois ordonné que suivant les articles... faits par Me Pierre Thibaud maçon et architecte de cette ville, commis à cet effect... MM. du chapitre feroint transporter à leur despens ledit moulin... dans l'endroit de ce dit palais indiqué dans les dits articles. Et pour cet effect que le chapitre ferait à ses dépens tous les ouvrages nécessaires pour restablir le dit moulin en estat de travailler et servir à moudre les grains et faire la farine suivant sa destination ;

Et ledit Thibaud aurait désigné l'espace qui devait être concédé... par laquelle désignation il est dit que le magasin à conserver le fromage qui sert actuellement pour les provisions sera conservé et demeurera en estat et de plus que joignant ledit magasin sera laissé un espace de 2 cannes de largeur dans l'endroit ou était ledit moulin pour servir de passage à mon dit Sgr Vice-légat et à ses successeurs et à toute sa cour, lorsqu'il ira du palais dans l'église Notre-Dame ; lequel espace sera clos d'une muraille dans toute la largeur de la chapelle et sera voûté de pierre de taille... en telle sorte que le dit espace

Digitized by Google

concédé aura à rais de terre 6 cannes et 5 pans, à prendre depuis la muraille de la dite sacristie jusques à la muraille divisoire... en manière qu'il restera 4 cannes et 2 pans pour le passage ou pour le dit magasin *sive* fromagière, compris les épaisseurs des murailles ; en façon que la place concédée sera plus large au dessus du passage et du magasin et aura de longueur, à partir de la muraille de la sacristie jusques au fond de la vielle chapelle de St-Jean, 10 cannes 5 pans, et de largeur 4 cannes 3 pans, le tout dans œuvre sans comprendre les reffus.

Pour raison de quoi MM. du chapitre seront tenus de faire tous les ouvrages désignés, en façon que ne sera porté aucun préjudice au Palais apostolique et que les trous et fenestres qui ont aspects dans icelluy seront bien et duement fermés, aux fins que par iceux ni autrement il n'aye rien de commun avec le palais. Et en tel estat les dits ouvrages seront à perpétuité entretenus par MM. du chapitre et leurs successeurs à leur despens, sauf et réservé sur le dit espace et portion de chapelle et sur les archives qui y seront construites la directe... franche néantmoins de toute cence, et sous la charge que les Srs chanoines seront tenus de faire mettre à perpetuité audit archive et sur la porte d'icelluy les armes de notre S, P. le Pape Clément XI, en signe de reconnaissance du domaine direct et du don fait...

MM. du chapitre seront tenus de faire faire le transport du moulin, ensemble tous les ouvrages désignés, aux frais dudit chapitre, dans deux mois prochains, sous la direction dudit Pierre Thibaud lequel, ledit ouvrage achevé, en fera rapport aux actes de cet archive. Et faute par le dit chapitre d'y avoir satisfait dans le dit temps sera déchu de la dite grâce ou sera permis à Mgr Illustrissime de faire faire lesdits ouvrages aux despens du chapitre...

III

(*G. 429, ibid.*) — Articles pour changer le moulin à bled du palais, en une autre place qui se trouve entre l'escalier qui monte à la gallerie des Suisses et la muraille de l'ancienne chapelle de St-Jean où se trouve à présent le susdit moulin ; et c'est depuis la muraille du four du palais jusques au vuide d'un arc du costé du passage qui va à la Tour de Trouillas.

Premièrement sera applani la susd. plate-forme de la place bien à niveau et les ruines qui en proviendront seront portées au champ ;

Sera fermée l'ouverture du susd. arc de la hauteur de 13 pans ou plus, à prendre depuis le plein-pied de la plate-forme en hauteur avec pierre pastouire de deux pans, observant de faire dans la susdite muraille une porte et deux fenêtres de pierre de taille ;

Sera muré le vuide de l'arc qui va de la place à l'escalier qui monte à la galerie des Suisses, avec une muraille de pierre de taille de l'épaisseur d'un queiron ; et se a ensuite murée avec demy-buget une partie du vuide des marches qui perse à jour dans un des arcs du susd. escalier ;

Sera fait un couvert de charpente dans toute l'estendüe de la place et plate-forme d'icelle, prenant la hauteur de sa pente du costé de la muraille du four, jettant les eaux pluviales du costé et sous les vuides de l'arc s'appuyant sur la muraille nouvellement construite. La charpente sera construite de bons poutres on filières ayant leurs portées dans la muraille de l'escalier du côté des Suisses

Digitized by Google

et la muraille de l'ancienne chapelle St-Jean ; sera fait les piliers nécessaires pour porter la charpente dans l'intervalle des arcs ;

Seront ferrées les deux fenêtres qui donnent sur le passage qui va à la tour de Trouillas avec bons barreaux de fer et un traversier à chacune ; sera fait et fourni une porte de bois de sapin doublée et les deux fenestres de mesme ; les appuis des fenestres et le sueil de la porte seront de pierre de taille de la Vernède tout d'une pièce ;

Sera déposée toute la machine du moulin et reposée dans la place nouvellement faite, et bien visitée ; il en sera fait l'essay ; l'on sortira quelque vielle mule (meule), qui se trouve dans la place du moulin, que l'on entreposera dans le palais ;

Sera, après que tout le susdit ouvrage sera parachevé, laissé un espace dans la place de l'ancien moulin de deux cannes de distance de la muraille du magasin au fromage qui sert actuellement pour les provisions du palais, magasin et espace conservés pour le service du palais, servant ledit espace pour un passage à son Excellence lorsqu'il va du palais à Nostre-Dame, et pour cet effect l'on fera une muraille pour clorre la susd. distance dans toute la largeur de la chapelle qui sera voûté de pierre de taille, le restant de la plate-forme de bas restera aux MM. du chapitre et le dessus du passage nouvellement fait avec le dessus du magasin à fromage.

MM. du chapitre ne pourront donner aucune servitude du costé du palais, tant pour les jours que pour les eaux pluviales ; seront tenus de les prendre de leur costé appelé la bouteillerie ;

Seront tenus de faire ouvrir une porte dans la muraille du susd. passage du costé de la bouteillerie, bastie de pierre de taille et y sera mis une porte de sapin, bien forte, fermant à clef ; fairont ensuite les degrés de pierre de taille nécessaires pour monter à la bouteillerie et sera murée la porte vieille qui va à présent du palais à la bouteillerie de toute l'épaisseur de la muraille.

La porte, qui entre du palais au passage qui doit rester, restera comme elle est présentemant, comme aussi la porte de la fromagière et sera reparé les escaliers qui montent à la susdite porte en manière que l'on puisse y monter commodément.

La place que l'on prendra par en bas pour MM. du chapitre aura de longueur 6 cannes 5 pans, à prendre depuis la muraille de leur sacristie jusqu'à la muraille divisoire qui séparera le passage de la susd. place, en manière qu'il restera quatre cannes deux pans pour le passage et pour la fromagière compris l'épaisseur des murailles.

Toute la longueur qu'aura la place au dessus du passage et fromagière, à prendre depuis la muraille de la sacristie jusques au fond de la vielle chapelle St-Jean, a de longueur dix cannes 5 pans, sans comprendre les reffus, à prendre ladite longueur le long de la muraille du costé du palais, et a de largeur quatre cannes trois pans pris au milieu, le tout dans œuvre.

Tous les ouvrages mentionnés seront faits sous la direction du Sieur Thibaud, architecte de cette ville, député par son Excellence...

Fait à Avignon le 18 Mars 1711 ..

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

EN AVIGNON

I

LOGIS LOUIS XVI

J'aime les vieux logis dont la porte-fenêtre,
Aux petits carreaux bleus, s'ouvre sur un jardin
Fleurant le buis amer, engourdi de bien-être.
C'est là que vit et meurt le bourgeois citadin.

La façade au soleil, le dos à la ruelle,
Ils poursuivent en paix le doux rêve ancestral,
Gardent jalousement notre âme sensuelle
Des traits sournois de l'astre et des bonds du mistral.

Leur bonheur qu'on devine aux passants fait envie ;
Leur destin est discret et confidentiel ;
Le jardin les isole à tel point de la vie
Que les bruits du dehors semblent venir du ciel.

Nous retrouvons partout nos chères indolentes,
Aux bras des clairs fauteuils, aux reflets des miroirs,
Et dans les tons mourants des étoffes troublantes,
Et dans les doux parfums montant des vieux tiroirs.

Mais de ces jolis riens qui laissent l'âme vide
Le charme persistant sait encor nous charmer.
Nos ancêtres alors réimprimaient Ovide ;
Ce siècle sans amour nous légua l'art d'aimer.

La Révolution, ivre et populacière,
Déchira de ses cris ce silence charmant :
Plus d'un rêve ébauché finit dans la Glacière ;
Mais la Beauté sur nous se venge durement.

Nous les pleurons toujours nos aïeules sensibles,
Qui, belles jusqu'au bout, se paraient pour mourir ;
Nos cœurs endoloris sont d'éternelles cibles ;
Et le sang répandu nous fait évanouir.

Digitized by Google

II

L'HEURE AVIGNONAISE

Elle est catholique et sonnante,
Dès l'aube, avec tous ses clochers ;
Multicolore et bourdonnante,
Dans le tumulte des marchés.

De la Gare jusqu'à la Place,
Cancanière, après ses repas,
Elle va et vient, jamais lasse,
Par tous les temps, à petits pas.

Le dimanche, oisive et sereine,
Elle accourt, en groupes épars,
Après les vêpres, vers l'arène ;
Ou flâne le long des remparts.

Le soir, païenne et provocante,
Dans la langueur des nuits d'été,
Sur les trottoirs elle est bacchante,
Ivre d'air et de volupté.

III

RENCONTRE

Moment de la rencontre exquis !
Chacun dans un regard se donne ;
C'est tout le passé reconquis
Que la main qu'on vous abandonne.

Élans d'amitié contenus
Qui soudain débordent de l'âme ,
Ensemble ils se sont souvenus.
Oh ! dans les yeux la vive flamme.

Mais n'attendez pas que la main
Se retire, et le cœur se ferme ;
Il faut poursuivre son chemin,
Sans se retourner, d'un pas ferme.

Prenez ce qu'elle a de meilleur
A l'âme qui se livre toute ;
Cueillez en passant cette fleur,
Pour en parfumer votre route.

PAUL MANIVET.

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 10 janvier 1918. — Présidence de M. le Baron DE VISSAC, président.

Présents : Mesdames Boissière et de Flandreysy. MM. Biret, Boch, Dr Colombe, Gap, A. Gilles, Huot-Sordot, Imbert, Le Gras, Lhermitte, de Loye, A. Marcel, Marchal, Marie, Mathon, Dr Pamard, J.-B. Ripert, Schœffer, Valentin, Vernet, de Vissac et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre est lu et adopté.

M. le Président prononce l'éloge de M. le chanoine Requin, décédé le 12 décembre 1917. — Cet éloge est publié dans nos Mémoires.

M. le Président adresse ensuite à l'Assemblée les paroles suivantes :

« Mes chers Collègues,

« Le Bureau de l'Académie vous offre, par ma voix, ses vœux les plus ardents de renouveau.

« Ces vœux, il n'a pas besoin de les définir, car il sait que nous communions tous dans la même pensée et que nos cœurs de français battent à l'unisson. Ils seront exaucés si l'année nouvelle recèle dans ses flancs encore mystérieux la gerbe de nos confiantes espérances : une gerbe de lauriers enlaçant un rameau d'olivier. Plus l'heure est grave et plus les liens de famille se resserrent. Aussi, est-ce avec un élan particulier de sympathie et de sollicitude que notre souvenir s'envole vers les absents, membres de notre famille académique, qui, depuis 42 mois déjà, loin de leurs foyers, de leurs amis, de leurs intérêts les plus chers, luttent pour arracher à l'oiseau de proie venu de la Germanie les lambeaux envahis de notre territoire.

« Par leur endurance inlassable, par leur vaillance, par leurs sacrifices, ils ont conquis des droits imprescriptibles à notre admiration et à notre amour. Mais ils ont acquis aussi des droits imprescriptibles à la reconnaissance de la patrie, car, en se faisant les artisans de la victoire, ils auront été les plus influents négociateurs de la paix. »

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance Il exprime à M. le Préfet ses remerciements pour cette marque de bienveillance.

Il proclame l'admission comme membres titulaires de M. Edgard de Vernejouls et de Mademoiselle Aimée Jouët-Pastré, présentés à la dernière séance.

M. A. Gilles, trésorier, sur son invitation, donne lecture des comptes de l'année 1917 et du projet du budget pour 1918. Ces comptes sont admis par l'assemblée qui désigne, conformément à l'usage, trois membres pour les examiner. Ces trois membres sont : MM. le commandant de Loye, Imbert et H. Vernet.

Les comptes sont insérés à la page XXI du 1er fascicule de nos Mémoires.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du Bureau. M. le Président propose d'abord le vote pour les membres qui sont indéfiniment rééligibles, et qui constituent en quelque sorte la partie permanente du Bureau.

A l'unanimité sont confirmés dans leurs fonctions :

MM. Girard Joseph, secrétaire général (mobilisé) ;
Didiée Joseph, secrétaire ;
Gilles Alphonse, trésorier ;
Marcel Adrien, archiviste-bibliothécaire.

Les élections pour les autres fonctions donnent les résultats suivants :

A l'unanimité sont élus :

Président : M. Alexis Mouzin ;
Vice-Présidents : MM Belladen Louis ;
Marie Augustin ;
Présidents de section : MM. Huot-Sordot Léon
Palun Auguste
Ripert Jean-Baptiste.

Digitized by Google

M. Joseph Didiée, dans une note, essaie de mettre au point la question de la position de Machovilla, villa donnée, suivant St-Grégoire de Tours, au patrice Mummole, par le roi Gontran. D'après la dernière étude présentée, et dont l'auteur est notre collègue M. Eugène Duprat, c'est au nord de Caumont, au quartier des Magues, que se trouverait l'emplacement de cette villa.

Séance du jeudi 7 février 1918. — Présidence de M. le Baron DE VISSAC et de M. Alexis MOUZIN.

Présents : Madame Gund. MM. Baudoin, Belladen, Biret, Bruneau, Dr Colombe, Gap, A. Gilles, Huot-Sordot, Illy, Imbert, Lhermitte, de Loye, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, Dr Pamard, J.-B Ripert, Valentin, de Vissac et Jos. Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu et adopté.

M. de Vissac prononce une allocution que l'on trouve reproduite *in extenso* à la page xxv des Mémoires de l'année 1918. Il déclare le nouveau Bureau installé et invite M. Alexis Mouzin à monter au fauteuil de la Présidence.

M. Alexis Mouzin répond par des paroles de bienvenue à l'adresse des membres du nouveau Bureau. Cette réponse est insérée à la suite du discours de M. de Vissac.

Sont présentés pour faire partie de l'Académie à titre de membre titulaire :

Mademoiselle Louise Jacquemin, présentée par Madame Boissière, MM. le Dr Pamard et Charles Le Gras.

M. Clément Brun, artiste peintre, présenté par MM. Belladen, Marie et A. Mouzin.
M. Hurard Joseph, — — MM. Belladen, Palun et A. Mouzin.
M. Lesbros Alfred, — — MM. Belladen, Marcel et Marie.

M. Guigue Julien, propriétaire à L'Isle, présenté par MM. Belladen, Ch Le Gras, Joseph Didiée.

M. Scala, directeur d'école, à Rognonas, présenté par MM. Lhermitte, Bruneau et A. Mouzin.

M. le commandant de Loye rend compte, au nom de la Commission, de la vérification des écritures du Trésorier pour l'année 1917. Ces écritures ont été reconnues régulières et parfaitement bien tenues. Sur sa proposition, l'assemblée vote des félicitations au Trésorier, M. Gilles.

M. le Dr Colombe reçoit la parole pour sa communication sur « *la chapelle pontificale du nord annexée à la Métropole* ». L'auteur a porté ses recherches sur la chapelle de Benoît XII, aujourd'hui salle des Archives départementales. Vers la fin du XVIIe siècle, les chanoines du Chapitre métropolitain obtinrent d'en occuper une partie : ils y édifièrent une sacristie qu'un pont couvert mettait en communication avec l'église. C'est de cette façon que la chapelle pontificale fut annexée à la Métropole. Bien entendu les vice-légats utilisèrent eux-mêmes ce passage direct Cette étude, qui continue la série des monographies spéciales au Palais des Papes, auxquelles s'est consacré notre savant confrère, sera insérée dans nos Mémoires.

Séance du jeudi 7 mars 1918. — Présidence de M. Alexis MOUZIN, président.

Présents : Madame Leydet. MM. Belladen, Biret, Bruneau, Dr Golombe, Gap, A. Gilles, Ch. Le Gras, Imbert, de Loye, Adrien Marcel, Mathon, Alexis Mouzin, Dr Pamard, J.-B. Ripert, Souvet, Valentin et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 7 février est lu et adopté.

M. le Président fait part du décès de notre confrère M. Edouard Sorbier, capitaine au 86e de ligne, qui a succombé, le 16 février, aux suites d'une maladie contractée sur le front. Le défunt n'avait que 28 ans ; il était des nôtres depuis l'an dernier seulement ; ses qualités personnelles et son amour du travail nous donnaient de légitimes espoirs en sa collaboration future. L'Académie témoigne à Madame Sorbier, sa veuve, les regrets plus sympathiques.

M. le Président dépose un exemplaire, offert par Madame Mistral, du volume publié par M. José Vincent sur Frédéric Mistral ; il exprime des remerciements à la veuve de l'illustre Maître. Des remerciements sont également formulés par lui aux héritiers de M. le chanoine Requin, qui ont bien voulu envoyer, pour la bibliothèque de

Digitized by Google

l'Académie, une grande partie des publications dues à la plume savante et féconde de notre regretté confrère.

Il prononce l'admission, comme membres titulaires, de Mademoiselle Louise Jacquemin et MM. Clément Brun, Joseph Hurard, Alfred Lesbros, Julien Guigue et Joseph Scala, présentés à la dernière séance.

M. le Dr Pamard, ayant reçu la parole pour sa communication sur l'Observatoire du Mont-Ventoux, s'excuse d'empiéter sur les attributions du président en annonçant le décès de M. Jules Charles-Roux, dont il vient à peine de recevoir l'information. Cette attristante nouvelle, apprise ainsi subitement, cause à l'assemblée une douloureuse surprise dont M. le Président se fait immédiatement l'écho par quelques mots appropriés pleins d'émotion.

M. le Dr Pamard, établit que la création de l'Observatoire météorologique du Mont-Ventoux est due à deux hommes : M. Marius Bouvier, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées et lui-même. Aidés dans l'organisation de la partie scientifique par M. Giraud, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs à Avignon, soutenus par le concours de M. Mascart, directeur du Bureau central météorologique, ils achevèrent la tâche gigantesque qu'ils avaient assumée et grâce à laquelle le département de Vaucluse est doté d'un établisssement météorologique placé dans des conditions extraordinairement favorables.

M. le Dr Pamard raconte en détail la lutte persévérante soutenue, narre les diverses ascensions, donne des précisions sur les difficultés financières rencontrées et vaincues, les dispositions techniques adoptées, le personnel des collaborateurs utilisés, le montant des dépenses faites, les publications présentées, et consigne des souvenirs précieux sur le petit monde qui s'est agité autour de ce grand œuvre.

Son étude est un monument de pieuse amitié à la mémoire de M. Marius Bouvier « enfant de l'Ardèche, devenu Avignonais par son mariage. »

Après cette communication, M. le Secrétaire donne lecture d'une étude de Mlle Yvonne Dromart, sur « *Les Cours d'amour en Provence* ». Notre aimable confrère s'élève avec beaucoup d'énergie contre les assertions de ceux qui prétendent que les cours d'amour n'ont existé que dans l'imagination des poètes epris du moyen âge ; elle y voit un trait boche et trouve pour décrire ces cours d'amour — auxquelles elle-même n'a certainement pas assisté — des accents chaleureux et de gracieuses images, miroitantes d'intérêt.

Séance du jeudi 4 avril 1918. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : M. Valayer, maire ; Mesdames Boissière, de Flandreysy, Louise Jacquemin, Leydet, A. Palun. MM. Belladen, Dauvergne, Dampeine, Fabre, A. Gilles, Imbert, Lhermite, de Loye, Adrien Marcel, A. Marie, Alexis Mouzin, A. Palun, Dr Pamard, Riousset, J. B. Ripert, abbé Sautel, abbé Trouillet, Valentin, de Vernejouls, H. Vernet, de Vissac et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 7 mars est lu et adopté.

M. le Président proclame l'admission de M. Louis Nouveau, présenté à la séance précédente.

Il adresse des remerciements à M. Bienvenu Roux, qui a fait don à l'Académie d'un exemplaire de son volume de sonnets intitulé : « Salve Regina », ainsi qu'à M. Amaury de Chansiergues qui a offert, pour nos collections, le diplôme d'agrégation à l'Université d'Avignon décerné, le 26 mai 1636, à M. Henry des Blancs, de L'Isle.

M. le Président constate la pleine réussite de la conférence donnée, sous les auspices de l'Académie de Vaucluse, le mercredi 27 mars, par M. Eisenmenger, docteur ès sciences, professeur agrégé au lycée de Lyon.

M. Alexis Mouzin, en sa qualité de président, prononce l'éloge funèbre de M. Jules Charles-Roux, président honoraire Ce discours est reproduit dans nos publications.

M. J.-B. Ripert donne lecture, au nom de M. Belleudy, de quelques pages détachées de son œuvre « Officiers et soldats de la XVe région ». Ces pages sont consacrées à

Digitized by Google

la *Vie et mort de Jean Conquet*, aspirant d'infanterie, tombé en un coup de main audacieux qu'il avait organisé contre l'ennemi. Les grandes qualités morales et intellectuelles du jeune héros rendent sa perte encore plus sensible ; ce deuil s'ajoute à tous ceux, hélas ! que nous déplorons.

M. l'abbé Sautel présente l'exposé de la question du théâtre romain de Vaison. Il rappelle les fouilles entreprises grâce aux subventions du Ministère de l'Instruction publique, en donne les résultats, mentionne l'achat des terrains par la municipalité de Vaison avec les subsides très importants de l'Etat, explique comment le projet de création d'un musée a été conçu et dessine les grandes lignes de sa composition.

Un des fascicules de nos Mémoires sera entièrement consacré à cette publication.

En terminant, M. l'abbé Sautel, envisageant l'œuvre à accomplir, met en parallèle l'érudition française et l'érudition allemande, ainsi que les méthodes de travail et de propagande employées de l'un et de l'autre côté des Vosges. Il montre que nous avons pour nous « cette clarté et cette lumière qui sont le propre du génie français et de la civilisation gréco-latine », et il exprime le vœu que dans cette lutte, par un labeur opiniâtre et méthodique, nous remportions « la victoire de l'esprit, de la clarté et du bon goût, c'est-à-dire, une victoire bien française ».

Séance du jeudi 2 mai 1918. Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mesdames Boissière, Gund. Mlle Louise Jacquemin. MM. Barber, Belladen, Bruneau, Dr Colombe, Dragon, Gap, A. Gilles, Ch. Le Gras, de Loye, Adrien Marcel, abbé Marchal, A. Marie, Alexis Mouzin, A. Palun, J.-B. Ripert, Valentin, de Vissac et Joseph Didiée.

Le procès-verbal de la séance du 4 avril est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre par laquelle M. le colonel Charles-Roux répond, par des remerciements, aux condoléances que l'Académie lui a adressées à l'occasion du décès de son père, M. Jules Charles-Roux, président honoraire.

Est présenté M. Bréchet Camille, propriétaire, domaine des Serres, à Nyons (Drôme), par MM. Gap, Dr Colombe et Ch. Le Gras.

M. Maurice Barber reçoit la parole pour sa communication sur Joseph d'Ortigue, de Cavaillon, critique musical (1802-1866). L'auteur a mis en haut relief cette figure intéressante d'un homme de talent, aux convictions fermes, aux connaissances étendues, qui fut intimement uni par l'amitié, d'une part à Lamennais, d'autre part à Berlioz, et qui, ayant pris une place de choix dans la presse musicale du XIXe siècle, mérite de faire partie de la Galerie Vauclusienne. M. Barber a produit là un travail très consciencieux, écrit avec élégance, et qui a été chaleureusement applaudi.

Après lui, M. Auguste Dragon, dans une étude ayant pour titre : *l'Ecole de Giotto à Avignon*, présente des appréciations personnelles sur les peintures de la chapelle St-Jean et de la chambre du Cerf [1], au Palais des Papes. Persuadé que Giotto est venu à Avignon et y a travaillé, il pense, à la suite de comparaisons qu'il a faites notamment avec la fresque de l'église de Santa Maria Novella, à Florence, que l'Ecole de Giotto domine manifestement dans les fresques de ces deux salles. Cette contribution à l'histoire de l'art, qui embrasse divers points de vue, n'est pas dépourvue d'intérêt ; il est regrettable toutefois que l'auteur se soit borné, par une modestie excessive, à esquisser de simples hypothèses, suggestives il est vrai, mais auxquelles il n'a entendu donner aucune force de conviction ; il est fâcheux aussi qu'il n'ait pas jugé à propos de mentionner le point d'avancement de l'information actuelle sur cette question — et surtout d'en tenir compte.

Le Secrétaire,
Joseph Didiée.

---

1. C'est M. le Dr Colombe qui, dans son étude sur la « Libraria Magna » dans la Tour des Anges (Mémoires de l'Ac. de Vaucl. 1914, p. 155), a rendu à la salle des fresques de la tour de la Garde Robe, Bibliothèque particulière du Pape, l'appellation de « Chambre du Cerf » qui lui est attribuée par le texte de 1386.

J. D.

Digitized by Google

L'Observatoire du Mont-Ventoux

MESSIEURS,

Nombreux sont les Avignonais, grands et petits, qui vont profiter du charmant jardin que la volonté d'un Maire a créé sur la plate-forme du Rocher des Doms, à la place de la surface nue et caillouteuse dont seuls peuvent se rappeler mes contemporains. Je me demande combien il en est parmi eux qui, contemplant le Mont-Ventoux, qui semble avoir été mis là pour faire un fond harmonieux à notre vaste plaine, se sont demandé ce que pouvait représenter une tache située immédiatement en dessous de son sommet. Si je vous éloigne pour un moment de vos travaux littéraires, c'est pour vous en parler et vous apprendre comment deux hommes ont pu arriver à créer cet établissement scientifique, qui est l'Observatoire du Mont-Ventoux.

Quelques-uns de nos collègues ont pensé qu'il appartenait à l'Académie de rappeler ce succès de l'initiative privée, si rare dans notre cher pays. Ces deux hommes, en effet, faisaient partie de notre Compagnie au moment de leur campagne, et tous deux, ensemble, ont été ses premiers Vice-Présidents lorsqu'elle s'est reconstituée.

Digitized by Google

Je sais bien qu'il est détestable de parler de soi ; mais j'ai tenu à faire rendre à M. Marius Bouvier, Ingénieur en Chef des Ponts-et-Chaussées, la justice à laquelle il a droit. Personne ne pouvait le faire mieux que moi qui l'ai vu à l'œuvre, ayant été son obscur collaborateur. Parmi les meilleurs souvenirs qui me restent de ma longue carrière, il n'en est pas qui me restent plus chers que ceux de cette longue collaboration, que ne traversa jamais l'ombre d'un nuage. Je me rappelle souvent ces conversations amicales que nous avions presque chaque jour, dans le rez-de-chaussée du bel hôtel que mon vieil ami, M. Lajard, a, sur ma demande, laissé aux Administrateurs du Musée Calvet, avec une somme de cent mille francs, en exprimant le désir d'y voir installé ce qui reste des collections laissées par notre savant compatriote Requien. Que de projets ! Que de beaux rêves, quand les souscriptions arrivaient nombreuses ! Que d'amères déceptions, comme lorsque la Chambre nous refusa les cinquante mille francs qui nous avaient été promis à certaines conditions que nous avions remplies. Nous nous sommes trouvés parfois, comme des fils de famille, à bout de ressources et obligés de nous arrêter. L'ami Bouvier a toujours trouvé une fée secourable qui nous a remis en selle. Nous avions un collaborateur précieux en la personne de M. Giraud, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs, un fanatique de la Météorologie, qui nous rendit de grands services pour l'organisation de la partie scientifique de l'Observatoire. C'est à lui qu'est due l'organisation dans le département du service des observations météorologiques, auquel les instituteurs se sont prêtés de bonne grâce.

Nous n'avons pas eu de fée secourable à laquelle nous devions avoir plus de reconnaissance, que M. Mascart, qui venait d'être nommé directeur du Bureau Central Météorologique. Nous avons trouvé en lui un soutien chaleureux. Qu'il me soit permis de témoigner toute

Digitized by Google

la gratitude que nous lui avons, toute la sympathie que nous avions pour le savant et l'amitié que nous avions pour l'homme. Ce fut grâce à lui que M. Raphaël Bischoffsheim s'inscrivit pour la somme de dix mille francs. Ce galant homme, las de découvrir des étoiles dans le ciel des théâtres, voulait faciliter aux savants le moyen d'étudier celles qui brillent au ciel. Je me suis souvent demandé ce qui serait arrivé si les électeurs de Carpentras avaient été aussi intelligents que ceux de Puget-Théniers.

Ils auraient pu peut-être changer le cours du Pactole, et le magnifique Observatoire qui a été construit sur le Mont-Cros, aux portes de Nice, aurait pu l'être sur le Ventoux, qui est cinq fois plus élevé. C'eût été, sans doute, moins agréable pour les savants, mais plus avantageux pour les observations astronomiques, à cause de la pureté de notre ciel que le savant jésuite Kircher, qui fit l'ascension du Ventoux au XVII[e] siècle avec Peyresc, comparait à celui de l'Égypte.

Mais, si vous le voulez bien, nous quitterons le domaine des hypothèses pour faire de l'histoire et vous dire ce qui a été fait. Vous verrez les épreuves par lesquelles nous avons passé, devant à certain moment envisager la triste solution de reculer ; ce n'était pas plus dans le caractère de mon ami Bouvier que dans le mien, et, nous soutenant l'un par l'autre, confiant dans l'appui de M. Mascart, nous avons fini par arriver.

L'idée de profiter de la situation exceptionnelle du Ventoux, de son isolement et de son élévation brusque au-dessus de la plaine, pour y faire des observations météorologiques, n'est pas nouvelle ; on la trouve nettement exprimée dans une lettre adressée à notre compatriote Guérin, au commencement du siècle dernier, par l'illustre savant de Saussure.

Le décret du 13 février 1873 avait organisé le service

Digitized by Google

météorologique de France. On ne tarda pas à voir que, pour étudier les lois qui président aux mouvements généraux de l'atmosphère, il fallait établir, sur les cimes élevées, des stations placées à l'abri des influences locales. C'est obéissant à cette pensée, que l'on créa les Observatoires du Puy-de-Dôme et du Pic du Midi. C'est en m'inspirant de cet exemple, que je proposai en 1875, à la Commission Météorologique de Vaucluse, de faire l'ascension du Mont-Ventoux, pour étudier la question de la création d'un observatoire à son sommet. Cette proposition fut renouvelée à la réunion du 27 juin 1877 et la date de l'ascension fut fixée au 27 juillet suivant.

Elle fut parfaitement organisée par notre président M. Bouvier et par M. Grimblot, qui était Inspecteur des Forêts à Avignon. Réunis à Carpentras, les ascensionnistes furent conduits par des omnibus à Ste-Colombe, où ils trouvèrent un excellent dîner. Ils commencèrent ensuite l'ascension de la montagne, les uns à pied, les autres à dos de mulet, favorisés par un superbe clair de lune. En trois heures, nous atteignimes le Jas, abri réservé d'ordinaire aux moutons et à leurs bergers Nous y trouvâmes de la paille fraiche et d'excellentes provisions, qui nous permirent de goûter un repos bien gagné et de reprendre les forces dont nous devions avoir besoin. Du Jas au sommet de la montagne, il n'y a guère que 500 mètres, mais je me souviens encore de la difficulté que nous eûmes à les gravir, à cause de l'absence des chemins tracés et de la nature du terrain, uniquement constitué par des éboulis, où souvent un pas vous fait rétrograder de deux. Nous fûmes bien heureux, arrivés au sommet, de trouver un asile dans la chapelle, où nous ne craignimes pas de faire un bon feu, dont nous avions grand besoin, car le thermomètre était à peine au-dessous de zéro, et le mistral était d'une telle violence, que c'est à grand' peine que l'on pouvait se tenir debout. Cela ne nous empêcha pourtant pas d'être fortement impression-

Digitized by Google

nés par le magnifique lever du soleil sur les Alpes, auquel nous assistâmes, et par le spectacle de l'immense plaine qui s'étendait devant nous.

Malgré l'incident causé par le mistral, qui mit M. Giraud dans l'impossibilité de terminer ses observations, M. Bouvier, présidant la réunion de la Commission Météorologique le 27 mars suivant, se fit l'écho de l'opinion unanime de ses membres, en déclarant qu'il était difficile de trouver un sommet présentant des conditions plus avantageuses pour l'installation d'un Observatoire météorologique. La Commission vota aussitôt la prise en considération du projet, et chargea son Président de faire les démarches nécessaires pour attirer sur lui l'attention du Ministre de l'Instruction publique et des Conseils généraux des départements de la région du Sud-Est.

Elle décida aussi de faire une nouvelle ascension, dont la date fut fixée aux 13 et 14 août. Cette ascension devait avoir une grande importance ; en effet, M. Mascart, qui venait d'être nommé Directeur du Bureau Central Météorologique, avait prévenu qu'il viendrait y assister, voulant voir par lui-même ce qu'il y avait à retenir des idées de notre Commission. Il fallait, en outre, étudier la question de savoir s'il serait facile d'établir une route permettant facilement d'arriver au sommet, et s'il serait possible d'y construire un Observatoire. Les constatations qui furent faites par M. Mascart et M. Bouvier, sous la direction de M. Morard, jeune et distingué Ingénieur des Ponts-et-Chaussées de l'arrondissement de Carpentras, avaient permis de reconnaitre qu'il serait possible d'établir un chemin carrossable, permettant d'arriver avec une pente maximum de 10 p. % au sommet du Ventoux, ce qui était capital pour qu'on pût y transporter les matériaux nécessaires à la construction du bâtiment.

Cette ascension, qui avait été aussi bien organisée que la première, nous conduisit au sommet de la montagne assez tôt pour assister à ce magnifique spectacle du lever

Digitized by Google

du soleil sur les Alpes ; mais le brouillard nous empêcha de jouir de la belle vue de la plaine.

M. Mascart avait vu ; il ne nous cacha pas que pour lui la démonstration de la nécessité de l'installation d'un Observatoire météorologique au sommet du Ventoux était faite. Forts de cette haute approbation, la Commission se mit résolument à l'œuvre. Il s'agissait d'abord de préparer les projets et ensuite de chercher à recueillir les ressources qui nous permettraient de les exécuter.

A partir de ce moment, nous entrons dans la période active. Le Conseil municipal de Bédoin fait classer parmi ses chemins vicinaux, celui qui conduit au sommet de la montagne, en passant par Ste-Colombe, St-Estève et la Fontaine de la Grave. Il cède gratuitement au Conseil général de Vaucluse le terrain communal d'une surface d'un hectare, reconnu nécessaire à l'assiette de l'Observatoire et de ses annexes.

De son côté, le Conseil général, dans sa session d'avril 18;8, a déclaré l'Observatoire du Mont-Ventoux établissement départemental, sous la réserve de ne concourir à sa construction que dans les limites de la somme allouée par lui, à titre de subvention, en laissant à l'État le soin de pourvoir à tous les frais relatifs au service et au fonctionnement de cet établissement. Il autorise le Trésorier-Payeur-Général à recevoir et à porter au compte des recettes éventuelles extraordinaires du département, toutes les souscriptions et subventions qui seront versées dans sa caisse au profit de la construction de cet Observatoire, et à accepter le mandatement des dépenses, dans les formes adoptées pour le service météorologique. Il décida pourtant, en principe, qu'une subvention de 20,000 francs serait allouée à la commune de Bédoin pour la construction du chemin d'accès.

Nous ne fûmes pas effrayés de la lourde charge que le Conseil général faisait peser sur la Commission Météorologique de Vaucluse. Nous nous mîmes résolument à

Digitized by Google

l'œuvre ; nous désignâmes tout d'abord parmi nous un Comité d'exécution, dont M. Bouvier fut le Président et dont je suis encore le Trésorier ; M. Giraud en était le Secrétaire.

Nous pensâmes qu'il était tout d'abord nécessaire de faire naître dans les esprits un mouvement en faveur de notre projet. C'est dans ce but que nous fîmes paraître, dès le début de 1879, une brochure de 50 pages avec ce titre : *Description orographique et géologique ; — Vue panoramique ; — Détails historiques ; — Observations météorologiques ; — But et Utilité de l'Observatoire ; — Voies et Moyens d'exécution. — Extrait de la délibération de la Commission Météorologique de Vaucluse,* dans laquelle sont tracées les grandes lignes du projet, dont la dépense est évaluée à 150,000 francs.

Grâce à l'appui que nous trouvâmes chez M. Spuller, alors Préfet de Vaucluse, auprès de ses collègues des départements voisins et des Maires de notre département, grâce au mouvement que nous avions pu faire naître dans les esprits, grâce aussi à la générosité de nos amis, auxquels je suis heureux d'exprimer toute notre reconnaissance, nous recueillîmes en quelques mois la somme de 62,887 fr. 50, en y comprenant, bien entendu, les 10,000 fr. de Raoul Bischoffsheim. Vous me permettrez de ne pas vous en donner le détail.

Le projet détaillé et soigneusement étudié par M. Bouvier, avait été transmis par le Ministre au Bureau Central Météorologique, qui émit un avis favorable. En l'étudiant, le contre-amiral Mouchez, Directeur de l'Observatoire de Paris, déclara que l'établissement projeté présentait la plus grande utilité, au point de vue des observations astronomiques.

Au mois d'août, je représentai notre Comité à la réunion de l'Association Française pour l'avancement des Sciences qui eut lieu à Montpellier. J'y fis une communication, qui ne rencontra pas grandes sympathies, ces Messieurs

Digitized by Google

de la Faculté des Sciences s'étant mis en tête de lancer le projet d'un observatoire météorologique sur l'Aigoual. Elle intéressa pourtant assez deux membres distingués de l'Association, le colonel Laussedat et M. Alfred Angot, pour qu'ils se décidassent à faire l'ascension du Ventoux, afin de juger la question par eux-mêmes. Ils la firent le 6 septembre, avec M. Leenhardt, qui a fait un travail des plus intéressants sur la géologie du Ventoux, et par M. Morard, le très distingué Ingénieur de Carpentras. Ce fut pour M. Angot le thème d'un article très documenté, qui parut dans la *Revue Scientifique* du 1er novembre.

Nous eûmes à ce moment à lutter à Paris contre les partisans de l'Aigoual et du Mézenc, qui vinrent soutenir leurs projets. Je fus assez heureux, avec mes collègues MM. Giraud et Jules Olivier, dans la séance générale où étaient réunis les représentants des Commissions Météorologiques de France, le 1er avril 1880, sous la présidence du Ministre de l'Instruction publique, M. Jules Ferry, de faire décider, à l'unanimité moins une voix, que le premier observatoire de montagne à construire, était celui du Mont-Ventoux.

Fort de cette décision, le Ministre s'est engagé à demander aux Chambres, conformément à la proposition du Bureau central, le vote d'une somme de 50,000 francs pour notre Observatoire. En face de cet engagement, nous nous sommes crus autorisés à déclarer que les travaux de la route allaient être immédiatement commencés. Nous avons fait la route, mais jamais le Ministre n'a pu nous faire obtenir du Parlement les 50,000 francs promis, ce qui nous eût permis d'aboutir rapidement.

Ce n'est pas que les encouragements nous fissent défaut. M. Bouvier recevait du général Farre, Ministre de la Guerre, une lettre dans laquelle il déclarait que la situation du Ventoux était unique pour l'installation d'un poste de télégraphie optique. A la même époque,

Digitized by Google

M. Maillot, professeur de Sériciculture à l'École d'Agriculture de Montpellier, envisageait l'utilisation des bâtiments de l'Observatoire pour l'hivernage des graines de vers-à-soie.

Il fallut, tout d'abord, se préoccuper d'établir le chemin qui conduirait au sommet de la montagne, de créer une route d'accès, qui permettrait d'amener les matériaux nécessaires à la construction des bâtiments, et qui faciliterait ensuite le service de l'Observatoire. Il fut classé comme chemin vicinal, sous la dénomination de chemin de Bédoin à Ste-Croix (point culminant de la montagne). Le tracé de la route fut établi sous la direction de M. Morard, par les agents-voyers MM. Vinet et Tallet, assistés par le cantonnier-chef Provane ; ils n'y épargnèrent ni peines, ni fatigues, et durent plus d'une fois coucher à la belle étoile. Les travaux furent exécutés, en moins de trois ans, par le concours de l'État, du Département et de la Commune de Bédoin. La dépense s'éleva à 78,000 francs.

Nous eûmes ainsi une excellente route carrossable de 6 mètres de largeur, se développant sur une longueur de 22 kilomètres de Bédoin à l'Observatoire, et dont les pentes maximum ne dépassent pas 0,10 par mètre. Elle dessert les hameaux de Ste-Colombe et de St-Estève, les plantations de chênes-truffiers et la Fontaine de la Grave. Elle a été assez bonne dès le début, pour que dans la bonne saison, des services de voitures furent organisés entre Carpentras et le sommet. Mais ç'a été tout autre chose, quand sont venues les automobiles ; je ne doute pas que nombreuses sont celles, parmi les personnes qui m'écoutent, qui sont allées assister au meeting du Ventoux.

Ce qui a été un sujet d'étonnement pour beaucoup, c'est que la route ait été terminée aussi rapidement, et avec aussi peu de frais. Ceux qui connaissent bien la composition de notre montagne, qui est constituée par du calcaire néocomien, n'en ont pas été supris ; les pluies

Digitized by Google

qui tombent sur ces pentes ne causent pas de ravages, ne se précipitent pas en torrents, ne forment pas de rivières; je ne sache pas qu'il y ait une rivière qui y prenne sa source. Le Ventoux est une éponge bienfaisante qui absorbe les eaux qui tombent sur sa vaste surface, les emmaganise dans les énormes cavités creusées en elle, pour les répandre ensuite dans la plaine. C'est de la sorte qu'il donne naissance sur son flanc nord à la fontaine du Groseau et sur son versant sud à la Fontaine de Vaucluse. M. Bouvier a fait sur la relation qui existe entre les quantités de pluie tombées sur la montagne et les crues de la Fontaine des observations que je vous signale.

Le projet des bâtiments de l'Observatoire établi par notre Président, avait été approuvé par M. Mascart et l'amiral Mouchez. Nous avions été heureux de profiter des conseils du général de Nansouty, le père de l'Observatoire du Pic du Midi, qui nous témoigna toujours la plus grande sympathie, celle d'un frère aîné ; il nous honora même de sa souscription.

Le bâtiment sera construit sur le versant méridional de la montagne, à 13m 50 en contre-bas du sommet ; il sera, de la sorte, protégé contre les vents du Nord qui soufflent souvent en tempête à ces hauteurs. L'emplacement destiné à ce bâtiment sera creusé dans la montagne au Midi du point culminant; les déblais, rejetés en avant, permettront d'établir un vaste terre-plein, où aboutira à l'Ouest la route d'accès. M. Bouvier ne pouvait se douter des services que rendrait plus tard ce terre-plein que l'on a vu regorgeant d'automobiles. Un large couloir l'isolera de la montagne et le protègera contre l'humidité.

Il y aura sept pièces au rez-de-chaussée et autant au premier étage. Toutes les pièces seront voûtées (voûtes d'arête) aux deux étages. Au-dessus des voûtes du premier étage, seront placées deux couches superposées de dalles reposant sur du béton pour les protéger et servir

Digitized by Google

de couverture. Toutes les fenêtres ouvrent au Midi. On a prévu la construction d'une citerne.

Il nous parut utile, dans les conditions où nous nous trouvions, et comptant sur la parole du Ministre, qui nous avait promis 50,000 francs, de profiter de la belle saison de 1882 pour préparer l'assiette du bâtiment, en y employant une partie des souscriptions déjà recueillies.

Nous eûmes la bonne fortune de trouver chez le Ministre de l'Agriculture, M. de Mahy, un docteur en médecine, l'appui le plus chaleureux. Venu à Avignon pour présider aux fêtes du Concours régional agricole, il voulut bien nous faire l'honneur de venir présider la cérémonie de la pose de la première pierre de l'Observatoire. Ce fut l'occasion d'une impressionnante manifestation, favorisée le 16 mai 1882 par un temps merveilleux. Tout fut réussi, grâce à une organisation parfaite due à notre Président et au service des Ponts-et-Chaussées. Un excellent déjeuner fut servi à 80 convives (combien peut-il en rester aujourd'hui ?), à l'altitude de 1520 mètres, dans les baraquements de la Fontaine de la Grave, enguirlandée et pavoisée, au milieu d'une population joyeuse accourue en foule de tous les villages des environs. On fit ensuite l'ascension du sommet et à 4 heures on procéda à la pose de la première pierre du soubassement de l'angle S. O. du bâtiment. MM. Bouvier, de Mahy, Naquet et Poujade, prirent successivement la parole; gagnés par l'émotion, Bouvier et moi, nous nous embrassâmes de bon cœur. Je voudrais bien vous citer les noms de tous ceux qui assistèrent à cette fête. Je me bornerai à vous rappeler notre Préfet, M. Assiot, nos deux Députés, MM. Tisserand et Philippe, Directeurs au Ministère de l'Agriculture, M. Stephan, Directeur de l'Observatoire de Marseille, M. Stoeklin, Ingénieur en chef des Bouches du-Rhône, les fonctionnaires des Eaux et Forêts, les Maires d'Avignon, de Carpentras et de Bédoin, et nombre de nos amis, la plupart maintenant disparus.

Digitized by Google

A Bédoin nous attendait un banquet, auquel tout le monde fit honneur, et qui se termina par un déluge de toasts, qui ne ménagèrent pas la modestie des organisateurs de la fête. A minuit, un train spécial nous ramenait chez nous.

Cette journée du 16 mai 1882 fut un beau succès pour la Commission Météorologique de Vaucluse et plus particulièrement pour son Président. Elle nous attira de puissantes sympathies et affermit notre confiance ; mais c'est la question d'argent qui nous préoccupait toujours. Nous ne négligeâmes pas d'aller assister à la séance générale du Bureau Central Météorologique, qui eut lieu le 29 mars 1883 au Ministère de l'Instruction publique sous la présidence de M. Durand, Sous-Secrétaire d'État. Il fut certainement fort gracieux, mais ne nous laissa pas d'espérances à propos de la subvention de 50,000 francs qui nous avait été promise.

Nous fûmes plus heureux à Rouen, où j'allai faire, au nom de la Commission, une communication à l'Association Française pour l'avancement des Sciences qui était réunie en Congrès. Je lus, le 24 août, à la 7e section, un mémoire dont j'ai été heureux de retrouver quelques exemplaires ; je le terminai par la demande du vote des vœux suivants :

1° L'Association Française est priée d'agir auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique et auprès des membres du Parlement pour que l'allocation de 50,000 fr. promise à la Commission Météorologique de Vaucluse pour la construction de l'Observatoire du Ventoux, celle-ci s'engageant à construire la route d'accès et ayant tenu ses engagements, lui soit votée, soit en bloc, soit en parties successives.

2° L'Association Française est priée d'intervenir auprès de M. le Ministre des Postes et Télégraphes, pour que celui-ci veuille prendre à sa charge les travaux nécessaires pour relier l'Observatoire du Mont-Ventoux au réseau télégraphique.

Digitized by Google

3° Le Bureau de l'Association est prié d'accorder une allocation nouvelle. pour aider la Commission Météorologique de Vaucluse à construire l'Observatoire du Mont-Ventoux.

La section de Météorologie de l'Association Française, réunie au mois d'août 1883, désireuse d'encourager la Commission Météorologique de Vaucluse, qui a donné un exemple, trop rarement suivi en France, de ce que peut l'initiative privée, a voté ces trois vœux par acclamation.

Ils furent de même votés par l'Assemblée générale du Congrès, et une nouvelle allocation de 3,000 francs nous fut accordée.

L'Académie de Vaucluse s'est toujours vivement intéressée à la création de l'Observatoire. Si elle n'a voté que la somme de 100 francs, nous ne pouvons nous en étonner, vu l'état de ses finances ; mais si vous consultez la liste des souscripteurs, vous verrez qu'elle est largement représentée. Nous ne devons pas oublier que M. Bouvier a été un de nos membres fondateurs. Si vous avez la curiosité de consulter les procès-verbaux de 1884, vous pourrez y voir que le Président, dans la séance de septembre, met notre Compagnie au courant de l'avancement des travaux qui sont poursuivis avec activité. Toute la partie des bâtiments devant être affectée à l'Observatoire proprement dit, est aujourd'hui terminée, et on peut compter que le service des observations pourra commencer vers le mois de novembre. Je ne me trompais guère, car M. Blanc fut installé comme observateur le 1er décembre.

M. Mascart prouva tout l'intérêt qu'il portait à l'Observatoire, en venant en plein hiver se rendre compte de ce qui avait été fait. L'ascension fut faite le 20 février 1885 ; comme vous pouvez bien le penser, elle fut mouvementée. De Bédoin, on gagna le hameau des Baux ; puis, à dos de mulets, on put faire partie de l'ascension ; on dut

Digitized by Google

Digitized by Google

Plus tard, et pour les mêmes raisons, la ligne souterraine dut être prolongée de 2 kilomètres.

Une question très importante était la protection de l'Observatoire contre la foudre. M. Bouvier se décida à accepter, suivant le conseil de M. Mascart, le système Melsens, qui consiste en de nombreuses aigrettes, toutes reliées entre elles par des tiges métalliques, ce qui constitue pour l'immeuble à préserver une enveloppe protectrice. M. Melsens, savant belge des plus distingués, avait pris le plus vif intérêt à cette application de son système ; il voulut bien se charger d'étudier le projet et d'en combiner l'exécution, aux conditions les plus favorables, avec un constructeur de Bruxelles, M. Emile Closset. Il alla plus loin et nous honora d'une souscription de 2,500 fr. Les travaux furent exécutés au mois de septembre 1886, par M. de Vuyst, contre-maître de la maison Closset, qui se fit assister par un artiste avignonais, notre savant collègue Biret.

Les travaux avaient été poussés avec une grande activité pendant cette campagne de 1885 ; on est parvenu, avant l'hiver, à couvrir le bâtiment dans toute son étendue. Il ne reste plus à faire que les travaux intérieurs de la moitié Est, dont les fermetures extérieures ont été remplacées provisoirement par des cloisons en briques.

Malheureusement, les dépenses ont dépassé nos ressources de 15,000 francs ; nous avons dû, pour parer à ce déficit, céder, par une délibération en date du 9 janvier 1886, à l'Administration des Forêts, l'aile Est du bâtiment, ce qui nous a valu un concours de 10,000 francs. D'un autre côté, le Ministre de l'Agriculture nous a accordé une seconde subvention de 5,000 fr. sur les fonds de l'hydraulique agricole.

Nous avions pu faire honneur à nos affaires, et il nous restait des ressources suffisantes pour parer aux dépenses qu'allait nécessiter l'établissement de l'installation scientifique complète et du paratonnerre Melsens.

Digitized by Google

Nous désirions voir adopter le vœu que l'A. F. A. S., réunie en Assemblée générale le 20 août 1885, au Congrès de Grenoble, émît, sur la proposition de la 7e section : « que l'Observatoire du Mont-Ventoux fût, comme ceux « du Puy-de-Dôme et du Pic du Midi, classé parmi les « Observatoires de l'État » : mais nous dûmes nous conformer à la volonté de M. Mascart et rester indépendants avec son paternel appui.

Les travaux, pendant l'année 1887, se bornèrent à réparer les avaries sérieuses causées par le givre et les tempêtes du vent du Nord, qui plient les tiges de fer comme un roseau.

A partir de 1888, une allocation de 5,000 francs est inscrite en faveur de l'Observatoire du Ventoux au budget du Service Météorologique.

Vous pouvez bien penser que nombreuses furent les ascensions que nous dûmes faire, à partir du moment où la route fut terminée. Le temps était pourtant long dans une jardinière attelée de mulets, qui mettaient tout près de quatre heures pour faire les 22 kilomètres qui séparent Bédoin du sommet. M. Mascart, qui portait, comme vous le savez, le plus vif intérêt à l'Observatoire, venait souvent pour se rendre compte des progrès qui avaient été faits. Si je me rappelle l'ascension qu'il fit les 20 et 21 juin 1888, c'est que je fus très étonné d'y voir M. Crova, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier, qui, au Congrès de 1879, avait, comme Président de la 7e section, fait tout son possible pour m'empêcher de faire ma communication sur nos projets. Je le trouvai bien changé dans ses opinions ; il est vrai que nous avions M. Mascart avec nous ; que M. Mascart était Président de l'Académie des Sciences et que M. Crova était candidat à une place de correspondant de l'illustre Assemblée. M. Crova obtint deux pièces, qu'on lui aménagerait provisoirement pour des études sur l'actinométrie et sur la vapeur d'eau dans l'atmosphère. Il vint s'y installer au mois de juillet

Digitized by Google

avec M. Houdaille, professeur à l'École d'Agriculture de Montpellier. Il en est résulté deux mémoires très intéressants qui ont été publiés dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences de 1889.

Une autre ascension, dont j'ai toujours gardé le souvenir, fut celle dans laquelle mon cher ami, notre grand poète Aubanel, déclama, au moment où le soleil se levait, *La Vénus d'Arles*. Je crois que rarement cet hymne du poète chrétien, à la beauté païenne, produisit un tel effet sur les rares élus qui eurent le bonheur de l'entendre.

En 1889, M. Bouvier publia, pour l'Exposition universelle, un travail sur notre Observatoire, orné de nombreux et intéressants dessins à la plume, dus à notre cher collègue Joseph Eysséric. Vous aurez plaisir à le consulter, car il se trouve certainement dans notre bibliothèque. Vous y verrez, qu'à ce moment, le chiffre des dépenses s'élevait à 78,000 francs pour la construction de la route, et à 102,675 fr. 17 pour celle du bâtiment. Vous y trouverez la liste des subventions qui nous ont été accordées et celle des souscripteurs, qui est intéressante à parcourir. Il estimait qu'une somme de 26,000 francs était encore nécessaire pour tout mettre en état.

C'est alors que nous eûmes le très grand regret de voir l'ami Bouvier nous quitter. Il avait été appelé à Paris comme Inspecteur général des Ponts et Chaussées ; il fut longtemps hésitant, mais la pensée de se rapprocher de ses fils le décida à accepter. Il partit emportant les regrets de tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre et avaient été à même d'apprécier toutes ses belles qualités de travailleur et d'homme.

Son successeur, M. Lefebvre, s'intéressa vivement à l'Observatoire ; il mit au service de notre œuvre l'expérience d'un homme qui avait beaucoup voyagé, beaucoup vu et beaucoup retenu. Il s'occupa tout d'abord d'assainir le bâtiment et de lutter contre l'humidité qui menaçait les constructions et la santé des habitants. Il se préoc-

Digitized by Google

cupait beaucoup de mettre un terme à l'envahissement de l'Observatoire par les passants et les touristes. Il avait fallu céder devant le désir des gens de Bédoin, qui se considéraient comme chez eux à l'Observatoire ; on avait dû abandonner une partie du rez-de-chaussée à un hôtelier du pays. Le projet de M. Lefebvre était, pour faire cesser cet état de choses, de créer un hôtel au voisinage du sommet. Il est certain que, s'il était resté plus longtemps dans Vaucluse, on n'aurait pas dû attendre jusqu'en 1904 pour voir s'élever un hôtel sur le Ventoux.

Après lui vint l'ami Dyrion, qui ne fut jamais un partisan passionné de la Météorologie; mais l'impulsion était donnée, et ces Messieurs des Ponts-et-Chaussées continuèrent à suivre la voie que leur avaient montrée MM. Bouvier et Lefebvre. Ils étaient, du reste, énergiquement soutenus par M. Mascart, qui tenait toujours à ce que l'Observatoire restât la propriété de la Commission Météorologique de Vaucluse.

Il l'est encore et le distingué successeur de M. Mascart au Bureau central de Météorologie, M. Angot, nous montre combien il s'y intéresse. Il a, du reste, trouvé en M. Gubian, notre sympathique Ingénieur en chef, un collaborateur zélé, actif et compétent. Je me bornerai à rappeler qu'il a fait installer à l'Observatoire le chauffage central et les fermetures métalliques.

La guerre a quelque peu désorganisé le service de l'Observatoire qui fonctionne régulièrement aujourd'hui. Nous le verrons reprendre sa vie normale après la victoire.

Je vous demande pardon, Mesdames et Messieurs, d'avoir ainsi abusé de votre indulgence pendant un aussi long temps. Vous devrez en accuser ceux qui m'ont persuadé que je devais à la mémoire de M. Bouvier de faire l'historique de la création de l'Observateire du Ventoux. Je l'ai fait de grand cœur, persuadé que vous sauriez apprécier, comme ils le méritent, les services qu'a rendus

Digitized by Google

notre collègue dans ces circonstances délicates et difficiles. M. Mascart, qui se connaissait en hommes et avait pu apprécier ses grandes qualités, émit l'idée, au moment où M. Bouvier mourut, que son buste devrait être installé à la place d'honneur dans le Bureau de l'Observatoire. Il disparut malheureusement peu après et l'idée n'a pas trouvé d'écho ; le moment ne me paraîtrait pas bien choisi pour la reprendre.

Contentons-nous, à l'heure actuelle, de saluer cet enfant de l'Ardèche, devenu avignonais par son mariage avec Mademoiselle Barrelet. Il s'intéressa à toutes nos œuvres locales et fut un des membres de l'Académie, lors de sa résurrection. Son nom, le nom de Marius Bouvier, restera toujours inséparable de la création de l'Observatoire du Mont Ventoux.

Dr PAMARD.

Digitized by Google

Digitized by Google

CATALOGVE DESCRIPTIF

DES

ANTIQVITÉS ROMAINES

DV

MVSÉE MVNICIPAL

DE VAISON,

ORNÉ DE PLANS ET DE GRAVURES,

par M. l'Abbé J. SAUTEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

ANTONIO · HERON · DE · VILLEFOSSE

INSTITVTI · GALLICI · SOCIO
IN MVSEO · LVPARENSI · CONSERVATORI
IN · SCHOLA · SORBONENSI
ARTIS · EPIGRAPHICAE · ET · VETERIS · HISTORIAE
PRAESTANTISSIMO · PROFESSORI
IN · MVLTAS · ACADEMIAS · COOPTATO · VIRO
MAGISTRO · INCOMPARABILI
QVI · PLVRIMA · ET · NOVA · DE · REBVS · A · ROMANIS
IN · GALLIA · GESTIS · MAGNA · CVM · SCIENTIA · EDOCVIT

IOSEPHVS · SAVTEL · AB · HOC · DOCTISSIMO · VIRO
SEMPER · ADIVTVS · ATQVE · PROBATVS
HVNC · DE · CIVITATE · VASIENSI · LIBRVM
GRATISSIMO · ANIMO · LIBENTER
DEDICAVIT

Digitized by Google

Digitized by Google

Lettre de M. Antoine HÉRON DE VILLEFOSSE

Président du Comité d'Archéologie.

La Fosse, ce 15 septembre, 1918.

Mon cher Abbé,

Vous avez bien voulu m'envoyer les bonnes feuilles de votre Catalogue descriptif *du futur Musée de Vaison. Avant même d'être en possession de l'asile où vous voudriez voir réunis et mis en valeur les objets destinés à former ce Musée municipal, vous les présentez au public avec toute l'émotion d'un père soucieux d'assurer le sort de ses enfants. Vous n'oubliez rien de ce qui peut faire ressortir leurs qualités, de ce qui peut attirer sur eux l'attention et la bienveillance. Comment ne pas s'intéresser à leur infortune ? Comment ne pas souhaiter avec vous à ces déshérités une situation meilleure, un abri digne d'eux et de la ville dont ils éclairent la plus lointaine histoire ?*

Vous montrez clairement dans votre introduction combien il était urgent de prendre en main la protection de ces monuments, abandonnés depuis trop longtemps aux caprices du sort et dont un grand nombre a déjà disparu sans laisser de traces. Feuillets de l'histoire de Vaison à l'époque romaine, pour la plupart déchirés et meurtris, ils nous conservent cependant les renseignements les plus intéressants et les plus authentiques sur la vieille cité des Voconces. Ces pierres à moitié brisées méritent nos respects. Celles qui sont consacrées aux dieux nous éclairent sur la religion et ses pratiques ; elles remontent au temps où on invoquait Mercure, Silvain, les Proxumes, les Génies et les divinités topiques. Plusieurs nous ont conservé les noms et les titres des prêtres chargés d'honorer ces dieux. D'autres nous font connaître les habitants de la ville, l'organisation municipale, les fonctionnaires particuliers aux Voconces.

Digitized by Google

Plus importants encore sont les textes rappelant les illustrations du pays. Parmi ces enfants de Vaison, aucun n'a joué un rôle historique plus considérable, aucun n'a porté un nom plus connu, ni entouré d'un plus vif éclat, que Burrus. Un heureux coup de pioche avait fait sortir du sol l'inscription honorifique élevée à ce grand homme par ses compatriotes. Elle était venue apporter aux historiens des lumières inattendues sur sa patrie et sur sa carrière, sur les fonctions qu'il avait exercées avant de parvenir au grand honneur de la préfecture du prétoire ; elle avait permis d'établir de lui une biographie tout à fait sûre. A la gloire d'avoir donné le jour à Burrus Vaison pouvait donc ajouter celle de conserver un document lapidaire, qui constatait les diverses étapes de son existence. C'était assurément l'une des plus précieuses inscriptions exhumées de notre vieux sol gaulois. Cette inscription n'est plus à Vaison, et tout en regrettant que les autorités n'aient pu faire le geste nécessaire pour arrêter son départ, il faut se réjouir qu'elle ait été recueillie par le musée d'Avignon. On pouvait craindre pour elle un déplacement beaucoup plus lointain.

Ce n'est pas seulement au point de vue épigraphique que les antiquités de Vaison réclament l'attention. Le beau Recueil des bas-reliefs de la Gaule, *que publie avec tant de dévoûment et d'ardeur le commandant Espérandieu, nous fait voir que les monuments figurés, les pannneaux décoratifs, les débris d'architecture s'y rencontrent en abondance ; ils nous aident à mieux comprendre la vie, les mœurs, les idées et les croyances. Une statue sortie presque intacte des flancs de la colline de Puymin, la réplique du Diadumène de Polyclète, était venue attester les goûts artistiques des Voconces et leur admiration pour l'art grec. Reproduction d'une des œuvres les plus célèbres de la sculpture antique, elle apportait aux historiens de l'art un document de la plus haute valeur. Pourquoi faut-il que cette précieuse statue ait pris le chemin de l'exil et qu'elle ait été ravie à nos collections françaises ? Elle est maintenant, à Londres, au musée britannique.*

En vain des voix éloquentes s'élevaient pour signaler le danger de telles dispersions. En 1908, la Municipalité demandait l'amé-

Digitized by Google

nagement du cloître pour y exposer les objets antiques, et depuis vous avez combattu avec elle pour conjurer ce déplorable exode et pour empêcher le retour de ces faits regrettables. Chaque année vous êtes revenu à Vaison. Encouragé et soutenu par le Comité d'archéologie, vous y avez exécuté des fouilles heureuses, vous avez su intéresser à vos recherches les propriétaires du pays et vous avez eu le bonheur de trouver chez le maire de Vaison et ses collaborateurs le concours le plus éclairé. Avec sa haute intelligence, M. Buffaven a très bien compris les avantages que pouvait procurer à ses concitoyens une organisation locale du service des antiquités ; il est devenu dans cette entreprise votre associé le plus convaincu et le plus fidèle. Si, par suite de circonstances indépendantes de votre volonté et de la sienne, le musée n'est pas encore construit, du moins sa construction a-t-elle été décidée en principe ; la nécessité de sa création est officiellement reconnue. Vous avez pris un moyen original pour hâter la réalisation définitive de ce projet ; j'espère qu'il réussira. Je souhaite ardemment que les pouvoirs publics récompensent votre empressement méritoire et que la Providence favorise une ardeur aussi confiante.

Désormais les touristes et les archéologues seront mieux informés. Sûrs de ne pas perdre leur temps, ils quitteront pour quelques heures la grande vallée du Rhône et remonteront celle de l'Ouvèze jusqu'à l'ancienne capitale des Voconces. Ils sauront que Vaison réclame et attend leur visite. S'ils n'y contemplent pas, comme à Orange et à Arles, de grands édifices, du moins ils y trouveront un ensemble d'antiquités, dont le nombre s'accroît tous les jours ; ils y étudieront l'emplacement de ce théâtre antique, d'où vous avez fait sortir récemment deux statues impériales, l'une en costume militaire, revêtue d'une cuirasse à reliefs, la plus belle que la Gaule ait encore fournie, l'autre en costume héroïque. La tête de la première était mobile et n'a pas été retrouvée ; sur les reliefs de la cuirasse, la sage Minerve apparaît armée pour le combat et couronnée par la Victoire, présage heureux, si bien justifié, dans les circonstances tragiques que nous traversons, par les admirables exploits de nos soldats. La seconde représente l'empereur Hadrien, coiffé d'une couronne de chêne, dans l'attitude et la pose d'un dieu. Ces deux

Digitized by Google

œuvres fournissent des dates pour l'histoire du développement et de la prospérité de la ville antique.

Je me souviens avec plaisir du jour déjà lointain, où je fus vous surprendre dans votre vieux logis de la rue du Pont-Trouca pour vous entretenir de Vaison. J'avais voyagé toute la nuit : le matin je m'arrêtais à Avignon et je frappais de bonne heure à votre porte. Une longue causerie nous fit passer en revue les moyens de poursuivre avec un peu plus de méthode une exploration, qui promettait d'être encore très fructueuse. Vous avez comblé mes vœux et réalisé mes espérances en vous dévouant à cette œuvre. Je saisis cette occasion pour vous en remercier très cordialement.

L'Académie de Vaucluse, qui a rendu tant de services à la science, qui ne néglige jamais une occasion nouvelle de défendre la cause de nos antiquités nationales, a soutenu vos efforts et stimulé votre zèle. Elle a droit, comme vous, aux remercîments et aux félicitations de tous ceux qui ont le culte de nos vieux souvenirs.

Souhaitons maintenant que des événements propices vous permettent d'assister bientôt à l'inauguration du musée archéologique de Vaison tel que vous l'avez rêvé. Vous y installerez vous-même les monuments que vous avez décrits avec piété et dont les images parlent si éloquemment aux yeux et à l'intelligence de vos lecteurs. Enfin vous nous donnerez sans tarder un inventaire aussi parfait que possible de tous les monuments, qui ont été enrichir les collections publiques ou privées, et vous y joindrez les indications propres à éclairer les recherches. Naturellement ces monuments sont les plus beaux et les plus importants, ce sont ceux qui apportaient à la science ou à l'histoire de l'art des informations d'une valeur particulière. Leur intérêt même a été la cause de leur dispersion. Désormais ces fuites malheureuses ne se renouvelleront plus : Vaison gardera avec un soin jaloux les reliques de son passé ; les édiles de la vieille cité vous aideront à les classer dans le Musée qui va naître et dont nous attendons l'essor avec une légitime impatience.

Agréez, mon cher Abbé, la nouvelle assurance de mes sentiments très dévoués.

A. HERON DE VILLEFOSSE,

Président du Comité d'Archéologie.

Digitized by Google

Catalogue Descriptif des Antiquités Romaines

DU

MUSÉE DE VAISON.

INTRODUCTION.

Depuis de nombreuses années, les archéologues, les érudits et tous ceux qui s'occupent d'histoire gallo-romaine, désiraient la création d'un musée à Vaison. Déjà, en 1892, M. Camille Jullian, dans son *Gallia* [1], la souhaitait ardemment; dès cette époque, M. Antoine Héron de Villefosse l'a favorisée de toute son influence ; ensuite M. André Hallays n'a cessé de la demander aux pouvoirs publics, et il n'y a personne qui ne regrette sincèrement la dispersion aux quatre coins du monde des richesses artistiques du sol vaisonnais.

Les faits sont déplorables : pendant plus d'un siècle, les habitants de la région ont pu vendre à volonté, au plus offrant, les objets que le hasard des travaux de la campagne ou des recherches intentionnelles leur avaient livrés. C'est ainsi que beaucoup de collections publiques et privées possèdent des antiquités de Vaison ; les musées régionaux, depuis Marseille jusqu'à Paris, en sont pourvus ; le *British Museum* a acquis le Diadumène, et nombre de musées étrangers, y compris celui de Berlin, se réclament de la capitale méridionale des Voconces ; j'ai même lu dans un journal américain une proposition de vente de statues antiques, trouvées à Vaison. Voilà comment le riche patrimoine de cette ville s'est dispersé à tous les vents, et je sais quelles difficultés j'ai dû vaincre, pour réunir en un catalogue à peu près complet tous les objets qui y ont été découverts [2].

1. C. Jullian, *Gallia*, p. 264.
2. *Catalogue des objets antiques trouvés à Vaison* (à paraître prochainement).

Digitized by Google

Cet exode va peut-être s'arrêter : non seulement les lois récentes défendent sous des peines très sévères l'exportation de nos trésors archéologiques, mais de plus, un jour tout nouveau vient d'être jeté sur cette question si importante du musée de Vaison : et s'il est un peu ambitieux de dire que c'est chose réglée aujourd'hui, du moins peut-on affirmer qu'un grand pas a été fait vers la solution et que ce désir si légitime sera bientôt une réalité.

C'est pourquoi nous croyons utile de publier un Catalogue des Antiquités gallo-romaines, qui sont destinées à devenir le noyau des futures collections du musée municipal. Essayons auparavant de déterminer les origines de ces collections et d'en distinguer les éléments.

I. Les Origines.

Sous les différentes municipalités qui l'ont gouvernée depuis un demi-siècle, la ville de Vaison a gardé fidèlement les objets antiques, qui étaient trouvés dans les biens communaux ou qui lui étaient donnés par des particuliers. On faisait ordinairement deux parts de ces objets : les uns, de peu de volume ou d'une matière plus fragile, ont été placés à la Mairie ; les autres, plus encombrants, ont été installés au cloître de la cathédrale.

Evidemment cette manière de faire laissait beaucoup à désirer : d'abord, il n'existait pas de registre d'entrées, et, de ce fait, nous ne possédons aucun renseignement sur les objets que l'on a recueillis ; de plus, ces débris antiques, livrés pour ainsi dire au public ou entassés dans quelque placard, souffraient autant et même plus que dans la terre, où ils avaient été enfouis ; enfin, et surtout, cette organisation rudimentaire n'encourageait point les donateurs et ne favorisait en aucune manière l'arrivée de nouvelles richesses archéologiques, parce qu'on ne les voyait point gardées, étiquetées, collectionnées et surveillées avec soin et méthode.

Les choses en étaient là, lorsque les fouilles que je fis faire au théâtre de Vaison, en 1911, en 1912 et en 1913 attirèrent de nouveau l'attention sur cette question : M. Buffaven, maire de Vaison, vit tout de suite les avantages qu'une organisation locale pouvait avoir pour sa petite patrie, et il s'est mis à l'ouvrage.

Des pourparlers sont engagés avec M. Henri Durel, propriétaire du terrain, sur lequel est construit le théâtre ; ils ont pour

Digitized by Google

but de donner à la ville de Vaison toute la propriété de Puymin, avec le monument proprement dit et les antiquités qui y ont été mises à jour. Comme l'a fort bien compris le Conseil municipal, il ne s'agit pas seulement d'empêcher le nouvel exode

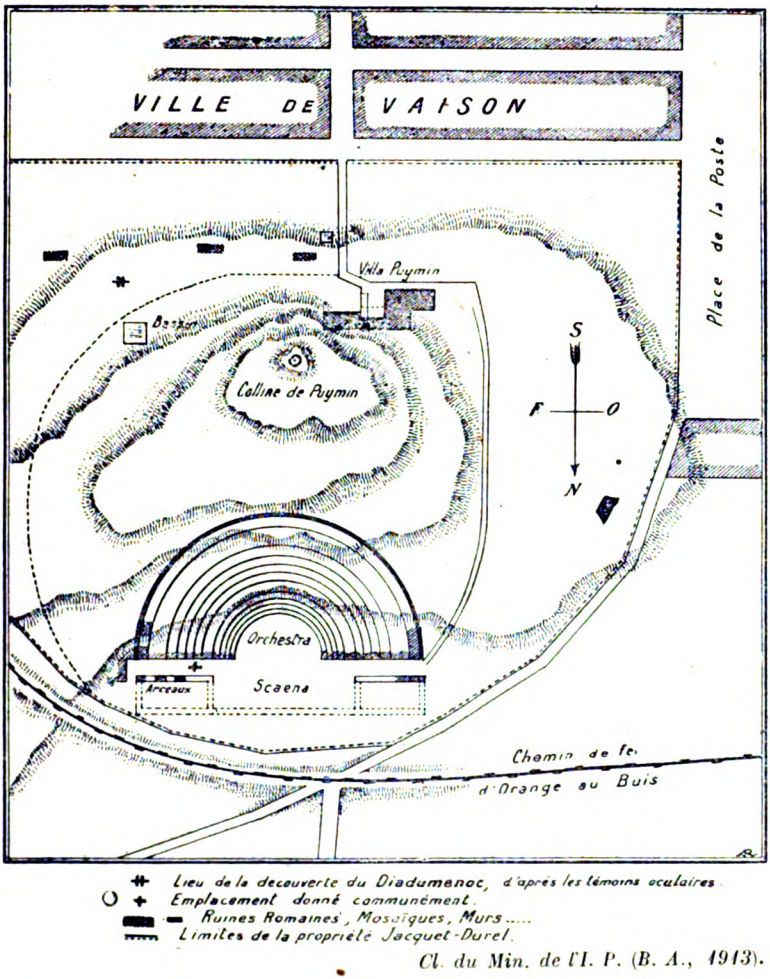

Fig. 1. — Vue d'ensemble de la propriété de Puymin, avec la place du théâtre, les bassins de Jacquet et le lieu de la découverte du Diadumène.

des statues qui ont été découvertes, il faut faire plus que cela et profiter de ce premier achat pour créer à Vaison une collection locale, destinée à garder sur place les richesses archéologiques trouvées dans la commune et les environs.

Digitized by Google

Voilà donc le musée de Vaison établi en principe : il ne reste plus qu'à grouper les antiquités que possède la Ville et à les présenter au public.

Espérons qu'un avenir prochain verra la réalisation de ce projet : les nombreuses sympathies qu'il a suscitées nous permettent d'avoir pleine confiance dans le succès de l'œuvre. Assurément, ce musée n'aura tout d'abord aucun des perfectionnements modernes des grands musées européens, mais il existera, et ce fait à lui seul suffira pour lui assurer un développement rapide.

II. Les Éléments.

D'ailleurs, cette existence ne sera pas un mythe, mais, au contraire, une réalité puissante : car un nombre important d'objets de toutes sortes vont permettre d'en constituer immédiatement le noyau, et ce noyau sera des plus intéressants dès l'origine par la variété et l'authenticité des pièces.

J'y distinguerai quatre groupes bien déterminés, quoique d'importance inégale.

* * *

Le fonds le plus ancien est certainement celui du Cloître : il comprend la série des sculptures sur marbre ou sur pierre, découvertes au cours du siècle précédent sur les communaux, ou données à la Ville par de généreux particuliers. Il y a là des cippes funéraires et quelques inscriptions d'un certain intérêt ; mais on y voit surtout de nombreux fûts de colonnes en marbre ou en pierre, des bases bien dessinées, des fragments d'ornementation murale, des panoplies curieuses, des bas-reliefs, etc..., provenant sans doute des grands monuments, qui ornaient la Ville et ses alentours [1].

* * *

Le second groupe d'objets est plus restreint : il comprend toutes les antiquités découvertes sur la colline de Puymin avant le mois d'août 1911, date à laquelle je commençai les fouilles

[1] Voyez à ce sujet, Sterrett, I, n° 215, 216, 232, 233, 236.

Digitized by Google

du théâtre. Ce sont surtout des objets en marbre ou en pierre, mis à jour dans les nombreuses explorations que fit Jacquet sur sa propriété ou les quelques découvertes fortuites réalisées par M. Durel, son gendre. Le Diadumène est sorti de cette collection avec quelques pièces plus rares, dont le possesseur put tirer un prix convenable [1]. Il y a encore sur place de nombreux fragments de statues, de décoration, de sculpture : entablements, corniches, chapiteaux, colonnes, revêtements de marbre et autres

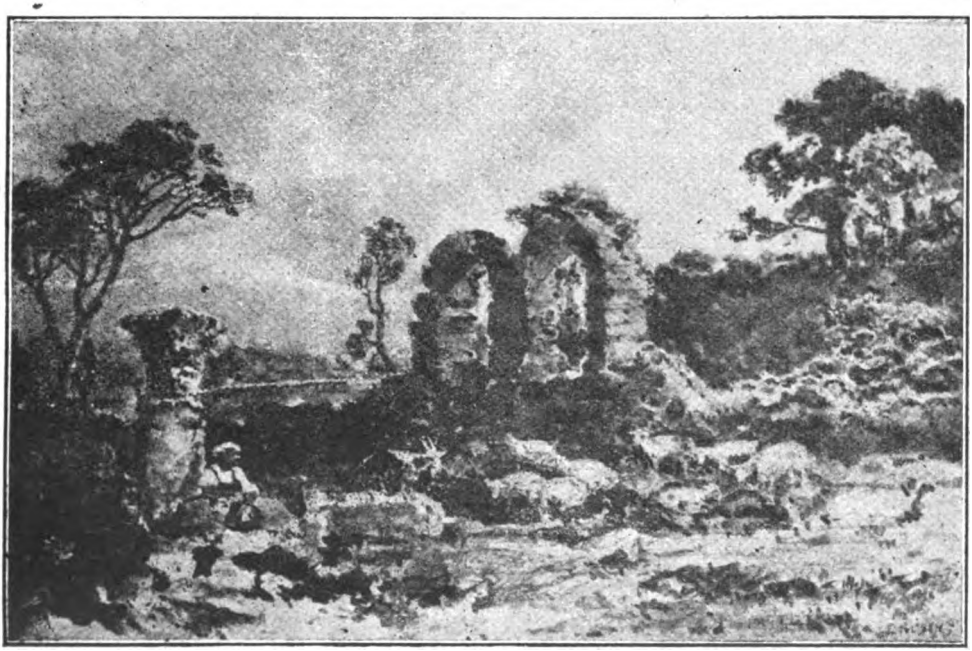

Cl. de la coll. J. Charles-Roux.

Fig. 2. — État du théâtre et de ses constructions au milieu du XIX[e] siècle, d'après une aquarelle de J.-B. Laurens, de la Bibliothèque de Carpentras.

débris du même genre. Les uns furent fixés par Jacquet au-dessus de deux bassins qu'il possédait au levant et au midi de la colline [2], d'autres sont répandus un peu partout dans la propriété, soit dans l'hémicycle du théâtre lui-même, soit autour du monument, soit devant la villa de Puymin ; d'autres enfin sont

1. Espérandieu, *Bas-Reliefs*, t. III, n° 2568 (avec bibliographie) — B. A., 1914, p. 296-299. — Reinach (Sal.), *Catalogue*, 1917, t. I, p. 52.

2. Cf fig. 1.

Digitized by Google

Voilà donc le musée de Vaison établi en principe : il ne reste plus qu'à grouper les antiquités que possède la Ville et à les présenter au public.

Espérons qu'un avenir prochain verra la réalisation de ce projet : les nombreuses sympathies qu'il a suscitées nous permettent d'avoir pleine confiance dans le succès de l'œuvre. Assurément, ce musée n'aura tout d'abord aucun des perfectionnements modernes des grands musées européens, mais il existera, et ce fait à lui seul suffira pour lui assurer un développement rapide.

II. Les Éléments.

D'ailleurs, cette existence ne sera pas un mythe, mais, au contraire, une réalité puissante : car un nombre important d'objets de toutes sortes vont permettre d'en constituer immédiatement le noyau, et ce noyau sera des plus intéressants des l'origine par la variété et l'authenticité des pièces.

J'y distinguerai quatre groupes bien déterminés, quoique d'importance inégale.

* * *

Le fonds le plus ancien est certainement celui du Cloître ; il comprend la série des sculptures sur marbre ou sur pierre, découvertes au cours du siècle précédent sur les communaux, ou donnés à la Ville par de généreux particuliers. Il y a là des cippes funéraires et quelques inscriptions d'un certain intérêt ; mais on y voit surtout de nombreux fûts de colonnes en marbre ou en pierre, des bases bien dessinées, des fragments d'ornementation murale, des panoplies curieuses, des bas-reliefs, etc..., provenant sans doute des grands monuments, qui ornaient la ville et ses alentours [1].

* * *

Le second groupe d'objets est plus restreint : il comprend toutes les antiquités découvertes sur la colline de Puymin avant le mois d'août 1911, date à laquelle je commençai les fouilles

1. Espérandieu, *Bas-Reliefs*, t. I, nos 275, 276, 289, 292, 295.

Digitized by Google

du théâtre. Ce sont surtout des objets en marbre ou en pierre, mis à jour dans les nombreuses explorations que fit Jacquet sur sa propriété ou les quelques découvertes fortuites réalisées par M. Durel, son gendre. Le Diadumène est sorti de cette collection avec quelques pièces plus rares, dont le possesseur put tirer un prix convenable [1]. Il y a encore sur place de nombreux fragments de statues, de décoration, de sculpture : entablements, corniches, chapiteaux, colonnes, revêtements de marbre et autres

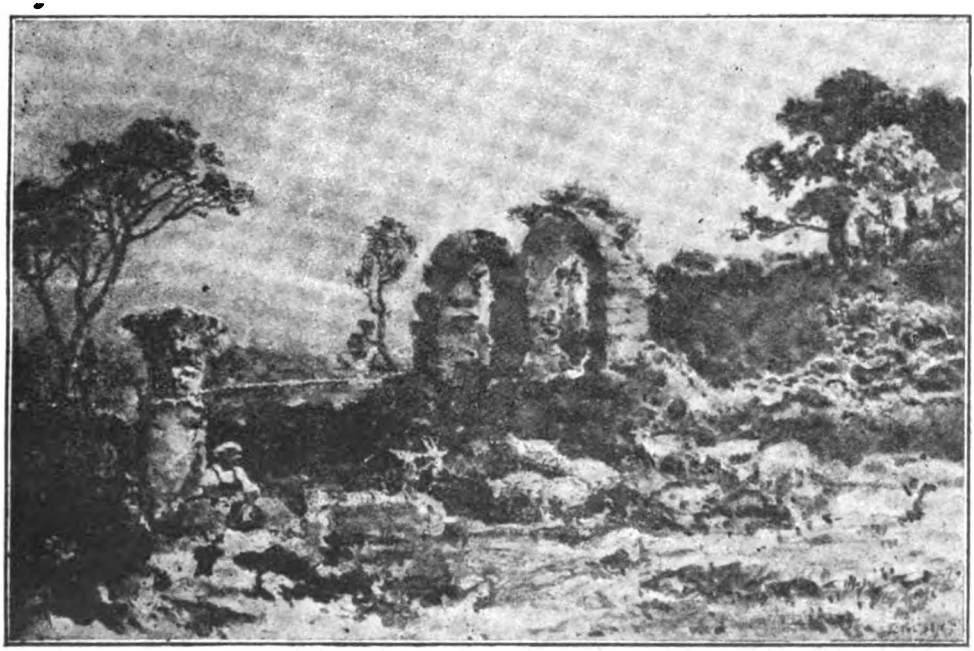

Cl. de la coll. J. Charles-Roux.

Fig. 2. — État du théâtre et de ses constructions au milieu du XIX[e] siècle, d'après une aquarelle de J.-B. Laurens, de la Bibliothèque de Carpentras.

débris du même genre. Les uns furent fixés par Jacquet au-dessus de deux bassins qu'il possédait au levant et au midi de la colline [2], d'autres sont répandus un peu partout dans la propriété, soit dans l'hémicycle du théâtre lui-même, soit autour du monument, soit devant la villa de Puymin ; d'autres enfin sont

1. Espérandieu, *Bas-Reliefs*, t. III, n° 2568 (avec bibliographie — B. A., 1914, p. 296-299. — Reinach (Sal.), *Catalogue*, 1917, t. I, p. 52.

2. Cf fig 1.

Digitized by Google

conservés à l'intérieur de la maison de M. Durel [1]. En général, leur authenticité ne saurait être mise en doute, mais il faut être plus circonspect sur la détermination du lieu de leur découverte [2].

Coll. Alph. Gilles, Avignon.

Fig. 3. — Le Diadumène (vu de profil), d'après une photographie prise en 1863, avec les restaurations de Raspail (main gauche et bandeau).

Le troisième groupe constitue ce que j'appellerai le fonds de la Mairie et comprend toutes les antiquités données à la Ville à différentes dates au cours du siècle dernier. La plus grosse partie de ce fonds est formée par les objets, qui ont été découverts en 1884, lorsqu'on créa le nouveau cimetière sur la rive gauche de l'Ouvèze [3]; ils ont été mis à jour, soit en creusant les fondations du mur d'enceinte, soit en établissant les premières tombes. Ils sont presque tous d'origine funéraire: il y a là quelques objets en verre, d'élégantes amphores, des urnes, des coupes, des vases et des bouteilles à long col, avec marques de verriers. Le bronze est représenté par des lampes, des sondes, des miroirs métalliques assez bien conservés; il y a aussi des vases en plomb, des dés à jouer et quelques outils en fer, qu'il n'est pas possible de dé-

1. J. Sautel, *Théâtre*, p. 31 à 54 (Catalogue).
2. J. Sautel, *Note sur le Diadumène*, dans B. A., 1914, p. 296-300.
3. *Inventaire des objets trouvés au nouveau Cimetière*, ms. des Archives municipales de Vaison, 15 décembre 1884.

Digitized by Google

terminer. Mais c'est principalement la poterie qui est abondante : j'y ai trouvé des urnes en terre rouge et jaune, des coupes, des assiettes, des tasses, des lampes, etc.., dont l'ensemble forme un total de plus de quarante pièces.

A ce fonds primitif sont venus s'ajouter les quelques objets, qui d'année en année ont été donnés à la Mairie [1], comme ceux qui furent trouvés dans la fondation du nouveau bureau des Postes et Télégraphes.

Toutefois, je ne saurais oublier un groupe assez important d'antiquités, qui ont enrichi dernièrement la petite collection municipale. En effet, en 1912, une société locale se constitua dans le but de dégager le grand égout de Vaison, dit *des Dominicains*, utilisé depuis l'époque gallo-romaine et obstrué peu à peu par les immondices de toute nature, qui y ont été jetées dans la suite des âges. Cette exploration produisit non seulement le résultat cherché, mais elle procura encore aux terrassiers le plaisir de rendre au jour quelques objets intéressants ; et au milieu de beaucoup de débris et de ruines de tou-

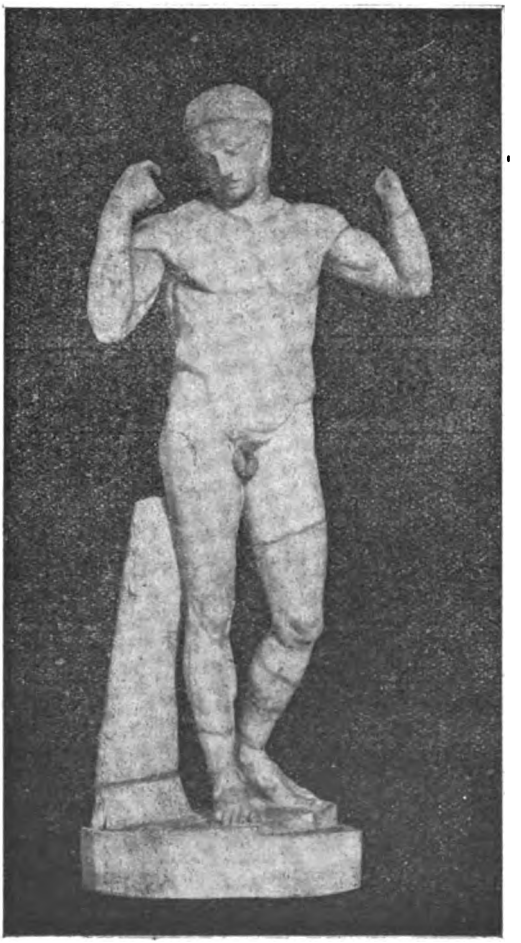

Fig. 4. — Le Diadumène de Vaison, d'après l'original conservé au Bristish Museum [2].

1. R. E. A., 1911, p. 199.

2. Voir au frontispice le détail de la tête et du buste, d'après une photographie de la collection de M. Alph. Gilles, Avignon.

Digitized by Google

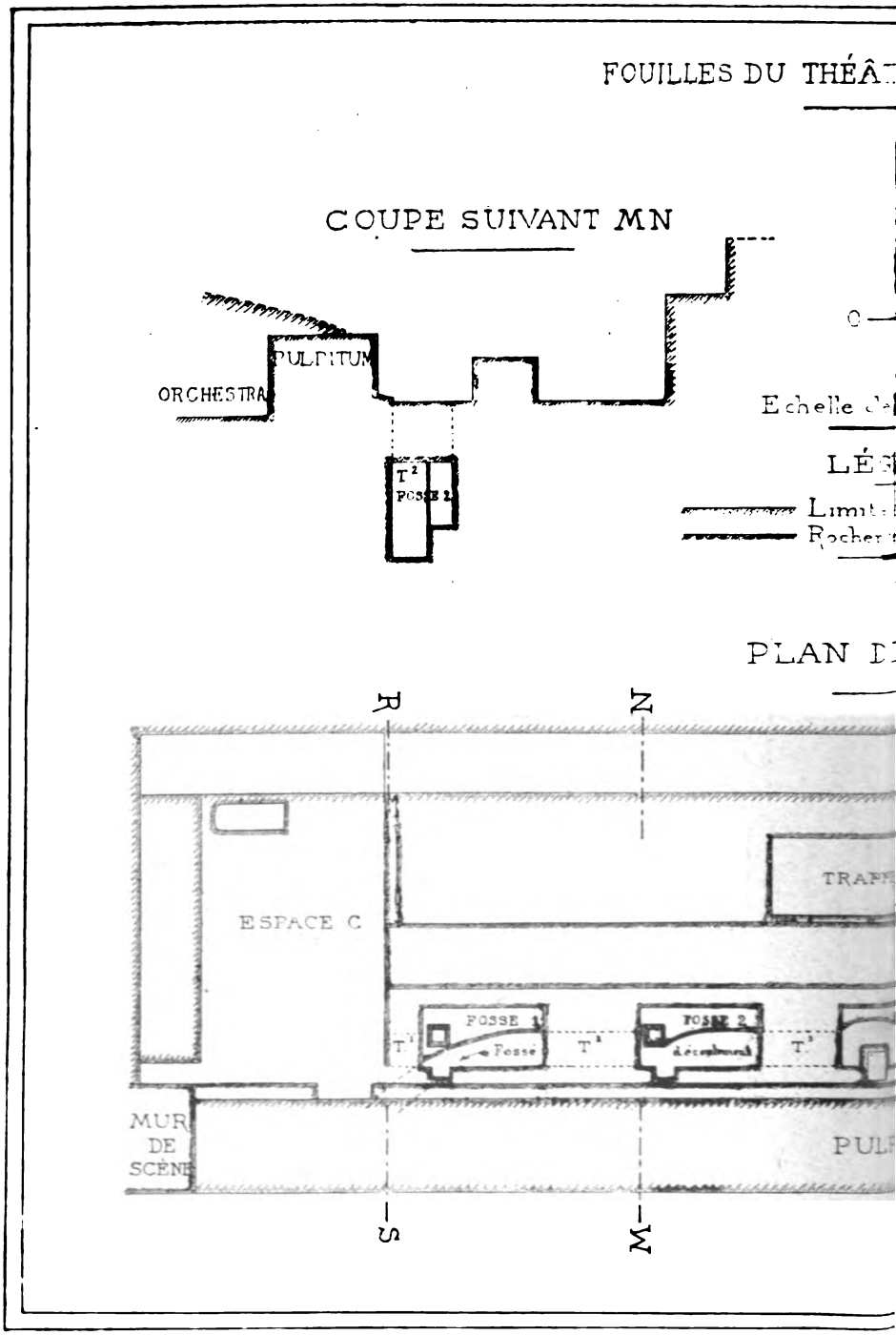

Fig. 5. — Plan des Fouilles de 1911 (moitié du fossé du rideau, côté

Digitized by Google

ROMAIN DE VAISON.

COUPE SUIVANT RS

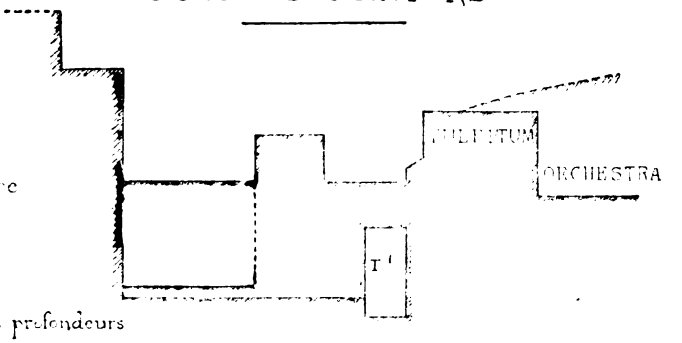

-E

08 p mètre

IDE

Fouilles
à diverses profondeurs

NSEMBLE

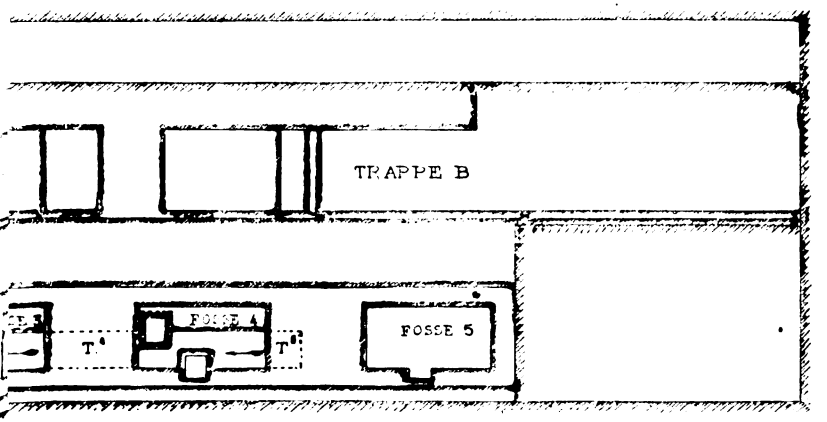

UM

Cl. du Ministère de l'I. P. (B. A. 1912)

st), dressé à l'échelle de 0,008 par mètre, par M. Doutavès, architecte.

Digitized by Google

tes sortes, je pus identifier un joli autel aux Proxsumes, un autel anépigraphe à Sylvain, de nombreux fragments de statues, avec une quantité de morceaux de revêtements et de tables décoratives en marbre [1].

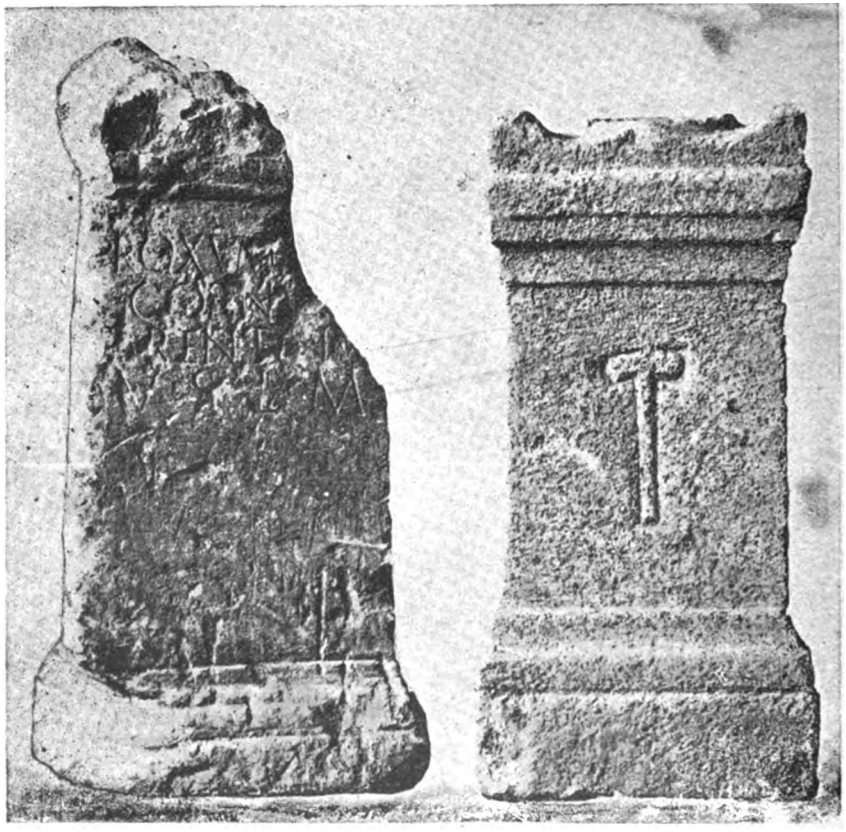

Cl. du Min. de l'I. P. (B. A., 1913).

Fig. 6. Découvertes de 1912, dans le grand égout romain : Autels aux Proxsumes et à Sylvain (Cf. *Catalogue*, nos 3 et 186).

*
* *

Le dernier groupe d'antiquités, qui servira de base au Musée de Vaison, comprendra toutes les statues et fragments de sculptures, que je mis au jour au cours des trois campagnes de fouilles

1. J. Sautel, *Deux autels*, dans B. A., 1914, p. 292-296.

Digitized by Google

de 1911, de 1912 et de 1913 dans les *hyposcaenia* du Théâtre romain [1].

Guidé, en effet, par quelques sondages, que je fis exécuter en 1909, au moment du Congrès de la Société Française d'Archéologie, je me mis à explorer méthodiquement l'emplacement de la scène, que Jacquet, ignorant du plan des théâtres anciens, risquait fort d'avoir omis dans ses recherches minutieuses.

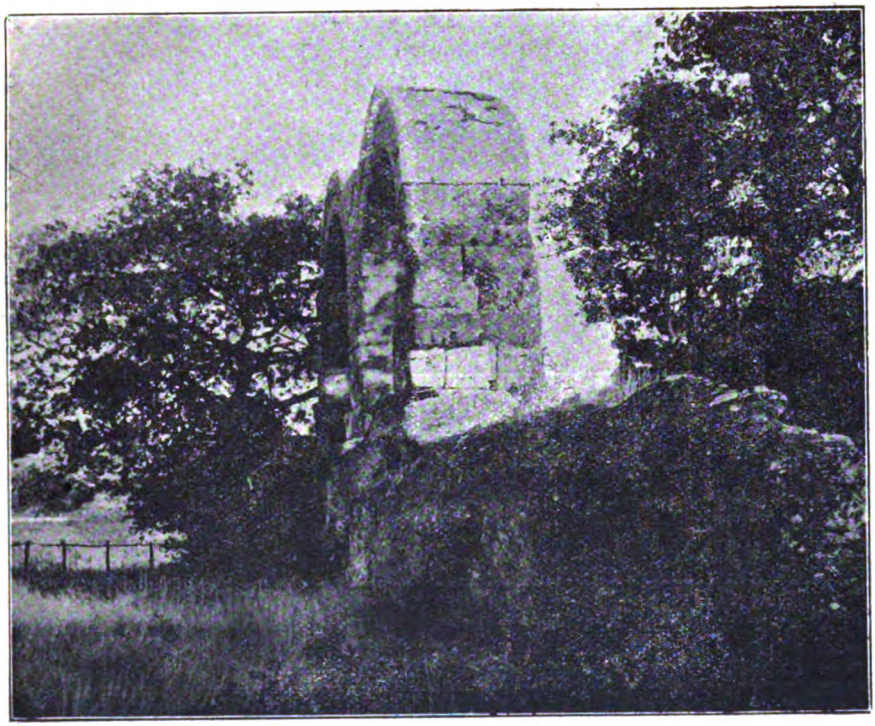

Fig. 7. — Ruines du théâtre (état actuel) : Arceaux faisant partie du mur des *parascœnia* (côté de la *cavea*) et établis sur le rocher taillé en forme de mur. (cf. fig. 1).

Grâce à l'intervention de M. de Villefosse et aux rapports favorables de M. Camille Jullian, j'obtins un secours annuel du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, par l'intermédiaire du Comité des Travaux historiques et scientifiques : l'importance des résultats acquis suffit amplement à justifier la justesse de ces prévisions.

1. J. Sautel, *Fouilles de 1911, 1912, 1913*, dans B. A., 1912, p. 210-219 ; 1913, p. 227-235 ; 1914, p. 91-96.

Digitized by Google

L'année 1911 fut surtout une année d'orientation et de déblaiement : partis de l'extrémité orientale de la *scaena*, les ouvriers en nettoyèrent environ le quart ; c'est alors qu'apparurent les cavités des *hyposcaenia*, creusées dans le rocher, et en particulier le fossé du rideau, dont je pus établir le fonctionnement d'après les travaux de Mazois sur Herculanum et ceux de M. J. Formigé sur le théâtre d'Arles [1]. Les subsides alloués me permirent d'arriver

Fig. 8. — Derniers rangs des gradins de la *cavea* (état actuel) : ce sont ceux qui forment le *cuneus*, compris entre l'escalier central et le premier escalier latéral de gauche (très visible au 1er plan).

jusque vers le milieu de la scène, et je remarquai avec une certaine curiosité l'abondance croissante des fragments de marbre, à mesure qu'on s'écartait du *pulpitum* pour se rapprocher du *scaenae frons*. J'en conclus que ce mur de scène avait du s'effondrer du côté où le vide s'étendait et que tous ses ornements étaient tombés sur le *proscaenium*, dont le plancher avait cédé ; c'était donc dans les *hyposcaenia* que l'ensemble de ces ruines s'étaient amoncelées, et c'était là qu'il fallait fouiller.

1. Mazois, *Pompéi*, t. IV, p. 64. — J. Formigé, *Théâtres Romains*, p. 57-58 (avec gravure).

Digitized by Google

Cl. du Min. de l'I. P. (B. A., 1912).

Fig. 9. — Les Fouilles de 1911 : le fossé du rideau et les premières trappes des *hyposcaenia*.

Digitized by Google

En effet, l'année suivante, après quelques mètres de tranchées, des débris de toutes sortes apparurent : fragments de colonnes, d'entablement et d'autres motifs d'architecture; puis, en creusant davantage, les ouvriers mirent à jour un véritable nid de statues, que les fouilles de 1912 et 1913, ont permis de déblayer en partie. C'est d'abord le magnifique torse cuirassé d'empereur avec le *palladium*, reste imposant d'une statue qui devait atteindre deux mètres; puis la grande statue d'Hadrien, à la manière héroïque, dont la présence à Vaison associe le théâtre de Puymin à la Maison carrée de Nimes et aux principaux monuments de la Gaule Narbonnaise; on a ensuite exhumé une puissante statue d'Impératrice, brisée en de nombreux morceaux, mais reconstituée à peu près entièrement, dans laquelle j'ai pu reconnaître avec quelque raison les traits de Sabine, femme d'Hadrien, partout associée à ses grands travaux de restauration. Je citerai enfin, outre une quantité de fragments de toutes sortes de sculpture et de décoration, trois beaux morceaux de statues drapées, dont l'état ne permet pas encore une attribution sérieuse.

Tels sont les monuments qui vont constituer le premier noyau du Musée municipal de Vaison : leur variété, leur authenticité et surtout la nouveauté du dernier groupe, exciteront la curiosité des connaisseurs et l'admiration des artistes. Assurément, nous n'avons plus le Diadumène, et plus que jamais il faut regretter son exode vers des régions étrangères, mais enfin le bien est sorti de l'excès du mal et nous n'aurons plus à déplorer de pareilles fuites. N'est-il pas permis d'ailleurs de penser qu'il sera peut-être un jour remplacé dans quelque fouille heureuse, et que le sol vaisonnais, qui n'a pas encore livré tous ses secrets, accroîtra bientôt de lui-même le patrimoine artistique de notre vieille cité ?...

Juin 1914.

Ce travail, prêt en juin 1914 et lu à la séance de juillet de la même année à l'Académie de Vaucluse, ne put être publié à la suite de la catastrophe, qui, un mois après, bouleversa l'Europe et le monde entier. La mobilisation, la vie de campagne, les fatigues de la guerre ne permettaient guère de penser à ces travaux pacifiques.

Digitized by Google

Or, pendant ce temps, les événements avaient marché : les pourparlers engagés par M. Buffaven ont abouti à ce que nous avions prévu, et la ville de Vaison est devenue depuis le mois de mai 1915, propriétaire du théâtre, des terrains qui l'environnent, et de toutes les antiquités qui y ont été découvertes.

Elles vont être transportées dans le cloître de la cathédrale et réunis aux objets qui s'y trouvent déjà. C'est là que M. le Maire de Vaison a obtenu du Ministère des Beaux-Arts la construction d'une grande salle, destinée à recevoir les fragments de sculpture les plus importants et les objets les plus précieux. Cette organisation ne sera que provisoire, car il est fort difficile, dans les circonstances où nous sommes, de songer à une installation complète et définitive; mais le but principal de l'œuvre entreprise sera réalisé, et les témoins précieux de l'ancienne civilisation romaine dans notre région pourront attendre sans danger des jours meilleurs.

Or, maintenant après ce premier résultat, il nous reste un devoir à remplir, et nous croyons être l'interprète des habitants et des amis de Vaison en remerciant tous ceux qui ont prêté à cette œuvre leur concours actif et obligeant. C'est d'abord le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui a pris la grosse part des dépenses occasionnées par l'achat du théâtre avec toutes ses antiquités, et dont les divers Comités, en particulier celui des Travaux Historiques et Scientifiques, ainsi que la Commission des Monuments historiques ont contribué largement à l'organisation actuelle du Musée : c'est ensuite M. le Maire de Vaison et son Conseil municipal, dont l'heureuse initiative mérite beaucoup d'éloges et d'encouragement; c'est aussi l'Académie de Vaucluse, qui l'a favorisée de son haut patronage et sous les auspices de laquelle nous publions ce premier catalogue : ce sont enfin tous ceux qui, membres de l'Institut, hommes de lettres, historiens et archéologues, ont mis leur influence au service de cette entreprise, et l'ont conduite au résultat, que tout le monde applaudit aujourd'hui.

D'ailleurs, tout n'est pas terminé; je dirai même volontiers que l'œuvre commence à peine. En effet, je n'ai cessé de le répéter, le sous-sol de Vaison renferme encore de nombreuses richesses archéologiques : il n'y a qu'à les rechercher pour enrichir le Musée. Déjà de hautes personnalités des Ministères, de l'Institut et du monde savant ont promis leur concours et donné leur nom à un Comité puissamment organisé, sous la présidence de

Digitized by Google

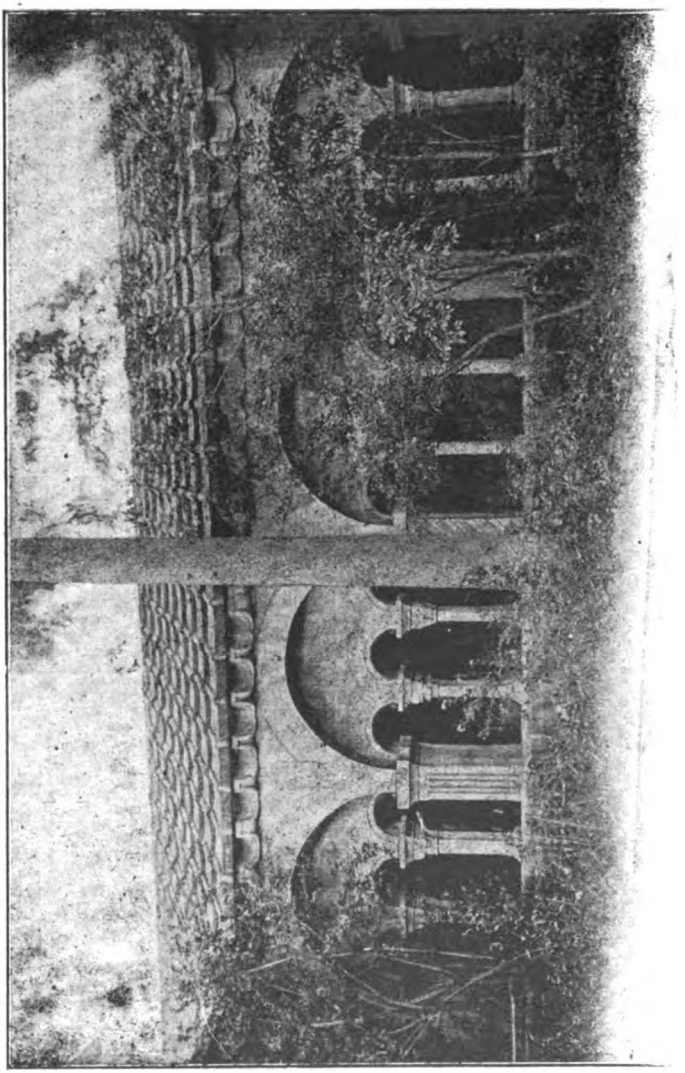

Cl. de la Coll. J. Charles-Roux.

Fig. 10. - Cloître de la cathédrale : Ses galeries abritent déjà quelques antiquités romaines, trouvées à Vaison : cippes, autels, inscriptions, colonnes, bas-reliefs, sculptures, etc. (Cf. p. 118 et *Catalogue*, F. Cloître) ; les objets découverts en 1911, 1912 et 1913 seront placés prochainement dans ses dépendances.

Digitized by Google

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ; et la Société française des Fouilles archéologiques, sous l'impulsion de M. Babelon, qui sait utiliser avec tant de délicatesse la bonne volonté des personnes dévouées à l'art et à la science historique, veut favoriser de tout son pouvoir les travaux à entreprendre. Aussi avons-nous le ferme espoir que les nouvelles fouilles nous permettront d'augmenter bientôt les premières collections que la Ville possède déjà.

Nous ne saurions enfin oublier ici les habitants eux-mêmes de l'antique capitale des Voconces, dont le patriotisme local est si ardent. Quel est le propriétaire de Vaison qui n'a point trouvé dans son bien patrimonial quelque objet romain, quelque souvenir de l'époque féodale ?... Certains même ont créé de petites collections du plus haut intérêt et les ont conservées avec un soin jaloux. Pourquoi le Musée municipal n'en serait-il pas, sinon le légataire reconnaissant, du moins le premier acheteur ?... Ces objets se trouveraient ainsi dans leur milieu naturel, sous le ciel qui les a longtemps abrités et dans ce paysage si enchanteur de la vallée de l'Ouvèze. C'est d'ailleurs la pensée qui n'a cessé de guider les promoteurs et les organisateurs du Musée de Vaison, et les habitants du pays se doivent à eux-mêmes de rester fidèles à une pensée si féconde ; pourquoi ne s'enorgueilliraient-ils pas d'avoir leur nom dans les fastes de cette institution essentiellement locale et patriotique ?... Elle deviendrait ainsi l'œuvre de tous, la pensée de chacun et la gloire de leurs descendants.

Tels sont nos espoirs, et c'est pour les réaliser que tous les amis de notre beau pays ont groupé leurs volontés et leurs influences particulières ; puissent-elles arriver bientôt au résultat que tout le monde souhaite et faire du Musée de Vaison un des plus riches et des plus intéressants de la vallée du Rhône !...

Avignon, 2 avril 1918.

JOSEPH SAUTEL,
Professeur de Première
au Petit-Séminaire St-Michel.

Digitized by Google

LISTE DES ABREVIATIONS EMPLOYÉES :

B.A. = *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1883 et suiv., in-8°.

B.D. = *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme*, Valence, 1837 et suiv., in-8°.

Boyer, *Cathédrale*, = Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, Avignon, 1731, in-4°.

Breton, *Antiquités*, = Breton (Ernest), *Antiquités de Vaison*, Paris, 1843, in-8° (Extrait du tome XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*)

Calvet, ms. A. = *Spiritus Claudii Francisci Calvet, Avenionensis... opera varia partim edita, partim inedita, sive latine, sive gallice scripta, praecipue ad res medicas, historiam naturalem et antiquitates spectantia ; Accedunt juvenilia seu lusus poetici ; Manuscriptum* αυτογραφον *anni 1790*, Manuscrit in-4°, en 6 volumes, Bibliothèque d'Avignon, n°s 2344-2349.

C.A.V. = *Catalogue des Antiquités trouvées à Vaison*, ms. des Archives municipales de Vaison, 1912.

C.I.L. = Hirschfeld, *Corpus Inscriptionum latinarum, consilio et auctoritate Academiae Regiae Borussicae editum*, t. XII, *Inscriptiones Galliae Narbonensis latinae*, 1888, Berlin, XXVII-976 pp.

Clarac, *Sculpture*, = Comte de Clarac, *Musée de Sculpture antique et moderne*, Paris, 1850.

E.M.S. = *Écho du monde savant*, Paris, 1834-1846, 12 vol. in-4°.

Espérandieu, *Bas-reliefs*, = Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule Romaine*, in-4°, t. I°r, 1907.

F. de Saint-Véran, ms. C. = Fabre de Saint-Véran, *Mémoire historique sur Vaison, avec des notes sur l'état de cette ville et sur celui des Voconces, dont elle était la capitale sous la domination des Romains ; on y a ajouté les inscriptions anciennes trouvées dans cette contrée*, Bibliothèque de Carpentras, trois volumes in-4°, datés de 1786, mais tenus à jour jusqu'en 1792, (Lambert, *Catal.*, I, p. 342, n° 533 : les inscriptions de Vaison occupent 14 pages du tome II ; elles sont, en général, fort mal transcrites.)

Formigé (J.), *Théâtre*, = Jules Formigé, *Remarques diverses sur les Théâtres Romains à propos de ceux d'Arles et d'Orange*, Paris, 1914, in-4° (dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XIII.*)

F. Buffaven, = Objets trouvés dans la propriété de M. Buffaven, sur la rive gauche de l'Ouvèze, au milieu des débris d'une forte construction en pierres de taille.

F. Clocher, = Débris de monuments romains enchâssés dans les murs du clocher de la Cathédrale au moment de sa construction.

F. Cloître, = Antiquités trouvées à différentes époques et déposées dans le Cloître ; ordinairement sans dates, cf. *Introduction*, p. 104.

Digitized by Google

F. Durel, = Objets trouvés dans les ruines du Théâtre, par M. Durel, gendre de Jacquet de 1880 à 1910, cf. *Introduction*, p. 105-106.

F. Egouts, = Objets trouvés dans l'égout dit « des Dominicains », en 1911, cf. *Introduction*, p. 107.

F. Fouilles, = Objets trouvés dans les fouilles du Théâtre en 1911, 12, 13, au milieu des *hyposcaenia* effondrés et sous les déblais de toutes sortes provenant de la destruction du mur de scène, cf. *Introduction*, p. 110-114.

F. Jacquet, = Objets trouvés par Jacquet dans les ruines du Théâtre depuis 1850 jusqu'à sa mort, et placés dans le mur au dessus des bassins de sa propriété de Puymin, cf. *Introduction*, p. 104-105.

F. Mairie, = Objets donnés à la Mairie au cours du XIX^e^ siècle, ou trouvés dans les communaux, cf. *Introduction*, p. 106-107.

F. Nouveau Cimetière, = Objets découverts en établissant le nouveau cimetière sur la rive gauche de l'Ouvèze, en 1884, cf. *Introduction*, p. 106.

F. Postes, = Objets trouvés en 1917 dans les égouts romains, à la brèche que l'on a faite, sous la nouvelle poste, dans la branche qui vient du théâtre, lors de la construction du bureau des P. T. T., cf. *Introduction*, p. 107.

Gruter, = *Inscriptionum romanarum corpus absolutissimum*, 1616, in-f°.

Helbig, *Musées de Rome*, = *Guide dans les Musées de Rome*, Leipzig, 1893.

Holder, = *Holder, Alt-Celtischer-Sprachschatz*, Leipzig (en cours de publication), 1896-1917.

Inv. 1884, = *Inventaire des objets trouvés au nouveau cimetière et ailleurs...*, ms. des Archives municipales de Vaison, 15 décembre 1884.

Labande (L. H.). = *La cathédrale de Vaison*, dans le *Bulletin monumental*, t. LXIX (1905), p. 253-321.

Long, = *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Voconliens*, dans les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2^e^ série, tome II, Paris, 1849, in-4°.

M.A.F. = *Mémoire de la Société des Antiquaires de France*, Paris, 1807 et suivantes.

Martin, *Antiquités*, = Martin (Jean-Claude), *Antiquités et Inscriptions des villes de Die, d'Orange, de Vaison, d'Apt et de Carpentras*, nouvelle édition, Orange, 1818, in-8°.

F. Mazois, *Pompei*, = Mazois, *Les ruines de Pompei*, Paris, 1824-38, in-folio.

M. de Vérone, *Voconces*, = Moreau de Vérone, *Mémoire sur les Voconces*, dans le *Bulletin de la Société de Statistique de la Drôme*, Valence, 1837, in-8° pp. 70 et 129.

M.I.B. = *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*.

Millin, *Voyage*, = Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, Paris, 1807-1811, 4 vol. in-8°, avec atlas, in-folio.

Muratori, = *Novus thesaurus veterum inscriptionum*, Mediolani, 1739-1742, 4 vol. in-f°.

R.E. = *Revue épigraphique du Midi de la France*, Vienne, 1878-1899, in-8°.

R.A. = *Revue archéologique*, Paris, in-8°, 1844 et suiv.

R.E.A. = *Revue des Études anciennes*, Bordeaux, in-8°, 1879 et suiv.

Rg. E. = *Registre d'Entrées du Musée de Vaison*, ms. des Archives municipales.

Reinach (S.), *Catalogue*, 1917. = *Catalogue illustré du Musée des Antiquités Nationales au Château de St-Germain-en-Laye*, Paris, 1917.

Reinach (S.), *Statuaire*, = *Répertoire de la Statuaire*, 4 vol., Paris, 1897-1910.

Saglio, *Dictionnaire*, = Saglio, Pottier, Lafaye, *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, Paris, 1873-1917.

Sautel, *Théâtre*. = Sautel (J.), *Le Théâtre romain de Vaison*, Avignon, 1909, (dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1909).

Digitized by Google

Sautel, *Fouilles*, = Sautel (J.), *Fouilles du théâtre romain de Vaison en 1911, 1912 et 1913*, Paris, in-8° (dans B. A., 1912, p. 210; 1913, p. 227; 1914 p. 91).

Saufel, *Deux autels*. = Sautel (J.), *Deux autels inédits trouvés à Vaison*, Paris, in-8° (dans B. A., 1913, p. 292).

Sautel, *Note*, = Sautel (J.), *Note sur le Diadumène; le lieu de sa découverte et son affectation*, Paris, 1914, in-8° (dans B. A., 1913, p. 296).

Suarez. Ms. V. et Ms. B. = Les manuscrits de Joseph-Marie de Suarès-d'Aulan, évêque de Vaison de 1633 à 1666, sont aujourd'hui fort dispersés : une partie, donnée par lui au cardinal Barberini, est à la bibliothèque du Vatican, où elle constitue les manuscrits, in-folio, n°s 9136, 9140 et 9141 (sur ces ms., cf. Hirschfeld. C. I. I., XII, p. 162); une autre partie est à la Bibliothèque nationale, fonds Français, sous les n°s 8966 et 8967.

Le Catalogue illustré étant devenu, suivant les désirs de M. Perrot (*Journal des Savants*, 1893, p. 418) et de M. Babelon (*Catalogue des Bronzes de la Bibliothèque Nationale, Introduction*, p. XLII), l'idéal de tout bon Catalogue de Monuments archéologiques, je me suis efforcé, malgré les circonstances actuelles, d'apporter un soin particulier à cette illustration et j'ai fait appel dans ce but à tous les concours. Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (*Min. de l'I. P.*) m'a fourni avec beaucoup d'obligeance quelques clichés de mes rapports annuels (*B. A., 1912, 1913, 1914*), ainsi que ceux qui ont servi aux savants travaux de M. le Commandant Espérandieu, qui s'est prêté à cette mutation avec beaucoup d'amabilité (*Recueil général des Bas-Reliefs....*, t. I.) Certaines autres illustrations sont également tirées de la collection iconographique de J. Charles-Roux, de celles de M. Alphonse Gilles, d'Avignon, et de M. le Comte Charles de Blégier, de Vaison. Aussi c'est avec une grande reconnaissance et de sincères remerciments que je me plais à reconnaître ce concours efficace pour la réalisation de l'idéal demandé par de si hautes personnalités du monde scientifique.

Fig. 11. — Chapiteaux
des colonnes géminées du cloître.

Digitized by Google

Chap. Ier. — LES INSCRIPTIONS.

§ Ier. — Les Inscriptions religieuses.

A. — Autels votifs.

1. — Autel à Mercure.

Grande pierre en forme de dalle, dont les moulures et les lettres ont été fortement usées ; calcaire ordinaire ; employée dans une construction postérieure, « dallage du sanctuaire de N.-D. de Nazareth » (Calvet) ; aussi les lettres ont beaucoup souffert, au point que certains auteurs ont omis la troisième ligne ; travail qui paraît d'assez bonne époque. — F. Cloitre, n° 1.

Fig. 12. — Autel à Mercure.

Mercurio,
Cominia,
.. ..ens,
v(otum) s(olvit l(ibens) m(erito),

« à Mercure,
Cominia,
de bon cœur
en accomplissement
de son vœu ».

Digitized by Google

1re ligne : MERCURI (Calvet) ;
3e ligne : supprimée par Millin, Long, Breton ; sans lettres (Calvet et Allmer) ; E., d'après C. I. L.
4e ligne : S. L., restituées par C. I. L. ; mais la partie inférieure de ces deux lettres est encore très visible.

H. : 1,01 ; — La. : 0,47 ; — E. : 0,10 ; — H. d. L. (1re l.) : 0,06 ; — (2e l.) : 0,05 ; — (3e l.) : 0,047 ; — (4e l.) : 0,045.

Allmer, B. D., 1876, p. 299. — Breton, *Antiquités*, M. A. F, p. 120. — Calvet, *ms. d'A.*, t. III, n° 2346, f° 12, v°, n° XXIII. — E. M. S., 1845, t. II, p. 978. — Fabre de Saint-Véran, *ms. de C.*, t. I, p. 1, n° 4. — C I. L., p. 167, n° 1312. — Holder, A. C. S., t. II, col. 561, lignes 32 et 33. — Long, *Vocontiens*, dans M. I. B., 2e série, t. II, p. 475. — Millin, *Voyage*, t. IV, p. 140. — Rg. E., f° 1 bis, r°, n° 1.

2. — **Dédicace au Génie.**

Partie droite d'une inscription ; marbre blanc, restauré avec du plâtre ; la moulure, qui servait d'encadrement, est encore visible ; au-dessus des lettres, elle prend une forme arrondie qui fait supposer l'existence d'un médaillon en bronze enchassé à cette hauteur, ou d'un bas-relief dont nous n'avons cependant aucune trace ; lettres et moulures de bonne époque, travail ordinaire. — F. Cloître n° 2.

Fig. 13. — Dédicace au Génie.

[Ge]nio
.....renti
[A]quilae
[Va]lerius
...rmes

« Au Génie..... »

1re et 2e lignes : C. I. L. mentionne l'existence d'un fragment de la partie gauche de l'inscription, qui confirmerait la restitution *Genio* et donnerait pour la seconde ligne la lettre P ; je ne l'ai point trouvé dans la collection du Cloître.

H. totale : 0,45 ; — La. : 0,26 ; — E. : 0,08.

C. I. L., t. XII, p 165, n° 1284 ; — Rg. E., f° 1 bis, r°, n° 2.

3. — **Autel aux Proxsumes.**

Cippe en calcaire fin et dur du pays, de forme ordinaire ; dé légèrement trapézoïdal ; assez mauvais état ; tous les angles sont

Digitized by Google

émoussés et une partie de la corniche et du dé manquent sur la droite ; caractères bien lisibles ; travail assez soigné. — F. Egouts, n° 260.

Proxsum(is) ;
Corn(elius)
Tarentinu(s)
v(otum) s(olvit) l(ibens)
m(erito).

« Aux Proxsumes ;
Cornelius
Tarentinus
a dédié avec plaisir cet
autel en accomplissement
de son vœu. »

Fig. 14. — Autel aux Proxsumes.

H. totale ; 0,52 (0,09 + 0,33 + 0,10) ; — La. (cimaise brisée) ; 0,21 ; 0,21. — E., 0, 20; 0,176 [1].

C. A. V., n° 110. f° 20, r°. — Rg. E, f° 40, r°, n° 260; — J. Sautel, ***Deux autels*** p. 5-6 et planche. (B. A., 1913, p. 292-293, et planche XXI, 1).

1. Dans les autels, cippes et autres monuments de ce genre, les dimensions entre parenthèses sont placées dans cet ordre : cimaise, dé, base : leur addition donne la hauteur totale. — Il en est de même pour les largeurs et les épaisseurs, mais sans l'addition.

Digitized by Google

B. — Fonctions religieuses.

4. — Inscription mentionnant un Flamine d'Auguste

Gros bloc de pierre calcaire de Beaumont, évidé à l'intérieur en forme de tombeau ; il est fortement ébréché aux angles et une brisure bien marquée en fait deux morceaux au premier quart de gauche ; les lettres sont régulières et de bonne époque ; voilà pourquoi je considérerais ce bloc comme la frise d'un monument de fortes proportions, dont il serait intéressant de connaître l'ensemble. Travail soigné. — F. Cloître, n° 11.

« A..... flamine du divin Auguste,
.....Materna..... »

Fig. 15. — Fragment d'inscription.

.....O flamini di(vi Augusti),
....Materna.....

H. : 0,525. — Ln. : 1,64. — E. : 0,68. — H. d. L. (1re l.) : 0,09. — (2e l.) : 0,07. — La. : 0,48.

Rg. E, f° 2, v°, n° 11.

§ II. — Inscriptions équestres et municipales.

5. — Fragment d'inscription, mentionnant un préfet de Province.

Fragment d'inscription en pierre calcaire ordinaire ; la partie qui porte l'inscription est la seule taillée, les autres côtés sont à peine dégrossis ; ce bloc quadrangulaire a été creusé pour servir de tombeau à l'époque mérovingienne ; c'est le reste de l'enta-

Digitized by Google

blement d'un édifice qui devait être considérable ; jolies lettres du I^er^ siècle ; travail soigné et régulier. — F. Cloître, n° 3.

Fig. 16. — Fragment d'inscription municipale.

....[*pr*]*aef*(*ectus*) *Pro*[*vinciae*].....
.....préfet de la province de.....

1^re^ ligne : la lecture proposée de [*pr*]*aef*(*ectus*) pro [*II viro*] n'est pas possible à cause de l'absence de duumvirs chez les Voconces.

H. : 0,22. — La. : 0,395 ; - Ln. : de 0,62 à 1^m^,00.

C. I. L., t. XII, p. 170, n° 1355. — Rg. E., f° 1 bis, v°, n° 3.

6. — **Fragments d'inscription se rapportant à une donation faite au théâtre de Vaison.**

Quatre fragments d'une tablette, en marbre gris veiné, qui contenait sans doute une inscription commémorant une donation spéciale au théâtre de Vaison ; le plus important de ces fragments est brisé par le milieu : il paraît supporter la première

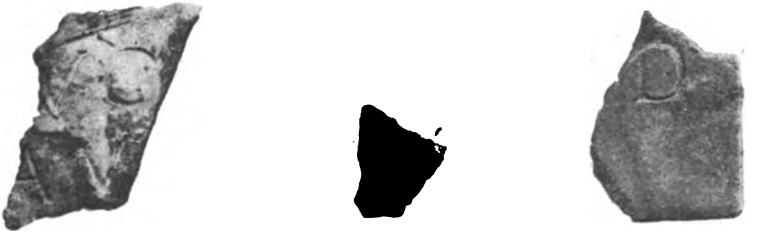

Fig. 17. — Fragments d'inscription du théâtre.

ligne de l'inscription (moulure rectiligne au-dessus des lettres) et comprend les deux lettres VO qui sont les deux premières du nom du peuple, qui avait Vaison pour capitale méridionale, les *Vocontii* ; la seconde ligne présente deux lettres AV, dont je ne vois guère le sens ; les deux autres fragments ont chacun un D majuscule et l'un d'entre eux constitue la fin de l'inscription, à

Digitized by Google

en juger par l'angle droit qu'il forme à droite et sous l'inscription proprement dite : nous avons sans doute ici la fin de la formule classique des donations : D.[P.]D. c'est-à-dire *d(e)* [*p(roprio)*] *d(edit)*. — F. Fouilles (1912), n° 310.

1er fragment : H. : 0,265 ; — H. d. L.. : 0,075 ; — 2e fragment : H. : 0,14 ; — 3e fragment (angle avec D) : H. : 029 ; — La. : 0,255 ; — H. d. L. ; 0,08 ; — Épaisseur de la plaque : 0,04.

Rg. E., f° 49, v°, n° 310. — J. Sautel, *Fouilles de 1912*, p. 7 (B. A., 1913, p. 231).

7. — **Fragment d'inscription du Théâtre.**

Fragment d'inscription en marbre gris veiné, contenant un M et au-dessous, le commencement de deux autres lettres ; lettres régulières du IIe siècle. — F. Jacquet, n° 50.

La. : 0,07 ; — H. d. L. : 0,04.

Rg. E. f° 13, r°, n° 50 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 18 et p. 36, n° 7.

§ III. — Inscriptions funéraires et Fragments.

8. — Épitaphe de Musa.

Cippe avec base et couronnement, en calcaire coquillier de Beaumont ; assez mauvais état ; utilisé dans une construction

Fig. 18. — Épitaphe de Musa.

D(iis) m(anibus)
Musae, Grani-
ni lib(ertae) ;
Victorinus,
Lucini fil(ius),
uxori caris-
simae et Chry-
sippus fil(iae).

« Aux Dieux mânes
de Musa,
affranchie de Granianus ;
Victorinus,
fils de Lucinus,
à son épouse très chère,
et Chrysippe, à sa fille. »

Digitized by Google

postérieure (disparition de toutes les moulures du dé, de la base et du couronnement); lettres assez faiblement gravées, mais bien lisibles, du IIe siècle après J.-C.; travail ordinaire. — F. Cloître, n° 4.

7e ligne : l'Y final est en petits caractères à mi-hauteur des autres lettres.

H. totale : 1,16 (0,225 + 0,635 + 0,31) — La. : 0,495 — E. : 0,32. — H. d. L. (D et M) : 0,06 — (autres lignes) : 0,04.

Allmer, B. D., 1876, p. 302 ; — C.I L., t. XII, p. 178, n° 1434 ; — Holder, A.C S.: t. II, col., 661 (cite le nom de *Musa*, mais a oublié cette inscription de Vaison (voir les suppléments).

9. — Épitaphe de Sabinius Veratianus.

Grande stèle en calcaire grossier avec acrotères, qui encadrent un couronnement triangulaire, orné d'une petite moulure ; assez bon état ; couverte de l'argile, dans laquelle elle était enterrée ; le trou du milieu se rapporte sans doute à un usage

D(iis) M(anibus) ;
Sabinius
Veratia-
nus Atili-
a Materna
c(onjugi) optimo.

« Aux dieux Mânes
de Sabinius
Veratianus,
Atilia
Materna,
à son excellent époux. »

Fig. 19. — Epitaphe de Sabinius Veratianus.

Digitized by Google

postérieur ; la partie, qui devait être enfoncée dans la terre, est à peine dégrossie ; lettres du III[e] au IV[e] siècle ; travail ordinaire. — F. nouveau cimetière, 1884, n° 10.

Tous les auteurs, qui ont publié cette inscription ne l'ont pas vu eux-mêmes ; aussi les lectures sont très nombreuses :

1re ligne : VIRAFIA, C.I.L. ;

4e ligne : ATILIA(E), propose M. Hirschfeld ;

5e ligne : AVTERAV, C I L ; VTERA, M. H. de Villefosse, (d'après Leydier ; DE (VTERA)E, propose M. Hirschfeld ;

6e ligne : C(OM) OPTIM(AE), C.I.L.

H. totale : 1.59. — du cadre de l'inscription : 0,72 ; — de la partie enfouie : 0,56 ; — La. : 0,52 ; — E. : 0,215 ; — H. d. L. : 0,045.

C. I. L., t. XII, n° 5843. Rg. E., f° 2, v° n° 10.

10. — **Epitaphe de P. Atilius Ingennus.**

Cippe en pierre calcaire de Beaumont, enchassé par les constructeurs de la cathédrale au XII[e] siecle dans le mur oriental de la tour du clocher à une hauteur, qui le rend très difficilement abordable ; de forme très allongée, terminé par un fronton triangulaire, sous lequel est dessiné en haut-relief le buste du défunt ; ensuite dans un encadrement de moulures apparait le cartouche de l'inscription proprement dite, soutenu par deux animaux élancés, qui paraissent des cigognes : travail assez régulier et de bonne époque. — F. Clocher.

D. M.
P. ATILIO INGENVO
FIL. PIENTESSIMO
IVLIA INGENUA
MATER
ET Q. IVL. MARCELLINUS.

« *D(iis) M(anibus) ; P(ublio) Atilio Ingenuo, filio pientissimo, Julia Ingenua mater et Quintus Jul(ius) Marcellinus.* »

« Aux dieux Mânes ; à Publius Atilius ; Ingennus, son fils très cher, Julia Ingenua, sa mère et Quintus Julius Marcellinus. »

Digitized by Google

1re ligne : D M sont omis par Simond, Suarès, Barberini, Bimard, Fabre de Saint-Véran, Millin, Breton.
2e ligne : T., Sirmond ; S. T., Suarès ; INGENVI, Suarès.
3e ligne : Fil. I, Boyer ; FILI, Véran.
6e ligne : FI, Suarès ; C., Sirmond ; IVLIVS, Millin, Breton.
Sirmond, Gruter, Suarès, ajoutent quelques mots : L. APIUS . MARTIUS . POSUERUNT (LAFIE MARTIUS, Suarès) ; mais ce doit être une erreur ; ceci fait partie d'une autre inscription ; je n'en ai point vu trace sur le monument lui-même.

Allmer, R. E., t. III, p. 356, n° 1119 ; — Bimard, *notes*, XXI, 231 ; — Boyer, *Cathédrale*, t. II, n° 75 ; — Breton, M. A. F., t. XVI, p. 129 ; — Calvet, ms. d'A., t. V, f° 329, 2° — C. I. L., t. XII, p. 175, n° 1394 ; — Fabre de Saint-Véran, *ms. de C.*, t. II, p. 7, n° 8 ; — Gruter, n° 1120, n° 9 ; — Long, *Recherches*, p. 475 ; — Martin, *Antiquités*, p. 78 ; — Millin, t. IV, p. 145 ; — Moreau de Verone, *Voconces*, p. 100 ; — Muratori, t. II, n° 1135, 10. — Sirmond, *ms. de Paris*, n° 10807 (n° 183) ; et n° 10809 (n° 339). — Suarès, *ms. du V.*, n° 9141, f° 15 ; *ms. B.*, XXX, 92, f° 74.

II. — **Fragment d'inscription funéraire**

Cippe en calcaire ordinaire, enchâssé dans le mur du clocher de la cathédrale lors de sa construction, au desssus des ouvertures des cloches ; retaillé pour faire une pierre de construction : Sa situation a une grande hauteur sur la façade méridionale ne permet pas une lecture indiscutable ; lettres assez régulières et de bonne époque. — F. Clocher.

A. MARCELSA
....VALERI....
.....ERLLI.. ..
.....S.PATRI.....

Le sens général se devine très bien ; il s'agit d'une dédicace aux dieux Mânes par le fils du défunt ; mais il me paraît impossible de préciser davantage.

La lecture du C. I. L. d'après Mgr de de Suarez, évêque de Vaison, est fautive, soit dans la division des lignes, soit dans l'interprétation des lettres.
1re ligne : A.M. MARCELSA, Suarès, C. I. L. ; SAE ET, C. I. L, (marge) :
2e ligne : P. VALER, Suarès, C. I. L ; VALERI, Labande ;
VALERIES, C. I. L. (marge) ;
3e et 4e lignes : sont devenues dans C. I. L. : — dans Labande :
. ..LLIS PATRI : (en marge) ;
ou : CELLI ....LLI...
S. PATRI. ...PATRI.

C. I. L., t. XII, p. 177, n° 1426. — Suarès, *m. du V.*, n° 9141, f° 15, n 6 (avec corrections en marge). — L.-H. Labande, *La Cathédrale de Vaison*, dans le B. M. 1905, p. 277, note 1.

Digitized by Google

12 à 17. — **Fragments d'inscriptions.**

Fig. 20. — Fragment d'inscription.

12. —...LAVS..., en calcaire fin; lettres de bonne époque, coupées au sommet et mesurant néanmoins 0,19 de hauteur. — H. : 0,235 ; — La. : 0,56 ; — E. : 0,175.

13. — ...OL..... HOL..... OL, en marbre ; belles lettres, d'après C. I. L. ; car je n'ai point trouvé ce fragment dans le cloître de la cathédrale, où l'aurait vu M. Hirschfeld.

14. — ....O...NTI... en pierre calcaire de Beaumont, avec belles lettres régulières : l'O, dont on voit un tiers seulement, mesure 0,085 sur 0,17; les autres lettres atteignent 0,125. — H. : 0,365. — La. : 0,295.

Fig. 21. — Fragment d'inscription.

15. — .... NNA.., en calcaire coquillier de Beaumont; lettres d'époque postérieure :.... elles ont 0,05 de haut ; — H. : 0,19. — La. : 0,22. — E. : 0,07.

16. — ...ONI.... en calcaire assez fin ; lettres régulières mesurant 0,07 ; — H. : 0,22; — La. : 0,36 ; — E. : 0,065. —

F. Cloître, nos 12, 13, 14, 15 et 16.

C. I. L., t. XII, p. 182, n° 1493. — Rg. E., f° 2, r°, n°s 5 à 10.

17. — ....ERVS.V
....ET.IVI.....
....VM(?).... en calcaire ordinaire, lettres assez régulières ; au milieu du blocage, « sur le côté sud du porche », « plaqué sur la façade occidentale ».

L.-H. Labande, *La Cathédrale de Vaison*, dans le B. M., 1905, p. 278, n. 1.

Digitized by Google

Chap. II. — LES MONUMENTS FIGURÉS.

1er Groupe : LES MONUMENTS EN MARBRE.

§ Ier. — Les Statues.

A. — Les Statues entières.

18. — **Torse d'Empereur.**

Fragment important d'une belle statue, dont la manière rappelle les sculptures du Ier siècle après J.-C. : il comprend une cuirasse droite à lambrequins, d'un beau caractère, exactement modelée à la forme du corps : les lambrequins, qui s'attachaient au bas de la ligne souple de la cuirasse, sont presque entiers, le marbre ayant été brisé à hauteur des franges ; sur l'épaule droite apparaissent plusieurs rangs de languettes également avec franges, tandis que l'épaule gauche est ornée des plis du manteau, que retenait ordinairement le bras.

La cuirasse elle-même est richement ornée de figures ciselées : au sommet, tout à fait sous l'échancrure du cou, entre les deux épaules, est sculpté le *gorgoneium*, rappelant l'*aegis* des Grecs et devenu le signe de l'autorité divine que s'arrogeaient les empereurs. Au dessous, le sujet classique du *palladium ;* au centre, Minerve sur un trépied, le bras droit levé et portant le bouclier de la main gauche ; de chaque côté, une Victoire ailée : l'une, celle qui est à droite, ailes déployées, tunique flottante, paraît demander protection à la déesse dans le combat qui va s'ouvrir, tandis que l'autre effrayée semble refuser par un geste très négatif la lutte proposée. Tout autour se déroulent harmonieusement des rinceaux aux lignes grecques ; les lambrequins sont ornés chacun d'un sujet différent : tête de lion ou de tigres avec la mâchoire entr'ouverte, tête de Méduse ou de divinités diverses, etc.

Ce sujet a été fréquemment traité par les sculpteurs romains, mais cet exemplaire de cuirasse armée est un des plus beaux que nous possédions. Le mouvement du torse est très marqué ;

Digitized by Google

il indique nettement que la statue avait la tête tournée un peu à gauche, la main droite était relevée dans le geste classique, tandis que la gauche retenait la draperie fixée à l'épaule.

Fig. 22. - Torse cuirassé d'empereur (profil).

Tous ces détails m'ont permis de raprocher ce torse d'une statue du *Musée de sculpture*, de Clarac : la ressemblance est à peu près complète, mais, comme on a rapporté une tête de Clodius Albinus sur un débris antique, je n'ose tenter aucune assimilation, qui serait de ce fait mal fondée [1]. Je préfère m'en rapporter à l'étude fort intéressante de M. Warwick Wroth, qui a été publiée dans le *Journal of Hellenic Studies* sous le titre de *Imperial cuirass-ornementation and a torso of Hadrian in the British Museum* [2]. Elle contient une liste détaillée des cuirasses à reliefs,

1. Clarac, *Sculpture*, t. V, pl. 964, n° 2479.
2. Warwick Wroth, dans le *Journal of Hellenic Studies*, vol. VII (1866), p. 126-142.

Digitized by Google

classées en huit séries, suivant les différents motifs d'ornementation qui les décorent. M. Herman von Rohden l'a complétée par des suppléments dans son mémoire : *Die Panzerstatuen mit*

Fig. 23. — Torse cuirassé d'empereur (face).

Reliefverzierung [1], et M. A. Héron de Villefosse dans le *Bulletin Archéologique* a étudié de nouveau la question à propos des découvertes de Vaison et de Cherchell [2]. Travail de la bonne époque de l'art romain. — F. Fouilles, 1912, n° 300.

H. : 0,85.

Rg. E., f° 47, r°, n° 300. — J. Sautel, *Fouilles de 1912*, p. 4-5 et planche (B. A., 1913, p. 228-9, et pl. XI).

1. Herman von Rohden, dans les *Bonner Studien : Aufsätze aus der Altertumswissenschaft*, 1890, p. 1-20.

2. H de Villefosse, B. A., 1913, p. 233-236 ; — 1916, p. 108, n° 9 ; — cf. Sal. Reinach, *Statuaire*, t. II, p. 584-587.

Digitized by Google

19. — Statue d'Hadrien.

L'empereur est représenté à la manière héroïque, avec le manteau agrafé à l'épaule gauche et rejeté en arrière ; la chevelure frisée est entourée d'une couronne de feuilles de chêne avec glands ; le marbre a été fortement endommagé par sa chute dans les *hyposcaenia*, mais la comparaison avec les statues du même genre permettra de réunir aisément les nombreux fragments, trouvés dans les déblais et de donner à la statue sa physionomie primitive [1]. En effet, les bustes d'empereurs romains, groupés dans les différents musées d'Europe, offrent d'excellents termes de comparaison et je crois pouvoir affirmer que nous sommes en présence de l'empereur Hadrien ; aucun des détails caractéristiques du visage de cet empereur ne fait défaut : petitesse du front, froncement des sourcils, taille des cheveux et de la barbe [2]. D'ailleurs le musée du Louvre possède une statue à peu près identique [3], sauf quelques détails insignifiants dans les mains et la position des bras, et elle est considérée depuis fort long-

Cl. du Min. de l'I. P. (*B. A., 1914*)

Fig. 24. - Statue de l'empereur Hadrien (profil).

1. Clarac, *Sculpture*, cf. en particulier t. III, pl. 264, n° 2418 (attitude) ; t. V, pl. 913, n° 2331 (position des mains), pl. 944, n° 2419 (globe).

2. Clarac, *Sculpture*, t. III, pl. 264, n° 2418 ; t. V, pl. 944, n° 2419 ; pl. 943, n° 2420 A ; pl. 936 A, n° 2420 B, etc. - Sal. Reinach, *Statuaire*, t. II, vol. 2, p. 571, n° 2 ; Espérandieu, *Bas-reliefs*, t. II, p. 71, n° 969 ; p. 72-73, n° 972 ; t. III, p. 224-225, n° 2195 ; p. 225, n° 2196 ; — Helbig, *Musées de Rome*, t. I, p. 214, n° 298 (Vatican) ; p. 322, n° 441 (Capitole) ; p. 408, n° 550 (Capitole) ; t. II, p. 7, n° 720 (Villa Albani) ; p. 142, n° 906 (Villa Borghèse).

3. Clarac, *Sculpture*, t. III, pl. 264, n° 2418 (texte dans t. V, n° 2418, p. 231 : « marbre grec, trouvé à Gabies ») ; — Sal. Reinach, *Statuaire*, t. I, p. 133.

Digitized by Google

temps comme une représentation d'Hadrien. Ensuite, il ne faut pas oublier que *Publius Aelius Hadrianus* fut appelé de son vivant *Restitutor orbis terrarum,* qu'il a laissé partout des traces de son passage et que Vaison a pu profiter, comme les provinces voisines, de l'élan donné par lui aux grands travaux publics [1]. De plus, comme les empereurs romains aimaient beaucoup cette attitude et que les statues similaires sont assez abondantes, il nous est facile de restituer ce monument d'une façon à peu près complète : l'empereur debout avait le bras droit abaissé et appuyé sur la cuisse, comme l'indique un tenon très visible sur les photographies prises de profil ; la main était vraisemblablement ornée du sceptre classique ; le bras gauche, au contraire, sur lequel reposait le manteau descendant de l'épaule, était légèrement écarté du corps et l'avant-bras prenait la position horizontale, tandis que la main entr'ouverte pressait le globe impérial [2]. Toutes ces suppositions sont d'ailleurs pleinement confirmées par les nombreux morceaux de bras, de jambes et de mains trouvés dans les déblais. Bonne époque de l'art romain. — F. Fouilles, 1913, n° 314.

Cl. du Min. de l'I. P.
(B. A., 1914.)

Fig. 25. - Statue de l'empereur Hadrien (face).

1. Henri Cohen, *Monnaies impériales*, t. II, p. 239, n° 1083 ; p. 237, n°s 1065, 1067, 1068 : *Restitutori Galliae* (cf. encore toutes les monnaies du n° 1050 au n° 1091).

2. Clarac, *Sculpture*, t V, pl. 912 A, n° 2325 (Auguste), pl. 913, n° 2328 (Auguste), pl. 919, n° 2324 (Auguste), pl. 925, n° 2356 C, n° 2354 (Tibère), pl. 926, n° 2355 (Tibère), pl. 938, n° 2397 (Néron), pl. 940 B, n° 2404 (Domitien), pl. 942, n°s 2411 et 2415 A (Trajan), pl. 970, 970 A, 970 B, 970 C, pl. 971, etc.

Digitized by Google

H. : totale : 1,90 — H. de la tête : 0,32.

Rg. E, f° 50, r° et v°, n° 314 ; — J. Sautel, *Fouilles de 1913*, p. 4-6 et planche (B. A., 1914, p 92-94, planche VII).

Fig. 26. — Statue de l'empereur Hadrien (détail du buste).

20. **Statue de Sabine (?).**

Statue de femme drapée ; la position est celle des nombreuses statues romaines de femmes trouvées un peu partout : la main et l'avant-bras gauche nu au repos sur le ventre, tandis que la main droite est légèrement relevée vers la tête. Le vêtement de dessous est une tunique à manches courtes, descendant presque jusqu'au coude et ayant en dehors une longue fente, dont les bords sont rattachés, de place en place, par des boutons, qui laissent entre eux des espaces ouverts, par lesquels on voit le bras nu : c'est la tunique des femmes des classes aisées, tant en Italie qu'en Grèce [1]. Le manteau, entourant le corps tout

1. A. Rich, *Dictionnaire des Antiquités grecques-romaines*, article *tunica*.

Digitized by Google

entier, a une de ses pointes ramenée sur l'épaule g .uche et retient dans ses plis le bras droit : il ne laisse entrevoir qu'une petite partie de la poitrine. Les mouvements de la draperie sont traités avec aisance, la sculpture est soignée ; nous sommes toujours à la bonne époque de l'art romain. Un premier travail de comparaison permet de voir dans ce marbre la femme d'un empereur, dans la pose et l'attitude de la Pudicité, ainsi que les artistes aimaient alors à les représenter [1]. Mais comme j'ai pu d'autre part retrouver à peu près tous les morceaux de de la tête au milieu des déblais, l'examen détaillé de ces fragments me conduit à préciser davantage, et je puis affirmer à la suite de comparaisons minutieuses que les traits de ce visage ressemblent beaucoup à ceux de la femme d'Hadrien, l'impératrice Sabine : même profil grec, même regard, même attitude ; un détail seul diffère ; le diadème est remplacé par une coiffure spéciale, qui a la forme même du diadème [2]. Mais je ne pense pas que cette particularité insignifiante, mise en regard des nombreux points de ressemblance que j'ai pu établir, nous empêche de placer sur le mur de scène du théâtre de Vaison le couple impérial, qui avait

Cl. du Min. de l'I. P.
(B. A., 1913.)

Fig. 27. — Statue de l'impératrice Sabine (?).

1. Clarac, *Sculpture*, t. V, pl. 310, n° 2344 ; — pl. 764-5, n°s 1879, 1880, 1882 ; — t. IV, (explication des planches), p. 342 et 343. — Sal. Reinach, *Statuaire*, t. I p. 447-9.

2. Clarac, *Sculpture*, t. V, p. 945, n°s 2425 et 2425 A ; pl. 332, n° 2424. — Espérandieu, *Bas-Reliefs*, t. II, p. 86, n° 992.

Digitized by Google

contribué à sa construction ou à son achèvement. — F. Fouilles, 1912, n° 301.

H. (sans tête) : 1,56 ; — D. (à la brisure de la toge) : 0,535 ; — H. (du socle) : 0,16 ; — H. de la tête : 0,32.

Rg. E., f° 47, v°, n° 301 ; — J. Sautel, *Fouilles de 1912*, pages 5 et 6, et planche (B. A., 1913, p. 229 et 230 ; p. XII, 1 ; et 1914, p. 93 à 94).

21. — **Personnage municipal.**

Fig. 18. — Statue de personnage municipal.

Grande statue en marbre blanc, dont il ne reste que le tronc : tête, bras, jambes, tout a disparu dans la chute ; on voit très bien le trou établi à la place du cou et destiné à recevoir la tête du personnage municipal en fonction ; travail ordinaire, mais soigné. (Cf. tête de marbre, n° 32.) — F. Fouilles 1913, n° 313.

H. : 1,48.

Rg. E., f. 50, r°, n° 313 ; — J. Sautel. *Fouilles de 1913*, p. 6 (B. A., 1914, p. 94).

B. — Les Fragments importants.

22. — **Fragment de statue drapée.**

Il comprend la jambe droite et le côté gauche d'un personnage vêtu de la grande toge, dont un pan relevé sur l'épaule gauche retombait le long du corps : de nombreux débris de cette drape-

Digitized by Google

rie ont été retrouvés çà et là. Cette statue de forte proportion présente cette particularité, que toutes les parties principales qui la composent s'emboîtent les unes dans les autres par un système de tenons et de mortaises que l'on remarque à chaque fragment.

Cl. du Min. de l'I. P. (B. A., 1913)

Fig. 29. — Fragment de statue drapée.

Le plus gros de ces fragments (celui de la jambe droite) est sans doute le plus important: il comprend la jambe elle-même presque entière et la moitié de la cuisse ; elles sont appuyées sur un socle et contre le classique tronc d'arbre ; il offre à sa partie supérieure deux mortaises : une pour le torse que nous n'avons pas, et une autre pour retenir le fragment de la toge, qui descendait de l'épaule gauche ; celui-ci à son tour comporte deux tenons (cf. planche ci-contre), dont l'un s'emboîte dans l'une des mortaises du fragment de la jambe et l'autre devait se fixer dans une des mortaises du torse. Travail de bonne époque, mais le système d'assemblage que je viens de signaler n'a rien de l'élégance des statues d'Hadrien et de Sabine. — F. Fouilles, 1912, n° 304.

H. totale : 1,56 ; - du socle : 0,04.

Rg. E, f° 48, v°, n° 304 ; — J. Sautel, *Fouilles de 1912*, p. 7, pl. (B. A., 1913, p. 231, planche XIII, 2).

23. — **Fragment de statue de guerrier (?).**

Partie inférieure d'une grande statue sur socle ; ce pourrait être celle d'un guerrier, d'un soldat ou d'un athlète de grandes dimensions dans une position de combat ou d'attaque :

Digitized by Google

la jambe droite est fortement ramenée en arrière, tandis que la jambe gauche est appuyée contre un tronc d'arbre. Beaucoup de fragments de poitrine, de draperie, de membres divers paraissent se rapporter à ce guerrier, mais je ne suis pas arrivé à les grouper d'une façon satisfaisante. Travail soigné et de bonne époque. — F. Fouilles 1912 et 1913, n° 303.

H. : 0,68.

J. Sautel, *Fouilles de 1912*, p. 7 et pl. (B. A., 1913, p. 231, pl. XIII, 1) et *Fouilles de 1913*, p. 6 (B. A., 1914, p. 94). - Rg. E., f° 48, r°, n° 303.

Fig. 30. — Fragment de statue de guerrier (?).

24. — Fragment de statue, en marbre blanc, d'une teinte particulière et avec des veines qui lui donnent l'aspect du bois ; c'est la partie inférieure du tronc avec les plis de la toge, relevée par une agrafe sous le bras ou plus probablement rejetée sur l'épaule ; on entrevoit le commencement de la cuisse ; excellent travail, qui fait supposer une fort belle œuvre. — F. Durel, n° 72.

La. : 0,285 ; — H. : 0,19.

Rg, E., f° 15, r°, n° 72 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 43, n° 32.

25. — Fragment de statue, en marbre blanc ; corps d'une femme à demi-drapée, auquel il manque la tête, les jambes et les bras ; on voit cependant encore le bras droit ramené contre le corps (position qui l'a préservé) ; ne nous trouverions-nous pas en face d'une des statues de personnages allégoriques, qui ornaient le mur du *pulpitum* ? Travail très soigné, d'une belle

Digitized by Google

venue et d'une excellente époque. — Tout à côté, il faut signaler un autre fragment de sculpture, appartenant à la même statue,

Fig. 31. Fragment de statue de femme.

mais dont il est difficile de déterminer la nature. — F. Cloitre, n° 29.

H. : 0,70; — Largeur moyenne : 0,28.

Rg. E., f° 5, r°, n° 29; — Espérandieu, *Bas-Reliefs*, t. I. 1907, p. 214, n° 275 : « Torse d'Aphrodite ».

26. — Fragment de statue ou de pilastre, en marbre blanc, en mauvais état, poli par le roulement dans l'eau; à une des extrémités, restes de moulures de base et d'entablement; au dessous et en retrait sur les côtés, sculptures soignées, mais fort détériorées; de face, dessins indéchiffrables, ce qui rend impossible toute détermination. — F. Egouts, n° 262.

H. : 0,36.

C. A. V., f° 20, v°; — Rg. E., f° 40, v°, n° 262.

27. — Fragment de statue en marbre blanc, épaule (bras cassé) avec les plis de la toge, qui vient s'agrafer sous le bras. — F. Jacquet, n° 52.

H. : 0,34; — La. : 0,14.

Rg. E., f° 13, r°, n° 52; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15, et p. 39, n° 14.

28. — Autre fragment d'épaule en marbre blanc, moins complet et moins soigné que le précédent (la toge est agrafée sous le bras d'une façon différente). — F. Jacquet, n° 53.

La. : 0,16.

Rg. E., f° 13, r°, n° 53; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15, et p. 39, n° 15.

Digitized by Google

C. — Têtes et Fragments.

29. — Fragment de la partie inférieure d'une belle tête de femme, en marbre blanc ; les quelques traits qui restent en sont d'une grande pureté. — F. Jacquet, n° 51.

La. : 0,22.

Rg. E., f° 13, r°, n° 51 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 38, n° 13.

30. — Fragment comprenant à peu près la moitié de la partie postérieure de la tête et permettant de voir le cou, l'oreille droite et une bonne partie de la chevelure, retenue par un bandeau ; la sculpture est très soignée et révèle un artiste de la plus belle époque. — F. Durel, n° 55.

H. : 0,26. — La. (la plus grande) ; 0,155.

Rg. E., f° 13, v°, n° 55 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 39, n° 17.

Fig. 32. — Fragment de tête.

31. — Deux fragments de tête ; le premier comprend la partie inférieure de la tête depuis les yeux et les oreilles jusqu'au cou ; il s'agit sans doute du bas du visage de quelque impératrice héroïsée et traitée à la manière grecque. Le second fragment est moins important ; il comprend au

Fig. 33. — Fragment de tête.

Fig. 34. — Fragment de tête d'Impératrice (?)

Digitized by Google

contraire la partie supérieure de la tête; la chevelure est ondoyée d'une façon très artistique; le front est bas et l'on aperçoit l'œil droit en entier, tandis que l'on distingue à peine l'arcade sourcillière gauche; excellent travail de la bonne époque. — F. Fouilles 1912, n° 307 à 308.

H. respectives : 0,21 et 0,12. — La. respectives : 0,12 et 0,20.

Rg. E., f° 49, r°, n°s 307-308; — J. Sautel, *Fouilles de 1912*, p. 7. (B. A., 1913, p. 231).

32. — Tête de personnage municipal en marbre blanc, avec tous les caractères des représentants officiels du monde romain : cheveux courts, nez aquilin, front bas, expression énergique, traits réguliers; le cou est très allongé et terminé par un cône bien taillé, destiné à entrer dans le trou semi-circulaire, que nous avons signalé dans les statues des personnages municipaux; il est fort probable que nous sommes en présence d'un fonctionnaire romain en charge, au moment de la démolition du théâtre; travail soigné. — F. Fouilles 1913, n° 315.

Fig. 35. — Tête de personnage municipal.

H. : 0,32.

Rg. E., f° 50, v°, n° 315; — J. Sautel, *Fouilles de 1913*, p. 7. (B. A., 1914, p. 14).

D. — Mains et Bras.

33. — Main gauche, dont les doigts ont été cassés; elle était appuyée sur le rebord d'un siège ou sur un attribut, dont il reste les traces; bon travail. — F. Durel, n° 57.

Ln. : 0,21; — La. du poignet : 0,66.

Rg. E., f° 15, v°, n° 57; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 50, n° 19.

34. — Autre main gauche, en marbre blanc, dont les doigts ont été cassés : sculpture peu soignée. — F. Durel, n° 58.

Digitized by Google

Ln. du fragment : 0,12 ; — La. du poignet : 0,08.

Rg E., f° 13, v , n° 58 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 40, n° 20.

35. — Autre main gauche, tenant une tablette : les doigts isolés ont été brisés, il ne reste plus que les deux derniers qui tenaient la tablette ; mais ils révèlent une statue de proportions considérables, puisque le petit doigt mesure 0,034 ; la paume de la main a de même 0,155 dans sa plus grande largeur ; cette statue pouvait donc avoir environ 2m,50. — F. Durel, n° 59.

Ln. du fragment : 0,22 ; — La. : 0,155.

Rg, E., f° 14, r°, n° 59 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 40-41, n° 21.

36. — Main droite, dont il ne reste plus que la paume. — F. Durel, n° 60.

Ln. : 0,14 ; — La. : 0,11.

Rg,. E. : f° 14. r°, n° 60 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 41, n° 22.

37. — Avant-bras et paume de la main, de fortes proportions. — F. Jacquet, n° 61.

Ln. : 0,30 à 0,32 ; — La. de la paume : 0,13 ; — du poignet : 0,08.

Rg. E. : f° 14, r°, n° 61 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 41, n° 23.

38. — Autre fragment de bras ; avant-bras et coude assez ouvert. — F. Jacquet, n° 62.

Ln. : 0,18 à 0,20 ; — La. (du coude) : 0,11 à 0,13.

Rg. E. : f° 14, r°, n° 62 : — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 41, n° 24.

39. — Deux fragments de bras (ou de jambe). — F. Jacquet, n°s 63 et 64.

Ln. : 0,24 à 0,30.

Rg. E., f° p. 14, v°, n°s 63 et 64 ; - J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 41, n° 25.

40. — Fragments divers de bras (coude, avant-bras, etc.), de peu d'importance. — F. Durel, n° 65.

Rg, E., f° 14, v°, n° 65 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 42, n° 26.

E. — Pieds et Jambes.

41. — Pied de statue en marbre, d'un travail très achevé et d'un dessin parfait ; il est difficile d'en faire l'attribution ; excellente conservation. — F. Durel, n° 66.

Digitized by Google

Ln. : 0,55 ; — La. : 0,10.

Rg. E., f° 14, v°, n° 66 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 42, n° 27.

42. — Pied d'un assez bon travail ; les doigts manquent. — F. Durel, n° 67.

Ln. : 0,15 ; — La. du pied (à la naissance des doigts) : 0,095.

Rg. E., f° 14, v°, n° 67 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 42, n° 28.

43. — Base de statue, en marbre blanc, avec socle et colonne d'appui par derrière (ornée de moulures) ; le personnage devait être debout appuyé contre la colonne carrée avec le pied droit

Fig. 36. — Partie inférieure d'une statue.

un peu en arrière, la chaussure est bien conservée (semelles avec ligamens croisés sur le pied jusqu'à la hauteur de nos souliers modernes) ; il reste les deux tiers de la jambe, encore que la droite soit fortement ébréchée ; bon travail, qui fait regretter la perte de la statue entière. — F. Egouts, n° 264.

H. : 0,25 ; — E. : 0, 23 ; — La. : 0, 22.

C. A. V., 1912, n° 114, f° 21, r° ; — Rg. E., f° 46, v°, n° 264.

Digitized by Google

44. — Fragment important de jambe (genou et mollet); assez bien travaillé. — F. Durel, n° 68.

Ln. : 0,28 ; — largeur (au mollet) : 0,13.

Rg. E., f° 14, v°, n° 68 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 42, n° 29.

45. — Deux fragments de jambe, qui paraissent appartenir à la même statue ; l'un est constitué par le mollet, l'autre par le genou et la moitié de la cuisse, coudés à angle droit et indiquant par conséquent une statue assise. — F. Durel, n^os^ 69 et 70.

1^er^ fragment ; Ln. : 0,235 ; — La. : 0, 11 ; — 2^e^ fragment ; Ln. : 0,205 ; — La. (à la cuisse) : 0,16.

Rg E., f° 15, r°, n^os^ 69 et 70 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 42, n° 30.

46-47. — Divers fragments de jambes en marbre blanc : deux parties de genou, trois tronçons de mollet, un débris indéterminable. — F. Durel, n° 71.

Rg. E. f° 15, v°, n° 71 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 42-43, n° 31.

F. Draperies.

48. — Fragment de statue ; partie du pli de la toge retombant directement de l'agrafe, placée sur le bras. — F. Jacquet, n° 73.

Ln. du fragment : 0,43 ; — La. (moyenne) : 0,15 (à rapprocher du fragment d'épaule signalé plus haut).

Rg. E., f° 15, r°, n° 73 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 43, n° 33.

49-50-51. — Trois fragments de draperie en marbre blanc, provenant de statues différentes. — F. Jacquet, n^os^ 75, 76, 77.

H. des fragments : 0,44 ; 0,50 ; 0,57 ; — La. : 0,37 ; 0,50 ; 0,195.

Rg. E., f° 15, v°, n^os^ 75, 76 et 77 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 43, n° 35.

52. — Cinq fragments de draperie, de moindre valeur. — F. Jacquet, n° 78.

Dimensions diverses.

Rg. E., f° 15, v°, n° 78 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 43, n° 36.

53-54. — Deux fragments de draperie indéterminables ; quelques-uns voient dans le meilleur des deux, les plis de la toge

Digitized by Google

d'un personnage assis ; tous les deux sont d'un travail assez médiocre. — F. Jacquet, nos 79 et 80.

Rg. E, f° 15 v°, n°s 79 et 80 ; — J Sautel, *Théatre*, p. 14-15 et p. 44, n° 37.

G. — Fragments divers.

55-56. — Deux fragments de sculpture en marbre blanc, trouvés l'un à côté de l'autre ; ils appartiennent à la même statue comme le font supposer leur découverte dans les mêmes déblais et l'identité du marbre dans lequel ils sont sculptés ; l'un de ces fragments consiste en une magnifique couronne de feuilles de chêne, destinée sans doute à être fixée sur la tête d'une statue par le tenon que l'on y voit encore ; l'autre est une branche de hêtre délicatement fouillée, sur laquelle est figuré un petit lézard ; travail de bonne époque. — F. Fouilles 1913, nos 317 et 318.

Rg. E., f° 50, v°, nos 317-318 ; — J. Sautel, *Fouilles de 1913*, p. 7 (B. A., 1914, p. 94).

57.—Quantité de fragments de sculpture de toutes sortes : bras, nez, jambes, têtes, draperies, etc... qui n'ont pu être identifiés ou que l'on recueille tous les jours dans les déblais. — F. Fouilles 1912-1913, n° 312.

Rg. E., f° 50, r°, n° 312.

§ II. — Les Bas-reliefs.

58. — Fragment de médaillon : jambe d'un personnage courant. — F. Jacquet, n° 54.

H. : 0,12 ; — La. : 0,15 à 0,18.

Rg. E. f° 13, r°, n° 54 ; — J Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 39, n° 16.

59. — Fragment de bas-relief : plis d'une draperie. — F. Jacquet, n° 74.

H. : 0,24 à 0,26. — La. (moyenne) ; 0,20.

Rg. E., f° 15, v°, n° 74 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 43, n° 34.

Digitized by Google

§ III. — Les Fragments de sculpture d'ornement.

A. — Entablement et Corniches.

60. — Joli fragment d'entablement avec cimaise, bague et larmier.

Ln. : 0,12 ; — H, : 0,108 ; — E, : 0.085.

Rg. E., f° 16, v°, n° 92 ; — J. Saulel, *Théâtre*, p. 15 et p. 45, n° 46.

61. — Fragment de corniche : denticules, oves, feuilles d'acanthe stylisées, etc. ; bien conservée ; bonne époque de l'art romain. — F. Egouts, n° 267.

Ln. : 0,415 ; — E. : 0,08.

C. A. V., f° 21, v°, n° 117; — Rg., E., f° 41, r°, n° 267.

62. — Fragment de corniche ou d'encadrement ; joli dessin de feuillage d'oves et de torsades ; assez bon état ; excellent travail du I^er^ au II^e^ siècle ap. J. C. — F. Egouts, n° 283.

La. : 0,24 ; — H. : 0,16.

C. A. V., n° 149, f° 22, r° ; — Rg. E., f° 42, r°, n° 283.

B. — Les Colonnes.

63. — Fût de colonne, en marbre noir uni ; assez mauvais état. — F. Cloître, n° 13.

H. : 0,74 ; — D. : 0,20 à 0,21.

Rg., f 3, r°, n° 13.

64. — Partie supérieure du fût d'une colonne ; beau travail. — F. Cloître, n° 14.

H. : 1,385 ; — D. : 0, 27.

Rg. E., f° 3, r°, n° 14.

65. — Partie inférieure d'un fût de colonne ; travail ordinaire. — F. Cloître, n° 15,

H. : 1,64 ; — D. : 0,135.

Rg. E., f° 3, r°, n° 15.

Digitized by Google

Digitized by Google

79-80. — Deux piédestaux de colonne avec quelques moulures de la base du fût. — F. Cloître, nos 24 et 25.

H. : 0,74 ; — La. : 0,575 et 0,635.

Rg. E., f° 4, v°, nos 24 et 25.

G. — Moulures et décorations diverses.

81. — Trois fragments de la décoration d'un monument circulaire, en marbre blanc avec feuilles, etc. ; sculptures plates et sans relief; travail ordinaire. — F. Egouts, nos 268, 269, 270.

La. (sauf le 3e fragment brisé) : 0,24 ; E. : 0,025 à 0,03 ; — Ln. (1er frag.) : 0,44 ; — (2e frag.) : 0,165 et 0,10 ; — (3e frag.) : 0,14.

C. A. V., n° 118, f° 21, v° ; — Rg. E., f° 41, v°, nos 268, 269, 270.

82. — Quantité de fragments d'architecture de toutes sortes, en marbre blanc; moulures, frises, corniches, etc... recueillis dans les déblais. — F. Fouilles, 1911, 1912, 1913, n° 311.

Rg. E., f° 49, v°, n° 311.

83-84. — Deux fragments de la décoration d'un monument; restes d'un placage, qui devait être d'une grande richesse à en juger par les sculptures des rinceaux de feuillages ou des moulures d'ornementation ; le premier fragment est d'aspect triangulaire ; après une bordure fort bien travaillée, apparaissent les premiers motifs d'ornements avec guirlandes et fruits ; — le second fragment rectangulaire est une partie de corniche avec plat, moulures en torsades et feuilles de lierre ; travail de la bonne époque. — F. Cloître, nos 30 et 31.

Ln. (du 1er fragment): 0,58 ; — La. : 0,495. ; — Ln. (du 2e fragment) : 0,65 ; — La. : 0,17.

Rg. E., f° 5, r°, nos 30 et 31.

85. — Fragment de table en marbre blanc veiné, contenant une belle feuille stylisée, excellent travail. — F. Jacquet, n° 88.

Ln. : 0, 30. ; — La. : 0,17.

Rg. E., f° 16, v°, n° 88 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 15 et p. 45, n°44.

86-87-88. — Trois fragments de marbre blanc sculptés très délicatement et contenant des motifs divers : feuilles d'acanthe,

Digitized by Google

dessins enroulés... avec bordures d'oves, de gorges, de tores ou d'astragales, qui devaient appartenir à l'encadrement de quelque inscription ou d'un bas-relief. — F. Jacquet, nos 89, 90, 91.

Ln. : 0,08 ; 0,50 et 0,20 ; — La. 0,06 ; 0,17 et 0,14.

Rg. E., f° 16, v°, nos 89. 90, 91. — J. Sautel, *Théâtre*, p. 15 et p. 45, n° 45.

89-90. — Deux fragments de table, en marbre blanc uni ; ornés d'un encadrement en moulures simples. — F. Jacquet, nos 93 et 94.

Ln. respectives ; 0,16 et 0,30 ; — La. : 0,15 à 0,16.

Rg. E., f° 16, v°, nos 93 et 94 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 15 et p. 46, n° 47.

91-94. — Nombreux fragments de moindre importance de revêtements en marbre de toutes nuances, depuis le rouge antique jusqu'au cipolin (environ 30 morceaux), et dans lesquels le marbre blanc ordinaire domine (environ 80 à 90 débris). Il faut toutefois remarquer dans ce nombre la présence de quelques fragments de frise sculptée, de statuettes même, de corniches unies et de chapiteaux de pilastre ; le nombre total de ces fragments peut être évalué à 140. — F. Jacquet, n° 95.

Rg. E., f° 17, r°, n° 95 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 15 et p. 56, n° 48.

95. — Fragment de bordure ; moulure du plus pur goût romain : sculptures en bon état ; travail très soigné. — F. Egouts, n° 266.

H. : 0,13 ; — La. : 1,105 ; — E. : 0,097.

Rg. E., f° 41, r°, n° 266 ; — C. A. V., n° 116, f° 21, v°.

96-97-98. — Divers fragments (3) de différentes couleurs ; veiné, rose, vert, de dimensions variant entre 0,05 et 0,10. — F. Egouts, nos 271 à 273.

C. A. V., n° 121, f° 22, r° ; — Rg. E., f° 41, v°, nos 271, 272 et 273.

§ IV. — Autel anépigraphe et divers.

99. — Petit autel anépigraphe en marbre avec sculptures et ornements rectilignes, sur les côtés comme sur le devant ; face postérieure à peine dégrossie.

H. : 0,30 ; — La. : 0,155 ; — E. : 0,09.

Rg. E., f° 4, r°, n° 22.

Digitized by Google

100. — Fragment supérieur du dossier d'un siège en marbre blanc : la partie enroulée qui le termine, est recouverte d'écailles imbriquées ; les deux extrémités sont taillées avec une grande délicatesse et représentent, d'un côté, une jolie rosace ; de l'autre, une tête de Mercure aux cheveux en désordre, avec deux têtes de serpent se nouant sous le menton ; c'était le siège d'un personnage important de la cité ou celui du représentant officiel de l'empereur ; travail fort soigné. — F. Durel, n° 81.

La. : 0,495 ; — E. : 0,05.

Rg. E., f° 15, v°, n° 81 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 44, n° 38.

101. — Vasque en marbre blanc, de forme très heureuse ; convexe à l'intérieur et quadrangulaire à l'extérieur ; un trou d'écoulement sur le milieu détermine bien son usage ; assez mauvais état. — F. Egouts, n° 263.

H. : 0,16 ; — Ln. : 0,19 ; — La. (sur un côté) : 0,13.

C. A. V., n° 113, f° 20, v° ; — Rg. E., f° 40, v°, n° 263.

Fig. 37. — Fragment de statue de guerrier, découverte en 1912, complétée en 1913.

(Cf. le n° 33 du Catalogue et la fig. 30).

Digitized by Google

2e Groupe : LES MONUMENTS EN PIERRE.

§ I. — Les Statues.

102. — Statue d'un personnage municipal.

Il est de face, vêtu de la toge, dans l'attitude ordinaire de ces sortes de représentations : debout, la main gauche, ramenée sur le bas de la poitrine, est arrêtée aux plis de la toge ; il manque le poignet gauche et l'avant-bras du côté droit ; il devait être étendu horizontalement et la main pouvait tenir les tablettes, insignes du pouvoir municipal ; le choc et la chute ont fait tomber le bras, que nous retrouverons probablement dans des travaux postérieurs ; l'ensemble est peu réussi et sans proportions harmonieuses (cf. les statues similaires dans Clarac, *Sculpture*, V, pl. 891, 899, 900, 905, 906 ; surtout 2275, 2298 et 2300 ; — Reinach (S.), *Statuaire*, t. III, p. 180, nos 2, 3, 4 et 5 ; p. 279, n° 4. — F. Fouilles 1912, n° 302.

Cl. du Min. de l'I. P. (B. A., 1913).

Fig. 38. — Statue de personnage municipal.

H. (totale) : 1, 23 ; — (du socle) : 0,13.

Rg. E., f° 48, r°, n° 302 ; — J. Sautel, *Fouilles de 1912*, p. 6 et planche (B. A., 1913, p. 230, et pl. XII, n° 2).

Digitized by Google

103. — Grande tête en pierre calcaire de Beaumont, d'un caractère particulier, très commune dans le pays de Vaison; les archéologues sont loin de s'entendre sur la nature de ce monument; les uns en font un dieu lare, les autres y voient tout simplement des masques scéniques : conception ancienne dont je ne comprends guère les raisons. Sans entrer ici dans l'étude

Cl. du Min. de l'I. P. (*B.-.R*, t. I).

Fig. 39. — Masque d'ornement (?) du Musée-Calvet, de forme similaire.

de cette question, voici la description du monument lui-même ; il se compose d'un visage humain, dont l'expression est celle de la tristesse et de la douleur; ce visage est encadré par la chevelure tressée régulièrement en nattes disposées en forme de mitre; la partie inférieure constitue un socle, afin de donner de l'équilibre au monument; bon état de conservation. — F. Cloître, n° 18.

H. ; 0,90 ; — La. (du socle) : 0,68 ; — E. du profil : 0,405.

Espérandieu, *Bas-Reliefs*, t. I, 1907, p. 222, n° 292 ; — Rg.E., f° 3, v°, n° 18.

Digitized by Google

104. — Tête en pierre calcaire d'un grain assez grossier; très fruste (le nez à peu près rongé tout entier par l'usure); travail inférieur. — F. Durel, n° 56.

H. : 0,22; — largeur du crâne : 0,145 ; — du cou : 0,095.

Rg. E., f° 13, v°, n° 56; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 14-15 et p. 40, n° 18.

105. — Tête en pierre calcaire noirâtre d'expression singulière, les yeux légèrement enfoncés, les arcades sourcillières, très avancées; la mâchoire inférieure proéminente, les traits fortement étirés; cette physionomie n'a rien de gallo-romain ; nous avons là sans doute le portrait de quelque étranger, esclave ou affranchi, dont on s'explique difficilement la présence au milieu de cette décoration essentiellement nationale ; travail ordinaire. — F. Fouilles 1912, n° 305.

Fig. 40. — Tête de Negroïde.

H. : 0,025 ; — largeur (crâne) : 0,18.

Rg. E., f° 49, r°, n° 305.

106. — Fragment de tête : crâne avec une couronne de cheveux et une partie du front ; travail ordinaire. — F. Fouilles 1912, n° 306.

La. : 0,16.

Rg. E., f° 49, r°, n° 306; — J. Sautel, *Fouilles de 1911*, p. 10-11 et planches 1, 2, 3 (B. A., p. 217-218 et planches XXXI, XXXII, XXXIII).

107. — Piédestal de statue (avec le crampon qui le tenait) ; dé allongé et moulures supérieures ; partie inférieure ainsi que la face postérieure brisées ; travail ordinaire. — F. Fouilles, 1912, n° 309.

H. : 0,75 ; — La. (du dé) : 0,25 ; — (de la moulure supérieure) : 0,34.

Rg. E., f° 49, v°, n° 309.

Digitized by Google

§ II. — Les Bas-Reliefs.

108. — Panneau décoratif en pierre calcaire de Beaumont ; bouclier derrière lequel se croisent deux haches en panoplie ;

Cl. du Min. de l'I. P. (B. R., t. 1).

Fig. 41. — Panneau décoratif : haches doubles de combat et bouclier.

le tout est sculpté en haut-relief sur une large dalle, qui repose au bas sur un petit rebord en étagère ; travail ordinaire. — F. Cloître, n° 19.

H. : 0,865 ; — E. (de la dalle) : 0,11 ; (avec le rebord) : 0,275.

Rg. E., f° 3, v°, n° 19 ; — Espérandieu, *Bas-reliefs*, t. I, p. 220, n° 289.

109. — Fragment à panneau décoratif en pierre calcaire de Beaumont ; pendant du numéro précédent ; il ne reste que le sommet des sculptures avec les deux haches de combat en panoplie; travail ordinaire. — F. Cloître, n° 20.

Digitized by Google

H. : 0,24 et 0,175 ; — La. : 0,655 ; — E. : 0,011.

Rg. E, f° 4, r°, n° 20.

110. — Fragment de sculpture : partie inférieure d'un bouclier avec quelques restes de dessin d'ornement ; taillé de chaque côté. — F. Cloître, n° 21.

H. 0,25 ; — La. (la plus grande) : 0,48 ; — E. (haut) : 0,04 ; — (bas) : 0,12.

Rg. E., f° 4, r°, n° 21.

111. — Fragment de panneau décoratif en pierre calcaire de Beaumont ; il représente un bouclier rond derrière lequel se croisent deux hachettes à long manche, en forme de panoplie : on voit quelques parties des moulures d'encadrement ; travail ordinaire. — F. Cloître, n° 36.

H. 0,72 ; — La. : 0,78 ; — E. : 0,115.

Rg. E, f° 5, v°, n° 36.

112. — Fragment de panneau décoratif en calcaire de Beaumont : au milieu d'un encadrement semi-circulaire est sculptée

Cl. du Min. de l'I. P. (B. R., t. I).

Fig. 42. — Panneau décoratif : hache de combat, dolabre et bouclier.

Digitized by Google

en relief très peu saillant une sorte de panoplie, composée d'un ornement de forme curieuse, sur lequel est représenté un dauphin et derrière lequel se croisent deux haches ; travail ordinaire. — F. Cloître, n° 37.

H. : 0,70 ; — La. : 0,96 ; — E. : 0,15.

Espérandieu, *Bas-Reliefs*, t. I, p. 224, n° 295 ; — Rg. E., f° 5, v°, n° 37.

§ III. — Les Fragments de sculpture d'ornement.

A. — Entablements et Corniches.

113-114. — Deux fragments de la corniche d'un grand monument circulaire, en pierre calcaire de Beaumont avec les moulures et les denticules inférieurs, qui terminent la corniche proprement dite. — F. Cloître, n°s 32 et 33.

Ln. : 2,20 ; — E. : 0,30 ; — La. (au milieu de la circonférence) : 0,705.

Rg. E, f° 5, v°, n°s 32 et 33.

115-121. — Six fragments de sculpture, ayant appartenu sans doute à un grand monument ; taillés sur un seul côté ; ils ont été évidés pour servir de tombeaux à une époque postérieure. — F. Cloître, n° 27.

Ln. respectives : 2,23 ; 1,90 ; 2,18 ; 2,07 ; 1,63 ; 2,13 ; — La. respectives : 0.85 ; 0,63 ; 0,51 ; 0,65 ; 0,57 ; 0,74 ; — E. respectives : 0,21 ; 0,46 ; 0,59 ; 0,56 ; 0,46 ; 0,41.

Rg. E., f° 4, v°, n° 27.

122-123. — Deux fragments d'entablement, avec cimaise, baguette et larmier, l'un en calcaire fin du pays, l'autre en calcaire coquillier de Beaumont. — F. Jacquet, n°s 96 et 97.

Ln. respectives : 0,19 et 0,34 ; — La. : 0,17 et 0,215.

Rg. E., f° 17, r°, n°s 96 et 97 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 15 et p. 46, n° 49.

124-125. — Divers fragments de frise en calcaire coquillier de Beaumont avec ornements divers (oves, denticules), ayant appartenu vraisemblablement à l'entablement, qui couronnait la colonnade de la scène. — F. Jacquet, n° 98.

Ln. respectives : 0,25 et 0,21 ; — La. : 0,14 et 0,20.

Rg. E., f° 17, r°, n° 98 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 15 et p. 46, n° 50.

Digitized by Google

126-127. — Deux beaux fragments d'entablement comprenant la corniche et une partie de la frise, c'est-à-dire la cimaise, le larmier et le talon sculpté, qui repose immédiatement sur la frise. — F. Durel, nos 99 et 100.

H. respectives : 0,20 et 0,28 ; — La. (ou longueurs) : 0,32.

Rg. E., f° 17, r°, nos 99 et 100 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 13 et p. 47, n° 51.

128. — Divers fragments de la frise placée au-dessus de la colonnade de la scène, avec modillons, talons et baguettes aux proportions énormes. — F. Jacquet, n° 101.

Ln. ; 0,47 ; — H. : 0,30 ; 0,46, etc.

Rg. E., f° 17, v°, n° 101 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 13 et p. 47, n° 52.

129-130-131. — Trois fragments importants de corniches de grandes proportions : cimaise, larmier, différentes baguettes, etc. — F. Jacquet, nos 102 et 103.

H. : 0,37 ; 0,375 et 0,34.

Rg. E., f° 17, v°, nos 102, 103 et 104 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 13 et p. 47, n° 53.

132-133-134. — Nombreux fragments de corniche, frise, architrave, etc., autrefois répandus çà et là sur les murs de la propriété de Puymin ou sur les murs même du théâtre. — F. Jacquet, n° 105.

Rg. E., f° 17, v°, n° 105 ; —J. Sautel, *Théâtre*, p. 12 et p. 47, n° 54.

135. — Grande pierre d'angle intérieur, orné de moulures sur le côté et appartenant probablement à l'entablement de la colonnade de la *scaena*, en calcaire coquillier de Beaumont. — F. Jacquet, n° 106.

Ln. (côté) : 0,84 ; — E. : 0,83.

Rg. E., f° 17, v°, n° 106 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 13 et p. 47-48, n° 55.

136-137. — Deux fragments de corniches, qui paraissent circulaires et ressemblent assez a celle des monuments de Maraudy au Musée-Calvet ; ils comportent un tour d'astragales, surmonté d'oves ou d'autres dessins ; enfin de grandes feuilles d'acanthe s'élancent au-dessus d'une baguette de séparation.

H. : 0,33 et 0,15 ; — La. : 0,28 et 0,18.

Rg. E., f° 19, r°, nos 118 et 119 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 50, n° 64.

Digitized by Google

B. — Les Chapiteaux.

138-139. — Deux magnifiques chapiteaux d'ordre corinthien à trois rangs de feuilles d'acanthe superposées, avec volutes proéminents et fleuron en rosace. Les nombreux débris de feuilles d'acanthe et de rosaces qui ont été trouvés dans le terrain du théâtre font supposer avec raison que la colonnade de *proscaenium* était composée de chapiteaux de ce genre avec colonnes cannelées (cf. nos 159-163). — F. Jacquet, nos 107 et 108.

Fig. 43. — Chapiteau du théâtre.

H. : 0,80 ; — Diamètre (à la naissance de la colonne) : 0,59 ; — La. (du sommet, sur une des faces entre deux volutes) : 0,81.

Rg. E., f° 18, r°, nos 107 et 108. — J. Sautel, *Théâtre*, p 12-13 et p. 48, n 56.

140-141. — Deux chapiteaux, en pierre calcaire, ayant appartenu à un grand monument ; fort mauvais état. — F. Cloître, nos 39 et 40.

Fig. 44 et 45. — Chapiteaux divers.

H. : 0,69 ; — La. (en haut) : 0,64 ; — (en bas) : 0,45.

Rg. E, f° 6, r, nos 39 et 40.

142-143. — Divers chapiteaux ou fragment de chapiteaux, fragments de colonnes et différents débris de sculpture, dont on peut difficilement déterminer la nature. — F. Cloître, n° 41.

Digitized by Google

Rg. E., f° 6, r°, n° 41.

144. — Chapiteau de pilastre de coin (angle intérieur), d'ordre corinthien, avec feuilles d'acanthe, dans un parfait état de conservation ; il appartenait à la colonnade du *proscaenium*, composée de colonnes proprement dites et de pilastres, dont on a trouvé de nombreux restes (cf. n^os^ 164 et 165).

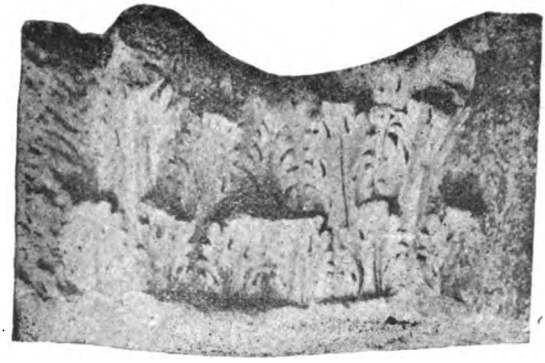

Fig. 46. - Chapiteau de pilastre.

Les trous de scellement et les rainures pour la réunion des pierres sont encore visibles.

La. (côtés) : 0,90 et 0,72.

Rg. E., f° 18, r°, n° 109 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 48, n° 57.

145-146. — Deux débris de chapiteaux d'ordre corinthien. — F. Jacquet, n^os^ 10 et 11.

La. (côtés) : 0,90 et 0,72 ; — H. : 0,475 et 0,50,

Rg. E., f° 18, r°, n^os^ 110 et 111 ; — J. Sautel *Théâtre*, p. 13 et p. 49, n° 58.

147. — Fragment de chapiteau d'ordre corinthien, sculpté aux trois quarts ; c'était un chapiteau de coin, dont une partie était enchassé dans le mur lui-même. — F. Jacquet, n° 112.

La. (côtés) : 0,90 et 0,72 ; — H. : 0,30.

Rg. E., f° 18, r°, n° 112 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12 et p. 49 n° 59.

148-149. — Deux fragments de chapiteau d'ordre composite très chargé, avec feuilles d'acanthe, bandes d'oves et d'astragales, d'où émergent enfin les volutes ; sculpture très fine et très détaillée, malgré le caractère grossier de la pierre de Beaumont ; l'un de ces deux fragments en particulier est assez bien conservé. — F. Jacquet, n^os^ 13 et 14.

La. (côté) : 0,39 ; — H. : 0,345 et 0,23.

Rg. E., f 18, v°, n° 113 et 114 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12 et p. 49, n° 60.

Digitized by Google

150-153. — Divers débris de chapiteaux de pilastres corinthiens, dont deux assez importants ; les dimensions sont toujours considérables et sont à rapprocher de celles des chapiteaux proprement dits, avec qui ils formaient la décoration du *proscaenium*.

Rg. E., f° 18, v°. n° 115 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 49, n° 61.

154. — Nombreux fleurons de chapiteaux d'ordre corinthien ou composite en forme de rosace (environ 25), de dimensions diverses, en calcaire coquillier de Beaumont ou en calcaire plus fin de Vaison ; ils supposent par conséquent, de même que les colonnes, deux genres différents d'ornementation. — F. Jacquet et Durel, n° 117.

Rg. E., f° 18, v°, n° 116 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 50, n° 62.

155-156. — Divers fragments de feuilles d'acanthe (environ 56), de dimensions diverses, en calcaire coquillier de Beaumont, ayant à peu près tous appartenu aux chapiteaux des colonnes du *proscaenium ;* quelques-uns sont en calcaire fin de Vaison et correspondent aux corniches, aux fûts de colonnes et aux bases faits avec ce genre de pierre. — F. Jacquet et Durel, n° 117.

Rg. E., f° 18, v°, n° 117 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 50, n° 63.

C. — Colonnes.

157. — Fût de colonne carrée en pierre calcaire, orné de cannelures et de rudentures sur deux côtés (colonne d'angle) ; bon état, mais les angles ont été fort abîmés ; travail ordinaire. — F. Cloître. n° 12.

H. : 2,90 ; — La. : 0,41 et 0,345.

Rg. E., f° 3, r°, n° 12.

158. — Deux fragments de fût de colonne avec cannelures absolument identiques (même colonne ?) — F. Cloître, n° 26.

H. : 1,50 et 2,08 ; — D. : 0,54 et 0,56.

Rg. E., f° 4, v°, n° 26.

159-163. — Cinq fragments de fûts de colonnes cannelées en calcaire coquillier de Beaumont (débris des fûts, qui correspondaient aux grands chapiteaux corinthiens des n°s 138-139) :

Digitized by Google

Il y a d'abord deux fragments de fûts comprenant à peu près un tiers de la colonne (0,445 sur 0,46), puis trois fragments de moindre largeur (0,37 ; 0,30 ; 0,25), dans lesquels on voit la fin des cannelures et le commencement des baguettes ou astragales, qui unissaient le fût à la base ou au chapiteau. — F. Jacquet, n° 120 à 124.

Rg. E., f° 19, r°, n° 120 à 124; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 51, n° 65.

164-165. — Deux fragments de fûts de pilastres corinthiens, cannelés comme les précédents et correspondant aux chapiteaux de pilastres déjà décrits (cf. n° 144). — F. Jacquet, n°s 125 et 126.

Rg. E., f° 19, r°, n°s 125 et 126; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 51, n° 66.

166-172. — Sept débris de fûts de colonnes en calcaire fin uni, de longueurs diverses, mais de diamètres sensiblement les mêmes : ils avaient entre 0,375 et 0,43, selon qu'ils appartenaient à la partie supérieure ou à la partie inférieure du fût; six de ces fragments, tous trouvés dans les ruines du théâtre ont été placés sur le mur construit par Jacquet sur les gradins de la *cavea* et mesurent de 0,30 à 0,40 de hauteur ; — deux comprennent la baguette qui séparait le fût du chapiteau; — un seul est uni à un fragment de base avec le tore supérieur ; — un fragment de fût du même genre, mais de 1,50 de longueur, fut apporté devant la villa de Puymin avec d'autres objets ayant appartenu au théâtre. — F. Jacquet et Durel, n° 127 à 134.

Ln. : 0,40 à 1,50 ; — D. 0,375 à 0,43.

Rg. E., f° 19, v°, n° 127 à 134; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12 et 13, p. 51-52, n° 67.

173. — Autre fragment de fût de colonne unie ; en calcaire coquillier ; de 0,55 de diamètre. — F. Jacquet, n° 135.

Rg. E., f° 19, v°, n° 135. — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 52, n° 68.

174-180 — Sept fragments de bases de colonnes d'ordre corinthien, comprenant tous en totalité ou en partie une plinthe carrée deux tores séparées par une gorge avec ou sans scotie, le tout surmonté d'un listel, sur lequel venait s'appuyer le fût de colonne (cf. colonnes et chapiteaux, n°s 138-139 et 159-163). — F. Jacquet, n°s 136 à 142.

Rg. E., f° 19. n°s 136 à 142 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 52, n° 69.

Digitized by Google

181-183. — Trois fragments de bases de colonne d'ordre corinthien, identiques aux précédents, mais de proportions moindres et taillés dans un calcaire plus fin (cf. fûts et chapiteaux de même pierre, nos 150-154 et 166-172). — F. Jacquet, nos 143, 144 et 145.

Rg.E., fo 19, vo, nos 143, 144, 145 ; — J. Sautel, *Théâtre*, p. 12-13 et p. 52-53, no 70.

§ IV. — Autels et Cippes anépigraphes.

184. — Autel en pierre calcaire de Beaumont ; le dieu est

Cl. du Min. de l'I. P. (B. R., t. I).

Fig. 47. — Autel anépigraphe : dieu vêtu du costume gaulois.

Digitized by Google

représenté debout la lance en main ; le côté droit ainsi que la partie supérieure de tout le monument sont fortement abimées ; travail grossier. — F. Cloître, n° 28.

H. : 0,82 ; — E. : 0,395. — La. : 0,51.

Rg. E., f° 5, r°, n° 28 ; — Espérandieu, *Bas-Reliefs*, t. I, 1907, p. 214, n° 276,

185. — Cippe funéraire en pierre calcaire ; de forme régulière, tout taillé et poli, prêt à recevoir une inscription ; travail ordinaire. — F. Cloître, n° 38.

H. : 1,02. — La. : 0,45. — E. 0,31.

Rg. E., f° 6, r°, n° 38.

Fig. 48. — Autel à Sylvain.

186. — Autel anépigraphe à Sylvain, en calcaire coquillier de Beaumont ; avec maillet parfaitement reconnaissable sur la face principale ; corniche à moulures et trou circulaire pour les libations de forme ordinaire et très bien conservé (une partie de la base coupéerégulièrement et un trou de scellement indiquent un usage postérieur). — F. Egouts, n° 265.

H. (totale) : 0,46 (0,11 + 0,22 + 0,13) ; — La. : 0,22 ; 0,186 ; 0,23 ; — E. : 0,152 ; 0,12 ; 0,11 (elle est coupée en arrière).

C. A. V., n° 115, f° 21, r° ; — Rg. E., f° 41, r°. n° 265 ; — J. Sautel, *Deux autels*, p. 7 et 8 avec planche (B. A. 1914, p. 294-5 pl. XXI, 2)

Digitized by Google

Chap. III. — LES OBJETS EN BRONZE.

§ Ier. — Les objets d'ornement.

A. — Les Statues.

187. — Coq en bronze, ailes déployées ; il lui manque une partie du cou et la tête (fracture nette et régulière ; peut-être une lampe, dont le corps de l'animal constituerait le récipient et la lumière pour la mèche serait son cou légèrement incliné) ; patine verte ; assez bon état ; proportions et travail ordinaire : curieuse conception. — F. Nouv. Cimet., n° 190.

Fig. 49. — Coq en bronze.

H. : 0,052 ; — La. (du cou au bout des ailes) : 0,056.

Inv., 1884, p. 2, n° 42 ; — Rg. E., f° 28, r°, n° 190 ; — C. A. V., f° 7, v°, n° 42.

188. — Pied, en bronze, chaussé de la *crepida*, ayant appartenu à une statue de petites proportions, mais qui devait être d'une grande beauté, boursouflé et même assez déformé sous l'action du feu, dont nous avons signalé maintes fois l'action dans la démolition du théâtre ; excellent travail. — F. Fouilles 1913, n° 316.

Fig. 50. — Pied de statue en bronze.

Rg. E., f. 50, v°, n° 316 ; — J. Sautel, *Fouilles de 1913*, n° 7 (B. A., 1914, p. 94).

B. — Les Parures.

189. — Phallus en bronze ; multiples verges ; deux de chaque côté en demi-cercle ; les autres, placées en dessous au centre, dans la cavité formée par les deux grandes verges ; belière destinée à suspendre l'objet, qui devait être un pendeloque d'orne-

Digitized by Google

ment ou un porte-bonheur ; jolie patine verte ; ensemble bien conservé (plusieurs verges cassées) ; travail assez soigné et très régulier. — F. Nouv. Cimet., n° 240.

Ln. (verge principale) : 0,035 ; — La. (la plus grande) : 0,058.

C. A. V., f° 15, r°, n° 91 ; — Rg. E., f° 35, v°, n° 240 ; — *Inv.*, 1884. p. 3, n° 74.

190. — Pendeloque en bronze avec inscription ; un rectangle surmonté d'une tige en demi-cercle, derrière laquelle est encore incrusté un fragment de la chaîne, qui servait à suspendre l'objet ; forme et dessin classique ; forte patine verte ; l'inscription comprend deux lignes ; sur la première, on lit en lettres régulières de la belle époque M O C ; la seconde commence par un L et le reste disparaît sous la patine (explication difficile) ; travail assez soigné, très régulier. — F. Mairie, n° 247.

H. : 0,04 ; — La. : 0,25.

C. A. V., f° 17, r°, n° 103 ; — *Inv.* 1884, p. 3, n° 74 ; — Rg. E, f° 36, v°, n° 247.

§ II. — Les Ustensiles.

A. — Les Miroirs

191-199. — Neuf miroirs métalliques de forme circulaire, ordinairement composés de deux parties : le miroir proprement dit en bronze légèrement convexe (surface brillante et anneau extérieur destiné à l'ouvrir), et la boîte également en bronze, ornée sur le devant de cercles concentriques et entourée d'un rebord circulaire très peu élevé ; pas de marque ; ornements rares (qualité inférieure) ; je les distinguerai par leurs dimensions, leur état de conservation, ou leurs caractères extérieurs. — F. Nouv. Cimet., n°s 191 à 199.

191. — Bronze assez épais et incrusté de terre ; pas de boîte ; patine verte ; quelques traces d'étamage ; fortement convexe ; D. : 0,072 ; — E. : 0,003.

192. — Bronze ordinaire, peu épais ; très rongé par l'humidité ; pas de boîte ; patine verte très forte ; quelques traces d'étamage ; légèrement convexe ; D. : 0,088 ; — E. : 0,002.

193. — Bronze d'épaisseur ordinaire ; bon état ; un peu d'étamage ; pas de boîte ; patine verte ; cercles concentriques d'ornements à l'intérieur ; légèrement convexe ; D. : 0,072 ; — E. : 0,003.

Digitized by Google

194. — Bronze ordinaire, peu épais ; bon état ; cercles concentriques d'ornement ; traces d'étamage ; pas de boîte ; patine verte ; légèrement convexe ; D. : 0,06 ; — E. : 0,002.

195. — Bronze ordinaire, assez épais ; assez bon état ; quelques traces d'étamage ; nombreux cercles concentriques d'ornement ; pas de boîte ; patine verte ; D. : 0,074 ; — E. : 0,0025.

196. — Bronze assez épais ; assez bien conservé ; nombreux restes d'étamage un peu partout ; pas de boîte ; patine verte ; fortement convexe ; D. : 0,07 ; — E. : 0,003.

197. — Bronze assez épais ; mauvais état ; forte patine avec incrustations de terre ; pas de boîte, légèrement convexe ; D. : 0,073 ; — E. : 0,0025.

198. — Fragment de boîte en bronze, fortement rongé par l'humidité (il ne reste que les deux tiers du bord droit et les trois quarts à peine de l'ensemble) ; pas de miroir ; D. (grand) : 0,086 ; — H. : 0,012.

199. — Bronze ordinaire, peu épais ; boîte de miroir assez bien conservée ; légère patine verte ; avec ornements concentriques : D. (en haut) ; 0,076 ; — (en bas) : 0,068 ; — H. : 0,01 ; (elle paraîtrait bien s'adapter au n° 195).

C. A. V., f° 7, v°, et f° 8, r°, n°s 43 à 50. — Rg. E., f° 28, r° et v°, f° 29, r°, n°s 191 à 199. — *Inv.*, 1884, p. 2, n°s 43 à 50.

B. — Lampes et objets mobiliers.

200. — Lampe en bronze, de petites proportions ; à quatre lumières, en forme de croix ; supportée par un pied circulaire ; au centre supérieur, rebord sur lequel sont percés deux trous ; forte patine avec incrustations de cailloux ; travail simple mais solide. — F. Nouv. Cimet., n° 184.

H. : 0,032 ; — La. (d'un bec à l'autre) : 0,073 ; — D. (de l'orifice central) : 0,02.

C. A. V., n° 36, f° 6, v° ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 36 ; — Rg. E., f° 27, r°, n° 184.

201. — Lampe en bronze de forme allongée, semblable aux lampes de terre ; base circulaire ; deux anses : l'une, en forme d'anneau fermé pour l'index, l'autre très ouverte pour le pouce ; deux trous : l'un au centre avec rebord pour garnir la lampe, l'autre à l'extrémité du bec pour la mèche ; bon état, mais forte patine avec incrustations de gravier ; bon travail soigné. — F. Nouv. Cimet., n° 185.

H. : 0,03 ; — Ln. (sans queue) : 0,078 ; — (avec queue) : 0,117 ; — Grande La. : 0,055.

C. A. V., f° 6, v°, n° 37 : — *Inv.* 1884, p. 2, n° 37 ; - Rg. E., f° 27, r°, n° 185.

Digitized by Google

202. — Lampe en bronze en forme de pied, à l'extrémité duquel (au bout des doigts) sort un tube allongé et recourbé, qui portait la mèche ; du côté opposé, au dessus du talon, il y a une double anse : l'une fermée, en forme d'anneau, pour l'index ; l'autre ouverte, en forme de croissant, pour appuyer le pouce ; assez bon état ; forte patine verte, avec incrustations de gravier ; joli travail. — F. Nouv. Cimet., n° 186.

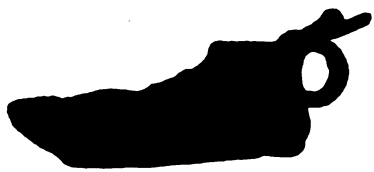

Fig. 51. – Lampe en bronze.

H. (à la cheville) : 0,12 ; — (au croissant) : 0,145 ; — Ln. (du pied) : 0,12 ; — (avec le croissant) : 0,145 ; — La. (grande) . 0,038.

C. A. V., f° 7, r°, n° 38 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 38 ; — Rg. E., f° 27, v°, n° 186.

203. — Lampe en bronze, de forme allongée, semblable aux lampes de terre ; travail soigné et de forme plus régulière ; à l'extrémité, croissant pour tenir l'objet ; pas d'anse ; deux trous : l'un à l'extrémité du bec, l'autre au centre ; bon état ; patine et incrustations de gravier ; travail assez simple. — F. Nouv. Cimet., n° 187.

H. (avec croissant) : 0,047 ; — (sans croissant) : 0,068 ; — Ln. : (avec croissant) : 0,089 ; — (sans croissant) : 0,008 ; — grande largeur : 0,043.

C. A. V., f° 7, r°, n° 39 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 39 ; — Rg. E., f° 27, v°, n° 187.

204. — Anse de meuble en bronze ; elle est renflée au sommet de la boucle, où elle mesure 0,012 d'épaisseur ; les deux extrémités sont ornées de retours en feuilles de lierre ; quadrangulaire dans l'anse ; arrondie vers les retours ; il reste encore une des agrafes qui servait à la fixer dans le meuble en bois ; forme très régulière, forte patine verte avec incrustations de terre et de cailloux : travail assez soigné. — F. Nouv. Cimet., n° 189.

H. : 0,064 ; — La. : 0,088. — Ln. du crochet (qui est très fort) : 0,040 ; — E. : 0,012.

C. A. V., f° 7, v° n° 41. — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 41. — Rg. E., f° 28, r°, n° 189.

Digitized by Google

§ III. — Objets divers et fragments.

205. — Sonde en bronze, à bouton ovale et à curette : ornée de bagues et de filets ; travail soigné. — F. Nouv. Cimet., n° 176.

Ln. : 0,161 ; — E. (de la tige) : 0,002 à 0,003.

C. A. V., f° 5, v°, n° 28 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 28 ; — Rg. E, f° 25, v°, n° 176.

206. — Urne en bronze, sans anses ; collerette arrondie et bien plus petite que la panse ; assez mauvais état ; quelques traits d'ornementation sur la panse ; forte patine de terre et de gravier ; à l'intérieur, un anneau en bronze ; travail ordinaire assez curieux. — F. Nouv. Cimet., n° 182.

H. (sans couvercle) : 0,07 ; — (avec le couvercle) : 0,08 ; — D. de l'orifice (intérieur) : 0,038 ; — de la panse : 0,089 ; — de la base : 0,06.

C. A. V., f° 6, r°, n° 34 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 34 ; — Rg. E., f° 182, v°, n° 182.

207-208. — Fragments de bronze : clous, morceaux divers, dont une chaine souple de 0,145. — F. Egouts, n° 280.

C. A. V., n° 123, f° 22, v° ; — Rg. E., f° 41, v°, n° 280.

209. — Fragment informe, en bronze, couleur verdâtre, profondément incrusté de terre. — F. Mairie, n° 188.

C. A. V., f° 7, r°, n° 40 ; — Rg. E., f° 27, v°, n° 188.

Fig. 52. — Masque de Silène, trouvé dans le théâtre (Musée Calvet).

Digitized by Google

Chap. IV. — LES OBJETS EN TERRE CUITE.

§ I. Les Lampes.

1er Groupe : « *LUCERNAE* » DE FORME ORDINAIRE.

A. — Avec marques de potier et sujets.

210. — Terre jaune commune ; bien conservée ; forte patine ; traces d'usure et de noir : *Masque tragique exagéré et difforme ;* au-dessous : marque de potier, pas très lisible, mais où l'on reconnaît très facilement la signature d'un potier connu dans la région : LHOSCRI, *L(ucius) Hos(idius) Cri(spus fecit),* avec signe distinctif de série : croix de St-André ou un X majuscule. — F. Nouv. Cimet., n° 225.

Fig. 53. — Lampe estampillée, avec lettre distinctive de série.

Ln : 0,10 ; — La. : 0,07 ; — H. : 0,033 ; H. des lettres : 0,005 ; — La. (du signe) : 0,007.

C. A. V., f° 12 v°, n° 75 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 75 ; — Rg. E., f° 33, v°, n° 225.

211. — Terre jaune ; bien conservée ; détériorée à la base, au-dessus de la marque du potier ; usure et noir au porte-mèche ; forte patine de terre ; trou au milieu, un peu vers le bas : *Chien courant à gauche, les oreilles dressées.* Au dessous : LHOSCRI, *L(ucius) Hos(idius) (Crispus)*, sans signe distinctif de série. — F. Nouv. Cimet., n° 229.

Fig. 54. — Lampe estampillée.

Ln. : 0,084 ; — La. : 0,07 ; — H. : 0,03 ; — H. d. L. : 0,005.

C. A. V., f° 13, r°, n° 80 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 80 ; — Rg. E., f° 34, r°, n° 229.

212. — Terre rouge ; assez bien conservée ; forte patine de terre ; trou à droite ; traces d'usure et de noir : *Tête de divinité : Junon diadémée* ; au dessous : LHOSCRI, (*Lucius*) *Hos(idius) Cri(spus)*, avec lettre distinctive de série V. — F. Nouv. Cimet., n° 231.

Digitized by Google

Ln. : 0,105 ; - La. : 0,71 ; — H. : 0,032.

C. A. L., n° 82, f° 13, v° ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 82 ; — Rg. E., f° 34, v°, n° 231.

213. — Terre rouge; partie centrale du couvercle; marque difficile à lire, peut-être un M. — F. Nouv. Cimet., n° 234.

Ln. : 0,083 ; — La. ; 0,057 ; — H. : 0,028.

C. A. V., n° 84, f° 14, r° ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 84 ; — Rg. E., f° 34, v°, n° 234.

Fig. 55. — Lampe estampillée.

214. — Terre rouge ; usure et noir au porte-mèche ; trou au milieu ; pas d'ornements ; sujet indéterminable ; au dessous un P, inscrit dans un cercle. — F. Mairie, n° 242.

H. : 0,027 ; — La. : 0,054 ; — Ln. : 0,075.

C. A. V., f° 16, r°, n° 95 ; — Rg. E., f° 35, v°, n° 242.

B. — Avec sujets.

215. — Terre jaune brun ; mauvais état ; lumière cassée; forte patine de terre : *Tête humaine avec deux cornes enroulées* (*Jupiter Ammon*). — F. Nouv. Cimet., n° 238.

Ln. : 0,09 ; — La. : 0,62 ; — H. : 0,029.

C. A. V., 1912, f° 15, r°, n° 89 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 89 ; — Rg. E., f° 35, r°, n° 238.

216. — Terre jaune ; mauvais état (il manque une partie du dessous) ; noir au porte-mèche ; remplie de terre ; trou à gauche : *Tête de divinité avec cinq rayons.* — F. Mairie, n° 246.

H. : 0,032 ; — Ln. : 0,097 ; — La. : 0,07.

C. A. V., 1912, f° 17, r°, n° 102, — Rg. E., f° 36, r°, n° 246.

Fig. 56. — Lampe ornée : Divinité orientale.

217. — Terre rouge; trou au centre ; bien conservée ; forte usure ; pas de noir ; patine de terre très accentuée ; *Deux poissons opposés face à face et entourant presque le trou d'aspiration.* — F. Nouv. Cimet., n° 230.

H. : 0,32 ; — La. : 0,086 ; — La. : 0,06.

C. A. V., 1912, f° 13, r°, n° 81 ; — Rg. E., f° 31, r°, n° 230.

Digitized by Google

Fig. 57. — Lampe ornée : Chien ¡ant.

218. — Terre jaune ; très bien conservée ; patine de terre ; trou au milieu, vers le bas ; forte usure, mais pas de noir, ni de marque ; *Chien s'élançant à gauche de dessous un arbre.* — F. Nouv. Cimet., n° 227.

Ln. : 0,09 ; — La. : 0,063 ; — H. : 0,028.

C. A. V., 1912, f° 13, r°, n° 77 ; — *Inv.*, 1784, p. 3, n° 77 ; — Rg. E., f° 33, r°, n° 227.

2e Groupe : « *LUCERNAE* » de formes spéciales.

A. — Lampes pour suspension.

219. Terre jaune brun, bien conservée ; patine de terre grise ; deux trous ; remplie de terre ; pas de sujet ; pas d'anse ; marque du potier illisible. — F. Nouv. Cimet., n° 228.

Fig. 58. — Lampe pour suspension.

Ln. : 0,109 ; — La. : 0,082 ; — H. : 0,033.

C. A. V. f° 13, r°. n° 78 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 78 ; — Rg. E., f° 33, v°, n° 228.

220. — Terre jaune ; bien conservée ; forte patine de terre ; deux trous ; forte patine de terre ; marque du potier illisible. — Nouv. Cimet., n° 237.

Ln. ; 0,121 ; — La. : 0,082 ; — H. : 0,034.

C. A. V., f° 14, v , n° 37 b ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 87b ; — Rg. E , f° 35, r°, n° 237.

B. — Lampes dites d' « enfant ».

221. — Terre rouge ; forme ordinaire allongée, à deux trous ; traces d'usure et de noir autour de la lumière ; forte patine de terre. — F. Nouv. Cimet,, n° 226.

Ln. : 0,067 ; — La. : 0,045 ; — H. : 0,025.

C. A. V , 1912, p. 12, v°, n° 76 ; — *Inv.*, 1884, p 3, n° 76 ; — Rg. E., f° 33, v°, n° 226.

222. Terre jaune ; forme ordinaire, à deux trous ; traces de noir autour de la lumière ; usure très prononcée ; assez bien conservée. — F. Nouv. Cimet,, n° 233.

Ln. : 0,045 ; — H. : 0,02 ; — La. : 0,03.

C. A. V., 1912, f° 14, r°, n° 85 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 85 ; — Rg. E., f° 34, v°, n° 233.

Digitized by Google

223. Terre jaune ; forme ordinaire à corps central très évasé ; à deux trous ; forte usure, pas de noir. — F. Nouv. Cimet., n° 249.

Ln. : 0,052 ; — La. : 0,041 ; — H. : 0,02.

C. A. V., 1912, f° 14, v°, n° 88 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 88 ; — Rg. E., f° 36, v°, n° 248.

G. — Lampes diverses.

Fig. 59. — Lampe ornée : Divinité (forme du IIe s. ap. J.-C.).

224. — Terre très rouge ; de forme spéciale ; panse très large ; anse petite et percée ; porte-mèche de faibles proportions ; au centre, large circonférence, au milieu de laquelle se trouve le sujet, très difficile à déterminer : *Divinité dans un encadrement à colonnes et frontons ;* assez mauvais état ; usure très forte ; brèche et trous sur le côté ; petit trou à la naissance du porte-mèche. — F. Mairie, n° 243.

H. : 0,032 ; — Ln. : 0, 124 ; — D. : 0,09.

C. A, V., 1912, f° 16, v°, n° 96 ; — Rg. E., f° 36, r°, n° 243.

D. — Lampes diverses et fragments.

225. — Terre rouge ; de forme ordinaire ; fortement patinée d'argile ; noire au porte-mèche ; pas de fond ; remplie de terre ; sujet indéterminable. — F. Nouv. Cimet., n° 235.

Ln. : 0,098 ; — La. : 0,067 ; — H. ; 0,033.

C A. V., 1912, f° 14, r°, n° 86 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 86 ; — Rg. E., f° 34, v°, n° 235.

226. — Terre jaune ; fortement usée et couverte d'argile ; forme difficile à déterminer. — F. Nouveau Cimet., n° 236.

Ln. : 0,094, ; — La. : 0,062 ; — H. : 0,034.

C. A. V., 1912, f° 14, v°, n° 87a ; — *Inv.* 1884, p. 3, n° 87a ; — Rg. E., f° 35, v°, n° 236.

227. — Terre rouge ; forme ordinaire ; mauvais état ; fortes incrustations calcaires ; pas de sujet. — F. Nouv. Cimet., n° 228 bis.

H. : 0,036 ; — La. : 0,07 ; — Ln. 0, 102.

C. A. V., 1912, f° 13, r°, n° 79 ; — *Inv.*, 1884 p. 3, n° 79 : — Rg. E., f° 33, r°, n° 228 bis.

Digitized by Google

228. Terre jaune ; forme ordinaire, mais avec une anse percée ; patine de terre grise ; trou au centre ; marque illisible ; usure au porte-mèche ; remplie de terre. — F. Nouveau Cimet., n° 232.

Ln. (avec l'anse) : 0,103 ; — La. : 0,07 ; - H. : 0,031.

C. A. V., 1912, f° 14, r°, n° 83 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 83 ; — Rg. E., f° 34, v°, n° 232.

§ II. — Les Urnes Funéraires.

A. — « *Ollae* » de forme ordinaire.

229. — Terrre grisâtre, plutôt noire ; bon état ; ovale surhaussé ; sans couvercle ; pas d'ornements : couverte d'une forte patine de terre avec des traces d'irisation (provenant du voisinage d'objets en verre). — F. Nouv. Cimet., n° 201.

Fig. 60 - Urne funéraire avec ossements.

H. : 0,132 ; - D. de l'orifice (ext.) : 0,127 ; — de la panse : 0, 154 ; — de la base : 0,07.

C. A. V., 1912, f° 8. v°, n° 52 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 52 ; — Rg. E., f° 30, v°, n° 201.

230. — Terre noire ; bon état ; à ovale surhaussé avec couvercle bas, dont les bords s'étendent sur le goulot en forme de toit ; pas d'ornements ; couverte d'une forte patine de terre noirâtre et sale. — F. Nouv. Cimet., n° 202.

H. : 0,095 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,074 ; — de la panse : 0,10 ; — de la base : 0,043.

C. A. V., 1912, f° 9, r°, n° 53 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 52 ; - Rg. E., f° 29, v°, n° 202.

231. Terre grise ; assez fine ; petit col, surmonté d'un bord ; panse à ovale surhaussé et couvercle de la forme de ceux dont on se sert aujourd'hui (avec bouton) ; assez mauvais état ; patine de terre très forte. — F. Nouv. Cimet., n° 211.

Fig. 61. — Urne funéraire.

H. : 0,05 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,086 ; — de la panse ; 0,008 ; — de la base : 0,04.

C. A. V., f° 10, v°, n° 62 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 62 ; — Rg. E., f° 31, r°, n° 211.

Digitized by Google

B. — « *Ollae* » de forme spéciale.

232. — Terre rouge commune ; recouverte d'un enduit blanc à l'extrémité ; demi-sphère à bords arrondis avec filet en creux reposant sur une partie plate à peine indiquée ; couvercle de forme ordinaire avec bouton plat ; assez bon état, sauf une fente sur la panse ; patine de terre très forte ; travail ordinaire, très régulier. — F. Nouv. Cimet., n° 219.

H. (totale) : 0,125 ; — (sans couvercle) : 0,08 ; — D. de l'orifice et de la panse (à peine léger renflement de la panse) : 0,123 et 0,134 ; — de la base : 0,048.

C. A. V., 1912, f° 11, v°, n° 69 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 69 ; — Rg. E., f 32, r°, n° 219.

§ III. — Les Ustensiles pour liquides.

A. — A panse ronde et a anse.

Fig. 62. — *Lagena* à panse ronde et large collerette.

233. — Terre rouge ; col très court et étroit ; anse allant de la collerette (très large) au milieu de la pause, qui est très accentuée ; assez bon état (brèches à la collerette) ; pas d'ornements ; forte patine de terre. — F. Nouv. Cimet., n° 201.

H. : 0,128 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,025 ; — de la panse, 0,102 ; — de la base : 0,043.

C. A. V., 1912, f° 99, r°, n 55 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 55 ; — Rg. E., f 30, r°, n 204.

234. — Terre rouge commune ; goulot très étroit ; collerette à peine indiquée ; bon état ; panse ovoïde ; pas d'ornements ; forte patine de terre ; anse allant du col à la panse. — F. Nouv. Cimet., n°

H. : 0,15 ; — D. de l'orifice (ext) 0,022 ; — de la panse : 0,95 ; — de la base : 0,04.

C. A. V., 1912, f° 9, v°, n° 56 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 56 ; — Rg. E., f° 30, r°, n° 205.

Fig. 63. — *Lagena* à panse ronde et goulot étroit.

Digitized by Google

235. — Terre jaune ; col allongé et étroit ; petite collerette, panse écrasée à ovale surbaissé sur pied circulaire ; petite anse sur le col ; bon état ; pas d'ornements ; forte patine de terre. — F. Nouv. Cimet., n° 206.

H, : 0,134 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,023 ; — de la panse : 0,094 ; — de la base : 0,02.

C. A. V., 1912, f° 9, v°, n° 57 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 57 ; — Rg. E., f° 30, r°, n° 206.

B. — A PANSE ANGULAIRE.

Fig. 64. — *Lagena* a panse angulaire.

236. — Terre jaune ; panse écrasée au point de former un angle aigu ; col tres long et étroit, avec collerette légère ; anse allant du milieu du col au milieu de la panse ; bon état ; forte patine de terre.— F. Nouv. Cimet., n° 208.

H. : 0,108 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,026 ; — de la panse : 0,036 ; — de la base : 0,033.

C. A. V., 1912, f° 10, r°, n° 59 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 59 ; — Rg. E., f° 30, v°. n° 208.

C. — SANS ANSE.

237. — Terre rouge, sphérique, assez semblable à nos carafes ; avec goulot étroit et collerette évasée ; panse arrondie et très régulière ; forte patine de terre grise (ext. et int.) ; pas d'ornements ; bon état. — F. Nouv. Cimet., n° 203.

H. : 0,165 ; — De l'orifice (ext.) : 0,045 ; — de la panse : 0, 11 ; — de la base : 0,05.

C. A. V., f° 9, v°, n° 54 ; — *Inv* , 1884, p. 53, n° 4 ; — Rg. E.. f° 29, v°, n° 203.

Fig. 65. — *Lagena* sans anse.

238. — Terre jaune commune ; panse sphérique sur un pied circulaire ; patine de terre ; pas de col ; forte brèche sur un des

Digitized by Google

côtés ; il ne reste que la panse ; ce qui rend difficile toute détermination sûre. — F. Nouv. Cimet., n° 207.

H. : 0,094 ; — diamètre de l'orifice (ext.) : 0,022 ; — de la panse : 0,084 ; — de la base : 0,038.

C. A. V., f° 10, r°, n° 60 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 60 ; — Rg. E., f° 30, v°, n° 207.

239. — Terre rouge commune ; forme d'une amphore sans anses ; col allongé et surmonté d'une petite collerette à double moulure ; panse très oblongue avec une petite base d'appui ; patine de terre. — F. Nouv. Cimet., n° 212,

Ln. : 0,182 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,041 ; — de la panse : 0,05 ; — de la base : 0,03.

C. A. V. f° 10, v°, n° 63 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 63 ; — Rg. E., f° 31, r°, n° 212,

240. — Terre jaune ; col se transformant insensiblement en une panse très allongée, et reposant sur une base circulaire ; l'orifice avec la collerette manque ; patine très accentuée ; remplie de terre. — F. Mairie, n° 245.

H. : 0,077. — D. de la panse : 0,038.

C. A. V., f° 16, v°, n° 101 ; — Rg. E., f° 36, r°. n° 245.

241. — Terre commune ; panse sphérique prononcée sur une base circulaire ; col cassé (aussi détermination difficile) ; patine très forte. — F. Nouv. Cimet., n° 210.

H. : 0, 101 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,024 ; — de la panse : 0,104 ; — de la base : 0,045.

C. A. V., 1912, f° 10, r°, n° 61 ; — *Inv.*, 1884. n° 61 ; — Rg. E., f° 31, r°. n° 210.

D. — Forme « pot-a-eau ».

242. — Terre rouge commune ; col très large avec petite collerette ; panse très accentuée, surhaussée, sur un petit pied circulaire ; anse allant du col à la partie rectiligne de la panse ; bon état ; patine de terre. — E. Nouv. Cimet., n° 209.

H. : 0,108 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,035 ; — de la panse : 0,091 ; — de la base : 0,037.

C. A. V , 1912, f° 9, v°, n° 58. — *Inv.*, p. 3, n° 58 ; — Rg. E., f° 30, v°, n° 209.

Digitized by Google

§ IV. — Les Ustensiles de ménage.

A. — Les Bols.

243. — Grand bol ; terre rouge lustrée ; coupe couronnée par un rebord arrondi à l'intérieur en quart de cercle et montée sur un pied surhaussé, également semi-circulaire ; bon état ; usure et patine de terre ; elle contient dix pièces petit-bronze, douze moyen-bronze, un grand bronze, plus une pièce d'Urbain VIII et une pièce du XVII[e] siècle. — F. Nouv. Cimet., n° 179.

H. : 0,04 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,082 : — de la base : 0,035.

C. A. V., 1912, f° 5, v°, n° 31 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 31 ; — Rg. E., f° 26, r°, n° 179.

244. — Bol en terre rouge lustrée ; large couverture semi-sphérique sur base circulaire ; petit filet en creux ; assez bon état ; forte patine de terre ; travail simple. — F. Nouv. Cimet., n° 213.

Fig. 66. — *Poculum* sur pied circulaire.

H : 0,039 ; — D. de l'ouverture : 0,058 ; — de la base : 0,035.

C. A. V., f° 10, v°, n° 64 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 60 ; — Rg. E., f° 31, v°, n° 218.

245. — Terre grise ; il ne reste que la base et la moitié inférieure de la panse semi-sphérique sur base circulaire, qui devait être allongée ; patine de terre. — F. Nouv. Cimet , n° 218.

H. du fragment : 0,052 ; — D. du fragment (grand) : 0,084 ; — D. de la base : 0,035.

C. A. V., 1912, f° 11, v°, n° 68 ; - *Inv* , 1884, p. 3, n° 68 ; — Rg. E., f° 32, r°, n° 218.

B. — Les Coupes.

246. — Grande coupe en terre grise ; de forme assez courante ; sur pied circulaire, avec ornements sur les filets d'angle ; bien conservée ; couverte d'une patine de terre gris sale, avec incrustations à l'intérieur ; pas de marque visible ; joli travail. — F. Nouv. Cimet., n° 200.

Fig. 67. — Grande coupe à pied circulaire.

Digitized by Google

H. : 0,098 ; — D. de l'ouverture (intérieur) : 0,18 ; — (extérieur) : 0,201 ; — de la base : 0,08,

C. A. V., 1912, f° 8, v°. n° 51 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 54 ; — Rg. E., f° 29, r°, n° 200.

C. — Les Tasses.

Fig. 68. — *Poculum* à anse.

247-248-249. — Petites tasses en terre rouge commune, avec une anse, forme ordinaire ; pied circulaire élevé ; grand bord arrondi en quart de cercle ; forte patine. — F. Nouv. Cimet., n°s 214, 215 et 216.

247. — H. : 0,04 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,053 ; — de la base : 0,028.

248. — H. : 0,03 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,045 ; — de la base : 0,021.

249. — H. : 0,036 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,05 ; — de la base : 0,024.

C. A. V., 1912, n°s 65, 66 et 93, f° 11, r° ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n°s 65 et 66 ; — Rg. E., f° 31, v°, n°s 214, 215 et 216.

250. — Terre rouge ; de forme moderne; moitié de sphère avec anse allongée sur le bord et petite base ; en assez mauvais état (manque un tiers) ; patine légère. — F. Nouv. cimet., n° 217.

H. : 0,031 ; — D. de l'ouverture , 0,036.

C. A. V., 1912, f° 11, r°, n° 67 : — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 67 ; — Rg. E., f° 32, r °, n° 217.

D. — Les Assiettes.

251. — Terre rouge lustrée, avec bords légèrement inclinés ; fond bombé sur le milieu et base circulaire ; bon état ; forte patine de terre. Elle contient une foule d'objets : « trente-deux pièces », dit *l'Inventaire* ; il y a des bagues, des perles, des anneaux de miroir, des fragments de verres, des pènes de serrure, un osselet, une fiole en très mauvais état, une autre fortement brulée et devenue une véritable bouillie de verre fondu ; un dé noir sans points, deux cercles en bronze, etc. ; tous ces objets sont en très mauvais état. — F. Nouv. Cimet., n° 180.

H. : 0,036; — D. de l'ouverture : 0,161 ; — de la base : 0,087.

C. A. V., 1912, f° 6. r°, n° 32; — *Inv.* 1884, p. 2, n° 32 ; — Rg. E., f° 26, r°, n° 180.

252. — Terre rouge commune, de forme un peu spéciale, base à peine indiquée ; bords très peu élevés ; assez bon état ; patine de terre fortement imprimée. — F. Nouv. Cimet., n° 220.

Digitized by Google

H. : 0,03 ; — D. de l'ouverture : 0,19 ; — de la base : 0,082.

C. A. V., 1912, f° 11, v°, n° 70 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 70. — Rg. E., f° 32, v°. n° 220.

253. — Petite assiette en terre grise grossière ; sans aucun ornement ; semblable à la précédente (bords relevés et arrondis) ; patine de terre avec incrustations. — F. Nouv. Cimet., n° 222.

H. : 0,024 ; — de l'ouverture : 0,126 ; — de la base : 0,098.

C. A. V., 1912, f° 12, r°, n° 72 ; — *Inv*, 1884, p. 3, n° 72 ; — Rg. E.. f° 32, v°, n° 222.

254. — Terre rouge lustrée ; de forme ordinaire; avec bords légèrement inclinés, fond convexe sur le milieu et base circulaire; bon état ; forte patine de terre ; au fond, sur la partie convexe, marque en relief, dans un cartouche en creux ; j'ai pu lire : M M V ; travail assez soigné, mais sans ornements ; elle contient deux petits dés à jouer en marbre (cf. n°s 300 et 301) ; un phallus à multiples verges en bronze (cf. n° 189) ; et une moitié de coquille bi-valve (cf. n° 304). — F. Nouv. Cimet. n° 224.

H. : 0,036 ; — D. de l'ouverture : 0,162 ; — de la base : 0,089.

C. A. V., 1912, f° 12, v°, n° 74 ; — *Inv.*, 1784, p. 3, n° 74 ; — Rg. E., f° 33, r°, n° 224.

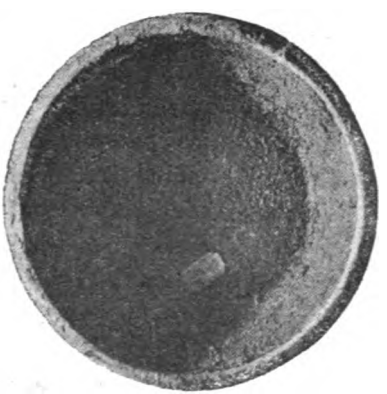

Fig. 69. — Grand plat ou *catinus*.

255. — Grand plat en terre grossière grisâtre ; très profond, avec rebords relevés et arrondis ; sans base ; forte patine de terre incrustée ; pas de moulures, ni d'ornements. — F. Nouv. Cimet., n° 221.

H. : 0,036 ; — D. de l'ouverture : 0,194 ; — de la base : 0,14.

C. A. V., 1912, f° 12, r°, n° 71 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 71 ; — Rg. E., f° 32, v°, n° 221.

256. — Coupe en terre grise grossière, de forme un peu spéciale (plutôt lourde) : sur une base très petite s'évase une large panse, qui se referme en rebord à l'ouverture proprement dite, avec une petite partie droite ; assez bon état ; très forte patine de terre avec incrustations. — F. Nouv. Cimet., n° 223.

H. : 0,047 ; — D. de l'orifice proprement dit : 0,126 ; — de la panse : 0,142 — de base : 0,05.

Digitized by Google

C. A. V.. 1912, f° 12, r°, n° 73 ; — *Inv.*, 1884, p. 3, n° 73 ; — Rg. E., f° 33, r°, n° 223.

257. — Urne en terre jaune, sans anses, de forme spéciale (jarre à huile) : large ouverture avec bords évasés, à base circulaire, très élevée ; forte patine d'argile boueuse. — F. Mairie, n° 244.

H. : 0,068 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,039 ; — de la panse : 0,05 ; — de la base : 0,036.

C. A. V., 1912, f° 16, v°, n° 100; - Rg. E.,f° 36, r°, n° 244.

258 à 260. — Divers débris de poterie rouge, dont une lampe « d'enfant » de 0,055 de longueur, sans marque, ni particularité quelconque ; couverte de patine grise. — F. Poste, n° 281.

C. A. V., 1912, f° 22, v, n° 124 ; — Rg. E., f° 41, v°, n° 281.

Fig. 70. — Tête, dite de Drusus (?), trouvée dans le théâtre, au pied du mur de scène (Musée-Calvet).

Digitized by Google

Chap. V. — LES OBJETS EN VERRE.

§ Ier. — Les Ustensiles pour liquides.

A. — Bouteilles a anse

261. — Verre nuancé : fond rouge et noir, avec veines bleuâtres qui donnent à cet objet l'aspect du marbre ; forme très élégante ; orifice large avec collerette arrondie ; panse à ovale surhaussé ; anse déliée, ornée de côtes s'épanouissant en évantail à son arrivée sur la panse ; sur ces nervures ou côtés sont fixés perpendiculairement de petits morceaux de verres plats et arrondis ; quelques irisations très jolies ; vide ; forte patine de terre ; joli travail, soigné et de bon goût. — F. Nouv. Cimet., n° 152.

Fig. 71. — *Oenochoé* en verre nuancé.

H. : 0,132 ; — D. à l'orifice (ext.) : 0,055 ; — de la panse : 0,087 ; — de la base : 0,047.

C. A. V., 1912, f° 1 bis, v°, n° 4 ; — *Inv*, 1884, p. 2, n° 4 ; — Rg. E., f° 22, v°, n° 152.

262. — Petit vase à verser ; à une anse ; en verre bleu ; forme ordinaire ; col surmonté d'une collerette très allongée ; panse très prononcée ; bon état ; irisations nombreuses ; forte patine. — F. Nouv. Cimet., n° 154.

Fig. 72. — *Lagena* pansue à col étroit.

H. : 0,098 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,025 ; — de la panse : 0,082 ; — de la base : 0,045.

C. A. V., 1912, f° 2, r°, n 5 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n 5 ; — Rg. E., f° 22, v°, n° 154.

Digitized by Google

B. — Bouteilles sans anses.

Fig. 73. — *Ampulla* à long col étroit.

263 à 277. — Quatorze bouteilles à long col et à fond plat, à peu près de la même forme; collerette assez large à l'orifice; traces rouges à l'intérieur et quelques marques de verrier. — F. Nouv. Cimet., nos 162 à 171 et 250 à 253.

Je les distinguerai par leurs différences de forme, de couleur, de conservation de marques, de dimension.

263. — Verre bleu, avec reflets jaunes; assez bien conservée (collerette brisée aux deux tiers); très forte patine de terre à l'intérieur.

H. : 0,14 ; — D. (de la base) : 0,084.

264. — Verre blanc dans les parties minces, bleuâtre dans les parties épaisses; quelques irisations; forte patine de terre grise (surtout à l'intérieur) ; marque de verrier : *Oiseau de profil assez grossièrement dessiné ;* d'un côté (à gauche), *une feuille de lierre*, de l'autre, une S ; au dessus, un signe indéchiffrable ; le tout inscrit dans une grande circonférence ; joli travail.

H. : 0,15 ; — D. (base) : 0,085 ; — D. (cercle) : 0,052 ; — H. (coq) : 0,027 ; — (S) : 0,01 ; — (feuilles) : 0,011 ; — (Signe indéchiffrable) : 0,008.

265. — Verre blanc; très allongée; intacte, très forte patine de terre, surtout à l'intérieur; vide ; pas de marque.

H. : 0,17 ; — D. (base) : 0,087.

266. — Verre bleu, avec stries blanches; base très large; quelques irisations légères; intacte; patine de terre un peu partout ; vide ; forme ordinaire ; pas de marque.

H. : 0,069 ; — D. (de la base) : 0,024.

267. — Verre bleu ; très mauvais état (mesures impossibles).

268. — Verre verdâtre; base plate, sans col, ni orifice; marque du verrier tracée dans une circonférence ; on peut distin-

Digitized by Google

guer encore les deux premières lettres T R (les autres signes paraissent indéchiffrables) ; patine de terre ; remplie d'argile.

H d. L. : 0,008 ; — D. de la base : 0,087.

269. — Verre bleu et vert ; fragment comprenant le col et la collerette ; quelques irisations ; patine de terre.

La. : 0, 14 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,038 ; — (col.) : 0,02.

270. — Verre bleuâtre, forme ordinaire ; base aplatie, sans col, ni goulot ; quelques irisations ; patine de terre un peu partout ; marque de verrier inscrite sous la base dans une grande circonférence : on distingue deux lettres S T, séparées par un point.

H. d. L. (S) : 0,009 ; — (T) : 0,004.

271. — Verre bleu ; base aplatie ; sans col, ni goulot ; quelques irisations ; un peu de patine de terre ; marque de verrier inscrite sous la base, dans une grande circonférence : deux groupes de deux lettres mises bout à bout et séparées par un triangle et un autre signe informe ; je lis : A L, et au dessous à l'envers A T.

H. d. L. (S) : 0,006 ; — (L) : 0,004 ; — (A) : 0,005 ; — (T) : 0,005 ; — D. (base) : 0,056.

272. — Verre bleu ; la base, sans goulot avec le commencement du col ; remplie de terre ; forte patine au dessus ; belles irisations au dessous ; pas de marque de verrier.

D. (base) : 0,087.

273. — Verre verdâtre ; assez mauvais état ; base et l'extrémité du col avec sa collerette ; forte patine ; remplie de terre.

D. : 0,082 ; — (or. ext.) : 0,037.

274. — Verre blanchâtre, assez mauvais état ; forte patine de terre ; manque l'orifice avec sa collerette ; pas d'irisations.

H. : 0,084. — D. (base) : 0,042.

275. — Verre blanc ; avec quelques irisations ; intacte ; très forte patine de terre avec croûte ; remplie d'argile.

H. : 0,07 ; — D. (base) : 0,025.

276. — Verre bleu très foncé, très épais et très lourd ; bon état, sauf une légère fente au col ; fortes proportions ; patine légère.

Digitized by Google

H. : 0,079 ; — D. (or. ext.) : 0,033 ; — (base) : 0,041.

C. A, V., 1912, f° 3, v° et f° 4, n°s 13 à 22 ; f°s 15, v° et 16, r°, n°s 94 à 99 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n°s 13 à 22 ; — Rg. E., f°s 24 et 25, r°, n°s 162 à 171 ; f° 37, r° et v°, n°s 250 à 253.

277. — Bouteille en verre jaune, à panse sphérique, très régulière ; avec base et col court ; remplie de terre et patine légère d'argile ; pas de marque. — F. Nouv. Cimet., n° 160.

H. : 0,044 ; — D. (or. ext.) : 0,014 ; — (panse) : 0,033 ; — (base) : 0,016.

C. A. V., 1912, f° 3, v°, n° 11 ; — *Inv.* 1884, p. 2, n° 11 ; — Rg. E., f° 23, v°, n° 160.

C. — Les Vases a parfum ou « *unguentoria.* »

278-282. — Cinq petites bouteilles en verre très léger, dites « lacrimatoires », parce qu'on les croyait destinées à recueillir les larmes versées sur les morts, dont elles accompagnaient les restes incinérés ; en réalité, elles portent encore à l'intérieur les traces du parfum, que ces récipients ont dû contenir, ce sont des dépôts rouge brun, incrustés sur les parois intérieur de la panse ; leur forme est à peu prés toujours la même ; collerette légèrement évasée ; col plus ou moins rattaché à la panse, qui est allongée et arrondie par le bas, de telle sorte qu'on ne pouvait les faire tenir droites, sans les fixer dans le sable ou la terre ; pas de marque ; pas d'ornements, — F. Nouv. Cimet., n°s 155, 156, 157, 158, 159.

Je les distinguerai par leurs différences de forme, de couleur, de patine, de conservation et de dimensions.

279. — Verre bleuâtre ; collerette plate ; verre assez épais ; bon état ; forte patine extérieure et intérieure ; vide.

H. : 0,082 ; — D. (de la panse) : 0,037.

280. — Verre blanchâtre, léger renflement annulaire au col ; assez bon état, sauf collerette ébréchée et col un peu tordu ; quelques irisations légères et traces rouges ; patine extérieure.

H. : 0,071 ; — D. (de la panse) : 0,04.

281. — Verre blanc, très léger ; intacte ; forte patine incrustée ; traces rouges sur les flancs de la panse ; vide.

H. : 0,063 ; — D. (de la panse) : 0,035.

Digitized by Google

282. — Verre blanc; base à peine accentuée ; intacte, quelques irisations ; traces rouges sur le côté et au col ; patine de terre.

H. : 0,063 ; — D. (de la panse) : 0.027.

283. — Verre jaune, sans col, à collerette plutôt large et à panse écrasée ; quelques irisations et traces rouges; intacte ; patine de terre à l'extérieur ; grumeaux d'argile desséchée.

H. : 0,045 ; — D. (de la panse) : 0,03.

C. A. V., 1912, f° 2, v°, et 3, r°, n°s 6 à 10 ; — *Inv*,, 1884, p. 2, n°s 6 à 10. — Rg. E. f° 24, r° et v°, n°s 155 à 159.

§ II. — Ustensiles divers et fragments.

284. — Grande urne à deux anses, en verre nuancé ; marbrures blanches sur fond rouge et noir ; forme très élégante, collerette plate ; long col ; panse très allongée et terminée après un retrécissement par un bourrelet circulaire, qui sert de base ; décorées de nervures, qui viennent s'épanouir en éventail trilobé sur la panse elle-même ; intacte ; quelques irisations ; forte patine de terre, boue et argile ; pas de marque ; joli travail. — F. Nouv. Cimet., n° 150.

Fig 74. — Amphore en verre.

H. : 0,166 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,046 ; — de la panse ; 0,094 ; — de la base : 0,045 ; — H. (des anses : 0,084.

C. A. V., 1912, f° 1 bis, r°, n° 1 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 1 ; — Rg. E., f° 22, r°, n° 150.

285. — Grande urne à deux anses, en verre nuancé, semblable à la précédente ; marbrures moins fortes sur fond noir bleuté ; bon état ; vide. — F. Nouv. Cimet., n° 151.

H. : 0, 173 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,046 ; — de la panse : 0,085 ; — de la base : 0,045 ; — H. des anses : 0,086.

C. A. V., 1912, f 1 bis, v°, n° 3 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 3 ; — Rg. E., f° 22, r°, n° 151.

286. — Verre à pied, en verre jaune, tendant sur le vert ; coupe en forme de calice sur pied plat circulaire, avec anse sur le côté ; la coupe est ornée de gouttes de verre, semées régulièrement en quinconce ; mauvais état (côté de la coupe et pied) ; patine d'argile ; travail soigné. — F. Nouv. Cimet., n° 173.

Digitized by Google

H. du fragment : 0,106 ; — D. du pied : 0,048.

C. A. V., 1912, f° 5, r°, n° 25 ; — *Inv.*, 1884. p. 2, n° 25 ; — Rg. E., f° 25, v°, n° 173.

287. — Urne en verre violet, de forme toute simple, à bord droits, sans anses, sans aucun ornement ; quelques irisations ; patine de terre un peu partout. — F. Nouv. Cimet., n° 161.

H. : 0,052 ; — de la panse : 0,068 ; — de l'orifice : 0,062.

C. A. V., 1912, f° 3, r°. n° 12 ; — *Inv.*, 1884. p. 2, n° 12 ; — Rg. E., f° 23, r°, n° 161.

Fig. 75. — Grande urne funéraire avec ossements.

288. — Grande urne funéraire en verre bleu ; sans anses ; semblable aux vases similaires en terre, avec collerette surmontant la panse, inclinée à l'intérieur ; bien conservée ; à moitié remplie d'ossements calcinés, sans couvercle ; patine. — F. Nouv. Cimet., n° 153.

H. : 0,057 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,145 ; — de la panse : 0,18 ; — de la base : 0,075.

C. A. V., 1912, f° 1 bis, r°, n° 2 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 2 ; — Rg. E., f° 22, v°, n° 153.

289. — Fragment d'urne en verre bleu comprenant la collerette et le commencement de la panse ; jolies anses plates, en verre tordu ; patine de terre sur laquelle se sont formées des irisations, qui donnent à ce fragment l'aspect de la pierre ; travail assez soigné. — F. Nouv. Cimet., n° 172.

H. du fragment : 0,03 ; — La. : 0,031 ; — La. de l'orifice (ext.) : 0,035.

C. A. V., 1912 f° 5, r°, n° 24 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 24 ; — Rg. E., f° 25, r°, n° 172.

290. — Fragment d'urne en verre bleu, comprenant la collerette, le col et le commencement de la panse ; deux anses en verre tordu ; assez simple, mais de jolie composition ; patine de terre et irisations (aspect de la pierre). — F. Nouv. Cimet., n° 174.

H. du fragment, 0,03 ; — D. de l'orifice (ext.) : 0,035.

C. A. V., 1912, f° 5, r°, n° 26 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 26 ; — Rg. E., f° 25, v°, n° 174.

Digitized by Google

291. — Divers débris de verrerie : anses de vases, un goulot de petite dimension (ouverture de 0,028 à l'extérieur ; de 0,15 à l'extérieur ; de 0,15 à l'intérieur), fragments tordus et irisés, etc. — F. Egouts et Postes, n° 282.

C. A. V., 1912, f° 22, v°, n° 125 ; — Rg. E., f° 41, v°, n° 282.

Digitized by Google

Chap. VI. — OBJETS DIVERS.

§ Ier. — Les Objets en fer.

292. — Ascia en fer parfaitement bien conservée et donnant une idée exacte de cet instrument; rouille très forte et incrustation de cailloux. — F. Nouv. Cimet., n° 183.

Fig. 76. — *Ascia* en fer.

D. int. de la douille : 0,07; — La. totale : 0,252.

C. A. V., 1912, f° 6, v°, n° 35 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 35; — Rg. E., f° 26, v°, n° 183.

293. — Clef en fer à quatre dents; couverte de rouille; assez bien conservée, manche en section carrée, qui devient rectangulaire ; travail ordinaire et régulier. — F. Mairie, n° 239.

Ln. : 0,082 ; — La. : 0,035 ; — Ln. (des dents) : 0,024.

C. A. V., f° 15, r°, n° 90 ; — Rg. E., f° 35, v°, n° 239.

294-298. — Six fragments et débris d'outils en fer absolument indéterminables (peut-être de potier) ; de dimensions variant entre 0,06 et 0,12, couverts de rouille avec gravier et pierrettes adhérentes. — F. Egouts, n°s 274 à 279.

C. A. V., 1912, f° 22, r°, n° 122; — Rg. E., f° 41, v°, n°s 274 à 279.

Digitized by Google

§ II. — Objets divers en plomb, marbre, mosaïques, etc.

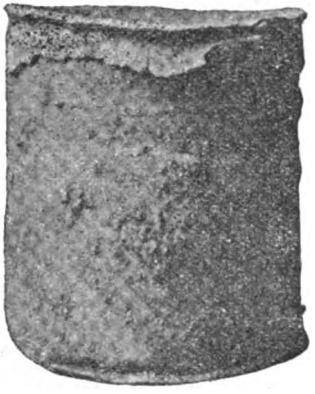

Fig. 77. — Enveloppe protectrice en plomb pour les urnes funéraires fragiles.

299. — Grand vase cylindrique, en plomb, avec couvercle (forme de nos boîtes de conserve) ; destiné à recevoir les urnes cinéraires fragiles avant leur enfouissement dans le sol ; en assez mauvais état : forte patine de terre et usure dans le fond, qui est troué. — F. Nouv. Cimet., n° 181.

H. 0,14 ; — D. : 0,13.

C. A. V., 1912, f° 6, r°, n° 33 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 33 ; — Rg. E., f° 26, r°, n° 181.

300-301. — Deux petits dés à jouer, en marbre, marqués d'un point entouré d'une circonférence (plutôt rectangulaires que parfaitement carrés, surtout le second) ; bon état ; travail ordinaire. — F. Nouv. Cimet., n^{os} 177 et 178 (cf. n° 254).

Dimensions respectives ; le 1er : 0,013 sur 0,01 ; — le 2^{e} : 0,014 sur 0,012.

C. A. V., 1912, f° 5, v°, n^{os} 29 et 30, — *Inv.*, 1884, p. 2, n^{os} 20 et 30 ; — Rg. E., f° 26, , n^{os} 177 et 178.

302. — Petit morceau de mosaïque très ordinaire ; couleurs commune, noire et jaune ; sur une couche de mortier romain, qui en a retenu les fragments ; travail ordinaire. — F. Egouts, n° 261.

H. : 0,12 ; — La. (en haut) : 0,092 ; — (en bas) : 0,086.

C. A. V., 1912, f° 20, r°, n° 111 ; — Rg. E., f° 40, r°, n° 261.

303. — Petite ardoise rectangulaire à bords taillés en biseau ; joli dessin et forme élégante. — F. Nouv. Cimet., n° 175.

C. A. V., 1912, f° 5, v° , n° 27 ; — *Inv.*, 1884, p. 2, n° 27 ; — Rg. E., f° 25, v°, n° 175.

304. — Moitié de coquille bivalve, usée par le frottement et couverte d'une patine de terre très forte. — F. Buffaven, n° 241.

La. : 0,059.

C. A. V., 1912, f° 15, v°, n° 92 ; — Rg. E., f° 35, v°, n° 241.

Digitized by Google

305. — Quantité de débris divers, soit en bronze (trois à quatre) en fer (une quinzaine) ; qui se trouvent dans un tel état de décomposition, qu'on peut les considérer comme indéterminables. — F. divers, n° 249.

C. A. V., f° 17, r°, n° 104 ; — Rg. E., f° 36, v°, n° 249.

Digitized by Google

APPENDICE.

Le Moyen-Age et les Temps Modernes

Les Antiquités romaines du Musée du Cloître sont des plus importantes, et, réunies à toutes celles qui sont dispersées dans les musées de France et de l'étranger, elles nous permettront de décrire minutieusement la civilisation des Voconces sous l'Empire romain jusqu'aux Invasions des Barbares [1]. Mais ce musée renferme d'autres objets, qui, pour être moins caractéristiques, présentent cependant un grand intérêt : car ils se rapportent aux différentes périodes de l'histoire de Vaison depuis le Christianisme jusqu'au XVIII[e] siècle [2].

Voilà pourquoi, s'il n'entre pas dans le plan de ce travail de donner une description détaillée et complète de ces objets, il paraît du moins opportun d'en faire connaître les principaux, afin de prouver d'une façon plus évidente l'importance de la collection municipale : un classement par ordre chronologique rendra cette tache beaucoup plus facile.

1. *Histoire de Vaison dans l'Antiquité* (à paraître prochainement).

2. De nombreux auteurs ont fait l'histoire de l'église de Vaison et de ses monuments depuis le Christianisme jusqu'à nos jours. Voici les principaux : Columbi, s. j., *De rebus gestis episcoporum Vasiensium libri quatuor*, Lyon, 1656, in-4° ; — Boyer de Sainte-Marthe, *Histoire de l'église cathédrale de Vaison*, Avignon, 1714, in-8° ; — Millin, *Voyage dans les départements du Midi de la France*, Paris, 1807-1811, 4 vol. in-8, avec atlas in-f° ; — Mérimée (Prosper), *Notes d'un voyage dans le Midi de la France*, Paris, 1835, in-8° ; — *Chronologie de tous les évêques, qui ont gouverné l'église de Vaison*, Carpentras, 1853, in-12 ; — Courtet (Jules), *Dictionnaire géographique, etc., des communes du département de Vaucluse*, nouvelle édition, Avignon, 1879, in-8° ; — et *Vaison* dans la R. A., 1841, p. 306-322 ; — R. de Lasteyrie, *Saint-Quinin et la cathédrale de Vaison*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, 5° série, t. IX (1888), p. 35-56, 11 planches ; — Labande (L.-H.), *la Cathédrale de Vaison*, dans le B M., 1905, p. 253-322.

Digitized by Google

I. — Le Haut Moyen-Age (IV^e^-IX^e^ siècle).

Après le passage des Barbares, qui pillèrent et brûlèrent les monuments de l'opulente cité gallo-romaine, la capitale des Voconces du sud reprit peu à peu son ancienne splendeur et la conserva jusqu'au règne de Charlemagne. Elle compta sans doute parmi ses habitants des chrétiens influents, et elle eut à sa tête des évêques actifs, qui non contents de poursuivre la propagation de l'Évangile dans ces contrées, continuèrent l'œuvre civilisatrice de la Rome des Empereurs. Déjà en 314, un de ces évêques, Daphnus assistait au Concile d'Arles ; au V^e^ siècle, on cite les noms d'Auspicius, de Fonteius ; au VI^e^ siècle, Gemellus et Alethius sont mentionnés dans les actes des Conciles [1], et le plus célèbre de tous, saint Quenin, connu par sa lutte contre les envahisseurs, assista au Concile de Paris de 573 et est inscrit au martyrologe d'Adon [2]. Deux Conciles importants furent tenus à Vaison le 13 novembre 442 et le 5 novembre 529 [3] ; on a de même trouvé sur son territoire des inscriptions chrétiennes qui remontent aux IV^e^ et V^e^ siècles [4] ; enfin les auteurs, ainsi que les documents, nous font connaître les patrons ou titulaires de quelques chapelles, dont le culte fut très populaire à ces époques reculées [5].

Or, le Musée du Cloître a conservé quelques témoins authentiques de cette période. C'est d'abord à l'angle des galeries nord et ouest, un beau sarcophage en marbre, dont le bas-relief

1. Columbi, p. 1-10 ; — Boyer, p. 11-52 ; — Duchesne (Mgr), *Les Fastes Épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t^e^ I, p. 254 : *Daphnus*, Concile d'Arles de 314 ; *Auspicius*, Conciles de Riez (439), d'Orange (441), de Vaison (442) ; *Fontèius*, actes de 450, 452, 463 et 475 ; *Genellus*, Concile d'Epaone (517) ; *Alethius*, Conciles provinciaux de 527, 529, 533 et Concile national d'Orléans (541).

2. Columbi, p. 16-21 ; — Boyer, 52-60 ; — *Acta Sanctorum*, t. II, p. 829-832 ; — Duchesne (Mgr), t. I, p. 255 ; — *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*, Bruxelles, 1901, 1918.

3. Labbe, *Concilia*, t. III, col. 1456 à 1460 ; 1499 à 1501 ; — t. IV, col. 1679 à 1682 ; — Maassen, *Concilia Aevi Merovingici*, dans les *Monumenta Germaniae historica ; Legum sectio*, t. III, 1893, p. 55-58 ; — Labbe, t. II, col. 727-728, signale un autre Concile en 350 (?).

4. C. I. L., t. XII, p. 182 à 184, n^os^ 1497 à 1514 ; — Espérandieu, *Inscriptions antiques du Musée-Calvet*, Avignon, 1899, p. 156-158, p. 161, p, 164-166, n^os^ 207, 210, 214.

5. M. L.H. Labande, dans le B. M., (p. 281, notes 2, 3, 4, 5 et 6), cite les églises ou les chapelles de Saint-Étienne, de Saint-Laurent, de Saint-Véran, de Saint-Martin, de Saint-Geniès et de Saint-Vincent : « La plupart de ces églises ou chapelles étaient en ruines au XVII^e^ siècle ».

Digitized by Google

représente le Christ entre ses Apôtres, qui lèvent la main vers lui et l'acclament ; à droite et à gauche sont sculptées deux portes monumentales, qui figurent Jérusalem et Bethléem ; une large brèche a fait disparaître les corps des quatre personnages,

Cl. de la coll. J. Charles Roux.

Fig. 78. — Sarcophage en marbre : détail du bas-relief (partie de droite) : Apôtres acclamant le Christ.

mais les autres, quoique mutilés, sont parfaitement reconnaissables[1]. Ce sont ensuite, dans les galeries du nord et de l'est, des tombeaux de l'époque mérovingienne, creusés dans les blocs massifs des monuments romains[2] ; le plus remarquable de ces objets est le couvercle, exposé dans la galerie du nord : il est composé d'une dalle trapézoïdale, dont les reliefs à rinceaux de feuillages enroulés rappellent beaucoup l'ornementation de l'autel mérovingien de Saint-Marcel de Carreiret, signalé par M. Labande[3].

1. Le Blant, *Les Sarcophages de la Gaule*, Paris, 1886, p. 26, n° 36 et pl. II, fig 2 ; — *Étude sur les Sarcophages d'Arles*, Paris, 1878, pl. XII (portes monumentales similaires).

2. Voir dans le *Catalogue des Antiquités romaines*, l'inscription du n° 4 et les numéros 115 à 121.

3. Labande (L.-H) *Études d'histoire et d'archéologie romane*, p. 198, pl. 19 ; cf. encore les autels d'Auriol, de Crussol ou du Musée d'Aix. On pourrait rapporter à cette période la table de marbre, réemployée au XVII[e] siècle dans la façade de l'église Saint-Quenin, au dessus de la porte d'entrée : on y voit un vase à deux anses, le vase eucharistique sans doute, surmonté d'une croix et d'où sortent deux rameaux de vigne avec fruits et feuilles : reproduit par C. Enlart, t. I, p, 116 et f. 30 — ainsi que par de Lasteyrie, *Saint-Quinin*, p. 95.

Digitized by Google

Il y a aussi dans la galerie de l'ouest un autel tabulaire en marbre, dont la cathédrale possède deux autres magnifiques spécimens. Ce type d'autel fut très répandu aux époques mérovingienne et carolingienne : la partie supérieure de la table est entourée d'un rebord saillant, et la tranche, ordinairement déco-

Cl. de la coll. J. Charles-Roux.

Fig. 79. — Dalle trapézoïdale servant de couvercle à un tombeau de l'époque mérovingienne.

rée de moulures très simples comme dans l'autel du musée, présente aussi quelquefois des rinceaux de grappes de raisins et de feuilles de vigne, qui sortent du vase eucharistique dessiné sur le milieu de la tranche : c'est le cas de l'autel de l'absidiole de gauche [1].

Nous signalerons enfin une quantité de débris d'ornementation, ayant sans doute appartenu à la cathédrale primitive. M. Labande, en effet, a démontré que ce monument construit tout d'abord au VII[e] ou VIII[e] siècle, a été repris et refait à peu près complètement au XI[e] ou XII[e] siècle : il nous reste de l'ancienne basilique non seulement le plan général et le parement intérieur de l'abside avec ses arcades surhaussées, mais encore beaucoup de vestiges de sa décoration [2]. Ce sont les entrelacs conservés au Musée du Cloître : les uns sont très ordinaires et

1. Abbé Pougnet, *Mémoire sur les anciens autels, rétables, tabernacles.... des églises de Provence*, dans le B. M., 1868, p. 528 et 529. — Enlart, *Manuel d'archéologie religieuse*, t. I, p. 730-731, texte et note 2, fig. 365; — p. 732, n° 1; — p. 144, fig. 42. — H. Revoil, *L'Architecture romane dans le Midi de la France*, t. III, p. 20 et pl. L; — Dom H. Leclercq, dans le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne*, t. I, col. 3181 et col. 3162 à 3171, R. de Lasteyrie, *L'Architecture romane*, p. 93 à 99.

2. Labande (L.-H.), dans le B. M., p. 259-260, p. 264-267, p. 278-279 et surtout p. 291-292.

Digitized by Google

comprennent des bandes simplement tressées en angle aigu ou en forme d'anse de panier, d'autres sont plus riches et

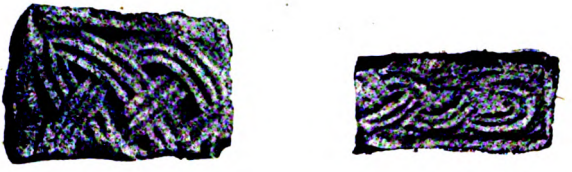

Fig. 80. – Entrelacs carolingiens.

sont ornés de rinceaux de palmettes en léger relief, de rosaces ou de fleurs de lis, distribuées concentriquement à l'intérieur

Fig. 81. — Dalle ornée avec entrelacs et rosaces.

d'une circonférence. Or, de l'avis de M. de Lasteyrie [1], l'entrelac est un motif de décoration fort répandu non seulement en

Cl. de la coll. J. Charles-Roux.

Fig. 82. — Ornements carolingiens : rosaces et entrelacs d'angle.

France, mais encore dans la vallée du Pô, la Lombardie et jusqu'à Rome, c'est-à-dire « dans tous les pays, sur lesquels s'est

1. R. de Lasteyrie, L'*Architecture Religieuse en France à l'époque romane ; ses origines, son développement*, Paris, 1912, in-4°, p. 202 à 217 et figures nombreuses qui facilitent les rapprochements, nos 189 à 225.

Digitized by Google

étendu l'empire de Charlemagne ». Voilà pourquoi, conclut l'éminent historien, ce style que l'on retrouve aussi bien dans l'architecture que dans les armes, les manuscrits, les bijoux et miniatures doit être appelé *Carolingien*, du nom de l'empereur, sous le règne duquel il est arrivé à son apogée [1].

II. — Le Moyen-Age (XI[e]-XIII[e] siècle).

Le IX[e] siècle est pour Vaison le commencement de malheurs bientôt partagés par les autres évêchés de la Provence, et il faut attendre le XI[e] siècle pour voir cette cité reprendre quelque vie. Nous avons des témoins importants de sa splendeur à cette époque : d'abord l'église Saint-Quenin, qui a passé longtemps pour un temple consacré à Diane ou un monument mérovingien à cause de sa décoration et de la forme curieuse de son abside, mais qui a été vraisemblablement construite vers la fin du XII[e] siècle [2]; ensuite la cathédrale Notre-Dame, restaurée au XI[e] siècle sur les ruines de la basilique mérovingienne [3], reprise vers le milieu du XII[e] siècle [4], terminée quelques années plus tard et ornée complètement après 1196 ou au commencement du XIII[e] siècle [5]; enfin le cloître des chanoines, dont les galeries abritent aujourd'hui les objets de la collection municipale. Il paraît remonter à l'époque de la construction de la cathédrale elle-même, ainsi que l'indiquent les fondations des murs de l'est et du nord, mais il fut rebâti presque complètement au début du XIII[e] siècle et fortement restauré au XIX[e] siècle par M. Revoil, qui a réédifié les voûtes et remis à neuf toute la gale-

1. C'est sans doute à cette époque qu'il faut rapporter la dalle en pierre calcaire enchâssée dans les constructions de la cathédrale et appelée « *Croix de Triomphe* »; elle est dans la nef latérale de gauche, sous la corniche. Il faut faire la même remarque pour le linteau de la dernière porte à gauche avant l'ancienne mairie, dans la principale rue de la Haute-Ville; la « Croix de Triomphe » est reproduite par M. Labande, dans le B. M., p. 271.

2. R. de Lasteyrie, *L'Église Saint-Quinin*, dans S. A. F., 1888, p. 35 à 56. — L.-H. *Guide du Congrès Archéologique d'Avignon en 1909*, Paris, 1910, p. 107 à 111 avec 2 planches.

3. Cette restauration est visible dans les parements extérieurs, dans les contreforts des absidioles, le blocage rectangulaire de l'abside et la base du clocher : cf. L.-H. Labande, dans B. M., 1905, à nouveau dans le *Guide*, p. 103 avec plan.

4. C'est l'époque de la réédification de la nef et du transept.

5. Presque toute la décoration date de cette époque : à l'intérieur, ornementation des grandes arcades, des chapiteaux, de la corniche, etc. ; à l'extérieur, frises avec palmettes et rinceaux, corniches à modillons, archivolte des fenêtres, etc... : cf. L.-H. Labande, *Guide*, p. 104 et 105.

Digitized by Google

rie méridionale. Ce qui nous intéresse principalement, ce sont d'abord les matériaux romains réemployés par les tâcherons du XIII[e] siècle, tels que les marbres blancs et les calcaires divers utilisés pour les colonnettes, les chapiteaux ou le blocage dans les galeries est et nord ; ce sont ensuite les sculptures les plus anciennes du XI[e] siècle, comme les chapiteaux à feuilles simplement épannelées, les colonnettes de la galerie occidentale aux fûts disproportionnés et sans base, ou les travaux du début du XIII[e] siècle, comme la corniche en forme de guirlande, les piliers ornés qui séparent les travées, les arcades retombant sur les colonnettes avec leurs sculptures caractéristiques, les abaques des chapiteaux géminés et surtout les chapiteaux eux-mêmes des galeries orientale et septentrionale ; quelques vestiges intéressants de ces sculptures sont exposés dans la galerie occidentale au dessus de l'autel tabulaire [1].

Cl. de la coll. J. Charles-Roux.
Fig. 83. — Chapiteaux des colonnes géminées du cloître.

Fig. 84. — Chapiteau des colonnettes du cloître.

Il faut enfin remarquer sur le claveau central d'un linteau de porte (à l'est) « une tête à barbe bifide et à moustaches tombantes, devant un croissant » [2].

III. — La Fin du Moyen-Age (XIV[e] et XV[e] siècles).

Lorsque le comte de Toulouse eut définitivement réglé son différend avec les évêques de Vaison, la vie religieuse se concentra toujours autour de la cathédrale Notre-Dame. Les représentants du pouvoir public s'établirent sur la colline autour du nouveau château, tandis que les évêques et les chanoines jouissaient en toute tranquillité de leur cathédrale restaurée et des biens qu'ils possédaient dans le faubourg. Mais les incursions des Grandes Compagnies au XIV[e] siècle et les guerres de religion

1. Nous avons donné une vue d'ensemble du cloître dans l'*Introduction*, p. 16, fig. 10.
2. L.-H. Labande, *Guide*, p. 107.

Digitized by Google

obligèrent bientôt toute la population à quitter la ville épiscopale sans défense, pour se réfugier sous la protection du château sur la colline de la rive gauche de l'Ouvèze.

Les témoins de cette phase de l'histoire de Vaison sont plus rares dans le Musée du cloître ; il y a quelques tombeaux [1], des motifs d'ornementation et surtout une magnifique croix à double face, richement décorée de rinceaux de glands et de feuilles de chêne [2] : le Christ est sculpté sur la face principale en haut-relief, tandis que le revers représente la Vierge avec l'Enfant. Ce précieux monument paraît être de la période qui précède les grands calvaires du XVI[e] siècle : la croix de carrefour, composée à l'époque romane, d'un pilier surmonté d'une croix à branches égales, commence à s'orner au XIII[e] siècle de sculptures et de moulures avec médaillon à l'intersection des branches, mais aux XIV[e] et XV[e] siècles, les détails se multiplient, la sculpture prodigue à l'infini tous les motifs de l'architecture gothique : sous les médaillons on sculpte le Christ en haut-relief, et l'iconographie du crucifiement tend à se développer de plus en plus ; on double d'abord l'image du Christ de celle de la Vierge, et quelquefois d'un saint ou d'un disciple jusqu'à ce que l'on arrive aux tableaux complets de la Passion, que l'on trouve dans les calvaires bretons des XVI[e] et XVII[e] siècles.

IV. — Les Temps modernes.

Malgré la construction d'une église dans la Haute-Ville [3], la cathédrale Notre-Dame ne fut point complètement abandonnée : les évêques y prenaient officiellement possession de leur évêché, et ils y prêtaient le serment de respecter les privilèges de leur église et de la ville ; ils continuèrent aussi à prendre soin d'un édifice si vénérable : Monseigneur Joseph-Marie de Suarès (1633-1636) fit réparer les toitures après les désastres des guerres de religion, restaura le cloître et l'habitation des chanoines ; son neveu, Monseigneur Louis-Alphonse de Suarez, appela même

1. Il faut signaler à cette occasion les monuments funéraires, édifiés dans la cathédrale de chaque côté du chœur, et en particulier celui de Pierre de Casa, administrateur de l'évêché, qui laissa une grande réputation dans le diocèse et mourut le 13 août 1348.

2. Enlart, *Manuel*, t. I, p. 801 (note 2 de la page 800).

3. Commencée en 1464-1470, elle ne fut terminée qu'au début du XVII[e] siècle, sous Guillaume de Cheisolme.

Digitized by Google

les Dominicains réformés et les installa dans ces bâtiments remis à neuf (8 mai 1672).

Le Musée du cloître nous apporte encore le témoignage de ce soin des évêques et du souci tout particulier qu'ils ont de se

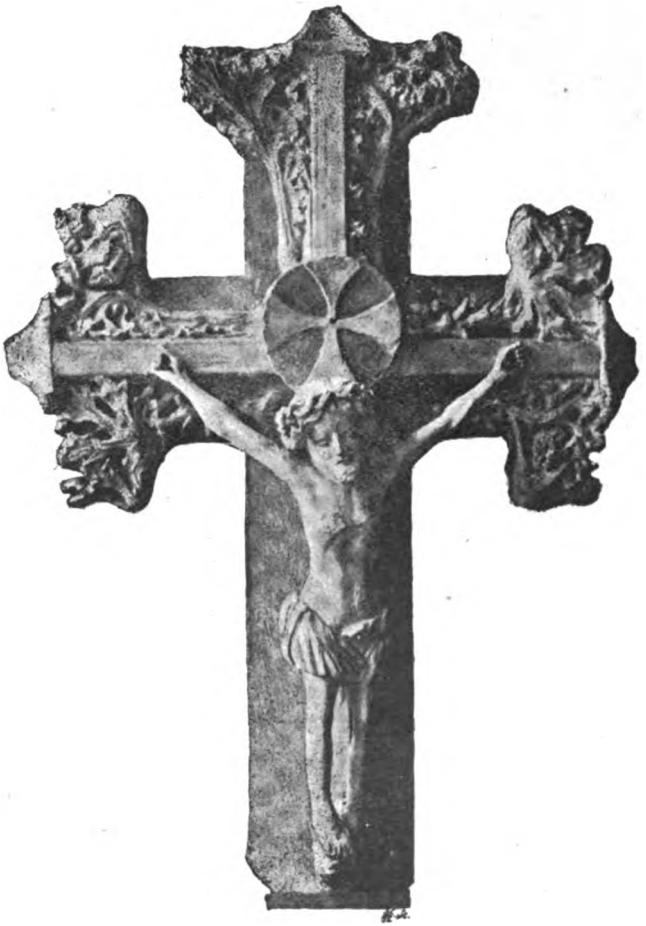

Cl. de la coll. J. Charles-Roux.

Fig. 85. — Croix à double face (XV[e] siècle).

faire enterrer dans leur cathédrale, en attendant le jour du jugement dernier. Sans énumérer les monuments funéraires de la nef qui sont des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles [1], la galerie orien-

1. Il se trouvent principalement dans la nef, ou sous les piliers nord et sud-ouest de la coupole : il y en a de 1556 et de 1769.

Digitized by Google

tale du cloître renferme deux pierres tombales de 1624 et de 1626, qui proviennent certainement de l'intérieur de l'église.

*
* *

Cette description sommaire des antiquités romaines et des objets du Moyen-Age trouvés à Vaison nous permet déjà de suivre dans ses grandes lignes toutes les phases de l'histoire de cette ville, mais il faut souhaiter encore davantage. A une époque de décentralisation provinciale comme la nôtre, au moment où l'on prépare la résurrection des vieilles régions françaises par de nouveaux projets déposés auprès des pouvoirs publics, il est à désirer que l'antique capitale des Voconces, évêché célèbre et cité opulente pendant tout le Moyen-Age, ne reste pas en retard, mais que ses habitants et ses admirateurs s'efforcent de donner à son Musée l'importance qu'il mérite, en réunissant dans ses galeries le plus grand nombre possible de témoins de son glorieux passé.

C'est le vœu de tous les amis de Vaison et ils ont le ferme espoir d'en voir bientôt l'heureuse réalisation.

Digitized by Google

INDEX ALPHABÉTIQUE [1].

Anse (de meuble), 169.
[A]quilae, 122.
ardoise, 191.
ascia, 190.
assiettes, 180-1.
Atilia, 127.
Atilius, 128.
(*Augusti*), 124.
autels tabulaires, 196.
autels, 121, 122, 123, 151-2, 164-5.
av..., 125.

Bas-Reliefs, 147, 156.
bols, 179.
bouclier, 156, 157.
bouteilles, 182, 184.
bras, 143.
Burrus, VI.

Carolingienne (époque), 197, 198.
catinus, 181.
cathédrale, 198.
chapiteaux, 160-2.
christianisme, 194 sq.
Chrysippus, 126.
cimetière (F. nouveau), 106, 119 128, 166-181, 183-191.
cippes, 126, 128, 129, 165.
clef, 190,
clocher (F.), 118, 128-9.
cloître, 104, 116, 119, 198.
cloître (F.), 104, 118, 121, 122, 124, 125, 127, 130, 141, 148-150, 154, 156-166.
colonnes, 148-9, 160-2.
Cominia, 121.
coquille, 191.
Corn(elius), 123.
corniches, 148, 159.
coupes, 179, 181.

Décorations diverses, 150.
dés à jouer, 191.
Diadumène, VI, 101, 103, 105, 106, 107.
D. M., 126, 127, 128.
d. [p]. d., 125.
draperies, 137, 139, 146, 147.
Durel (F.), 119, 140, 142-9, 152, 155, 159, 162-3.

Egouts, 107, 110, 119, 123, 141-2, 145, 148, 150-2, 165 ,170, 190, 191.
empereur, VII, 114, 131-3.
entablements, 148, 158-9.
épitaphes, 128 sq.
équestres (inscriptions), 124.
...erlli, 129.

Fer (objets en), 190.
funéraires (inscriptions), 126, 130.
— (urnes), 175, 188.
Flamini, 124.
Fouilles du théâtre, VII, 102, 109-110, 111, 112, 113, 114, 120, 126, 133, 135, 138, 139, 140, 147, 153, 155,

[Ge]nio, V, 124.
Granianus, 126.

Hâches de combat, 156, 157.
Hadrien, VII, 114, 134-6.

Impératrice, 114, 136.
Ingenua, 128.

1. Les chiffres renvoient aux pages: les mots soulignés se rapportent aux inscriptions.

Digitized by Google

Ingenuus, 128.
inscriptions, 121-31.
Iulia, 128.
Iulius, 128.

Jacquet (F.), 119, 126, 141, 144, 147, 150-1, 159-164.
Jambes, 144.
Lagenae, 176, 177, 182.
Lampes (terre), 171 sq.
— (bronze), 168-9.
Laus, 130.
Lhoscri, 171, 172.
lucernae, 171 sq.
Lucinus, 126.

Mains, 143.
Mairie (F.), 106, 107, 119, 167, 170, 172, 174, 178, 182, 190.
Marcellinus, 128.
Marcelsa, 129.
masque scénique, 154.
Materna, 124, 127.
Mercurio, VI, 121, 122.
mérovingienne (époque), 195, 196.
miroirs, 167 sq.
moderne (époque), 200-2.
mosaïque (fragment), 191.
moulures, 150.
Moyen-âge, 198-200.
municipales (inscriptions), 25.
municipal (personnage), 138, 143, 153.
Musa, 126.
musée (histoire du), 1-18.

Oenochoe, 183.
ollae, 175-6, 188.
outils en fer, 190.

Panneaux décoratifs, 156-7.
pendeloque (bronze), 167.
personnage municipal, 138, 143, 153.
phallus, 166.
pieds, 144.
plomb (objets en), 91.
poculum, 180.
Postes (F.), 107, 119, 182, 189.
potiers (marques de), 171-2.
[*pr*]*aef*(*ectus*) *Pro*[*vinciae*], 124.
Pro[*vinciae*], 124.
Proxsum(*is*), V, 110, 122-3.
P(*ublio*), 128.
Pudicité, 137.
Puymin, VI, 103-104.

Quenin (saint), 194, 198.
Quintus, 128.

Religieuses (inscriptions), 121-124.

Sabine, 114, 136-7.
Sabinius, 127.
sarcophage, 197-8.
sculptures d'ornement, 48 sq., 58 sq.
sonde, 170.
statues, 131 sq , 153 sq., 166 sq.
Sylvain, V, 110, 165.

Tarentinu(*s*), 123.
tasses, 180.
têtes, 142, 143, 155.
théâtre, VII, 102, 105, 109-110, 111, 112, 113, 114, 119, 125, 126, 141.
torse cuirassé, VII, 114-131.
tombeaux, 195, 199, 200, 201.

Unguentoria, 186, 187.
urnes (bronze), 170.
— (verre), 187-9.
— (terre), 175, 182,
ustensiles, 167 sq., 176 sq., 183.

Valeri(*us*), 129.
[*Va*]*lerius*, 122.
vase en plomb, 191.
Veratianus, 127.
verre (à pied), 187.
verriers (marques de), 184, 185.
Victorinus, 126.
Voconces, V, 117.
Vo[*contii*], 125.
v. s. l. m., 121, 123.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Discours prononcé aux obsèques du Baron Marc de VISSAC, *ancien Président,*

par M. Alexis MOUZIN,
Président de l'Académie de Vaucluse

L'Académie de Vaucluse éprouve aujourd'hui un tel deuil que je n'essaierai pas d'en dire toute l'impressionnante profondeur. M. le baron de Vissac était un de ceux en qui se manifestait le mieux l'esprit à la fois actif et recueilli de notre Société : si nous formons une âme collective, nous sentons en ce moment-ci, très douloureusement, qu'une part de cette âme disparaît avec lui.

Depuis son arrivée dans notre pays d'Avignon, voilà un quart de siècle, il n'avait cessé de nous consacrer le meilleur de sa pensée ; nos séances attiraient, non seulement ses prédilections intellectuelles, mais ses sentiments d'affection. Plus il donnait de lui-même à notre studieuse compagnie, plus il devait l'aimer, et en être aimé.

La véritable existence de ce lettré, de cet historien, n'était-elle pas son existence académique ? Qu'il ait connu de brillantes amitiés au barreau où il fut bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour d'Appel de Riom, qu'il ait ensuite tenu la direction régionale du Crédit Foncier de France en Vaucluse avec autant d'intégrité que de distinction, ce sont des circonstances très honorables de sa carrière, moins que des effets de sa vocation intime. Le monde, dont il restait à-demi retiré, offrait à cet homme de goût, de savoir, de courtoisie, une atmosphère qu'il ne respirait pas aussi volontiers que celle, toujours assez réservée sans être close, des Académies comme la nôtre. Vous savez d'ailleurs que sa vue préférait le rayonnement discret ; mais il n'y distinguait que plus justement le point délicat des sujets où

Digitized by Google

pénétrait son regard intérieur. Sous ce jour atténué que recherchent d'habitude nos réunions, il s'épanouissait tout à fait, il mettait en valeur, par un inépuisable déploiement, ses qualités d'éloquence et d'affabilité ; il conquérait sans y songer le siège présidentiel, si bien fait pour lui qu'on l'y cherchait encore après qu'il en était descendu et qu'on l'y rappelait avec une douce obstination.

Dès longtemps accoutumé à diriger et à commenter de savantes lectures, puisqu'il avait déjà présidé l'Académie de Clermont-Ferrand avant la nôtre, il était devenu pour ses collègues, — j'en ai jugé d'abord par moi, — un guide amical, un conseiller bienveillant. Nous le savions si bien attaché à notre Vaucluse, son pays d'adoption, que dans des projets pouvant servir à glorifier ce pays, nous avions plus de confiance en lui qu'en nous-mêmes.

Ce n'est pas devant ce cercueil et dans l'émotion d'un tel adieu qu'il siérait d'énumérer les nombreux ouvrages de M. de Vissac. Ils sont partagés, ainsi que fut sa vie, entre l'Auvergne et le Comtat ou la Provence. Ils possèdent, les uns et les autres, la sûreté documentaire en même temps que l'attrait du style, deux mérites difficilement réunis. Aussi leur auteur ne craignait-il pas la présence du public à nos séances ; il avait le don d'intéresser et de plaire ; sa phrase semblait-elle dater quelquefois, c'était d'une époque aimable. Si son ombre m'écoute, j'ai la certitude qu'elle daignera sourire à l'idée des applaudissements dont le souvenir s'est glissé ici de lui-même, comme un rayon à travers une larme.

Dans l'un de ses premiers livres, M. de Vissac a écrit : « Que l'on m'en croie sur parole, rien n'apaise mieux la fièvre qu'un grand bain d'érudition. » — Il fixait ainsi, dès 1872, le programme de sa vie et se proclamait fervent adepte de ce roi d'Egypte qui avait fait graver sur la porte d'une bibliothèque : *Remèdes de l'esprit.*

Pour un cerveau tel que le sien, c'était la médication par excellence. Il y avait trouvé, malgré les peines de la vie, une enveloppe de sérénité, de bonne grâce, peut-être aussi héritée de la chevalerie ancestrale. Son érudition, teintée à l'occasion de poésie et de traditionnelle galanterie, ne fut-elle pas merveilleusement appréciée lors du 6e centenaire de la naissance de Pétrarque, en 1904, devant le représentant officiel de l'Italie ? Et dans combien d'autres circonstances encore ? Orateur ou écrivain sûr

Digitized by Google

de lui-même, il nous aura prodigué jusqu'au jour final sa forte collaboration.

Et même après son jour final. Car il venait, quoique souffrant, de nous promettre une lecture pour notre réunion d'octobre. Le mémoire était prêt. Quand M. le président de Vissac nous parlait de son exactitude, dans un de ses récents discours, hélas ! nous n'attendions pas cette preuve suprême.

Mais son labeur charmait en lui un chagrin contenu. C'était un mal pire que la fièvre qu'il apaisait en se baignant de science historique ou de rêverie littéraire. Sa vieillesse était sans enfants. Il en avait eu cependant ; et, seul avec Mme la baronne de Vissac partageant de stoïques regrets, il songeait que deux de ses fils, après de sérieuses études et de remarquables examens, lorsqu'ils s'annonçaient dignes de continuer un beau nom, avaient été enlevés aux plus chères espérances terrestres. Les livres, remèdes de l'esprit, sont d'insuffisants remèdes du cœur.

Le voici endormi au sein de Dieu dans sa résignation, sans avoir redouté l'heure dernière. Il y a quelques mois, le brusque trépas de M. Jules Charles-Roux, tombé en pleine vigueur et pleine activité, l'avait impressionné ; il répétait avec une tristesse calme : « Nous étions du même âge, 78 ans. » Et si, au cours de sa présidence la plus récente, il avouait que la mélancolie le gagnait devant la fréquence des allocutions funèbres à prononcer, il ne parlait point de peur. Après le juste hommage rendu à M. le capitaine Reboulet, son prédécesseur, mort pour la France à Saint-Mihiel et grandi désormais « de toute la sublimité du sentiment patriotique », ce fut une liste cruelle et glorieuse, en tête de nos *Mémoires*. M. de Vissac aura du moins vécu assez pour apprendre la reprise de Saint-Mihiel, avant de quitter ce monde où une ère de justice s'annonce enfin.

Ceux dont il avait éloquemment salué alors la fin héroïque, il monte les revoir, à l'instant où l'aube victorieuse s'entr'ouvre qui les venge et les réjouit de sa clarté dans le réveil éternel. En guidant notre pensée vers eux, il embellit encore, quel que soit notre deuil, son départ d'ici-bas. Jamais les évocations consignées dans nos Annales où ressuscite le passé, ne nous furent aussi émouvantes ; jamais autant ne se sont inclinés nos fronts devant elles.

Et vous, notre cher et regretté président, vous que la mort ne nous prend pas tout entier puisque vous nous laissez votre parole écrite, vous qui êtes inscrit quand même à l'ordre du

Digitized by Google

jour de notre séance prochaine selon votre intention, vous que nous réentendrons ainsi dans peu de temps, l'adieu que je vous adresse maintenant garde une certitude consolante. Notre Académie de Vaucluse pour qui vous avez vécu vos années de féconde maturité, vous y survivrez par vos œuvres aussi bien que par notre pieuse gratitude, et vous-même, toujours attentif, toujours affectueux, avez pris soin de marquer que votre âme reviendra quelquefois parmi nous.

Digitized by Google

La Légation d'Avignon

de 1464 à 1476.

(*Suite.*)

V

LE CARDINAL JULIEN DE LA ROVÈRE, ARCHEVÊQUE D'AVIGNON ET LÉGAT. — SON ALLIANCE AVEC LES ENNEMIS DE LOUIS XI. — OCCUPATION DE LA VILLE D'AVIGNON ET DU COMTÉ VENAISSIN PAR LES TROUPES ROYALES. — ACCORDS ET TRAITÉS CONCLUS AVEC LE ROI.

Dès l'élection de François de la Rovère au souverain pontificat[1], les neveux qu'une Providence trop généreuse avait placés dans sa famille fort peu fortunée, s'empressèrent d'accourir auprès de lui pour arracher à sa faiblesse des honneurs immérités et des charges lucratives. Parmi eux, un des plus ardents à se pousser, celui qui, à vrai dire, l'emportait sur tous les autres par sa vaste intelligence et son opiniâtre volonté, était Julien de la Rovère[2]. Agé à peine de 26 ans (il était né le 5 décembre 1445[3], à Albissola,

1. Je rappelle que Sixte IV fut élu le 10 août 1471 et couronné le 25 du même mois.

2. Un allemand, Moritz Brosch, lui a consacré un volume intitulé *Papst Julius II und die Gründung des Kirchenstaates* (Gotha, F.-A. Perthes, 1878, in-8° de VIII-365 pages). Cet ouvrage, dont on a fait un trop grand cas, est au-dessous de tout ce qu'on peut imaginer en ce qui concerne la biographie de Julien de la Rovère avant son élection à la papauté. L'auteur a complètement ignoré toute la série de documents qui sont utilisés dans la présente étude. Il n'a même pas fait allusion au voyage du cardinal en France pendant l'année 1476. On trouvera un peu plus de détails dans le célèbre ouvrage de Louis Pastor, *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge* (traduite de l'allemand par Furcy Raynaud, 3e édition), t. IV et V. Mais combien ils sont incomplets encore! Combien parfois ils sont suspects par les tendances que l'historien autrichien n'a même pas pris la peine de déguiser!

3. Pastor, t. IV, p. 218, le fait naître en 1443; de même Brosch, p. 3 (qui ne donne pas l'indication du mois). M. le chanoine de Villeneuve, qui a composé sur le pape

Digitized by Google

près de Savone), il avait déjà, dit-on[1], revêtu l'habit de saint François, mais sans grande vocation et avec le seul désir de profiter de l'influence de son oncle, général des Frères Mineurs. Il étudiait à Pérouse lorsque ce dernier fut élevé sur la chaire de saint Pierre. Sixte IV, deux mois après, le nomma évêque de Carpentras (16 octobre 1471)[2].

C'était trop peu : le 15 décembre de la même année, il le fit entrer dans le Sacré-Collège avec son autre neveu Pierre Riario[3], au grand scandale du peuple et du clergé de Rome[4]; quelques jours après, il lui attribua le titre cardinalice de Saint-Pierre-ès-Liens, qui lui avait appartenu. Il témoignait ainsi d'une affection toute particulière pour le jeune Julien, qui ne tarda pas à prendre le plus grand empire sur lui. Telle fut la source de la haute fortune du nouveau cardinal, qui sut accumuler les bénéfices ecclésiastiques sur sa tête. Il commença par se faire transférer de l'évêché de Carpentras à celui, plus riche, de Lausanne (31 janvier 1472); un an plus tard, il obtint en même temps l'administration des diocèses de Messine et de Catane (13 janvier 1473). L'évêché d'Avignon vint à vaquer le 3 mai 1474, par la mort du cardinal Alain de Coëtivy; il se le fit concéder, le 23 du même mois. Il devait le garder jusqu'à ce qu'il fût élevé lui-même à la papauté. Mais il ne devait pas non plus s'en contenter, puisqu'il fut également évêque de Coutances[5], de Viviers[6], de Mende[7], archevêque

Jules II un important ouvrage resté malheureusement manuscrit et qui a eu la parfaite obligeance de me le communiquer, a relevé dans la bulle du 16 octobre 1471, conférant l'évêché de Carpentras à Julien de la Rovère, la mention qu'il était alors dans sa 26e année. Il était donc né en 1445.

1. Cf. Pastor, *ibidem*; Julian Klaczko, *Rome et la Renaissance... Jules II*, p. 10. M. le chanoine de Villeneuve, invoquant l'autorité de Scaliger, affirme qu'il resta hors les ordres réguliers.

2. Les dates qui sont ici données pour les différents évêchés et le cardinalat de Julien de la Rovère sont prises dans l'ouvrage d'Eubel, *Hierarchia catholica*, t. II.

3. Pierre Riario, de trois ans plus jeune que Julien de la Rovère, dut à la faveur de son oncle l'évêché de Trévise (4 septembre 1471), ceux de Valence et Die (25 septembre 1472), de Spalato (28 avril 1473), les archevêchés de Séville (25 juin 1473) et de Florence (20 juillet 1473), l'évêché de Mende (3 novembre 1473), enfin le patriarcat de Constantinople (23 novembre 1472). S'il ne fût pas mort le 5 janvier 1474, à quels honneurs et quelles richesses ne serait-il pas arrivé ? Pendant les deux années de son cardinalat, il afficha un luxe insensé.

4. L. Pastor, *op. cit.*, t. IV, p. 217.

5. 15 juillet 1476. Il céda cet évêché à son neveu Galéot de la Rovère, qui en fut pourvu le 3 décembre 1477.

6. 3 décembre 1477. Il ne le garda que peu de temps : le 3 juillet 1478, il ne l'avait plus.

7. 3 juillet 1478. Il se démit de cet évêché au profit d'un autre neveu, Clément de la Rovère, nommé le 27 octobre 1483. Voir aux Arch. départ. de Vaucluse, G 114,

Digitized by Google

de Bologne[1], administrateur des diocèses de Lodève[2] et de Savone[3], évêque de Verceil[4]; d'autre part, il obtint successivement les évêchés cardinalices de Sabine (15 avril 1479) et d'Ostie (31 janvier 1483), ce qui eut pour effet de l'élever aux premiers rangs du Sacré-Collège[5]. Et tout cela, sans compter les opulentes abbayes[6] et les riches prieurés qui vinrent augmenter sa fortune[7]. Pourtant, il faut donner une mention spéciale à l'abbaye de Saint-Gilles, qui lui fut conférée avec l'archidiaconé d'Uzès[8], au prieuré du Pont-Saint-Esprit, dont il a déjà été question précédemment, à l'abbaye de Saint-Ruf près Valence[9].

Nous pouvons très bien nous le figurer à l'époque des événements ici racontés. On possède en effet son portrait dans la célèbre fresque de Melozzo da Forli, aujourd'hui à la Pinacothèque du Vatican. Il y est représenté debout avec trois autres

fol. 8, une bulle de Julien de la Rovère, en date du 27 janvier 1481, chargeant l'avignonais Jean Lartessuti du temporel et du spirituel de l'évêché de Mende. Rappelons encore que Clément de la Rovère fut lieutenant de son oncle en la légation d'Avignon, à partir de 1495.

1. 3 novembre 1483. Julien de la Rovère conserva cet archevêché jusqu'en 1502.

2. 1488. Le 24 avril 1489, ce diocèse avait un nouvel évêque.

3. 20 septembre 1499. Cet évêché passa, le 24 janvier 1502, à son neveu Galéot de la Rovère.

4. 24 janvier 1502.

5. Il garda cependant jusqu'à son élection à la papauté la qualification de cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens ou simplement de *Vincula*.

6. Je ne signalerai que quelques-unes de celles qu'il posséda en France : le 22 mars 1473, il résignait déjà celles de Saint-Paul de Verdun (obtenue le 20 septembre 1471) et de Bonnevaux au diocèse de Poitiers, mais en se réservant sur chacune une pension de 200 florins ; le 10 décembre suivant, il obtint en commande celle de Luxeuil, qu'il résigna le 2 décembre 1474, en se gardant une pension de 400 ducats ; le 3 décembre 1473, il eut celle de Saint-Symphorien de Metz, qu'il abandonna le 5 juin 1475, en se réservant encore une pension de 200 florins ; le 29 octobre 1477, il résigna celle de la Grand'Selve, au diocèse de Toulouse, où il retint une pension de 400 écus. Cf. Eubel, *Hierarchia*, t. II, p. 17, note 1. Avec l'abbaye de Saint-Gilles, dont il sera question plus loin, il avait eu aussi celle de Gorze : Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II, col. 1503 ; J. Combet, p. 128 et 179.

7. En 1500, alors qu'il était depuis longtemps dans une demi-disgrâce, ses revenus annuels étaient estimés à 20.000 ducats. Seuls, étaient plus élevés ceux d'Ascagne Sforza, frère de Ludovic le More, duc de Milan. Les autres cardinaux en avaient qui variaient de 2 à 18.000 ducats : L. Pastor, *op. cit.*, t. VI, p. 85 et 86.

8. Arch. départ. de Vaucluse, G 4, fol. 50 ; G 5, fol. 66.

9. Il la possédait dès les premières semaines de 1479 : cf. Brèves de Christophe Bailli, n° 309 du fonds Pons aux Arch. départ. de Vaucluse, fol. 41 et 43 v°, 15 et 18 mars 1479. De cette abbaye dépendait, comme on le sait, le Saint-Ruf d'Avignon. En Avignon même, la Rovère trouva le moyen d'accroître sa mense épiscopale : un *motu proprio* de Sixte IV, daté du 30 otobre 1474, lui conféra la Pignotte, qui avait déjà appartenu à Alain de Coëtivy, pour que les revenus lui permissent de supporter plus facilement les charges qui lui incombaient : Arch. départ. de Vaucluse, G 7, n° 63.

Digitized by Google

neveux du Pape, en compagnie de Sixte IV assis. Il était de grande taille et portait la tête un peu en avant ; il avait un visage osseux et maigre, une mâchoire inférieure fortement dessinée, des pommettes saillantes ; son œil brun lançait un regard vif, d'un éclat presque dur ; le nez arrondi par le bout, la lèvre supérieure très accentuée, le menton d'une rudesse que tempérait la présence d'une fossette, le tout donnait l'impression d'une énergie peu commune, d'une ténacité que rien ne devait décourager. Dans les premières années de son cardinalat, sentant tout ce qui lui manquait dans sa formation, il se faisait humble, mais déjà on lui reprochait le caractère bizarre, variable et irritable, qui plus tard le rendit si violent. L'ambition le dévorait.

La nouvelle de sa promotion à l'évêché d'Avignon avait été accueillie avec transport par ses nouveaux diocésains : « Nous adressons au Dieu tout puissant des actions de grâces, lui écrivirent les consuls d'Avignon, pour nous avoir donné un tel pasteur et un tel seigneur issu de la famille pontificale, illustré par sa science, ses mœurs et ses vertus. Nous nous en réjouissons du fond du cœur et nous adressons à Votre Révérende Paternité nos plus joyeuses félicitations. Nous avons un besoin continuel de votre appui ; daignez protéger notre cité et la recommander auprès de Sa Sainteté[1]. » La nomination de la Rovère avait certainement été calculée pour contrebalancer les pouvoirs que le Pape avait été obligé d'attribuer à Charles de Bourbon. Sixte IV avait, comme on l'a vu, hérité des sentiments de Paul II : il fallait empêcher les États pontificaux de France de devenir comme une annexe au Dauphiné ou au Languedoc ; les Avignonais, à qui cette politique pontificale agréait fort, devaient trouver en la personne de celui que l'on continua pendant quelque temps à dénommer le cardinal de Lausanne[2], un puissant protecteur, un conseiller prudent et habile, un véritable patron.

Les bulles rapportées de Rome dès la fin de l'été 1474, les témoignages que leurs ambassadeurs transmirent oralement, démontrèrent que le concours du nouvel évêque leur serait acquis. Si, dès le 10 juillet 1474, ils l'appelaient leur très redouté bienfaiteur[3], quels sentiments ne lui vouèrent-ils pas dans la suite,

1. Arch. d'Avignon, AA 10, fol. 11 v°.

2. A cause de l'évêché de Lausanne qu'il avait possédé. Cf. à la date du 28 décembre 1475, reg. des étendues du notaire Antoine Agulhas, fonds Pons aux Arch. départ. de Vaucluse, n° 66, fol. 4 et 5 v°.

3. Arch. d'Avignon, AA 10, fol. 10.

Digitized by Google

lorsqu'ils éprouvèrent par des effets palpables l'intérêt qu'il leur portait ? Non seulement les consuls se faisaient un devoir de lui recommander les notables de leur ville qui faisaient le voyage de Rome[1], mais encore ils prenaient l'habitude, dès le mois de février 1475, de recourir à son intervention pour la défense de leurs privilèges[2]. En bonne règle, ils auraient dû s'adresser à leur légat, leur interprète autorisé auprès du Saint-Siège ; ils n'en étaient plus à craindre de se passer de lui. On sait aussi que, dans le courant de cette année 1475, un des camériers du cardinal était devenu leur agent régulier auprès de la Cour romaine.

Plus légale avait été l'intervention de la Rovère auprès du Souverain Pontife en faveur du chapitre de Saint-Agricol ; ayant à pourvoir à l'entretien de 13 chanoines, de 2 hebdomadiers, de 10 chapelains, de 2 diacres et de 4 clercs minorés, celui-ci se trouvait fort gêné. Grâce à l'appui trouvé auprès du nouvel évêque, il avait obtenu l'union à son église, par une bulle du 3 juin 1474, de la maison des Repenties, dite de Notre-Dame des Miracles[3]. Il est vrai que la concession fut maladroite : la commune d'Avignon possédait le droit de juspatronat sur le monastère annexé ; le conseil fit opposition à la mesure ordonnée et finit par la faire rapporter[4]. C'est également en qualité d'évêque du diocèse et de chancelier de l'Université, que le même prélat avait réclamé de Sixte IV les deux bulles du 5 juin 1475, qui devaient permettre d'attirer en la cité avignonaise un plus grand nombre d'étudiants, comme de lutter efficacement contre les Universités voisines, surtout contre celle d'Orange : la première défendait de promouvoir, en Avignon, à la licence ou à d'autres grades, les étudiants qui auraient fréquenté celles d'entre elles

1. Lettres pour Augustin Camps, 10 juillet 1474 : *Ibidem;* — pour Pierre de Tulle : *Ibidem*, fol. 11 v° ; — pour Jean Lartessuti, archidiacre de Saint-Paul-de-Mausolée : fol. 18 ; — pour Louis de Farets, archidiacre de Cavaillon, 23 février 1475 : fol. 26.

2. Lettre du 9 février 1475, pour faire déclarer nulle une citation à comparaître devant un auditeur de Rote : AA 10, fol. 24 v°. — Cette lettre est adressée, fait à remarquer, au cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, *legato, etc*, *domino Avinionensi premeluendissimo*. Ce n'est certainement pas à la légation d'Avignon qu'il est ici fait allusion. Julien de la Rovère avait été légat en Ombrie dans le cours de l'année 1474 : Brosch, *op. cit.*, p. 6 ; Giovanni Assereto, *Lettere inedite del cardinale della Rovere dalle sue legazioni d'Umbria e di Francia*, p. 11 et suiv.

3. Arch. du Vatican, *Reg. Sixti IV*, n° 564 fol. 196. Renseignement dû à l'obligeance de M. le chanoine de Villeneuve.

4. D^r P. Pansier, *L'Œuvre des Repenties à Avignon*, p. 59, 248 et 249, pièces justificatives n^os LXXIV et LXXVI.

Digitized by Google

qui ne constituaient pas des *studia generalia*[1]. L'autre affectait une pension de 600 ducats au traitement des docteurs, qui professaient en Avignon le droit civil et le droit canon ; moitié en serait prise sur le produit du sceau en la cour de la vice-gérence, moitié sur le revenu des gabelles et autres impositions[2].

Pendant que Pierre Baroncelli, appelé par Sixte IV, faisait connaître les doléances des Avignonais et intriguait contre le légat, il se produisit une circonstance favorable au développement des desseins politiques du Pape et de son neveu. Ce fut la mort de l'archevêque d'Arles, le cardinal Philippe de Lévis, qui décéda en la Ville Éternelle le 4 novembre 1475[3]. On sait que, jusqu'alors, les États pontificaux de France avaient fait partie de la province ecclésiastique d'Arles, ils avaient eu pour évêques des suffragants du siège de saint Trophime. Ils s'étaient donc trouvés en quelque sorte et jusqu'à un certain point sous la dépendance d'un souverain étranger, du comte de Provence. Inspiré par Julien de la Rovère, Sixte IV fit cesser cette situation, il donna une autonomie spirituelle complète à ses États. Il érigea la cité d'Avignon en chef-lieu d'une nouvelle province ecclésiastique ; l'église avignonaise fut élevée à la dignité de métropole et reçut pour suffragants les évêques comtadins de Carpentras, Cavaillon et Vaison (21 novembre 1475)[4]. Ce fut avec cette diminution d'autorité[5] que le frère du cardinal de Lévis, Eustache, dut accepter

1. Dr Victorin Laval, *Cartulaire de l'Université d'Avignon*, t. I, p. 114, n° XXVIII ; Marcel Fournier, *Statuts et privilèges des Universités françaises*, t. II, p. 468, n° 1367.

2. Dr V. Laval, t. I, p. 109, n° XXVII ; M. Fournier, t. II, p. 467, n° 1366.

3. Albanès-Chevalier, *Gallia christiana novissima Arles*, col. 875.

4. Bulle d'érection de l'église d'Avignon en métropole : Arch. du Vatican, *Reg. Sixti IV*, n° 680, fol. 125 ; Arch. départ. de Vaucluse, G 7, n° 64 ; François Nouguier, *Histoire chronologique de l'église, evesques et archevesques d'Avignon*, p. 180 ; Fantoni, t. II, p. 326 ; — bulle aux évêques de Carpentras, Cavaillon et Vaison, pour leur annoncer leur rattachement à la province d'Avignon : Arch. départ. de Vaucluse, G 7, n° 66 ; Bibl. de Carpentras, ms. 1357, fol. 273 ; Nouguier, p. 184 ; — bulle aux chapitres des mêmes villes : Même registre du Vatican, fol. 127 ; G 7, n° 65 ; ms. 1357, fol. 273 v° ; — bulle au clergé des mêmes cités : G 7, n° 67 ; ms. 1357, fol. 274 ; — — bulle au peuple des mêmes villes : G 7, n° 68. — Les bulles au clergé et au peuple de Carpentras ne furent présentées aux destinataires que le 18 mars 1476 : Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 73. — Rey, qui, à la p. 153, a daté la bulle d'érection du 22 novembre, ajoute à la p. 156 qu'elle « était sans contredit un acte d'indépendance de la curie romaine et attentatoire aux libertés de l'Eglise gallicane, en ce sens qu'elle portait modification des circonscriptions ecclésiastiques du royaume de France, sans l'avis préalable du Roi. En effet, de ce chef, la province ecclésiastique d'Avignon devenait indépendante de Vienne et d'Arles, et le rattachement de l'évêché de Vaison au diocèse de l'archevêché d'Avignon était une diminution de l'autorité de l'archevêque de Vienne et de Lyon, primat de France ». Il est impossible d'accumuler plus de colossales erreurs en si peu de mots.

5. On n'a pas jusqu'ici signalé d'autre protestation de la part des Arlésiens contre

Digitized by Google

l'archevêché d'Arles[1]. Et pour que nul n'ignorât la part prise par le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens à cette modification, si heureuse pour les sujets du Pape, les bulles d'érection de l'archevêché d'Avignon mentionnèrent son action, Sixte IV l'écrivit aux consuls et à la commune d'Avignon[2], la Rovère lui-même l'annonça[3]. Désormais, il pouvait se poser, comme influence et autorité locales, en rival de Charles de Bourbon, dont les pouvoirs de légat ne s'étendaient pas au-delà des limites de la nouvelle province ecclésiastique.

*
* *

Le retour de Baroncelli fut l'occasion d'un redoublement d'agitation : les citoyens s'armèrent, l'émeute fut sur le point d'éclater dans les rues de la ville. La situation devenait intolérable. Ce fut alors que le Pape se résolut à une intervention très nette. Il fit partir le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, et lui remit une série de bulles particulièrement copieuse[4]; la plus importante, au point de vue avignonais, était celle qui révoquait de ses fonctions Charles de Bourbon et instituait à sa place, comme légat en la cité et dans le Venaissin, Julien de la Rovère (21 février 1476)[5].

Mais ce dernier ne se proposait pas seulement de chasser d'Avignon l'archevêque de Lyon et ses représentants, d'annihiler les efforts faits par Louis XI pour mettre les États pontificaux sous son influence, presque même sous sa dépendance, de rendre le parti italien prépondérant. Sixte IV lui avait attribué une triple légation : celle d'Avignon, que l'on connaît déjà, celle de France et celle de la Marche d'Ancône[6]. Laissons de côté cette dernière, qui était, à beaucoup près, la moins im-

le démembrement de leur province ecclésiastique que celle qu'ils firent entendre au Roi vers la fin du règne de Louis XI, lorsqu'ils demandèrent le rétablissement de l'ancien état de choses : J. Combet, p. 192.

1. Albanès-Chevalier, *Gallia... Arles*, n^os^ 2035 à 2037, 20 novembre 1476.

2. Arch. d'Avignon, boîte 76, n° 21, X.

3. *Ibidem*, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 92 v°.

4 Il en existe 64, accordant les pouvoirs spirituels les plus variés pour sa légation, qui ont été transcrites au début du XVI^e^ siècle dans le registre 2 B 1 des Arch. départ. de Vaucluse, fol. 113 à 173. Des séries de ces bulles sont encore dans le ms. 2671 de la Bibl. d'Avignon, fol. 16 à 66 v°, et dans le ms. 1866 de la Bibl. de Carpentras, fol. 81 à 157 et 167 v°. Plus de 50 ont été enregistrées dans le *Reg. Sixti IV*, n° 680 des Archives du Vatican, fol. 79 v° à 134.

5. Même registre des Arch. du Vatican, fol. 81.

6. *Ibidem*, fol. 78.

Digitized by Google

portante et qui n'intéresse pas ici. Par contre, la nonciature qui lui avait été donnée auprès du Roi, des ducs, princes et barons de toute la nation française, l'obligeait à traiter des affaires les plus graves. Ses instructions officielles lui recommandaient d'obtenir le concours de Louis XI et de ses sujets contre les Turcs, car leurs progrès dans l'Orient européen inquiétaient grandement le Pape et constituaient une menace directe contre toute l'Italie[1].

D'autres soucis avaient déterminé Sixte IV à l'envoyer : ses rapports avec la royauté étaient loin d'avoir la même cordialité que lorsqu'avait été signé le concordat de 1472. Dès 1473, Louis XI avait réclamé à Rome, en vue du soulagement de l'Église gallicane, que l'on modérât, selon les règles prescrites par le concile de Constance, les taxes des bénéfices vacants, que l'on supprimât les autres menus services et exactions, que fussent annulées entièrement les pensions sur les dignités consistoriales qui viendraient à vaquer en France et en Dauphiné, que les collateurs des autres dignités et bénéfices fussent libres d'y pourvoir, en suivant les formes de droit, sans tenir compte des réserves et grâces expectatives obtenues à Rome[2]. Les mêmes demandes avaient été renouvelées dans le courant de l'année 1475[3], avec peu de succès, semble-t-il. D'autre part, de nombreux conflits s'étaient élevés pour l'application du concordat, le cardinal d'Estouteville, archevêque de Rouen, avait vu son temporel saisi[4], le cardinal de la Rovère ne pouvait entrer en possession des bénéfices à lui concédés[5].

Louis XI paraissait disposé, au moins dans les instructions emportées par ses ambassadeurs, à donner son appui effectif à la croisade ; il exigeait auparavant la réunion d'un concile général, qui établirait la paix entre les princes chrétiens et remédierait aux abus dont souffrait l'Église. Il proposait Lyon pour le siège de cette assemblée, et il invitait le Pape à franchir les Alpes pour s'y rendre en personne[6]. Mais la perspective du concile n'était rien moins qu'agréable à Sixte IV ; il n'avait pas oublié les mauvais souvenirs de Bâle, et pouvait craindre que ses procédés d'administration fussent critiqués et blâmés. Il éludait donc les réponses que le Roi lui réclamait. Les événements d'Avignon,

1. Même registre des Arch. du Vatican, fol. 79, même date (C).
2. J. Combet, p. 124, 125 et 242 à 244, pièce justificative n° XVII.
3. Arch. du Vatican, *Nunziature diverse*, Biblioteca Pio, t. 237, fol. 55 (C).
4. J. Combet, p. 128.
5. Voir ci-dessus, année 1897, p. 314.
6. Instructions de 1475, déjà citées, des *Nunziature diverse*, aux Arch. du Vatican.

Digitized by Google

l'hostilité manifestée d'une façon évidente contre le légat Charles de Bourbon, à qui l'on reprochait trop de complaisance pour la politique française, étant venus augmenter le mécontentement du Roi, Louis XI s'était enfin décidé à des mesures énergiques : le 8 janvier 1476, une ordonnance enjoignit aux archevêques, évêques et autres bénéficiers de la France et du Dauphiné de résider continuellement dans leurs diocèses et bénéfices, sous peine de confiscation de leur temporel[1] ; une seconde prescrivit l'examen par des commissaires royaux de toutes les bulles et autres écritures venant de Rome, pour s'assurer qu'elles ne renfermaient rien de contraire aux droits du Roi et de l'Église gallicane[2]. En même temps, des lettres furent envoyées pour la convocation d'un concile général qui se tiendrait à Lyon au prochain mois de mai, organiserait la lutte contre les Turcs, détruirait la simonie et autres abus qui souillaient l'Église : tous les prélats de France y furent invités et la proclamation royale fut expédiée pour être affichée sur les portes de Saint-Pierre de Rome[3]. Onze jours plus tard, le légat déjà nommé par le Pape se voyait interdire l'entrée du royaume[4]. La mission du cardinal de la Rovère devait, si le succès répondait à ses démarches, ramener la paix et la concorde.

Mais il avait par ailleurs des desseins, dont l'exécution n'était pas pour faciliter ses rapports avec la Cour de France. Le secret n'en avait pas été gardé si jalousement que Louis XI n'en ait été averti. En la circonstance, il faut admirer la clairvoyance de ceux qui le servaient à Rome. La Rovère était entré dans une sorte de complot tramé contre lui[5] par le roi René avec Charles le Téméraire, celui-ci étroitement allié avec la duchesse régente de Savoie et le duc de Milan Galéas Sforza. Les conjurés voulaient, en développant démesurément la puissance du Téméraire, briser la puissance française et supprimer l'influence royale au dehors : « Le roi Louis XI a su, écrivit l'archevêque de Lyon le 5 mai 1476, que le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, avant son départ de Rome, était entièrement bourguignon, qu'il arrivait pour accorder le roi René et le duc de Bourgogne, leur donner tout le

1. *Ordonnances des rois de France*, t. XVIII, p. 168.

2. *Ibidem*, p. 169.

3. *Ibidem*, p. 166. — Cf. Combet, p. 145-146. Il faut remarquer que l'archevêque de Lyon assistait au conseil du Roi qui décida la convocation du concile.

4. E. Pilot de Thorey, *op. cit.*, n° 1641, 19 janvier 1476.

5. L'accusation en fut formellement portée par Louis XI dans les lettres du 4 septembre 1476, qui seront amplement citées plus loin.

Digitized by Google

concours possible au moyen de la terre d'Avignon, et afin d'y parvenir plus facilement, chasser le légat en exercice[1]. »

Ces projets de la Rovère, où les Avignonais se trouvaient mêlés plus ou moins consciemment, exigent quelques explications. Il n'est pas besoin de dire l'implacable inimitié qui séparait le roi de France et le duc de Bourgogne. Au début de l'année 1476, Charles le Téméraire, qui possédait par héritage de son père la Bourgogne, la Franche-Comté, les Pays-Bas, la Flandre, l'Artois et les villes de la Somme, avait de plus annexé à ses États la principauté de Liége, le duché de Gueldre, la Haute-Alsace, le cours moyen du Rhin et la Lorraine. De la Savoie, il disposait comme du sien, selon l'expression de Commynes[2]. Allié du duc de Milan et du roi d'Aragon, il lui fallait, pour arriver à la Méditerranée, pour étendre sa domination des mers du Ponant à celle du Levant et encercler la France, il lui fallait, dis-je, obtenir encore la Provence, ou tout au moins l'avoir à sa discrétion. Il avait trouvé dans le roi René des dispositions relativement favorables. Ce prince était en effet irrité des mesures prises à son détriment par son neveu Louis XI. Après la mort de son fils Jean et de son petit-fils Nicolas, duc de Lorraine, il avait rédigé un troisième et dernier testament, le 22 juillet 1474. Il avait laissé son duché de Bar au fils de sa fille Yolande, René II, duc de Lorraine, et tout le reste de son héritage, le duché d'Anjou, le comté de Provence, ses royaumes ou plutôt ses prétentious sur les royaumes de Sicile, Aragon et Jérusalem, à son neveu Charles, comte du Maine, seul descendant mâle du roi Louis II[3]. C'était conforme aux actes fondamentaux qui, depuis bientôt un siècle, régissaient le royaume de Sicile et le comté de Provence : ils excluaient de la succession les filles et leur postérité[4]. Louis XI, fils d'une sœur de René, n'apprit pas sans dépit ces arrangements qui lui enlevaient toute espérance. Il saisit aussitôt l'Anjou et le duché de Bar[5]. Le vieux roi de Sicile chercha de son côté un appui auprès de la duchesse de Savoie, du duc de Milan et de Charles le Téméraire : au printemps et dans l'été de 1475, il leur proposa un

1. Lettre d'Arrivabene au marquis de Mantoue, 20 mai 1476 : J. Combet, p. 251, pièce justificative n° XXI.

2. Philippe de Commynes, *Mémoires*, éd. B. de Mandrot, t. I, p. 350.

3. A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 391-392.

4. A. Lecoy de la Marche, *Louis XI et la succession de Provence* (extrait de la *Revue des questions historiques*, janvier 1888), p. 6.

5. A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 394.

Digitized by Google

traité d'alliance[1]. Il y eut mieux, d'après l'aveu fait à Louis XI par Jean Cossa, grand-sénéchal de Provence, et rapporté par Commynes, présent à l'entretien : René fut poussé par quelques-uns de ses principaux officiers à préparer un nouveau testament, qui transmettrait son héritage au duc de Bourgogne. Il est vrai que Cossa ajoutait que ce « marché » avait été mis en avant afin que le roi de France le sût et se hâtât, pour en conjurer les effets, de rendre Bar et Anjou à son oncle[2] : c'était une espèce de chantage que l'on voulait exercer, sans intention de pousser la chose à bout. Mais en parlant ainsi, Cossa ne voulait-il pas excuser les menées dont il s'avouait l'un des instigateurs[3] ? Charles le Téméraire se défiait de la faiblesse et de la versatilité de René, auprès de qui se trouvaient trop de serviteurs favorables à la France[4] ; il avait cependant suivi avec grande attention toute l'affaire ; il s'était fait communiquer les dépêches de Louis XI à son oncle[5] ; en juillet 1475, il avait accueilli les propositions qu'Antonello Pagano, secrétaire du roi de Sicile, lui avait apportées ; il avait renvoyé cet ambassadeur auprès de son maître avec des instructions pour la guerre qui allait s'engager contre la France avec l'aide de l'Angleterre[6]. René ne se trouva pas en mesure de l'aider, mais continua ses tractations.

Il est certain, d'autre part, que le Vatican avait plus de sympathies pour le duc de Bourgogne que pour le roi de France, dont les tracasseries continuelles fatiguaient. Les légats envoyés par Sixte IV auprès du Téméraire et en Allemagne avaient reçu pour mission de réconcilier le grand duc d'Occident avec l'empereur Frédéric III et avec l'archiduc d'Autriche, Sigismond. Le but avoué était d'obtenir l'union des princes en faveur de la croisade. Mais on comptait bien, en rassurant le Téméraire du côté de l'Alle-

1. Fréd. de Gingins la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, de 1474 à 1477*, t. I, p. 110, n° XXXIV, 26 avril 1475, et p. 193, n° LXVIII, 30 juillet 1475 ; t. II, p. 131.

2. Ph. de Commynes, *Mémoires*, t. I, p. 355.

3. Un auteur récent, M. l'abbé Arnaud d'Agnel, a étudié cette compétition de Charles le Téméraire à la succession du roi René, dans un chapitre de son ouvrage : *Politique des rois de France en Provence. Louis XI et Charles VIII*, t. I, p. 39 à 48. Il rapporte et discute le récit de Commynes et se refuse à croire la réalité du discours mis par le chroniqueur dans la bouche de Jean Cossa. Il existe trop de témoignages à côté, relatant les tractations du duc de Bourgogne avec le roi de Sicile, pour qu'on n'accepte pas comme véridique, à peu près dans tous ses détails, le récit de Commynes.

4. De Gingins la Sarra, *op. cit.*, t. II, p. 130, dépêche du 8 mai 1476.

5. Ph. de Commynes, t. I, p. 350.

6. De Gingins la Sarra, t. I, p. 193, n° LXVIII.

Digitized by Google

magne, lui procurer plus de force pour lutter contre Louis XI. Les légats avaient réussi et le traité de paix conclu devant Nancy, le 17 novembre 1475, devait être solennellement proclamé à Lausanne le 14 avril suivant[1]. S'il est encore vrai que Sixte IV permit de lever dans ses États italiens un contingent de 4.000 hommes pour le duc de Bourgogne[2], quel témoignage plus concluant de sa partialité pourrait être invoqué ?

Louis XI, ayant pénétré les desseins de ses ennemis, n'était pas resté inactif. Tranquille du côté de l'Angleterre après le traité de Picquigny (29 août 1475), il avait bien conclu avec son redoutable ennemi la trêve de Souleuvres pour neuf années (13 septembre 1475), mais il s'était allié avec les Suisses, les avait poussés à déclarer la guerre au duc de Bourgogne et avait promis de les soutenir[3] : Charles le Téméraire, se précipitant tête baissée dans le piège, avait quitté Nancy, le 11 janvier 1476, pour aller mettre à la raison ces paysans montagnards, qui avaient osé ravager la Franche-Comté et envahir le pays de Vaud, appartenant à la maison de Savoie. Il éprouva sa première défaite à Grandson, le 2 mars suivant.

La nouvelle en fut des plus agréables au Roi, qui s'était mis en route vers le Puy et Lyon[4], afin d'être à même de surveiller les événements. Les tractations entre Provence et Bourgogne lui furent, sur ces entrefaites, pleinement révélées par la capture de messagers[5]. Elles avaient récemment abouti à l'envoi en Piémont par le duc Charles du seigneur d'Orbe, Hugues de Chalon, frère du prince d'Orange, avec une assez grosse somme d'argent pour lever des gens d'armes qui iraient en Provence s'assurer du pays[6]. Louis XI résolut d'en finir et ordonna au parlement de

1. De Gingins la Sarra, t. II, p. 56-57. Cf. J. Combet, p. 134 à 137.

2. De Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne*, 7e édit., t. X, p. 338. On peut encore relever le ton particulièrement aimable de la lettre adressée par Sixte IV à Charles le Téméraire le 27 avril 1476 : Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II, col. 1537.

3. Sur les négociations entre Louis XI et les Suisses et la conclusion de l'alliance du 26 octobre 1474, cf. Bernard de Mandrot, *Relations de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les cantons suisses*, p. 108 à 125. Pour les négociations de 1475, voir p. 130 et suiv. ; pour celles du début de 1476, p. 143 et 144. Voir dans le t. VI des *Lettres de Louis XI*, p. 50 et 59, les dépêches adressées aux Bernois les 24 mars et 23 avril 1476.

4. Il venait du Plessis-du-Parc, où il était encore le 19 février, par Bourges et l'Auvergne. Il arriva au Puy le 8 mars, en repartit le 11 et arriva à Lyon au plus tard le 23, après s'être arrêté à Valence et Saint Marcellin : J. Vaesen et B. de Mandrot, *Lettres de Louis XI*, t. XI, p. 159 et 160. - Sur sa réception à Lyon, voir les documents publiés par Marcel Navarre, *Louis XI en pèlerinage*, p. 203 et suiv.

5. Ph. de Commynes, t. I, p. 354.

6. *Idem, ibidem*. Cf. de Barante, *op. cit.*, t. X, p. 283 et 326.

Digitized by Google

Paris d'instruire le procès de son oncle[1]. Déjà auparavant, à la suite d'une lettre que celui-ci lui avait écrite le 7 février, pour se plaindre de l'occupation par une garnison française de Saint-Mihiel en son duché de Bar et de la détention de ses officiers à Sainte-Menehould[2], il avait adressé une dépêche des plus violentes à Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire et lieutenant général en Poitou ; il s'y était montré outré de la « mauvaise voulenté » du roi de Sicile, avait donné ordre de saisir le provençal envoyé auprès de Charles du Maine, d'arrêter même ce dernier personnage s'il faisait mine de vouloir s'en aller, de faire une enquête sur les gens du roi René qui se trouvaient auprès de lui, de les expulser ou de les arrêter ; quant à Gaspar Cossa, qui était là pour le compte de René, il fallait le faire partir ou bien le jeter dans un sac à la rivière (21 février 1476)[3]. Désireux d'imposer sa volonté, d'arrêter les intrigues de ses ennemis, Louis XI avait enfin commandé le rassemblement d'une armée dans le voisinage de la Provence et de Lyon.

Pour être en mesure de résister, les ambassadeurs du roi René se firent plus pressants auprès du duc de Bourgogne ; ils lui proposèrent le gouvernement du duché de Bar que Louis XI avait mis en sa main, et lui en présentèrent des lettres de lieutenance : le Téméraire prendrait possession du Barrois et le garderait en pleine propriété après la mort de René. Ils lui réclamèrent aussi protection pour la Provence et lui demandèrent des gens d'armes qui empêcheraient le roi de France de s'emparer du pays. Charles promit de se rendre aux désirs de son parent, de lui faire passer 200 lances et des fantassins ; il interviendrait en même temps auprès de Louis XI et le menacerait de rompre les trêves s'il molestait le vieux roi[4]. Et de fait, s'il ne put expédier de suite les troupes annoncées, il fit partir un de ses chambellans, le gouverneur de Mâcon, Jean de Damas, seigneur de Clessy[5].

1. A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. I, p. 401.

2. J. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. VI, p. 341.

3. *Idem, ibidem*, p. 45.

4. Dépêche de Panigarola, du 25 mars 1476, publiée par Elia Colombo, *Iolanda duchessa di Savoia*, p. 289, document n° LXVI. Cet ouvrage a été publié dans le t. XXXI des *Miscellanea di storia italiana*.

5. Il était question de son départ dans la dépêche du 25 mars que nous venons de citer. Son voyage en Provence est expressément marqué dans celles des 2 et 8 mai, publiée par Gingins la Sarra, t. II, p. 110 et 131.

Digitized by Google

* * *

Contre Julien de la Rovère, dont il savait les intentions hostiles, les procédés du roi de France furent d'une vivacité qui n'excluait pas la prudence, ainsi qu'on va s'en rendre compte.

Le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens quitta Rome le 19 février[1], deux jours avant l'expédition de ses bulles ; à Ostie, il s'embarqua avec son escorte sur quatre galées du duc de Milan, qui se trouvaient là par hasard et qu'il réquisitionna. C'était faire preuve de peu de scrupule ; Sixte IV dut s'en excuser et arguer de la nécessité d'aller vite[2]. Le voyageur toucha barre à Savone[3], puis à Nice, d'où il expédia un messager prévenir les Avignonais de sa prochaine arrivée[4]. Lorsqu'à la Cour de France la nouvelle parvint de son approche, le Roi voulut tout d'abord l'empêcher de débarquer, le renvoyer honteusement. Mais on lui fit comprendre la gravité de cette mesure ; on le persuada de laisser venir le cardinal jusqu'en Avignon[5]. Les galées milanaises purent donc remonter le Rhône jusqu'au port d'Arles, où Julien de la Rovère mit pied à terre. Les ambassadeurs, que le conseil de sa ville archiépiscopale avait décidé d'envoyer au-devant de lui[6], l'accueillirent à son débarquement, le 16 mars au matin[7].

La hâte qui le pressait d'arriver au but de son voyage lui fit brûler les étapes. Et pourtant les syndics arlésiens, bien que lui déniant encore le titre archiépiscopal[8], l'accueillirent avec honneur, lui offrirent du vin blanc de la Camargue, donnèrent une

1. J. Combet, p. 142, note 1.

2. Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II, col. 1528.

3. Ughelli, *Italia sacra*, t. IV (1719), col. 741, à la date du 4 mars 1476.

4. Réponses du conseil aux articles présentés au nom du duc de Bourbon, 16 mars 1476 : Arch. d'Avignon, AA 38 — Les consuls lui renvoyèrent un courrier, dont les frais sont portés dans un mandat du 28 mars : CC, registre des mandats de 1475-1477, fol. 67.

5. Lettre d'Arrivabene au marquis de Mantoue, 20 mai 1476 : J. Combet, p. 251, pièce justificative n° XXI.

6. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 99 v°.

7. *Idem*, CC, registre des mandats de 1475-1477, fol. 66 v°, dépenses des ambassadeurs qui allèrent au devant de M. d'Avignon : le 15 mars, passage de la Durance, dîner à Tarascon, souper à Arles ; le 16 mars, dîner à Arles, passage du port pour aller aux galées, vin donné aux galiots, souper à Tarascon ; le dimanche 17, collation à Tarascon, passage de la Durance.

8. Voir la délibération du 25 mars 1476 : « visa cedula in dicto consilio oblata per dominum Philippum de Seppe, thesaurarium, super expensis factis tam pro intrata domini cardinalis *episcopi* Avinionensis, qui hiis diebus non lunge defluxis fuit in hac civitate... » : Arch. d'Arles, BB 5, fol. 124 v°.

Digitized by Google

gratification à ses matelots, soldèrent les frais de sa suite dans les hôtelleries de la cité, payèrent même le transport de ses bagages sur des chariots[1]. Il est vrai qu'en retour il s'offrit à concéder à leur église les indulgences du jubilé[2]. Accompagné des ambassadeurs avignonais, il parvint à Tarascon dans la soirée[3] : c'était la première ville de son diocèse. Il y fit son entrée sous un dais[4] et se rendit à Sainte-Marthe pour y vénérer les reliques de la patronne de cette église ; il remit 8 ducats pour le reliquaire de son chef[5]. Le lendemain matin, dimanche 17 mars, il repartit, passa la Durance en bac, et fit son entrée solennelle dans sa ville archiépiscopale.

Malgré la présence des envoyés du Roi et du duc de Bourbon, en dépit des plus graves soucis, les Avignonais le reçurent avec les manifestations d'une joie non déguisée ; ils fondaient en effet les plus grands espoirs sur sa présence. Ils eurent bien soin de spécifier cependant que les honneurs qu'ils lui rendaient s'adressaient à l'archevêque et non pas au légat[6]. Pris de court, ils n'avaient pas pu faire autant d'apprêts que pour l'entrée de Charles de Bourbon ; cependant depuis la porte Saint-Lazare jusqu'au petit Palais, ils avaient édifié plusieurs échafauds, sur l'un desquels des harpistes jouaient de leurs instruments ; ils avaient construit une nef devant les Augustins et les Carmes, et avaient demandé aux peintres Armand Tavernier et Martin Pacaud d'illustrer « d'histoires » les rues de la ville[7]. Un griffon, installé par leurs soins, jetait de l'eau et du vin à la foule[8]. Des coulevrines tiraient des salves[9]. Et quand le cardinal se fut retiré en sa demeure archiépiscopale, on fit porter chez lui 24 barraux de vin blanc, 48 chapons et 50 salmées d'avoine[10].

1. Arch. d'Arles, CC 215, fol. 52 v° ; CC 216, fol. 8 à 13 v°, 21 et 45.

2. *Idem*, BB 5, fol. 126. Ce conseil d'Arles décida, le 7 avril, d'expédier deux représentants à Avignon pour obtenir ce jubilé : cf. encore CC 216, fol. 17 v°.

3. Voir ci-dessus, page 222, note 7.

4. Arch. de Tarascon, BB 10, fol. 196. Les torches brûlées lors de cette entrée occasionnèrent à la ville une dépense de 10 gros et demi : *Ibidem*, fol. 197.

5. *Ibidem*, fol. 197 v°.

6. Dr P. Pansier, *La chronique avignonaise... d'Étienne de Governe*, dans les *Annales d'Avignon et du Comtat*, 1913, p. 47.

7. Arch. d'Avignon, CC, registre des mandats de 1475-1477, fol. 75 et 121, mandats des 11 avril et 2 juillet 1476. — Le peintre Thomas Grabuset fut aussi employé pour décorer l'échafaud édifié devant la maison du consul Thomas Buzaffi.

8. *Ibidem*, fol. 82, mandat du 14 mai 1476.

9. CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 190.

10. CC, registre des mandats de 1475-1477, fol. 76 et 87 v°, mandats des 4 et 28 mai 1476 ; pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n°s 79 et 109, mandats des 18 juillet

Digitized by Google

Deux jours plus tard, les Carpentrassiens se rappelèrent qu'il avait été leur évêque et qu'il était maintenant leur métropolitain ; ils nommèrent des délégués pour se présenter devant lui et faire leur révérence[1] : le cardinal les reçut seulement le 26 mars et eut la gracieuseté d'accueillir, avec force remercîments, le présent d'argenterie que ces députés lui offrirent[2], après l'avoir harangué par la bouche de Jean de Brunel, licencié ès lois[3].

C'est avec son assistance, je l'ai déjà dit, que furent rédigées les réponses des Avignonais aux plaintes du duc de Bourbon apportées par le sieur de Fontanilles et Guillaume Maynier, ainsi que les lettres au même duc et au roi de France[4]. Il se gardait bien alors de montrer les bulles qui lui conféraient la légation, il voulait agir avec prudence.

Louis XI était en Dauphiné[5], quand il apprit son arrivée en Avignon, soit par des messagers à lui, soit par le protonotaire de Viterbe envoyé par le cardinal ; il lui adressa immédiatement des ambassadeurs, pour lui faire connaître les soupçons qu'il avait conçus sur ses projets ; on avait rapporté que la Rovère avait l'intention de chasser le légat Charles de Bourbon, il fallait qu'il y renonçât et qu'il vint à la Cour. Le Roi l'assurait, d'ailleurs, qu'il le recevrait volontiers, qu'il l'honorerait plus que jamais n'avaient été les autres nonces, et cela en considération du Pape dont il était le neveu ; il le laisserait user de ses facultés de légat, à condition qu'elles ne fussent pas préjudiciables aux droits de la couronne. Pour Avignon, il ne voulait pas entendre parler d'un changement dans la situation de Charles de Bourbon. Et le cardinal affirmait n'être venu que pour visiter son église, pour apaiser les discordes qui avaient surgi entre ses diocésains et les officiers du légat. Il ne pouvait pas les abandonner dans leur affliction, il y allait de l'honneur du Saint-Siège ; eux-mêmes en seraient désespérés et beaucoup s'exileraient. Après Pâques, il se rendrait au-

et 18 septembre 1476. — On avait porté aussi à Saint-Ruf, où le cortège du cardinal s'était sans doute arrêté avant d'arriver à la porte Saint-Lazare, des lamproies et des pâtés de lamproies, congres et aloses : Registre des mandats de 1475-1477, fol. 68 v°.

1. Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 73 v°.

2. *Ibidem*, fol. 74. Le 25 mars (*ibidem*), le conseil avait décidé de lui offrir en don gracieux une aiguière avec son bassin d'argent ; mais on ne put trouver cette orfèvrerie, on la remplaça par 6 tasses d'argent, achetées à un marchand d'Avignon, pour le prix de 174 florins (fol. 29 v°).

3. *Ibidem*, fol. 75 v° et 30. Jean de Brunel reçut 2 écus pour sa harangue.

4. Le 22 mars, on donna 12 sous aux deux clercs qui écrivirent ces réponses : Arch. d'Avignon, CC, registre des mandats de 1475-1477, fol. 70, mandat du 30 mars 1476.

5. Les 14 et 15 mars, il était à Valence.

Digitized by Google

près de Sa Majesté. Mais il serait bon auparavant, pour calmer l'inquiétude des Avignonais, d'établir en la légation un nouveau lieutenant, pris par exemple parmi les prélats de son entourage[1]. Voulait-il, autant qu'il le disait, ramener la concorde entre les représentants de Charles de Bourbon et ses administrés, lui qui avait en poche la bulle révoquant le légat ? C'est fort douteux. Il attendait, en effet, le moment propice pour se déclarer et continuait ses intrigues avec les ennemis du Roi. Il avait correspondu avec l'Empereur, avec le duc de Bourgogne qui organisait à Lausanne une nouvelle armée pour venger la déroute de Grandson. Il lui avait envoyé un de ses hommes de confiance, Jean de Liévans, ancien vicaire dans son diocèse, qui était revenu avec des lettres et instructions, adressées par le Téméraire à lui-même et au Pape[2]. D'ailleurs, son entourage était tout à fait symptômatique, et la famille de Bourbon avait eu soin d'en faire la remarque : il se composait de prélats et autres gens, qui étaient les sujets du roi Ferrand de Naples et du duc de Bourgogne[3]. Or, le roi Ferrand était si bien d'accord avec le Téméraire, que son fils Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, se trouvait précisément à Lausanne, dans l'espoir d'obtenir la main de l'héritière de Bourgogne ; il allait assister, le jour de Pâques, à la proclamation du traité de paix avec l'Empire[4] et recevoir, un mois après,

1. Dépêches d'Arrivabene au marquis de Mantoue, 8 avril, 7 et 20 mai 1476 : J. Combet, p. 142, 250 et 251, pièces justificatives nos XX et XXI. — Voir aussi la dépêche de J. Blanco, de Crémone, au duc de Milan, Lyon, 7 avril 1476 : de Gingins la Sarra, t. II, p. 35 : « Unde el prefato Sr Re, havendo cercato de acconzare questa cosa [le conflit entre le légat et les Avignonais] et per questo havendo scripto al prefato cardinale che gli piacesse venire fin qui, et esso cardinale havendo gli risposto che vole prima acconzare quella cosa come gli e stato comisso... » De Gingins la Sarra traduit ces derniers mots : « le cardinal ayant objecté qu'il était obligé de s'acquitter auparavant de la mission dont le Pape l'avait chargé pour le duc de Bourgogne ». C'est une erreur, il ne s'agit que de la mission pacificatrice en Avignon.

2. Lettres patentes de Louis XI, 4 septembre 1476 : Pilot de Thorey, n° 1667. Voir la publication écourtée qu'en a faite M. A. Prudhomme, *Inventaire sommaire des Archives départementales. Isère*, série B, t. III, p. 210 à 212, et les citations qu'en a données Rey, p. 169 à 174. — Jean de Liévans, sacriste de la cathédrale d'Apt, avait déjà été vicaire général de la Rovère en l'évêché de Carpentras, quand il fut nommé, le 16 juillet 1474, vicaire et official dans le diocèse d'Avignon : Arch. dép. de Vaucluse, fonds Pons 625, étendues de Jean Chaillou, fol. 136. Il ne l'était plus depuis le 8 mai 1475, date des pouvoirs donnés à Dominique de Bocchis, clerc de Parme : *Ibidem*, fol. 185.

3. Dépêche de J. Blanco, 7 avril 1476 : de Gingins la Sarra, t. II, p. 35.

4. Dépêche de Panigarola au duc de Milan, 15 avril 1476 : *Idem*, t. II, p. 56.

Digitized by Google

le commandement d'un des corps d'armée dirigés par le duc contre les Suisses[1].

Louis XI n'était pas d'humeur à supporter d'être trompé. La réponse que lui avait envoyée le cardinal[2] ne le satisfit pas ; il chargea son représentant à Rome, le doyen de Lyon, de déclarer au Pape qu'il n'accepterait pas son neveu comme remplaçant de Charles de Bourbon[3]. Un ancien viguier resté attaché à la cause française, Jean Aubert, seigneur de Montclus[4], l'avertit aussi d'Avignon des allées et venues d'émissaires voyageant entre le palais archiépiscopal et Lausanne[5], et sans doute d'autres pays encore. Le Roi se décida donc, dès le début d'avril, à envoyer 300 ou 400 lances dans les environs d'Avignon, pour soutenir les officiers du légat et intimider ses adversaires[6]. Les Comtadins les virent bientôt arriver : le 17 avril, le conseil de Carpentras ordonna de faire garder les portes de la ville en prétextant un danger de peste, et de placer des Juifs sur les remparts pendant la nuit[7]. Par contre, celui d'Avignon affectait de ne pas s'en préoccuper, du moins officiellement ; dans sa séance du 6 avril, il ne traita que du règlement des affaires courantes, comme par exemple de la nomination des deux juges de la draperie, dont il demanda la confirmation à l'évêque de Cavaillon, lieutenant de Charles de Bourbon, et de l'élection des deux auditeurs des comptes à qui le même évêque adjoignit, conformément aux statuts, un troisième auditeur choisi par lui[8]. Cependant, dès le 24 mars, les consuls avaient renforcé les gardes qui veillaient aux portes et

1. Dépêche du même au même, 13 mai 1476 : de Gingins la Sarra, t. II, p. 151. Cf. encore p. 154-155.

2. Cette réponse fut sans doute portée par le protonotaire de Viterbe, André de Spiritibus, qui avait déjà été nonce en 1473 : J. Combet, p. 125 et 126. Ce prélat était arrivé en effet à Avignon avec le cardinal de la Rovère : Arch. d'Avignon, CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n 321, mandat du 4 juillet 1476. On le retrouvera dans un instant à la Cour de Louis XI, comme représentant du cardinal.

3. J. Combet, p. 142.

4. Nommé par le Pape, il avait été reçu comme viguier par le conseil d'Avignon le 1er avril 1471 et était resté en fonctions son année réglementaire : Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1456-1471, fol. 236.

5. Lettres patentes du 4 septembre 1476 : A. Prudhomme, t. III, p. 210.

6. Dépêche de J. Blanco, 7 avril 1476, déjà citée. – Déjà, le 2 avril 1476, les conseillers de Tarascon se préoccupaient du nombre « armigerorum Francie nunc existentium in civitate Avinionensi, qui fama referente sunt affuturi et meaturi per hanc villam » : Arch. de Tarascon, BB 10, fol. 199 v°.

7. Arch. de la ville de Carpentras, BB 92, fol. 75 v°. « Super gentibus armorum serenissimi domini Francorum regis in hiis partibus descendentium, qua de causa nescitur, fuit conclusum quod fiat custodia in quatuor portalibus sub colore pestis. »

8. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 102 et 103 r° et v°.

Digitized by Google

sur les remparts[1], car ils avaient à se protéger contre les déprédations d'un certain Bertrand de Codolet, qui, ayant obtenu une lettre de marque contre eux, courait les rives du Rhône. Même, ne trouvant pas assez de défenseurs dans la cité, ils avaient envoyé en recruter à Tarascon, Arles, Aix et Marseille[2].

Pendant le même temps, Louis XI arrivait à mettre hors de cause le roi René. Il s'était d'abord fait céder pour 50.000 écus par la malheureuse reine d'Angleterre, Marguerite d'Anjou, tous les droits qui pouvaient lui appartenir en Lorraine de par sa mère défunte et tous ceux qui pourraient lui advenir en Anjou, Barrois et Provence, après la mort de son père le roi de Sicile (7 mars 1476)[3]. Cela, c'était en prévision de l'avenir. Pour le moment, un arrêt du parlement de Paris, rendu le 6 avril, déclarait René chargé de « trop grands crimes de leze majesté contre le Roy et la chose publique du royaume » ; sa parenté, son grand âge, ses qualités empêchaient qu'il ne fût procédé contre lui par prise de corps ; aussi l'ajournait-on « a comparoir en personne... sous peine de bannissement de ce royaume, de confiscation de corps et de biens[4] ». Pendant qu'on rédigeait cet arrêt, Louis XI expédiait en Provence, à Pertuis, où s'était retiré le roi de Sicile, une ambassade composée de l'archevêque de Vienne, Gui de Poisieu, du maire de Bordeaux, Jean de Blanchefort, et d'un président au parlement de Toulouse, Garcias Faure. Elle devait parler d'autant plus haut qu'elle était appuyée par les troupes royales envoyées du Dauphiné à travers le Comtat, ou venant du Languedoc et concentrées à Villeneuve-lez-Avignon[5]. Je ne sais si, comme on

1. CC, registre des mandats de 1475-1477, fol. 80, mandat du 13 mai 1476.

2. Des frais pour la défense de la rive du Rhône contre Bertrand de Codolet sont portés sur les mêmes mémoires que ceux de la garde de la ville à l'occasion du siège mis devant le Palais en avril ; ils sont cependant antérieurs : CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, nos 58 et 283.

3. A. Lecoy de la Marche, *Le roi René*, t. II, p. 356, pièce justificative n° 83.

4. *Idem*, t. I, p. 402-403.

5. L. Ménard, *Histoire de Nimes*, t. II, *preuves*, p. 328. Cf. Rey, p. 167, note 3. — Il est possible que des troupes du roi de France aient pénétré par ordre en Provence ; on le conjecture d'après une dépêche de Fr. Petrasanta adressée au duc de Milan, le 2 mai, de Turin. Des marchands provençaux allant à la foire de Verceil rapportaient que Louis XI était déjà maître de la meilleure partie de la Provence : Gingins la Sarra, t. II, p. 110. Voir encore la dépêche d'Antoine d'Appiano, du 25 avril : *Idem*, t. II, p. 97-98. Commynes (t. I, p. 354), signale les gens d'armes envoyés « près de Prouvence », par Louis XI. Voir ci dessus, p. 226, note 6. — A la fin d'avril, il en était venu à Arles, réclamant de la part de l'amiral de France des moutons et de la farine ; mais c'était pour l'armée qui marchait contre Avignon : Arch. d'Arles, BB 5, fol. 128.

Digitized by Google

l'a dit[1], elle devait exiger de René l'acquiescement aux nouveautés accomplies les années précédentes en Barrois et Anjou ; toujours est-il que le vieux Roi craignit fortement d'être contraint à le donner et protesta, retiré au fond d'une chapelle en l'église de Pertuis, contre tout acte contraire à ses droits qui pourrait lui être arraché[2]. Mais la mission la plus importante fut d'obtenir de lui le serment sur la croix de Saint-Laud, fatale aux parjures, qu'il n'aurait à l'avenir « aucune intelligence, ligue ou confederation avec le duc de Bourgogne ou autre quelconque ennemy ou rebelle, subget [du Roi], a son dommaige et desplaisir et de sa couronne », qu'il ne mettrait son comté ou les places de la Provence entre les mains de qui pourrait nuire au Roi et au royaume de France[3]. René dut non seulement prêter ce serment solennel le 11 avril, mais encore le faire prêter par les villes d'Arles[4], Aix et Marseille (et ce ne fut pas sans difficulté), comme par les principaux personnages de sa Cour[5]. Louis XI, ayant gain de cause, se montra satisfait et, aussitôt, pressa son oncle de venir le trouver à Lyon, pour régler les autres contestations. Le vieux monarque considéra cette invitation comme un ordre[6] ; malgré les objurgations de Charles le Téméraire[7], il se mit en route le 19, passa par Orgon et Orange[8], en évitant la ville d'Avignon, trop dangereuse pour lui.

1. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 405 ; abbé G. Arnaud d'Agnel, *Politique des rois de France en Provence*, t. I, p. 16.

2. Abbé G. Arnaud d'Agnel, t. II, p. 6, pièce justificative n° 4. Cf. Lecoy de la Marche, t. I, p. 405-406.

3. A. Lecoy de la Marche, t. II, p. 359, pièce justificative n° 84; abbé G. Arnaud d'Agnel, t. II, pièce justificative n° 3.

4. Cf. Arch. d'Arles, BB 5, fol. 126, délibération du 4 avril 1476, nomination des 4 ambassadeurs de la ville qui iront auprès du roi René prêter le serment réclamé par Louis XI; — fol. 126 v°, délibération du 16 avril, rapport des mêmes ambassadeurs, approbation par le conseil de leurs protestations, nomination de deux autres orateurs pour aller trouver Louis XI, avec l'agrément du roi René, afin d'obtenir l'objet des demandes présentées à ses ambassadeurs.

5. A. Lecoy de la Marche, t. I, p. 405. Cf. dépêche de Panigarola au duc de Milan, 8 mai 1476 : Gingins la Sarra, t. II, p. 130-131.

6. Commynes, t. I, p. 354, dit expressément que Louis XI pria son oncle de venir, en l'assurant d'une bonne réception, « ou aultrement qu'il y pourvoiroit par force ».

7. D'après des marchands provençaux de passage à Turin, le duc de Bourgogne aurait été jusqu'à le menacer de guerre : dépêche déjà citée de Fr. Petrasanta, 2 mai 1476. Voir encore celle de Panigarola du 7 mai, qui rapporte l'espoir exprimé par Charles le Téméraire que le messager du duc de Milan serait arrivé à temps en Provence, pour détourner le roi René de son voyage : Gingins la Sarra, t. II, p. 123.

8. A. Lecoy de la Marche, t. II, p. 482.

Digitized by Google

* * *

Cette défection bouleversait les plans du cardinal de la Rovère ; elle ne l'arrêta pas dans l'exécution de celui qu'il s'était tracé pour libérer sa cité archiépiscopale. Mais il voulut d'abord célébrer les fêtes de Pâques (14 avril), avec un éclat qu'on n'avait pas vu depuis longtemps. Il avait annoncé qu'il accorderait ce jour-là les indulgences du jubilé : une des nombreuses bulles emportées par lui l'autorisait en effet à les concéder la première fois qu'il officierait en sa cathédrale[1]. Aussi, une foule immense, qu'un chroniqueur évalua à plus de 50.000 personnes, se tenait-elle autour de l'église et sur la place, devant le grand et le petit Palais, lorsqu'après la messe, il s'avança sur la plate-forme du porche de Notre-Dame-des-Doms pour bénir le peuple et remettre les péchés à ceux qui visiteraient son église métropolitaine[2]. Le surlendemain, l'arrivée de Pierre Gruel, président au parlement de Grenoble, et de Jean de Sainte-Camelle, envoyés par Louis XI, rappela les menaces qui pesaient sur la ville. Le conseil entendit leurs réclamations en faveur de Charles de Bourbon ; peut-être apprit-il d'eux que le Roi avait donné l'ordre au légat, jusqu'alors à Lyon auprès de lui, de venir en Avignon arrêter les intrigues contre son autorité[3]. L'assemblée autorisa seulement les consuls à rédiger une réponse d'accord avec le cardinal archevêque, et décida qu'un représentant de la ville se rendrait auprès du souverain[4].

La Rovère ne perdait d'ailleurs aucune occasion de se faire bien venir auprès de ceux qui devaient servir ses desseins : il offrait aux gens de Carpentras son appui pour toutes les faveurs qu'ils désireraient. Ceux-ci s'empressaient, à la date du 17 avril, de lui réclamer des indulgences pour alimenter la caisse de la fabrique

1. Arch. départ. de Vaucluse, 2 B 1, fol. 134 v°. — Par un bref, en date du 29 février 1476, Sixte IV avait donné ordre à Julien de la Rovère de publier le jubilé en France, là où le Roi le préférerait; la moitié des aumônes qu'il recueillerait des fidèles absous serait attribuée aux Hospitaliers pour la défense de Rhodes contre les Turcs, l'autre serait appliquée à la Chambre apostolique : Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II, col. 1529.

2. D^r P. Pansier, *La chronique avignonaise .. d'Etienne de Governe*, *loc. cit.*, p. 47.

3. Lettre d'Arrivabene au marquis de Mantoue, 20 mai 1476 : J. Combet, p. 251, pièce justificative n° XXI.

4. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 104, séance du 16 avril 1476. — Le 18 avril, un messager fut expédié par les consuls à Lyon auprès du Roi : CC, registre des mandats de 1475-1477, fol. 80.

Digitized by Google

de Saint-Siffrein et faisaient examiner quels étaient ceux de leurs privilèges qu'ils pourraient faire confirmer ou augmenter par le complaisant cardinal[1].

L'archevêque de Lyon ne s'était pas mis en route immédiatement, il s'était fait précéder d'un chargement de vin et de blé destiné à la garnison mise par ses officiers au Palais, car il craignait que le cardinal n'empêchât son ravitaillement. La barque qui portait ces vivres arriva dans la soirée du 16 avril. Les consuls et conseillers de la cité refusèrent de laisser passer le convoi jusqu'au Palais et le dirigèrent en lieu sûr; d'après eux, c'était mauvais signe que les gens du légat fissent des provisions. La nuit, des feux allumés sur la tour de Trouillas étaient autant de signaux pour les soldats stationnés dans les environs, on n'en présageait rien de bon. Mais, peu rassurée sur les conséquences de son acte, l'assemblée municipale, après avoir relu un bref pontifical sur le gouvernement de la ville[2], se rendit au petit Palais auprès de Julien de la Rovère. Le cardinal la renvoya, demandant quelques heures de réflexion. Dans l'après-midi, il lui donna une réponse, qu'elle estima assez favorable, *satis gratam*[3].

C'est qu'en effet la Rovère se décidait à jeter le masque. Le 19 avril, pendant que l'évêque de Sessa, Ange Gherardini d'Amelia[4], se rendait à Carpentras, exhibait aux syndics et conseillers un bref pontifical le nommant recteur du Comtat, et annonçait la révocation de Charles de Bourbon, remplacé dans la légation par le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens[5], l'assesseur Laurent Thomas

1. Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 75 v°.

2. Quel était ce bref? Il est assez difficile de le deviner, la transcription n'en ayant pas été faite dans le registre des délibérations, ni la date indiquée.

3. Séance du 17 avril : BB, délibérations de 1471-1481, fol. 104 v° et 105; — dépêches d'Arrivabene, des 7 et 20 mai : J. Combet, p. 251, pièces justificatives n^os^ XX et XXI.

4. Ange Gherardini avait déjà été recteur du Comtat, avant Constantin Eruli : Ch. Cottier (*Notes historiques concernant les recteurs du ci-devant comté Venaissin*, p. 131-133), l'a signalé en 1459 et 1460. Le bref de Pie II ordonnant aux syndics de Carpentras de le recevoir en cette qualité est daté du 27 novembre 1458 : *Bullarium privilegiorum comitatus Venaissini*, p. 19-21. Ce prélat n'était alors que notaire de la chancellerie apostolique; il fut promu à l'évêché de Sessa en 1463.

5. Arch. de Carpentras, BB 95, fol. 76. Le conseil de Carpentras accepta le nouveau recteur et demanda la convocation des États du Comtat pour l'admission régulière; en attendant, il lui vota un don gratuit pour son joyeux avènement (cf. encore fol. 47). — Il est à observer que les Comtadins devaient s'attendre à voir Julien de la Rovère prendre la direction du gouvernement; le 31 mars, un bref de Sixte IV aux États renvoyait au cardinal pour toutes les affaires dont Siffrein de Laplane l'avait entretenu : Arch. départ. de Vaucluse, C 49.

Digitized by Google

exposait à l'assemblée réunie en l'hôtel de ville d'Avignon le détail de la bulle du 21 février. Le nouveau légat exigeait la possession du Palais apostolique; pour en expulser ceux qui le détenaient au nom de l'archevêque de Lyon, il réclamait le concours de la cité. Et l'assemblée conférait pleins pouvoirs aux consuls, à l'assesseur et à douze notables, pour placer des soldats aux portes de la ville et partout où ils le jugeraient bon, pour faire les dépenses nécessaires. Ces douze notables, qui prêtèrent serment entre les mains du régent de la viguerie, rappelaient les élus de la guerre des premières années du XIV[e] siècle ; ce furent le primicier Louis Merle, le docteur ès droits Guillaume Ricci, Antoine Ortigue, Gérard de Sade, François Malespine, Baptiste de Brancas, Pierre Baroncelli, Louis Pérussis, Antoine-Simon de Damians, Véran Maillard, Étienne de Governe et Jean Martin[1].

Déjà, depuis la veille, on se préparait à une action militaire ; on fermait par un boulevard en bois la brèche que l'inondation de 1471 avait faite aux remparts derrière le couvent des Prêcheurs[2]. Le 19 au matin, sur l'ordre du cardinal, des hommes d'armes entourèrent le Palais, s'emparèrent de l'hôtel de la Rose où se trouvaient des effets appartenant aux officiers de Charles de Bourbon, s'y établirent en force, occupèrent de même la maison de Montclus qui fut aussi pillée, l'officialité ou livrée de Mirault[3], la Miralherie, échelonnèrent leurs postes depuis l'hôtel de Cabassole jusqu'à la maison d'Ortigue[4]. Les consuls acquirent neuf nou-

1. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 105 v°, séance du 19 avril 1476. Cf. Rey, p. 166.

2. CC, pièces justificatives des comptes, 1477-1478, n° 78, mandat du 10 juin 1477 renouvelé le 30 juillet suivant : 5 fl. 6 gr. 10 den. « pour un fust de taullam... que prit Frances Girart pour fere le balloart de la muralhe vers les Presicadors, lo XVIII jort d'abril l'an LXXVI », et pour 7 journées de travail. Voir encore le registre des mandats de 1475-1477, fol. 121, compte du fustier François Girard : 21 avril, 5 journées pour commencer les « corredors a la muralha desoubz les Predicadors » ; 22 avril, 9 journées pour même chose ; — pièces justificatives de 1476-1467, n° 60, mandat à Antoine-Simon de Damians, pour ceux qui, le 20 avril, « adobavon la corsiera de la petita muralha » ; n° 188, mandat à Pierre Chapuis, fustier, pour 3 journées, le 20 avril, « a faire lo corador de la muralha vielha ».

3. Sur son emplacement en face du Palais apostolique (il en subsiste une tour), cf. D[r] P. Pansier, *La tour de l'Officialité et la tour de l'auditeur*, dans l'*Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, 1915-1916, p. 34 à 37.

4. Pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 56, mandat à Louis Ragon, épicier, pour fournitures de fromage, œufs, pain, vin, lard, chandelles, faites du 19 au 23 avril, du commandement des consuls et députés du conseil, à ceux qui étaient en garnison autour du Palais depuis l'hôtel de Cabassole jusqu'à l'hôtel d'Ortigon, à ceux qui étaient à la Rose, à ceux qui tenaient garnison en l'hôtel de Montclus ; — n° 57, mandat à Jean de Montaut, dit Placart, pour ses dépenses du 19 avril, « per aquels

Digitized by Google

velles coulevrines pour renforcer leur artillerie[1], achetèrent de la poudre[2], fondirent des munitions[3], se firent livrer 3.000 viretons en 6 caisses[4], ordonnèrent la construction de chats[5] ou galeries de bois recouvertes de peaux fraîches, qui s'avanceraient sur des rouleaux jusqu'au pied des murailles à saper. Marot Burgondion de l'Isle, les deux frères Gaspard de Sarrachano et Jeannon Placcart, dit de Montaut, dirigèrent les troupes d'investissement[6]. Le 21, on donna l'assaut au Palais, on incendia un boulevard établi devant la grande porte et, de l'autre côté, la porte d'entrée du jardin sous la tour de Trouillas[7]; mais la garnison ne se laissa

qu'eron a la Roza en garnison e per los artilhors e per aquels que eron a l'ufisial e per los taralhons »; fournitures de pain, fromage, chandelles, les 19, 20 et 21 avril, aux compagnons « qu'eron en la Miralherie », « per aquels de la Roza »; — n° 60, mandat à Antoine-Simon de Damians, pour vin fourni le 20 avril à Jeannon Placart et ceux qui gardaient autour du Palais; — n° 283, mandat à Marot Burgondion, de l'Isle: « quant es vengut au bruch del siege del Palais, los consols en la compagnie de mess. Anthoni Symon me doneron charge ambe certans compagnons de guardar los passaiges auprès de la torre » de Trouillas, où il demeura 14 ou 15 jours et nuits; — pièces justificatives de 1477-1478, n° 58, mandat à Gaspard de Sarrachano, licencié ès lois, pour ses dépenses à la Rose: « pour le divandres de matin qu'il prit la Rouse, pour 1 baral de vin », etc. — Sur le pillage de l'hôtel de Montclus, cf. encore les lettres patentes du 4 septembre 1476, déjà citées. — Les officiers de l'archevêque de Lyon réclamèrent à la ville des indemnités pour leurs pertes en l'hôtel de la Rose. Cf. séance du 6 mai 1477, registre des délibérations de 1471-1481, fol. 103 v°: « super facto rancure domini de Preignan et Jacobi de Carombo, qui dicunt et asserunt multa dampna incurrisse et passi fuisse in domo Roze ante Palacium ». Le conseil prétendit d'abord n'avoir rien à payer, mais le 15 mai, il accepta de compenser en argent les biens et vêtements perdus: *Ibidem*, fol. 111 v°. Même on rendit en nature: voir pièces justificatives des comptes de 1477-1478, n° 240, mandat à Dominique Panisse, marchand d'Avignon, pour fourniture de drap noir donné à Antoine de *Salveto*, écuyer de l'archevêque de Lyon, « ad causam certorum bonorum et rauparum suarum admissarum in domo Roze ».

1. Pièces justificatives des comptes, 1477-1478, n° 101, mandat à Albergas *Basillie*, marchand d'Avignon, pour 9 coulevrines achetées par les consuls au temps de la guerre et placées en la maison de ville. Voir encore registre des mandats de 1475-1477, fol. 80, réparations faites à des coulevrines les 24 et 27 avril.

2. Pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 190, mandat à Thomas Buzaffi, pour fourniture de poudre les 19, 20 et 21 avril.

3. *Ibidem*, n° 5, et registre des mandats de 1475-1477, fol. 123, mandat à Claude Reviron, potier d'étain.

4. Pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 190 déjà cité, livraison du 20 avril.

5. *Ibidem*, n° 188, mandat à Pierre Chapuis, fustier: 20 avril, « per III jornadas a faire lo chat devant la Roza »; 21 avril, « per III jornadas audit chat »; — pièces justificatives de 1477-1478, n° 70, mandat à Claude Girard, fustier, pour ses frais et fourniture de bois « pour fere les chatz... pour bouter a la torre du Limas ».

6. Voir la note 4 de la page précédente.

7. Pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 29, mandat à Balthasar Spiefami, « pro 223 gavellis salicum sibi captis per armigeros pro parte et defencione presentis civitatis deputatos contra gentes domini legati Lugduni in guera ultimate facta, pro comburendo boloardum ante portam magni palacii Avinionensis et portam viri-

Digitized by Google

pas intimider, elle repoussa l'attaque, blessa quelques-uns des assaillants[1], qui furent obligés de se retirer. Ceux-ci reconnurent l'impossibilité d'emporter la place de vive force; ils établirent un blocus autour du Palais, élevèrent des barricades dans les rues qui y donnaient accès[2], commencèrent de nouveaux chats[3]. De leur côté, les consuls, prévoyant combien la lutte serait chaude, empruntaient tout ce qu'ils pouvaient : les chapitres de Notre-Dame des Doms[4], de Saint-Agricol[5] et de Saint-Didier[6], la communauté des Juifs[7], le génois Louis Doria[8], le catalan Louis Badore[9] et sans doute beaucoup d'autres encore, apportèrent chacun 50 florins à la banque du florentin Antoine Bardi, chargé de recueillir les fonds.

La Rovère avait interdit de ravitailler la garnison du Palais : des gens qui essayaient de le faire furent tués ou blessés. Des familiers ou partisans de Charles de Bourbon furent saisis, emprisonnés, mis à la torture[10]. Jean Aubert, seigneur de Montclus, qui avait averti Louis XI de la correspondance établie entre le cardinal et les ennemis du Roi, fut appelé au petit Palais, en pré-

darii dicti palatii subtus turrem Troliacii in eisdem combustis » ; — 1477-1478, n° 58, mandat à Gaspard de Sarrachano : « Item, le jour qu'il dona l'asssault et lendemain il manda queryr a sa maison III barrals de vin... »

1. Pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 57, mandat à Jeannon Placart : 21 avril, « per 1 gros d'olli per lo barbier c'adobava los blesas » ; — 1477-1478, n° 58, mandat à Gaspard de Sarrachano : « Item, dictz qu'il fut blessé en la main... » ; — n° 405, mandat à Antoine Massebœuf : « de vulnere illato et facto per illos de magno palacio tempore guerre domini Lugdunensis in tibia sive genu. »

2. *Ibidem*, 1476-1477, n° 188, compte de Pierre Chapuis ; — registre des mandats, 1475-1477, fol. 121 v°, compte de François Girard, fustier. Les « cancels » ou barricades furent commencés le 24 avril.

3. Même compte de François Girard, au 26 avril : « pour commanser les chatz ». Les roues achetées à Henri Gentil, *alias* Doublet, fustier (pièces justificatives, 1477-1478, n° 16), étaient probablement pour faire mouvoir ces machines de guerre.

4. Pièces justificatives des comptes, 1477-1478, n° 36.

5. *Ibidem*, n° 168.

6. 1476-1477, n° 331.

7. *Ibidem*, n° 345.

8. 1477-1478, n° 288.

9. *Ibidem*, n° 399.

10. Dépêche d'Arrivabene, du 7 mai 1476 : « Hoggi mo questi che fanno qui [à Rome] li facti del arcivescovo de Lione, affirmano havere da un suo, heri sera gionto, qui dicit se vidisse ch'el cardinale, havendo facto pensiere de affamare quelli del Palatio, haveva prohibito expresse che non se li desse victuaglia alcuna. E pare che gia a la porta de la terra uno di suoi, che conduceva robba, in contentione fusse morto, et un fornaro, che havera dato pane, era fresso, e stavasi per fargli tagliare lo capo. » Combet, p. 251. — Autre dépêche du même, du 20 mai déjà citée.

Digitized by Google

sence de l'évêque de Cavaillon dont le rôle n'est pas bien défini, en présence aussi des prélats italiens, des consuls et de plusieurs notables. Julien de la Rovère menaça de lui faire couper la tête et de le précipiter dans le Rhône, s'il ne lui faisait pas livrer immédiatement le Palais apostolique. Jean Aubert répliqua qu'il n'avait pas ce pouvoir, que le cardinal agirait mieux en s'accordant avec Pierre Gruel et Jean de Sainte-Camelle, les ambassadeurs du Roi qui étaient restés dans la ville. Furieux, la Rovère ordonna de le jeter, durement enchaîné, au fond d'une tour de son palais archiépiscopal. Plus tard, sous le prétexte qu'il abusait de fausses lettres royales pour obliger les Avignonais à lui verser de l'argent [1], le malheureux fut mis à la torture. Il fut presque écartelé [2]. Ces violences ne prouvaient qu'une chose: l'exaspération du cardinal devant la résistance, dans une ville où il croyait pouvoir tout se permettre.

De pareils excès ne se produisaient guère qu'en Avignon ; dans le Comtat (et l'on n'est renseigné que par les documents de Carpentras), on était habitué à s'incliner docilement devant tous les maîtres qui se présentaient et l'on ne demandait que la tranquillité. Il est vrai que les autorités évincées ne disposaient d'aucune force armée pour résister. Donc le conseil de Carpentras et les États du Venaissin reçurent le nouveau recteur, l'évêque de Sessa, comme ils avaient fait de l'archevêque de Narbonne [3]. Le lendemain du jour où Ange Gherardini s'était présenté, il exhiba aux conseillers carpentrassiens des lettres closes, par lesquelles le cardinal légat leur ordonnait d'avoir à rappeler Siffrein de Laplane, adressé précédemment auprès du Pape pour plaider la cause de Renaud de Bourbon. Les conseillers s'y refusèrent,

1. On pourrait penser que Montclus voulait obtenir le paiement de ce qui restait dû des 3 200 livres pour la levée de la marque au sujet de la dette Gabriel de Bernès, mais ce ne serait pas exact; le texte porte : « pour entretenir et complaire a aucuns habitans de lad. ville, noz ennemis et contraires et d'a[utres] qui nous sont tenuz en certaines sommes de deniers, et d'iceulx nous garder recouvrer et iceulx faire perdre, tendans a celle fin de anuller certaines lettres obligatoires, par [ver]tu desquelles appert deuement lesd. deniers nous estre deubz, et dont pour iceulx deniers recueilir, avoir par vertu de lad. obligation, eussions par cy devant par [noz lectres] patentes envoyé requerir les officiers dud. Avignon, pour lesd. causes, derechef led. cardinal inhumainement fist mectre en question et torture .. tellement que a force d'icelle gehaine l'ont voulu contraindre a dire que lesd. lectres obligatoires estoient indeuement faictes et forgées, lesquelles avant la naissance dud. suppliant avoient esté faictes et passées et deuement approuvées et en aucune chose ne luy touchoient. » Il s'agit de créances dues par des particuliers, j'ignore lesquelles.

2. Lettres patentes du 4 septembre 1476: A Prudhomme, t. III, p. 210-211.

3. Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 76.

Digitized by Google

malgré leur condescendance : Siffrein de Laplane avait été expédié par l'ancien recteur, après le vote par les États d'une subvention de 300 florins pour son voyage[1] : ils n'avaient pas à le rappeler, puisqu'ils ne l'avaient ni choisi, ni envoyé[2].

* * *

A Lyon, parvenaient très rapidement les nouvelles de ce qui se passait à Avignon et dans les environs depuis le 19 avril. Louis XI ne perdit pas une minute. Il fit partir immédiatement l'archevêque de Lyon et mit en mouvement son armée[3]. Celle-ci était sous le commandement des deux frères de l'ex-légat, Louis, bâtard de Bourbon, amiral de France, et Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu. Les avant-gardes s'approchèrent avec une telle célérité que Julien de la Rovère prit peur ; le 25 avril, il partit en hâte d'Avignon, pour aller trouver le Roi[4]. Il emmenait en sa compagnie, avec le primicier Louis Merle, des délégués du conseil : Guillaume Ricci, juge de Saint-Pierre pour cette année-là, et Antoine-Simon de Damians[5]. Mais il laissait derrière lui une population dont l'ardeur belliqueuse était tombée et qui était effrayée de ses attentats contre l'autorité de Charles de Bourbon. Aussi le gouvernement de la ville fut-il remis, probablement avec le consentement du cardinal, à l'archevêque de Vienne, qui, en revenant de Pertuis où il avait obtenu du roi René la renonciation à toute alliance avec les ennemis de Louis XI, s'était arrêté en Avignon. Le président de Grenoble et Jean de Sainte-Camelle l'assistèrent[6] pour ramener l'ordre et la tranquillité dans la ville : les partisans ou officiers de Charles de Bourbon qui avaient été arrêtés furent remis en liberté ; le s[r] de Montclus, à qui une délégation était venue présenter des excuses, fut mis hors de chartre, avec un jugement

1. Ils avaient eux-mêmes payé, le 28 février dernier, 36 florins 11 gros pour la quote-part réclamée à leur ville pour la taille de 300 fl. alors imposée : BB fol. 27 v°.

2. *Ibidem*, fol. 76 v°.

3. Lettre d'Arrivabene du 20 mai 1476, déjà citée.

4. *La chronique avignonaise .. d'Étienne de Governe*, p. 47 et 48.

5. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 112 v° et 119 v°, séances des 21 mai et 9 juillet 1476 ; CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 19, mandat au courrier Jean Brandet, pour les dépenses de Guillaume Ricci, Louis Merle et Antoine-Simon de Damians, ambassadeurs envoyés au Roi en compagnie du cardinal légat ; registre des mandats, 1475-1477, fol. 80, dépenses du 25 avril pour les mêmes ambassadeurs.

6. BB, délibérations de 1471-1481, fol. 106 v°, séance du 29 avril 1476.

Digitized by Google

reconnaissant son innocence [1]. Cependant les barricades ne furent enlevées que le 30 avril [2].

Arrivé en sa forteresse de Châteauneuf, Julien de la Rovère envoya chercher Ange Gherardini. Ce recteur qu'il avait établi dans le Comtat arriva le même jour 25 avril, avec trois députés du conseil de Carpentras [3]. Le cardinal ne voulut en retenir qu'un seul, Jean de Brunel, pour l'accompagner à Lyon [4]. Il avait, paraît-il, l'assurance que l'armée royale abandonnerait le Venaissin, dès qu'il aurait lui-même quitté Châteauneuf pour se diriger vers Lyon [5]. Il partit donc le lendemain, passa par Orange, où il se rencontra certainement avec l'amiral de France, logé à l'hôtellerie de l'Ange [6]. Puis il s'achemina par Pierrelatte, Montélimar, Valence et Saint-Vallier jusqu'à Vienne, où le comptable des ambassadeurs avignonais nota que l'on s'arrêta quelques jours à partir du 1er mai [7]. A Valence et Vienne, il vit sans aucun doute le roi René [8], qui était venu à pas lents jusqu'ici.

Cependant, l'armée royale qui, d'après le chroniqueur avignonais, aurait dû évacuer le Venaissin, recevait de nouveaux renforts ; on lui amenait aussi de la grosse artillerie. Elle aurait compté 15.000 hommes et plus, au dire d'Étienne de Governe, ce qui nous paraît excessif [9]. A Rome, où les imaginations allaient leur train, on parla de 40.000 personnes et l'on rapporta qu'elle était une chose effrayante à voir, avec son infinité de chariots, ses bombardes et autres engins de guerre [10]. A Orange, l'amiral avait annoncé aux gens de Carpentras que, probablement, il allait mettre le siège devant Avignon ; il leur avait demandé d'obéir aux ordres du Roi, de fournir des vivres à ses troupes, de ne pas recevoir dans leur ville de gens armés sans ordres écrits émanés

1. A. Prudhomme, t. III, p. 211.

2. Registre des mandats, 1475-1477, fol. 121 v°, mandat à François Girard, fustier.

3. Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 77, séance du 25 avril 1476.

4. *Ibidem*, fol. 77 v°, séance du 27 avril 1476.

5. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Governe*, p. 48.

6. Arch. d'Avignon, CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 19; Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 77 v°.

7. Arch. d'Avignon, CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 19.

8. Voir l'itinéraire de ce roi, dressé par A. Lecoy de la Marche, t. II, p. 483. Il fut à Orange le 22 avril à Pierrelatte le 23, à Montélimar le 25, à Valence les 26 et 27, à Tain le 27, à Saint-Vallier le 28, à Valence le 29, à Saint-Rambert et Roussillon le 1er mai, à Vienne le 2, à Saint-Symphorien d'Ozon le 3, à Lyon le 4. Le cardinal fut à Orange le 26, à Pierrelatte le 27, à Montélimar le 28, à Valence le 29, à Saint-Vallier le 30, à Vienne du 1er au 6 mai.

9. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Governe*, p. 48.

10. Dépêche d'Arrivabene, déjà citée, du 20 mai 1476.

Digitized by Google

de lui[1]. Dans le temps où il adressait cette requête, le conseil de Carpentras, ayant eu avis du passage de soldats pour le lendemain, avait pris la résolution de clore la cité, d'empêcher la sortie des habitants, de faire un présent aux capitaines pour les inciter à ne pas exiger l'entrée ; tous les citoyens en armes se tiendraient près des portes[2]. Même il avait déjà voté l'achat d'un chien courant, pour l'offrir à un écuyer de l'amiral qui détournerait de leur ville le flot des gens d'armes[3]. Le dimanche 28, ne sachant plus, au milieu du bouleversement général du pays, à qui entendre, la même assemblée envoyait deux notables au cardinal de la Rovère pour lui faire connaître leur situation, et votait l'envoi d'une délégation auprès de l'archevêque de Lyon et de ses frères, pour leur recommander la ville et les prier de n'y pas faire entrer de soldats ; car elle ne les recevrait, tout en gardant sa fidélité au Pape, que s'ils venaient chercher des vivres avec un mandement de l'amiral ; si des capitaines voulaient pénétrer autrement et mettre la ville au pouvoir du roi de France, elle leur résisterait jusqu'à la mort[4]. Heureusement, l'accueil qu'on fit à ses députés la rassura complètement[5].

Ce 28 avril, Charles de Bourbon était arrivé à Sorgues avec ses frères, l'amiral[6], le sire de Beaujeu et l'archevêque de Narbonne[7]. Le gros de l'armée campait aux environs ; déjà les gens d'armes avaient, a-t-on dit avec quelque exagération, ravagé le Venaissin, saccagé Châteauneuf-du-Pape ; ils se disposaient à mettre tout à feu et à sang si la ville d'Avignon leur résistait[8]. Mais, le lendemain, se présentèrent les députés du parlement de la cité : le consul François Pérussis, les docteurs en droit Pierre de Surville, Antoine Roland et Dragonet Girard, Gérard de Sade, Antoine Ortigue, Baptiste et Buffile de Brancas. Ils étaient accompagnés de l'archevêque de Vienne, du président de Grenoble et de Jean de Sainte-Camelle, qui venaient témoigner de leur résipiscence et

1. Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 77 v°, séance du 27 avril 1476.

2. *Ibidem*, fol. 77, séance du 26 avril. Cf. encore aux fol. 31 v°, 32 r° et v°, 48 r° et v°, 49, 50 r° et v°, 79 v°, la note des dépenses faites pour connaître la direction des gens d'armes, la garde de la ville, les gratifications diverses, etc.

3. *Ibidem*, fol. 32. La décision avait été prise le 25 avril, mais la délibération n'a pas été transcrite (fol. 76 v°).

4. *Ibidem*, fol. 78 et 78 v°, séances, au nombre de deux, du 28 avril.

5. *Ibidem*, fol. 78 v°, séance du 30 avril.

6. Les Arlésiens signalèrent l'amiral à Villeneuve-lez-Avignon le 29 avril : Arch. d'Arles, BB 5, fol. 128.

7. *La chronique avignonaise... d'Etienne de Gouverne*, p. 48.

8. *Idem, ibidem*, et dépêche d'Arrivabene du 20 mai 1476.

Digitized by Google

de leurs bonnes dispositions. Les portes d'Avignon, dirent-ils à l'archevêque de Lyon, lui étaient toutes grandes ouvertes, leurs concitoyens ne demandaient qu'à lui obéir, ils le reconnaîtraient en qualité de légat et de gouverneur, malgré la révocation du 21 février notifiée par Julien de la Rovère[1]. Leurs protestations furent agréées ; Charles de Bourbon promit que tous ses ennemis auraient la vie sauve, mais il voulait d'abord les voir[2]. Les Avignonais durent subir le châtiment de leur révolte. Le mardi 30 avril, l'archevêque de Lyon, l'amiral de France et le sire de Beaujeu firent dans la ville une entrée bien différente de celle qui, en novembre 1473, avait provoqué tant de réjouissances. Ils allèrent se loger au Palais apostolique. Toute l'armée vint derrière eux : les habitants eurent à la recevoir, la nourrir, l'abreuver, principalement les nobles, les bourgeois et les marchands. Ce fut l'occasion de dépenses, qui, avec les dégats commis dans le Venaissin, élevèrent les pertes à plus de 50.000 florins[3]. Les prisons avaient été vidées des partisans de Charles de Bourbon ; elles se remplirent, du moins un personnage généralement bien informé l'écrivit de Rome, de ceux qui s'étaient montrés les plus acharnés contre lui[4].

Le légat exigea aussi que les consuls lui livrassent toute l'artillerie qu'ils possédaient en l'hôtel de ville. En vain, les conseillers, réunis à la hâte le 1er mai, envoyèrent-ils supplier qu'il la leur laissât comme elle avait toujours été auparavant, ils promettaient de la tenir constamment à ses ordres ; en vain adressèrent-ils une délégation à l'amiral et au sire de Beaujeu[5]. Charles de Bourbon fut inflexible : le lendemain, de par son commandement, Louis Louvet, seigneur de Calvisson, vint enlever leurs bombardes, coulevrines, arbalètes et autres armes, avec les munitions qu'ils pouvaient avoir ; il transporta le tout au Palais apostolique[6].

Le soir du même jour, on reçut par le primicier Louis Merle, qui était parti en la compagnie de Julien de la Rovère, une lettre

1. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 106 v° ; même dépêche d'Arrivabene.

2. Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 78 v°, relation des ambassadeurs envoyés auprès de Charles de Bourbon.

3. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Governe*, p. 48. — Le 1er mai, les consuls firent un présent au trompette de l'amiral : CC, registre des mandats, 1475-1477, fol. 80.

4. Dépêche d'Arrivabene du 20 mai 1476.

5. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 107 v°.

6. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Governe*, p. 48.

Digitized by Google

du cardinal ; elle encourageait les Avignonais à baisser la tête, à se soumettre à toutes les exigences, à reconnaître l'archevêque de Lyon pour légat, à lui obéir entièrement [1]. Dès lors, les troupes royales commencèrent la retraite [2] ; les archers dauphinois longèrent les murs de Carpentras pour se diriger vers Malaucène [3] ; il ne resta bientôt plus en Avignon, comme force armée, avec les 60 hommes de garde mis par les consuls aux portes et sur les tours des remparts [4], qu'un égal nombre d'archers et d'arbalétriers retenus par le légat. Commandés par le seigneur de Calvisson, ils étaient destinés à tenir garnison dans le Palais [5]. Il fallut encore que les Avignonais payassent les frais d'un certain nombre de chevaux, qui traînèrent vers le Dauphiné les pièces d'artillerie envoyées par Louis XI [6], et s'ils ne déboursèrent pas davantage, c'est parce qu'ils soldèrent les dépenses du maître de cette artillerie en l'hôtellerie de l'Aigle et firent un présent à son clerc [7]. Il leur fallut encore acquitter les gages des hommes d'armes conservés par Charles de Bourbon [8]. Ils durent supporter que Louis Louvet s'intitulât « capitaine du Palays et ville d'Avinion par le Roy nostre seigneur et monsieur le légat [9] », ce qui était une humilia-

1. Même chronique, p. 48. — La lettre fut présentée au conseil le 4 mai, Gérard de Sade la détenait et devait la livrer aux consuls pour qu'elle fût gardée dans les archives : BB, délibérations de 1471-1481, fol. 108. Elle a disparu depuis. — Les Carpentrassiens reconnurent également Charles de Bourbon pour leur légat : les élections municipales du 8 mai eurent lieu en présence du docteur ès lois Amédée Michel, lieutenant en la rectorie, envoyé spécialement avec des lettres de son chef hiérarchique : Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 79 ; BB 93, fol. 61.

2. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Gouverne*, p. 49.

3. Arch. de Carpentras, BB 92, fol. 79 v°, délibération du 8 mai 1476.

4. Arch. d'Avignon, CC, registre des mandats, 1475-1477, fol. 80, sommes payées par le trésorier Gilles Berton au viguier, par mandement du légat, pour la solde des hommes mis aux portes et à toutes les tours de la ville par ordre des consuls.

5. BB, délibérations de 1471-1481, fol. 108 et 111 v°, séances des 4 et 14 mai, où l'on décida de payer cette garnison.

6. Délibération du 4 mai déjà citée ; CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 54, mandat à Raulet Caucatrix, pour solde des frais de 3 chevaux « qui fuerunt accomodati per civitatem istam magistro artilhario serenissimi domini Francorum regis, ad causam conducendi dictam artilhariam versus Lugdunum ».

7. Registre des mandats de 1475-1477, fol. 79 v° : 149 fl. 11 gros et demi, pour la dépense du maître de l'artillerie pour la faire reporter d'Avignon à Lyon ; 30 écus donnés au clerc dud. maître, ainsi qu'on fut accord, parce qu'il demandait 45 chevaux jusqu'à Lyon ; 1 pièce de camelot offerte au même, afin qu'il fût content ; 30 florins à l'hôtelier de l'Aigle pour la dépense du maître.

8. Voir ci-dessus note 5 et la note 9.

9. Registre des mandats de 1475-1477, fol. 85 v°, mandat du 25 mai pour les gages dud. capitaine et de ses compagnons (360 florins) pour un mois commencé le 4 mai ; fol. 102, mandat du 22 juin, quitances des 1er et 8 juin. Celle du 1er juin est ainsi formulée : « Je, Loys Louvet, chivalier, s' de Calvisson, capitaine du Palays et ville

Digitized by Google

tion profonde pour eux. Bien mieux, ils furent obligés de faire porter au Palais de la poudre en quantité suffisante pour trois mois[1], plus une provision de blé et de vin[2]. Et pour payer tout cela, pour satisfaire les officiers du légat qui se plaignirent d'avoir subi des dommages au moment du siège, ils eurent une fois de plus recours à l'emprunt[3].

Le 6 mai, un messager remit aux consuls une lettre du Roi concernant le fameux procès de la pallière. Le conseil aussitôt réuni en prit connaissance, mais il la jugea tellement contraire à ses intérêts (*non fuit grata*) qu'il décida de ne la communiquer à personne[4]. Le lendemain, il prit la résolution d'adresser à la Cour de France deux autres ambassadeurs, qui se joindraient à Guillaume Ricci et Antoine-Simon de Damians, partis avec le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens. Il désigna d'abord Accurse Guillot et Balthasar Spiefami[5], puis Antoine Ortigue et Accurse Guillot[6]; finalement, son choix, avec l'agrément de Charles de Bourbon, se fixa sur Antoine Ortigue et François Malespine[7]. Ils ne partirent qu'après le 21 mai, avec des instructions rédigées d'accord avec le légat, sans qui on ne faisait plus rien[8], et avec une lettre

d'Avinion par le Roy nostre seigneur et mons' le legat, confesse avoir eu et recepu la summa de noranta florins, monoye d'Avinion, dez consolz de lad. villa d'Avinion et par les mains du tresaurier de la ville, et ce pour le payement eschu le premier jour de jung, por bailer et payer oux companhons de la garnison, de laquela soma de LXXXX[a] florins quicte lesd. consolz et tresaurier. Fait led. jour mil IIII[c]LXXVI. Loys LOUVET. »

1. Pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 119, mandat à Louise Garnier, épicière.

2. Délibération du 15 mai, fol. 111 v° du registre de 1471-1481 ; registre des mandats de 1475-1477, fol. 87 v°, mandat à Guillaume Annequin, pour Nicolas Ange, dit le Rebelle, fournier du portail Imbert, et pour le vin acheté du consul Thomas Buzaffi.

3. Délibérations des 6, 7 et 21 mai, fol. 109 v°, 111 v° et 112 v° du registre de 1471-1481. Quatre marcs d'or furent versés à Gilles Berton, trésorier de la ville, par le catalan Louis de Ribador, habitant d'Avignon.

4. Délibérations de 1471-1481, fol. 108 v°. — Le 9 mai, on paya 25 écus à Guillaume *de Lila*, familier du légat de Bourbon, pour ses peines et le port de lettres obtenues du Roi pour la pallière : registre des mandats de 1475 1477, fol. 78 v°.

5. Délibérations de 1471-1481, fol. 110, séance du 7 mai.

6. *Ibidem*, fol. 110 v°, séance du 9 mai

7. *Ibidem*, fol. 112, séance du 18 mai. Cf. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Gouverne*, p. 49.

8. *Ibidem*, fol. 112 v°, séance du 21 mai, où l'on décida de payer leurs frais; fol. 120, séance du 9 juillet, où l'on renouvela la même décision. — Voir registre des mandats de 1475-1477, fol. 103 v°, mandat du 22 juin, à Jean Brandet, courrier, de 205 florins 2 sous; pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 61, mandat du 18 septembre 1476, à Antoine de Damians; n° 85, mandat du 26 septembre, à Guillaume Ricci; n° 434, mandat du 6 novembre, au même, etç. — François

Digitized by Google

qui les accréditait auprès du Roi. Ils vont vers vous, écrivaient les consuls et conseillers, « pour fere les deuhes excusacions de ce que la cité et habitans ont esté chargés vers vostredite Magesté pour faulx et maulvaix rapors contre verité, et pour vous remostrer et dire le bon voulloir et affection que la cité et habitans ont de complaire et servir a vostredite Magesté, et pour vous advertir dez povres affaires d'icelle cité, lesquels vous supplions très umblement qu'il vous plaisse en toute benignité et doulceur recevoir et ouyr... Et de vostre grace vous plaisse, en ce que pour l'oneur et bien de ceste pouvre cité vous supplieront et requeront, nous demonstrer singulliere dillection et amour, comme protecteur de sainte Esglise, dont la cité est membre, ainsi que avons parfaite confiance[1]. » Le conseil ne se dissimulait assurément pas combien ingrate et difficile serait la mission de ses orateurs ; les événements d'avril ne pouvaient guère être présentés comme une preuve de l'affection des Avignonais pour le puissant roi leur voisin et pour le légat imposé par lui.

Cependant Charles de Bourbon n'avait pas l'intention de faire un long séjour dans le Palais apostolique. L'aurait-il désiré que la préoccupation de ce que pourrait tenter contre lui le cardinal de la Rovère à la Cour de Louis XI l'aurait déterminé à rejoindre promptement sa place au Conseil du Roi. Ses frères l'avaient probablement quitté, dès que leur concours ne lui avait plus été nécessaire. Les Avignonais avaient voulu leur faire des présents, pour essayer de faire oublier le passé ; au sire de Beaujeu en particulier, ils avaient offert deux grands pots d'argent, achetés à l'évêque de Béziers ; Pierre de Bourbon les refusa, en les couvrant de confusion[2]. Charles de Bourbon profita néanmoins de sa

Malespine trouva que sa rémunération ne fut pas suffisante : le 18 janvier 1483, il présenta une supplique au conseil de la ville pour être remboursé de ses dépens pendant un mois en louage de chevaux, serviteurs, habillements et autres frais : BB, délibérations de 1482-1491, fol. 21 v°. Il ne réussit pas à obtenir un supplément d'allocation.

1. AA 16, fol. 63 v°.

2. Registre des mandats de 1475-1477, fol. 81 : « XI mai. A Johan de Mignot, argentier, per donar a moss. de Beziés ou a son medicin, a chausa que la villa avia acomprat dous poutarels sious d'argent per donar a moss. de Beljou, e non lous a vogus prendre, et led. mess. de Beziers no volia reprendre lous potarels, on achordat de lui donar escus VI d'or. » On voulut aussi donner à l'amiral deux flacons d'argent, aussi achetés à l'évêque de Béziers (à moins que ce ne fussent les mêmes que les pots offerts au sire de Beaujeu.) : *Ibidem*, fol. 118, mandat à Guillaume Annequin, 35 fl. pour Jean « Mihot », argentier.

Digitized by Google

présence pour se faire allouer les 500 florins du cadeau de Noël, qu'on ne lui avait pas payés en 1474[1]. Il ne voulut pas non plus partir sans protester auprès du Pape contre sa révocation : on l'avait traité comme un criminel de lèse-majesté ; on avait foulé aux pieds son honneur et celui de sa famille[2]. Enfin, il entreprit de mettre les consuls dans l'impossibilité de renouveler contre lui leurs intrigues, au moyen de lettres expédiées à Rome ou ailleurs. Il réclama le sceau de la commune, de façon à ce qu'on ne pût s'en servir sans qu'il en fût informé ; puis il se contenta de garder une des clefs du coffre, où le sceau était conservé. Par la même occasion, le conseil décida d'enregistrer toutes ses missives dans un volume qui resterait à l'hôtel de ville, et d'en communiquer les minutes au légat[3]. C'était, comme on le voit, une soumission complète et absolue.

Le 17 mai, Charles de Bourbon quitta la ville d'Avignon pour Lyon, après avoir institué, pour son lieutenant en la légation, le carme Toussaint de Villeneuve, l'évêque de Cavaillon qui, par deux fois déjà, avait tenu cet emploi[4]. L'avant-veille, Pierre Gruel, le président au parlement de Grenoble, et Jean de Sainte-Camelle avaient, pour rejoindre la Cour, quitté leur hôtellerie de la Cloche, qui a donné son nom à la rue Campane, près du portail Matheron ; ils y avaient passé près d'un mois. Les conseillers leur avaient su gré des peines qu'ils avaient prises pour rétablir la paix et plaider leur cause auprès des Bourbons ; aussi avaient-ils soldé leurs dépenses d'hôtel et avaient-ils donné au président une mule de poil châtain, valant 40 ducats[5].

Les troubles d'Avignon, la destitution de Charles de Bourbon, le siége mis devant le Palais, l'occupation des terres de l'Église par les troupes royales, la soumission des Avignonais au roi de France et à leur ancien légat, tout cela avait eu le plus grand retentissement. L'écho s'en retrouve dans les dépêches des diplomates qui se trouvaient à Lyon auprès de Louis XI, à Lausanne auprès du duc de Bourgogne, à Turin, à Milan, à Rome, ailleurs

1. Délibérations de 1471-1481, fol. 111, séance du 15 mai
2. Dépêche d'Arrivabene, déjà citée, du 20 mai 1476
3. Délibérations de 1471-1481, fol. 110 v°, séance du 9 mai.
4. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Gouverne*, p. 49.
5. Délibérations de 1471-1481, fol. 111 v°, séance du 15 mai ; registre des mandats de 1475-1477, fol. 97, mandat du 15 juin à Jean Dumas, hôte de la Cloche près du portail Matheron, 50 florins ; fol. 99 v°, mandat du 17 juin à Louis Pérussis, 40 ducats prêtés à la ville pour acheter la mule donnée à Pierre Gruel.

Digitized by Google

encore[1]. Partout on se rendait compte que les États pontificaux de France étaient complètement entre les mains du Roi ; à Rome, le Sacré-Collège craignait qu'ils ne fussent à jamais perdus pour l'Église, par suite des maladresses de la Rovère. Même, de fausses nouvelles couraient, qui tendaient à faire croire que le neveu de Sixte IV avait, par trahison, livré la ville d'Avignon ; elles provenaient certainement du fait que l'archevêque de Vienne avait été investi du gouvernement lors de son départ. Charles le Téméraire, que ces événements passionnaient et à qui l'on rapportait ces rumeurs, s'en étonnait, mais ajoutait avec une certaine irritation : « Ces prêtres savent bien parler quand ils ont besoin d'amis, mais quand ils ont obtenu ce qu'ils veulent, ils ne connaissent plus personne[2]. » Il sentait lui-même que tout lui manquait : le roi René se trouvait à Lyon depuis le 4 mai et y était festoyé par Louis XI ; le duc de Milan était un allié peu sûr ; le duc de Lorraine avec des compagnies françaises, soi-disant cassées aux gages, reprenait la place de Vaudémont[3] et entreprenait la conquête de son duché ; ni l'Empereur ni l'archiduc d'Autriche ne bougeait ; enfin on était dans l'incertitude sur la direction qu'allaient prendre les troupes rassemblées en Dauphiné[4]. Le duc de Bourgogne, irrité de se sentir enveloppé dans un réseau d'intrigues (et encore ignorait-il l'envoi d'émissaires secrets à Lyon par la duchesse de Savoie)[5], déclarait que le moyen d'en finir serait pour lui de faire une bonne guerre en France[6]. En attendant, il activait les préparatifs de l'armée qu'il voulait conduire contre les Suisses.

1. Cf. Fréd. de Gingins la Sarra, *Dépêches des ambassadeurs milanais*, t. II, p. 35-36, dépêche de Jean Blanco adressée de Lyon, 7 avril 1476, au duc de Milan ; p. 97-98, dépêche d'Antoine Appiano, envoyée de Lausanne, 25 avril 1476, au même ; p. 122, dépêche de J.-P. Panigarola, adressée de Lausanne, 7 mai 1476, au même ; p. 130-132, dépêche du même, Lausanne, 8 mai 1476, au même ; p. 186, dépêche de Fr. Petrasanta, Turin, 17 mai 1476, au même. — D'autre part, j'ai déjà cité les dépêches de l'ambassadeur du marquis de Mantoue à Rome, Arrivabene, datées des 7 et 20 mai. Voir encore *Journal de Jean de Roye, connu sous le nom de Chronique scandaleuse*, éd. Bernard de Mandrot, t. II, p. 14.

2. Dépêche de J.-P. Panigarola, 8 mai 1476, citée dans la note précédente.

3. Dépêche de Fr. Petrasanta au duc de Milan, Turin, 22 avril 1476 : de Gingins la Sarra, t. II, p. 82 ; dépêche du duc de Milan à l'évêque de Parme, son ambassadeur à Rome, 26 avril 1476 : *Ibidem*, p. 99.

4. Dépêche d'Antoine Appiano, 25 avril 1476, déjà citée ; dépêche de Fr. Petrasanta au duc de Milan, Turin, 24 avril 1476 : de Gingins la Sarra, t. II, p. 94, etc.

5. Ph. de Commynes, *Mémoires*, t. I, p. 356.

6 Dépêche de J.-P. Panigarola du 8 mai 1476, déjà citée.

Digitized by Google

*
* *

La Rovère, depuis qu'il avait été contraint d'abandonner Avignon, n'était pas rassuré sur l'accueil qui lui était réservé. Le Roi le soumettait à une cruelle humiliation, refusait de le recevoir et le forçait de s'arrêter à Saint-Symphorien-d'Ozon, distant de 14 kilomètres de Lyon[1]. Étroitement surveillé, il se sentait à la discrétion du souverain. Il comptait sur le protonotaire de Viterbe, André de Spiritibus, qu'il avait envoyé à la Cour dès le milieu de mars au moins, pour obtenir de rentrer en grâce, car cet ancien nonce apostolique avait laissé en France les meilleurs souvenirs. Ayant eu pour mission de réconcilier Louis XI avec le duc de Bourgogne, il s'était parfaitement entendu avec le Roi Très-Chrétien et avait publié, le 13 octobre 1473, une bulle qui excommuniait les princes refusant d'accepter la paix et frappait directement le Téméraire[2]. Mais ce prélat intriguait maintenant pour son propre compte ; il cherchait à se faire proposer par le Roi pour le cardinalat, à se rendre indispensable pour une nouvelle légation en France ; il essayait donc de se faire bien venir personnellement, en découvrant au souverain les secrets du Vatican en l'exhortant à se montrer ferme vis-à-vis du cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens ; d'autre part, il jouait un jeu différent auprès de la Rovère, qu'il avait cherché à retenir en Avignon. Fatigué d'attendre à Saint-Symphorien, la Rovère expédia auprès du Roi deux autres personnages, dont l'un était le florentin Antoine Pazzi, évêque de Sarno ; ils devaient présenter sa conduite sous le jour souhaité par lui. Louis XI, pris de soupçon, ordonna leur arrestation, il s'assura également de la personne d'André de Spiritibus. Une enquête rapidement menée lui permit de se rendre compte de la duplicité du protonotaire qu'il emprisonna. La Rovère en conçut une vive satisfaction qu'il fit connaître à Rome ; se prétendant victime des calomnies de son ancien agent, il espérait un revirement dans les dispositions de Louis XI[3].

Le Roi ne voulait cependant pas l'accueillir avant d'avoir obtenu des gages. Le 27 mai, le cardinal dut sceller des lettres patentes,

1. Dépêche d'Arrivabene, 20 mai 1476 ; lettre de Jean de Brunel, aux syndics et conseillers de Carpentras, 1er juin 1476 : Arch. de Carpentras, BB 93, dans la couverture.

2. J. Combet, p. 126.

3. Dépêche d'Arrivabene, 20 mai 1476.

Digitized by Google

rédigées selon toutes les règles de sa chancellerie, par lesquelles il fit une obligation à tous les justiciers, officiers, consuls, syndics, citoyens et habitants de la ville d'Avignon et du comté Venaissin d'obéir comme auparavant à l'archevêque de Lyon, sans tenir compte de la révocation de ses pouvoirs, des défenses que lui-même avait publiées de le considérer comme légat, des censures qu'il avait fulminées contre les opposants, des serments qu'il avait réclamés de la population et de ses représentants. En considération du roi de France, dit-il, il levait tous les empêchements mis par lui à l'exercice des facultés de Charles de Bourbon, il déliait Avignonais et Comtadins du devoir de fidélité qu'il avait exigé pour sa part comme légat[1]. Cette abdication, qui fut communiquée aux consuls et conseillers d'Avignon le 10 juin seulement[2], dut probablement être accompagnée de la déclaration formelle que lui, la Rovère, n'exercerait ses pouvoirs de légat en France que dans les conditions agréées par le Roi.

Grâce à cette soumission, le cardinal obtint d'arriver à Lyon. Il fit son entrée dans la ville le 31 mai ; le lendemain, il eut sa première audience de Louis XI, à la grande joie des orateurs avignonais et carpentrassiens, qui en espéraient d'heureux résultats[3].

1. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Governe*, p. 49.

2. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 114 v°.

3. Lettre de Jean de Brunel aux syndics de Carpentras, 1er juin 1476 : « Post discessum Rmi D. cardinalis ab Avinione, hactenus stetimus in via, scilicet in Sancto Simphoriano, per multos dies, quoniam Rex petebat a Rmo D. cardinali nonnulla que cardinalis concedere nolebat. Tandem convenerunt inter se de premissis, et heri, que fuit veneris, ultima madii, intravit Lugdunum prefatus Rmus D. cardinalis, quem Rex multum honorari fecit et magna offerri. Hodie vero, prefatus D. cardinalis a Rege audienciam est habiturus... » Arch. de Carpentras, BB 93, original conservé dans la couverture. — Dépêche de Panigarola au duc de Milan, 9 juin 1476 : « Si è dicto hogie ch'el cardinale S Petri ad Vincula era intrato in Lione et era stato acceptato per legato honorifice ; pur non poteva partire a suo piacere » : De Gingins la Sarra, t. II, p. 233. — D'après Maximilien d'Autriche, son beau-père Charles le Téméraire aurait joué un rôle de tout premier plan dans la réconciliation du Roi et du cardinal. Il raconta dans les instructions remises, le 12 juin 1481, à ses ambassadeurs auprès de Sixte IV, que le cardinal avait été arrêté et gardé au secret à Saint-Séverin (*sic*, erreur pour Saint-Symphorien, où le cardinal ne fut jamais au secret). Dès que le duc de Bourgogne aurait appris son arrestation et l'envoi d'une armée puissante du Roi avec de l'artillerie contre Avignon, sollicité par Luc de Tollentis, évêque de Sebenico et nonce du Pape, il aurait immédiatement adressé des orateurs au Roi pour lui signifier que, s'il poursuivait son entreprise contre le patrimoine de l'Église et s'il ne relâchait pas le cardinal, lui-même considérerait la trêve comme rompue et entrerait en guerre. Même, sans attendre la réponse à son ambassade, il aurait expédié 200 lances dans le Mâconnais et se serait préparé à diriger sur Lyon toutes les troupes réunies à Lausanne. Aussitôt, le Roi aurait libéré le cardinal, l'aurait reçu avec les plus grands honneurs et aurait abandonné Avignon : *Mémoi-*

Digitized by Google

Le détail des négociations qui s'engagèrent alors est resté caché. Mais bientôt on sut que le rusé monarque et le souple prélat étaient faits pour s'entendre : La Rovère n'en était pas, du reste, à une volte-face près, et Louis XI savait simuler l'oubli des injures. Quel contrat secret dut les lier, on ne peut que le deviner[1]. Dans tous les cas, le neveu de Sixte IV se vit comblé d'honneurs et de privilèges. Le 15 juin, le Roi lui accorda l'autorisation d'exercer dans le royaume ses facultés de légat, bien qu'il n'en eût pas demandé l'autorisation. Il ordonna à tous ses sujets, qui pourraient avoir quelque affaire bénéficiale à traiter auprès du Vatican, de s'adresser à son « très cher et grant amy » le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens ; il estima que c'était ainsi mettre un terme aux fraudes et abus commis en cour de Rome à cause de la diversité des personnages à qui il fallait avoir recours[2]. Six jours après, « inclinant liberalement et vouluntiers » à la requête de ce même « très chier et grant amy », « pour la grant et singuliere amour et amitié que avons a lui, et en faveur de plusieurs grans, louables et notables services dignes de recommandation qu'il nous a faiz et esperons qu'il nous face au temps advenir, et afin qu'il ait desormais mieulx les faiz et affaires de nous et des subgetz de nostre royaume pour especialement et singulierement recommandez », il lui permit, bien qu'il ne fût pas né en France, d'y posséder tous les bénéfices dont il serait canoniquement pourvu[3]. Le séquestre, qui avait été mis sur le temporel du prieuré du Pont-Saint-Esprit, fut donc levé[4].

Louis XI aurait pu conserver les avantages qu'il avait conquis à Avignon et dans le Comtat. Il les abandonna à peu près tous, très

res de messire Philippe de Comines, éd. Lenglet du Fresnoy, t. IV, preuves, n° CCCLVII, p. 55. Ce récit est extrêmement tendancieux ; il a été inspiré en partie par l'évêque de Sebenico, hostile alors à Julien de la Rovère et en résidence auprès de Maximilien ; il doit être tenu pour fort suspect. Les nombreux documents de l'année 1476, qui ont été ici visés, ne permettent pas de croire à une telle intervention de Charles le Téméraire : les représentants des princes étrangers à Lausanne, Lyon ou Rome, n'en parlèrent nullement dans leurs dépêches ; à Avignon même on n'en sut jamais rien, enfin les intéressés n'en soufflèrent mot. De Barante, *op. cit.*, t. X, p. 342-343, s'est inspiré de ces instructions de Maximilien pour son histoire de Charles le Téméraire.

1. Louis XI céda sur la question du concile dont il ne fut plus question, et pourtant de nombreux prélats étaient déjà arrivés à Lyon, l'ouverture du concile ayant été annoncée pour la mi-juin : Dépêche d'Arrivabene, 20 mai 1476.

2. *Ordonnances du roi de France*, t. XVIII, p. 196. Notons que l'amiral de France assista, avec Commynes, au conseil du Roi qui octroya ces lettres.

3. Rey, *op. cit.*, p. 244, pièce justificative n° XVIII.

4. Arch. départ. de Vaucluse, G 114, fol. 7, lettres patentes du 16 juin 1476.

Digitized by Google

probablement contre des assurances formelles données au nom de Sixte IV par Julien de la Rovère. De sa part, c'était un excès de générosité, qui avait bien dû être payé par quelque chose. Donc, il consentit à ce que Charles de Bourbon perdît la légation ; il reconnut à sa place le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens[1] ; celui-ci, il est vrai, s'était engagé à faire obtenir le chapeau à l'archevêque de Lyon, lors de la première promotion, et il tint parole ; son ancien compétiteur, qui devint plus tard son ami[2], reçut la pourpre le 18 décembre 1476[3]. Les difficultés que les Avignonais avaient eues avec les officiers du Roi, furent aplanies, des privilèges leur furent concédés ; dès le 17 juin, la Rovère pouvait leur annoncer que, grâce à son entremise, tous leurs vœux étaient comblés[4]. Seulement, les ambassadeurs qu'ils avaient envoyés à Lyon durent contracter une sorte d'alliance, une confédération avec le puissant souverain français. Entre les mains du vice-chancelier et en présence de l'archevêque de Lyon et de son frère l'amiral, ils prêtèrent le serment que, dans leur cité, ils ne recevraient aucune armée des ennemis du Roi, qui pût nuire à sa personne, à son état, à son royaume. On spécifia quels étaient ces ennemis : c'était le duc de Bourgogne, le roi Ferrand de Naples, le roi d'Aragon et son fils le roi d'Espagne. En retour, l'amiral et le vice-chancelier promirent, au nom du Roi, de protéger les Avignonais contre toute oppression, de les défendre contre les adversaires du Pape et de leur ville. Ce serment devait être, pour plus de sûreté, ratifié, sans aucun changement, par tous les consuls et conseillers. La Rovère leur en expédia la formule le 19 juin, par le bâtard de Comminges, maître des ports du Languedoc, et les pria de lui en adresser l'acte authentique[5]. L'assemblée municipale, réunie le 26 du même mois, confirma le traité conclu avec Sa Majesté Très Chrétienne, mais réserva toutefois la souveraineté du Pape et la

1. *La chronique avignonaise... d'Etienne de Governe*, p. 50. La nouvelle en parvint à Avignon le 20 juin. — A Carpentras, le conseil de ville prit connaissance, le 24 juin, des lettres closes du cardinal légat écrites de Lyon, et des lettres de l'évêque de Sessa, renommé recteur du Comtat ; il se félicita de l'heureux accord intervenu : Arch. de Carpentras, BB 93, fol. 67 v°.

2. Voir dans le *Journal de Jean de Roye ou chronique scandaleuse*, t. II, p. 100 et suiv., le récit des séjours du cardinal de la Rovère à Paris en 1480, en compagnie de Charles de Bourbon, des festins auxquels les deux prélats furent conviés, de la fête donnée en son hôtel par le cardinal de Bourbon, etc.

3. C. Eubel, *Hierarchia catholica*, t. II, p. 18.

4. Arch. d'Avignon, AA 38.

5. *La chronique avignonaise... d'Etienne de Governe*, p. 50.

Digitized by Google

fidélité qu'elle lui devait[1]; elle ne tenait pas à se compromettre en Cour de Rome.

Rassuré ou feignant de l'être sur les dispositions futures des Avignonais, Louis XI leur donna tous les témoignages de bienveillance qu'ils souhaitaient, en spécifiant chaque fois que c'était sur l'intervention de la Rovère. Les diverses lettres patentes qu'il leur fit expédier portèrent la date du 21 juin 1476[2]. Les premières étaient relatives aux marques et représailles. Elles ne faisaient en somme que ratifier d'autres lettres concédées par Charles VII le 13 juin 1443 et déjà confirmées le 29 janvier 1446[3]; mais elles mettaient fin aux abus, dont les gens d'Avignon avaient tellement souffert ces dernières années, et qui étaient imputables aux officiers de la sénéchaussée de Beaucaire. « Attendu que matiere de marques est une espece de guerre et que la continuation d'icelle est la destruction des pais et subgetz et de la chose publicque d'iceulx », le Roi annulait les représailles laxées par ses officiers, « afin que marchandise se puisse remectre sus » entre ses sujets et ceux du Pape. A l'avenir, les marques contre les Avignonais et Comtadins devraient émaner de lui, de son grand Conseil ou de ses parlements[4]. Même, quelques mois plus tard, en septembre, il défendit au parlement de Toulouse d'en édicter sans son ordre exprès[5].

La question de la pallière fut aussi réglée, au moins provisoirement: Louis XI octroya que les choses resteraient en l'état, tant qu'elles dureraient, sans que le maître des eaux et forêts ou les autres officiers du Languedoc eussent le droit de contraindre à démolir les constructions déjà faites; il annula les amendes et peines portées contre ceux qui avaient résisté aux prescriptions de ce maître des eaux et forêts; mais, par contre, il interdit de réparer la pallière; le jour où elle serait rompue, elle ne pourrait être rétablie qu'avec son autorisation royale; quant à certaines restaurations tolérées le long des rives du

1. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 117

2. Elles sont toutes spécifiées dans la relation faite au conseil d'Avignon, le 9 juillet 1476, par les ambassadeurs de la ville: BB, meme registre, fol. 119 v° et 120; puis dans le mandat n° 3 des pièces justificatives des comptes, 1476-1477.

3. Arch. d'Avignon, boite 51, n° 41, RR; n° 62, OOO; n° 72; — boite 52, n° 89, RRRR; — *Ordonnances des rois de France*, t. XIII, p. 367. Cf. Rey, p. 187.

4. Arch. d'Avignon, boite 50, n° 9, J. Cf. E. Pilot de Thorey, n° 1665; Rey, p. 186 à 189; A. Prudhomme, *Inventaire sommaire des Archives départementales. Isere*, série B, t. III, p. 212.

5. Arch. d'Avignon, boite 50, n° 10, K; boite 51, n° 55, GGG.

Digitized by Google

Rhône, elles devraient être accomplies dans le délai d'un an[1]. D'autre part, les officiers de la sénéchaussée continueraient à percevoir les droits de pontonage sur le fleuve, comme ils le faisaient depuis quelques années ; seulement ils auraient à en appliquer le produit à la réfection du pont, qui, surtout depuis la chute des deux arches en 1471, menaçait d'être complètement ruiné[2]. Et pour aider efficacement à ces travaux, une franchise de péage fut accordée à un radeau transportant des matériaux par le Rhône[3]. Enfin, des dernières lettres patentes nommèrent une commission pour liquider les procès qui s'étaient élevés au sujet de la juridiction sur le fleuve : l'archevêque de Vienne, Pierre Gruel, Bernard de Béarn, bâtard de Comminges, et Jean de Moncade, juge-mage de Nimes, furent désignés de la part du Roi pour en faire partie[4].

Ainsi donc, les Avignonais et leur légat le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens obtenaient toute satisfaction. Seuls, les malheureuses gens de Carpentras ne participèrent pas à la joie générale : le 12 juin, sur la demande du prince d'Orange, devenu son vassal l'année précédente[5], le Roi avait, par des lettres patentes, créé un marché hebdomadaire à Orange et ordonné aux habitants du Dauphiné de s'y rendre, en leur interdisant expressément de conduire à Carpentras leurs bestiaux et d'y porter leurs marchandises[6]. Avertis quelques jours auparavant[7], les syndics n'avaient pu esquiver le coup qui les frappa : ni leur évêque présent à Lyon[8], ni leur représentant de Brunel, malchanceux dans

1. Arch. d'Avignon, boîte 64, n° 44, VV, original adressé au parlement de Toulouse, au sénéchal de Beaucaire, au maître des eaux et forêts, au trésorier et receveur général de lad. sénéchaussée ; vidimus, boîte 63, n° 18, S ; autre original adressé au sénéchal et aux officiers de la sénéchaussée de Beaucaire, boîte 65, n° 80, IIIIIII. Cf. Rey, p. 182 à 184.

2. *Ordonnances des rois de France*, t. XVIII, p. 197 ; Rey, p. 184-185.

3. Ces lettres patentes n'ont pas été conservées, elles sont signalées dans le procès-verbal de la délibération prise par le conseil d'Avignon le 9 juillet 1476 : Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 119 v° ; elles le sont encore dans le mandat du 3 juillet 1476, pour payer à Guillaume Ricci 120 écus d'or déboursés pour l'obtention des diverses lettres patentes royales : CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 3.

4. Arch. d'Avignon, boîte 70, n° 120.

5. Acte d'hommage du 10 juin 1475 : E. Pilot de Thorey, n° 1623.

6. J. Fornéry, *Histoire du comté Venaissin et de la ville d'Avignon*, éd. Duhamel, t. I, p. 488

7. Arch. de Carpentras, BB 93, fol. 66 v°, délibération du 8 juin 1476.

8. *Ibidem*.

Digitized by Google

son voyage[1], ni le nouveau légat n'avaient réussi à le parer. Ils essayèrent aussitôt d'y remédier et entreprirent de difficiles négociations pour faire rapporter les lettres qui les dommageaient[2].

Charles de Bourbon, réconcilié avec la Rovère, qu'il logea en son palais archiépiscopal, au mois les derniers temps[3], avait acquiescé avec facilité au sacrifice de sa légation ; il était sûr de rentrer en grâce auprès de Sixte IV et d'obtenir le chapeau convoité ; en attendant, il recevait un accroissement de revenus avec l'administration de l'évêché de Clermont[4].

Le Roi lui-même avait-il lieu de se féliciter des accords conclus ? Sans doute il avait dû reconnaître Julien de la Rovère pour légat d'Avignon, sans doute il consentait à rappeler les dernières troupes qui occupaient en son nom le Palais apostolique et à restituer le Saint-Siège dans l'intégralité de ses droits, sans doute il laissait les Italiens détenir le gouvernement des États pontificaux, mais il pouvait croire qu'il s'était fait un allié fidèle du cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens et il devait compter que les Avignonais, devenus ses confédérés, ne lui causeraient plus d'ennuis. Il n'était pas d'ailleurs dans sa politique de pousser à l'extrême le conflit avec la Papauté, il avait besoin d'elle, ne fût-ce que pour obtenir la paix dans l'Église gallicane, la soumission des prélats

1. Voir le mémoire qu'il présenta aux syndics dès son retour : en voyage pendant 60 jours avec un domestique et 2 chevaux, il eut à surpayer à cause de la rareté des vivres, on lui vola sa malle, ses affaires périclitèrent : « Consideretur etiam tempus langorum, tribulacionis et angustie et pericula que imminebant sibi » : Arch. de Carpentras, BB 93, dans la couverture. Il eut bien des difficultés aussi pour se procurer de l'argent pendant son voyage : BB 93, fol. 31 v°, 32 v°, 33, etc., 67, 67 v°. En compensation, il fut nommé lieutenant du recteur ; cf notamment au 29 juin 1476 : *Ibidem*, fol. 68.

2. Cf. BB 93, fol. 25 v°, 69 r° et v°, 76 r° et v°, 77, etc.

3. Les lettres patentes du cardinal Julien de la Rovère, du 24 juin 1476, que je citerai plus loin, sont en effet datées du palais archiépiscopal de Lyon, que Charles de Bourbon avait restauré et décoré magnifiquement. Cf. A. Péricaud, *Notice sur Charles de Bourbon*, dans la *Revue du Lyonnais*, 2e série, t. X, p. 369-370.

4. Voir le bref de Sixte IV, du 15 juillet 1476, annonçant à Louis XI que, ce jour même, avec l'agrément du Sacré-Collège et sur la demande du Roi transmise par le cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens, il avait pourvu Charles de Bourbon de l'église de Clermont, l'évêque de Clermont étant transféré à Cahors et celui de Cahors à Carcassonne : Martène et Durand, *Amplissima collectio*, t. II, col. 1547, n° CXXIX. — Louis XI avait réclamé précédemment l'évêché de Clermont pour Charles de Bourbon et Sixte IV lui avait répondu, le 9 juin 1475, par l'expression de ses regrets : l'évêché avait déjà été conféré, le 8 mars précédent, à Antoine Allemand, évêque de Cahors, qui se trouvait en Cour de Rome comme orateur du Roi : *Ibidem*, col. 1500, n° LXIV.

Digitized by Google

à sa volonté, le partage avec le Vatican du pouvoir de conférer les bénéfices. Garder Avignon, c'était aggraver et perpétuer les querelles. Et puis, n'avait-il pas lieu d'être satisfait d'avoir brisé la coalition formée contre lui ? Le roi René venait de repartir, entièrement ramené à sa dévotion [1] ; la Rovère avait certainement juré, comme ses subordonnés, de ne plus favoriser à l'avenir ses ennemis ; le duc de Milan, la duchesse de Savoie cherchaient à se rapprocher de lui. S'il avait pu deviner que Charles le Téméraire allait subir, le 22 du même mois de juin, sous les murs de Morat, un nouveau désastre qui détruirait tout son prestige, peut-être aurait-il été moins généreux, et encore cela même est douteux. En comblant d'honneurs Julien de la Rovère, il comprenait ce qu'il faisait, il savait qu'il gagnait le cœur de son oncle Sixte IV, mais aussi qu'il le compromettait aux yeux des autres membres du Sacré-Collège. « Nous nous méfions, écrivait le cardinal de Pavie, car ce pourrait bien être le prix d'un marché passé à notre désavantage [2] ». D'ailleurs, lui aussi prenait ses précautions en vue de l'avenir : il faisait recueillir le témoignage des victimes de la Rovère pendant les échauffourées d'avril ; le sire de Montclus en particulier était entendu. Des lettres patentes, soigneusement mises en réserve, furent rédigées, le 4 septembre suivant, pour ordonner une enquête sur les crimes commis par les Avignonais, et si les faits dénoncés étaient prouvés, l'arrestation des coupables, la saisie de leurs biens, la mise sous séquestre de tous les bénéfices du cardinal [3]. A l'occasion, on les sortirait, on se vengerait en se couvrant du manteau de la justice.

Dès qu'il eut appris le résultat de la bataille de Morat, Louis XI partit de Lyon pour aller rendre grâces à Notre-Dame du Puy [4]. Tous les personnages qui avaient afflué à sa Cour quittèrent la grande cité rhodanienne. La Rovère et les orateurs d'Avignon firent comme les autres. Cependant, ils ne se mirent pas en route avant d'avoir réglé une dernière question, c'était celle qui était

1. Louis XI lui avait rendu le duché d'Anjou et les autres seigneuries qu'il avait saisies : A. Lecoy de la Marche, t. I p. 408 à 413 ; t. II, p. 361 ; J. Vaesen et B. de Mandrot, *Lettres de Louis XI*, t. X, p. 283.

2. Jacobi Papiensis *Epistolae*, p. 648.

3. Mandement ou lettres patentes du 4 septembre 1476, adressées au sénéchal de Beaucaire, au maître des ports du Languedoc et au bailli du Vivarais : A. Prudhomme, *op. cit.*, t. II, p. 210 ; E. Pilot de Thorey, n° 1667 bis.

4. Il était encore à Lyon le 25 ; le 28, il était au Puy, où il resta jusqu'au 6 juillet. Cf. J. Vaesen et B. de Mandrot, *Lettres de Louis XI*, t. XI, p. 162-163.

Digitized by Google

relative à l'acquit de la fameuse créance des 3.200 livres, dette de feu Gabriel de Bernès envers le Roi. On se souvient que, pour obtenir la cessation des marques, le 12 mars précédent, les Avignonais avaient décidé de la prendre à leur compte et qu'ils avaient versé une première somme de 1.000 livres au sieur de Maille. Un appointement fut rédigé à ce sujet, le 23 juin, par les soins du cardinal de Saint-Pierre-ès Liens, de l'archevêque de Lyon, du président de Toulouse et du vice-chancelier de France : il fut déclaré que le sieur de Maille obtiendrait du Roi une réquisition adressée aux officiers du Pape, pour saisir, sur les immeubles de Barthélemy Marquis, de quoi rembourser les avances faites par la ville d'Avignon et le solde à lui dû ; si l'on ne pouvait obtenir cette exécution en raison des droits que Barthélemy ferait valoir, les parties en référeraient à la justice. L'obligation souscrite par les Avignonais envers le sieur de Maille resterait valable, tant que celui-ci n'aurait pas été satisfait[1].

La séparation des deux ancien rivaux à la légation se fit d'une façon cordiale. Le 24 juin, le cardinal, pour plaire à l'archevêque de Lyon, son hôte, nomma un de ses écuyers, Olivier Seytre, capitaine-châtelain de Séguret et Sablet[2] ; puis il donna, illégalement, au chevalier Antoine de Comps, familier de la maison de Bourbon depuis son ambassade de 1473, écuyer du duc de Bretagne[3] et du roi René[4], ancien viguier de Marseille, des lettres qui lui conféraient la viguerie d'Avignon, après l'exercice de Jean de Damians, alors en fonctions[5]. Il dut se mettre en

1. Arch. d'Avignon, AA 150, fol. 31 v°.

2. Arch. départ. de Vaucluse, 2 B 1, fol. 24. - Il faut encore citer ici le mandat du 9 juillet 1479, attribuant 10 florins, en considération du cardinal de la Rovère, à Jean du Breuil, aumônier de l'archeveque de Lyon, « quia laboravit circa visitationem computorum civitatis preteritorum » : Arch d'Avignon, CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 28.

3. Réception d'Antoine de Comps par le duc de Bretagne pour son écuyer d'écurie Arch. d'Avignon, boîte 76, n° 42, SS.

4. Cf. nomination par le roi René d'un lieutenant d'Antoine de Comps, son conseiller et fidèle, viguier de Marseille, pendant le temps de son absence, 16 juillet 1470 : Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, B 273-274, fol. 142 v° ; — mandement du même roi, pour payer 600 florins dus à Antoine de Comps, son conseiller et écuyer d'écurie, 7 juin 1475 : *Ibidem*, fol. 145 v°.

5. Arch. d'Avignon, boîte 22, Y, avec un magnifique sceau de Julien de la Rovère. En forme de navette, il présente dans sa partie centrale, sous un portique, la scène de l'Ange brisant les fers de l'apôtre saint Pierre et le délivrant de prison ; en haut, dans une niche de style renaissance, la Vierge assise et l'Enfant ; au bas, les armoiries du légat (chêne) ; il a pour légende : S · IVLIANI · TT · S · PETRI · AD · VINCVLA · PRBR' · CARDINALIS. — L'illégalité consistait en ceci, que d'après

Digitized by Google

route pour sa ville archiépiscopale, le même jour ou plutôt le lendemain.

* * *

Consuls, conseillers et notables, toute la population l'attendait avec une grande impatience, désireuse de lui témoigner sa gratitude pour la fin de ses misères[1]. Elle avait eu la très grande satisfaction de voir arriver, le jeudi 20 juin, l'un des familiers et auditeurs du cardinal, Martino di Pietro, archidiacre de Lisbonne. Ce personnage s'était présenté aussitôt devant la grande porte du Palais; il avait sommé le sieur de Calvisson de lui en livrer possession. Comme le capitaine avait reçu lui-même des instructions de Charles de Bourbon, les clefs du Palais avaient été remises au représentant de la Rovère. Martino di Pietro, une fois dans la place, avait fait publier devant le grand-sénéchal de Provence, le prévôt et l'un des archidiacres de l'église métropolitaine et plusieurs notables, les lettres patentes du nouveau légat qui lui conféraient sa lieutenance pendant son éloignement[2]. Puis, il avait réclamé de Toussaint de Villeneuve la reconnaissance des draps d'or et de soie, des paremens, vêtements, livres, joyaux et autres objets précieux du Palais, qui avaient été déposés avec inventaire entre les mains de l'archevêque de Lyon. Mais l'évêque de Cavaillon, peu soucieux d'assister au triomphe du parti adverse, s'était empressé de déléguer Louis de Farets, son archidiacre, et Guillaume de la Rochelle, pour assister au recolement[3]; celui-ci, d'ailleurs, ne devait être effectué que le 8 août[4].

Deux jours après cet événement, le 22 juin, les consuls avaient écrit à Sixte IV pour le remercier avec effusion de leur avoir donné son neveu pour archevêque et légat, de l'avoir envoyé pour remédier à leurs malheurs : ils souffraient si cruellement

les statuts et la bulle de Sixte IV de 1474, les citoyens d'Avignon ne pouvaient pas être nommés viguiers de leur ville. Antoine de Comps ne put d'ailleurs pas user de ses lettres.

1. Le 23 juin, ils avaient répondu à la lettre du 17 que le cardinal leur avait envoyée ; après avoir exprimé leur joie et leurs remerciments, ils avaient annoncé l'élection de leurs nouveaux magistrats municipaux; Pierre de Sade, Antoine-Simon de Damians et Pierre Aubert avaient été nommés consuls, Accurse Guillot assesseur : Arch. d'Avignon, AA 10, fol. 58.

2. Arch. départ. de Vaucluse, fonds Pons n° 66, étendues du notaire Ant. Agulhas, fol. 74 v°.

3. *Ibidem*, n° 67, brèves du même notaire, 20 juin 1476.

4. *Ibidem*, n° 66, fol. 90.

Digitized by Google

qu'ils auraient pu, disaient-ils, être appelés martyrs. Et maintenant, voici que leur légat ramenait la paix et la tranquillité. Si leurs finances n'étaient pas tellement obérées, ils s'empresseraient d'adresser une ambassade qui porterait leurs remercîments aux pieds de Sa Sainteté ; ils en étaient réduits à lui faire passer leur dépêche par l'intermédiaire de Charles Manelli, serviteur du Pape et du légat[1].

Quatre jours plus tard, avertis de la prochaine arrivée de Julien de la Rovère, ils nommèrent une commission chargée de tous les préparatifs de la fête projetée en son honneur[2]. Ils firent cependant les choses avec la plus grande simplicité. Le cardinal s'arrêta d'abord dans sa forteresse de Châteauneuf, où les Avignonais lui adressèrent deux esturgeons pour les repas maigres de la vigile des saints Pierre et Paul[3]. Le 29, un cortège des plus nombreux, formé par presque tous les citoyens de la ville, se fit un devoir d'aller à sa rencontre; une longue file d'enfants portait des oriflammes aux armes du Pape, du cardinal ou de l'Église, peintes par Thomas Grabuset, Martin Pacaud, Armand Tavernier, même par Nicolas Froment, qui ne dédaignait pas ces humbles travaux[4]. A la porte Saint-Lazare, Julien de la Rovère dut jurer, cette fois en qualité de légat, d'observer les libertés, conventions, statuts et coutumes de la ville. Sur sa tête, les consuls et l'assesseur, nommés la semaine précédente, plus deux notables portèrent un dais en drap d'or[5]. Il lui fallut se contenter des acclamations populaires; on n'avait pas élevé d'échafaud, on ne lui donna pas le spectacle de danses, il n'y eut pas de fontaine de vin, pour exciter l'enthousiasme de la

1. Arch. d'Avignon, AA 10, fol. 58.

2. BB, délibérations de 1471-1481, fol. 117 v°.

3. CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 80.

4. *Ibidem*, n° 25 : « Segon se los panonzels que son estatz faitz de comandament dels consols per la venguda de mons. lo cardenal, quant vent de Franse : Primo, mestre Thomas Graivisset, pintre, por VI^c^LXX penonzels fach a doas bandas, so es CCL a l'arma del Papa e CCL a las armas de mons. lo cardenal et CLXX a l'arma de la Gleyssa, fl. XVIII. — Item, mestre Martin Pacaut, pintre, por CCVIII armas, so es C de las armas de mons. lo cardenal, et CVIII de la Gleysa, fl. VI... — Item, mestre Nicolas a fach CCIIII armas, so es C a l'arma ded. mons. lo cardenal, et CIIII a l'arma de la Glessa, fl. VI. — Item, mestre Armant a fach CC penonzels, so es C a l'arma del Papa e C de la Gleysa, fl. VI. »

5. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Gouverne*, p. 51. — Le drap d'or de ce dais était revendiqué par les courriers et le massier du Palais apostolique, les consuls le rachetèrent en versant aux premiers 2 écus d'or, au second 4 écus : CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n^os^ 171 et 24. Cf. BB, délibérations de 1471-1481, fol 118, séance du 1^er^ juillet 1476.

Digitized by Google

la foule. Par contre, les consuls prirent soin de garnir les caves du palais archiépiscopal de tonneaux de vin blanc et rouge[1]. Et quelques semaines plus tard, le conseil vota un don de 2.000 florins, en témoignage de reconnaissance[2].

Malgré la peste qui sévissait de nouveau[3], la Rovère séjourna dans les États pontificaux de France jusqu'au 3 septembre. En la cité avignonaise il accueillit d'abord diverses délégations qui vinrent le féliciter, lui faire révérence et le remercier de ce qu'il avait déjà fait pour le pays[4] ; puis, il reçut son ancien complice le roi René, qui, au retour de Lyon, avait déjà passé trois journées à Avignon ; le vieux prince y revint avec sa femme le 6 juillet[5], demeura encore quatre jours, sans que sa présence ait attiré d'une façon particulière l'attention générale, car les magistrats municipaux se contentèrent de lui offrir pour près de 60 florins de vin[6]. Cependant, les syndics et officiers de Carpentras furent mis à réquisition par leur recteur, puis par le cardinal légat lui-même, et priés de fournir de la venaison, afin de mieux banqueter au Palais, et comme ils ne purent en trouver, ils y suppléèrent en achetant dans les bourgades voisines des douzaines de chapons, d'oies, de poulets et de pigeons[7]. Le roi René cherchait une habita-

1. CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 152, mandat de 10 florins et demi pour 10 barraux et demi de vin ; n° 157, mandat de 57 florins pour 12 barraux de vin blanc et 54 de vin rouge, fournis par les Célestins d'Avignon ; n° 341, mandat de 16 florins pour 16 autres barraux de vin.

2. BB, délibérations de 1471-1481, fol. 123, séance du 7 août 1476.

3. Voir notamment dans les pièces justificatives des comptes de 1476-1477, n° 84, mandat du 16 août 1476, pour Baptiste de Rapallo et Boniface Pérussis, députés de la santé pendant la peste qui sévit en la ville. Voir aussi Arch. de Carpentras, BB 93, fol. 25 et suiv., 67 v° et 68.

4. Entre autres celle de Carpentras qui se composa de six ou sept membres, parmi lesquels le fameux jurisconsulte Étienne Bertrand : Arch. de Carpentras, BB 93, fol. 25 v°, 35 v°, 37, 68.

5. Voir son itinéraire, publié par A. Lecoy de la Marche, t. II, p. 483-484.

6. Arch. d'Avignon, CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 36.

7. Arch. de Carpentras, BB 93, fol. 35, 36 v°, 37 et 68 v°. Le même registre contient dans sa couverture une lettre originale de Julien de la Rovère, dont voici le texte : « De par très Reverend Pere en Dieu Mons' le cardinal de Saint Pierre ad Vincula, vicaire et legat du Saint Siege apostolic en Avignon, etc. Sindicques et autres officiers de Carpentras. Pour ce que nous desirons recevoir et festoyer en ce Palais et cité de Nostre Saint Pere le très hault et très puissant roy de Secile, qui est cy venu avecques la royne de Secile, nous vous prions et mandons expressement que ceste nuyt et demain tout le jour vous faites chasser par voz terres et destroictz et a diligence nous envoyer de la chace le plus que vous pourrez. En quoy nous ferez bien agreable plaisir. Donné en Avignon, oudit Palais, soubz nostre petit et secrect signet, le vi° jour de juillet mil CCCCLXXVI. » Signé au bas, à droite : « M. Vaillant, secret. » Au verso : « A Carpentras. » Le signet qui scelle cette lettre

Digitized by Google

tion en la cité papale, son choix finit par se fixer sur l'ancienne livrée de Viviers, que possédaient les Chartreux de Villeneuve : il l'acheta le 17 août, moyennant 1.200 écus d'or et le paiement d'un cens annuel d'un florin[1]. Après le départ du cardinal-légat, il devait venir l'habiter du 12 au 14 septembre, puis du 16 octobre au 10 novembre de cette même année 1476[2].

Une autre visite, qui mit d'abord dans l'embarras les consuls et conseillers de la cité, fut celle de Frédéric d'Aragon, prince de Tarente, second fils du roi Ferrand de Naples. Il s'annonçait le 27 juillet, avec une suite de 500 chevaux. Or, de par la confédération conclue en juin avec Louis XI, la ville ne pouvait recevoir, sans son assentiment, ses ennemis déclarés, entre lesquels avait été nommé Ferrand d'Aragon. Avec l'agrément du légat, il fallut en référer au roi de France[3], qui permit de le recevoir avec honneur. Le prince de Tarente avait, en effet, abandonné son commandement dans l'armée du duc de Bourgogne, et s'était retiré juste la veille de la bataille de Morat[4]. Son père l'avait rappelé, pour l'envoyer à la Cour solliciter la main d'Anne de France, la fille que Louis XI destinait au duc d'Orléans et pour l'union de qui avait été réclamée une dispense au cardinal de Saint-Pierre-ès-Liens[5]. Donc, Frédéric d'Aragon, conduit par Tanneguy du Châtel, gouverneur du Roussillon, fut accueilli avec tout le cérémonial dû à son rang, lorsqu'il débarqua devant la porte Aiguière, le 6 août. Julien de la Rovère lui offrit un banquet au Palais apostolique ; il y convoqua les plus jolies femmes de la ville. Le dimanche suivant, 11 août, ce fut à l'hôtel de ville que les consuls le festoyèrent, toujours avec sa com-

est de forme ovale (18 millim. sur 13), il présente un écu chargé du chêne des la Rovère et sommé d'une croix avec le chapeau cardinalice. Légende : IVLI · C · S · PET · AD VINCVLA.

1. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, B 696, original ; B 18, fol. 120, copie contemporaine. Le roi René compléta son acquisition, en achetant le 8 août 1477, à Alphonse Retronchin, sa maison avec cour et *bardat* et autre petite maison ayant servi d'étable et de grenier à sel, pour le prix de 225 écus d'or : *Ibidem*, B 697 ; B 18, fol. 128. Le 14 septembre 1476, il nomma pour concierge et garde de sa nouvelle résidence, aux gages de 101 florins par an, Jean Hotier : *Ibidem*, B 273-274, fol. 170 v°.

2. A. Lecoy de la Marche, t. II, p. 484-485. — Le 26 novembre 1476, les consuls d'Avignon payèrent à un de leurs courriers la dépense qu'il avait faite pour le logement des gens du roi de Sicile, lorsqu'ils vinrent le 10 octobre faire mettre sa maison en ordre : CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 139.

3. BB délibérations de 1471-1481, fol. 121. Voir encore fol. 122 et 122 v°, les séances des 30 et 31 juillet.

4. Cf. dépêches de Panigarola et d'Antoine Appiano au duc de Milan, 19 et 22 juin 1476 : De Gingins la Sarra, t. II, p. 279 et 291.

5. J. Combet, p. 147.

Digitized by Google

pagnie de belles dames ; ils le régalèrent d'une collation « élégante »[1].

Avant l'arrivée de ce personnage, la Rovère avait été faire son entrée solennelle dans la capitale du Comtat. Il y avait été reçu avec transport le 27 juillet : en son honneur, les rues où il était passé avaient été couvertes de toiles tendues, le sol avait été jonché de verdure, des écussons et pannonceaux à ses armes et aux armes du Pape ou de la ville avaient été fixés sur la place de la Rectorie, un dais avait été porté au-dessus de lui ; puis on lui avait offert du vin rouge et blanc, des massepains dorés contenant dragées, confitures et épices, enfin des torches de cire et de l'avoine pour ses chevaux[2]. Le lendemain, les États du Comtat avaient été convoqués dans la même ville pour lui faire obédience ; ils lui avaient voté en don de joyeux avènement 4.000 florins, sans oublier le recteur Ange Gherardini, qui avait été gratifié de 300 florins[3]. Après quoi, les privilèges, statuts et ordonnances concernant la province et ses habitants avaient été confirmés expressément[4].

Cependant, après la crise qui avait failli compromettre à jamais la fortune du pays, on ne songeait pas qu'à festoyer. Et puis, le cardinal, bien lesté d'argent, voulait, avant son départ, régler différentes affaires. Après la nomination des commissaires pontificaux pour le procès du Rhône[5], il semble qu'il se préoccupa d'abord d'éteindre la dette de Barthélemy Marquis envers le sieur de Maille. Barthélemy Marquis, se voyant exposé à perdre les biens qu'il possédait dans les États de l'Église, en conséquence de l'appointement du 23 juin, fit demander au conseil d'Avignon de le cautionner. Cela souleva des difficultés[6]. Une solution fut

1. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Gouverne*, p. 51 Voir aussi Arch. d'Avignon, CC, pièces justificatives des comptes, 1476 1477, n° 22, mandat de 17 florins pour 46 « tortes de massapans » et pignolet pour la collation offerte en la maison de ville au prince de Tarente : n° 41, mandat pour le remboursement des frais du courrier de ville en la même circonstance : 5 florins aux tambourins et trompettes, fourniture de pain, fromage, noix, amandes et poires, de 2 jambons, de 3 langues de bœuf, de 4 barraux et demi de vin, 18 tartes, 700 « escaletas » de sucre, etc.

2. Arch. de Carpentras BB 93, fol. 26 v°, 34 et suiv., 47 v° et 68 v°.

3. *Ibidem*, fol. 36, 68 v° et 69.

4. *Ibidem*, fol. 69 v°

5. Arch. d'Avignon, boîte 65, n° 73, AAAA. Furent nommés commissaires : Ange Gherardini, recteur du Comtat ; Nicolas Liscio de Volterra, vice-gérent de la cour apostolique ; Guillaume Ricci, juge de la cour temporelle d'Avignon, et « Montiacuto » de Cavaillon, capitaine de Mornas.

6. Marquis avait demandé à la ville de le cautionner vis-à-vis du créancier qui lui prêterait les 1,650 livres dues encore au Roi, c'est-à-dire au s^r de Maille ; le conseil décida, le 27 juillet, que s'il remettait une bonne garantie à la ville tant pour le principal que pour les intérêts, non seulement de ces 1,650 livres, mais encore des 1,000 déjà versées par la cité, on lui donnerait cette caution : BB, délibérations de

Digitized by Google

enfin trouvée. Le 14 août, l'héritier de Gabriel de Bernès vendit à la ville ses droits sur les seigneuries de Richerenches et de Bolboton, contre quittance des 1.000 livres déjà payées pour lui, et moyennant le versement de 1.000 écus d'or[1]. Grâce à cela, il put recevoir de Guillaume de Montcalm, procureur du sieur de Maille, quittance de sa dette ; lui-même et la cité furent dégagés de toutes leurs obligations[2]. La ville dut cependant débourser encore différentes sommes : le légat l'engagea à donner 30 florins à Guillaume de Montcalm, sous le prétexte de dépenses faites à l'occasion de la pallière[3]. Plus tard, ce fut le sénéchal de Beaucaire qui réclama pour les frais qu'il avait supportés lors de l'exécution de la marque laxée pour cette créance[4] : le conseil lui vota, le 5 juin 1477, un présent consistant en une magnifique pièce de velours noir qui coûta 73 écus[5]. Par suite des contestations qui s'étaient élevées ces dernières années, la pension acquise par Louis de Valperga et pour le rachat de laquelle un capital avait

1471-1481, fol. 120 v° ; — le 31 juillet, le conseil en délibéra encore, le prêteur de Marquis ne voulant pas de la caution de la ville, mais exigeant celle de particuliers ; les consuls et divers délégués furent envoyés auprès du cardinal légat pour lui montrer que cela ne pouvait pas être accepté, que personne ne voulait s'obliger : *Ibidem*, fol. 122 v° ; — le 7 août, le conseil décida d'engager toutes ses gabelles pour servir de caution : *Ibidem*, fol. 123.

1. CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 31, mandat du 17 août 1476 ; *La chronique avignonaise... d'Étienne de Gouverne*, p. 52.

2. AA 150, fol. 32 v° et 36 v°, quittance du 14 août 1476 ; fol. 35 v°, réception par Marquis de Bernès, par la main de l'assesseur Accurse Guillot, de l'acte d'obligation contractée par Gabriel de Bernès envers Guillaume Charrier, 3 septembre 1476.

3. CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 34, mandat du 22 août 1476. — Le maître des eaux et forêts réclama aussi les frais de son instance au sujet de la pallière ; les consuls firent appointement avec lui le 28 octobre 1476, et traitèrent pour 200 écus, à la condition qu'il donnerait ses lettres d'attache aux lettres patentes obtenues du Roi et qu'il ferait surseoir au procès pendant devant le parlement de Toulouse. De nouvelles contestations ayant surgi, l'accord définitif ne fut annoncé conclu que le 16 février 1478, et le 23, les consuls firent payer 200 écus à Durand Rigaud, procureur du maître : AA 150, fol. 39, 44 v° et 45 ; CC, pièces justificatives des comptes, 1477-1478, n° 395. Ces 200 écus avaient été empruntés aux acquéreurs de la ferme des gabelles des marchandises, à qui on dut payer intérêts : mêmes pièces justificatives, n° 340.

4. Le 23 mai 1477, les consuls et trois délégués du conseil reçurent mission de s'en occuper : BB, délibérations de 1471-1481, fol. 141.

5. AA 10, fol. 66, instructions remises le 5 juin au notaire Barthélemy Tournel, envoyé auprès du sénéchal. Il devait demander quittance des frais réclamés par le sénéchal, abolition des amendes encourues par les Avignonais pour la marque et inscrites dans les livres et registres de sa cour, lettres d'attache aux patentes du Roi sur l'attribution des droits de pontonage à la réfection du pont, concession d'une traite (ou permission d'exportation) de 500 salmées de blé que la ville pourrait acheter dans sa sénéchaussée. Le rapport de Tournel fut fait au conseil le 13 juin : BB, délibérations de 1471-1481, fol. 143 v°. Le velours donné au sénéchal, avec sa doublure de satin noir de Venise, fut payé 73 écus au marchand Gilles Berton, l'ancêtre des Crillon : CC, pièces justificatives des comptes, 1477-1478, n° 102.

Digitized by Google

été consigné dans la banque d'Antoine *de Neveis*, fut consolidée par un nouveau contrat, la ville renonçant, vu l'état de ses finances, à poursuivre son extinction[1]. Elle n'avait pourtant pas perdu le désir de s'en libérer : sept ans plus tard, elle commencera à le faire. Ce sera seulement le 16 juin 1488 qu'elle en sera débarrassée complètement[2].

Les seigneuries de Richerenches et Bolboton ne restèrent pas entre les mains des consuls. La cession en fut immédiatement opérée au profit du cardinal de la Rovère[3], et ce fut pour celui-ci l'occasion de fonder le collège du Roure. Cet établissement, pour lequel furent acquises d'abord une maison avec verger qui constituait la livrée de Cambrai, en la paroisse Saint-Agricol, rue de la Masse[4], et plus tard la livrée de Poitiers[5], fut solennellement créé

1. AA 150, fol. 36 ; BB, délibérations de 1471-1481, fol. 118 v°, 1er juillet 1476.

2. Le 24 mai 1483, le conseil d'Avignon accepta l'accord passé, au sujet de ce rachat, avec Michel de Valperga, frère et procureur de Louis ; il s'engagea à payer 600 florins pour tous les arrérages dus et à rembourser les 2.200 écus du capital par versements semestriels de 500 écus : BB, délibérations de 1482-1491, fol. 27. Mais il y eut de nombreux retards dans les paiements : le premier acompte de 550 écus fut versé le 16 novembre 1484 : AA 150, fol 108 v° ; le deuxième fut mandaté le 3 juin 1485 et payé seulement le 1er décembre suivant ; le troisième et le quatrième, mandatés les 1er et 16 août 1486, furent versés le 6 octobre ; le solde, soit 632 florins 1 gros, fut acquitté le 16 juin 1488 : *Ibidem* et BB, délibérations de 1482-1491, fol. 182. — Les retards qui s'étaient précédemment produits pour le paiement de la pension avaient amené l'intervention du roi Louis XI (7 septembre 1482) et du duc de Savoie (7 décembre 1482), dont les lettres furent produites à la séance du conseil avignonais le 25 avril 1483 : même registre de délibérations, fol. 24 v°.

3. Le conseil d'Avignon en délibéra le 22 août et approuva cette cession : BB, délibérations de 1471-1481, fol. 125. L'acte de vente des seigneuries à Julien de la Rovère fut passé le 24 août : Arch. départ. de Vaucluse, D 265, fol. 70 v° ; cf. aussi D 263, fol. 3. Barthélemy Marquis céda au même le droit de rachat qu'il avait conservé, moyennant 600 ducats d'or : D 265, fol. 59 v°. Le remboursement des 1,000 écus d'or versés par la ville au créancier de Barthélemy Marquis eut lieu le 26 : *La Chronique... d'Etienne de Governe*, p. 52. — Le registre D 265 des Arch. départ. de Vaucluse contient encore la bulle de Nicolas V, inféodant à Gabriel de Bernès les seigneuries de Richerenches et Bolboton, le 12 décembre 1440 (fol. 110) ; celle de Pie II, qui après avoir rappelé la confirmation de cette inféodation par Calixte III le 23 février 1457, la révoqua, le 15 mars 1461 (fol. 98 v°) ; enfin la réintégration par Sixte IV de Barthélemy Marquis dans la possession de ces mêmes fiefs, le 30 juillet 1472 (fol. 93).

4. Elle avait été cédée à cens par les chanoines de Notre-Dame-des-Doms à Astorge Amaury, évêque de Saint-Paul-Trois Châteaux, le 1er septembre 1473 : Brèves de P. de Lapierre, en l'étude de Me Martin (P.). L'acte de fondation du collège dit simplement qu'il est établi dans une maison acquise rue de la Masse ; par un acte du 8 juin 1477, on sait que c'était bien la livrée de Cambrai : Brèves du même notaire (P). Le 1er septembre 1481, Julien de la Rovère rendit cet immeuble au chapitre de la cathédrale, qui, le 15 novembre suivant, l'acensa à Manaud de Guerre : Arch. départ. de Vaucluse, G, chapitre métropolitain, n° 9 prov., pièces 95 et 96 de Saint-Agricol.

5. Dr P. Pansier, *La livrée de Poitiers à Avignon du XIVe au XVIIIe siècle*, dans les *Annales d'Avignon et du Comtat-Venaissin*, 1914-1915, p. 242.

Digitized by Google

le 22 août, en présence d'Ange Gherardini, recteur du Comtat, de Pierre de Surville, archidiacre de Comminges, des docteurs ès lois Guillaume Ricci et Dragonet Girard, des consuls Pierre de Sade et Antoine-Simon de Damians. Il devait recevoir 36 écoliers, y compris quatre prêtres et chapelains, qui étudieraient le droit civil et le droit canon. Les armoiries de la Rovère seraient sur la porte et la chapelle prendrait le vocable de Saint-Pierre-ès-Liens[1]. Dès le 24 août, le fondateur lui annexa le prieuré de Notre-Dame-de-Nazareth à Valréas[2], les seigneuries de Richerenches et de Bolboton[3]; le 30, le prieuré de Bouchet[4]. Et ce n'était que le début de sa fortune, puisque plus tard les prieurés de Malemort, Cavaillon et Gordes[5], celui du Thor[6], celui de Villes[7], vinrent augmenter ses ressources. D'ailleurs, Sixte IV ne put, sur la requête de son neveu, refuser d'en confirmer la création, de le placer sous la protection spéciale du Saint-Siège, de l'exempter de tout impôt, de l'affranchir de la juridiction de l'ordinaire[8].

Peu de temps avant cette fondation, le légat avait essayé de rétablir des sentiments de concorde entre Avignonais et Comtadins : le 7 août, dans le Palais apostolique, en présence des États du Venaissin, il avait édicté un certain nombre de règlements qui furent inscrits dans le livre des statuts du Comtat ; ils accordaient la liberté du commerce pour la viande de boucherie et le poisson, interdisaient aux avocats, procureurs et notaires, d'exiger des honoraires pour le remboursement de leurs frais après cinq ans ; défendaient que pour les menus procès les dépens excédassent le principal ; concédaient que les Juifs ne seraient ni fermiers ni percepteurs des impôts, etc. D'autre part, les blés destinés au ravitaillement d'Avignon ne pourraient plus être arrêtés dans le

1. Bibl. d'Avignon, ms. 2895, fol 20; ms. 2399, fol. 428; Bibl. de Carpentras, ms. 513, fol. 249; Nouguier, *Histoire chronologique de l'église, evesques et archevesques d'Avignon*, p. 195, M. Fournier, *Statuts... des Universités françaises*, n° 1368.

2. M. Fournier, n° 1369. Cf. Arch. départ de Vaucluse, D 263, fol. 9; D 265, fol. 23 et 130.

3. Arch. départ de Vaucluse, D 265, fol. 81 ; D 269. Cf. encore D 265, fol. 23, 86 ; M. Fournier, n° 1370.

4. Arch. départ. de Vaucluse, D 265, fol. 7 et 9. Cf. encore fol. 23 et 130; M. Fournier, n° 1371.

5. Arch. départ. des Bouches-du-Rhône, B 18, fol. 256 v°; B 696; Arch. départ. de Vaucluse, D 265, fol. 130.

6. Bulle de Sixte IV, 18 août 1479: M. Fournier, n° 1379. Cf. Arch. départ. de Vaucluse, D 263, fol. 11 ; D 265, fol. 146 v°.

7. Arch. départ. de Vaucluse, D 265, fol. 138; Bibl. de Carpentras, ms. 1542, fol. 155. Cf. encore D 265, fol. 142; M. Fournier, n° 1408.

8. Bulle du 20 juillet 1477 : M. Fournier, n° 1374.

Digitized by Google

Comtat, les marchandises des Avignonais ne paieraient pas les droits de péage. Les gens des États réclamaient contre les citations des Comtadins par les Avignonais devant leurs propres tribunaux ; ils protestaient contre les arrestations de quelques-uns de leurs compatriotes et demandaient la faculté d'user de représailles : le cardinal calma leurs impatiences ; dans la pensée que le temps adoucirait les griefs, il ajourna toute décision à cet égard[1].

Dans ses relations avec le Comtat, il ne sut pas assez résister à des sollicitations, et on le vit commettre au moins un excès de pouvoir, lorsqu'il nomma pour sous-viguier de Carpentras un de ses familiers, étranger au pays, qui voulut, en nouvelle contravention avec les statuts, se faire suppléer dans son office par un autre étranger. Il fallut cependant qu'il s'inclinât devant les protestations qui surgirent[2]. Ailleurs, il oubliait les droits d'un Raimbaud du Puy sur la viguerie de Malaucène[3].

En Avignon, on recourait à son arbitrage : les docteurs de l'Université et les consuls se disputaient la préséance dans les cérémonies publiques : le consul de ville nomma des délégués qui devaient s'entendre avec lui pour apaiser le différend[4]. L'ancien assesseur, Laurent Thomas, était cité par un adversaire devant un tribunal étranger, alors que le procès était déjà entamé devant la cour de Saint-Pierre ; ce fut au légat que l'on demanda de faire respecter en la circonstance les libertés et conventions de la ville[5]. Il acquiesça de plus à la supplique des consuls qui lui demandèrent de faire procéder au bornage des territoires d'Avignon et de Caumont[6] ; il pourvut enfin à la propreté des rues et fit curer des égouts qui répandaient des odeurs infectes[7]. Il n'y a

1. Bibl. de Carpentras, ms. 1103, p. 80; *Statuta comitatus Venayssini*, édit. de 1511 non foliotée.

2. Arch. de Carpentras, BB 93, fol. 29, 37 et 70. Une nomination régulière eut lieu plus tard ; elle fut le fait de Sixte IV lui-même à qui l'on dut recourir : *Ibidem*, fol. 73, délibération du 30 octobre 1476.

3. Arch. départ. de Vaucluse, 2 B 1, fol. 28 v° : lettres patentes de Julien de la Rovère, en date du 10 août 1476. Dernièrement il avait établi viguier de Malaucène Bertrand Alphant, *alias* de Caromb, alors qu'un bref de Sixte IV, du 19 octobre 1473, avait confirmé, pour sa vie durant, la viguerie à Raimbaud du Puy. Le légat stipula qu'après l'année d'exercice de Bertrand Alphant, Raimbaud du Puy rentrerait dans ses droits.

4. Arch. d'Avignon, BB, délibérations de 1471-1481, fol. 123 v° et 126, séances des 14 et 22 août 1476.

5. *Ibidem*, fol. 124, séance du 14 août 1476.

6. Arch. d'Avignon, boîte 40, n° 32, III.

7. Cf. lettre des consuls à Julien de la Rovère, le 12 décembre 1477 : AA 10, fol. 16 v°.

Digitized by Google

qu'une chose qu'il semble avoir refusée pour le moment à ses chers Avignonais : la restitution de l'artillerie et des armes, que Charles de Bourbon leur avait enlevées pour les mettre au Palais apostolique ; il les fit attendre plus d'un an[1].

Après avoir délégué ses pouvoirs en la ville d'Avignon à l'évêque de Sessa, Ange Gherardini, déjà recteur du Comtat, il quitta son Palais pour retourner auprès de Sixte IV. A son départ, le conseil voulut lui donner un dernier témoignage de respect[2]. Il députa le consul Antoine-Simon de Damians et Gilles Berton pour l'accompagner jusqu'au lieu de son embarquement[3]. Le cortège passa par Tarascon : pendant les deux jours qu'il y stationna, le cardinal fut festoyé « triomphalement », selon l'expression du chroniqueur[4], par le roi René. Il en profita, le mercredi 4 septembre, pour prêter au souverain l'hommage, retardé jusqu'alors [5], qu'il lui devait pour la partie du temporel de son archevêché située en Provence : les seigneuries ou fiefs de Noves, Barbentane, Verquières et Eyragues[6]. Puis, la route se poursuivit par Salon jusqu'à Saint-Chamas ; un brigantin y attendait la Rovère et sa suite, pour les conduire par l'étang de Berre à Port-de-Bouc; là une galée était mise à leur disposition par le roi de France[7].

Le compte rendu de sa mission, que donna le légat au Pape et au Sacré-Collège, causa, comme on le devine, une satisfaction assez vive. Sixte IV crut devoir féliciter les Avignonais de leur attitude; il leur écrivit de Rieti, le 17 octobre, pour louer leur dévotion et leur zèle à l'égard du Saint-Siège. « C'est pourquoi, dit-il, nous vous avons en grande recommandation devant le Seigneur. Vous avez agi comme il convenait et comme nous espérions de vous. Persévérez donc, et vous nous trouverez de plus

1. Le 4 juillet 1477, les consuls écrivirent au cardinal légat pour réclamer encore cette restitution : Arch. d'Avignon, AA 10, fol. 70 ; ce n'est que le 1er décembre qu'ils purent lui adresser leurs remercîments : *Ibidem*, fol. 44. Le transfert avait eu lieu le 28 novembre, voir CC, pièces justificatives des comptes, 1477-1478, n° 143.

2. Il faut encore citer les lettres que, les 2 et 13 septembre 1476, les consuls envoyèrent à Sixte IV pour célébrer les bienfaits de Julien de la Rovère à leur égard : AA 10, fol. 60 et 60 v°.

3. CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 59

4. *La chronique avignonaise... d'Étienne de Gouverne*, p. 52.

5. Cf. lettres patentes du roi René, 30 octobre 1474 et 20 janvier 1475, accordant un délai d'un an, puis de 3 mois, à Julien de la Rovère, pour rendre hommage et présenter le dénombrement des biens de sa mense archiépiscopale en Provence : Arch. départ. de Vaucluse, G 215, fol. 243 ; G 251, fol. 18.

6. *Ibidem*, G 254, fol. 19.

7. CC, pièces justificatives des comptes, 1476-1477, n° 59 ; *La chronique avignonaise... d'Et. de Gouverne*, p. 52.

Digitized by Google

en plus favorable à vos intérêts[1]. » Julien de la Rovère ne donna de ses nouvelles qu'un peu plus tard, le 28 octobre, lorsqu'il fut rentré à Rome avec toute la Cour pontificale. « Nous avons fait connaître votre fidélité ; tous les détails que nous avons racontés sur vous ont réjoui Sa Sainteté et le Sacré-Collège. Le Pape vous bénit et se montre pénétré de gratitude pour son peuple d'Avignon. Nous-même, nous nous offrons à vous servir, comme l'exige notre office de légat ; tout ce qui est à nous s'emploiera continuellement à vous plaire[2]. »

Je n'ajouterai rien à ces éloges, qui durent payer les Avignonais de leurs tourments. Ils étaient maintenant heureux, ils avaient un légat attentif à leur plaire : il est vrai que celui-ci poursuivait son avantage, comme on le verra plus tard. Pendant 27 ans, la Rovère allait rester à la tête de leur gouvernement, sauf deux courtes interruptions. Pour comble de satisfaction, ses pouvoirs spirituels, d'abord limités comme ceux de Charles de Bourbon, devaient recevoir, en 1477, la même extension que ceux du cardinal de Foix[3]. Avignon allait redevenir le centre attractif de tout le midi de la France, sa fortune allait de nouveau prospérer, si des événements imprévus n'y venaient mettre obstacle.

LÉON-HONORÉ LABANDE.

1. Arch. d'Avignon, boîte 76, n° 20, V ; copie dans BB, délibérations de 1471-1481, fol. 127, séance du 19 novembre 1476. Cf. Rey, p. 130 et n° 2.

2. BB, délibérations de 1471-1481, fol. 129 v°, même séance.

3. Voir la lettre des consuls d'Avignon au cardinal Julien de la Rovère, le 4 juillet 1477. « Relatu digno accepimus quod Rex Xpristianissimus ascensit ampliation legationis vestre, sicuti tempore bone memorie domini cardinalis de Fuxo et quod ita scripxit Sanctissimo domino nostro, que res profecto satis nos consolavit, cum nec possemus aliter ad summitatem honoris et comodorum erigi » : AA 10, fol. 70.

Digitized by Google

Digitized by Google

INSTITUTIONS LITURGIQUES

DE L'ÉGLISE D'AIX

XIII[e]/XIV[e] siècle

(*Fragment*)

Il me tardait de témoigner ma reconnaissance à l'Académie de Vaucluse pour l'honneur qu'elle m'a fait en me mettant au rang de ses présidents d'honneur. Je crois satisfaire à ce désir en lui offrant le texte inédit d'une pièce liturgique concernant la métropole d'Aix : c'est un Ordinaire *de l'office et des cérémonies, document le plus intéressant dans son espèce, puisqu'il comprend les rubriques du Bréviaire et du Missel. Les livres imprimés et manuscrits renfermant la liturgie d'*Aquæ Sextiæ *sont relativement nombreux, y compris un Ordinaire de 1409, postérieur à celui-ci : on en trouvera la liste dans la troisième table de mon* Repertorium hymnologicum *(p. 130 ; voir aussi l'Étude bibliographique et historique sur la* Liturgie aixoise, *par l'abbé* MARBOT, *p. 138). Le fragment qui suit est contenu dans le manuscrit du fonds latin de la Bibliothèque Nationale à Paris, n° 808, anciennement 4223 : il y occupe les feuillets 2 et 3, précédés de ce titre sur le premier :* Evangelia et lectiones ecclesiæ Aquensis. *Cette transcription doit remonter à la fin du XIII[e] siècle, peut-être au commencement du XIV[e]. Ce n'est qu'un début, dont la suite n'a pas été signalée. J'y ai joint le sommaire d'un autre Ordinaire de l'église de Forcalquier, contenu dans le même manuscrit. Inutile de dire que notre édition reproduit exactement la graphie du manuscrit.*

Digitized by Google

INCIPIUNT INSTITUTIONES SECUNDUM USUM ECCLESIE AQUENSIS ; et primo de ordine incipiendorum librorum.

In Septuagesima legitur et cantatur *In principio creavit*, I. Genesis, usque ad dominicam de Passione Domini.

A dominica de Passione Domini legitur Jeremias usque ad Pascha, et cantatur responsoria *Isti sunt dies*, et alie ut in libro ordinate secuntur.

Ab octavis Pasche, per tres hebdomadas, leguntur Actus Apostolorum ; et in prima dominica cantatur responsoria *Angelus Domini*, et duabus sequentibus cantatur responsorium *Ego sicut vitis ;* postea leguntur Epistole canonicales usque ad Ascensionem Domini, et cantatur responsoria *Si oblitus fuero tui.*

Ab Ascensione Domini usque ad Pentecosten legitur Appocalipsi et cantatur responsoria de festo, scilicet *Post Passionem.*

Dominica post Pentecosten legimus et cantamus de Trinitate.

Dominica II^{a} post Pentecosten incipitur istoria libri Regum, et cantatur Responsoria *Preparate.*

A kalendas augusti usque ad kalendas septembris legitur Psalomon, Parabole et ceteri libri, et cantatur responsoria *Audi fili mi.*

A kalendis septembris per XV dies legitur [*b*] de Job, et cantatur responsoria *Si bona sucepimus;* et per alios XV dies usque ad kalendas octobris leguntur Tobias, Ester, Judit, Esdra. et cantatur responsorium *Peto Domine.*

A kalendis octobris usque ad kalendas novembris leguntur libri Macabeorum, et cantatur responsoria : *Adaperiat Dominus.*

A kalendis novembris usque ad Adventum Domini leguntur Etsechiel, Daniel et XII prophete, et cantatur responsoria *Vidi Dominum sedentem.*

Ab Adventu Domini usque ad Nativitatem legimus Ysayas, et cantatur responsoria *Aspiciens a longe*, et cetere ut in libro habentur.

Ab octabis Epiphanie usque ad LXX^{a} leguntur epistole Pauli et cantatur responsoria *Domine, ne in ira tua.*

Hic autem ordo incipiendorum librorum servabitur in hunc modum, quod si kalende mensium dominica die aut feria IJ^{a}, vel IIJ^{a} vel IIIJ evenerit, liber ystorie, cujuscumque cum responsoria in ipsa dominica precedenti incipiatur ; si autem feria V^{a} vel VI^{a} aut sabbato intraverint, liber ystorie cum responsoria usque in sequenti dominica differatur.

Digitized by Google

Dominica ante Adventum Domini sabbato ant. *Cum sublevasset.* Oratio *Exita quesumus Domine tuorum fidelium*, que dicitur per omnes oras diei dominici. In matutinis legitur et cantatur de Ezechie, cum responsoria *Vidi Dominum*, sicut supra in pro[c]-ximis dominicis, et pronunciatur evangelium *Cum sublevasset,* ant. ad Benedictus *De quinque panibus.* Missa cantatur de ipso domin[ic]ali, scilicet *Exita quesumus Domine tuorum.* Epistola *Ecce dies veniunt*, evangelium ut supra. In processione, tam in sabbato quam in die dominica, tam in vesperis quam in missa, ℟ *Ecce dies veniunt ;* quo dicto cum ℣ *In diebus illis*, dicitur ℣ *Rorate celi;* oratio *Consciencias nostras.* In vesperis ant. ad Magnificat unam quamlibet de ystoria.

De officio beate Marie infra Adventum Domini. — Per totum Adventum usque ad vigiliam Natalis Domini dicimus officium beate Marie hoc modo in vesperis, ℣ *Diffusa est gratia*, et in noc turno, in matutinis eundem lectiones non mutantur: primum responsorium *Ecce virgo*, secundum *Missus est,* tercium *Ave Maria*, ℣ ante laudes et in laudibus *Audivit et letata est Sion* ; in laudibus antiphona *Missus est ;* ad Benedictus antiph. *O gloriosa.* Per totum Adventum, ubicumque ad oras diei consueverit. ℟. *Post partum Virgo,* dicitur *Diffusa est.* Ad IIJ^am^ oratio *Deus qui Verbum tuum* ; ad VI^am^ oratio *Deus qui virginalem*, et in fine *sue in'eresse festivitati*, usque ad Purificationem dicimus, cetera non mutantur.

Ad missam, officium *Rorate celi* in diebus sabbatis, oratio *Deus qui de beate Marie.* Epistola *Locutus est Deus ad Achaz ;* ℟. *Prope est Dominus* ; alleluia *Veni Domine et noli,* evangelium *Missus est*, offertorium *Ave Maria,* prephatio *Et te in veneratione,* communio *Ecce Virgo ; Gloria in exelsis*, nec *Ite missa est* dicitur.

De officio adventu [*d*]. — Sabbato de Adventu Domini, capitulum *Egredietur virga,* hymnum *Conditor alme, ℣ Rorate celi ;* et cetera tam capitula quam ymnos, ut in libro habentur, per totum Adventum dicimus, nisi festum IX lectionum occurerit ; et in dicto sabbato et in die dominica in vesperis ad processionem ℟ *Ecce dies veniunt*, ℣ Exó (*sic*) Spiritus, oratio *Conciencias ;* in processione vero ante missam dicitur ant. *Missus est,* qua dicta dicitur ℣ Exó *Spiritus*, deinde oratio *Preces populi tui.* Cum quorum ingredimur ℟ [*R*]*orate celi*, oratio *Concede quesumus omni-*

Digitized by Google

potens Deus ut magestatis, et ita dicatur per totum Adventum. Et in ipsa dominica, in matutinis dicitur invitatorium *Ecce venit*, et legitur Ysayas et in fine lectionum dicitur *Hec dicit Dominus ;* responsoria *Aspiciens*, et primum responsorium dicitur cum tribus versiculis et eorum predis et *Gloria Patri;* quibus sic dictis ℟ *Aspiciens* reincipitur et ita finitur, et prosecutis finitur tam in lectionibus quam in responsoriis ; et dicto nono responsorio cum versiculo et *Gloria Patri*, iterum reincipitur loco *Te Deum laudamus*. Sciendum tamen est quod per totum Adventum *Te Deum laudamus,* nec *Gloria in excelsis*, nec *Ite missa est* dicitur, nisi festum IX. lectionum supervenerit; per totum Adventum ℣ ante laudes *Memento nostri Domine*, et post laudes ℣ *Vox clamantis,* et dicitur in laudibus in dominicis diebus psalm. *Dominus regnavit,* et *Jubilate*.

Feria II^a^ sequenti et per totum Adventum super ebdomada, invitatorium in diebus [*3*] feriis *Regem venturum* dicitur.

Dominica II^a^ — Dominicâ II^a^ de Adventu Domini, sabbato et in ipsa die dominica, ante missam et in vesperis ad processionem ℟ *Montes Israel*, cum ℣. Quibus sic dictis, dicuntur versiculus et orationes sicut supra ; et primum Responsorium *Jherusalem cito veniet* dicitur in matutinis cum tribus versiculis et *Gloria Patri* ut supra in prima domenica dictum est.

De tercia et IIIJ^a^ dominica. — Dominica IIJ^a^ et IIIJ^a^, in processionibus quibus supra dicitur ℟ *Festina* cum suo ℣ ; ℣ nec orationes non mutantur. In ceteris officium predictorum dierum dominicorum in responsis et legenda suo ordine, prout in libro habentur, ordinate peragantur.

De comemorationibus sanctorum in Adventu. — Infra Adventum Domini pro omnibus sanctis hanc comemorationem facimus, ant. *Ecce Dominus veniet*, ℣ *Letamini*, oratio *Consciencias nostras* et pro pace ut per annum consuetum est.

Nota. — Per totum Adventum preces ad omnes oras diei, cum *Miserere mei Deus,* quolibet die dicimus, exepto quod postquam incipimus antiph. *O sapientia* et ceteras et vesperis, non dicimus preces, set ℣ *Rorate celi* et Benedicamus a duobus pueris solempniter decantantur.

Regula. — Sciendum tamen est quod V^e^ antiphone proprie de laudibus de Adventu, que dici debent in festo beati Thome,

Digitized by Google

dicuntur in precedenti ebdomada, illa scilicet feria quà festum sancti Thome evenire contigerit ; et si festum trium lectionum infra istud tempus eve[*b*]nire contigerit, non facimus nisi co nemorationem ; et si festum IX lectionum fuerit, facimus de festo et comemorationem de Adventu ; et si octabe sancti Andree in Adventu se extenderint, similiter tantum comemorationem facimus : salvo quod die octavo facimus IX. lectiones.

Regula. — Notandum est quod v. Antiphonæ feriales proprie que dicuntur in laudibus per vi dies feriales ante vigiliam Nativitatis Domini, scilicet *Ecce veniet Dominus* et cetere, dicuntur per vi dies feriales ante vigiliam ut dictum est, prout ad unamquamque feriam pertinere videntur.

Officium (*ms.* offo) mortuorum. — Officium mortuorum quallibet die feriata, sicut per totum annum, usque ad vigiliam Natalis Domini sine intermissione dicimus.

Vigilia Natalis Domini. — In vigilia Natalis Domini, ad matutinum et ceteras horas, ab officio beate Marie et officio mortuorum, quousque ad transactas octabas Apparitionis omnino cessamus. Et in ipsa vigilia, sicut in diebus feriis, in matutinis incipitur invitatorium *Hodie scietis* cum capa lanea ; et cantato matutinali cum suis antiphonis dicitur ℣ a duobus ceroferariis in superpelliciis *Hodie scietis ;* quo finito, precedentibus ceroferariis, archidiaconus in superpellicio tantum recitat evangelium : rescitato evangelio, deponant candelabra ante altare [*e*] cum ardentibus cereis ; aliam lectionem unus ex sacerdotibus legat cum capa lanea; aliam dominus prepositus cum capa lanea legat. Responsa dicuntur sicut in libro habentur, set cum primum ℟ *Sanctificamini* inceptum fuerit, reincipiatur a cantore et postea finiatur; et cantato versu, dicitur preda *Majestatem*, deinde *Gloria ;* qua finita reincipiatur a cantore *Sanctificamini*, deinde finiatur ; secundum vero ℟ incipiatur et reincipiatur, deinde finiatur ; tercium vero ℟ cum inceptum fuerit, reincipiatur et dicatur ℣. deinde preda et auferet postea *Gloria Patri* ; qua finita, reincipiatur ℟ loco *Te Deum laudamus,* et interim pulsetur classicum ; quo pulsato, dicat sacerdos, indutus cappa lanea, ℣ *Crastina die*, et postea *Deus in adjutorium,* deinde cantores induti ciricis hi[n]c inde per coros dent antiph. *O Juda* et alias, sicut in libro habentur. Hoc autem sciendum est quod *Dominus regnavit* cantabitur in quacumque die scit vigilia Natalis Domini. Capitulum in laudibus et per

Digitized by Google

totam diem *Gaudete in Domino* et ℟nsetum *Hodie scietis* et ℣ *Crastina die*, oratio *Deus qui nos redemptionis*. Similiter dicuntur (=dicimus) ad missam et ad vesperas eandem orationem. Duo vero cantores regant in missa officium in capis et eodem vocis termino quo inceptum fuerit finiatur sine *Gloria in excelsis*, sine *Credo*, sine prephatione, sine *Alleluia* et sine *Ite missa est*. Post orationem misse dicitur prophetia et mox epistola, postea cantores cantent graduale hoc modo solemniter. Vigilia Natalis Domini, nisi dominica die venerit, cantatur invitatorium *Ecce venit*, et peraguntur matutine de dominicali officio usque [*d*] ad ultimum ℣ tercii nocturni, ubi dicitur ℣ *Hodie scietis*, deinde agitur officium ipsius vigilie in lectionibus tribus et responsis et antiphonis, set fiet comemoratio de dominicali post vigilie orationem. Officium misse sollempniter peragatur a duobus cantoribus capis indutis ; diaconus et subdiaconus sint induti dalmatica et tunica ; *Alleluia* et *Credo in unum Deum* dicitur. Missa prima cantatur de dominicali ; ad primam non dicimus psalm. *Deus, Deus meus respice*. Ad vesperos, in vigilia antiph[a] *Rex pacificus* et alie que secuntur que pertinent ad ipsam diem, et cetere antiphone incipiuntur, corus eas incipit et finit, capit. *Paulus servus*, hymnum *Veni Redemtor*, ℣ *Benedictus qui venit*. Antiph. ad Magnificat *Joseph fili David*, oratio *Deus qui nos redemptionis*.

In matutinis Natalis Domini. — In matutinis Natalis Domini, finito *Domine labia mea* et *Deus in adjutorium* cum *Gloria Patri*, cantores IIIJ[or] in capis ciricis incipient pariter invitatorium *Xpistus natus est nobis* ; quo finito, flexis genibus in terram adorent et obsculentur terram, et corus reincipiat invitatorium ; et cum cantores inceperint *Venite exultemus*, similiter flexis genibus in terra adoret et obsculetur terram ; et dicto invitatorio, dicatur ymnum *Xpiste redemptor*, deinde cantentur matutine solempniter et dicantur tres prime lectiones de prophetia Ysaye, et in fine cujuslibet dicatur *Hec dicit Dominus* ; tres medie dicantur de sermonibus sanctorum, sicut in libro mandatur ; et super VI lectionibus predictis dicuntur benedictiones beate Marie ; tres vero ultime lectiones leguntur de expositione evangeliorum ad diem pertinentium, scilicet cum primum ℟ *Hodie nobis* inceptum fuerit, reincipitur, deinde finitur cum ℣ *Gloria Patri* et mox reincipitur ab uno cantore, deinde finitur, expletis ma[tutinis. .]·

Digitized by Google

LEÇONS AVEC INDICATION
DES STATIONS DE ROME

F° 14 v°. — Explicit liber tam dominicalium quam ferialium, secundum usum Forcalqueriensis ecclesie. Incipiunt proprietates sanctorum per totum anni circulum ; et primo de Sanctis qui proprietatem habent,

57. — In natali sancti Marii abbatis et confessoris, patronique Forcalquerii.

65 v°. — In natali sancti Trophimi.

74. — In natali sancte Felicitatis et sancte Marie Magdalene.

78. — In vigilia sancti Mathey.

Chanoine ULYSSE CHEVALIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

JOSEPH D'ORTIGUE

DE CAVAILLON

CRITIQUE MUSICAL

(1802-1866)

Joseph d'Ortigue naquit à Cavaillon le 22 mai 1802. Nous ne dirons pas pour lui que « le siècle avait deux ans »; un d'Ortigue venait plus modestement au monde; la fleur de nos amandiers fait-elle tant de bruit quand s'ouvrent ses pétales au soleil du printemps? Si d'Ortigue eût été orgueilleux, ou seulement un lyrique retentissant, comme il eût fait sonner l'antique noblesse de ses ancêtres! Si haut que l'on remonte dans les annales du Comtat, dès le XIII[e] siècle, on trouve un d'Ortigue[1]. Parmi ces

1. La rue Ortigon ou des Ortigues, aujourd'hui confondue avec la rue de l'Aiguarden, tenait son nom, au dire d'Achard, de l'ancienne famille des d'Ortigue, qui possédait là, au moyen-âge, un *bourguet*. (*Guide du voyageur ou Dictionnaire historique des rues d'Avignon*, 1857.)

Acte de naissance.

Joseph-Louis d'Ortigue est né le premier jour de Prairial, l'an 10 de la République française, à 10 h. du soir, fils de Jacques Dortigue et de Marie-Marguerite Gaussen.

1[er] témoin : Henri-François-Xavier Dortigue, propriétaire, âgé de 69 ans, domicilié à Cavaillon,

2[e] témoin : Jean-Claude Gaussen, propriétaire, âgé de 76 ans, domicilié à Cavaillon.

Signatures : Gaussen, Dortigue, Jacques Dortigue.

(Volume des naissances depuis l'an 10 jusqu'à l'an 13, n° 138.)

Ces deux témoins sont les deux grands-pères de Joseph d'Ortigue. Les Dortigue, originaires d'Apt, se trouvent, au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, à Marseille. Jacques d'Ortigue, le père de Joseph, a exercé à Cavaillon, sous la Restauration sans doute, les fonctions de juge de paix. Henri-François-Xavier Dortigue, né à Marseille, le dernier de 13 enfants, devint officier de marine. Il a écrit un « Journal de la campagne de la *Junon* faite en 1752 », alors qu'il y occupait le grade de garde du Pavillon. Il émigra pendant la Révolution et vint s'installer, à son retour en France, à Cavaillon, et c'est ainsi que son fils Jacques épousa une cavaillonnaise, Marie-Marguerite Gaussen ou de Gaussen.

Digitized by Google

consuls, viguiers, évêque, celui que Joseph d'Ortigue devait évoquer avec complaisance était peut-être cet Annibal, seigneur de Lortigue, ami de Malherbe qui, sous Henri IV, rimait des vers pleins de mythologie et de quelque rudesse. Plus précieux que ces titres et ces blasons[1] étaient les trésors de vertu de cette famille cavaillonnaise : une foi profonde ennoblissant tous les actes de la vie ; une piété fervente, sans extrémité, la religion forte et douce enfin qui régnait sous le gouvernement paternel des légats ; et puis cet amour qui les liait tous, rendant communes les peines et les joies ; foyer vraiment béni que d'Ortigue n'oubliera jamais et qu'il reverra chaque année avec attendrissement. Pour ces chrétiens, les meilleures joies sont d'église. Combien la vieille et sombre cathédrale St-Véran impressionnait le petit Joseph ! Plus que tout l'intriguait cet orgue de frère Isnard où son ami M. Blaze[2] dirigeait ses doigts d'enfant. Quelle étrange mécanique ! là dedans chantent, pour Noël, les anges de Bethléem, la musette des bergers, la voix nasillarde du juif querelleur et de l'hôte brutal ; pour l'Epiphanie, le cortège des mages, et pour la Pentecôte, le grand vent du St-Esprit ; et tant de cantiques, voire de farandoles et d'airs d'opéra que M. Blaze tient de ses amis de Paris, Grétry et Méhul. Car M. Blaze, notaire en Avignon de son état, aime la musique plus que tout. C'est même un musicien singulier ; ne s'avise-t-il pas de jouer avec le pouce. *Jogo ben, jogo ben, mai met lou pouce !* disait avec grande surprise le vieux maître de musique Lapierre. Et cette piquante exclamation nous donne une précieuse indication pour l'histoire du doigter. Encore une curieuse et sympathique figure, ce Véran Roux, cavaillonnais authentique puisqu'il s'appelait Véran, et qui donna des leçons à d'Ortigue : leçons de piano, d'orgue, de violon — et *de omni re musicali* — si on l'eût voulu, car il était doué des plus beaux dons. « Comme lecteur, dira un jour d'Ortigue, je n'en ai pas connu de plus étonnant, si ce n'est peut-être Liszt. »

Il eut aussi un autre maître, Pascal Derrive, « musicien d'instinct, doué de la plus rare organisation, mais sans culture ». Nos

1. J. d'Ortigue avait droit au titre de comte, dont il ne se prévalut jamais.

2. Il y avait à ce moment-là trois frères Blaze : l'aîné, notaire à Cavaillon ; Henri-Sébastien Blaze, le père de Castil, qui exerça sa carrière de notaire à Avignon, enfin Jules Blaze, sans profession. La mère de ces trois Blaze était une demoiselle Gaussen, sœur sans doute de la mère de Joseph d'Ortigue, d'où le cousinage de celui-ci avec Castil-Blaze.

Digitized by Google

cités, L'Isle, Carpentras, Pernes, Apt, étaient autrefois de petits foyers musicaux, avec maîtrises à l'église, quintettes et quatuors chez les amateurs. Nous pouvons noter, au passage, combien nos compatriotes jouissent d'heureux dons musicaux ; ils ont le goût, l'adresse, la mémoire ; et pourtant nos pays ne sont pas musiciens, j'entends que la musique n'y reçoit aucun culte ni développement véritables ; vous y chercheriez en vain ces anciennes et solides sociétés d'orchestre et de chant, gloire des pays du Nord, dont les chanteurs et les instrumentistes ne valent pas les nôtres, bien au contraire.

* * *

Joseph d'Ortigue grandissait donc dans ce milieu patriarcal, comme un beau platane que baigne la Durance, quand, pour mieux pousser ses études, il fut mis en pension aux Jésuites d'Aix, qui alors, sous la Restauration, s'appelaient les Pères de la Foi. Il y puisa ce goût des humanités classiques que les Pères savaient si bien donner ; toute sa vie il eut le culte de Virgile et d'Horace, de La Fontaine et de La Bruyère, plus sensible à leur style mesuré et raisonnable qu'aux éclats pittoresques des romantiques. Du collège des Jésuites il passa à l'Ecole de Droit, obéissant au vœu de ses parents qui, pour continuer une lignée de juristes, le désiraient magistrat. Il était doux, soumis, et le Droit, disait-on, ouvrait toutes les portes ; sagesse aux trois quarts fausse, qui fait perdre à nos jeunes gens de précieuses années. Comme il jouait honnêtement du violon, il participait, à la cathédrale Saint-Sauveur, aux exécutions des messes de Mozart et de Haydn, avec Félicien David pour compagnon de pupitre.

Dans les salons aixois, tenant la partie de deuxième violon ou d'alto (Joseph d'Ortigue, dans les quatuors — ou dans la vie — ne jouera jamais les premiers violons), il découvrait les œuvres de ce Beethoven, qui secouait alors les frontières de la musique, comme Napoléon ébranlait les frontières des Etats.

Au sortir de ces séances, où la musique parle une langue si forte et si pleine, nos amateurs n'avaient que dédain pour le style si relâché qu'on applaudissait au théâtre. Et comme Rossini enlevait alors tous les cœurs, c'est à lui qu'ils en avaient. Pour leur belle intransigeance de provinciaux, Beethoven était le dieu, et Rossini l'ennemi. Les jours de spectacle étaient jours de bataille.

Digitized by Google

Jouait-on la *Gazza ladra* ou même le *Barbier*, ils étaient là, les Beethoveniens, comme ils s'appelaient, et d'Ortigue avec eux, à railler les roulades, les crescendo, les formules, tout le côté bâclé et en toc de l'art rossinien. Ils ne voyaient pas l'autre, « l'esprit, la verve, les mélodies aisées, la grâce, le comique, le brillant de l'instrumentation », dira d'Ortigue, bien plus tard, en amende honorable.

Il est intéressant pour l'histoire du goût musical de constater combien nos provinces, en somme, avaient la tête solide. Bon pour les Parisiens de s'amouracher d'un *maestro* étourdissant ! Nos amateurs demandent d'honnêtes quatuors, de la musique en bonnes et loyales espèces ; ils la demandent au théâtre, et c'est là leur tort ; que ne restent-ils dans leurs chambres, où ils demeurent invincibles ?

*
* *

Sagement, d'Ortigue poursuivait ses études ; chaque année il revêtait la toge noire du candidat, et que ce fût code civil, procédure ou droit romain, en bon second violon, il passait ses examens. Enfin, en 1827, après son dernier parchemin, il rêva le rêve de tout avocat de 25 ans : un stage à Paris. Sans doute fut-il attiré, encouragé par l'exemple de son cousin Castil-Blaze[1], qui, en méridional débrouillard, faisait dans la grand'ville une si heureuse fortune. D'Ortigue conserva toujours pour son jovial compatriote une respectueuse admiration ; l'amitié est faite de similitudes et de contrastes. Joseph Blaze, truculent, heureux de vivre, ami des fredons qui font danser et rire, ne ressemblait guère à Joseph d'Ortigue, modeste, scrupuleux, troublé par le mystère de la musique. Ce n'est pas d'Ortigue qui ornera son nom d'une parure picaresque, comme un chapeau d'une plume, et troquera son saint patron contre un *Castil*, échappé de Gil Blas. Il sent que l'art n'est point chose frivole, mais la fleur de la plante humaine, et que ses racines plongent plus loin que les recettes de l'école ou l'engouement du public. A peine a-t-il le temps de pressentir ce que Paris offre d'enseignements, de glisser quelques articles de musique dans le *Mémorial catholique*, qu'il se voit nommé, avec étonnement, juge-auditeur à Apt. Sa famille devait ressentir quelque terreur de voir son cher Joseph engagé dans des goûts si dangereux, et ses démarches venaient d'aboutir.

1. Castil-Blaze (1784-1857) fut le premier rédacteur musical en titre au *Journal des Débats* ; il commença sa Chronique musicale à ce journal en 1820.

Digitized by Google

Bien doux est l'air natal ; mais le nouveau juge-auditeur rêve sur son siège ; sa chère musique l'obsède ; ici, à Apt, il faut laisser toute espérance ; et, à peine depuis six mois est-il magistrat, qu'il jette toge et bonnet aux flots du Calavon. Paris et la musique l'ont conquis.

***

D'Ortigue avait emporté quelques notes rédigées à Apt ; il les revoit, les complète, et lance ainsi sa première brochure : *De la guerre des Dilettanti*, titre qui rappelle les querelles aixoises, ou *De la révolution opérée par M. Rossini dans l'opéra français*. Il se garde de nier le génie de Rossini ; celui-ci, le ciel l'a comblé ; mais pourquoi use-t-il de ses dons avec une telle négligence ? si souvent aucune harmonie entre le sens des paroles et la musique ! « On sait à quel point il a poussé le mépris des convenances de la scène ; et, à mon avis, un de ses plus grands torts est de nous avoir accoutumés à ces choquantes contradictions entre l'expression et le sujet, qui sont autant hors de la nature que réprouvées par le goût[1] » Rossini est à Mozart ou à Gluck ce que les drames de Voltaire sont aux tragédies de Corneille ou de Racine ; il est la proie d'un faux système qui cherche le succès immédiat, qui frappe plus fort que juste, dont il peut s'évader à coups de génie, mais qui n'engendre que déplorables imitations.

D'Ortigue écrivait ces lignes, quand il assiste à la première représentation de *Guillaume Tell*, le 3 août 1829. Tout saisi et remué, il ajoute un post-scriptum à sa brochure. « Ici, il n'y a plus de manière ; c'est du génie, voilà tout. Or, cela ne se prend pas. A dater de Guillaume Tell, plus de ces mesquines parodies, de ces maigres caricatures, de ce genre faux enfin, qui était bien Rossini, si l'on veut, mais un Rossini rapetissé, Rossini moins son génie. Le voilà maintenant hors de l'arène ; il est parti après avoir jeté le gant, bien assuré que persoone ne se présentera pour le ramasser. »

***

Ici arrive un événement fort singulier. Au début de 1830[2], d'Ortigue se rend à La Chesnaie, en Bretagne, auprès de l'abbé

1. P. 18. Nous citons d'après l'édition du *Balcon de l'Opéra*.
2. J. d'Ortigue arriva à la Chesnaie, le 18 mars 1830.

Digitized by Google

de Lamennais et y travaille sous sa direction. Comment d'Ortigue a-t-il connu Lamennais? quelles raison eut-il de se mettre entre ses mains? Nous savons que, par l'intermédiaire de M. l'abbé Combalot, il fut admis au nombre des disciples. Sans doute d'Ortigue fut-il très frappé, comme toute sa génération, de l'*Essai sur l'Indifférence* (1817). Sa foi catholique devait se réjouir de l'ardeur dont Lamennais pourchassait les idées modernes. A l'Eglise seule, représentée par le pape, devait appartenir l'autorité, aussi bien dans l'ordre de la vérité que dans l'ordre des gouvernements. Sa finesse de provençal pouvait aussi pressentir quelque excès dans cet ultramontanisme dont Lamennais, dans l'*Essai*, était le chef et l'initiateur. Il ne se fut pas trompé. Dans son second ouvrage, *Du progrès de la révolution* (1829), Lamennais revenait fortement de son absolutisme; il entrevoyait même l'alliance du catholicisme et du libéralisme. Séduits par sa générosité, sa flamme, un Lacordaire, un Montalembert, un Gerbet, s'étaient donnés à lui, et, dans sa propriété de La Chesnaie, Lamennais abritait les plus chers de ses disciples. Les bois de la Chesnaie, la chapelle, l'étang, M. Féli! — nul n'en peut parler aujourd'hui depuis les confidences d'un enfant de génie, Maurice de Guérin.

Tous les menaisiens liront avec plaisir ces lettres qu'écrivait d'Ortigue à ses parents :

« Vous ne vous faites pas d'idée de la bonté de M. de la Mennais ; il est plein d'égard et d'attention pour nous tous, et nous formons ici véritablement une famille. Les jeunes gens qui travaillent avec moi sont au nombre de huit ; il y a trois anglais qui nous amusent beaucoup. Ils s'occupent ou de langues, ou de philosophie, ou d'histoire, etc. L'heure du lever est 5 heures et demie ; moi je dors jusqu'à 6 parce que je travaille ordinairement un peu le soir. On entend la messe ; il y en a trois par jour ; chacun choisit celle qui convient le mieux à son heure ; chacun déjeune ensuite à volonté. L'abbé de la Mennais m'a absolument dispensé du jeûne, parce que, dit-il, lorsqu'on travaille et qu'on fait de l'exercice, il ne faut pas laisser son estomac en souffrance, et le mien, quoique en bon état, a besoin de ménagement. Je déjeune donc avec une tasse de lait tout chaud de la vache et presque sans pain, ce qui est excellent. Chacun va travailler ensuite, dans sa chambre ou dans les champs, ou dans la chambre d'un autre lorsqu'on se communique ses recherches. On dine à midi ; la conversation est fort gaie, fort abandonnée. Je suis à la droite de M. de la Mennais, nous mangeons des huîtres excellentes avec du vin blanc pour accompagnement. J'aime beaucoup le cidre et bois très peu de vin. Après dîner, grande folie ! M. de la Mennais monte dans sa chambre et nous allons jouer. Nous jouons à la paume ; je voudrais que vous me vissiez en veste, une barbe de huit jours, de gros souliers et ma casquette, faire le gamin comme Louis. Tous ces jeunes gens sont excellents enfants, pleins de complaisance,

Digitized by Google

et nous en sommes déjà aux coups de poing. A deux heures, chacun rentre dans la chambre ou dans les jardins ou dans les bois pour travailler ou lire en se promenant. A 8 heures moins un quart, lecture spirituelle ; à 8, collation. Après quoi nous entrons tous dans la grande salle d'en bas où se trouvent les vieux portraits des ancêtres de M. de la Mennais, et nous faisons la conversation jusqu'à 9 heures. Alors, attention ! tout le monde s'embrasse, à commencer par M. de la Mennais ; on fait la prière et l'on va se coucher. M. de la Mennais, habituellement sérieux, est fort amusant dans la conversation ; il y met beaucoup du sien, sans pédanterie, sans supériorité, ne parlant jamais de lui. Il nous appelle tous son *cher ami ;* le lendemain, quand on se revoit, mêmes embrassades. Aussi, il y a plaisir à voir comme on l'aime, comme on s'aime ici. Il est si plein d'égards et de bontés pour les domestiques, pour les fermiers; je lui en ai déjà dérobé quelques preuves. Il y a quelques jours, il se promenait dans le jardin en disant son office ; un corbeau, qu'un de ces jeunes gens a apprivoisé, est venu se poser sur son chapeau ; il l'a gardé sur sa tête pendant trois tours dans l'allée, après lesquels le corbeau s'est envolé. Cela n'est rien en soi, mais un mauvais homme ne le ferait pas ; il y a de la bonhomie là-dedans. Pour vous donner en même temps une idée du respect que l'on a pour lui, il faut vous dire qu'après la collation, dans la grande salle, il s'assied à un coin du canapé ; c'est sa place habituelle ; depuis qu'il est absent, on prend bien place sur le canapé, mais la sienne reste vide. »

Et ce portrait du Maitre :

« Je suis resté plus de huit jours sans pouvoir me rassasier de ces traits sur lesquels est habituellement répandue une impression solennelle de tristesse, jointe à une flamme prophétique qui brille dans ses yeux. Et lorsqu'il rit, ce qui lui arrive souvent, cette impression change subitement et fait place à l'ingénuité et à la candeur d'un enfant. Enfin, lorsque M. de la Mennais est enveloppé de sa redingote grise, son chapeau de paille sur la tête, et sa canne à la main, il ressemble parfaitement au juge paix de Cavaillon. Ceci n'est pas une plaisanterie [1]. »

D'Ortigue vécut quelques mois la vie d'étude et de piété de cette petite congrégation, mi-laïque, mi-bénédictine, où Lamennais rêvait de former les défenseurs de l'Eglise. Une fièvre particulière animait le cénacle : il rêvait de multiplier son action par la forme d'apostolat vraiment moderne : le journal. Le soleil des journées de juillet acheva de mûrir ces beaux projets et, en octobre 1830, parut le premier numéro de *l'Avenir* : le critique musical en était d'Ortigue.

Le nouveau journal s'avouait franchement libéral. Forte de la vérité, l'Eglise ne demande ni protection, ni privilège ; c'est de Lamennais qu'est la formule de la séparation de l'Eglise et de l'Etat ; que l'Eglise se montre, la vérité qui est en elle se fera bien reconnaitre et obéir.

1. Lettres du 29 mars et du 24 mai 1830, communiquées par Madame Jacques d'Ortigue, belle-fille de Joseph d'Ortigue.

Digitized by Google

Ce langage tout nouveau surprit et inquiéta les catholiques. Lacordaire conseilla à Lamennais d'aller demander à Rome une approbation indispensable. *L'Avenir* suspendit sa publication, qui n'avait duré qu'un an, et prit congé de ses lecteurs en ces termes touchants : « Le bâton du voyageur à la main, nous nous acheminons vers la chaire éternelle. O père, daignez abaisser vos regards sur quelques-uns d'entre les derniers de vos enfants : lisez dans leur cœur, il ne s'y trouve rien qu'ils veuillent cacher ; si une seule de leurs pensées, une seule, s'éloigne des vôtres, ils la désavouent, ils l'abjurent. Vous êtes la règle de leur doctrine ; jamais, non jamais, ils n'en connaîtront d'autre. » Sentiments irréprochables qui rassuraient d'Ortigue. On connait la suite : l'attente à Rome, l'audience du Saint-Père, la condamnation, la soumission de Lamennais, et trois mois après, les *Paroles d'un Croyant* (1834), ce cri d'aigle blessé qui consomma la rupture de Lamennais et de l'Église. Heure par heure, d'Ortigue dut vivre cette tragédie. On n'en trouve toutefois nulle trace dans ses écrits. M. de Pontmartin, dans l'article[1] émouvant qu'il consacra à son ami au lendemain de sa mort, soulève un coin du voile ; il semble toutefois qu'il ait forcé quelques traits.

« Ce fut pendant les années qui vont des *Paroles d'un Croyant* aux dernières déchéances, un triste et attendrissant spectacle que de voir ce maigre vieillard en habit noir, le dos voûté, le teint bilieux, le regard injecté de haine, trop mécontent de soi pour aimer à réfléchir ou à parler, venir chercher quelques heures d'honnête refuge et de récréation innocente dans la maison de d'Ortigue où il était accueilli avec une pitié respectueuse. Quelle bonté et quelle grâce dans les relations de d'Ortigue et Lamennais ! Tout était prévu pour qu'il se trouvât bien au coin de ce feu paisible, à cette table hospitalière, pour qu'aucun mot imprudent ou trop sincère ne vînt rouvrir sa blessure, pour que sa partie d'échecs le dispensât de faire face aux curieux et de répondre aux bavards. Ce rôle balsamique de la vertu auprès de l'erreur dura vingt ans. Quand vinrent les jours et les heures suprêmes, d'Ortigue ne négligea rien pour pénétrer jusqu'au moribond : lui seul aurait pu tenter un effort, opérer un miracle ; mais les solidaires d'alors faisaient bonne garde, d'Ortigue ne fut pas reçu. »

Nous pouvons compléter ces traits, grâce à un journal intime[2] que rédigea d'Ortigue à l'occasion de la mort de Lamennais.

« Pendant toute la journée et une partie de la nuit (22 janvier 1854) je fus en proie aux plus tristes préoccupations. Il me semblait qu'en ma qualité d'ancien

1. A. de Pontmartin. Feuilleton du 2 décembre 1866 de la *Gazette de France*, recueilli dans les *Nouveaux Samedis*, 4e série, pp. 136-149.

2. Ce manuscrit, malheureusement incomplet, est la propriété de Mme L. Chauvel, petite-fille de J. d'Ortigue, qui a bien voulu nous en livrer une copie.

Digitized by Google

disciple et d'ami constant de M. de la Mennais, j'avais des devoirs à remplir envers lui; mais, d'un autre côté, je savais mieux que personne qu'il n'y avait nul esprit au monde qui eût quelque influence sur le sien, à plus forte raison moi qui avais été à La Chesnaye, et plus tard au journal l'Avenir, dans une dépendance et une soumission intellectuelles complètes vis-à-vis de lui, tandis que lui avait maintenu avec moi ce ton d'autorité et d'omnipotence qui n'admettait pas la moindre discussion, la moindre objection, et qui faisait tout au plus grâce de son dédain à la protestation du silence. Je dois le dire ici: le Lamennais dont le génie m'avait subjugué, ébloui pendant quinze ans de ma vie, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à trente-cinq, ce prêtre incomparable dont la sainteté égalait le génie, qui résumait à mes yeux l'éloquence des Pères et l'éloquence de Bossuet et de Pascal, ce prêtre dont j'avais tant de fois dans cette humble et petite chapelle de la Chesnaye, perdue au milieu des bois, entendu après la messe et les vêpres célébrées par lui, de saintes et touchantes exhortations; ce prêtre qui avait été directeur de ma conscience, et pour mon faible esprit, plus qu'un guide, un oracle, presque l'égal du Pape dont je ne pouvais le séparer et dont il était la voix et l'écho; ce Lamennais n'existait plus pour moi depuis longtemps. J'avais vu sa foi ébranlée dans ses bases, puis chanceler, puis je l'avais vue à l'état de ruines, imposantes encore, puis... plus de ruines! table rase, néant! Et j'avais compris, malgré la fermeté apparente de l'homme, malgré l'impartialité calculée, le calme étudié de ses discours en des matières de religion et de philosophie, j'avais compris à certains airs douloureux, à certains gémissements lugubres, combien avait été profonde et terrible la tempête qui avait ravagé cette âme. J'avais compris, alors seulement, la signification de certains murmures qui m'avaient étonné, effrayé même, durant la belle période catholique: mots et murmures dont je n'avais d'abord osé mesurer la portée, tant l'idée d'une chute était loin de mon esprit. Le Lamennais que j'avais admiré, vénéré, était alors perdu pour moi. L'abbé *Félis* de Lamennais de Paulin Guérin était remplacé par le Lamennais de David d'Angers et de Calamatta. Il ne restait plus qu'un homme, ombre de lui-même.

« Je l'avouerai, parfois ma liaison avec M. de La Mennais m'était onéreuse; ces rapports me devenaient embarrassants. Non seulement il n'avait aucun égard pour des convictions qui n'étaient pas les siennes, mais encore il n'admettait pas, je l'ai déjà dit, l'ombre d'une contradiction. D'ailleurs, je n'étais pas de force à lutter, et j'avais vu mille fois qu'il triomphait non de la faiblesse de ma cause, mais de la faiblesse de mes armes; la passion lui ôtait toute générosité dans le combat, il interprétait à son avantage la protestation faite purement et simplement, le refus de la discussion, le silence même.

« Pourquoi donc lui suis-je resté fidèle? Parce que j'ai toujours conservé un espoir qui a été toujours s'affaiblissant, il est vrai, mais qui ne s'est éteint qu'avec lui. Quelques amis m'ont blâmé, le plus grand nombre m'a approuvé. Ce n'est pas que j'aie jamais eu la pensée de remplir auprès de M. de La Mennais un rôle personnel et direct dans une circonstance solennelle. Mais sans être même un instrument, je m'étais dit que je pourrais être un lien entre lui et d'autres instruments. Voilà la pensée qui m'a toujours soutenu dans mes rapports souvent agréables, mais plus souvent difficiles et délicats avec lui. »

Digitized by Google

***

Revenons à la musique. En même temps qu'il écrivait à l'*Avenir*, d'Ortigue donnait des articles au *Courrier de l'Europe*, à la *Revue de Paris*, à la *Quotidienne* surtout. A propos de *Moïse*, du *Barbier*, d'*Obéron* ou de *Robert le Diable*, il s'efforçait de dégager le caractère de chaque civilisation musicale ; dans ce dernier opéra, il discerne bien que Meyerbeer a pris de toutes mains « l'esprit d'invention des Italiens, l'esprit de combinaison des Français, et l'esprit de conception des Allemands [1] » (?) ; mais dans cet éclectisme où nous voyons surtout de l'habileté, il distingue la marque du génie. Plus que les théâtres, les concerts l'attirent ; il sait que la vraie musique est là sans le fard et les oripeaux de la scène ; et c'est de tout son cœur qu'il parle des symphonies de Beethoven, qu'Habeneck révélait alors aux Parisiens, des *concerts histroiques* de Fétis et de Choron, de l'éblouissant Paganini. Enfin, ouvrier de la première heure, il a aimé et compris Berlioz.

Nous ne croyons pas que d'Ortigue ait connu Berlioz avant 1832. Notre grand romantique, si impatient de la gloire, n'avait pas été sans remarquer que dans la tourbe des critiques musicaux, il y en avait un qui savait la musique et en parlait dignement. Meyerbeer pour lancer *Robert le Diable* avait sollicité d'Ortigue ; Berlioz, à son retour de Rome, à la veille de livrer bataille avec un nouveau concert, dut penser à s'assurer un aussi bon champion. Sans doute il eut tôt fait de le séduire par sa flamme et son génie ; aussi lui confia-t-il une notice biographique écrite de sa main que d'Ortigue arrangera et signera de son nom.

Telle est l'origine du fameux article de la *Revue de Paris* [2], où puiseront désormais tous les critiques français et étrangers ; les Berliozistes ne doivent pas le prendre tout à fait à la lettre, puisque Berlioz en est lui-même l'auteur. Il fut recueilli dans le volume de chroniques que d'Ortigue publia le 3 mai 1833 sous le titre : « *Le Balcon de l'Opéra* ». Meyerbeer, en habile homme, souscrivit 20 exemplaires. Faut-il aller plus loin et insinuer que d'Ortigue, besogneux, aurait été acheté par Meyerbeer ? Nous ne le pensons pas. Besogneux, il ne l'était pas ; sa famille, qui l'ai-

1. *Le Balcon de l'Opéra*, p. 136.

2. *Revue de Paris*, 30 décembre 1832.

Le manuscrit de Berlioz qui servit à d'Ortigue, appartient à la Bibliothèque du Conservatoire.

Digitized by Google

mait, avait à Cavaillon bonne maison et riches terres; et l'article sur Berlioz prouve que sa plume il pouvait la donner, mais ne la vendait pas.

« Livre ingénieux, avisé, érudit sans lourdeur; d'un style imagé, papillottant, séduisant de jeunesse, dit M. Boschot; pour un cercle étroit, passionné, événement profond, rumeur d'échos multipliés : un coup de pistolet sous une voûte, un pétard dans une petite chapelle » [1].

Désormais, pas un concert, pas une œuvre, pas une démarche de Berlioz sans d'Ortigue. C'est le « gonfalonier » de son art et le confident de son cœur.

A la chute de *Benvenuto Cellini* [2], — *Malvenuto, c'est fini*, disent les plaisantins, — d'Ortigue releva le gant, publiant tout un *in-octavo* [3] pour défendre l'œuvre méconnue, livre qui sent la poudre, où le bon d'Ortigue confesse sa foi et poursuit les blasphémateurs. Sa plaidoirie est fort habile.

Benvenuto est tombé — indépendamment de causes accidentelles et de petites ruses de théâtre — parce qu'il est conçu en dehors de la formule à la mode. Cette formule, c'est le théâtre italien; et pour montrer ce que cet opéra a de factice et de caduc, d'Ortigue fait appel aux écrivains italiens les plus estimés, qui précisément déplorent le faux système de leurs opéras. Par réaction contre ce théâtre, Gluck écrivit ses drames. Aujourd'hui le Gluck moderne c'est Berlioz; les mêmes erreurs il les combat au nom des mêmes principes L'harmonie, la mélodie, l'orchestre de Berlioz doivent se juger au nom de ces suprêmes convenances, loi de notre théâtre lyrique. Ce jugement on ne saurait l'attendre de la presse, d'une légèreté vraiment scandaleuse [4]. L'apparition des plus grands génies suscita toujours

1. Ad. Boschot, *Un romantique sous Louis-Philippe*, pp. 178, 179.

2. Première représentation à l'Opéra, le 10 septembre 1838. *Benvenuto* eut quatre représentations.

3. *De l'école musicale italienne et de l'administration de l'Académie royale de musique à l'occasion de l'opéra de M. Berlioz*, 1839.

4. « En vérité, l'on ne saurait trop admirer l'étonnante confiance de certains jugeurs. Vous les voyez se rendre à une 1re représentation sachant bien que l'ouvrage qu'ils vont entendre, est le fruit des veilles laborieuses d'un auteur et d'un auteur consciencieux; sachant bien que cet ouvrage a coûté, une, deux, trois années de méditations et de travaux; sachant bien après tout que cet auteur a fait ses preuves, et qu'on ne saurait l'accuser raisonnablement d'ignorer son métier. Le spectacle commence; vous les voyez pendant trois ou quatre heures partager leur attention entre la musique, le libretto, le chant, l'orchestre, le personnel des acteurs, les décorations, l'aspect de la salle, de telle sorte qu'aucune des particularités attachées à

Digitized by Google

d'ardentes querelles ; que l'on songe à Monteverde, Mozart, Beethoven. Le cas de Berlioz n'a rien que de naturel. Attendons l'avenir[1].

En 1861, quand Richard Wagner présenta *Tannhaüser* aux Parisiens, Berlioz[2], ainsi qu'il en avait coutume dans les occasions difficiles, confia à d'Ortigue le feuilleton des *Débats*[3]. Petite habileté qui ne trompa d'ailleurs personne. « M. Berlioz a cédé la place à M. d'Ortigue, dit-on, afin de pouvoir recommencer tout à son aise l'opération de Ponce-Pilate. »

L'article est curieux pour l'histoire du goût musical. Lisons-le.

Tout ce qui s'apparente à Weber, à Spontini, la *Marche des Chevaliers*, la romance de l'*Etoile*, d'Ortigue l'a compris et apprécié ; ce qui est vraiment neuf et fécond, il n'y entend goutte, et le condamne hautement. Les violons du Vénusberg, où brûle la passion, « emprisonnent le cerveau dans un cercle de fer, insupportable à l'oreille ». La bacchanale, tourbillon de volupté, pour lui « court un train de poste essoufflé, haletant, sans phrase distincte, sans période, sans repos, sans cadence... On peut être sûr qu'on ne tirera pas de ce ballet le plus petit motif de quadrille ». Mais, cher d'Ortigue, pourquoi un ballet comporterait-il

une solennité de ce genre ne leur échappe. La pièce jouée, ils rentrent chez eux, prennent tranquillement la plume et apprennent au public qu'à l'exception de trois ou quatre passages, l'œuvre du compositeur est un tissu d'extravagances, de monstruosités, en un mot, une œuvre incompréhensible. De se recueillir un instant en eux-mêmes, de s'interroger en leur âme et conscience, de se demander si leur organisation particulière peut d'elle-même se mettre en rapport avec des formes et un style nouveaux ; si ce qui leur a paru confus une première fois, ne leur semblera pas plus clair et plus net à une seconde audition ; s'ils se sont trouvés dans les conditions nécessaires pour pénétrer le secret de ces combinaisons harmoniques, de ces effets d'instrumentation, l'enchaînement de ces mélodies et la nature de ces rythmes ; si enfin une production à laquelle un homme a apporté tout son talent, tous ses efforts et une patience et une persévérance longanimes, n'exige pour être appréciée qu'un examen superficiel ; oh ! n'ayez garde que l'idée leur en vienne. Dans l'espèce de vertige qui les saisit, en proie aux hallucinations de l'amour-propre, ils se figurent pouvoir indiquer à l'artiste la route qu'il a à suivre, tracer à l'art des voies progressives, eux qui seraient peut-être fort embarrassés d'analyser les transformations que la musique a subies depuis 20 ans. » *De l'école musicale italienne*, p. 173.

1. « In-16 plus ennuyeux que tout le *Lutrin* de Nicolas Boileau », ainsi M. Boschot juge le volume de d'Ortigue (*op. cit.*, p. 464). Nous préférons dire avec M. J.-G. Prodhomme : « Étude très sérieuse et impartiale ; si Benvenuto avait pu être sauvé, un tel livre eût accompli ce miracle. » Hector Berlioz, p. 193. Delagrave (1904).

2. A la date du 21 février 1851, Berlioz écrit à son fils : « Je ne ferai pas d'article sur le Tannhaüser ; j'ai prié d'Ortigue de s'en charger. »

3. Feuilleton du 23 mars 1861.

Digitized by Google

nécessairement un motif de quadrille ? « A défaut d'inspiration réelle il y a chez Wagner le fanatisme de table rase ; je ne sais quel sinistre génie qui lui crie : *Marche ! Marche !* à l'anéantissement de tous les éléments, de toutes les formes de la musique, et il ira en avant, dût la musique y périr...[1]. »

Il n'y a pas de « table rase » chez Wagner qui versa la symphonie de Beethoven dans le drame ; les « formes » de la musique, loin d'être anéanties par son art, reçoivent de lui un splendide épanouissement, et loin de « périr » sous ses coups, la musique, et surtout la musjque française, y puisèrent une vigueur nouvelle.

D'Ortigue toutefois n'était pas tellement admirateur de Berlioz qu'il ne conservât ses idées personnelles. Pour la musique religieuse il reprenait ses droits, et s'il vantait le *Requiem*, le *Te Deum*, c'était comme de vastes fresques, relevant de l'imagination et de la musique plus que de la sainte liturgie. Admirateur de Choron, confident de Boély et de Niedermeyer, il comprenait la grandeur de Bach et de Palestrina ; Berlioz, génie tout personnel, était à l'opposé de ces formes si peu romantiques.

Les lettres de Berlioz à d'Ortigue, publiées jusqu'à ce jour[2], nous montrent entre les deux amis la plus franche intimité. Il faut aux grands hommes un confident qui s'emploie aux petites besognes où ils ne sauraient se commettre. D'Ortigue, si dévoué, s'occupait auprès des journaux de soigner la gloire de son ami. De Londres, de Prague, de Vienne, Berlioz, qui à travers ses éclats romantiques gardait une tête très solide, n'oubliait pas

1. « On a souvent répété que ce feuilleton avait été inspiré par Berlioz. Mais quand on voit dans la correspondance de ce dernier (*a*) à quel paroxysme de fureur l'avait porté la représentation de l'opéra de Wagner et qu'on lit le feuilleton de d'Ortigue, bien moins injuste et bien moins violent que la plupart des articles écrits à la même date sur le même sujet, on doit avouer que c'est là un bien faible écho des colères de Berlioz. D'Ortigue critique et discute sans passion, sans mauvaise foi et conclut gravement : L'Empereur, la France et l'Opéra se sont montrés grands pour M. Wagner et nous les en remercions. » E. Reyer, *Livre du centenaire des Débats*.

(*a*) « Ah ! Dieu du ciel quelle représentation ! quels éclats de rire ! Le Parisien s'est montré hier sous un jour tout nouveau ; il a ri du mauvais style musical, il a ri des polissonneries d'une orchestration bouffonne, il a ri des naïvetés d'un hautbois ; enfin, il comprend donc qu'il y a un style en musique. Quant aux horreurs, on les a sifflées splendidement. » Berlioz. Lettre du 14 mars 1861 *in* Correspondance inédite.

2. 17 lettres publiées dans la *Correspondance inédite ;* une lettre dans *Les années romantiques*. Ces dix-huit lettres ne comprennent certainement pas toutes les lettres de Berlioz à d'Ortigue.

Digitized by Google

de prier d'Ortigue de montrer aux Parisiens combien les Allemands et les Anglais savaient, eux, comprendre son génie. Et puis, les deux natures les plus volcaniques du XIX[e] siècle, Lamennais et Berlioz, devaient trouver un grand apaisement auprès de l'âme tendre et reposée de ce chrétien.

Nous ne suivrons pas jour par jour la carrière de d'Ortigue ; cet exposé, trop morcelé, nous priverait d'une vue d'ensemble. Marquons seulement en quelques traits le cadre de sa vie. Il s'était marié en 1835 à Issy, près Paris, avec M[lle] Fanny François, d'une ancienne famille de magistrats ; de ce mariage naquirent trois enfants, deux filles et un fils. Déjà connu comme critique, il fut chargé en 1837, par M. Guizot, alors ministre de l'instruction publique, d'un travail sur la Musique au Moyen-Age ; professeur de chant choral au Lycée Henri IV, en 1840 il était appelé à la commission de dépouillement des manuscrits à la Bibliothèque royale ; en 1843 enfin il recevait la Légion d'honneur.

Le prestige des théâtres, des concerts, est bien grand, mais le profond chrétien qu'était d'Ortigue devait y éprouver quelque malaise. « Il pouvait bien, dit M. de Pontmartin, par état ou par nécessité, se montrer le soir à une première représentation dans une salle de spectacle, mais on l'eût retrouvé le matin agenouillé devant un crucifix de famille, relisant un chapitre de l'*Imitation* ou une page des Psaumes. » C'est la musique religieuse qu'il aimait dans le sens plein de l'expression platonicienne, ὅλῃ τῇ ψυχῇ, de toute son âme.

Ses meilleurs articles il les consacrait à la musique d'église. Quelle joie pour lui de parler de ses chers organistes : Dietsch, Danjou, Lemmens, Lefébure-Wély, et surtout Boély[1] ; de révéler la grandeur de l'œuvre de Choron et de Niedermeyer ; de montrer l'importance du problème des neumes ; de retrouver le génie de Berlioz dans l'*Enfance du Christ*, le *Te Deum*, le *Requiem ;* les défauts et les miracles de Rossini dans le *Stabat ;* de découvrir les messes suaves de Gounod[2].

Plus que tout, une chose lui tenait à cœur : le plain-chant. Il l'avait si bien défendu, que l'abbé Migne, sur la recommandation de l'abbé Th. Nisard, lui confia la rédaction du *Dictionnaire*

1. 1783-1858.
2. *La musique à l'église*, Didier, 1851.

Digitized by Google

de plain-chant et de musique religieuse[1] dans son Encyclopédie.

C'est un ouvrage considérable, qui coûta à son auteur les plus grandes fatigues. D'Ortigue nous dit l'esprit qui le guida :

« Ceux qui se flatteraient de rencontrer dans notre livre quelque nouveauté, quelque découverte, seraient trompés dans leur attente. Nous n'avons jamais rien découvert en matière de monuments et de faits. Cette fortune n'est pas pour un esprit comme le nôtre, sérieux et réfléchi peut-être, mais tant soit peu rêveur et qui n'est pas assuré, à l'heure qu'il est, d'avoir su plier ses facultés aux habitudes positives et rigoureuses de l'érudition... Notre ambition a été de donner beaucoup de vieux, de ce bon vieux qui est peut-être plus difficile à trouver que le neuf, et qui redevient neuf à force d'être vieux[2]... »

Ce qui rend utile encore aujourd'hui, malgré quelque fatras, le *Dictionnaire* de d'Ortigue, c'est d'être fait de copieuses citations ; à lui seul il remplace une bibliothèque. Nombre d'articles traitent de liturgie musicale, expliquant ainsi de vieux termes, d'anciens usages. D'Ortigue pensait, et il était dans la vérité, que l'artiste, dans le culte, doit être le servant de la liturgie.

A travers la dispersion obligée des articles d'un Dictionnaire, on peut retrouver une idée centrale, exposée tout au long, d'ailleurs, dans les deux articles *Philosophie de la musique* et *Tonalité*.

Lamennais, dans les bois de la Chênaie, avait conçu, mais dans un tout autre esprit, un plan non moins vaste que celui d'Auguste Comte qui, embrassant Dieu, la nature, l'homme, les civilisations, expliquerait l'origine et le développement de l'Univers.

1. « Cet infatigable et puissant éditeur (l'abbé Migne), voulut bien me confier (1846) la rédaction d'un *Dictionnaire de plain-chant et de musique religieuse* ; un contrat fut passé et nous nous mîmes à l'œuvre avec ardeur. Déjà nous avions recueilli d'immenses matériaux ; tous les articles du *Dictionnaire* de J.-J. Rousseau étaient fixés séparément sur de larges feuilles : de nombreux articles et beaucoup de notes, fruits de nos travaux particuliers, avaient le même arrangement et l'œuvre prenait une tournure favorable lorsqu'en présence des formidables lacunes qu'il nous restait à combler et des recherches longues et pénibles qui s'imposaient d'elles-mêmes pour que nous puissions atteindre au but, nous nous sentîmes profondément découragés et nous demandâmes à M. l'abbé Migne la résiliation de notre contrat. Ce n'est qu'avec une peine infinie que cette résiliation nous fut accordée, à la condition formelle que nous désignerions à l'éditeur du Petit-Montrouge, un musiciste d'un incontestable talent qui voulût bien consentir à parfaire, avec nos matériaux et notre concours actif, l'œuvre que nous avions à peine commencée. Nous proposâmes l'érudit M. Joseph d'Ortigue, dont les dispositions à cet égard nous étaient connues. Il fut accueilli avec tout l'honneur qu'il méritait et le résultat de ses recherches parut en 1854, en un volume compact de 1500 colonnes grand in-8° jésus. » Th. Nisard. » (*Les papiers de Th. Nisard.* Article de P. Aubry, in *Tribune de St-Gervais*, 1899, p. 267.)

2. *Dictionnaire de plain-chant*, XV.

Digitized by Google

Tel est le sens des quatre volumes de l'*Esquisse d'une philosophie* (1840-1846). Pour ses chapitres « De l'Art et du Beau », Lamennais avait besoin de lumières sur la musique, et c'est à d'Ortigue qu'il s'adressait ; nous relevons, en effet, dans une note de ce dernier, « qu'il fournissait à Lamennais tous ses matériaux[1], et celui-ci lui lisait son travail à mesure qu'il le rédigeait ». Or, le *Dictionnaire*, à 20 ans de distance, reproduit, sans en citer l'origine, les idées générales de l'*Esquisse*.

Pour Lamennais, l'art humain n'est que l'imitation de l'art divin ; le beau réel, c'est Dieu manifesté dans la nature qui lui sert de temple. Le beau dans les arts sera donc exprimé dans le temple élevé à Dieu par l'homme.

« Le Beau est en Dieu, dira d'Ortigue ; et il est absolu en Dieu parce que Dieu possède la plénitude de l'être ou le vrai absolu. Dieu, en se manifestant extérieurement par l'acte libre de la création, nous révèle sa propre beauté par la beauté de son œuvre, reflet fini de l'essence infinie... Ainsi, chez l'homme, l'amour du Beau est identiquement l'amour de la Divinité ; si donc l'artiste qui fait revivre dans les créations de son art quelques traits affaiblis de la création divine, ose vous dire qu'il ne croit pas en Dieu, répondez-lui hardiment que chez lui la raison contredit le sentiment, que son œuvre dément sa bouche, et que cette œuvre est un acte de foi en la Divinité [2].

Nous ne saurions, on le comprend, accompagner du moindre commentaire une aussi ambitieuse philosophie. Tous les arts ont une origine religieuse : l'architecture traduisant l'art divin réalisé dans le monde inorganique, la sculpture et la peinture retraçant les formes organiques, la musique, elle, procède de la parole.

D'Ortigue rejoint ici la pensée de nos philosophes du XVIII[e] siècle, de Rousseau en particulier, qui, séduits par les analogies très réelles de la musique et du langage, croyaient expliquer celle-là par celui-ci.

L'homme, par les arts, s'exprime dans ses rapports avec les autres êtres : rapports de l'homme à Dieu, de l'homme à l'homme, de l'homme à la nature ; à ces trois rapports correspondent trois genres de musique : religieuse, dramatique, instrumentale. La trinité, le chiffre 3, jouaient un grand rôle dans la philosophie de Lamennais, nous en retrouvons ici un écho. Ni chez l'un,

1. Fétis, dans l'article peu bienveillant qu'il consacre à d'Ortigue (*Biographie universelle des musiciens*, 2[e] édition), revendique, par une susceptibilité bien excessive, une part de propriété sur ces matériaux.

2. *Dictionnaire de Plain-chant*, col. 1211.

Digitized by Google

ni chez l'autre cette intervention trinitaire ne donne de résultats bien solides.

« Il existe une manière de louer Dieu autre que celle dont on glorifie la créature. Le système de plain-chant est le seul propre à l'expression des sentiments qui se rapportent à Dieu, parce que, par sa modalité et par son rythme, il est tout différent de la musique moderne, basée, elle, sur la tonalité et la subdivision rythmique. »

D'Ortigue sentait qu'à s'en rapporter au goût individuel, il était impossible de marquer la différence précise entre la musique sacrée et la musique profane ; les tendances de la piété moderne à chercher dans le sanctuaire des émotions tout humaines, ne lui disaient rien qui vaille.

Il y aurait fort à dire sur cet antagonisme prétendu irréductible du plain-chant et de la musique. En fait, ils vivent côte à côte, dans nos sanctuaires, ainsi que le permet l'Eglise.

Le plain-chant, en son temps, fut de la musique[1] ; les notions de dissonance et de consonance ne sont pas absolues, notre sens musical évolue. On ne voit pas pourquoi le sentiment religieux ne pourrait s'exprimer autrement que dans la langue du plain-chant. C'est affaire de goût, et une règle stricte est impossible à établir.

Pour conserver au plain-chant sa pureté, d'Ortigue a toujours soutenu, jusqu'à cette date du *Dictionnaire,* que le plain-chant ne devait pas être accompagné. Ses raisons sont très fortes : le plain-chant s'est constitué à une époque où l'harmonie n'existait pas, et suivant des échelles basées sur de tout autres principes que notre gamme diatonique. Le faire entrer par nos accords et nos cadences dans les cadres de notre tonalité moderne, c'est le défigurer et ne pas le comprendre.

D'Ortigue va jusqu'au bout de sa pensée ; cette tonalité moderne nous presse de toutes parts, c'est l'air que nous respirons ; les vieux modes du plain-chant sont une langue morte, le plain-chant, au vrai, n'existe plus ; nous croyons l'entendre, en réalité, il est mort[2].

1. Berlioz. *A travers chants*, article sur le livre de d'Ortigue, *la Musique à l'église*.

2. « Oui, ce chant grégorien, cette forme du culte, objet d'un vrai culte pour nous, ce chant qui se lie aux plus purs souvenirs de notre enfance, à la grâce virginale de notre fugitive innocence, aux ineffables mystères de notre âme, aux premiers tressaillements d'une jeune intelligence s'ouvrant, se dilatant d'elle-même aux affluences de l'esprit divin, ce chant grégorien doit bientôt disparaître ; la lettre subsistera, mais l'esprit n'y sera plus. » (*Dictionnaire de plain-chant*, col. 1467.)

Digitized by Google

Telles étaient ses opinions très nettes, qu'il soutenait à l'encontre de ses collaborateurs, car avec sa loyauté habituelle il donnait la parole aux systèmes contraires de Danjou et de Nisard. Or, revirement soudain, il est conquis par les idées harmoniques de Niedermeyer. Après quelques échecs au théâtre, Niedermeyer[1] s'était définitivement consacré à la musique religieuse; il avait relevé l'école de Choron, et ce sont les notes prises pendant ses leçons d'accompagnement du plain-chant que d'Ortigue fut chargé de rédiger.

« L'idée de ce Traité ne m'appartient pas, dit la préface ; ceux qui voudront s'amuser à relever des contradictions dans ce que j'ai écrit relativement au plain-chant, auront beau jeu avec moi. Car, après avoir professé l'opinion que le plain-chant est inharmonique, j'ai accepté une part de collaboration et par conséquent de responsabilité dans le présent Traité. J'éprouve au contraire une joie sensible à reporter à mon précieux collaborateur et ami l'honneur d'une conversion qui m'a mis en possession d'une vérité que je n'entrevoyais qu'à demi.[2] »

Le Traité de Nierdermeyer et d'Ortigue, patronné par l'école qui formait nos meilleurs organistes, eut une très grande fortune, malgré la condamnation de Fétis. Il réalisait, il faut le dire, un incontestable progrès. Mais depuis, des travaux décisifs – et nous citerons seulement les *Mélodies grégoriennes* de Dom Pothier (1880) et la *Mélopée antique* de Gevaert (1895) ont renouvelé les études grégoriennes, — la doctrine du Traité est devenue en partie caduque. Par un retour singulier, c'est le premier d'Ortigue, celui qui proscrivait l'harmonisation du plain-chant, qui semble avoir raison. N'est-ce pas ses arguments que nous retrouvons sous la plume de Gevaert :

« Un accompagnement continu en accords pleins est contraire à la constitution du chant homophone et en détruit le charme. Des cantilènes sans

1. *Vie d'un compositeur moderne* (1802-1861) (sans nom d'auteur). Fisbacher, 1893.

2. « Ce fut lorsque M. Niedermeyer m'eût démontré que non seulement le plain-chant était susceptible d'une belle harmonie, mais encore que cette harmonie n'était que le développement naturel des lois mélodiques du plain-chant lui-même, que je compris cette fécondité propre au système des modes ecclésiastiques en vertu de laquelle, loin d'être déshérité des avantages du système moderne, il peut et doit engendrer aussi bien que ce dernier une théorie harmonique. M. Niedermeyer détermina en moi cette conviction par le simple exposé de deux règles fondamentales :

1° Nécessité, dans l'accompagnement du plain-chant, de l'emploi exclusif des notes de l'échelle.

2° Nécessité d'attribuer aux accords de finale et de dominante dans chaque mode des fonctions analogues à celles que ces notes essentielles exercent dans la mélodie. » (*Traité de l'accompagnement du plain-chant.*)

Digitized by Google

modulation causent plus promptement de l'ennui lorsqu'on y ajoute une harmonie. Selon moi, toute réforme de l'exécution du plain-chant devrait débuter par la suppression de l'accompagnement polyphone, procédé d'introduction assez récente. J'ai à me reprocher d'avoir moi-même méconnu trop longtemps ce principe et continué à propager par différentes publications une pratique équivoque. Aujourd'hui je regrette mon erreur passée et j'estime que le meilleur accompagnement de plain-chant ne vaut rien[1]. »

Pour M. Maurice Emmanuel, « l'Eglise habille les plains-chants de défroques misérables, comme elle orne les autels de fleurs en papier et de saints en plâtre, barbouillés des plus chaudes couleurs[2] ».

La collaboration de Niedermeyer et de d'Ortigue ne s'arrêta pas au *Traité d'accompagnement*. En 1857, Niedermeyer fonda le journal la *Maîtrise* et d'Ortigue en fut le rédacteur en chef.

« Nous fondons un journal, lisait-on dans le premier numéro, uniquement consacré aux intérêts de la musique d'église ; par musique d'église, nous entendons tous les chants qui retentissent dans le sanctuaire : musique sacrée, plain-chant, orgue. Pour le plain-chant nous disons : Saint Grégoire ; pour la musique sacrée nous disons : Palestrina ; pour l'orgue : J.-S. Bach. »

N'est il pas vrai, on croit lire 40 ans à l'avance, les statuts de la *Schola Cantorum*. Niedermeyer tombé gravement malade, d'Ortigue rédigea seul la *Maîtrise* de 1858 à 1860[3]. A cette date le journal cessa de paraître ; mais en 1862 d'Ortigue en reprit la publication sous le titre légèrement modifié : *Journal des Maîtrises*. Sous cette forme, le journal parut seulement une année.

*
* *

La renommée de d'Ortigue grandissait ; à la mort de J. Lavy[4], fondateur du *Ménestrel*, d'Ortigue en fut nommé le rédacteur en chef ; et quand Berlioz, en 1863, cessa sa collaboration au *Journal des Débats*, c'est à lui, comme au plus digne, que M. de Sacy confia le feuilleton musical. Succédant ainsi, à 30 ans de distance, à son cher cousin Castil-Blaze, il ne chercha pas à imiter les chroniques étincelantes de Berlioz. Titulaire de ce feuilleton, où avait jailli tant d'esprit et de flamme, il resta *lui-même*, « d'un

1. Gevaert, *La Mélopée antique*, cité par M. Emmanuel, in *Traité de l'accompagnement modal des psaumes*, p. 5. Lyon, Janin, 1913.

2. M. Emmanuel, *Histoire de la langue musicale*, p. 196.

3. C'est à la *Maîtrise* que l'on doit le 1er Congrès pour la restauration du plain-chant, tenu à Paris en 1860 ; d'Ortigue en fut un des vice-présidents.

4. 1801-1863. *Le Ménestrel* du 21 juin 1863 porte le nom d'Ortigue, comme rédacteur en chef.

Digitized by Google

style fin, piquant, enjoué, » dira amicalement M. de Pontmartin ; nous croyons plus juste le jugement de Reyer : « C'était un critique grave, consciencieux, érudit et un peu solennel. » Avons-nous tout à fait tort quand M. de Pontmartin lui-même nous apprend quel effort douloureux coûtaient ses feuilletons à d'Ortigue. « Vois-tu cette page qui t'a plu ? lui disait son ami, c'est pour moi un synonyme de migraine et d'apoplexie », ou encore : « Passé 60 ans, tout homme qui ne porte pas les articles comme un poirier porte des poires, devrait se retirer et se taire[1]. »

D'Ortigue n'avait pu fournir une si longue carrière sans encourir des critiques, de Fétis et de Scudo notamment. Retournant contre lui sa parfaite sincérité, on l'accusait de contradiction constante, de jugement incertain. Sans répondre ouvertement aux attaques, il écrivit un grand article dans le *Correspondant*[2] : «*Les royautés musicales, à propos de la décadence du théâtre italien*», dont la franchise hardie fit quelque bruit.

« Le genre bouffe est le vrai genre italien. C'est dans ce genre que l'Italie se distingue de toutes les nations ; c'est là qu'elle est inimitable. J'aime ce genre parce qu'il est la vraie et sincère expression de la nature italienne. La nature est la mère commune il ne faut pas s'étonner, d'après cette règle, si des critiques, des connaisseurs sont à la fois partisans de la musique italienne, de la musique allemande et de la musique française ; s'ils estiment toute œuvre, quelle que soit sa nationalité, pourvu qu'elle présente la fidèle expression de l'esprit et du génie du peuple auquel elle appartient. Pour moi, je l'avoue, je suis de ce nombre, sans être le moins du monde éclectique, Dieu m'en préserve ! Je deviens gai, railleur, frondeur avec les Italiens, rêveur, mélancolique, passionné, amant de la nature avec les Allemands. Le *Barbier* m'enchante, le *Freischütz* me transporte, la *Dame Blanche* me ravit. J'aime le vrai partout où je le rencontre ; de même aussi que le faux me choque et me blesse partout, que ce soit le faux italien, le faux allemand, le faux français.....,...

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

aimable et beau tour à tour : beau dans *Guillaume-Tell*, dans une page de Bossuet ou de Corneille ; aimable dans le *Barbier*, dans une fable de La Fontaine, dans une lettre de Mme de Sévigné, dans une tirade de *Vert-vert*... Le genre bouffe correspond à des mœurs, à des habitudes, à une éducation

1. De peu d'intérêt littéraire sont les nouvelles et romans de d'Ortigue : « *La Ste-Baume*, ouvrage absolument manqué, sous le rapport dramatique, lisons-nous dans une note de sa main, et qui n'a eu qu'un succès momentané (?), mais qui contient une petite innovation assez bizarre : ce sont des épigraphes en musique. »

2. Comme critique des *Débats*, il salua à son apparition d'un article très élogieux la *Mireille* de Gounod, article que Mistral conservait pieusement. Cf. *Un admirateur vauclusien de Mireille en 1864*, par M. Michel Jouve, in *Revue du Midi*, n° du 15 août 1913.

3. 25 septembre 1865.

Digitized by Google

pleine d'abandon et de bonhomie, qui n'existent plus.. Les gens gais, s'il en est encore, sont ceux qui ont à peine cent sous dans leur poche pour aller au parterre des Italiens. Mais on a supprimé le parterre à ce théâtre. Le temps opère ainsi au sein de la société, au sein des arts et des choses de la civilisation, des transformations incessantes. Sans doute, comme on l'a dit, si le temps efface, c'est pour écrire. Mais il y a le moment douloureux, celui où l'on voit bien ce qui s'en va et où l'on ne voit guère ce qui doit venir. »

« Cet écrit est fort sensé, fort juste, dira Berlioz, mais a blessé horriblement le prétendu philosophe compositeur (c'est Rossini). Un rossiniste a répondu à d'Ortigue, et Rossini a écrit à ce monsieur pour le remercier, en lui disant : « Je vous dois beaucoup pour avoir si bien *lavé la Tonsure* de mon ami M. le curé d'Ortigue[1]. »

Relevons dans cet article une idée intéressante. D'Ortigue remarque combien la critique musicale est un genre faux lorsqu'elle veut traduire en langage littéraire, des choses que la musique a précisément pour but de soustraire à la littérature. Décrire par des mots une symphonie de Beethoven, quoi de plus vain ! Ces effusions de sentiment à propos de musique sont ridicules. Aussi d'Ortigue demande « de pouvoir justifier les assertions de la critique, à l'aide d'exemples notés, à savoir d'une analyse thématique. Voilà de la critique utile, qui vit, et apprend quelque chose, de la critique parlante. Que n'établissons-nous, en France, un pareil usage ! »

Jusqu'ici d'Ortigue n'avait manié que la plume du critique, sans aborder la composition. La raison en est très bizarre. Sa mémoire musicale était tellement extraordinaire, prétend-il, qu'il ne pouvait s'affranchir de ses souvenirs ; à ce point, qu'il avait retrouvé dans deux de ses compositions le premier chœur de l'*Orphée* de Gluck et un air de Beethoven[2] ! Sourions ; d'autres musiciens eurent une mémoire non moins étonnante, et furent de grands compositeurs. A la création musicale, il faut une richesse d'imagination et un feu qui manquaient peut-être à d'Ortigue. Son explication est si fragile que, en 1865, il composa, sans emprunt, une *Messe sans paroles* pour violon, violoncelle et orgue. C'est une suite de pièces qui retracent les sentiments évoqués par le saint sacrifice. Cette Messe connut, semble-t-il, un certain succès ; elle est exécutée lors de la bénédiction, par le nonce, de l'église des Jésuites de Louvain, et le chef de la célèbre musique des Guides l'arrange pour musique militaire. M. de Pontmartin

1. Lettre de Berlioz à son fils, 6 novembre 1865, in *Correspondance inédite*, p. 325.
2. *De la mémoire chez les musiciens.*

Digitized by Google

assure que « c'est une œuvre originale, inspirée, venue du ciel ou de l'âme ; quelque chose d'analogue en musique à ce que sont en littérature les confidences d'Eugénie de Guérin, de Madame Schwetchine et de Madame Craven. »

D'Ortigue était en pleine force, aimé de tous et respecté, lorsque une apoplexie foudroyante l'emporta, à Paris, le 26 novembre 1866. Sauf Jules Janin et Berlioz empêchés, *le Journal des Débats* en entier assistait aux obsèques : parmi les musiciens on remarquait : Ambroise Thomas, Félicien David, Léon Kreutzer, Vaucorbeil, Marmontel, Massart, Maurin, Chevillard... Sur sa tombe furent lues quelques lignes touchantes de M. de Sacy[1]. Par une délicate pensée, Saint-Saëns, Chevillard et Viguier devaient jouer la *Messe sans paroles* au service funèbre, mais le curé de N.-D. de Lorette s'y opposa, effrayé de cette messe purement instrumentale, sans précédent encore à l'Eglise.

* * *

Telle est la figure de notre compatriote. Ce fut un chrétien, le plus tendre père, une âme loyale, un ami véritable de la musique et des artistes. Un bon fils de la Provence aussi, qui chaque année venait retrouver le foyer paternel. Il parlait et chérissait notre langue, dont il tirait d'ingénieux rapprochements avec les modes du plain-chant, variétés dialectales de la musique, et aimait les félibres. « Avec quelles délices il aspirait les premières

1. Auguste Leo, successeur de M. de Sacy aux *Débats*, prononça les paroles suivantes, rédigées par ce dernier. « Il y a bien peu de jours encore, M. d'Ortigue était au milieu de nous causant avec cette bonhomie spirituelle et cette gaieté douce qui peignaient son âme et l'auraient fait aimer de ceux mêmes qui ne l'auraient pas connu autrement.. Tous ceux qui lisent notre feuilleton musical, savent quel goût M. d'Ortigue apportait dans sa critique, quelle science profonde et quel amour passionné pour son art. Classique par principe, mais bienveillant par nature, M. d'Ortigue savait démêler dans les choses mêmes auxquelles il ne pouvait donner une approbation sans réserve, la moindre lueur, la moindre espérance de talent, il applaudissait ingénuement au succès, s'affligeait des revers, et tout en restant attaché pour sa part aux sévères doctrines de l'art pur, de l'art éternel, il ne craignait pas d'être de son siècle dans l'appréciation des œuvres contemporaines. Le classique se faisait romantique, au besoin, pour être juste et bon envers tout le monde. Cette bienveillance et cette équité étaient naturelles à M. d'Ortigue. Il en portait les principes dans son âme si bonne et si généreuse. Tout ce qui était beau, élevé, touchant, éveillait sa sympathie et résonnait pour ainsi dire dans son cœur. La candeur et l'espoir brillaient dans sa conversation et la rendaient aussi aimable que piquante. Il était impossible, en un mot, de voir et d'entendre M. d'Ortigue sans se sentir aussitôt attiré vers lui et sans devenir son ami. » (*Le Ménestrel*, 25 novembre 1866.)

Digitized by Google

gorgées d'air natal !... *Moussu Jousé !* c'est ainsi que nous l'appelions tous dans notre rustique langage, endossait, suivant la saison, une blouse ou une vareuse, et en avant dans les *combes* du Lubéron ou sur les bords du Rhône ou de la Durance ! Détails de couleur locale, noëls et chansons populaires, bonnes histoires de l'ancien temps, chasses au filet et au miroir, physionomies caractéristiques, menu gibier qui supplée pour nous aux faisans et aux lièvres, Joseph d'Ortigue recueillait tout, retrouvait tout, savourait tout, et au milieu de ces reconnaissances familières où il recevait les témoignages de l'affection universelle. C'est si rare un homme essentiellement, foncièrement bon ! Le peuple ne s'y trompe pas, et c'est alors que le vieil adage, *vox populi, vox Dei,* rencontre son application entière[1]. »

Dans une pièce en vers, d'ailleurs bien médiocres, il décrit avec une complaisance attendrie la maison maternelle, cette terre de l'*Aumône*, que frères et sœurs avaient gardée indivise[2]. Située sur les pentes du Lubéron, arrosée par le canal, il pouvait dire plaisamment de la maison, que la rivière y coulait au premier étage. Un vaste horizon, l'harmonie du silence, des eaux et des ombrages, le souvenir des siens attaché à cet arbre, à ce banc, à ce mur, le pénétraient d'émotion.

> Tantôt la sape en main, j'élague mainte branche,
> Tantôt je vous relis Bossuet, Malebranche,
> Fénelon ; et par vous de moi-même vainqueur,
> J'élève mon esprit et j'épure mon cœur.

Dans la maison paternelle, ce vieil hôtel des Crillon, rue du Commerce, aux fenêtres à cordon, aux poutrelles peintes, il avait aménagé son cabinet de travail au plus haut étage. Là, par-dessus les toits de Cavaillon, au delà du clocher et de la coupole romane de la cathédrale, il pouvait contempler cette colline et cet ermitage de Saint-Jacques qu'il chérissait passionnément[3].

Nous avons consulté le Dictionnaire Larousse, et une fois de plus nous avons reconnu la justesse du propos d'A. France : « Le *Grand Dictionnaire* de P. Larousse manque absolument de

1. A. de Pontmartin, art. cit.

2. C'est ici, Saint-Yon, que trois sœurs et deux frères
S'assoient par indivis au foyer de leurs pères.

Au général A. de Saint-Yon, ancien pair de France, ancien minisire, 27-30 septembre 1864. *Journal des jeunes personnes*, où d'Ortigue collaborait.

3. Voir le récit *La Croix de Mission*, dans les « *Nouvelles chrétiennes.* »

Digitized by Google

critique et de sérieux[1] ». La notice juge d'Ortigue dénué de cette perspicacité naturelle si nécesaire à qui veut se poser en juge des œuvres de l'esprit ; du reste, connaissant à merveille les usages du journalisme et sachant en tirer parti. » Ce dernier trait, à propos de la *Messe sans paroles*, donne à d'Ortigue une figure d'arriviste, qui est le contraire de son caractère véritable.

D'Ortigue a patronné, défendu Berlioz ; il a vu les défauts de l'opéra italien ; il a tenté d'expliquer la musique par la nature de l'homme et la société ; il a compris l'éminente dignité du plain-chant ; il a parlé de la musique sacrée en chrétien et non en esthète.

Parmi les classiques qui faisaient son plus cher entretien, il en est un qu'il goûtait entre tous : La Bruyère ; il en colligeait les diverses éditions, espérant même en établir un jour un texte sans reproches. Nous résumerons son esprit dans ces lignes de son auteur favori[2]. « Les belles choses le sont moins hors de leur place. Les bienséances mettent la perfection, et la raison met les bienséances. Ainsi l'on n'entend point une gigue à la chapelle, ni dans un sermon des tons de théâtre. »

MAURICE BARBER.

1. *La Vie littéraire*, t. II, p. 34.
2. *Les caractères*. De quelques usages.

Au terme de cette étude, nous adressons nos remerciements et notre reconnaissance à ceux qui nous aidèrent si obligeamment dans nos recherches : Madame Jacques d'Ortigue, de Besançon, et Madame L. Chauvet, de Caen, belle-fille et petite-fille de Joseph d'Ortigue ; Mademoiselle Marie-Thérèse Jouve, de Cavaillon ; Mademoiselle Marie-Louise Pereyra, de Paris ; M. Charles Le Gras, d'Avignon.

Digitized by Google

ŒUVRES DE J. D'ORTIGUE

1. *De la Guerre des Dilettanti, ou de la révolution opérée par M. Rossini dans l'Opéra français.* Brochure de 77 pp. — Paris, Ladvocat, 1829, in-8°.

Quelques exemplaires de cette brochure, devenue rare, contiennent un opuscule de 11 pp., intitulé : *Observations sur les arts dans leurs rapports avec les institutions sociales.*

2. *Pèlerinage de deux Provençaux au couvent de la Trappe de la Ste-Baume.* — Paris, 1830, in-8° de 51 pp.

3. *Le Balcon de l'Opéra.* — Paris, Renduel, 1833, in-8° de xv-414 pp. avec une gravure à l'eau-forte de Célestin Nanteuil.

Ce volume comprend *La Guerre des Dilettanti* et les articles de critique musicale parus dans l'*Avenir* et le *Mémorial Catholique.*

4. Deux écrits politiques :

a) Une préface à une brochure intitulée : *Révélations d'un militaire français sur les aggraviados d'Espagne.* — Paris, Levavasseur, 1829, in-8°.

b) *De la position des partis après la révolution de 1830.* — Nantes, 1831, 42 pp.

Ces deux opuscules sont très rares.

5. *La Sainte-Baume*, roman. — Paris, Renduel, 1834.

6. *Nouvelles Chrétiennes*, suivies de *La Légende de St Véran*, évêque de Cavaillon, sans nom d'auteur. — Paris, Société des Bons Livres, 1837, in-12, VIII-255 pp.

7. *De l'Ecole musicale italienne et de l'administration de l'Académie royale de musique*, à l'occasion de l'opéra de M. Berlioz. — Paris, 1839, in-8°.

8. *Du Théâtre italien et de son influence sur le goût musical français.* — Paris, 1840, in-8°.

Ce volume est le même que le précédent. Toutefois d'Ortigue en a supprimé les pages qu'il estimait de pamphlet. Le volume du *Théâtre italien* est augmenté d'une très longue lettre adressée à Léon Kreutzer.

8 bis. *Abécédaire du plain-chant.* — Paris, 1841, in-12.

9. *Palingénesie musicale.* Brochure in-8°, 24 pp., sans date, tirage à part de la *Revue et Gazette musicale.*

10. *De la Mémoire chez les musiciens* (lettre à Mme S. de B...). Brochure in-8°, 23 pp., sans date, tirage à part de la *Revue et Gazette musicale.*

11. *La Bruyère et M. Walkenaer*, 12 pp., 1848, extrait de la *Revue indépendante.*

C'est une critique de l'édition de La Bruyère par M. Walkenaer.

12. *Dictionnaire liturgique, historique et théorique de plain-chant et de musique d'église dans le moyen âge et les temps modernes.* Grand in-8° de 1580 colonnes. — Paris, Migne, 1854.

(165 exemplaires avec titres et couverture à part, déposés chez Potier.)

Le manuscrit du *Dictionnaire* se trouve à la Bibliothèque du Musée Calvet, Fonds Requien, 2 liasses, 2683-2684.

Digitized by Google

13. ***Introduction à l'étude comparée des tonalités et principalement du Chant Grégorien et de la Musique moderne.*** — Paris, Potier, in-16, 1853.

C'est la réunion des articles *Philosophie de la musique* et *Tonalités* du *Dictionnaire liturgique ;* dans la brochure, l'article *Philosophie* présente quelques retouches.

14. ***Traité théorique et pratique de l'accompagnement du Plain-chant*** par MM. Niedermeyer et d'Ortigue. — Paris, Repos, 1856, grand in-8° ; 2e édition, Heugel, 1876.

15. ***La Maîtrise,*** journal de musique religieuse, fondé par MM. Niedermeyer et d'Ortigue : première année, 1857-1858 : deuxième et troisième années, 1858-1860, dirigées par d'Ortigue seul.

Chaque année est divisée en deux parties : l'une de texte, l'autre de musique.

16. ***Le Journal des Maîtrises,*** revue du chant liturgique et de la musique religieuse, par MM. d'Ortigue et Félix Clément. Première année, seule parue, 1862. — Paris, Adrien Leclere, grand in-4°.

Chaque livraison comprend une feuille de texte et un morceau de musique.

On trouvera la liste des œuvres de musique vocale et d'orgue publiées par la *Maîtrise* et la *Petite Maîtrise,* dans le catalogue de l'éditeur Heugel.

17. ***La Musique à l'église.*** — Paris, Didiée, 1861, in-12, 478 pp.

Articles parus dans la *Maîtrise,* le *Journal des Débats,* le *Temps,* etc...

Le vol. contient un appendice, des notes de P. Achard sur la musique et les musiciens dans le département de Vaucluse ; — une note sur Elzéar Genet ; — un autre sur le chanoine Intermet ; — une liste des musiciens vauclusiens.

MUSIQUE

1. *Offertoire pour orgue,* publié dans le *Répertoire de l'organiste,* de L. Dietsch.

2. *Messe sans paroles,* pour violon, violoncelle et orgue (ou piano), Heugel, éditeur.

Arrangement pour musique militaire par Cressonnois, chef de la Musique des Guides — Paris, Buffet-Crampon éditeur, 1866, in-folio oblong.

Digitized by Google

Les anciens Jardins d'Avignon

La ville d'Avignon possède un jardin public et deux squares.

Le jardin public, sur le Rocher des Doms, a été créé par l'architecte Eugène Pascal, de 1863 à 1865, pendant l'édilité de Paul Pamard. Quant aux deux squares, l'un fut établi en 1872 dans les dépendances de l'ancien monastère bénédictin de Saint-Martial, et l'autre existe depuis la construction en 1854 de la Gare des voyageurs, qui, comme on sait, a été réédifiée en 1868.

Un jardin et deux squarespour une population d'environ 50.000 âmes, cela n'est certainement point exagéré. Nous devons néanmoins nous en contenter en songeant qu'avant le XIX^e^ siècle la ville n'en possédait aucun. Assurément, les jardins privés ne manquaient pas autrefois, et il y avait peu d'hôtels et de maisons importantes qui n'eussent le leur. A l'est de la ville s'étendait un immense espace cultivé qu'on appelait les *Grands Jardins* et que limitaient, au sud, le pré de la Budelle, et, au nord, le pré de Notre-Dame des Sept-Douleurs. A l'ouest, les très anciens plans d'Avignon nous montrent un vaste quadrilatère, le *Jardin de Gadagne*, dans lequel se logèrent fort aisément le couvent des Grands-Capucins (aujourd'hui la Visitation) et celui des Ursulines de St-André (aujourd'hui le Petit Séminaire). L'hôtel des Issarts, dans la rue du Four, était complété par un jardin allant jusqu'à la rue de La Forêt ; on passait de l'hôtel au jardin par un arceau jeté au-dessus de la rue Bertrand. L'hôtel de Donis, rue Dorée, avait aussi le sien, mais de proportion moindre ; je tiens de M. le D^r^ Michel-Béchet, propriétaire actuel, qu'on y planta le premier yucca qui ait fleuri en France ; ce jardin a été absorbé par la rue de la République. Le Petit Palais (ancien Archevêché) possédait un parc minuscule, le « parquet », qui s'ouvrait sur une impasse de la rue Ferruce ; l'archevêque y mit ses écuries ; puis, le Bureau des coches d'eau s'y installa ; les plates-bandes et les allées disparurent, et le parquet devint une simple

Digitized by Google

cour plantée d'arbres ; c'est en cet état qu'on le voit encore maintenant.... Je ne pousserai pas plus loin cette nomenclature.

Les jardins de jadis étaient la possession de la noblesse, du clergé et de la riche bourgeoisie. Quant aux petits bourgeois et aux gens de négoce ou de métier, ils n'en avaient généralement point. Mais quand on vit entre les quatre murs d'une maison, et qu'en sortant on se trouve dans une rue ensoleillée, mal pavée et rarement arrosée, comment pourrait-on longtemps se résigner à la privation de l'ombrage salubre des arbres et du parfum vivifiant des fleurs ? Nos aïeux obvièrent à cet inconvénient avec beaucoup d'ingéniosité. Ils plantèrent devant et contre la façade de leurs habitations des ceps de vigne qui, s'élevant toujours pour rencontrer le soleil, tapissèrent bientôt les murs de leurs branches et formèrent des cadres de verdure autour des fenêtres, des voûtes au-dessus des balcons, En ajoutant à ces berceaux ombreux quelques pots de verveine ou de réséda, ils créèrent de petits jardins, qui, je dois le dire, n'allaient pas sans compromettre quelquefois la sûreté publique, comme il appert de diverses ordonnances des vice-légats (celle de Delci, le 6 novembre 1719, et celle de Passionei, le 9 décembre 1758), relatives aux vases de fleurs placés sur les fenêtres ou sur des planches extérieures et dont la chute avait souvent blessé des passants[1].

Ces treilles se succédant les unes aux autres, ces jardinets aériens donnaient aux rues avignonnaises un aspect particulièrement original, un caractère très pittoresque, une grâce charmante et une fraîcheur délicieuse.

Cela dura jusqu'à la Révolution. Une nuit... ; je précise : dans la nuit du 15 au 16 août 1791, des gens sans aveu se ruèrent, on ne sait pourquoi — pour le plaisir peut-être — dans la rue de la Calade et en assaillirent les maisons à coups de pierres ; ils brisèrent des vitres, enfoncèrent des portes et, non contents de ces méfaits, s'en prirent aux vignes inoffensives et patriarcales et les coupèrent au pied[2]. Les Allemands, en 1917, n'ont pas fait mieux pour les arbres fruitiers de la Champagne et de l'Artois !...

Adieu, les jolies treilles, les cintres de feuillage, les jardins fleuris !... On ne les replanta plus ; car, en cette fin tourmentée du XVIII[e] siècle, les jours étaient mauvais, et le peuple se préoc-

1 Archives d'Avignon, AA. 156, *Livre rouge*, t. II, fol. 240 v° ; BB. *Délibérations de Assemblée consulaire*, à la date du 20 juin 1760.

2. Chambaud, *Journal* (Biblioth. d'Avignon, Ms. 2494, à la date).

Digitized by Google

cupait plus des tumultes de la rue que de la culture des plantes. Et la mélancolique décadence des petits jardins suspendus commença. Puis, la mode des squares vint, et ce fut le coup de grâce. On laissa mourir les vignes qui existaient encore, ou on les arracha. Quelques-unes, pourtant, ont survécu au désastre ; hâtez-vous de les aller voir avant que ces derniers témoins des temps abolis ne disparaissent à leur tour, emportant avec eux ce qui faisait en partie la gaîté et la joliesse de notre vieil Avignon.

Mais entre les jardins publics, qui n'existaient pas, et les jardins particuliers, il y avait ce que j'appellerai des « jardins mixtes » ; je veux dire des jardins qui, sans être à tout le monde, appartenaient à certaines collectivités. Tels étaient le jardin des Médecins, le jardin des Marchands, les jardins de Plaisance et de la Commanderie, celui des Chevaliers de l'Arc. L'histoire a négligé de s'en occuper, et c'est pour cette raison que je m'y suis attaché et que je veux vous en parler, afin que le souvenir n'en soit pas à jamais perdu.

Ce n'est là, certes, qu'un très modeste chapitre de nos anciennes annales ; mais enfin c'en est un chapitre, et vous allez voir que, si c'est l'un des plus inconnus, ce n'est peut-être pas le moins curieux ni le moins intéressant.

I. Le Jardin des Marchands.

Dans l'énorme pâté de maisons délimité par la rue Argentière, la rue de la Bancasse et la rue Dorée et qui a été éventré par la percée de la rue de la République, il y avait un jardin dans lequel on accédait par un passage découvert du côté de la rue Dorée et par des corridors du côté des deux autres rues. A l'angle de la rue Argentière et de l'un de ces deux corridors, se trouvait une maison qui appartenait, dès 1742, au boulanger Antoine Roux et à sa femme Thérèse Fraissinet, lesquels la vendirent, au prix de 5.500 livres, le 18 juin 1773, à Jean Moulin, aubergiste [1].

Moulin étant décédé, sa veuve Madeleine Villepraine hérita de la maison et la garda jusqu'à sa propre mort, le 7 nivôse an X, époque à laquelle l'immeuble passa à ses trois fils Jean, Jean-Pierre et Joseph Moulin [2]. Ceux-ci se hâtèrent de le vendre à un

1. Archives de Vaucluse, H. *Oratoriens d'Avignon*, 20, fol. 301.
2. Id., Q. 22, *Mutations par décès*, 9, fol. 26.

Digitized by Google

paumier nommé Augustin Boudin, lequel était déjà propriétaire du jardin dont je viens de parler et dans lequel il avait, en 1765, installé un jeu de paume[1].

On n'imagine pas ce qu'au XVII[e] et au XVIII[e] siècle, il y eut de jeux de paume à Avignon : celui de Pierre Avril, qui devint la maison des Mignard, rue de la Bouquerie ; celui « de la Masque », vers la rue des Ortolans ; celui de Vitalis de Lirac (hôtel d'Honorati), rue de la Masse ; celui de Pompée Catilina, place de la Porte-de-l'Oulle ; celui « de l'Adventure », plus tard maison du notaire Bagnoly, rue St-Etienne ; celui de Daniel Arbolier, qui existait en 1660 ; celui de Jean Roche, qui existait en 1780 ; etc., etc.

Le jardin dans lequel Augustin Boudin avait établi le sien et qui s'adossait au mur septentrional de l'hôtel de Sade, était fréquenté par la bourgeoisie commerçante de la ville et prit de sa clientèle la dénomination de « Jardin des Marchands ». La partie qui n'était pas occupée par le jeu affectait la forme d'un hémicycle, au centre duquel s'élevait une salle de verdure où les joueurs venaient se reposer et se rafraîchir.

Pendant la Révolution, l'établissement subit le contre-coup des émotions publiques. Après la terrible journée du 16 octobre 1791, l'orfèvre Dupuy fut accusé d'avoir participé aux troubles ; mais il s'en disculpa en prouvant que, ce jour-là, pour n'avoir à se mêler de rien, il s'était renfermé, avec le citoyen Stellis et quelques autres, dès le matin et jusqu'à sept heures du soir, « au jeu de paume du sieur Boudin[2] ». Le 15 novembre de la même année, Boudin lui-même fut accusé de recéler « des effets des Carmes déchaussés » et une descente fut opérée dans son établissement[3]. Cette perquisition ne donna point de résultat. Néanmoins, le soupçon qui pesa un moment sur Boudin ne semble pas avoir été tout-à-fait injustifié, car en 1865, Pourchin, fabricant de chocolat, ayant acheté plusieurs tables de marbre provenant du café du Jeu-de-Paume, trouva, au revers de l'une d'elles, une inscription latine qui avait été enlevée en 1790 de l'église des susdits religieux[4].

1. Biblioth. d'Avignon, Ms. 2064, p. 420.
2. Id , Ms. 2064, fol. 373.
3. Id., Ms. 2494, fol. 132.
4. Il la vendit au Musée pour la somme de 20 francs. (*Catalogue ms. du Musée Calvet*, reg. 2, fol. 11 v°). En 1823, un des Boudin, probablement François, vendit au même établissement une *Marine au soleil levant*, signée : *J Vernet, 1757* (Girard, *Catalogue des tableaux*, etc , n° 399).

Digitized by Google

En l'an V, le Jardin des Marchands devint le lieu de rendez-vous, le quartier général de ce qu'on appelait alors le parti des « réacteurs », et on y chantait le *Réveil du peuple*[1] qui était pour les modérés ce que le *Ça ira* était pour les révolutionnaires. Le jeu de paume s'était alors transformé en un café qui en avait pris le nom et était tenu par Barthélemy Boudin. Celui-ci ne semble pas avoir fait de brillantes affaires, puisque, le 14 ventôse an X, divers meubles et effets lui appartenant furent vendus aux enchères; ils produisirent une somme de 489 fr. 65[2]. L'ancien jeu ayant été ensuite définitivement supprimé, le café fut transféré par François Boudin dans la rotonde de verdure, et on y créa en 1833 un cercle de jeunes gens qu'on appela le « Cercle du Jeu-de-Paume »[3]. Quant à l'ancienne salle de jeu, il s'y établit, à la fin du règne de Louis-Philippe, un restaurant qui était tenu par le traiteur Branger et qui portait cette enseigne humoristique : *A la faim du monde*[4].

François Boudin avait trois fils, Etienne, Augustin et Louis. Le second de ces fils, Gabriel-Augustin, se fit une certaine réputation comme poète provençal et écrivit *Lou soupa de Sabolv* (1848), des fables et des contes. Il était né le 26 mars 1805 et mourut le 29 octobre 1872. Il fut l'un des secrétaires de l'éminent historien Augustin Thierry qui, comme on sait, était devenu aveugle. Ses œuvres, réunies sous le titre des *Sept garbello*, ont été publiées à Avignon, avec une excellente notice de Patrice Rollet (1879. in-8°).

François Boudin s'étant retiré des affaires et ayant établi son domicile rue de la Bancasse, n° 20, où il mourut peu de temps après, le café du Jeu-de-Paume fut tenu par son fils aîné, Etienne. Celui-ci transforma l'établissement en café-concert et fit faillite en 1865, juste un siècle, année pour année, depuis la fondation du jeu de paume dans le jardin des Marchands; les meubles furent vendus. Ses deux frères désintéressèrent les créanciers et obtinrent sa réhabilitation ; leur tâche fut considérablement facilitée par la création de la rue Bonaparte, aujourd'hui rue de la République, qui entraina l'expropriation du café et du jardin[5]. La maison de la rue Argentière, qui appartenait aux

1. P. Charpenne, *Grands épisodes de la Révolution à Avignon*, IV, 282.
2. Archives de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrement*, 32, fol. 160.
3. P. Achard, *Journal ms.*, 1836, p. 41-42. (Communiqué par M. Julien Bonnet.)
4. *Guide-Fanot*, 1838.
5. P Rollet, Notice sur Aug. Boudin en tête des *Set garbeto*, p. LI et LII.

Digitized by Google

Boudin depuis l'année 1802, fut aussi abattue pour la même opération de voirie.

Je dois ajouter que le jardin des Marchands occupait un emplacement où il avait certainement existé une construction antique. En effet, en 1819, en creusant un puits dans la cour, on tira du sol une amphore, en terre rouge, terminée en pointe, et deux autres amphores qui furent acquises par le Musée Calvet quatre ans après; et, en 1867, on trouva, sous le café, à trois mètres de profondeur, un fragment de mosaïque qui fut donné par la Mairie au même Musée. Ainsi, les générations se succèdent et se remplacent et nous marchons sur la cendre des morts.

II. Le Jardin de Plaisance.

Transportons-nous dans la rue Joseph-Vernet, en face du n° 18. Il y a là une maison dont le rez-de-chaussée est un passage mettant en communication cette rue avec une petite place où aboutissent deux voies parallèles: la rue de Plaisance et la rue du Mail. Sur cette place, en face du passage, se dresse une maison derrière laquelle s'étendait un jardin, aujourd'hui très réduit, dont les murs bordaient les deux rues parallèles ; ce jardin était le jardin de Plaisance.

L'emplacement avait appartenu, au moins en partie, au XIV^e^ siècle, aux jardins de la livrée du cardinal de Boulogne[1], qui fut presque entièrement détruite en 1368 pour la construction des remparts de la ville[2]. Ce qui resta de cette livrée appartint au XVII^e^ siècle aux marchands Mathieu Géroin et Jean Arnoux, puis au maître-chirurgien Ignace Chopin. En 1650, le propriétaire était l'abbé Rostaing-Raymond Bourdon, capiscol de l'église Saint-Agricol, qui garda la partie orientale et vendit en 1674 la partie occidentale à M. de Viganego, « pagadour général » de N. S. P. le Pape à Avignon[3].

Nous voyons ensuite comme propriétaires successifs le notaire Félix Gay[4] et en 1706 l'abbé Antoine Guibert, bénéficier du chapitre de Saint-Agricol.

1. Guy de Boulogne, archevêque de Lyon, promu cardinal en 1342, évêque de Porto en 1350 mort à Lérida en 1373.

2. Robert Michel, *La construction des remparts d'Avignon au XIV^e^ siècle.* (*Congrès archéologique de France, session d'Avignon*, 1909, t. II, p. 353).

3. Archives de Vaucluse, H. *Célestins d'Avignon*, 33, fol. 99 v°.

4. *Terrier de la Chambre Apostolique.* (Bibl. d'Avignon, Ms. 1710, fol. 82 v°). — Arch. de Vaucluse, H. *Célestins*, 33, fol. 107.

Digitized by Google

A cette époque, dix bourgeois de la bonne ville d'Avignon s'entendirent pour acquérir en commun un jardin dans lequel ils pussent venir se délasser, se reposer à l'ombre et respirer le bon air. Ces dix bourgeois se nommaient : François Philip, Joseph Calvet de La Palun, Georges Peilhon, Pompée Janselme, Joseph-Armand Blanc, Esprit Robert, Pierre-Joseph Vidal, Joseph-Barthélemy Anselme, Joseph Dumenge et Pierre Genest. Ce n'est pas que la plupart de ces messieurs ne fussent fort bien logés : Calvet de La Palun avait sa maison au Puits-des-Bœufs, qui est aujourd'hui la Banque de France ; Janselme avait la sienne dans le jeu de paume où devait être construit, en 1732, le premier théâtre d'Avignon, place Crillon ; Peilhon avait la sienne dans la rue Rappe, et c'est à présent le magasin de ferronnerie de MM. Berton ; etc. Mais ils étaient désireux d'avoir un pied-à-terre à la campagne, et, comme le quartier de Notre-Dame des Iles, ancien bourguet des Olliers, était alors occupé en majeure partie par des jardins, ils jetèrent leur dévolu sur cet endroit qui, bien que se trouvant dans la ville, avait gardé un aspect rural. En 1710, ils achetèrent la propriété de l'abbé Antoine Guibert, sur laquelle ils eurent dix parts égales et qu'ils appelèrent le *Jardin de Plaisance* [1], et je n'ai pas besoin de dire que l'une des rues le bordant en reçut la dénomination qu'elle porte encore aujourd'hui.

Les renseignements sur le jardin de Plaisance me manquent, et je ne veux pas en faire une description qui serait de pure fantaisie. Tout ce que je sais, c'est que les dix parts changèrent de propriétaires, soit par suite de décès, soit pour tout autre raison [2]. Puis enfin, comme il n'est rien dont on ne se lasse, un beau jour l'association cessa, après un demi-siècle d'existence. En effet, le

1. Arch. de Vaucluse G. *Chapitre Saint-Agricol d'Avignon*, 60, p. 331.

2. La fraction de Janselme fut acquise par Joseph-Gabriel Michelet, seigneur de Mézières, notaire et secrétaire de la Maison de Ville (16 janvier 1734), et celle de Blanc, par Jean-Joseph-Thomas de Barthélemy, docteur ès-droits (16 avril 1735). En 1749, il y eut quatre mutations : le lot de Vidal passa à Joseph Antoine d'Ymonier (27 janvier) ; celui de Simon-Georges de Peilhon, fils de Georges, à Louis-Joseph de Crivelli (29 janvier) ; celui de Joseph-Laurent de Robert, secrétaire du roi, maison et couronne de France, fils d'Esprit, à Joseph de Ribiers, docteur ès-droits agrégé (30 janvier), et celui de Calvet de La Palun, à Pierre-Joseph de Goudareau, seigneur de Fontclaire (1er février). Restaient quatre lots qui passèrent aux mains de Joseph-Guillaume Broutet, d'Emmanuel-François Philip, de Paul-Denis d'Anselme, comte de La Foulquette, et d'Alexis-Giraud Claudera (Arch. de Vaucluse, G. *Chapitre Saint-Agricol* 60, p. 377 ; 61, p. 67, 72, 83 ; etc.).

Digitized by Google

17 mars 1766, le jardin de Plaisance et sa maison furent vendus, au prix de 4.500 livres, à François-Augustin Gauger, marchand drapier, lequel fit une excellente affaire puisque, le 20 août 1778, il les revendit 8.000 livres à Lambert de Graud de Sérignac, ancien chef de brigade, gouverneur de Roquevaire, résidant à Marseille. Le 22 juin 1784, ce dernier céda la propriété à Pierre-Sylvestre Beauvois de Nogaret, à charge par celui-ci de payer une pension annuelle et viagère de 900 livres durant l'existence du vendeur et de sa femme Jeanne-Jacqueline-Apolline de Guillon[1].

La femme du nouveau propiétaire figura parmi les dames de l'aristocratie locale que le vice-légat Filomarino invita au bal donné par lui, au palais des Papes, le 10 novembre 1785, au duc et à la duchesse de Cumberland[2].

Les enfants et héritiers de M. Beauvois de Nogaret (Antoinette-Marie-Henriette, épouse de Joseph-Alexandre Pachot; Marie-Antoinette-Victoire-Angélique, épouse de Joseph-Anselme Boissieu, médecin, et Joséphine-Pierrette, célibataire, demeurant à Saint-Marcellin, Isère) vendirent le tout, situé près Notre-Dame des Isles, place des Houles, île 136, le 7 pluviôse an X, à Etienne Morel, directeur des coches d'Avignon, au prix de 16.000 francs[3]. Actuellement, la maison et la partie du jardin de Plaisance qui subsiste encore sont la propriété de la famille Malosse de Saint-Gervasy.

III. — Le Jardin de la Commanderie

Avant de parler de ce jardin, je suis obligé de faire un peu de topographie historique.

A l'ouest de l'enceinte antérieure à celle des papes, il y avait une sorte de plaine que, dans ses déplacements et ses crues, le Rhône couvrait constamment de ses eaux et où il déposait ses alluvions. Les sables amoncelés formèrent des îles qui, peu à peu, se soudèrent les unes aux autres et constituèrent un terrain moins facilement submersible. Les dénominations que reçurent les diverses parties de ce terrain en rappelaient l'ori-

1. Archives de Vaucluse, G. *Chapitre Saint-Agricol*, 62, p. 187 v°; 63, fol. 201 v° et 283.

2. Biblioth. d'Avignon, Mss. 2071, fol. 157, et 3335, fol. 157.

3. Arch. de Vaucluse, Q. 24, *Enregistrement*, 32, fol. 109.

Digitized by Google

gine. Ainsi, il y eut le bourg de l'Estel (du latin *stellum*, îlot), entre la porte L'Evêque et l'hôtel de Suarès d'Aulan, et le quartier des Iles, à la jonction des rues du Mail et de Plaisance. Entre l'un et l'autre de ces deux bourgs, il existait le clos des Fontaines qui s'étendait, d'un côté, jusqu'aux approches du fleuve et, de l'autre, jusque vers l'église Saint-Agricol [1].

La moitié occidentale du clos des Fontaines appartenait au moins en grande partie, au XII[e] siècle, à un chevalier du nom de Brocard, qui y avait une maison, une tour et un jardin. Au mois d'octobre 1187, Brocard fit donation de cette propriété aux Frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, qui furent plus tard les chevaliers de Rhodes et les chevaliers de Malte [2]. Ces religieux s'y installèrent et transformèrent la maison du donateur en église.

Dans la suite, les Hospitaliers eurent une autre maison et une autre église au centre de la ville, dans la rue Saint-Jean-le-Vieux, puis dans l'ancienne demeure des Templiers, aujourd'hui hôtel du Louvre, rue Saint-Agricol. Mais ils conservèrent toujours leur établissement du clos des Fontaines, ils l'agrandirent même, et cette propriété reçut le nom de « Commanderie de Saint Jean » ou simplement de « Commanderie ». Ils y confinaient au sud l'enclos des Prêcheurs, et l'on voit, par une décision du 21 juillet 1323, qu'ils furent maintenus dans le droit de continuer une porte qu'ils faisaient ouvrir alors près du mur de cet enclos, malgré les oppositions du prieur des Dominicains [3].

Vers 1361, la Commanderie, son jardin et ses annexes servirent de livrée, d'abord, au cardinal Gilles Aycelin de Montaigu, évêque de Thérouane et chancelier de France (1361-1368), et ensuite, au cardinal Jean de La Grange, évêque d'Amiens (1375-1402). La livrée de ces deux prélats n'était que louée par eux puisque, en 1379, le procureur des Hospitaliers prit possession en cet endroit d'une maison qu'avait occupée autrefois le « cardinal

1. Peut-être même jusqu'à la place de la Préfecture, s'il faut en croire Paul Achard (*Saint Agricol d'Avignon*, 1873, p. 6).

2. Nouguier donne à cet acte la date de 1165. (*Histoire de l'église, des évesques et archevesques d'Avignon*, 1660, p. 50 et A. Bayol, celle de 1198. (*L'ancienne Commanderie de Saint-Jean-le-Vieux d'Avignon*, dans les *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1900, p. 137. La date exacte (1187 a été trouvée aux Archives des Bouches-du-Rhône (H. *Hospitaliers*, 219), par M. Eug. Duprat (*Notes et documents sur l'ordre du Temple à Avignon* dans les *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1914, p. 74)

3. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2083, fol. 51 v° et 53.

Digitized by Google

de Maurienne (lisez: Morinie) dit de Térouane »[1], et puisque, après la mort du cardinal d'Amiens, le 14 avril 1402, à Avignon, les chevaliers de Saint-Jean en recouvrèrent la jouissance [2]. Néanmoins, le clos des Fontaines garda le souvenir des deux cardinaux et fut appelé quelquefois le « quartier de la Livrée »[3].

Le jardin de la Commanderie communiquait avec la rue de la Calade par un passage qu'on appelait indifféremment au XVII[e] siècle « ruelle allant à la Commanderie de Saint-Jean », « rue qui va au Jardin de la livrée de Saint-Jean », et « rue de la Livrée »[4], et qu'on appela au XVIII[e] « cul-de-sac de la Commanderie »[5], et au XIX[e] « impasse de l'Oratoire »[6]. C'est au n° 9 actuel de cette impasse que s'ouvrait le jardin. C'était un jardin d'agrément à l'usage des con mandeurs des chevaliers de Malte d'Avignon. N'ayant pas trouvé de plan ou de dessin donnant son aspect, je n'en puis parler qu'hypothétiquement.

Au XVII[e] siècle, les jardins qui se respectaient étaient établis à l'instar de ceux du fameux Le Nôtre, dont les lignes nobles et géométriques, les allées symétriques et droites, les ils taillés, etc., furent imités dans toute l'Europe. Au XVIII[e] siècle, le goût changea. Un valet de chambre du roi, Charles Dufresny, sieur de La Rivière, auteur de spirituelles con édies et décédé à Paris en 1724, imagina d'imiter la nature et créa les « jardins paysagers ». L'Angleterre s'empara de ce style, et William Kent, décédé en 1748, les mit en honneur six ans au moins après la mort de Dufresny: ce qui n'empêcha pas de lui en attribuer l'invention. Naturellement, cette invention, que nous avions dédaignée venant d'un compatriote, nous l'adoptâmes avec enthousiasme nous venant de l'étranger. Ce fut une mode si générale qu'un écrivain nommé Chabanon crut devoir s'élever contre elle et

1. Bibl. d'Avignon, Ms. 2083, fol. 53 v°, d'après les Archives du Grand-Prieuré de Saint-Gilles.

2. Le 9 février 1474, le tapissier Guillaume Frumentin vendit un jardin situé dans la paroisse St-Agricol, confrontant au midi « la livrée d'Amiens, appelée de Saint-Jean — *a meridie cum librata Ambianensi, que dicitur Sancti Johannis* » (Notes brèves de François Morini, 1474, fol. 15; étude de Beaulieu. — Notes mss. du chanoine Requin).

3. Laurent Drapier, *Journal historique de la ville d'Avignon*, (Biblioth. d'Avignon, Ms 2562, fol. 7 v°).

4. *Terrier de la Chambre Apostolique* (Id. Mss. 1710 et 1711, passim).

5. Biblioth. d'Avignon, Ms. 1681, fol. 136.

6. Depuis 1843 (P. Achard, *Dictionnaire des rues d'Avignon*, p. 109).

Digitized by Google

publia une critique sur *La manie des jardins anglais* (Paris, 1775); mais inutile de dire, n'est-ce pas? que Chabanon ne put rien contre l'engouement public et prêcha dans le désert.

Il est vraisemblable, sinon certain, que le jardin de la Commanderie subit les fluctuations de la mode et que, après avoir été un jardin français, il devint un jardin paysager. Au surplus, il n'y avait pas à chercher des modèles bien loin, puisque le célèbre voyageur britannique Arthur Young comparait toute la campagne d'Avignon à un vaste « jardin anglais ». Quoi qu'il en soit, le jardin dont je m'occupe fit les délices du commandeur Maldachini.

Félix Sforza de Maldachini, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de la commanderie sous le titre de Saint-Jean de Bosco dans la province de Parme, et capitaine de compagnie des chevau-légers entretenue en l'état d'Avignon et du Venaissin pour le service de N. S. P. le Pape, était un homme fort aimable, très riche et passablement mondain. Il aimait à recevoir, et sa table était excellente. Il avait pour maître d'hôtel un certain Joseph Barabucci[1], et on eut pu dire de Maldachini ce que Célimène disait du jeune Cléon :

> Que de son cuisinier il s'est fait un mérite,
> Et que c'est à sa table à qui l'on rend visite.

Il joua, dans les affaires de son temps, un rôle purement protocolaire et accompagna le vice-légat d'Avignon dans le voyage que celui-ci fit pour aller saluer Philippe V, roi d'Espagne, lors de son passage à Arles, le 3 décembre 1702[2]. Il s'établit dans le jardin du clos des Fontaines, qu'un texte de 1699 appelle « le jardin de M. le commandeur Maldachini »[3] comme s'il lui avait personnellement appartenu, et il en fit le théâtre d'exploits qu'on devrait, sans doute, passer sous silence si cette bonne langue de M^me^ Du Noyer n'avait mis tant d'empressement à les claironner. Cette dame Du Noyer était une caillette de lettres qui voulut, sans doute, donner une suite à l'*Histoire amoureuse des Gaules* et à la *France galante* de Bussy-Rabutin et, sur quelques données exactes, écrivit une série de petits romans assez spirituels, mais

1. Barabucci arrenta, en 1678, l'hôtel de Nochères et de Ganières, rue de la Petite-Meuse (Arch. hospitalières d'Avignon, *Sainte-Marthe*, B. supplém., minutes de J. B. Cyprian, 1678-1679, fol. 46 v°).

2. Ms. anonyme, cité par E. Fassin, *Les rues d'Arles* (*Forum républicain* du 23 mars 1918).

3. *Journal de la ville d'Avignon*, 1660-1702 (Bibl. d'Avignon, Ms. 2394, fol. 288).

Digitized by Google

passablement égrillards, auxquels elle donna le titre de *Lettres historiques et galantes*.

Voici ce qu'elle dit de notre personnage : « Le commandeur Maldachini, qui commande ici (à Avignon) la cavalerie italienne et qui est un frère du cardinal du même nom, est encore un de nos héros. Sa galanterie est un peu antique, mais sa bourse n'est pas épuisée. Il a un fort joli jardin où il régale les dames et qu'il prête aussi quelquefois à ses amis pour le même usage... Le jardin du commandeur Maldachini, dit-elle encore, est comme cette maison de Polémon, dont il est parlé dans *Cas andre*[1], un vrai théâtre où il se passe tous les jours quelque nouvelle scène[2]. » La narratrice n'a pas cru devoir entrer dans le détail de ces scènes ; mais quand on a lu celles qu'elle a bien voulu décrire, on a l'impression qu'il vaut peut-être mieux qu'elle n'ait pas raconté celles-là.

Le commandeur mourut presque octogénaire, le 20 novembre 1711, dans la paroisse Saint-Agricol, probablement au jardin où il s'était établi, et fut solennellement inhumé en l'église Saint-Jean de Rhodes, rue Saint-Jean-le-Vieux[3].

La Révolution fit du jardin de la Commanderie ce qu'elle fit de tant d'autres établissements : elle se l'appropria et le vendit comme bien national. Le procès-verbal de cette vente indique que l'immeuble, « qui appartenait aux ci-devant commandeurs de Malthe », était situé rue de l'Oratoire ; qu'il se composait d'un corps de logis et d'un jardin, confrontant : du levant, cette rue ; du nord, la partie occupée par le distillateur Bernard[4] ; du couchant, le rempart, et du midi, la maison du citoyen Malière ; et qu'enfin le corps de logis et le jardin mesuraient ensemble 361 cannes, 3 pans et 5 menus de superficie, suivant le rapport de Ponge et d'Imbert, du 28 mars 1793. Cette propriété fut adjugée, le 30 avril suivant, au prix de 4350 livres, à Dominique Grégoire, dit Juste, marchand orfèvre à la place du Change[5].

On y a construit, depuis, quelques maisons, et de ce jardin,

1. Roman de La Calprenède, 1642.

2. *Lettres historiques et galantes*, Cologne, 1707, p. 26 et 126

3. Archives d'Avignon, GG. *Saint-Agricol*, Décès, 1696-1724, p. 269.

4. Ce Bernard est mentionné dans le *Courrier d'Avignon*, du 6 janvier 1782, p. 12. L'immeuble qu'il possédait comprenait une maison et un jardin. (Biblioth. d'Avignon, Ms. 1681, fol. 136, n° 15).

5. Archives de Vaucluse, Q 2, *Ventes des biens nationaux du district d'Avignon*, reg. 1, fol. 4 v°.

Digitized by Google

qui fut l'un des plus beaux d'Avignon, il ne reste plus guère aujourd'hui que le souvenir.... et encore !

IV. — Le Jardin des Médecins.

En 1626, Louis XIII autorisa ses médecins Guy de La Brosse et Hérouard à établir, en vue de l'étude des sciences naturelles, un « Jardin royal des herbes médicinales » : ce fut l'origine du Jardin des Plantes de Paris. Quelques Universités de France, suivant l'exemple de la capitale, créèrent des jardins pour leurs étudiants en médecine, et, quant à celles qui ne le purent pas, un édit de Louis XIV, de mars 1707, les obligea de désigner un professeur spécial chargé d'enseigner la botanique dans une salle de la Faculté de Médecine pendant l'hiver et de faire des démonstrations dans la campagne pendant l'été.

L'Université d'Avignon, désireuse de se modeler sur ses sœurs de France, demanda au pape Clément XI et obtint de lui, en 1711, la concession d'un terrain à Champfleury, dans l'enclos de l'ancien hôpital Saint-Roch, pour y aménager un « Jardin des simples[1] ». Mais comme elle ne put réaliser les ressources nécessaires pour entretenir ce jardin, elle l'arrenta à un horticulteur et se borna à instituer nn emploi de professeur de botanique[2].

Plus tard, l'Aumône générale, propriétaire de l'hôpital Saint-Roch, ayant eu besoin du terrain concédé à la Faculté de Médecine, le lui acheta, le 3 juin 1729, au prix de 2000 livres, dont le montant devait rester entre les mains de son trésorier jusqu'à l'établissement d'un jardin botanique et dont l'intérêt devait, en attendant, constituer les honoraires du professeur[3]. Cet état de choses dura jusqu'en 1743.

A cette époque, la Faculté de Médecine, qui n'avait pas renoncé à ses projets anciens, jeta les yeux sur une propriété située dans le quartier de la Carreterie, au carrefour de la Belle-Croix. C'était une vigne du bourguet des Bérenguiers qu'on

1. Le Conseil de Ville s'engagea, le 4 novembre 1711, à concourir à cette œuvre (Arch. d'Avignon, BB. *Délibérations du Conseil de Ville*, 1715 — 16, fol. 83 v°).

2. Les professeurs de botanique furent, de 1719 à 1743, Jean-Baptiste Gastaldy, Joseph Brun, Joseph-Gaspard Gautier, Armand-Gabriel-Michel Parrely et Pierre-Celse Gautier.

3. Arch. de Vaucluse, D. *Université d'Avignon*, 66, à la date. — Pour de plus amples détails, consulter D. 33 et 66.

Digitized by Google

avait transformée en un jardin clos de murs et dans lequel se trouvait une petite maison. Le tout avait pour confronts : au sud, la grande rue de la Carreterie ; au levant, le jardin de M. de La Royère ; au nord, la rue allant de la porte Saint-Lazare à celle de la Ligne, et, au couchant, la traverse ou ruelle de Mounet Rasand, dite de la Poulassière[1]. Le propriétaire était Nicolas-Dominique Pamard, maître chirurgien agrégé, qui avait apporté quelques améliorations à son terrain et y avait fait construire deux pavillons.

Le médecin J.-B. Gastaldy ayant su que Pamard était dans l'intention de vendre, fit connaître au collège des docteurs agrégés de la Faculté de Médecine, dans leur séance du 9 août 1743, que cette propriété était très propre à l'établissement du jardin botanique et qu'il y avait lieu de profiter d'une occasion aussi favorable. Le collège acquiesça à cette proposition ; Pamard consentit à céder l'immeuble au prix de 2.500 livres, et la vente fut effectuée le 9 septembre[2]. Il n'avait fallu qu'un mois pour liquider cette affaire.

Le Jardin botanique, qu'on appella communément le « Jardin des Médecins », fut installé avec beaucoup de soin. L'entrée s'ouvrait sur la rue de la Carreterie, au n° 139 actuel, à côté de cette impasse de la Poulassière qui existe encore, mais qui a perdu son nom. La maison, dont le rez-de-chaussée seul appartenant aux acquéreurs, comprenait un corridor conduisant de la rue au jardin et une grande cuisine qui fut transformée en salon ; on meubla ce salon de « chaises volantes » acquises du fabricant Antoine Bernard.

Quant au jardin, il s'étendait jusqu'à la rue du Rempart-Saint-Lazare, flanqué de deux petites cours, l'une contre la maison et l'autre du côté du rempart. Les deux pavillons de Pamard furent utilisés, et l'on établit aussi une serre au levant et une autre au

1. La propriété appartint d'abort à Marguerite Imbert, veuve du savetier Michel Martin ; elle céda le jardin en 1701 à Gaspard Charles, chanoine de Saint-Symphorien, et la partie basse de la maison en 1725 à Philippe Bernard (la partie haute étant au taffetassier Combet, qui fut remplacé par Poltret, de Beaucaire). Un marchand de chevaux, Yves Icard, acheta le jardin en 1723 et la partie basse de la maison en 1727. (Arch. de Vaucluse, D. 209, fol. 160). Pour s'acquitter en partie d'une dette de 5825 livres, Icard céda la propriété, le 4 novembre 1729, à Marie-Thérèse Fellon, veuve du chirurgien Pierre Pamard, et à son fils Nicolas-Dominique (Id., D. 66, à la date). La veuve Pamard mourut le 5 juin 1731 (Arch. d'Avignon, GG. *St-Symphorien*, Décès, 1693-1733, fol. 90 v°), et son fils fut seul propriétaire.

2. Arch. de Vaucluse, D. 33, fol. 427 ; 67, fol. 6.

Digitized by Google

couchant. En 1757, pour gagner du terrain, une vieille machine qui servait à actionner la pompe et tenait beaucoup de place fut supprimée, et dans l'espace ainsi récupéré, on prolongea un banc récemment établi pour la culture des plantes médicinales. Deux ans après, l'établissemeut fut agrandi, au couchant, d'un petit jardin contigu [1].

Nous possédons les comptes du Jardin des Médecins [2]. Je ne m'occuperai pas des dépenses ordinaires : arbres, graines, arrosoirs, vases à fleurs, etc. En 1750, on remplaça la vieille pompe par une nouvelle qui fut faite par le chaudronnier Joseph Pithon [3]. Voici quelques particularités qui peuvent intéresser. Plutarque rapporte que lorsque Marius eut écrasé les Teutons sur les bords de l'Arc, au pied de la montagne de la Victoire, les propriétaires du sol de cet effroyable champ de carnage firent longtemps enclore leurs vignes avec les ossements des Barbares [4]. Je ne croyais pas qu'il y eût d'autres exemples d'une clôture de ce genre macabre ; mais en dépouillant les comptes dont je parle, j'en ai trouvé un second. En effet, le 1er avril 1744, un maçon reçut de la Faculté de Médecine 3 livres, « pour avoir remplacé plusieurs os aux espaliers de la grande allée » du jardin de la Carreterie [5]. Les deux exemples sont séparés l'un de l'autre par une distance de plus de dix-huit siècles ; on ne dira pas que les traditions se perdent. — Le Rhône, quand il faisait irruption dans la ville, ne manquait pas d'immerger notre jardin ; je n'ai trouvé cependant d'autre mention de ces visites désagréables qu'au 14 mai 1757, date à laquelle il fut payé 1 livre 9 sous à Imonier pour le lavage des chaises des deux pavillons couvertes de limon par la dernière inondation [6]. Je ne mentionnerai que pour mémoire les fréquentes réparations qu'il y eut à faire tant pour la maçonnerie et la peinture que pour la serrurerie, la menuiserie, etc. [7].

1. Ce jardin avait appartenu successivement à Jacques Noël, fileur en soie (1685), à Arnaud Noël, son fils (1708), et à Jéanne Désandré, veuve de celui-ci (1728) ; le charron Pierre Cartier l'acquit de cette dernière en 1759 et, la même année, le revendit aux médecins. (Arch. de Vaucluse, D. 33, fol. 427 ; 209, fol 160).

2. Arch. de Vaucluse, D. 67 à 69.

3. Id., D. 68, liasse.

4. *Marius*, § 22.

5. Arch. de Vaucluse, D. 68, liasse.

6. Id., D. 69, liasse.

7. Les maçons employés furent Jean-Pierre Escoffier, Montanier, Cassin, Guillaume Allier, Guillaume Malon, Requin, Joseph Briat et Guillaume Bernard ; — les menuisiers . Pierre Grenier, Ternois, Chovin, Pierre Lapierre, Figuière et Joseph Raspay ;

Digitized by Google

Il y avait un jardinier attitré, Pierre Arnaud, et un jardinier auxiliaire, Chaussy, qui paraissent ne s'être occupés que des plantes utilisées par la thérapeutique. Le reste du terrain était arrenté à Jacques Granet, maître jardinier, qui payait un loyer annuel de 79 livres ; mais qui, dans la crainte qu'on ne le louât à plus offrant, consentit en 1752 à porter cette rente à 100 livres, à condition qu'on lui passât un contrat d'arrentement de sept années, « dans l'espérance où il est, dit l'acte, que les meuriers qui sont plantés dans ledit jardin et qui sont encore assez jeunes, grossiront et produiront dans ce temps-là un plus grand revenu[1] ».

Les médecins qui professèrent la botanique depuis l'ouverture du Jardin de la Carreterie jusqu'à la Révolution (1744-1790), furent : Joseph-Gaspard Gautier, Pierre-Celse Gautier, Jean-Joseph Athénosy, Jean-François de Lafont, Jean-Baptiste-Joseph Gastaldy, Thomas Chappelin, Isidore-Dominique Vicary, Jean-Claude Pancin, Ignace-Vincent Voullonne et Antoine-Joseph Joubert[2].

A différentes époques, on voulut déplacer le Jardin botanique. Il existe un contrat d'imposition de 100 livres établi le 19 janvier 1763 par les autorités municipales, en faveur de la création d'un autre jardin[3] ; le 8 avril 1779, le corps des docteurs agrégés adressa une supplique au pape Pie VI tendant à obtenir de lui un nouveau local[4] ; et enfin, en 1786, il fut fait une cession de capitaux en faveur de la création projetée[5]. Mais aucun de ces desseins ne se réalisa, et la Révolution trouva encore le Jardin des Médecins au n° 10 de l'île 2, rue de la Carreterie.

Elle se hâta de déposséder la Faculté dès 1791, et quatre ans après, le 15 thermidor an IV (2 août 1796), elle le vendit comme bien national. Il fut acheté au prix de 2700 livres par Henri Rabanin qui, le 18 fructidor suivant, déclara avoir fait cette acquisition pour le compte de Pierre Portalis et de Paul Faure. L'acte de vente porte que les acquéreurs ne prendront possession du

— les serruriers : Castin, J. Barét et Roger ; — le peintre : Gigognan ; — le plombier : L. Morel ou Moreau ; — les chaudronniers : Joseph Piton et Nicolas Mojon ; — le paveur : Barrelet ; — le potier : Fouquet ; - les fabricants de chaises : Antoine Bernard et Imonier. Etc., etc.

1. Arch. de Vaucluse, D. 33, fol. 175 v°.

2. Id., D. 34, fol. 450 v° et suiv. ; 35, fol. 361 v°. — Joubert fut élu le 17 août 1790 pour trois ans.

3. Bibl. d'Avignon, Ms. 2931, fol. 199.

4. Arch. de Vaucluse, D. 34, fol. 268 ; 35, fol. 126.

5. Id., E. *Notaires*. Minutes de Louis Faucon, 1786, fol. 591. Fonds Vincenti, n° 875.

Digitized by Google

terrain que « lorsqu'il sera possible de transporter convenablement et en temps opportun les plantes qui seront reconnues appartenir à la République et qui existent dans ledit jardin, au ci-devant couvent de Saint-Martial, après toutefois que le jardin de cedit couvent, destiné à les recevoir, aura été mis en état sur l'autorisation et approbation du gouvernement, qui a été invité à fournir les fonds nécessaires pour établir le *Musæum* dans le susdit local de Saint-Martial » [1].

Comme il est toujours plus facile de détruire que de reconstituer, le remplacement du Jardin de la Carreterie par celui de Saint-Martial n'eut lieu que sous l'administration d'Agricol Bertrand, maire d'Avignon de 1806 à 1811. Voici ce que disait du nouvel établissement le Dr Joseph Guérin : « Quoique très circonscrit, ce Jardin renferme plus de 6.000 plantes, arbres ou arbustes différents. Il fut fondé sous la mairie de M. Bertrand, qui daigna m'en confier le soin. Après y avoir donné quelques leçons de phytologie médicale, je priai M. Requien d'en accepter la direction ; je m'en applaudis d'autant plus qu'il ne pouvait être confié à un botaniste plus instruit et plus communicatif. Sans prétention, d'une complaisance rare, éloigné de ces petitesses qui dégradent quelquefois le savant, il semble ne s'être occupé de botanique que pour avoir le plaisir d'orner nos bosquets et nos parterres des plantes utiles et des plus belles fleurs. M. Requien, qui n'est étranger à aucune science, possède la plus riche et la plus intéressante collection de nos provinces. Son recueil de plantes possède près de 25,000 espèces » [2].

Sous le second Empire, le Jardin botanique de Saint-Martial cessa de plaire pour je ne sais quelles raisons, et vers 1860 la ville d'Avignon en établit un autre, derrière la ligne du chemin de fer ; l'achat du terrain nécessita une dépense de 60.000 francs, et il fallut en consacrer 30.000 autres à son aménagement. Puis, la compagnie P. L.-M., ayant besoin de cet emplacement pour l'agrandissement de la gare, en obtint la rétrocession, moyennant le remboursement des 90.000 francs déboursés ; le Conseil municipal, dans sa séance du 7 janvier 1863, appliqua cette somme à l'achèvement de la promenade du Rocher des Doms [3].

1. Arch. de Vaucluse, Q. 2, *Ventes des biens nationaux du district d'Avignon*, reg. 2, n° 311 ; *Reventes*, reg. 2, art. 21 ; Q. 24, *Enregistrement*, 10, fol. 97 et 152 v°. — Le cultivateur Pierre Portalis, devenu le seul propriétaire, vendit le jardin, le 11 brumaire an VII, à Reymond Chabert, taillandier, 1200 francs. (*Enregist.* 18, fol. 43).

2. *Panorama d'Avignon*, 1823, p. 106-107.

3. Adr. Marcel, *Le Rocher des Doms*, dans l'*Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*, 1912, p. 66.

Digitized by Google

Le jardin Saint-Martial fut transformé en square en 1872, et depuis lors il n'a plus été question de Jardin botanique. Il est vrai que, depuis la Révolution, Avignon n'avait plus de Faculté de Médecine.

V. Le Jardin des Chevaliers de l'Arc.

Lorsque, en partant de la place des Carmes, on remonte la rue des Infirmières, on aperçoit à gauche une ruelle qui, vers la moitié de sa longueur, fait un angle droit et dessine une équerre. C'est la rue Saint-Sébastien, qu'on appelait auparavant la rue de l'Aiguillette. Dans l'axe de la première moitié de cet étroit boyau, au coude même, il y a une muraille que dépassent de grands arbres et dans laquelle se voient encore le cadre d'une porte murée et, au-dessus de cette porte, une niche. La niche, peinte en bleu, renfermait autrefois une statue peinte en rouge. Cette statue en pierre représentait *Saint Sébastien*, attaché à un tronc d'arbre et percé de flèches. Elle marquait que la porte qu'elle dominait était l'entrée du jardin des tireurs d'arc, dont la corporation avait pour protecteur cet illustre martyr.

En 1390, sous le pontificat de Clément VII, les ducs de Berry et de Bourgogne ordonnèrent au vicomte de Turenne, capitaine général de la sénéchaussée de Beaucaire, de faire chasser par un corps de francs-archers les bandes de Tuchins qui ravageaient le Comtat Venaissin. Ces francs-archers, commandés par Louis de Joyeuse, dégagèrent les terres du Saint-Siège, et le pape, reconnaissant des services que cette légion lui avait rendus, voulut en conserver une compagnie auprès de sa personne. Telle fut, dit-on, l'origine de la compagnie de l'Arc d'Avignon[1]. Plus tard, l'emploi des armes à feu ayant rendu inutile l'usage de l'arc et de l'arbalète, ces armes désuètes cessèrent d'être des instruments de guerre pour devenir des instruments d'adresse, de récréation, de sport.

La compagnie de l'Arc d'Avignon était subventionnée par le Conseil de Ville, puisque celui-ci, le 6 février 1478, délibéra de donner, « suivant l'usage », 12 florins aux archers pour l'entretien de leur jeu[2]. De plus, les papes et les légats leur concédè-

1. *Le Courrier d'Avignon* du 24 février 1756 p. 68.

2. Voir, pour tous ces détails et la plupart de ceux qui suivent, le ***Livre des actes perpétuels et documents tant anciens que nouveaux de la noble compagnie du Jeu de l'Arc de la présente ville d'Avignon*** (Biblioth. d'Avignon, Ms. 1774).

Digitized by Google

rent la jouissance d'une partie des fossés des remparts, à condition d'en entretenir le béal à leurs dépens. C'est là qu'ils faisaient leurs exercices de tir, et, comme leur institution prospéra, ils instituèrent dans l'église des Carmes une congrégation sous le vocable de « Monsieur saint Sébastien ». Le 13 décembre 1496, le cardinal Julien de La Rovère, légat d'Avignon, confirma leurs privilèges, et le 10 juin de l'année suivante, les statuts de la compagnie furent promulgués par noble Olivier Agafin, capitaine des archers.

En 1523, on leur créa une concurrence. Le Conseil de Ville, ayant observé qu'il convenait d'engager la jeunesse à s'exercer au jeu de l'arc comme chose utile à la cité si elle se trouvait dans le cas de repousser quelque attaque, nomma capitaine d'une nouvelle compagnie d'archers Dominique Parpaille, coseigneur de Molans, et donna à cette compagnie la place des Miracles pour ses exercices, lui assurant 6 florins par an, payables à la fête de Notre-Dame d'Août. J'ignore ce que devint cette nouvelle compagnie ; il est probable qu'elle dut se fondre dans l'ancienne. Celle-ci obtint du cardinal d'Armagnac, co-légat, le 1er octobre 1572, la confirmation de ses privilèges et la réintégration des fossés dont la jouissance lui avait été enlevée pendant les derniers troubles politiques et religieux. Deux ans après, le capitaine Pierre de Cocils publia de nouveaux statuts, rédigés par son lieutenant Beaumont-Cochet, maître-pharmacien, et signés par tous les membres de l'association (20 juin 1574).

Je n'entrerai pas dans les détails, aujourd'hui sans intérêt, de ces statuts très minutieux et très prolixes. Je dirai seulement qu'il y avait deux espèces de tir : le tir à la cible et le tir au papegay (le papegay était un oiseau en bois fixé à l'extrémité d'une perche). On tirait à la cible tous les dimanches et fêtes, et au papegay une seule fois par an, le dimanche de Carême venant. Celui qui abattait le papegay une fois recevait le titre de *roi* de l'oiseau ; s'il l'abattait trois ans de suite, il devenait *empereur*. Le capitaine de la compagnie était élu ou réélu tous les ans, le lendemain de la Pentecôte ; les seigneurs de Panisse furent capitaines jusque vers l'an 1600, époque à laquelle ils furent remplacés par les seigneurs de Cambis, de la branche des marquis d'Orsan, qui gardèrent cette charge jusqu'à la Révolution. Enfin, au commencement du XVIIIe siècle, il y eut une troisième rédaction des statuts, que vidima, le 11 mai 1702, Jean-Baptiste Montaunier, juge ordinaire de la Cour temporelle de Saint-Pierre.

Digitized by Google

C'est en 1704 que la « Noble compagnie des Chevaliers du Jeu de l'Arc » vint s'établir dans la rue de l'Aiguillette. Il y avait là un amas de petites et pauvres maisons avec cours et jardinets, dont une fut achetée, le 29 mars, à Joseph-Ignace de Ribère, seigneur de Costebelle, pour 1000 livres, et deux autres, le 4 avril, à la veuve d'Antoine Richard, pour 350 livres[1]. Ces prix doux étaient bien faits pour encourager les acquéreurs. Aussi, l'année suivante, achetèrent-ils encore trois nouveaux petits immeubles : l'un qui avait appartenu à Mlle de Siroque de Chastuel et qui leur fut cédé par le négociant Maret, et les deux autres qui leur furent vendus par Jean-Michel de Lopis et Joseph-Marie de Ribère[2].

Les acquisitions faites, on renversa les haies et les murs séparatoires, et tous ces vergers et cours formèrent un assez grand jardin qui allait jusqu'à celui des Carmes déchaux ou Pères de Saint-Joseph. Restaient les six maisonnettes, dont les chevaliers n'avaient que faire ; ils en vendirent deux à Louis Fauquet, potier de terre, et à François Chautard, vigneron[3], et mirent les autres en location. Ils s'organisèrent assez promptement, et voici l'aspect que présentait leur établissement quand son affectation fut parachevée. La porte d'entrée avec sa niche bleue et sa statue rouge donnait accès dans un passage qui était à la compagnie, mais dont le dessus appartenait aux hoirs de la veuve Ravoire. Après le passage, on pénétrait dans une grande salle qui avait été construite dès l'année 1705 et servait à la tenue des assemblées[4] ; un cabinet à l'usage du capitaine y attenait. Après cette grande salle, il fallait traverser une grande cour pour arriver arriver enfin au jardin. Celui-ci était ombragé de grands arbres formant des allées et des bosquets.

Les archers jouirent assez paisiblement de leur propriété jusqu'en l'année 1736, qu'ils eurent des difficultés avec le potier Fauquet. Celui-ci n'avait rien trouvé de mieux ni de plus commode que de jeter ses pierres, fientes et immondices dans le jardin de ses voisins et d'ouvrir un trou dans le mur mitoyen pour y faire écouler ses eaux sales. Les archers ouvrirent aussitôt une instance en la Cour séant au Palais Apostolique, et

1. Arch. de Vaucluse, G *Chapitre St-Agricol d'Avignon*, 33, fol. 26, et 59, fol. 277 ; — 33, fol. 24 et 31, et 59, fol. 278.
2. Id., *ibid.*, 33, fol. 45, et 59, fol. 314 ; — 33, fol. 19 v° et 25, et 60, p. 117.
3. 20 mai 1715 et 28 novembre 1717. (Id., *ibid.*, 33, fol. 19 et 25).
4. Id., *ibid.*, 59, fol. 308.

Digitized by Google

celle-ci fit au potier, le 28 novembre, de sévères défenses et inhibitions dont il semble avoir tenu compte[1].

L'année 1744 fut glorieuse pour les chevaliers du Jeu de l'Arc. Le 27 février, Don Philippe de Bourbon, duc de Parme et gendre du roi de France, fit son entrée dans la ville d'Avignon, et, pour donner à cette solennité une pompe plus grande, on fit escorter le prince et sa suite par la compagnie des archers, que commandait le marquis d'Orsan, et par celle des arbalétriers, que commandait le marquis de Brantes. Les premiers éclipsèrent les autres par la richesse et l'originalité du costume dont ils étaient revêtus et qui est ainsi décrit par un contemporain : « Cette troupe, habillée à la Turque et portant des moustaches, avoit pour uniforme une robbe d'écarlatte, fourrée d'hermine, sur une veste bleuë chamarrée d'or ; le turban garni de diamans au-dessus duquel s'élevoit une aigrette de diverses couleurs ; un carquois plein de flèches et pendant au côté, attaché avec un ruban bleu ; un sabre et un poignard ; l'arc à la main. Cet habit et ces armes la rendoient parfaitement semblable à une compagnie d'Asiatiques[2] ».

Une pareille exhibition devait faire et fit, en effet, une sensation profonde, et un artiste, P.-D.-B. Daugard, grava le capitaine et un officier de la compagnie de l'Arc dans la tenue qui vient d'être décrite. Malheureusement, toute médaille a son revers, et celle-ci ne devait pas échapper à la loi commune. Les splendides costumes avaient été fournis par un tailleur nommé Lafrance ; or, quatre ans après cette fourniture, Lafrance n'en était pas encore payé. Voyant que ses réclamations n'aboutissaient point, il s'adressa à la justice. Le vice-légat ordonna que les chevaliers de l'Arc payeraient « la robe, aigrete, rubans, gans et généralement tout ce qu'ils ont pris chez M. Lafrance, si mieux n'aiment restituer le tout pour être vendu à l'enchère et du prix en provenant être payé ledit S[r] Lafrance, et en cas que le produit ne soit pas suffisant être contraints au paiement du surplus ». Cette ordonnance fut intimée le 2 mai 1748 aux archers, qui étaient alors au nombre de quarante-trois[3] et qui durent enfin s'exécuter[4].

1. Archives de Vaucluse, B. 835, fol. 808 v°.

2. *Relation de l'entrée*, etc. ; Avignon, François Girard, 1745, p. 10.

3. Voici leurs noms : Gubyon, Piton, Mechine, Briquet, Bertrand, Blauvard père et fils, Ridel, Arnavon, Dubie, Gigonian, Lalu l, Latuille père et fils, Mauperlier, Penet Vincent, Bernoyer, Cellier, Bresson, Betini, Brassier, Chantron, Combette, Chambon, Desandré, Ferran, Faudon, Flour, Galantier, Lempereur, Périllier père et fils, Praticoux, Imbert aîné et cadet, Roubaud, Cantin, Gleize, Moureau aîné, Fabre, Icard et Volle. — Les officiers ne sont pas nommés ; ils avaient dû s'acquitter de leur dette.

4. Archives de Vaucluse, B. 861, à la date.

Digitized by Google

En 1756, le vicomte de Cambis d'Orsan, capitaine de la compagnie, épousa Louise-Françoise-Gabrielle de Chimay. Ce fut pour les chevaliers de l'Arc l'occasion de réjouissances extraordinaires, dont le *Courrier d'Avignon* et l'annaliste Laurent Drapier nous ont fait le récit. La fête devait avoir lieu le dimanche 15 février; mais il régna ce jour-là et le lendemain un vent si impétueux, qu'il fallut la renvoyer au mardi, où le temps fut très beau et très doux. La maison avait été décorée de tapisseries, de guirlandes, de lustres et de pyramides, sous la direction de l'architecte Bondon. Au milieu du vaste jardin, où fut installée une fontaine de vin, Bondon érigea un grand arc de triomphe, dont les deux colonnes et l'archivolte étaient ornées de festons et de guirlandes « travaillés avec beaucoup d'art »; sur le haut de l'archivolte, un grand cartouche portait les armes de Cambis et de Chimay, et par dessus flottait le drapeau de la compagnie.

A six heures du matin, les tambours et les fifres, revêtus des habits de la livrée du capitaine, partirent de la rue Saint-Sébastien et parcoururent toute la ville pour annoncer la fête [1]. Celle-ci préluda par un grand festin où les santés des Cambis et des Chimay furent fréquemment célébrées avec les excellents vins que la marquise d'Orsan, mère du vicomte, avait fait distribuer aux chevaliers. Après le festin, on passa dans le jardin. Sur les trois heures de l'après-midi, Mgr le vice-légal (Paul Passionei), arriva et fut reçu au bruit des boîtes; il était accompagné de la principale noblesse de la ville, de l'un et l'autre sexe, et suivi d'une extraordinaire affluence de personnes de tous les états. En présence de ces nombreux spectateurs, les archers se livrèrent à différents exercices et tirèrent aussi le papegay. Il y eut bien quelques personnes blessées par les flèches tirées par des maladroits; mais cet incident fâcheux n'interrompit point les réjouissances.

A huit heures du soir, tout s'illumina, maison, jardin, arc de triomphe. On alluma tous les pots à feu, toutes les pyramides de lumière, toutes les girandoles placés le long des allées: ce qui, disent les contemporains, formait un « fort joly coup-d'œil », un « effet admirable ». Dès que l'illumination fut faite, quantité de fusées furent tirées à la main, ainsi que plusieurs « caisses ». A dix heures, on se rendit dans la salle du bal richement ornée de trumeaux, de magnifiques cristaux et de plusieurs cartouches

1. Charles-Félix Malateste, gouverneur au fait des armes en la ville d'Avignon, avait concédé à la compagnie, le 9 février 1612, le droit de faire battre le tambour. Voir le *Livre des actes perpétuels*, etc.

Digitized by Google

portant les alliances de la maison de Cambis ; au milieu, étaient les armoiries de la marquise d'Orsan, de la famille Despierres. Mlle de Cambis, sœur du nouveau marié, ouvrit le bal avec le lieutenant des chevaliers de l'Arc, qui lui présenta un beau bouquet.

La foule, qui ne pouvait pénétrer dans la salle, organisa des bals dans les bosquets. Elle était si grande, rapporte Drapier, « qu'on ne pouvoit pas danser, quoyqu'on eût placé des soldats dans toutes les avenues. Les violons fesoient danser dans la salle et le galobet de Marseille fesoit danser dans le jardin. Cette fête se termina sur les deux heures après minuit au grand contentement du public [1]. »

Quelques années après, Louis XV ayant annexé le Comtat à la France, le marquis de Rochechouart fut chargé d'en prendre possession au nom de ce prince et arriva à Avignon le 11 juin 1768. C'était un gentilhomme fort aimable qui, tout de suite, s'acquit l'affection de ses administrés. Si bien que, moins d'un mois après son entrée, le 3 juillet, la compagnie de l'Arc se fit un devoir de l'admettre parmi ses membres. « MM. les archers ou chevaliers du Jeu de l'Arc de cette ville, rapporte le chanoine Arnavon, ont eu l'honneur de recevoir dans leur campagnie, de laquelle M. de Cambis d'Orsan est capitaine, M. le marquis de Rochechouart. Ils avoient élevé un amphithéâtre au fond de leur jardin et au milieu des deux buts, au haut duquel ils avoient placé les armes de Rochechouart. Cet amphithéâtre étoit destiné pour les dames, où elles se sont placées avec la noblesse. Les plus adroits de la compagnie se sont signalés. Mgr le commandant a fait fonction de sa nouvelle agrégation, il a tiré de l'arc. Le rafraichissement aux frais de la compagnie a été très abondant » [2].

Cette compagnie servait de garde intérieure aux princes, lors de leur séjour à Avignon ; les vice-légats et les archevêques s'en faisaient recevoir ainsi que les grands seigneurs de passage dans le pays et dont le dernier fut Monsieur, frère du roi, comte de Provence (Louis XVIII). En 1776, elle s'affilia avec la noble compagnie du Jeu de l'Arc de Soissons, et le grand maître de ce Jeu et de la confrérie de Saint-Sébastien fut l'abbé de Saint-Médard de Soissons. Le dernier Cambis d'Orsan qui porta le titre de capitaine de la compagnie, était lieutenant-général des armées

1. *Courrier d'Avignon* du 24 février 1756, p. 68. — L. Drapier, *Journal historique de la ville d'Avignon*. (Biblioth. d'Avignon, Ms. 2563, fol. 331).

2. Bibliotheque d'Avignon, Ms. 1520, p. 123-124.

Digitized by Google

du roi de France et commandant de la province du Languedoc [1].

A la Révolution, l'établissement fut saisi comme bien national ; sa superficie était alors de 513 toises carrées, dont 394 pour le champ d'exercice et 119 pour le bâtiment. Le 7 floréal an III, l'architecte François Imbert et l'entrepreneur Claude Isnard, chargés de son estimation, évaluèrent le bâtiment à 2965 livres et le jardin à 3851 ; total : 6816 livres [2]. Vendu aux enchères publiques le 1er prairial suivant (20 mai 1795), il fut acquis, au prix de 25100 livres évidemment payable en assignats, par le maçon Henry Durand [3], lequel, seize jours après, le rétrocéda, pour la même somme, à Jacques-Louis-Gabriel de Merles de Beauchamp [4].

M. de Beauchamp étant décédé le 2 brumaire an XI, le « jardin du Jeu de l'Arc, rue Saint-Sébastien, île 8, n° 30 », évalué alors 3720 francs [5], passa à la nièce du défunt, Anne-Marie-Louise-Nina Merles d'Aubert, qui n'en jouit pas longtemps puisqu'elle mourut deux ans après, le 22 vendémiaire an XIII, à Paris, laissant ses biens pour moitié à sa mère et pour moitié à ses quatre cousins [6]. Sous la Restauration, en 1828, M. de Vidaud-La Tour, ayant installé le couvent du Sacré-Cœur dans l'ancienne propriété des Carmes déchaussés ou Pères de Saint-Joseph, en agrandit le parc en achetant l'ancien jardin des archers, dont la porte fut alors murée. Quant à la statue rouge de *Saint-Sébastien* elle fut descendue de sa niche bleue le 5 mai 1910, et la Municipalité, qui venait d'acquérir le couvent du Sacré-Cœur, la fit transporter au musée Calvet, où elle est encore dans la cour d'honneur, à droite en entrant [7].

---

1. Bibliothèque d'Avignon, Ms. 2476, p. 210-211.
2. Archives de Vaucluse, Q. 3, liasse 15.
3. Id., Q. 2, *Ventes des biens nationaux du district d'Avignon*, reg. 3, n° 51.
4. Id., Q. 24, *Enregistrement*, 7, fol. 68 v°.
5. Id., Q. 22, *Mutations par décès*, 9, fol. 1 v° à 5.
6. La mère : Marie-Pierrette de Tolozan, veuve d'Agricol-Marie Merles d'Ambert ; les cousins : Pierre-Paul-Alexandre Gilbert de Voisins et sa sœur Anne-Marie-Marthe ; Anne-Amélie-Dominique Du Chilleau et sa sœur Augusta-Floride (Déclaration du 1er germinal an XIII. — Q 22, *Mutations par décès*, 10, fol. 26 v°).
7. *Catalogue ms. du Musée Calvet*, reg. 2, fol. 31 v°. — *Dons faits au Musée Calvet pendant les années 1886 à 1910*, p. 11. — En 1891, le Musée avait reçu de M. J.-B. Favat, une autre statue de *S. Sébastien*, en bois, que sa famille possédait depuis longtemps et qui, peut-être, avait appartenu aussi aux chevaliers du Jeu de l'Arc. (*Catalogue ms.* reg. 2, fol. 291 v° : *Dons*, p. 26).

Digitized by Google

Voilà ce que j'avais à dire des anciens jardins d'Avignon. Leur souvenir, assurément, ne se rattache à aucun grand fait de notre histoire locale ; mais il rappelle, au moins en quelques détails, ce qu'était la vie de nos ancêtres. A ce titre-là, j'estime que, loin de négliger ce souvenir, nous devons, au contraire, le fortifier en notre mémoire.

ADRIEN MARCEL.

Digitized by Google

Digitized by Google

Séances de l'Académie

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 6 juin 1918. Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mesdames Gund et Louise Jacquemin ; MM. Barber, Biret, de Chansiergues, Dr Colombe, Dauvergne, Gap, A. Gilles, Imbert, Dr Larché, de Loye, abbé Marchal, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, A. Palun, J.-B. Ripert, Schæffer, H. Vernet, de Vissac et Joseph Didiée, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 mai est lu et adopté.

M. le Président prononce l'admission de M. Camille Bréchet présenté à la dernière séance.

M. Adrien Marcel présente un mémoire sur cinq anciens jardins d'Avignon : 1° le jardin des *Marchands* entre la rue Argentière, la rue de la Bancasse et la rue Dorée. Il s'y établit, en 1765, un jeu de paume tenu par les Boudin, puis un café, un cercle, un concert. Cet emplacement a été absorbé par la rue de la République en 1865.

2° Le jardin de *Plaisance*, créé en 1710 par dix bourgeois d'Avignon, entre la rue de Plaisance, qui en a gardé le nom, et la rue du Mail. Les propriétaires le vendirent en 1766 ; une partie est possédée actuellement par la famille Malosse de Saint-Gervasy.

3° Le jardin de *la Commanderie*, impasse de l'Oratoire, 9. Jardin ayant appartenu aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem depuis 1187. Le commandeur Maldachini en fit un lieu de récréation mondaine : il y mourut en 1711. Vendu comme bien national en 1793, ce jardin n'existe plus aujourd'hui.

4° Le jardin des *Médecins*, rue de la Carreterie, 139. Premier jardin botanique d'Avignon, créé en 1743. Il fut vendu comme bien national et remplacé par le jardin botanique de Saint-Martial, lequel se transforma en square en 1782.

5° Le jardin des *Chevaliers de l'Arc*, rue Saint-Sébastien. Les chevaliers de l'Arc, qui auparavant faisaient leurs exercices dans les fossés des remparts Saint-Lazare, s'établirent dans cette rue en 1704 et y résidèrent jusqu'à la Révolution, qui supprima et compagnie et jardin. L'emplacement fut absorbé en 1828 par le parc des Dames du Sacré-Cœur.

M. l'abbé Marchal communique un chapitre de son ouvrage en préparation : *Avignon — Benoît XII*. Ce chapitre a trait à l'élection de Jacques Fournier au trône pontifical, par le conclave de 1334. L'auteur présente, les uns après les autres, les membres du conclave, groupe les partis, examine les titres des candidats, discute les chances des candidatures, raconte, avec ses curieuses péripéties, l'élection du cardinal blanc, laquelle se fit par prodige à l'unanimité, et indique par quels actes Benoît XII inaugura son pontificat.

M. le Président a présagé et souhaité un plein succès au livre que notre confrère doit publier prochainement.

Digitized by Google

Séance du 4 juillet 1918. Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mesdames Leydet et Pellegrin ; MM. Belladen, Julien Bonnet, Bruneau, René Dauvergne. A. Gilles, Kasler, Imbert, de Loye, Lhermitte, abbé Marchal, Alexis Mouzin, Nouveau, J.-B. Ripert, Valentin, Vayssières, H. Vernet et Joseph Didiée, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 6 juin est lu et adopté.

M. le Président. en ce jour de Fête nationale célébré de concert avec nos alliés Américains, associe de plein cœur l'Académie de Vaucluse à la manifestation franco-américaine et. évoquant le souvenir d'un des fondateurs de la grande République-sœur, tire, d'un apologue de Franklin, un enseignement plein de patriotiques espérances..

M. le professeur Vayssières, montre, dans une causerie, les méfaits des *Ascaris lumbricoïdes*, parasites de l'homme. Ces vers ne se bornent pas à provoquer des troubles organiques les plus variés lorsqu'ils sont en nombre dans l'intestin ; ils peuvent, quand on les manipule, déterminer des phénomènes ayant les symptômes d'une intoxication. C'est ainsi que le conférencier, suivant les précisions qu'il donne, fut victime lui-même, en 1916, d'un premier accident assez sérieux pour avoir disséqué un de ces vers et reçu, par contractilité de l'animal, du liquide viscéral dans les yeux. Il en résulta, en 1918, par idiosyncrasie, pense-t-il, une rechute, bien qu'il n'eût fait que traverser à plusieurs reprises des salles où des Ascaris mégalocephala se trouvaient déposés.

M. Vayssières estime que des recherches devraient être faites pour se rendre compte de la toxicité des principes nocifs contenus dans le corps des ascaris.

M. Alexis Mouzin présente une note sur la collection du maître-ferronnier Noël Biret au Musée Calvet. Il retrace la vie laborieuse de notre confrère, mentionne son œuvre artistique et explique la genèse, la formation et la composition de cette remarquable collection, d'un prix inestimable, donnée par son auteur, avec une générosité princière, à sa ville natale.

Il indique en terminant que l'inauguration de cette collection est fixée au 14 juillet à 10 heures.

Séance du jeudi 10 octobre 1918. — Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mesdemoiselles Jacquemin et Aimée Jouët-Pastré ; MM. l'abbé Aurouze, Belladen, Dr Colombe. A. Gilles, Imbert, Illy, de Loye, Adrien Marcel, Marie, Alexis Mouzin, A. Palun, J.-B. Ripert, abbé Sautel, Valentin, H. Vernet et Joseph Didiée, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 4 juillet est lu et adopté.

M. le Président adresse quelques paroles de bienvenue à l'occasion de la rentrée et salue avec émotion l'aube de la Victoire qui s'est définitivement levée sur la France meurtrie.

Il relate le décès de M. Noël Biret, survenu le 30 août, et exprime les regrets unanimes que cette perte nous inspire. Un autre décès, qui plonge l'Académie dans un deuil profond, est celui de M. le baron de Vissac, ancien président. M. le Président s'exprime en ces termes :

« Mes chers Collègues,

« En accompagnant M. le baron de Vissac vers sa dernière demeure, nous avons pu à peine dire, dans un moment de poignante émotion, quelle douleur nous causait la perte d'un président si regretté, si digne de l'être, dont la vie fut de plus en plus consacrée à l'Académie de Vaucluse.

« Aujourd'hui, la réouverture de nos séances appelle un autre hommage à sa mémoire. Nous avons tous le sentiment que son âme domine cette réunion. Et il me

Digitized by Google

paraît nécessaire que la suprême lecture qui va être faite ici en son nom soit précédée d'un résumé succinct de l'œuvre qu'il a accomplie parmi nous. Vous savez, du reste, que cette œuvre est trop considérable pour être entièrement analysée ou commentée au cours d'une simple allocution Nous avons seulement l'intention de revoir, dans un relief facile à embrasser d'un regard, les qualités principales d'un beau talent qui nous fut cher entre tous.

« Depuis l'année 1895 où M. le baron de Vissac, appelé à la direction du Crédit Foncier dans Vaucluse, se fit présenter à notre Société, comme pour mieux témoigner qu'Avignon devenait sa patrie d'adoption, l'influence de cet esprit aussi aimable qu'érudit n'a cessé de croître à nos yeux, au point qu'il nous apparaît désormais comme un modèle à citer et à suivre. Il arrivait à nous avec le titre d'ancien président de l'Académie de Clermont-Ferrand, et, plus encore que ce titre, les ouvrages dont il était déjà l'auteur méritaient considération. L'un de nos collègues d'alors, M. de Grailly, les louangea dans une étude qu'il nous souvient d'avoir chaleureusement applaudie; elle nous annonçait en M. de Vissac un maître-collaborateur, et M. Labande confirmait peu de temps après, par ses appréciations d'historien éminent, la haute valeur du nouveau venu.

« Cependant M. de Vissac semblait s'effacer; il bornait son rôle à des comptes rendus bibliographiques, mais son autorité perçait malgré lui. S'il parlait d'un livre sur *le maréchal Brune et la maréchale Brune*, c'était sans se départir du ton juste, précisant les responsabilités dans le lamentable épisode, « devenu disait-il, par le triste hasard des circonstances, partie intégrante de notre histoire locale ». Un autre jour, ayant à examiner un drame en vers dont le général Desaix était le héros, il se bornait au côté historique et laissait le côté littéraire à l'un de nous, qui toutefois ne s'aveuglait point sur la prétendue incompétence d'un tel juge

« M. de Vissac, entre autres ouvrages, n'avait-il pas publié en 1896 une remarquable brochure sur *Amable Faucon*, poète limagnien, précurseur du félibrige arverne ? Ne s'était-il pas complu à un certain « fumet du terroir » ?

« A la vérité, l'histoire gardait ses prédilections, l'histoire de second plan, celle des « comparses », déclarait-il volontiers. Lors, ce furent successivement *Victor Persat, le faux dauphin ; Mlle de Sombreuil et l'hôtel des Invalides d'Avignon ; dom Pernety et les illuminés d'Avignon ;* enfin, d'année en année, plus de vingt portraits ou récits supérieurement traités. La réserve discrète des premiers temps avait disparu devant un accueil toujours plus flatteur et plus justifié.

Il me semble que l'accord intime entre l'Académie de Vaucluse, ou plutôt entre notre pays vauclusien et M. de Vissac, date de sa Causerie sur *les Jolies Filles d'Avignon*, séance publique de 1901. Véritable déclaration enthousiaste et motivée. Écoutez ce passage : « Le gai-savoir naquit, dit-on, en Provence, vers le XII[e] siècle, « d'un sourire de femme. Eh bien ! ce dut être d'un sourire d'Avignonaise. » Le lettré, vous le voyez, pense aux héroïnes des chansons de gestes et particulièrement à la belle Aye d'Avignon. Puis, à travers plusieurs siècles, étudiant son sujet sans cesser de la trouver admirable, il conclut : « La jolie fille d'Avignon a franchi le « temps et l'époque en restant jeune et belle, car elle a conservé de la Provence « éteinte deux sentiments d'éternelle jeunesse et d'éternelle beauté, la confiance et « l'amour. Aujourd'hui comme jadis, elle est un des joyaux de la vieille cité papale, « une des perles de sa couronne ». Surtout, M. de Vissac, qui connaît notre ville mieux que pour l'avoir regardée en passant dans quelque avenue où déborde l'agitation urbaine, a soin de noter cette remarque essentielle : « La beauté n'est, après tout, « qu'un reflet de l'âme, un resplendissement du moral sur le physique. C'est dire « que, brune ou blonde, trempée de nue ou de rosée, la jolie fille d'Avignon a l'âme « droite et le cœur haut placé. Sous son empreinte matérielle rayonne la vertu, « cette source mystérieuse, intarissable et féconde, de pure et sublime harmonie. »

« Trois ans après, nous avions la bonne fortune d'être présidés par cet écrivain énamouré des sœurs modernes de Laure, lorsque vint l'heure de commémorer le

Digitized by Google

6e centenaire de la naissance de Pétrarque. Personne pouvait-il mieux, dans des discours inspirés d'une immortelle poésie, proclamer sa foi ardente envers la jolie et sage dame d'Avignon, la plus douce de nos gloires locales?

« A partir de ce moment, pas une année ne s'écoule sans qu'il enrichisse d'un tableau sa galerie vauclusienne. Sa palette se révèle inépuisable; tous les motifs intéressants l'attirent, quelle que soit leur diversité. Avec une maîtrise toujours égale, il peint les figures les plus différentes. Tantôt traçant la physionomie du *Président Durini*, il disserte de jurisprudence; et tantôt, de tactique militaire à propos du *chevalier Folard*. Il touche à la philosophie avec *Stuart Mill*, à l'éloquence de la chaire avec le *Père Bridaine*, à la grande politique par son étude du rôle mouvementé de *mylord duc d'Ormond*, à la critique littéraire par sa biographie du *lieutenant-général marquis de Calvières*, resté trop marquis sur le Parnasse. Il ne craint pas d'aborder des sujets où l'impartialité, appuyée d'une sûre documentation, est indispensable, tels que *Perrinet Parpaille* et *un Holocauste au temps des guerres religieuses*. Il ne dédaigne pas quelquefois les causes célèbres, nous émeut de l'assassinat de *la marquise de Ganges*, ou bien nous fait assister à un autre crime passionnel, celui de *Paul de Cadecombe*, ou encore nous intéresse aux tribulations du *Comtadin d'Alègre, compagnon de Latude à la Bastille*. Nous trouverons dans ses écrits multiples, pour nous reposer de ces tristesses, le spectacle paisible et somptueux d'une *Ambassade avignonaise au pape Clément IX*. Nous aurons aussi des portraits souriants et des évocations de bonheur; voyez, par exemple, *le lieutenant-général Marquis de Rochechouart* : « Ce grand seigneur, qui portait un des plus beaux noms « de France, dont on citait, — nous dit M. de Vissac, — la *furia* d'épée dans le « combat, la sagesse dans le conseil, la fermeté dans l'exécution, était dans la vie « civile le plus aimable homme du monde. Il plaisait aux hommes par son urbanité « parfaite, par la franchise et la cordialité de son caractère, par la générosité de ses « sentiments. Il plaisait aux femmes par la caresse de son regard, par les cajoleries « de sa parole .. » Je ne continue pas plus longuement. L'auteur a su indiquer à merveille les dons attirants, les procédés charmeurs de ce gouverneur venant séduire Avignon au nom de l'esprit français Et nous avons été tenté, par moment, de le confondre, lui, baron de Vissac, avec celui qu'il faisait revivre.

« Son style possède des élégances que les historiens recherchent peu d'ordinaire. Nous y remarquons une sorte de grâce traditionnelle en harmonie avec la plupart des sujets. Spirituel et mordant quand il fait vertement la leçon au *président de Brosses*, fantaisiste et légèrement archaïque quand il a conté les légendes du *Pont d'Avignon*, il s'était façonné dès longtemps à la tenue académique. M. de Vissac n'en demeurait pas moins naturel : il savait s'abandonner à ses impressions; il manifestait des délicatesses exquises, des scrupules parfois inattendus. Admirateur de l'Avignon ensoleillé, dont il vantait même le mistral réconfortant, n'a-t-il pas reproché à nos peintres de représenter trop souvent notre ville sous la neige? L'exactitude d'occasion semble fausse. A plus forte raison protestait-il, avec courtoisie mais fermeté, contre d'injustes appréciations documentaires. Il a voulu qu'on rendît au *chanoine Arnavon* ce qui lui appartenait, en dépit de son copiste. Il a aussi, n'étant l'écho d'aucune coterie, osé contredire « un critique de grand talent et d'infiniment « d'esprit, qui fait profession d'aimer d'autant plus Avignon qu'il déteste davantage « les avignonais. » Je reproduis les termes de M. de Vissac.

« Presque toutes ses publications, depuis vingt-cinq ans, ont été réservées à notre Académie : je n'ai guère à signaler en dehors que *l'Arc-en-ciel des Confréries de Pénitents* et un *Essai sur les Œuvres de Marc de Bérulle*, imprimées à Grenoble. Pour ses œuvres à lui, elles concernent en général notre région. Celle que vous allez entendre appartient au genre des causes célèbres, avec peut-être moins de noirceur que les précédentes. Toujours des comparses de la grande histoire. Mais ne faudrait-il pas reconnaître, à l'éloge de M. de Vissac, et devant le nombre de ses ouvrages, que, pour bien situer et bien approfondir tant de personnages accessoires, il est in-

Digitized by Google

dispensable d'être fortement instruit d'abord des faits et gestes de leurs contemporains importants ou non, ce qui suppose une vaste érudition ; et, cette érudition, il l'a déployée sous tous les aspects. Il ne s'en montra jamais orgueilleux; il eut, quand elle aurait pu alourdir son travail, le tact de la dissimuler.

« Le principe lui parut même applicable aux Académies, car l'ostentation de l'aridité court le risque de rebuter le public. Les graves travaux ne sont-ils pas obligés de tolérer à côté d'eux des études moins sérieuses ? M. de Vissac a joui du rare privilège d'offrir à la fois le savoir et l'attrait.

« Vous l'avez élu à trois reprises au fauteuil présidentiel, où nul autant que moi ne déplore maintenant son absence éternelle. Nous n'entendrons plus sa parole aisée, diserte, fréquemment éloquente, toujours bonne conseillère. Il était profondément attaché à l'Académie de Vaucluse. il la servait d'un dévoûment jaloux, il s'absorbait en elle avec la ferveur d'une affection obstinément vivace malgré l'âge. Il croyait à la longévité certaine de notre Compagnie. Peut-être a-t-il eu ce rêve légitime de survivre non seulement dans nos pensées mais dans celles de nos successeurs. Peut-être a-t-il pressenti qu'au milieu d'eux sera lue, plus tard, une étude vraiment complète, examinant avec déférence toute son œuvre, devenue alors celle d'un brillant devancier. Je demande, parmi nos jeunes collègues, des collaborations nouvelles à nos *Mémoires*, pour en assurer la continuité longtemps, bien longtemps encore, et pour réjouir ainsi les âmes songeuses de ceux que nous ne voyons plus. »

Sont présentés : M. Henry-Loustau, publiciste à Marseille, par Mlle Yvonne Dromart, MM. Alexis Mouzin et Joseph Didiée.

M. Émile Ripert, docteur ès lettres, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, par les mêmes.

M. Émile Mossé, professeur au Lycée d'Avignon, par MM. Huot-Sordot, Alexis Mouzin et Joseph Didiée.

M. le Président annonce que le prix Paul de Faucher pour l'année 1918, a été attribué par le Bureau à M. le Dr Colombe, pour l'ensemble de ses publications sur le Palais des Papes. Il en profite pour exprimer à notre savant collègue les compliments de tous à l'occasion de ses remarquables travaux.

Il dépose : 1° un volume : Le *Studium* du pape Urbain V à Avignon, offert par l'auteur, M. le chanoine Chaillan, docteur en théologie.

2° Le programme du concours ouvert par l'Académie de Clermont Ferrand pour le prix de poésie Marie Fauchier.

Enfin, il annonce la promotion au grade d'officier de la Légion d'honneur de M. le vétérinaire major Debanne, notre collègue, et lui adresse des félicitations.

Ordre du jour : M. le secrétaire donne lecture de la dernière œuvre de M. de Vissac : Une vendetta en Avignon (1606-1614) ; on la retrouvera dans nos Mémoires.

M. l'abbé Sautel présente son Introduction historique du Catalogue des manuscrits liturgiques de l'église d'Apt. Cette présentation, résumée ci-dessous, vaut, à notre savant confrère, les plus flatteurs compliments de M. le Président.

« Après avoir fourni les principales preuves de l'antiquité de cette église, M. l'abbé Sautel met au point la question des origines aptésiennes : sans prendre parti dans la discussion, il dégage ses conclusions non des textes plus ou moins discutés, dont on ne possède plus les originaux, mais des documents lapidaires, des monuments et des objets trouvés à Apt ou dans les environs. C'est ainsi qu'il peut affirmer que la fondation de la cité aptésienne par la tribu celtique des Vulgientes remonte à une antiquité assez reculée, et qu'elle connut, sous la domination romaine, une prospérité qui la rendit célèbre dans la Gaule narbonnaise ; de même, les documents religieux établissent sans discussion que la colonie romaine d'*Apta Julia* reçut assez tôt le nouvel évangile, que les premiers disciples du Christ y jouirent d'une grande considération, et que cette communauté chrétienne fonda dans la capitale un foyer très intense de vie religieuse.

Il est très difficile de faire l'histoire des manuscrits liturgiques qui sont les témoins

Digitized by Google

authentiques de cette vie nouvelle infusée aux Aptésiens par la doctrine du Christ, et il paraît très sage de s'en tenir au mot de « possession immémoriale » prononcé par M. le chanoine P. de Terris : ils remontent, sans doute, à l'époque la plus reculée du moyen-âge, mais, relégués dans quelque bibliothèque après la découverte de l'imprimerie, ils furent traités comme les autres objets du culte au moment du Concordat, et conservés jusqu'à aujourd'hui par l'Eglise cathédrale, dont ils constituent l'un des plus beaux ornements.

En effet, ils nous font connaître l'histoire de la liturgie aptésienne avec ses trois périodes bien déterminées : le haut moyen âge, le moyen-âge proprement dit, et l'époque moderne ; ensuite ils nous livrent toutes les particularités liturgiques, qui donnaient aux offices de la Basilique Sainte-Anne un cachet propre. M. l'abbé Sautel expose toutes les particularités qui se rapportent aux fêtes de l'année, à la célébration du Saint-Sacrifice, à l'administration des sacrements, aux diverses cérémonies rituelles et aux cultes des saints locaux ou régionaux. C'est ainsi que les tropaires des X[e] et XI[e] siècle attestent l'antiquité du culte rendu à saint Castor, évêque d'Apt au V[e] siècle, ainsi que la fête de la dédicace de l'Eglise ; ceux du XII[e] siècle mentionnent, avec saint Castor, saint Marcian abbé de Saint-Eusèbe, saint Auspice, qui aurait été premier évêque d'Apt ; enfin, ceux des XIII[e] et XIV siècle prouvent la solennité de la fête de sainte Anne, celle de saint Elzéar et de sainte Delphine, canonisés peu après leur mort, et qui sont en grande vénération dans ces régions.

On trouvera les preuves de ces affirmations dans le Catalogue descriptif, qui sera publié incessamment. »

Séance du jeudi 7 novembre 1918. Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mademoiselle Louise Jacquemin ; MM. l'abbé Aurouze, Belladen, Dr Colombe, A. Gilles, Huot-Sordot, Illy, de Loye, A. Marie, Adrien Marcel, Alexis Mouzin, J.-B. Ripert. Valentin et Joseph Didiée, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 10 octobre est lu et adopté.

M. le Président relate le décès de notre jeune confrère, M. Philippe Bonnaud. Il prononce l'admission comme membres de l'Académie de MM. Henry Loustau, Emile Mossé et Emile Ripert, présentés à la dernière séance. Il souhaite particulièrement la bienvenue à M. Emile Mossé, professeur au Lycée, que la guerre a renvoyé momentanément dans son pays natal, et à M. Emile Ripert, professeur à l'Université d'Aix-Marseille, qui occupe un des premiers postes de la littérature française dans notre région, et dont le nom est plein d'avenir.

M. le Dr Colombe, ajoutant un nouveau chapitre au poème archéologique du Palais des Papes reconstitué, dont le savant docteur favorise l'Académie de Vaucluse, expose, en l'appuyant des preuves les plus solides et les plus vivantes, sa découverte la plus récente. Il s'agit de la « Salle de Jésus » dans la Tour des Anges. L'auteur, dont l'étude sera publiée dans nos Mémoires, identifie cette salle de la façon la plus précise.

M. Huot-Sordot, enfant du Jura, exprime éloquemment dans une pièce de vers ayant pour titre « Sapins de guerre » la douleur légitime qu'il a ressentie devant l'hécatombe de ces belles forêts jurassiennes sacrifiées par les bûcherons canadiens aux exigences de la guerre. Un agréable commentaire avait, au préalable, exposé et plaidé la cause du sapin.

Enfin, M. Joseph Didiée, à l'occasion du volume « La Serbie légendaire » que vient de publier notre confrère Madame Genina Clapier, résume l'histoire de la Serbie, insiste sur la défaite de Kossovo en 1389, nourrisseuse des espoirs de revanche, passe en revue les divers cycles qui sont la base des légendes de la Serbie, cycles de Kossovo, de Marko Kraliévitch, de Radoïtza, des Haïdouks, etc. ; met en relief les qualités de ce vaillant peuple serbe, et fait valoir les mérites du livre de Madame Genina Clapier, chevalier de l'ordre Saint-Sava, livre qui a atteint pleinement son but, lequel est de nous faire aimer la Serbie et ses chanteurs.

Digitized by Google

Séance du 5 décembre 1918. Présidence de M. Alexis Mouzin, président.

Présents : Mesdames Boissière et L. Jacquemin ; MM. l'abbé Aurouze, Baudouin, Belladen, Broche, Dr Chobaut, Dr Colombe, Dampeine, Dauvergne, A. Gilles, Huot-Sordot, Hurard, Illy, Imbert, Lhermitte, de Loye, Adrien Marcel, abbé Marchal, Alexis Mouzin, Auguste Palun, Riousset, J.-B. Ripert, Valentin et Joseph Didiée.

Le procès verbal de la séance du 7 novembre est lu et adopté.

Est présenté, M. Georges Colombe, industriel, par M. le Dr Colombe, Augustin Marie et Joseph Didiée.

M. le Dr Chobaut communique les résultats d'une découverte qu'il a faite concernant les mœurs des Rhipidiens, parasites d'un petit cafard jaune qui vit sous l'écorce des arbres.

Ayant eu la bonne fortune de trouver à Sainte-Colombe (Mont Ventoux) une femelle de Rhipidien en compagnie de deux mâles, il a pu recueillir la ponte de ce coléoptère, assister à l'éclosion des œufs, surveiller les transformations de la larve et déterminer les conditions spéciales de son évolution. Une première larve sort de l'œuf des Rhipidiens ; très agile, elle court sur le cafard, pénètre dans son ventre et y dépose une seconde larve laquelle, semblable à toutes les larves d'insectes fait sa proie du cafard.

Le mérite de la découverte du Dr Chobaud est réel en raison de l'extrême rareté des Rhipidiens dont on ne connaît actuellement, dans le monde entier, que 21 espèces. Aussi, M. le Président a-t-il vivement complimenté notre savant collègue.

M. Louis Belladen communique la première partie d'une étude historique que lui a inspirée la maison possédée par lui rue de la Masse n° 8, et que Paul de Fortia-Monréal fit bâtir aux environ de 1630. Ce sujet donne occasion à l'auteur de parler des personnages avec qui Paul de Monréal, qui devint capitaine d'une galère, fut en relations, notamment de Richelieu, de Mazarin, et surtout de Nicolas Mignard. M. le Président complimente M. Louis Belladen.

M. le Président dépose sur le bureau « La Terre des Lauriers », ouvrage de M. Emile Ripert, offert par l'auteur, et annonce l'envoi prochain de la « Renaissance Provençale ». Il adresse les remerciements de l'Académie à notre distingué confrère.

L'ordre du jour appelle l'examen des nouveaux statuts à adopter en vue de la reconnaissance d'utilité publique, dont il y a lieu de présenter la demande, tant pour répondre aux vœux d'un grand nombre de membres que pour profiter de circonstances particulières exceptionnellement favorables pour l'avenir de l'Académie.

Sur l'invitation de M. le Président, le Secrétaire donne lecture d'un exposé des motifs qui renferme les justifications de la demande, et fait ressortir quelle nécessité impérieuse guide l'Académie daus sa démarche.

La lecture du projet de statuts élaboré par le Bureau est ensuite faite ; elle ne donne lieu à aucune observation.

En conséquence, M. le Président met aux voix la proposition d'adoption des nouveaux statuts et de présentation d'une demande en reconnaissance d'utilité publique. A l'unanimité, cette proposition est acceptée.

L'assemblée désigne enfin MM. Mouzin, Didiée, Marcel et Gilles pour signer, conformément au décret du 16 août 1901, art. 9 et 10, la dite demande, ainsi que les pièces du dossier à constituer, et consentir, le cas échéant, les modifications de détail aux statuts qui pourraient être demandés par l'Administration ou par le Conseil d'Etat.

Le Secrétaire,
Joseph Didiée

Digitized by Google

Digitized by Google

Volumes et Fascicules

REÇUS PAR L'ACADEMIE

pendant l'année 1918.

I. — Envois du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques : année 1917. Extrait des procès-verbaux, février 1918; année 1918, 1re livr.

Comité des travaux historiques et scientifiques. Bulletin philologique et historique : année 1916.

II. — Envois des Sociétés correspondantes.

I. FRANCE.

Alpes (Hautes-). — Société d'études des Hautes-Alpes : Bulletin, 1917, 4e trim., 1918, trim 1er, 2e, 3e, 4e.

Ardèche. — Revue du Vivarais, 1917, n° 12; 1918, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12.

Ariège. — Société Ariégeoise des sciences, lettres et arts et de la Société des études du Couserans : année 1918, Nos 1, 2.

Bouches-du-Rhône. — Annales de la Faculté des sciences de Marseille, tome XXIV, fasc. II, 1917. — Société d'Études Provençales. — Annales de Provence, 1914, Nos 6-7

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente ; Bulletins et Mémoires : année 1917, tome VIII.

Charente-Inférieure. — Société des Archives historiques, Revue de Saintonge et d'Aunis : Bulletin 1917, décembre ; 1918, février, juillet et décembre ; 1919, 3e livr. février.

Côte-d'Or. — Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or : Mémoires, tome XVII, 2e fasc. 1914-1915.

Drôme. — Académie Delphinale : Bulletin, 5e série, tome Xe, années 1917-1918.

— Société d'archéologie et de statistique de la Drôme : Bulletin, année 1918, 201e, 202e, 203e livr.

Gard. — Mémoires de l'Académie de Nimes. VIIe série, tome XXXVIII, années 1916 et 1917.

Hérault. — Académie des sciences et lettres de Montpellier : Bulletin, 1917, nos 8-12; 1918, janvier-juin.

— Revue des Langues romanes : 6e série, tome IX, janvier 1916 à décembre 1917 ; 1918, janvier-juillet, août-décembre.

— Société languedocienne de géographie : Bulletin, t. XL, 4e trim. 1917, t. XLI, année 1918, t. XLII, année 1919, 1er et 2e trim.

Isère. — Académie Delphinale : Bulletin, 5e série, tome IX (1914-1917).

Loiret. — Société archéologique et historique de l'Orléanais : Bulletin, tome XVIII, année 1917. Table des Mémoires et Bulletins 1894-1916.

Meurthe-et-Moselle. — Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1917-1918, 6e série, tome XV.

Digitized by Google

Rhône — Annales de l'Université de Lyon, nouvelle série I. — Sciences, Médecine ; fasc. 41, année 1917.

Savoie (*Haute-*). — Académie Florimontane d'Annecy : La Revue Savoisienne, 1917, 4e trim. ; 1918, 1re, 2e, 3e et 4e trim.

Seine. — Société Nationale des Antiquaires de France, année 1916.

Tarn-et-Garonne. — Bulletin archéologique, historique et artistique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome XLV, année 1917.

Var. — Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan : Bulletin, tome XXXI, Mémaires : I-V ; années 1916-1917.

— Académie du Var : Bulletin, années 1915-1916-1917.

II. Étranger.

Italie. — École Française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire : année 1916-1917, fasc. I-V.

Suède — Académie royale des belles-lettres, histoire et antiquités, 1916, à Stockholm.

— Bulletin de l'Université royale d'Upsal, vol. XIII, XIV, XV.

Suisse. — Société Neuchâteloise de géographie : Bulletin, tome XXVI, 1917, et tome XXVII, 1918.

Digitized by Google

Table du Tome XVIII

DE LA DEUXIÈME SÉRIE.

ANNÉE 1918.

Pages.

BARBER (Maurice). — Joseph d'Ortigue, de Cavaillon, critique musical (1802-1866). 273

CHEVALIER (Chanoines Ulysse). — Institutions liturgiques de l'église d'Aix (XIII[e]/XIV[e] siècle)..... 265

COLOMBE (D[r]). — La Chapelle pontificale « du Nord », annexée à la Métropole. 45

Comptes des recettes et dépenses pour 1917 XXI

Installation du nouveau Bureau : Discours de M. le Baron de Vissac..... ... XXV

— — — — de M. A. Mouzin..... XXVIII

LABANDE (Léon-Honoré). — La Légation d'Avignon, de 1464 à 1476 (*suite et fin*).. 209

Liste des membres de l'Académie de Vaucluse. III

MANIVET (Paul). — *En Avignon*, poésies..... 75

MARCEL (Adrien). — Le menuisier Antoine Peyrol et ses Noëls provençaux ... 19

— Les anciens jardins d'Avignon 299

Membres de l'Académie tombés au champ d'honneur .... XXIII, 79, 207

Nécrologie. — *M. le chanoine Requin :* Discours prononcé par M. de Vissac. XXXIII

— *M. Jules Charles Roux :* Discours prononcé par M. Alexis Mouzin..... XXXVII

— Discours prononcé aux obsèques du Baron Marc de Vissac, par M. Alexis Mouzin 205

PAMARD (D[r]). — L'Observatoire du Mont-Ventoux..,..... 81

Procès-verbaux des Séances de l'Académie.. ... . 77, 325

REQUIN (Chanoine). — Elzéar Genet, dit *il Carpentrasso*.... 1

SAUTEL (Abbé J.). — Catalogue descriptif et illustré des Antiquités romaines du Musée municipal de Vaison..... .. .. 1, 101

Volumes et fascicules reçus par l'Académie pendant l'année 1918..... 333

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

MAR 2 3 1971

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1164

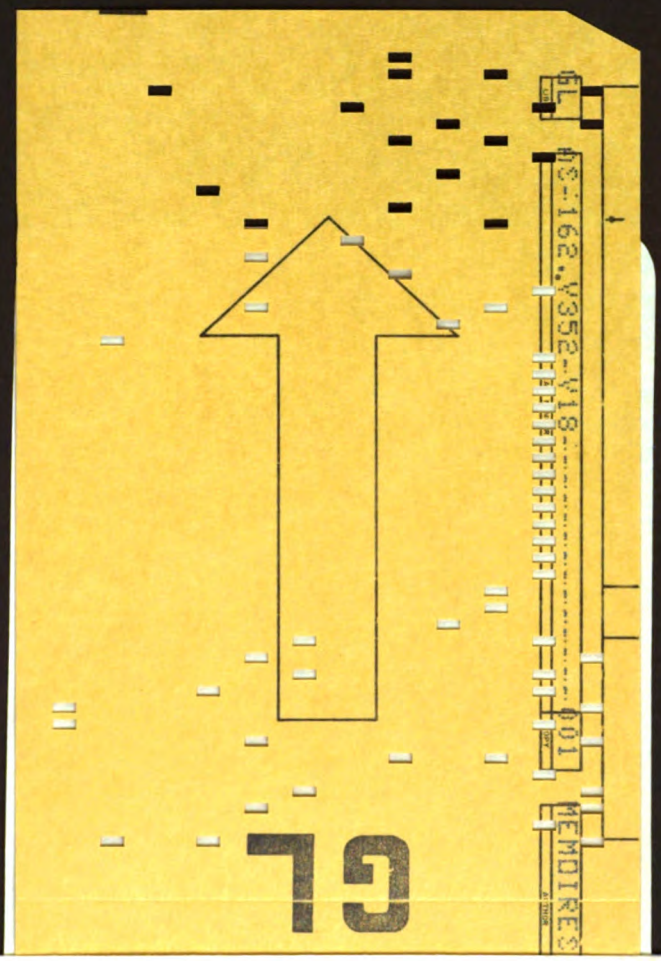

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

MAR 2 3 1971

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

MAR 2 3 1971

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03668 1164

DO NOT REMOVE
OR
MUTILATE CARD

Digitized by Google

Digitized by Google